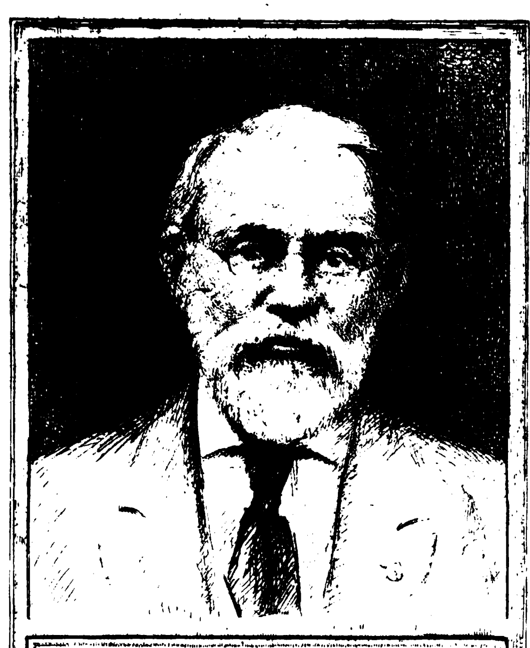






BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

TOME III.

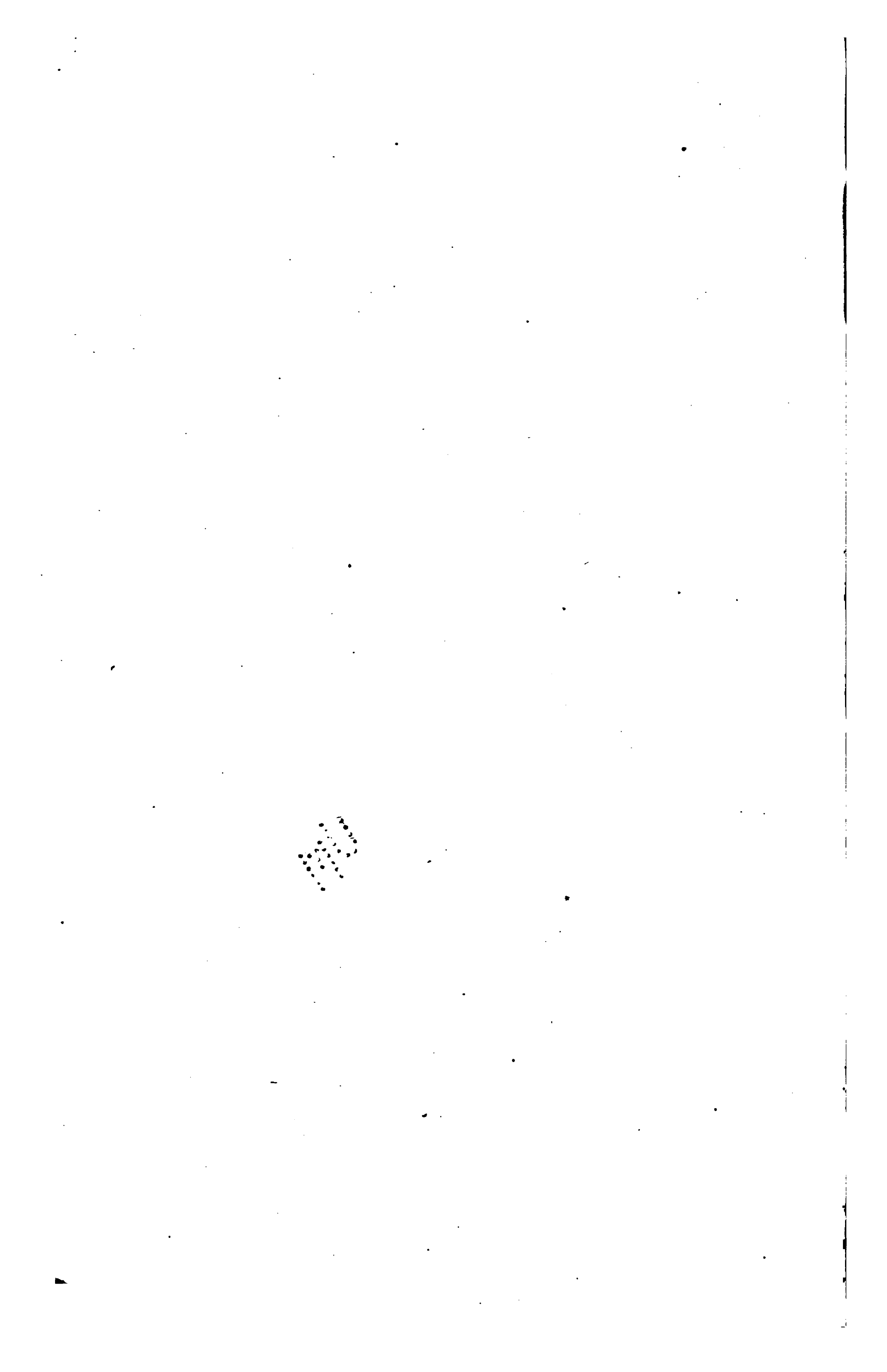


BOULOGNE-SUR-MER

IMPRIMERIE VEUVE CHARLES AIGRE

RUE DES VIEILLARDS, 4

1879



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 15 *janvier* 1879.

Présidence de M. Achille Dubarle, Doyen d'âge.

L'assemblée procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1879 et désigne pour en faire partie, avec M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel :

Président : MM. Eugène Martel, officier de l'Instruction publique.
Vice-Président : Achille Dubarle.
Secrétaire : Ernest Deseille.
Trésorier : G. Allaud.
Archiviste : Eugène de Rosny.

MEMBRES DU COMITÉ DE LECTURE ET DE PUBLICATION :

MM. Louis Bénard.
L'abbé Joncquel.
Alphonse Lefebvre.
Richard Platrier.

— M. Ernest Deseille donne lecture de la seconde partie de l'*Introduction à l'Histoire du Pays Boulonnais* qu'il est autorisé à présenter, au nom de la Compagnie, au prochain concours des Sociétés savantes départementales, en Sorbonne, au mois d'avril 1879.

Séance du Mercredi 5 Février 1879.

Présidence de M. E. Martel, Président.

A l'ouverture de la séance le Secrétaire communique la correspondance échangée entre le bureau et M. Eugène Martel, élu président dans la séance de janvier.

16 *janvier* 1879.

A Monsieur Eugène Martel, Président de la Société Académique.

Monsieur et cher Collègue,

La Société Académique ayant à pourvoir à la nomination d'un président à l'expiration des pouvoirs du titulaire, s'est très-sympathiquement souvenue de la distinction avec laquelle vous avez rempli cette fonction.

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa réunion d'hier soir, vous avez été élu président de notre Compagnie.

Je suis heureux d'être le premier à féliciter nos collègues de cet excellent choix,

Veuillez agréer, etc.,

Ern. Deseille, *Secrétaire.*

17 *janvier* 1879,

A MONSIEUR DUBARLE, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Monsieur et cher Collègue,

La Société Académique a bien voulu se rappeler qu'elle m'avait confié le soin de la diriger dans la première période de son existence et, mercredi dernier, elle m'a nommé de nouveau son Président. J'accepte avec reconnaissance l'honneur qu'elle m'a offert. Je suis d'autant plus touché de son souvenir que, depuis plusieurs années, mes occupations ne m'avaient pas permis de suivre ses travaux et que la direction de M. Platrier pouvait faire oublier celle de ses prédécesseurs.

Dans le cas où une absence forcée ne me permettrait pas d'assister à la prochaine séance, je vous prierais d'être l'interprête de mes sentiments de gratitude auprès de mes anciens et de mes nouveaux collaborateurs.

Veuillez agréer pour vous même, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mon respect et de mon dévouement,

E. MARTEL.

18 *Janvier* 1879.

A MONSIEUR MARTEL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Monsieur et cher Collègue,

Je me suis empressé de transmettre au Secrétaire de notre Société Académique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je suis assez dans le secret des sentiments de mes collaborateurs pour vous assurer que votre acceptation a été accueillie avec la satisfaction la plus vive.

Quant à moi, puisque la Société, sans aucune sollicitation directe ou indirecte de ma part, a bien voulu m'appeler aux fonctions de vice-président, vous pouvez compter qu'à la prochaine séance, en cas d'absence forcée de votre part, je me ferai un devoir d'être, conformément à votre demande, l'in-

terprète de vos sentiments auprès de vos anciens et de vos nouveaux collaborateurs.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Achille Dubarle.

M. Martel ajoute quelques mots à sa lettre d'acceptation de la présidence : il témoigne de sa profonde sympathie pour l'association dont il a déjà dirigé les travaux pendant une période de quatre années.

— M. Dubarle, vice-président, se lève ensuite et prononce quelques affectueuses paroles qu'il termine par les meilleurs souhaits pour l'extension des travaux et de l'influence de notre Compagnie.

— A la suite de l'installation du nouveau bureau, l'assemblée procède à ses travaux.

— Parmi les ouvrages offerts et déposés devant l'assemblée, on distingue :

De M. J. Bertin, membre correspondant : *Annexe à l'Étude sur la réorganisation de l'administration des Forêts.*

De M. Ledru : *Histoire d'Avesnes-le-Comte*, transmise par les bons soins de M. l'abbé Joncquel, lequel présente l'ouvrage en ces termes :

« M. le docteur Philippe Ledru, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs Sociétés savantes, a offert, à titre d'hommage, à la Société Académique de Boulogne-sur-mer, le nouvel ouvrage qu'il vient de publier : l'*Histoire d'Avesnes-le-Comte, ancienne ville de la province d'Artois.*

« La notoriété de l'auteur, la valeur historique du livre, le peu de distance qui sépare la ville d'Avesnes-le-Comte des limites de notre circonscription, les relations constantes qui ont existé dans les siècles passés entre les villes d'Artois et les cités de notre Boulonnais, nous font un devoir de dire un mot dans notre *bulletin* de ce sérieux et remarquable travail.

« Ce n'était pas une mince besogne que de reconstituer siècle par siècle, époque par époque, l'histoire d'une humble bourgade qui n'a joué, dans le cours de sa longue existence, qu'un rôle très-secondaire et dont l'origine remonte pour le moins à l'époque gallo-romaine. Dans ces sortes de travaux on n'a guère sous la main de documents généraux où l'on puisse abondamment et fructueusement puiser ; il faut feuilleter des archives anciennes, compulser des centaines d'auteurs, déchiffrer de vieilles chartes, recueillir un texte à droite, un autre à gauche, comparer ces divers matériaux, en reconnaître la valeur et faire de ces débris un tout homogène et complet, un livre. Disons tout de suite que M. le docteur Ledru, malgré les occupations incessantes de sa profession médicale, s'est acquitté avec succès de la tâche qu'il a entreprise.

« Le docteur Ledru n'a pourtant pas la prétention d'avoir tout dit sur Avesnes-le-Comte : « Si mes
« efforts, écrit-il modestement dans sa préface,
« aboutissent à un travail incomplet et s'il reste
« beaucoup à glaner dans le champ que j'ai arrosé
« de mes sueurs, s'il y a lieu de jeter un nouveau

« jour sur les hommes et les événements qui mé-
« ritent un souvenir dans nos annales, du moins
« il me restera cette satisfaction d'avoir posé une
« série de jalons qui pourront être complétés par
« quelque nouvel et plus heureux investigateur. »

« Ce n'est pas ici le lieu d'analyser l'*Histoire d'Avesnes-le-Comte* ; il nous suffira d'énumérer les principaux chapitres du livre pour en donner l'idée : — *Epoque gauloise, les Druides.* — *Epoque mérovingienne (gallo-romaine).* — *Epoque carlovingienne.* — *Le château et les seigneurs d'Avesnes.* — *Les rois de France, les comtes d'Artois (1225-1384).* — *Les ducs de Bourgogne (1384-1492).* — *Les Espagnols (1492-1659).* — *Les rois de France (1659-1789).* — *Le duché de Levis.* — *La Révolution française.* — *Le* XIXe *siècle (1800-1870).*

« Après avoir développé ces chapitres à l'aide d'importants et remarquables documents dont plusieurs ont dû coûter bien des recherches et de nombreuses pérégrinations, l'auteur complète son travail par une série d'études sur le bailliage, l'échevinage, la châtellenie, les capitaines, l'église, la maladrerie d'Avesnes-le-Comte.

« Telles sont les matières traitées dans l'*Histoire d'Avesnes*. Tout dans ce livre est marqué au coin de la plus saine érudition ; le style est net et facile ; les appréciations historiques dénotent dans l'auteur un chercheur judicieux et instruit.

« Il règne dans les pages de l'*Histoire d'Avesnes* un je ne sais quel sentiment d'amour du sol natal

qui indique clairement que le docteur Ledru est enfant d'Avesnes-le-Comte.

> *Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos*
> *Ducit et immores non sinit esse sui.*
>
> (Ovide.)

« Il serait à désirer que dans toutes les localités, si petites qu'elles soient, il se trouvât un homme de la trempe d'esprit de M. le docteur Ledru ; l'histoire locale ne tarderait pas à sortir du chaos où elle est encore en grande partie ensevelie et les historiens de l'avenir auraient ainsi à leur portée, pour écrire l'histoire générale, des documents vrais, intéressants et précieux. »

— Lecture est faite par le Secrétaire de l'*Etude sur la ventilation, le chauffage et l'éclairage diurne des écoles rurales*, par M. Edouard de Poilly.

Ce travail est approuvé par la Compagnie. Une discussion est engagée à ce propos et désir est exprimé que l'auteur le fasse suivre d'une *Etude sur le mobilier scolaire.*

Tous les assistants sont d'accord sur l'excellence de semblables études.

— M. le Président croit pouvoir promettre, pour la prochaine séance, communication d'un travail sur *les Ecoles primaires d'Amérique*, de M. Olagnier, ancien directeur de l'école d'enseignement mutuel à Boulogne, l'un des délégués français à l'Exposition de Philadelphie.

— M. G. Allaud, trésorier, donne lecture d'un

rapport sur la situation financière de la Société pour l'exercice 1878.

L'assemblée exprime à M. Allaud sa vive satisfaction du compte dans lequel il a établi avec clarté la situation financière de la Société.

— Le Secrétaire donne lecture d'une *Liste des hameaux de l'arrondissement domanial de Boulogne, à l'époque de la Révolution.*

Séance du Mercredi 12 *mars* 1879.

Présidence de M. E. Martel, Président.

— M. le Ministre de l'Instruction Publique ayant invité la compagnie à se faire représenter à la dix-septième réunion des délégués des Sociétés savantes départementales qui doit avoir lieu à la Sorbonne, du 16 au 19 avril prochain, l'assemblée délègue MM. Eugène Martel, président, Ernest Deseille, secrétaire, Alphonse Lefebvre, Camille Cougnacq et Ernest Lejeune, membres titulaires.

Il sera présenté à ce concours un mémoire de M. Ernest Deseille intitulé : *Introduction à l'histoire du pays Boulonnais.*

— La Société Havraise d'Etudes diverses envoie le programme de son concours pour 1879 : ce document sera communiqué à toute personne qui en fera la demande.

— M. le Président donne lecture de la première

partie de l'étude sur *l'Education publique aux États-Unis*, par M. Olagnier, l'un des délégués du Ministère de l'Instruction publique à l'Exposition de Philadelphie. Des félicitations seront transmises à l'auteur à l'occasion de ce travail, fort intéressant et très-instructif.

— Le secrétaire lit ensuite, en l'absence de l'auteur, la note suivante sur *les Académies de province*, due à la plume de M. Achille Dubarle, vice-président.

Tous ceux qui font partie d'une Société de ce genre ne peuvent manquer de trouver commode et agréable d'être à même de se procurer facilement les informations les plus exactes sur le corps dont ils sont membres, relativement à son origine, à ses accroissements graduels et à ses principaux ouvrages : aussi on ne pouvait qu'applaudir au travail d'un de nos collaborateurs lorsque, le 6 août 1878, il fit paraître un article destiné à servir à cet usage dans une feuille qui sait tour à tour passer du grave au doux, du plaisant au sévère et qui tire son nom de l'époque de l'année qu'elle égaie toujours et qu'elle instruit parfois. On lisait dans ce numéro de *la Saison* : « La Société d'Agriculture fut également jusqu'en 1858 une Société des sciences, des lettres et des arts. La Société Académique a hérité de ces derniers titres lorsqu'elle fut fondée à Boulogne, par M. Boyer de Sainte-Suzanne, alors sous-préfet de l'arrondissement. La Commission préparatoire tint sa première séance le 14 janvier 1863. Le départ du principal promoteur qui quitta Boulogne à la fin de l'année 1863 n'arrêta pas l'élan donné. Le 11 avril suivant, après s'être assemblée sous la présidence de M. *Delye*, juge de paix, la Commission adressa un appel en faveur de la fondation définitive de la Société Académique. Du 14 avril au 4 mai 1864, cinquante-cinq personnes se font inscrire. On convoque les adhérents le 11 mai, et après trois séances d'élaboration, les statuts furent adoptés le 18 mai. Un arrêté préfectoral du 27 mai 1864, approuvé par le ministre de l'intérieur, le 15 juin 1864, autorisa la constitution régulière

de cette Société savante dont la belle devise est : *Labore et Concordia.* Depuis cette époque, indépendamment de fouilles scientifiques qui n'ont pas été sans fruits, la Société Académique de Boulogne a réuni en douze volumes dont neuf sont publiés de nombreux documents historiques et des études du plus sérieux mérite.

« Qu'il suffise de citer parmi les plus importants ouvrages : *Quatre Cimetières Mérovingiens Boulonnais*, par l'abbé D. Haigneré ; — *Poissons fossiles des formations secondaires du Boulonnais*, par M. Emile Sauvage ;— *Histoire des origines de la pêche à Boulogne*, par M. Ern. Deseille ; — *Histoire du journalisme Boulonnais*, par le même ;— *Etude et catalogue de la géologie du Boulonnais*, par M. Edouard Rigaux ; — *Essai sur l'histoire de Boulogne pendant la première moitié du* XVIII[e] *siècle*, par M. Edmond Magnier ; —*Martyrologes de Térouenne et de Notre-Dame de Boulogne*, *Partition de l'ancien diocèse de la Morinie*, publiés par M. A. Lipsin ;—*Analyse sommaire des registres du Roy, de la Sénéchaussée de Boulogne*, par M. Louis Bénard ; — *Antiquitez de Boulogne-sur-mer*, de Guillaume Le Sueur (1596), avec annotations et documents inédits, précédés d'une *Introduction à l'Histoire du pays Boulonnais*,— et le *Terrier de Saint-Wulmer de* 1505, extraits et analyse par M. Eugène de Rosny.

« En outre de ces volumineux travaux, la Société a publié de nombreuses études dues au talent et à l'érudition des écrivains déjà nommés et de beaucoup d'autres membres qui ont lu des articles d'une incontestable valeur littéraire ou scientifique.

« Le 5 août 1878, la Société sur l'invitation de M. Huguet, sénateur-maire, l'un de ses membres, s'est associée à la réception que la ville de Boulogne a faite à *la Geologist's Association* de Londres qui est venue explorer nos côtes . . . . »

A la suite de ces détails sur le passé et le présent de notre Société Académique, la séance du 25 janvier dernier de l'Académie des Sciences morales et politiques va nous fournir des informations extrêmement intéressantes sur des institutions semblables dans toutes les parties de la France. Ce jour-là, *M. Boullier* a lu un nouveau fragment de son ouvrage inédit sur l'*Institut et les Académies de province*. Je ne puis mieux faire que de vous en donner un résumé.

L'origine de quelques réunions consacrées aux lettres, comme l'Académie des Jeux floraux à Toulouse et des Sociétés

analogues de Douai, Lille, Rouen, se perd dans le moyen âge ; mais le mouvement d'où sont sorties la plupart des Académies modernes date de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Beaucoup de lettres-patentes sont même du XVIII[e] siècle. Comme l'Académie française, presque toutes les Sociétés provinciales, avant de recevoir leur consécration officielle avaient eu une existence plus ou moins longue, et parfois même avaient acquis de la célébrité à l'état de libre réunion. Elles ont pris naissance dans des Sociétés particulières d'amis des lettres où l'on aimait à discuter sur les ouvrages du jour et sur la république des lettres. Ce que dit de la Société d'Amiens un historien de la Picardie peut s'appliquer à toutes les autres : « Il s'est formé une Société de personnes d'esprit qui travaillent à mériter un jour le titre d'Académiciens. Ils ont des séances réglées, un président, un secrétaire ; il ne leur manque que des lettres-patentes. » La Société d'Amiens attendit ses lettres-patentes de 1702 à 1750 ; l'Académie de Nîmes est antérieure de trente ans aux siennes qui sont de 1682 ; l'Académie de Lyon existait depuis un quart de siècle lorsqu'elle fut autorisée en 1724.

Voici la date des lettres-patentes des principales Académies de province : Arles, la plus ancienne, est de 1665 ; Soissons de 1675 ; Angers de 1685 ; Nîmes de 1682 ; Villefranche en Beaujolais de 1695 ; Caen de 1705 ; Montpellier de 1706 ; Bordeaux de 1713 ; Lyon de 1724 ; Dijon de 1740 ; Rouen de 1744 ; Toulouse de 1746 ; Amiens et Nancy de 1750 ; Besançon de 1757 ; Metz de 1760 ; Clermont de 1780 ; Orléans de 1786.

Les lettres-patentes qui fondent les Académies pour favoriser les progrès des sciences, des belles-lettres et des beaux arts sont remarquables par l'élévation des vues comme par l'élégance du langage. On y voit consacrées la communauté d'origine et d'attribution, l'égalité, la confraternité académique en même temps que la déférence toute filiale envers l'Académie française. En vertu de la lettre de leurs statuts, comme par l'esprit qui les anime, tous les académiciens de France sont les membres d'une même famille de savants ou de lettrés. Non-seulement ces lettres-patentes donnent à tous une même mission, mais elles confèrent à tous, suivant une formule qui se trouve dans toutes, « les mêmes honneurs, priviléges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française ».

Ces priviléges et franchises n'étaient pas sans importance. Les Académiciens étaient exemptés « de toutes tutelles et curatelles, et de tous guets et gardes. » Les Académiciens de Paris jouissaient en outre du droit de *Committimus* qui les autorisait à faire plaider à Paris tous les procès dans lesquels ils étaient partie, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. La qualité d'Académicien dispensait aussi de faire partie de l'arrière-ban de la noblesse. Depuis, les Académies n'avaient pas besoin de l'approbation d'un censeur ; elles pouvaient faire imprimer tout ouvrage et choisir librement leur imprimeur. Après la Révolution, il est resté aux Académies des priviléges purement honorifiques. Sous le régime de la Charte, ce cens était plus bas pour eux ; les membres de l'Institut faisaient en outre partie de personnes parmi lesquelles le roi pouvait choisir les pairs de France.

Et maintenant, Messieurs, qu'à l'aide de deux auxiliaires dont j'ai emprunté le travail, fruit de leurs recherches, je suis arrivé à la fin de cette revue historique, permettez-moi de vous féliciter du zèle avec lequel vous poursuivez vos efforts dans le champ de la culture intellectuelle. Il n'est pas téméraire d'espérer que vos travaux de plus en plus remarquables pourront parvenir à la connaissance de ce membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et qu'il les trouvera dignes d'une mention de la Société Académique de Boulogne dans la deuxième édition de son ouvrage.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant le 1er trimestre 1879.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, tome V, nº 29, 1879, in-8º.

Congrès archéologique de France. XLIVe session tenue à Senlis, 1878, 1 vol.

II.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES *(françaises)*.

AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie.* Bulletin, nº 4, année 1878.

— *Société Linnéenne du Nord de la France.* Bulletin mensuel, nos 79 à 81, 1879.

ANGOULÊME, *Société Archéologique et Historique de la Charente.* 5e série, tome I, 1879.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, journal publié par la Société Florimontane, tome XX, 1879, in-4º ; 3 numéros.

BÉZIERS, *Société d'étude des sciences naturelles.* Bulletin, 3e année, 1878, in-8º, 1er fascicule.

CHALONS-SUR-SAONE, *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.* Mémoires, tomes I et II, in-4º.

CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.* Annales, année 1877.

DUNKERQUE, *Société Dunkerquoise.* Mémoires, 1875-1876, 20e année.

GUÉRET, *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.* Chartes communales de la Creuse, 1877.

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.* Bulletin, tome XXVI, 2e livraison.

MONTBÉLIARD, *Société d'Emulation.* Mémoires, 3e série, 2e volume, 1re partie.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*, tome XV, 1878, 3e livraison.

NOYON, *Comité archéologique*, 1 vol. in-8°, 1877.

ORLÉANS, *Société archéologique de l'Orléanais.* Bulletin, n° 98, 1er fasc., 1878, in-8°.

PARIS, *Société géologique de France.* Bulletin, 3e série, tome VI.

PERPIGNAN, *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XXIIIe vol., 1878.

POLIGNY, *Société d'agriculture, sciences et arts.* Bulletin, 20e année, n° 1.

PRIVAS, *Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.* Bulletin, n° 11, 1877.

REIMS, *Académie nationale de Reims.* Travaux, 61e vol., 1876-77.

RODEZ, *Société des lettres, sciences et arts, de l'Aveyron*, Tables des publications, 1838-1876.

SAINT-ÉTIENNE, *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*, tome XXII, 1878, in-8°.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, nos 108 et 109, 1878.

TOULON, *Académie du Var*, tome VIII, nouvelle série, 1877-78.
— *Comice agricole.* Bulletin, 29e année, n° 4.

TOULOUSE, *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.* Mémoires, tome X, 1878.
— *Société d'histoire naturelle*, Bulletin 11e et 12e année.

VALENCIENNES, *Société d'agriculture, sciences et arts. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, tome XXXI.
— Mémoires historiques, tome VI, 1876.

III.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MM. Jules Barrois, membre correspondant à Lille : *Excursion de la Geologist's Association de Londres dans le Boulonnais du* 5 *au* 10 *août* 1878, in-8°.

F. Moreau, membre correspondant à Paris : *Album Caranda* (suite). — *Les Fouilles d'Arcy-Ste-Restitue*, in-folio.

IV.

PAR DIVERS.

Dr Abeille : *Fibromes interstitiels de l'Utérus, etc.*, in-8°, 1878.

Philippe Ledru, *Histoire d'Avesnes-Le-Comte, ancienne ville de la province d'Artois*, in-8°, 1878.

V.

PAR SOUSCRIPTION.

LILLE, *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins* (*Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Belgique*), 1 vol. 1878.

VI.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1878.

Section belge : *Catalogue officiel des œuvres d'art, des produits de l'industrie et de l'agriculture*, 1878.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 2 avril 1879.

Présidence de M. E. MARTEL, Président.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue le complément de l'Album Caranda. Le donateur, M. Frédéric Moreau, de Paris, est nommé membre correspondant, titre que la compagnie lui décerne en témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance.

— Lecture est faite de l'*Etude sur le mobilier scolaire des écoles rurales*, par M. Edouard de Poilly, membre titulaire.

— Le secrétaire présente, au nom de la commission de lecture et de publication, un rapport portant proposition : 1° d'éditer dans le onzième volume des Mémoires le *Dictionnaire topographique de*

2

l'arrondissement de Boulogne (1), par M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel, œuvre importante qui fera le plus grand honneur aux publications de la Société Académique ; 2° de publier, pour le premier trimestre de 1879, un bulletin qui comprendra le résumé analytique des procès-verbaux des séances académiques, et une analyse de l'étude de M. Olagnier, sur l'éducation publique aux Etats-Unis.

L'assemblée adopte ces propositions à l'unanimité.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, rappelle que M. l'abbé Eustache Barbe, en traitant *du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon*, a, l'un des premiers, avancé que la filiation des enfants d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide de Lorraine, sa femme, avait été mal établie par les historiens.

(1) Ce que M. Merlet et M. Quantin ont fait pour deux grands départements, M. l'abbé Haigneré l'a exécuté pour un arrondissement fort étendu, celui de Boulogne-sur-mer. Le dictionnaire qu'il a composé sous les auspices de la Société d'Agriculture de Boulogne, ne compte pas moins de 2,000 articles dans lesquels sont relevées près de 8,000 formes anciennes, toutes justifiées par des textes authentiques.

Nous serions heureux que M. le Ministre pût récompenser par un second prix, un travail aussi considérable. Nous faisons également des vœux pour que la Société de Boulogne livre immédiatement à l'impression le Dictionnaire de M. Haigneré, dont le Comité ne pourra pas faire jouir le public tant que les cinq autres arrondissements du Pas-de-Calais n'auront pas été l'objet d'un semblable travail. — (Léopold Delisle, *Concours du 25 novembre* 1861, *distrib. prix.)*

Godefroi de Bouillon passe généralement pour le premier né, et cette primogéniture semble toutefois contraire à l'usage féodal lequel, sauf de très-rares exceptions, attribua la succession du titre et des possessions paternelles à l'aîné des enfants. En conséquence, Godefroi de Bouillon aurait été qualifié comte de Boulogne avant Eustache III, s'il l'avait devancé dans la vie.

Or, il n'en paraît pas ainsi, et l'opinion de M.. l'abbé Eustache Barbe est de celles qui se présentent avec une certaine probabilité, surtout quand elle se trouve appuyée par de vieux documents, tels que la citation suivante prise dans la *Chanson du chevalier au Cygne et de Godefroi de Bouillon* (1), œuvre du XIIIe siècle.

Wistasses li jentiex, qui moult fist à loer,
est remés à Boloigne, qui siet desus la mer ;
à la contesse Ydain, que il puet tant amer,
grant seignorie en fait li jentiex et li ber.
La contesse ert enchainte, si prist à agrever,
volontiers vait as glises le servise escoter ;
ne messe, ou matine ne lui puet escaper.
Moult devint sainte feme la dame o le vis cler
de l'agage qu'ele ot ne poot on trover
si très-saintisme chose, bien le puis afremer.
Tant porta son enfant, qu'elle dut delivrer.
Une nuit sist la dame lès le conte al soper ;
ses termes ert venus, mel commence à aler ;

(1) Publiée par C. Hippeau. Paris, chez Aug. Aubry, 1877, pp. 21 et 22.

son chapelain ot fait la dame tost mander
Corpus domini prist, si se fist confesser.
Puis traveilla la dame desi à l'ajorner.
.I. fil li dona Cil qui tot puet governer,
qui fu de tel valor comme orrés deviser;
moult en fu liés li quens, quant il l'oï conter.
L'abés de St-Giosse l'a tenu al lever,
Et cil de St-Bertin del borc de St-Omer,
Wistasses ot a non, si le firent nomer....

Le poète après avoir parlé des relevailles et des fêtes données à leur occasion, ajoute :

Et l'autre mois après, ce trovons nos lisant,
engenra Godefroy le hardi combatant,
qui puis porta corone d'or fin reflamboiant.
Ne sai que vos alasse de chascun acontant ;
che trovons en l'istoire, qui pas ne vait mentant,
en II ans et demi furent né li enfant,
dont jo vo conterai dés ichi en avant.
Tos les norri la dame, par le mien esciant,
ainc nus d'ax n'alaita ne moillor, ne soignant,
moult en parloient dame et borjois et serjant ;
et li bons quens Witasses s'en vait moult merveillant.

Séance du Mercredi 7 mai 1879.

Présidence de M. E. Martel, Président.

M. Dubarle prend la parole et dit : « La Société Académique saisit cette occasion de remercier son

président et ses autres délégués de s'être chargés de la représenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et s'empresse d'offrir ses plus chaleureuses félicitations à son secrétaire, M. Ernest Deseille, en raison du succès de son *Introduction à l'histoire du pays Boulonnais,* dont le *Journal officiel*, du 19 avril 1879, a fait une mention très-honorable.

— La Société, informée officiellement du départ de M. le Dr H. Cazin, promu au titre de médecin en chef de l'hôpital maritime de Berck, déclare s'associer aux témoignages de sympathie qui lui ont été donnés par diverses institutions locales, et, en conformité de l'article 11 des statuts, le nomme membre correspondant, sa résidence hors de la circonscription de la Société ne lui permettant plus de conserver le titre de membre titulaire.

— La Société de Photographie de Châlons-sur-Saône demande le concours de la compagnie dans l'œuvre qu'elle entreprend d'élever un monument à la mémoire de Nicéphore Niepce. Cette demande n'est pas prise en considération.

—M. Quentin, imprimeur, transmet le prospectus d'un grand ouvrage sur la *Renaissance*.

— Le concours bienveillant de la Société est réclamé en faveur de la *Revue d'Alsace*. Malgré la sympathie dont cette publication semble digne, l'assemblée déclare ne vouloir rien innover en prenant un abonnement à une publication périodique.

—Les ouvrages offerts à la Société sont déposés sur le bureau et prendront place sur le catalogue

qui sera incessamment dressé, MM. les membres de la Société sont à nouveau et instamment priés de rendre les ouvrages restés en leur possession.

— M. Martel, président, donne quelques détails sur le dernier concours des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne en avril 1879, et auquel il a assisté. Il a suivi avec un vif intérêt plusieurs discussions élevées à propos des lectures faites et les a trouvées fort instructives pour l'élucidation des origines des localités dont l'histoire ne sera possible qu'à l'issue de la grande enquête ouverte dans toute la France par les diverses sociétés départementales. Le mémoire du secrétaire, M. Ernest Deseille, qu'il a lu en l'absence de l'auteur, lui a paru avoir été accueilli favorablement par les auditeurs, particulièrement dans la partie concernant les usages de l'ancien diocèse de Boulogne. Les membres du bureau se sont informés de l'origine du Questionnaire adressé par l'évêque de Boulogne lors de ses visites pastorales : ce document a éveillé une vive curiosité.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, donne un souvenir à la mémoire de M. Eugène de Rosny, décédé membre fondateur et bibliothécaire-archiviste, le 25 avril 1879, et lit une notice dont l'assemblée déclare accepter le texte comme l'expression de ses sentiments envers le regretté défunt.

M. Louis Bénard, communique une notice sur M. Merridew, intitulée : *Un ami de Boulogne*, dont le texte figurera dans les publications de la Société.

—M. Ernest Deseille, au lieu et place de M. l'abbé D. Haigneré, donne lecture d'une note servant d'introduction à un *Recueil de chartes du* XIIe *et du* XIIIe *siècle, concernant l'histoire ecclésiastique du Boulonnais*, formé et annoté par notre collègue, secrétaire perpétuel. Ce Recueil est en même temps déposé sur le bureau, et il en sera donné lecture dans des séances ultérieures.

Séance du Mercredi 4 juin 1879.

Présidence de M. E. Martel, Président.

— La *Conférence littéraire et scientifique* de Picardie a transmis le programme du concours ouvert pour 1880 (clôture au 1er novembre 1880), dont les conditions seront communiquées aux personnes qui désireraient les connaître.

—Une excursion archéologique, sous la direction de la Société française d'archéologie, pour la description et la conservation des monuments historiques, est organisée dans les deux départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

—Dépôt est fait des mémoires historiques et pièces de poésie, envoyés pour le concours de 1879, clos le 31 mai, comprenant un *Mémoire historique concernant la province du Boulonnais*, un *Essai historique sur l'instruction publique à Boulogne*,

avant, pendant et depuis la Révolution française et douze pièces de vers.

L'assemblée procède à l'élection des jurys d'examen et nomme, au scrutin, pour en faire partie avec le président et le secrétaire.

1° *Jury d'Histoire* : MM. Gabriel Allaud,
Louis Bénard,
Alphonse Lefebvre,
et Hector de Rosny.

2° *Jury de Poésie* : MM. Louis Bénard,
Camille Cougnacq,
Achille Dubarle,
et Richard Platrier.

— M. Achille Dubarle, vice-président donne lecture d'une note intitulée : *Le Centenaire du poëte irlandais Thomas Moore.*

— Le secrétaire communique ensuite une étude sur la *Répartition d'un impôt de 81,740 livres sur les communautés civiles du Boulonnais en 1657*, par M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel.

— M. Gabriel Allaud, trésorier, communique la première partie d'un journal de bord, sous le titre de *Détail de ce qui s'est passé dans les cinq frégates armées à Dunkerque en 1759, sous le commandement du capitaine Thurot.*

— M. Olagnier, ancien directeur de l'école communale laïque de Boulogne, est à l'unanimité des suffrages, nommé membre correspondant.

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

Communication faite au nom de M. **OLAGNIER**, *membre correspondant, dans la séance du* **12** *mars* **1879.**

I. — Son importance.

Le trait le plus caractéristique en matière d'éducation aux Etats-Unis, c'est l'importance capitale attachée aux questions relatives à son organisation. Il n'est personne qui croie pouvoir s'en désintéresser, d'autant moins que le principe électif s'applique à presque toutes les fonctions de l'enseignement.

L'éducation est considérée par tous comme le soin le plus important, comme la meilleure base de la prospérité, de la moralité et du bien-être individuels ou publics, comme la condition essentielle d'un gouvernement libre.

C'est ce sentiment unanime qui rend facilement supportables les dépenses immenses faites en faveur de l'enseignement primaire en particulier.

Dès longtemps le législateur a cherché à pourvoir à son développement matériel.

Avant même l'adoption de la Constitution fédé-

rale, le Congrès continental, par une ordonnance du 20 mai 1735, décidait que sur tout espace de 6 milles carrés, il serait fondé une ou plusieurs écoles publiques dont l'entretien devait être assuré au moyen de la concession, par le gouvernement, de la trente-sixième partie de chaque township (1), soit environ 391 hectares de terres choisies parmi les plus productives.

Des concessions distinctes furent faites également en faveur des séminaires, des colléges, des écoles des mines ou d'agriculture ; de sorte qu'aujourd'hui on n'évalue pas à moins de 80,000,000 d'acres ou 36,400,000 hectares, l'ensemble de ces réserves.

Aux revenus de ces terres s'ajoutent les taxes locales dont la proportion varie considérablement d'après les besoins publics auxquels il est partout largement pourvu.

Ainsi, en prenant pour exemple l'Etat de Pensylvanie, lequel comprend comme population quatre millions d'habitants, c'est-à-dire à peu près la dixième partie de celle de l'Union Américaine, on voit que seize mille six cent quarante et une écoles ont été fréquentées par neuf cent mille enfants, nombre égal à celui des élèves de l'immense empire de Russie, et que le total des dépenses pour l'instruction primaire s'est élevé, en 1875, à 47,000,000 de francs, soit à plus de 11 francs par tête d'habitant.

(1) L'étendue ordinaire d'un township est de 36 milles carrés.

Cette proportion est à peu près la même dans beaucoup des autres états ; et presque partout aussi le chiffre des dépenses a doublé depuis dix ans.

Les Etats-Unis conservent donc, du moins quant à l'étendue des sacrifices, l'avance sur tous les autres peuples.

Leur situation exceptionnelle les exempte du reste de la ruineuse nécessité d'entretenir pour leur défense des millions d'hommes armés. Quarante mille soldats ou marins suffisent à ce soin. Ce premier avantage joint à l'immensité de leurs ressources minières et agricoles, leur permet de déployer dans les constructions scolaires, un luxe dont on peut être jaloux. L'ambition de chacun des états s'applique à surpasser ses voisins, et le Massachussets, la Pensylvanie, New-York, l'Ohio, l'Illinois, qui sont actuellement à la tête du progrès, sont suivis de près par le Connecticut, le Michigan, le Wisconsin, l'Indiana, New-Jersey, le Maryland, et même proportions gardées, par des états de formation récente, tels que l'Iowa, le Minnesota, etc.

Partout le public a l'enthousiasme des choses de l'éducation, les uns de bonne foi, les autres y voyant surtout le moyen de se créer des influences ; mais tous sont d'accord pour donner à l'enseignement public un véritable caractère national.

L'étude de la constitution entre dans le programme des écoles primaires. Chaque futur citoyen apprend à connaitre ses devoirs et ses droits, à faire

la distinction entre l'abus et l'exercice nécessaire de l'autorité, à ne pas confondre l'idée de liberté avec celle de licence, et par suite, à respecter et à aimer les lois de son pays. Aussi avec quelle fierté l'Américain se compare-t-il aux autres peuples! « Voyez, se croit-il en droit de dire, en un seul siècle nous avons égalé, sinon dépassé, les plus avancés d'entre eux. Que sera-ce dans cent autres années ! Le peuple américain est le peuple de l'avenir, notre pays, celui de l'entière et sage liberté. » — Tout cela serait assez vrai si le sud de l'Union pouvait tenir le même langage. Mais ce sont là des considérations qui nous entraîneraient hors de notre sujet.

Reconnaissons, à l'honneur des Américains, qu'en dépit des dissidences, ou plutôt à cause même des dissidences religieuses qui les divisent à l'infini, ils ont établi leurs écoles en dehors de tout esprit de secte, de peur même que l'esprit de secte ne s'introduise dans l'enseignement, il n'est pas permis aux ministres des différents cultes de faire partie des comités des écoles publiques. La précaution n'est pas inutile, car, de par la loi, ces comités exercent sur l'instituteur une autorité absolue.

Les écoles publiques sont donc *unsectarian*, ouvertes à tous les cultes. L'élève peut même, si tel est le désir de son père, se dispenser d'assister à la récitation de l'oraison dominicale et à la lecture, prise au hasard et faite sans commentaire, d'une dizaine de versets de l'Ecriture sainte, exercices qui précèdent l'ouverture de la classe du matin.

Les écoles du dimanche suppléent à cette insuffisance ou plutôt à ce défaut d'enseignement religieux.

L'enseignement de la morale est seul obligatoire.

Il est expressément recommandé aux maîtres d'en faire l'objet de leurs soins les plus attentifs, puisque c'est par là que leur mission est surtout utile à la société, mais en même temps il leur est indiqué de ne prendre pour base de la morale, que des vérités universellement reconnues, comme la croyance en Dieu, à l'immortalité de l'âme ; et de montrer que même au point de vue purement humain, il y a avantage à pratiquer la sobriété, par exemple la probité et les autres vertus sociales.

De ce que les écoles publiques sont *unsectarian*, il résulte forcément que les laïcs seuls peuvent être appelés à les diriger. Si des citoyens, membres d'une même confession religieuse, désirent avoir pour leurs enfants une école dirigée suivant leur croyance, libre à eux d'en fonder une avec ce caractère spécial et de la faire diriger par un maître ou une maîtresse de leur choix, même non pourvue de brevet. C'est là ce que font dans les États du Sud bon nombre de localités où domine le catholicisme.

L'État n'intervient aucunement sous ce rapport; la liberté est entière, égale pour tous.

La gratuité est ici de règle en matière d'enseignement public, même au degré secondaire. Il n'existe généralement pas de préjugés chez les riches à l'égard des écoles publiques. Cela n'a rien

de surprenant dans un pays où les chemins de fer ne comptent qu'une seule classe de voyageurs.

L'égalité règne donc dans l'école. La limite à laquelle chaque enfant s'arrête dans ses études, est marquée bien moins par la différence des fortunes que par celle d'aptitude ou de bonne volonté de l'élève. Le pays fait ce qu'il est humainement possible de faire, laissant à la nature le soin de régler la part de chacun dans cette distribution des biens de l'intelligence.

Les écoles privées ne renferment pas plus de la quinzième partie de toute la population scolaire, et beaucoup de celles qui existent dans le sud n'ont été fondées que sous l'influence des dissidences religieuses.

Seuls, les enfants de couleur ne jouissent pas complètement du droit commun à l'instruction. Ils ne sont pas encore traités sur le même pied que les blancs, et sont parfois obligés de parcourir des distances énormes pout se rendre dans les classes qui leur sont spécialement affectées. Du moins, telle est la situation dans le Nord; elle est sans doute tout opposée dans le Sud, où les gens de couleur sont en majorité.

Il est établi que le pays a le devoir d'admettre à l'école tout élève de moins de vingt et un ans; mais l'obligation pour le père de famille de donner l'instruction à son enfant ou de l'envoyer en classe, n'a été proclamée, et encore avec bien des restrictions, que dans douze états, parmi lesquels se trouvent le Michigan, le Texas, New-Hampshire,

la Californie, le Connecticut et le Massachussetts. A vrai dire, les mœurs publiques rendent la loi presque inutile. Il est même assez ordinaire que les familles facilitent à l'avance la tâche de l'Instituteur en enseignant elles-mêmes à lire aux enfants. En l'absence de salles d'asile, encore peu répandues aux Etats-Unis, les mères se font les premières institutrices de leurs jeunes familles. Les cas de véritable négligence de la part des parents étant peu fréquents, la nécessité de la répression se présente rarement. Rien ne prouve mieux la disposition de l'opinion publique à l'égard de l'instruction, que la proportion considérable des élèves par rapport au chiffre total de la population ; cette proportion est souvent d'un sixième, ce qui est à peu près la limite du possible.

II. — De l'organisation générale de l'instruction primaire.

Le principe électif qui, aux Etats-Unis, s'applique même aux fonctions de la magistrature, ne pouvait souffrir d'exception en matière d'instruction publique. Nous aurons à en examiner les conséquences au chapître des Maîtres. C'est à l'élection qu'est nommé dans chaque localité, grande ou petite, le comité chargé d'engager l'instituteur à l'année ou même au mois ; de le renvoyer en cas de faute grave, ou simplement d'incapacité *professionnelle,* de faire choix des livres de classe, de fixer les taxes d'école, proportionnellement à la

fortune de chacun ; de rédiger les règlements scolaires y compris ceux qui rendraient l'instruction obligatoire ; de représenter civilement l'école, et d'en surveiller la direction.

L'autorité du comité est donc à peu près souveraine, car les Conseils Municipaux et les Maires n'ont pas à s'immiscer dans les affaires d'école.

C'est à l'élection que sont aussi nommés les assesseurs qui recouvrent les taxes et font le recensement des enfants en âge de fréquenter les classes.

Dans les grandes localités, les pouvoirs du comité sont attribués à un conseil de contrôleurs, élus par les directeurs de chacun des districts scolaires de la ville. Ce comité de *trustees* peut élire un *superintendent*, homme ou femme, dont il fixe le traitement et auquel il donne ordinairement pour mission de choisir les maîtres, de les surveiller, de répartir les élèves dans les diverses classes suivant le degré d'instruction de chacun d'eux, enfin de pourvoir aux besoins matériels des écoles.

La même organisation se répète pour l'ensemble d'un comté, dont le superintendent a jouit ordinairement du droit de délivrer des brevets de capacité valables pour une durée plus ou moins longue.

A un degré encore plus élevé existe dans chaque état le *board of education*, bureau d'éducation, nommé également à l'élection et un *state superintendent of public schools*, inspecteur des écoles publiques de l'état, élu directement par le peuple,

comme dans l'Iowa, ou nommé par le gouverneur comme dans la Pensylvanie, avec approbation du Sénat. La durée du mandat des superintendants varie habituellement de deux à quatre ans.

Enfin, depuis quelques années on a établi à Washington un *board of education* non élu, composé d'hommes vraiment compétents en matière d'éducation, mais dont jusqu'à présent les attributions sont des plus restreintes.

Les habitudes de *self-government*, le régime de décentralisation par états font considérer le service de l'instruction publique comme service local.

Chaque état en prend la charge, établit des taxes, agit en véritable souverain. L'organisation varie sur mille points, mais le principe d'autonomie le veut ainsi. Du reste la mise en mouvement de tant de rouages compte peut-être pour beaucoup dans l'importance attachée aux affaires d'éducation.

Cette organisation n'est certes pas exempte de critique ni d'abus. Dans la pratique elle laisse trop beau jeu aux influences politiques; mais elle a ce mérite incontestable, d'amener chacun à prendre intérêt dans une question vitale.

III.— Des écoles publiques, leurs divers degrés.

Le nombre et l'importance des écoles publiques forme le côté brillant du système d'éducation adopté aux Etats-Unis. Ces écoles laissent généralement peu à désirer sous le rapport de la ventilation, du

chauffage, de l'éclairage, de la salubrité en un mot. On ne recule devant aucune dépense quand il s'agit du bien-être matériel des enfants. Les villes rivalisent d'efforts, et fréquemment, de simples citoyens témoignent de leur amour pour leur pays en concourant avec une libéralité sans bornes au développement de l'instruction. Parmi eux on cite avec raison M. Girard qui, bien que né en France, a laissé 30 millions pour la fondation projetée par lui d'un orphelinat de garçons à Philadelphie; et de nos jours, M. Peabody, qui a constitué un fond de plus de 20 millions pour provoquer la construction de maisons d'école dans les états les moins avancés de l'Union. Nos écoles ont cependant sur les écoles américaines un avantage sérieux, c'est d'offrir un logement aux maîtres, ce qui donne à nos établissements scolaires un aspect plus animé, et fait profiter l'école de tous les agréments qu'un homme d'ordre sait donner à son intérieur. Pendant les deux mois de vacances, l'école américaine, complétement abandonnée, ou à peine gardée par un *janitor*, concierge, présente l'image de l'abandon le plus complet. Nos mobiliers scolaires sont bien moins luxueux, mais ils sont plus complets, offrent plus de ressources pour l'enseignement intuitif. Ainsi il n'est plus guère chez nous d'écoles où l'on ne trouve au moins un tableau ou une collection de poids et de mesures qui fait généralement défaut dans les classes que nous avons visitées en Amérique. Comme gradation, les écoles américaines forment, dans les villes de quelque importance un véritable

système régulier de classes en nombre variable, de quarante à soixante élèves. Ces classes portent diverses dénominations, telles que : *Primary schools*, *common schools*, *intermediate schools*, *subgrammar schools*, *grammar schools*, lesquelles comprennent suivant l'ordre croissant les divers degrés de l'enseignement primaire élémentaire.

Les *ungraded schools* sont celles où un seul maître ou une seule maîtresse, réunit des enfants de tout âge.

Dans les villes de cinq mille habitants et au-dessus, il existe généralement une *High-school*, où sont admis vers l'âge de quatorze ans les élèves qui désirent continuer à s'instruire.

Le programme de ces dernières écoles se répartit en trois ou quatre années, et il est très-variable quant à la nature et à l'étendue des matières enseignées. Il comprend partout les mathématiques élémentaires, auxquelles on ajoute, ici, les langues vivantes, là les langues mortes ; et c'est alors souvent le cas de se rappeler le proverbe : qui trop embrasse mal étreint ; ailleurs, au contraire il n'atteint même pas aux limites d'un bon enseignement primaire tel que le donnaient nos anciennes écoles primaires supérieures dont la disparition, nous pouvons aujourd'hui l'espérer, ne sera pas éternelle.

Un point qu'on ne saurait négliger de noter ici, c'est que, quel que soit le degré de l'école publique ou libre, au village comme à la ville, partout, excepté peut-être à Philadelphie et dans deux ou trois grandes cités, les deux sexes y sont admis

simultanément, et, chose non moins étrange pour nous Français, c'est que le plus souvent, ces écoles sont dirigées par des institutrices, et c'est ici que nous allons avoir à examiner le revers de la médaille.

IV. — Des maîtres.

On comprend facilement que dans un pays qui offre tant de ressources à l'activité humaine, que dans le pays du monde qui produit le plus de richesses, le recrutement des instituteurs doit être plus difficile que partout ailleurs. Il a donc fallu faire à la femme une place considérable dans l'organisation générale de l'éducation publique. La guerre de sécession, en moissonnant une foule de jeunes gens, en détournant beaucoup d'instituteurs de leur carrière a rendu encore plus fréquent l'emploi des femmes, de sorte qu'aujourd'hui l'instruction primaire, à presque tous ses degrés, est en majorité confiée aux mains d'institutrices.

Le relevé suivant montre le changement survenu sous ce rapport dans l'Iowa.

1861. — 3,763 instituteurs et 3,562 institutrices.
1875. — 6,500 » 11,645 »

Le nombre des instituteurs n'a pas doublé et celui des institutrices a plus que triplé.

Dans le petit état de Rhode-Island, les résultats sont encore plus marqués.

	1845	1855	1865	1875
Instituteurs	362	275	219	195
Institutrices	192	404	573	861

Ici, le nombre des maîtres a diminué de près de moitié et celui des maîtresses a plus que quadruplé.

En résumé, sur 221,042 personnes attachées en 1873 à l'enseignement, on comptait 127,713 femmes.

Dans un certain nombre d'états, l'Illinois, le Kansas, le Connecticut, l'Ohio, elles sont même souvent appelées aux fonctions de *superintendent* de villes.

Nous verrons au chapitre des méthodes et de leurs résultats s'il y a lieu de s'applaudir de l'état de choses actuel.

Même en tenant compte de la situation économique respective des divers pays, il est incontestable que le traitement des instituteurs aux Etats-Unis est plus élevé qu'en aucune contrée de l'Europe. Il est assez généralement de 500 fr. par mois environ, quoique dans le Maine, il descende jusqu'à moins de 100 fr.

A Boston, où il est le plus élevé, il est en moyenne de 8,000 fr. par an pour les simples maîtres et de 10,000 à 16,500 et même 20,000 fr. pour les directeurs d'écoles.

Celui des institutrices est généralement d'un grand tiers en moins. Le loyer et le vêtement coûtent presque deux fois plus qu'en France ; mais les denrées de première nécessité, la viande entre autres, vaut une fois moins, de sorte qu'en fin d'année l'instituteur américain peut avoir économisé une partie notable de son traitement, ce qui n'est pas possible parmi nous, même au maître célibataire.

C'est malheureusement tout ce qu'a d'enviable la position d'instituteur dans ce pays.

D'abord les maîtres ne font pas, comme en France, partie d'un corps organisé. On est instituteur comme on est commis, employé, payé à tant par mois ou pour une année, mais les comités locaux ne s'engagent jamais pour un temps plus long.

Le maître est dans la dépendance absolue de ces comités où souvent les influences politiques et religieuses se livrent des luttes acharnées. Impossible à lui de garder la neutralité. Il doit donc se ranger du côté de ceux qui l'ont patronné sauf à subir les conséquences de la défaite plus ou moins prochaine de son parti.

On conçoit qu'en de telles conditions les hommes de quelque valeur n'abordent pas volontiers la carrière de l'enseignement, ou s'empressent de l'abandonner à la première occasion pour en entreprendre quelqu'autre exigeant moins de sujétion.

Les désertions sont donc extrêmement fréquentes si fréquentes même que les instituteurs comptant cinq ou six années d'exercice sont assez rares.

Pour un autre motif les femmes non plus ne persévèrent pas longtemps dans cette carrière. Le plus grand nombre se marient avantageusement et se retirent au moment précisément où elles ont acquis quelque habileté professionnelle.

Rien ne contribue du reste à attacher les maîtres à leurs fonctions. Nous avons déjà dit qu'ils n'ont

pas droit au logement ni à la jouissance d'un jardin. Ils n'ont pas non plus de retraite à attendre, et puis, s'ils sont capables, ils se voient dans la nécessité de changer souvent de résidence pour obtenir de l'amélioration dans leur position. Enfin, les moins intelligents sont toujours sous la menace de se voir retirer par le *superintendent* le droit temporaire attaché au brevet.

Dans aucun cas l'instituteur ne peut donc compter sur la sécurité du lendemain. Il faut avant tout qu'il s'applique à ne se faire aucun ennemi, autrement il est aussitôt dépopularisé, sinon révoqué.

Le caractère plus flexible des femmes leur rend sans doute la situation moins pénible, leur éloignement de la vie politique prévient en partie pour elles le danger de mécontenter les partis, et c'est, outre la raison d'économie, la cause pour laquelle on compte plus d'institutrices que d'instituteurs.

Du reste la disette de maîtres, hommes ou femmes est générale. En Pensylvanie, on en est réduit à autoriser cinq cents *undergraded teachers*, c'est-à-dire des maîtresses ne possédant qu'une instruction des plus élémentaires.

A Détroit, dans le Michigan, est instituteur public qui veut bien l'être.

Il faut placer cette instabilité des maîtres au nombre des causes principales de l'insuffisance manifeste des résultats de l'enseignement.

Par suite de leur passage si fréquent d'une école à une autre, les maîtres n'ont pas le temps d'étudier le caractère de leurs élèves, leur tournure

d'esprit, ni de rechercher les meilleurs moyens de se mettre à la portée de leur intelligence.

Et d'ailleurs, comment ces maîtres ou ces maîtresses auraient-ils véritablement l'esprit de leur profession ?

La plupart n'y sont pas préparés par une étude spéciale. Peu sortent des écoles normales, un quart environ dans les états les plus favorisés, un trentième seulement dans le West-Virginia.

Et encore, ces écoles normales, sortes d'académies, restées jusqu'ici à peu près en dehors de l'action de l'administration centrale, n'ont pas de programme bien défini, et forment des jeunes gens instruits plutôt que de vrais éducateurs de l'enfance.

Aussi les comités de tous les degrés et les *superintendents* gémissent-ils de ce défaut de savoir professionnel des maîtres. Peu font usage des procédés de la méthode intuitive, peu savent exciter l'émulation entre leurs élèves.

Il est du reste à noter qu'on se prive d'un des moyens de la provoquer en n'adoptant pas l'usage des distributions de prix en fin d'année scolaire.

Cet usage augmenterait sans doute aussi la durée moyenne annuelle de la fréquentation qui, aux Etats-Unis, est extrêmement réduite.

Elle est de 8 mois 17 jours au Massachussetts.
» » 6 3/4 en Pensylvanie et dans l'Illinois.
» » 6 1/3 dans l'Indiana.
» » 3 en Géorgie.

de sorte que la moyenne générale n'est que de cent soixante journées par an.

Beaucoup de personnes, très-compétentes en matière d'éducation, pensent que l'économie que l'on recherche surtout par l'emploi si général des femmes comme directrices d'écoles des deux sexes, est préjudiciable aux progrès de l'enseignement et aussi à la bonne tenue des classes.

La statistique de 1873 fournit les indications suivantes sur le nombre respectif des maîtres et des maîtresses employés dans chaque état.

	Hommes.	Femmes.
Ohio	9,789	12,110
Pensylvanie	7,944	11,145
Illinois	8,765	12,029
Indiana	7,430	4,812
Jowa	6,091	10,193
Maryland	1,476	2,555
Maine	1,904	4,094
New-Hampshire ..	527	3,296

Or, les travaux produits à l'Exposition de Philadelphie montrent que les deux derniers de ces états qui, proportionnellement, comptent le plus d'institutrices, sont les moins avancés pour l'enseignement de l'arithmétique, des éléments de géométrie, de la partie scientifique, si on peut employer ce mot en parlant des études primaires.

C'est qu'en effet, dans l'enseignement des mathématiques étendu au-delà des premières notions, il faut que le professeur s'empare de l'intelligence de son élève, qu'il se mette en communication avec elle, la dirige, la domine en quelque sorte pendant toute une suite de déductions ; ces efforts

puissants de volonté sont plutôt dans la nature de l'homme que dans celle de la femme; ils épuisent quelquefois bien vite le premier, ils doivent tuer la seconde en quelques années.

Et puis, ces études identiques suivies dans les écoles mixtes par le jeune homme et la jeune fille, quel que soit leur âge, sont un usage vraiment en opposition avec l'esprit pratique du pays. A partir d'un certain moment la direction doit être différente, spéciale pour l'un comme pour l'autre.

Dans ces dernières années encore on négligeait complètement d'exercer les jeunes filles aux divers travaux qui leur sont propres, et dans le même temps on les poussait à disputer à leurs compagnons d'études les premières places en algèbre, en trigonométrie, etc.

Comment concilier la sécheresse de ces études avec les grâces naturelles, la douce affabilité, l'urbanité des manières qui sont surtout l'apanage de la femme et rendent sa compagnie agréable?

Ce n'est un mystère pour personne que les études prolongées sont une cause d'affaiblissement physique.

Or, il est à noter que, pressé de tirer parti de ce qu'il sait, le jeune Américain quitte l'école bien plus tôt que la jeune fille, et acquiert des forces, tandis que la seconde s'épuise encore des années à acquérir une instruction d'une utilité douteuse. N'est-on pas conduit dès-lors à attribuer à cette cause cette pâleur maladive presque générale chez les femmes américaines pâleur qui n'est pas parti-

culière à celles de Philadelphie, mais qui là est plus frappante encore qu'ailleurs, et dans tous les cas contraste avec la constitution vigoureuse de l'homme.

Le chant est partout enseigné dans les écoles, et son influence bienfaisante contribuera sans doute à atténuer la teinte générale de gravité ou plutôt d'ennui qui s'étend sur presque toute la population. On a assez rarement occasion de reprendre les enfants à cause de leur turbulence, de leur jovialité. La discipline est généralement facile et rend peu nécessaire le recours aux punitions graves.

La question si controversée des châtiments corporels n'a pas reçu en Amérique de solution définitive. Ces châtiments sont interdits dans l'état de New-York ou dernièrement cependant les maîtres les déclaraient encore nécessaires, dans le Michigan, l'Illinois, mais ils restent autorisés ailleurs, en Pensylvanie par exemple. Il résulte des résumés statistiques, fournis en 1875 par les instituteurs du comté de Bucks, que ces maîtres ont infligé en moyenne, à l'aide de la verge, chacun deux punitions par trimestre, punitions appliquées surtout pour réprimer des actes d'insubordination.

Les règlements prévoient le cas, d'ailleurs fort rare, où ces châtiments, dégénérant en actes de cruauté, nécessitent des poursuites à la charge des maîtres. Ainsi se trouve à peu près rendu impossible l'abus de ce genre de correction.

Tel est, tracé rapidement, l'état de l'instruction primaire, et du personnel enseignant aux Etats-

Unis; tel il est aujourd'hui, mais tel il ne sera probablement plus dans dix ans; car dans ce pays d'initiative, les améliorations nécessaires une fois signalées se réalisent comme par enchantement, par la raison que tout le monde y prête la main, y croit l'honneur de la nation engagé. On n'a pu dans une société si jeune entreprendre tout à la fois et réussir également en toutes choses. L'émigration amène tous les ans un grand flot d'hommes de toutes nationalités surtout d'Irlandais ignorants. N'est-ce pas beaucoup déjà que sur un ensemble de quarante millions d'individus dans lequel on compte cinq millions d'anciens esclaves nègres, deux millions d'Allemands, autant d'Irlandais et un dixième million d'autres étrangers, la moyenne générale des illettrés ne soit que de 14 p. 0/0 répartis dans chaque état d'après le tableau suivant:

Alabama	38 0/0	Missouri	13 0/0
Arkansas	27	Nebraska	2
California	6	Nevada	2
Connecticut	5	New-Hampshire	3
Delaware	18	New-Jersey	6
Florida	30	New-York	5
Georgia	39	North Carolina	39
Illinois	5	Ohio	7
Indiana	7	Oregon	5
Iowa	4	Pensylvania	6
Kansas	7	Rhode-Island	10
Kentuky	25	South Carolina	40
Louisiana	38	Tennessee	20
Maine	3	Texas	27
Maryland	16	Vermont	5
Massachussets	6	Virginia	36
Michigan	4	W. Virginia	19
Minnesota	6	Wisconsin	5
Mississipi	37		

N'est-ce pas beaucoup aussi, qu'à peu près toute localité soit pourvue d'écoles en nombre suffisant, construites dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité ? Ainsi, nous avons vu des villes, des villages nés d'hier, où toutes les constructions particulières sont en bois, mais ou l'école est en briques ou en pierres.

Que quelques années s'écoulent encore, et les Américains, à qui la France est plus sympathique que jamais, auront étudié l'organisation de notre corps enseignant, celle de nos écoles normales, apprécié nos méthodes d'écriture, notre admirable système de poids et mesures, constaté l'avantage des écoles distinctes pour chaque sexe, assisté à nos distributions de prix, et tourné à leur profit notre longue expérience.

A notre tour, ne devons-nous pas apprendre des Américains, à ne pas dédaigner les questions d'éducation publique, à ne pas considérer comme indifférentes celles qui touchent à l'hygiène et au bien-être de l'enfance ; mais, au contraire, à demander d'abord que l'instruction soit plus accessible au degré secondaire, qu'elle soit, au degré primaire, gratuite pour tous, obligatoire jusqu'à un certain âge, pendant un nombre déterminé de mois par année, et en outre complètement libre sous le rapport du culte. Ne devons-nous pas apprendre d'eux aussi à prêter un concours actif à toutes les institutions qui peuvent contribuer au développement, à la prospérité de l'instruction, telles que les écoles primaires supérieures, que l'on

verra sans doute bientôt renaître, les bibliothèques scolaires et populaires, les certificats d'études, la publication des documents scolaires, les examens publics de fin d'année, enfin à tout ce qui peut donner à nos établissements d'éducation publique une existence plus active, et secouer jusqu'au fond du dernier village l'insouciance du campagnard, pour tout ce qui n'est que d'ordre moral et intellectuel.

RECUEIL DE CHARTES

DU XIIe ET DU XIIIe SIÈCLE

CONCERNANT L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DU BOULONNAIS

Communication de **M. l'abbé D. HAIGNERÉ**, *secrétaire perpétuel, lue à la séance du* 7 *mai* 1879.

Le recueil que j'ai l'honneur de présenter à la Société Académique, comprend trente-six chartes, dont vingt-neuf inédites. Elles sont toutes relatives à l'histoire ecclésiastique de l'arrondissement de Boulogne.

I. — CHARTES DE THÉROUANNE

Les deux premières sont 1° un privilège accordé au chapitre de Thérouanne en 1119 par le pape Calixte II; 2° un autre privilège accordé à la même compagnie par le pape Adrien IV, en 1157. Ces deux pièces sont copiées sur un manuscrit du XVIe siècle appartenant au fonds ecclésiastique de Boulogne (G n° 16). La publication en est d'autant plus opportune que l'une a disparu complètement et que l'autre ne subsiste plus que par fragments informes dans l'ancien cartulaire conservé à l'Evê-

ché de Bruges, que la Société des Antiquaires de la Morinie fait actuellement imprimer par les soins de M. Giry, archiviste-paléographe, à Paris. Je profiterai de la publication de ces deux pièces, pour utiliser les études topographiques dont le cartulaire de Thérouanne a été l'objet de ma part, en 1869, lorsque j'en ai eu communication, grâces à l'amitié vraiment fraternelle dont m'honorait M. Desplanque, archiviste du Nord, trop prématurément enlevé aux sciences et aux lettres qu'il cultivait avec tant de dévouement et de sagacité.

II. — Chartes de Samer.

Viennent ensuite treize chartes de l'abbaye de Samer. On en connaissait six, savoir : 1° celles d'Eustache III, comte de Boulogne, de 1112 et de 1113; 2° celle d'Etienne et Mathilde de l'an 1141 ou 1145; 3° celle de Matthieu d'Alsace de 1161; 4° le privilège du pape Innocent III de 1199; et 5° une lettre du même pape de l'an 1211 ou 1212.

Il y en a trois dans les *Olim*, publiés par M. Beugnot pour faire partie des documents inédits sur l'histoire de France, imprimés par le ministère de l'Instruction publique; une autre dans Foppens, au tome IV des Diplômes belgiques; et deux dans la Patrologie de M. Migne, parmi, les lettres d'Innocent III.

Je propose à la Société Académique de les réimprimer, pour les mettre à la portée de ceux qui se

livrent aux études locales, et qui n'ont pas toujours la facilité de recourir aux collections des grandes Bibliothèques.

A ces six pièces, les seules connues du public, je joins la copie de sept autres chartes, presque toutes fort intéressantes, que Dom Grenier avait extraites du chartrier de l'abbaye, et dont la copie se trouve à la Bibliothèque nationale parmi les matériaux amassés pour l'histoire de Picardie par ce docte bénédictin. Ce sont: 1° une charte de Milon, évêque de Thérouanne, de 1153; 2° une bulle du pape Alexandre III, de 1173; 3° une charte de la comtesse Ide de Boulogne, de 1189, qui provient comme les autres du chartrier de Samer; 4° un privilége du pape Célestin III, de 1193; 5° une lettre du pape Innocent III, de 1201; 6° une charte du comte Renaud et de la comtesse Ide, de 1210; et enfin, 7° une charte de Jacques de Seilles, de 1224. Ces treize pièces formeront ce que j'ai pu trouver jusqu'ici d'épaves provenant du Cartulaire de notre antique abbaye Boulonnaise.

III. — Chartes de Licques.

Les recherches que j'ai faites en 1860, 1861 et 1863 dans les papiers de Dom Grenier pour la composition de mon Dictionnaire topographique de Boulogne, dont la Société Académique m'a fait l'honneur de voter l'impression dans sa dernière séance, m'ont mis à même d'y découvrir la copie de dix chartes inédites, ou du moins incomplète-

ment publiées, qui reposaient dans le chartrier de l'abbaye de Licques.

Ce sont : 1° la charte de fondation de cette abbaye par l'évêque Milon Ier, de 1132 ; 2° un accord intervenu en 1141 entre les chanoines de Saint-Omer et les religieux de l'abbaye, pour quelques revenus dans la paroisse de Serques ; 3° une charte de Didier, évêque de Thérouanne, confirmative des biens de l'abbaye, en 1170 ; 4° une charte de Baudouin de Bourbourg, de 1176 ; 5° une charte de la comtesse Ide, de 1183 ; 6° une charte de Manassès de Guines, de 1213 ; 7° une autre du même, de 1218 ; 8° une autre encore du même, de 1223 ; 9°, une longue charte d'Adam, évêque de Thérouanne, confirmative des biens de l'abbaye, datée de février 1223 v. st., c'est-à-dire 1224 ; enfin 10° une sentence de l'official de Thérouanne de l'an 1264.

Ces pièces ne constituent qu'une bien faible partie des richesses historiques conservées jusqu'à la Révolution française dans le chartrier de Licques, et dont il existe des inventaires ; mais celles que j'offre à la Société Académique formeront un noyau, autour duquel il sera peut-être possible d'en grouper plus tard quelques autres.

IV. — Chartes de Beaulieu.

La Bibliothèque de la ville de Saint-Omer doit à la libéralité de feu M. le Dr Coze, ancien propriétaire du domaine de Beaulieu, une liasse de parchemins provenant de l'abbaye de ce nom, qui

était située dans la commune de Ferques. Ces documents, restés depuis la Révolution française jusqu'en 1864 dans un vieux coffre où l'on puisait sans scrupule chaque fois qu'on avait besoin de donner une couverture neuve aux grammaires et aux catéchismes des enfants de l'école; ces documents, dis-je, sont restés entièrement inconnus aux nombreux écrivains qui ont traité de l'histoire de nos contrées boulonnaises, et l'on ne saurait trop regretter la dilapidation qui en a fait disparaître le plus grand nombre.

Quoi qu'il en soit, ils se composent encore aujourd'hui de douze pièces, dont j'ai eu communication, en 1869, par l'intermédiaire de feu M. Delmotte, avocat, trésorier de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui m'a fait l'amitié de me recommander à la bienveillance particulière de M. Lefebvre du Prey, maire de Saint-Omer.

Ce sont 1° une bulle du pape Adrien IV, de l'an 1157, confirmative de la fondation de l'abbaye et des premières donations qui lui ont été faites; 2° une charte d'Eustache de Ferques, du mois de novembre 1220, accordant à l'abbaye une partie de dîme à Hardinghen; 3° une bulle du pape Innocent IV, de l'an 1249; 4° une autre bulle, malheureusement très mutilée, du pape Urbain IV, de l'an 1263; 5° une charte d'Ernous de Ghisnes, du mois de mars 1271, en français, concernant la dime de Pihen et celle d'Hydrequent; 6° une bulle de Grégoire X, du 12 mars 1274; 7° une bulle de Jean XXI, du 9 décembre 1276; 8° une bulle du

cardinal Annibal Ceccano, évêque de Tusculum, du 6 mai 1347, accordant un délai pour le paiement du droit de procuration, à cause des malheurs de la guerre ; 9° une charte d'Henri de Bournonville, malheureusement très mutilée, qui paraît relative à l'abbaye de Longvilliers.

Deux autres pièces n'ont aucune importance, et il suffira de les indiquer par une brève analyse : elles sont de 1570 et 1574, et elles ont trait à des différends relatifs à la perception des dîmes.

La douzième pièce est un magnifique rouleau de parchemin, contenant le Terrier du domaine de l'abbaye en 1286. C'est une pièce d'une trop longue étendue pour que je songe à la publier. Qu'il me suffise, pour le moment, d'en avoir relevé tous les noms de lieux, pour en enrichir les divers articles de mon Dictionnaire topographique.

V. Chartes de Notre-Dame de Boulogne.

Le chanoine Le Roy a publié, en 1681, parmi les pièces justificatives de son histoire de Notre-Dame, un privilège du pape Innocent III, qu'il date de l'an 1209, et que Foppens s'est donné tort de réimprimer dans le T. IV des Diplômes belgiques d'Aubert le Mire. Telle que Le Roy l'a publiée, cette pièce porte, en effet, des caractères de falsification qui doivent la faire rejeter comme apocryphe par celui qui possède les premières notions de la science paléographique.

Le fond en est pourtant fort authentique, mais

sous une autre forme. On la trouve sous la date de 1208, parmi les lettres d'Innocent III, publiées par Baluze, et reproduites dans l'édition de M. Migne. C'est un document très intéressant, surtout pour la topographie du Boulonnais, partie omise complètement dans l'abrégé informe qu'a imprimé le chanoine Le Roy. Je propose à la Société Académique de la réimprimer en y joignant une charte de l'an 1315, relative à un échange de biens entre Robert, comte de Boulogne, et l'abbaye de Notre-Dame. Je l'ai trouvée aux archives nationales, dans le Trésor des chartes, et j'en dois la copie à l'obligeance inépuisable de notre dévoué collègue, M. Edmond Dupont.

Menneville, le 28 avril 1879.

M. EUGÈNE DE ROSNY

Communication faite à la Société Académique dans la séance du 7 mai 1879, par **M. Louis BÉNARD**, *membre titulaire résident.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Notre Compagnie vient de perdre l'un de ses membres les plus savants, les plus érudits, et, chacun de nous, un collègue avec lequel nous étions heureux d'entretenir d'excellentes relations.

M. *Louis-Eugène* DE ROSNY, qui vient de s'éteindre, le 25 avril 1879, dans sa soixante-douzième année, était l'un de nos fondateurs, et, aussi longtemps que sa santé le lui permit, nous le vîmes assister régulièrement à nos séances et partager nos travaux.

M. Eugène de Rosny se destinait à la carrière militaire : il était déjà officier dans l'arme du Génie quand une révolution vint, en juillet 1830, renverser du trône le Prince qui résumait en lui la Monarchie héréditaire en France.

Notre regretté collègue resta fidèle à son serment et ne voulut point mettre au service du nouveau Gouvernement sa personne et son épée.

Cette attitude si honorable donne, à elle seule, une idée du caractère de M. de Rosny.

Ce caractère, — sa vie entière en témoigne, — ne

s'est pas un instant démenti. Et, depuis près d'un demi-siècle déjà, il s'est révélé en toute circonstance avec la fermeté d'une sincère conviction.

Rendu à la vie privée, M. de Rosny se voua entièrement aux recherches et aux études historiques.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de rappeler, ici-même, avec quelle persévérance soutenue notre collègue interrogeait nos poudreuses archives et dépouillait d'anciens dossiers devenus pour la plupart presque illisibles, tant l'incurie avait dédaigné ces respectables témoins des âges disparus!

Avec la patience d'un de ces bénédictins d'autrefois auxquels notre pays doit tant de travaux qui sont comme les bases fondamentales de tout l'édifice historique français, M. de Rosny ne négligeait aucun détail. Doué d'une très-heureuse mémoire, il savait immédiatement où caser la date, le nom, le fait qu'il découvrait. Et c'est ainsi qu'il est arrivé à réunir ces innombrables notes qui lui ont permis de dresser, avec son *Etat ancien du Boulonnais*, ses *Recherches généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes et pays circonvoisins*. Ce dernier ouvrage, formant, à lui seul, quatre volumes, est tout un monument. Il est devenu l'indispensable *Vade-mecum* de tous ceux qui s'adonnent aux études historiques dans ce pays. L'exactitude infinie de l'auteur est une précieuse garantie pour l'historien. M. de Rosny n'avance rien dont il n'ait eu la preuve. Chacune de ses notices est un véritable chef-

d'œuvre de concision et de précision. Familier avec les institutions et les choses du passé, il sait classer dans leur ordre, chacun à sa date, avec sa qualité ou son titre, les personnages dont il retrace la généalogie ou les alliances.

Par ce travail, l'honorable défunt a rendu un grand service aux hommes d'étude, qui consulteront toujours avec fruit ses *Recherches* et y puiseront des renseignements authentiques qui ne laisseront pas de faciliter singulièrement leur tâche.

Au moment même où il pliait déjà sous le poids de la maladie qui devait priver si tôt notre Compagnie de sa précieuse collaboration, notre estimé collègue venait de mettre la dernière main à l'édition du *Terrier de l'Abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne-sur-mer,* de 1505, que possèdent nos archives communales. A l'une de nos prochaines séances, j'aurai l'honneur, Messieurs, de vous présenter, sur cet ouvrage de science et de patience que nous lègue, en quelque sorte, le regretté défunt, une appréciation toute spéciale. Cette publication est encore un service sérieux rendu aux études, et, à ce titre, elle tiendra dignement sa place à côté des autres recherches dues à M. de Rosny.

Je ne saurais terminer cet hommage rendu à notre excellent et digne collègue, sans louer en lui sa parfaite urbanité de manières, son extrême bon ton, son exquise politesse, son empressement à obliger. Jamais on ne s'adressait en vain à lui pour éclairer une situation parfois indécise, faute

d'un renseignement généalogique ou de la connaissance d'une filiation ou d'une alliance. Personnellement, mes rapports avec M. Eugène de Rosny remontent à plus de vingt-cinq ans ; et, pendant cette longue période, j'ai pu, en maintes occasions, constater ses excellentes qualités, auxquels venaient se joindre une grande modestie et beaucoup de tact.

Comme je le comparais un jour à ces bénédictins dont je viens de parler, M. Eugène de Rosny m'écrivait que je m'exagérais la valeur de ses travaux et qu'il ne demandait à Dieu d'autre ressemblance avec ces bons religieux que le repos éternel dont ils jouissaient et qu'il espérait, comme eux, obtenir un jour !

Ce trait peint l'homme !

Sa foi le soutenait à travers les épreuves cruelles qui ont affligé ses dernières années. Avec ce sentiment profondément chrétien et son amour des travaux historiques, il oubliait parfois ses chagrins et ses propres souffrances....

Le souvenir de M. Eugène de Rosny sera conservé parmi nous, comme celui d'un digne collègue, d'un ami véritable de l'Histoire, « de l'étude sérieuse « et calme, qui,—selon la pensée si vraie d'Augustin Thierry, — « est un refuge, une espérance, une « carrière à la portée de chacun de nous, avec « laquelle on traverse les mauvais jours sans en « sentir le poids, car on se fait à soi-même sa « destinée, on use noblement sa vie. »

UN AMI DE BOULOGNE.

Souvenir *donné à la mémoire de M.* **MERRIDEW**, *à la séance de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, le 7 mai 1879, par M.* Louis **BÉNARD**, *membre titulaire résident.*

Messieurs et chers Collègues,

Tout ce qui se rattache à l'histoire de notre chère cité ne nous laisse pas indifférents : et nos recherches, comme nos études, nous y reportent le plus souvent, avec cette constance, cette fidélité, je dirais presque cette affection qui fait que l'enfant aime à parler de sa mère, à se rappeler les moindres phases de l'existence de celle qui lui a donné le jour !

Gardienne des Annales de Boulogne, notre Société Académique se fait un devoir, un pieux devoir de recueillir dans ses Mémoires et de conserver ainsi aux historiens de l'avenir, les *faits et gestes* de ceux qui, dans toutes les carrières, dans toutes les positions ont honoré notre ville, ont poursuivi l'extension de sa réputation et travaillé à sa prospérité.

Et quand le citoyen dont nous mettons en lumière les belles actions et le dévouement est étranger à

notre France et à notre cité, oh ! combien alors, Messieurs, nous sommes heureux de proclamer ses services et de les placer dans le relief particulier qui leur est dû.

Être *l'ami de Boulogne* est chose fort naturelle à un Boulonnais, à un compatriote que des liens de famille ont fixé dans notre contrée ou qu'y retiennent des intérêts sérieux.

Mais devenir et rester *l'ami de Boulogne* quand on est étranger à la ville par sa nationalité, par sa naissance et par sa famille, c'est là, il faut le reconnaître, un motif tout particulier pour créer l'estime, puis la sympathie et l'affection.

Cet ami, Messieurs, nous venons de le perdre.

La mort, en moissonnant à la fleur de l'âge, M. *Henry Melville* Merridew, a, du même coup, enlevé à la ville de Boulogne l'un de ses plus honorables résidents, l'un de ses plus fervents et sincères amis.

L'histoire locale enregistrera avec gratitude les nombreux actes de dévouement de M. Merridew envers la cité qui l'avait, dès longtemps, adopté comme l'un de ses enfants et qui le comptait, non sans quelque fierté, parmi ses plus convaincus défenseurs.

M. H. M. Merridew, né à Coventry (Angleterre), le 25 août 1836, n'avait donc pas encore atteint sa quarante-troisième année, lorsque la cruelle maladie qui le tenait, depuis sept mois, éloigné du monde et des affaires, est venue priver sa famille d'un chef aimé et la ville de Boulogne d'un ami au

cœur d'or, dont le zèle intelligent s'affirmait de jour en jour par les actes les plus dignes d'éloges.

Le père et l'aïeul de M. Merridew avaient été, durant de longues années, libraires à Coventry, où leur honorabilité les avait placés au premier rang parmi leurs concitoyens qui appelèrent l'un au Conseil municipal, et élirent l'autre, par deux fois, aux fonctions de Maire de cette importante cité.

Un oncle du regretté défunt exerçait aussi la profession de libraire à Leanington.

C'est précédé de ces antécédents que M. Henry Merridew, père de notre concitoyen, vint fonder à Boulogne-sur-mer une librairie anglaise, rue de l'Ecu, 58.

Une autorisation à cette fin lui fut accordée, le 5 novembre 1844, par M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur.

Dans la circulaire par laquelle, en mars 1845, il annonçait au public l'ouverture de son établissement et du cabinet de lecture qu'il y avait joint, M. Henry Merridew disait : *Every effort will be used to provide the best sources of intelligence for the News Room.*

Cette règle de conduite, dont il ne se départit jamais, fut aussi celle de son fils Henry Melville Merridew, quand, privé de bonne heure de son père et de sa mère, il dut abandonner la carrière maritime, où l'avaient porté ses goûts, pour se mettre, en 1858, à la tête de la librairie créée par son père.

L'autorisation ministérielle qu'il obtint à cet égard est du 29 juin 1858.

A partir de ce moment, H. M. Merridew s'attacha à la ville de Boulogne, dont il voulut, en toute occasion, contribuer à faire valoir les titres à l'attention des touristes.

Qui de nous, Messieurs, ne se rappelle ce passé, si près encore, et déjà, hélas ! voilé de deuil, où le jeune libraire anglais charmait ses nouveaux concitoyens par son aménité, son empressement toujours obligeant, sa perspicacité naturelle, son ardent désir du bien, son bon et excellent caractère !

En peu d'années, H. M. Merridew s'était identifié, d'une façon si intime, avec les aspirations et les ressources de notre cité, devenue la sienne, qu'il pouvait, en 1865, publier son *Merridew's Guide to Boulogne and its environs*, dont il dût, dès 1866, faire une deuxième édition, et qui est resté, pour l'étranger venu d'Angleterre à Boulogne, le meilleur *compendium* des usages de la localité et de ses avantages.

Le *Merridew's Guide* offrait, en outre, aux visiteurs anglais de notre ville cette satisfaction, bien sentie des touristes observateurs, de retracer, en quelques pages concises, l'histoire de Boulogne, les initiant ainsi à des détails propres à les intéresser tout particulièrement aux lieux et aux monuments qu'ils voyaient souvent pour la première fois !

L'année suivante (1867), M. Merridew, complétant son œuvre, éditait, sous ce gracieux titre :

The Boulogne Rose, toute une série de vingt-huit vues principales de Boulogne, réunies dans une enveloppe artistique, à laquelle il avait donné la forme et la couleur de la reine de nos jardins.

Ces publications contribuèrent largement à répandre au loin le nom et la réputation de la ville de Boulogne, dont l'intelligent libraire voulut, en outre, rappeler les principaux monuments, en éditant, pour la correspondance, du papier à vignettes, selon un usage assez généralement adopté actuellement et qui vient directement d'Angleterre, — ce pays si excellemment pratique et auquel bien des innovations ont été et sont encore avec raison empruntées.

Dans le *Times*, dont il était le correspondant spécial à Boulogne, comme dans la plupart des grands journaux d'Angleterre, avec lesquels il entretenait des relations suivies, H. M. Merridew poursuivait assiduement la tâche qu'il s'était imposée dès son arrivée à Boulogne.

Un événement quelconque avait-il pour théâtre notre ville, de suite Merridew en transmettait le récit ; et, dans les vingt-quatre heures, la presse anglaise,—cette belle et grande presse anglaise qui fait l'étonnement du monde, qu'elle tient constamment au courant des affaires du Continent,— enregistrait, dans les termes les plus sympathiques, les moindres détails du fait signalé à la curiosité ou à l'intérêt de ses innombrables lecteurs.

Que de fois j'ai pu le voir dans cette partie si active de sa laborieuse existence !

Avec quel soin, avec quelle exactitude il se renseignait aux meilleures sources avant d'envoyer son compte-rendu !

L'attention toujours en éveil, il ne laissait jamais passer, sans en tirer parti, aucune circonstance favorable et notre ville, qui le savait toujours si empressé, lui rendait bien en considération tout ce qu'il dépensait pour elle de dévouement vrai et de désintéressement délicat !

Pour citer les diverses occasions où l'action de M. Merridew s'exerça dans ce sens, il me faudrait retracer l'histoire même des développements successifs de notre cité depuis vingt ans. Partout, en effet, on trouve la trace de l'honorable défunt. Soit qu'il s'agisse de la création de notre Etablissement de Bains, ou de la marche de nos institutions locales, avec lesquelles, de près ou de loin, il collabore sans cesse ; soit qu'il s'agisse du projet de doter Boulogne du port en eau profonde que les efforts réunis de nos concitoyens et de leurs représentants ont enfin, l'an dernier, obtenu du Parlement ; soit qu'il faille décider le célèbre capitaine Boyton à expérimenter à Boulogne son merveilleux appareil de sauvetage et à donner ainsi à la *Société Humaine*, dont M. Merridew est membre, un témoignage public et bien mérité de la situation qu'elle a légitimement conquise par ses services ; soit qu'il s'agisse d'assurer au Lord-Maire de la Cité de Londres, à son passage par Boulogne, une réception digne de sa haute position et d'exprimer à nouveau au peuple anglais toutes nos sympathies ;

—toujours, M. Merridew se mettait obligeamment à la disposition de la municipalité et n'épargnait ni son temps, ni ses peines pour parvenir à un bon et utile résultat dont, en définitive, la ville de Boulogne recueillait, la première, tous les fruits.

En toutes ces circonstances, M. Merridew déployait une activité et une intelligence qui n'avaient d'égales que son urbanité et sa générosité instinctives.

Bientôt, toutes les belles qualités de cette nature d'élite devaient s'affirmer et illuminer comme d'une auréole cette vie si courte, et, cependant, si bien remplie !

La guerre néfaste de 1870 venait d'éclater ; notre patrie, surprise, malheureuse, voyait se multiplier les défaites et l'ennemi envahir et souiller le sol national.

Déjà, les victimes tombaient, nombreuses, affreusement mutilées, sous l'action infernale d'engins modernes inventés, non pour combattre, mais pour détruire !

L'humanité jeta le cri d'alarme !

Son appel fut entendu.

Et l'on vit se fonder, à Londres, la *Société nationale anglaise de secours aux malades et blessés de la guerre.*

Un dépôt, pour la France, fut établi à Boulogne, sous la présidence du noble et généreux sir Vincent Eyre, major-général de l'armée britannique.

M. H. M. Merridew fit partie du Comité d'exécution : son excellent cœur souffrait trop des revers

de notre chère France pour ne point chercher à en atténuer un peu l'amertume.

Je le vois encore, l'âme contristée, mais, comme beaucoup d'entre nous, encore confiant, cependant, entrer le 15 septembre 1870, à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de quelques *gentlemen* désireux, comme lui, de soulager nos braves soldats blessés.

Avec quelle vivacité dans le regard, il envisageait la tâche admirable qu'il s'était volontairement imposée et dont, en quelques paroles brèves, il expliquait le but et l'objet !

Sa belle âme se réflétait dans ce regard.

Je n'oublierai jamais cet instant et le cordial serrement de main que je donnais alors au courageux Merridew, en lui remettant, ainsi qu'à ses dévoués compagnons, la lettre officielle de la municipalité, qui devait attester leur identité et les faire reconnaître, au besoin, des autorités françaises.

Sous ce titre modeste : *Quinze jours dans les ambulances françaises, — lettre à un ami,* — M. Merridew a rendu compte, avec les plus intéressants détails, de toutes les péripéties de ce voyage, plein de périls, entrepris au milieu du choc effroyable des armées en campagne, à travers tout un pays dévasté, incendié, ruiné !

Seul, Merridew s'est oublié dans ce récit, que nous devons à sa plume méthodique, sobre, discrète, toujours respectueuse des formes.

Mais s'il s'oubliait ainsi, le courageux et bon Merridew, la ville de Boulogne le suivait dans ses pérégrinations charitables.

Et voici en quels termes émus, le Maire, M. Auguste Huguet, se fit l'interprète du sentiment général, en remettant à notre concitoyen la médaille d'honneur en argent que la ville lui décernait :

Boulogne, 7 *février* 1872.

A Monsieur Merridew, libraire, rue de l'Ecu, à Boulogne-sur-mer.

Monsieur,

Avec un dévouement absolu, vous avez bien voulu mettre à la disposition de nos soldats blessés, vos soins, votre temps, vos forces et tout votre cœur.

A la création de la *Société Nationale Anglaise* (août 1870), vous êtes devenu l'un des membres de cette œuvre éminemment utile et qui rendit tant de signalés services aux victimes de la guerre.

En cette qualité, et dès le 16 septembre 1870, c'est-à-dire quelques jours seulement après le désastre de Sedan, et alors que l'invasion prussienne allait directement menacer nos contrées, vous vous mîtes en route pour visiter les ambulances créées pour recevoir les blessés des récents combats.

Vous vous rendîtes successivement à Rue, à Abbeville, à Amiens, à Arras, à Douai, à Lille, à Cambrai, à Avesnes, à Maubeuge, à Hirson, à Charleville, à Mézières, à Sedan, à Bazeilles, à Donchéry, à Valenciennes, à Saint-Omer, etc.

Dans chacune de ces localités, accompagné tantôt d'un ami, tantôt de deux, vous voulûtes vous rendre compte de la situation de nos blessés et des asiles préparés pour les recevoir. Partout vous avez laissé, avec de bonnes et réconfortantes paroles, des témoignages précieux de la sympathie que nos malheurs avaient inspiré à nos voisins d'Outre-Manche.

Sans vous décourager un instant par les obstacles que vous

rencontrâtes sur votre chemin, en raison de l'état de plus en plus difficile des communications, vous êtes allé résolument frapper à toutes les portes, donnant ici des médicaments ou des linges, des vêtements, des couvertures, etc.; là, des douceurs aux pauvres soldats qui gisaient mutilés sur leur lit de souffrance et dépensant auprès d'eux toute votre âme.

Après avoir ainsi *de visu* apprécié les besoins, et sans plus tarder, vous faisiez adresser ou vous remettiez, si vous les aviez avec vous, bien des objets réclamés par le service des ambulances.

Votre activité fut sans bornes comme votre dévouement fut sans limite.

De retour à Boulogne, vous vous êtes occupé personnellement des mille détails indispensables pour assurer la bonne organisation des ambulances que nous projetions d'y établir.

Vous devîntes, dès-lors, et vous êtes resté pour nous, pendant toute cette période, un auxiliaire intelligent, courageux et persévérant. Vous volâtes en quelque sorte partout où il y avait du bien à faire ou seulement à tenter. Souvent même, vous vous êtes absenté encore, soit pour assurer un service régulier ou une distribution plus diligente des subsides alloués par la *Société Nationale.*

A Boulogne, vous n'aviez ni repos ni trêve.

Négligeant vos affaires, vous n'aviez qu'une préoccupation : celle de porter à nos chers blessés les secours les plus prompts et les mieux en rapport avec leur position.

Vous vous êtes multiplié pour accomplir la plus grande somme de bien possible.

Vivement affligé des revers inouis qui accablaient notre patrie, vous voulûtes, dans votre sphère, essayer au moins d'adoucir un peu les maux sous l'étreinte desquels elle ployait.

Et nous vous avons vu, pendant plus de six mois, toujours à l'œuvre, toujours le même, dans votre remarquable et touchante activité, toujours empressé, bon, serviable, généreux pour nos soldats malades ou blessés.

Votre abnégation fut entière.

Vous ne vous êtes point épargné pour nos soldats tombés sur les champs de bataille.

L'Administration municipale de Boulogne a voulu remplir un devoir en reconnaissant une aussi belle conduite par l'offre qu'elle vous fait d'une médaille en argent destinée à en perpétuer le souvenir.

Recevez cette médaille, Monsieur, comme une bien faible expression de la gratitude de la Ville de Boulogne, où vous avez, dès longtemps, conquis des droits de cité et qui se rappellera toujours votre dévouement pendant la période lamentable que nous venons de traverser.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire de Boulogne,

Aug. HUGUET.

Cette lettre résume parfaitement les services rendus, en ces douloureuses circonstanees, par M. Merridew à nos soldats tombés en défendant la patrie, en accomplissant le premier et le plus sacré de tous les devoirs.

A peine remis des émotions poignantes de la guerre, que la sédition et l'horrible guerre civile vinrent encore jeter dans les esprits les plus anxieuses perplexités.

L'incendie allumé par la Commune menaçait de détruire Paris, l'héroïque capitale que l'ennemi n'avait pu vaincre et que la faim seule réduisit à composition.

Que fait M. Merridew ?

Effrayé de la situation, il prend une initiative à la hauteur de son grand cœur : il se rend à Londres, se met en relations immédiates avec le brave capi-

taine Shaw, commandant de la brigade des pompiers, que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de voir à Boulogne, où il aime à revenir. Le secours qu'il réclame lui est promis : cent hommes et le matériel nécessaire lui sont accordés. Il est prêt à partir quand un télégramme officiel l'informe que l'on espère ne plus tarder à vaincre l'incendie.

Ce nouveau trait achève de caractériser Merridew, sa promptitude de conception et d'exécution, son abnégation.

Le Maire de Boulogne signala une aussi belle conduite au Président de la République : « Ce « serait justice de la reconnaître, — disait ce ma- « gistrat, — en attachant sur la poitrine de « M. Merridew le signe de l'honneur et de la « vaillance. Sous tous les rapports, il l'a bien et « noblement conquis. »

Une simple question de nationalité fit obstacle à l'accueil de cette demande, qui reste comme le témoignage authentique du sentiment qu'inspirait le dévouement de M. Merridew à la population boulonnaise, dont notre premier magistrat municipal était l'organe autorisé.

Membre de la Société Humaine, membre de la Commission administrative de la Société des Amis des Arts, de la Société des Courses, vice-président du Comité de Publicité, membre du Comité de Secours aux Blessés de la guerre, etc., M. Merridew se multipliait pour être, comme toujours, utile aux intérêts de la ville de Boulogne qu'il voulut défendre en toute occasion avec cette conviction que

donne surtout la sincérité du cœur et la rectitude du jugement.

Jusque sur son lit de douleur, H. M. Merridew aimait à s'entretenir, avec l'ami qui lui faisait visite, de ces mêmes intérêts locaux qu'il avait si bien servis depuis plus de vingt ans.

Aussi chacun a-t-il applaudi aux résolutions spontanément et unanimement votées, pour honorer sa mémoire, par les représentants de la cité, et aux paroles élevées prononcées par M. le sénateur Huguet, maire, pour rappeler les mérites de l'homme de bien dont la ville déplore la fin prématurée.

Vous le voyez, Messieurs et chers collègues, c'est bien un *ami*, un véritable *ami*, dans toute l'acception de ce mot, que Boulogne a perdu le 16 avril 1879. A ce titre, il appartient à nos Annales : et, ainsi que le disait, il y a peu de jours, l'un de nos plus sympathiques magistrats (1) : « Son nom « y figurera au premier rang parmi les Boulonnais « d'adoption dont notre vieille cité garde pieuse- « ment le souvenir. »

Il m'a paru que, pour contribuer à conserver ce reconnaissant souvenir, ces quelques pages d'une aussi belle vie trouveraient leur place naturelle dans les publications que nous réservons à l'Histoire de Boulogne et aux amis comme aux défenseurs de notre ville.

(1) M. le docteur Ovion, premier adjoint au maire de Boulogne.

ANNEXES

I.

CONSEIL MUNICIPAL DE BOULOGNE-SUR-MER

HOMMAGE *public à la mémoire de M. Merridew :— Concession d'un terrain au cimetière pour l'inhumation de ses restes mortels.*

SÉANCE DU 18 AVRIL 1879.

Cejourd'hui vendredi dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-neuf, à huit heures et demie du soir, le Conseil municipal de la ville de Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), s'est réuni, en session extraordinaire et d'urgence, dans la grande salle Eurvin, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Auguste *Huguet*, maire de Boulogne, sénateur du Pas-de-Calais, officier d'Académie ; se sont trouvés présents : MM. le Dr Duhamel, Auguste Bonnet, Camille Chauveau, Dr Ovion, Nestor Audibert, Farjon, D. Henry, Dr Filliette, Crignon, Aug. Poirel, Buret-Copin, Béthune-Pierlay, Alfred Duminy, Rousseau, Jules Petit, Minet, Lagache-St-Gest, Dutercq, Dr Bourgain, Henri Marchand, Bataille-Evrard, Jean Focheux, Jules Langlet et Priant.

La ville de Boulogne-sur-mer, -- dit M. le Maire, -- vient de perdre prématurément l'un de ses plus honorables habitants, M. *Henry Melville* MERRIDEW, dont le nom se retrouve dans toutes les démarches ou dans toutes les œuvres qui ont en vue le développement et la réputation de notre cité industrielle et de plaisance.

M. Merridew dépensait en faveur de sa cité d'adoption toute

l'énergie et l'activité de son esprit, tout le dévouement d'un bon cœur.

Rien de ce qui intéressait notre ville ne lui était étranger ; avec un empressement toujours délicat et obligeant, il mettait à la disposition de la municipalité, de la façon la plus libérale, les ressources précieuses de ses nombreuses relations en Angleterre. Pour sa large part, il a contribué à répandre au loin les avantages de notre ville.

Mais le regretté défunt s'est surtout montré, avec ses qualités instinctives qui le portaient vers le bien, lorsque la France, piétinée par son trop facile vainqueur en 1870, se voyait à deux doigts de sa perte.... N'écoutant que son courage et les élans de son cœur, M. Merridew vint spontanément, dès le 16 septembre, peu de jours après le désastre national de Sedan, se mettre au service de notre patrie dans le malheur. Dans les ambulances, dans les hôpitaux, sur les champs de bataille, M. Merridew témoigna à nos soldats blessés toutes les sympathies d'une belle âme, s'efforçant de soulager leurs souffrances par les soins personnels les plus touchants et de soutenir leur courage par les plus réconfortantes paroles. Successivement il se rendit à Rue, à Abbeville, à Amiens, à Arras, à Douai, à Lille, à Cambrai, à Avesnes, à Maubeuge, à Hirson, à Charleville, à Mézières, à Sedan, à Bazeilles, à Donchéry, à Valenciennes, à Saint-Omer, etc., partout, enfin, où il y avait une plaie à panser, un secours à porter, une consolation à donner.

A Boulogne, pendant ces jours où l'anxiété patriotique pesait si péniblement sur nos esprits, l'activité de M. Merridew fut sans bornes ; il avait complètement abandonné ses affaires, pour ne s'occuper que des trop nombreuses victimes de la guerre. Il se multipliait, cherchant à accomplir le plus de bien possible. Il montra, en ces circonstances néfastes, la plus entière abnégation. Toujours empressé, bon, serviable, généreux pour nos soldats malades ou blessés, l'honorable défunt qui, dès longtemps, avait ici conquis des droits de cité, a laissé dans la population les meilleurs et les plus durables souvenirs.

En commémoration d'une aussi belle conduite, la ville de Boulogne décerna, en 1872, à M. Merridew une médaille d'honneur, avec cette inscription :

A MONSIEUR
H. M. MERRIDEW,
LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER RECONNAISSANTE.
DÉVOUEMENT
A L'ŒUVRE DES VICTIMES DE LA GUERRE 1870-1871.

Aujourd'hui que disparaît de ce monde, où il a fait tant de bien, le courageux et dévoué résident dont la mort est si unanimement regrettée au sein de notre population, l'Administration, s'inspirant du sentiment général, a l'honneur de proposer au Conseil municipal de vouloir bien décider qu'à titre d'hommage public à la mémoire du sympathique défunt et en reconnaissance de ses nombreux services, les restes mortels de M. *Henry Melville* MERRIDEW, décédé à Boulogne-sur-mer le 16 avril 1879, seront déposés dans un terrain concédé à cet effet, à perpétuité, au nom de la ville, dans le cimetière de l'Est.

Par les soins de M. le Maire, un extrait de la présente délibération, contenant l'expression des sentiments du Conseil municipal et le libellé de ses résolutions sera transmis à Madame veuve Merridew.

Ces propositions sont chaleureusement appuyées de toutes parts.

Par acclamations, et à l'unanimité des voix, elles sont adoptées par le Conseil municipal.

L'assemblée décide ensuite qu'une délégation de dix de ses membres assistera, avec l'Administration municipale, demain samedi 19 avril, aux obsèques du regretté M. Merridew, et y représentera la ville de Boulogne-sur-mer.

Sont désignés, par la voie du tirage au sort, pour faire partie de cette délégation avec M. le sénateur Huguet, maire, MM. le Dr Ovion, Crignon et Audibert, adjoints, — MM. Bé-

thune-Pierlay, Camille Chauveau, H. Marchand, Rousseau, Minet, Jean Focheux, Alfred Duminy, Farjon, D. Henry et Dr Bourgain.

La députation municipale se placera dans le cortége, immédiatement après la famille, — celle-ci préalablement informée de ce désir.

II.

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. MERRIDEW

LE 19 AVRIL 1879

Par M. le Sénateur HUGUET, *Maire de Boulogne.*

MESSIEURS,

Jeudi dernier, une bien triste nouvelle se répandait en ville, y jetait le deuil et la douleur, celle de la mort de M. *Henry Melville* MERRIDEW, enlevé, après une longue et cruelle maladie, à l'affection des siens.

Vous ne vous étonnerez pas que je vienne, au nom de l'Administration et du Conseil municipal, dont je suis ici l'interprète, apporter à M. Henry Melville Merridew un respectueux hommage pour les services que, dans sa trop courte carrière, il a rendus à la ville de Boulogne et à nos compatriotes, adresser un suprême adieu à celui qui fut, pour tous ceux qui l'ont connu, le cœur le plus droit et le plus généreux, un ami sûr et dévoué.

Qui donc aurait pressenti l'événement cruel qui nous rassemble autour de ce cercueil! En l'espace de quelques

semaines, le mal qui le minait sourdement a fait de tels progrès que, bientôt, tout espoir était perdu.

Hélas ! la mort a de ces terribles coups !

Ceux qui étaient admis dans son intimité diront sa bienveillance et sa bonté, les qualités aimables de son esprit, la sympathie qu'il inspirait, les profonds regrets que laisse, autour de lui, l'homme dévoué dont nous déplorons la perte. Entouré de la considération générale, homme de cœur et d'action, il n'a jamais compté avec la peine pour être utile dans les temps difficiles que nous avons traversés.

Il n'a cessé d'entourer de la plus vive sympathie la ville de Boulogne, sa cité adoptive. Dès que furent connus les premiers événements de la guerre sanglante si imprudemment entreprise, en 1870, par l'Empire, nous le vîmes aider à la création de la *Société Nationale Anglaise*, cette œuvre charitable qui a rendu de si éminents services à nos soldats blessés sur les champs de bataille, ou recueillis dans les ambulances.

A ce moment de crise douloureuse et d'angoisses cruelles, il s'empressa, avec quelques-uns de ses compatriotes, hommes de cœur aussi généreux que lui, de donner à l'Administration municipale le concours le plus bienveillant, le plus constant, le plus dévoué. Leur souvenir restera, comme une pensée consolante, au milieu de ces accablants revers. Le nom du général Sir Vincent Eyre et celui de M. Henry Melville Merridew sont inséparables dans notre souvenir. Leur dévouement, leurs efforts grandissaient, on peut le dire, avec les difficultés, les épreuves, les peines inouïes qu'ils avaient à surmonter pour porter, en hâte, sur les champs de bataille, les médicaments et les secours que, dans notre dénûment, nous ne pouvions avoir en France.

Là, comme toujours, comme en toutes circonstances, M. Merridew s'est surpassé en sacrifices et en courage. Sa vie entière a été un acte d'abnégation. Infatigable et énergique il n'hésita point, par l'hiver le plus rigoureux, à entreprendre de longs et pénibles voyages pour procurer à nos soldats, les adoucissements que lui suggéraient son zèle et sa charité iné-

puisables. Le Conseil municipal de Boulogne, en reconnaissance de tous ses services, a été heureux de lui décerner, à cette occasion, une médaille d'honneur.

Au bord de cette tombe, nous tenons, Messieurs, à le remercier encore, du fond de l'âme, de tous les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

Esprit juste et ferme, caractère droit et sincère, il apportait, dans ses relations, l'aménité la plus grande, les sentiments les plus élevés, les convictions et la loyauté d'un homme de cœur.

Ce n'est pas seulement dans les temps malheureux que M. Merridew a mis, au service de la ville de Boulogne, son activité et sa bonne volonté. En tout et toujours, on le trouvait bon, serviable, empressé à donner son concours aux œuvres de charité et de bienfaisance. Aussi, laisse-t-il parmi nous les regrets les plus vifs et les plus unanimes.

Que de belles et bonnes qualités il lègue en souvenir à sa famille ! Il fut un noble cœur, sa vie a été bien remplie.

Devant la douleur de sa famille si cruellement éprouvée, quelle consolation est possible ? L'émotion profonde que nous ressentons, les témoignages de sympathie de la population entière sont les seuls adoucissements à la douleur des siens.

Que ses fils s'inspirent de l'exemple de leur père, dans les luttes de la vie, qu'ils se montrent à sa hauteur et perpétuent le nom honoré, respecté et aimé de celui qui n'est plus. Il emporte de cette terre la reconnaissance publique et l'estime des gens de bien !

RÉPARTITION

D'UN IMPOT DE 81,740 LIVRES

SUR LES

COMMUNAUTÉS CIVILES DU BOULONNAIS

EN 1657

Communication de **M. l'Abbé D. HAIGNERÉ**, *secrétaire perpétuel, lue à la Société Académique dans sa séance du 4 juin 1879.*

Ce que l'on connaît le moins dans l'histoire de l'ancien régime, ce sont les questions financières et surtout celles des impôts. Les documents qui pourraient servir à les éclairer ne se trouvent guères dans les archives. Il semble qu'on ait eu quelque intérêt à les faire disparaître. La vérité est, sans doute, que, par suite du système des fermes, l'impôt étant recouvré par des particuliers, les archives des perceptions ne sont jamais entrées dans les dépôts publics. Quoi qu'il en soit, voici un document de finances qui ne manque pas d'intérêt.

C'est la répartition, ou, pour parler le langage d'alors, le « département » d'une somme de 81,740 livres imposées extraordinairement sur les communautés civiles du Boulonnais le 22 janvier 1657. C'était au lendemain des troubles qui eurent lieu dans la ville de Boulogne et dans les environs, à l'occasion de la gabelle et du quartier d'hiver, en 1656. Nos historiens ne nous ont donné que de

brefs détails à ce sujet. M. Hector de Rosny, notre honorable collègue, qui seul en parle, donne pour unique motif de cette imposition le rachat de la gabelle (1), et il attribue le règlement de la somme à un accord intervenu entre le sieur Pielle, trésorier de la généralité d'Amiens, et le maïeur de Boulogne, assisté du lieutenant de roi et du major de la place.

D'après le document que j'ai trouvé dans les archives de la famille de Rocquigny et dont je présente la copie à la Société Académique, il y eut réunion des trois Etats du pays, nomination de députés en cour pour solliciter l'indulgence du roi Louis XIV, et finalement acceptation de la somme de 81,740 livres offerte à sa Majesté par les trois Etats, non pour une seule année, mais « pour chacune année durant cette guerre » ; et l'énormité de la charge explique trop bien comment, après la guerre finie par le traité des Pyrénées (7 novembre 1659), le pays, auquel on prétendait continuer d'imposer encore annuellement la somme de trente ou quarante mille livres, prit les armes et se révolta.

Mais là ne se borne pas l'intérêt du document que l'on va lire. On sera curieux certainement de voir quelles étaient en ce temps-là les localités, villes, villages et hameaux, qui formaient des groupes imposables, et suivant quelle proportion chacun de ces groupes était compris dans la répartition, dont la ville même de Boulogne fut exempte — ce qui,

(1) *Histoire du Boulonnais*, t. IV, p. 45.

pour le dire en passant, prouve bien que l'affaire ne put être arrangée par le maïeur seul et qu'il y eut assemblée des Etats. On remarquera l'importance relative des villages les plus populeux, où la culture des terres devait être, alors comme aujourd'hui, la plus florissante. C'est Audinghen, qui tient la tête, avec 2,835 livres d'imposition. Après lui, vient Wierre-Effroy, 2,734 livres, Outreau, 2,634 livres. Marquise, seul entre les bourgs, atteint le chiffre de 2,025. Bien loin après, viennent les villes, ruinées sans doute par les guerres, en tout cas bien peu opulentes, *magni nominis umbra,* Wissant pour 1,265 livres, Desvres pour 1,063, Etaples pour 810, Ambleteuse pour 354. Elles sont dépassées par les villages de Thiembronne 1,418 livres, de Réty, 1,518, de Bazinghen, 1,317; égalées par de modestes localités rurales, telles que Wimille, 1,262 livres, Zoteux, 1,215, etc., etc. Sous ce rapport, les chiffres parlent et les réflexions viennent d'elles-mêmes, à la lecture.

Un autre genre d'intérêt que ce document présente à l'attention de l'historien, c'est la nomenclature géographique. En la comparant à celle qui est donnée dans la coutume du Boulonnais, édition de 1761, on y remarquera l'absence d'Aix-en-Issart, de Colembert et de Hubersent. Pourquoi cette omission? Je l'expliquerais, pour Aix-en-Issart, en disant que cette paroisse ne faisait point intégralement partie de l'ancien Boulonnais; mais, pour Colembert et Hubersent, alors secours l'un de Nabringhen, l'autre de Cormont, il est à croire qu'ils ont été imposés *in solidum* avec la

paroisse dont ils dépendaient. D'un autre côté, qu'est-ce qu'*Escules*, ou *Escales* (je lis plutôt *Escules*) qui figure dans la liste avec une imposition de 608 livres? Escœuilles était du bas-Artois, dépendant de Saint-Omer. Escalles appartenait à Calais. Qu'est-ce que cela veut dire? Une autre remarque à faire, c'est qu'en 1761, sur cent trente et une communautés, indépendantes au point de vue des finances, il n'y avait plus que six hameaux. En 1657 on en comptait davantage, puisqu'on y trouve Dignopré, démembré de Bécourt, Mieurles, distinct du Catelet, Zeluque, détaché de Courteville, Enguinehaut, non incorporé à Beussent. Ces détails peuvent paraître minimes ; mais il ne faut rien négliger en histoire. Savait-on, par exemple, un autre fait que nous révèle cette répartition, c'est-à-dire que les enclaves d'Artois, Ligny, Nédonchel et Westrehem, quoique ressortissant à la sénéchaussée de Boulogne pour la justice, n'étaient point comprises dans les rôles de finances ?

Somme toute, bien qu'on ignore sur quelles bases précises, soit de propriété foncière ou mobilière, soit de capitation, cet impôt extraordinaire a pu être réparti, la pièce en question n'en est pas moins de nature à prendre une place utile dans les documents relatifs à l'histoire de nos contrées. Nous en avons si peu sur cette époque, principalement en ce qui concerne la situation matérielle des populations rurales !

Départemant fait par Nous, Alexandre de Créquy, conte de Bernieulle, et Jean-Baptiste de Monchy-Balagny, marquis de Moncavrel, députés des trois estats du pays et conté de Boullonnois, de la somme de quatre-vingts ung mille sept çans qarante livres, y compris les frais et taxasions du trésorier general de l'extraordinaire des guerres et cavallerie légère, acordée à Sa Majesté par les trois estat à prandre sur ledit pays et conté chacunne année, durant ceste guerre seullement, pour toutes choses générallement quelquonque, et dont la levée sera faite sur les mandemans du sénéchal du pays, ou son lieutenant général, conformémant au présant départemant que nous avons fait suivant la permision de Sa Majesté, pour estre lesdits deniers mis es mains dudit trésorier, ou de l'un de ses comis chargé de ses quitances.

	livres	sous
Allete	556	5
Atain	405	»
Audinguen . . .	2,835	»
Audreselle . . .	607	10
Ambletuse . . .	354	10
Alinthun . . .	607	10
Avenne	350	10
Aix-en-Herny . .	202	10
Aaudambert . .	1,063	5
	6,982	00
Belle	718	»
Bornonville . . .	456	»
Bernieulle . . .	405	»
Beutin	304	»
Brexen	253	»
Bellebrunne . .	618	»

	livres	sous
Bainthun	810	»
Beuvrequan . .	912	»
Bimont et Maninguen au Val . .	456	»
Beusa et Angoudesan	1,013	»
Bourthes . . .	912	»
Besinguan . . .	915	10
Boursin et Bas-Aumont . . .	912	»
Becourt	405	»
Brunembert . .	607	10
Bainghan . . .	152	»
Basinguen . . .	1,317	»
	11,166	00

	livres	sous
Camiers	607	10
Courteville . . .	202	10
Cormont . . .	912	»
Carly	506	10
Condette . . .	557	10
Cremarés . . .	810	»
Conteville . . .	253	»
Cafiers	304	»
Courset et Sainrequier	862	»
Clanleu	1,215	»
Cours	152	»
	6,382	00
Doudiauville . .	912	»
Desvrenne . . .	1,063	»
Dannes	304	»
Dinaupré . . .	152	»
	2,431	»
Estapes	810	»
Esnoq	152	»
Eslinghan . . .	304	»
Enguinehau . .	152	»
Estréielles . . .	405	»
Estrée	557	10
Escoulle	608	»
Enquin	304	»
Erregny	202	»
Eschinguen . . .	763	»
	4,257	10
Fienne	810	»
Franq	863	»
Ferque	506	10
	2,179	10

	livres	sous
Hesdigneu . . .	152	»
Henneveu . . .	506	10
Huqulier . . .	1,063	5
Hesdin-Labé . .	709	»
Houllefort . . .	304	»
Hesdre	456	»
Hardinguen . . .	763	»
Hidrequen . . .	456	»
Herly et Verdure .	1,013	»
Halinguehan . .	152	»
	5,574	15
Insens	203	»
Isque	456	»
Inghen	456	»
Jeluque	152	»
	1,267	»
Longviliés, Nienbourg, Haut-Pichot	658	»
Longuiville . . .	405	»
Le Faux	203	»
Lacre, Sequiere et Dalle	760	»
Lianne	405	»
Le Wast	203	»
Landrethun . . .	709	»
Leubringuan . .	913	»
Leulinguan . . .	203	»
Le Turne . . .	253	»
Le Verbal . . .	152	»
Lonfosé	500	10
Lotinguan . . .	609	»
Le Calique . . .	304	»
Les Auteus . . .	1,215	»
Le Catelet . . .	506	10
	7,999	00

	livres	sous
Moncavrel . . .	354	»
Marquise	2,025	»
Maninguen-les-Wimil.	609	»
Meneville . . .	405	»
Mieurles. . . .	405	»
Marles	304	»
Maréville . . .	203	»
Maniuguen-au-Mont	253	»
	4,558	»
Neufville . . .	405	»
Nelle	456	»
Nabringhen. . .	304	»
Neuchatel . . .	152	»
	1,317	»
Outereau . . .	2,634	»
Offretun. . . .	456	»
	3,090	»
Pernes	304	»
Preures	1,063	10
Paranty. . . .	810	»
Pitefaux. . . .	152	»
	2,329	10
Questre	709	»
Quetinguen. . .	203	»
Quilen	405	»
Quesque. . . .	709	»
	2,026	»
Resthy	1,518	»
Remilly. . . .	304	»
Reque	405	»
Rinxen	203	»
	2,430	»

	livres	sous
Sempy	304	»
Saint-Etienne . .	1,013	10
Saint-Inglevert .	456	»
Saint-Martin-lès-Boulongne . .	304	»
Samer	1,013	»
Sainte-Gertrude .	152	»
Sanleque . . .	253	»
Selle.	763	»
Saint-Martin-le-Choquet . . .	456	»
Saint-Michel . .	152	»
Saint-Léonard . .	304	»
	5,170	10
Tingry	456	»
Tubersan . . .	253	»
Tardinguen. . .	1,013	»
Tienbronne. . .	1,418	»
Trois Marqués. .	405	»
	3,545	»
Wirvignes . . .	1,013	»
Verlinthun et Menty	608	»
Wiar-Effroy. . .	2,734	»
Wisans et Sombres.	1,265	»
Wymille. . . .	1,262	»
Waquinguan . .	304	»
Widehan . . .	609	»
Wiaire-au-Bois. .	456	»
Werchoq. . . .	304	»
Vieux-Moutier. .	203	»
Wiquinguan . .	357	»
	9,115	»

Total du contenu au présant estat se monte à la some de quatre vingts ung mille sept çans qarante livres (1).

Fait et aresté par nous sus-només, à Paris, le vingt deusiesme janvier mil sis çant cinquante sept. Signé Crequy, Moncavrel.

(1) A l'addition, les chiffres ci-dessus s'élèvent à 81,819 livres 15 sous. Je ne sais d'où vient la différence. Dans le document que j'ai sous les yeux, les sommes sont inscrites en toutes lettres, et la copie est officielle, étant revêtue d'un timbre mobile de la généralité de Paris, sur carré de parchemin, attaché au dos. D'après M. H. de Rosny, le total de l'imposition était de 81,796 livres.

Au reste, on peut consulter sur le fait de cette imposition un dossier de deux pièces, conservé aux Archives communales sous le n° 982. On y trouvera une copie des lettres-patentes de Louis XIV, portant *imposition annuelle* sur le Boulonnais, pendant la guerre, d'une somme de 81,740 livres pour paiement de « la solde subsistance et ustancilles du régiment de cavalerie de Villequier, composé de huit compagnies, placées en quartier d'hiver dans ledit pays ; » et une déclaration du Roi sur l'exécution desdites lettres-patentes, donnée à Lyon.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 juillet 1879.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société Académique, on distingue les *Etudes forestières*, de M. Jules Bertin, sous-inspecteur des Forêts, à Lille, membre correspondant.

Il est donné lecture d'une notice sur les *Saxons Transelbains Scandinaves en Flandre*, et de la *Note sur un capitulaire de Charlemagne*, morceaux très-remarquables des études forestières précitées.

— En transmettant à la Société Académique le *Vocabulaire à l'usage des gens de la campagne* par M. Le Roy-Mabille, son père, M. C. Le Roy, exprime le vœu que ce travail, fort pittoresque et très-intéressant, soit repris par notre compagnie et devienne un dictionnaire du patois boulonnais.

La réalisation de ce vœu est chose fort désirable et l'on ne saurait trop la recommander.

Le travail de M. Le Roy-Mabille, d'une piquante originalité, cache la science sous l'attrait d'une forme humouristique.

— M. l'Inspecteur d'Académie ayant informé M. le Président, de la création d'un musée pédagogique et d'une bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, décrétée le 13 mai 1879, et demandé le concours de la Société Académique a, sous la date du 1er juillet, reçu l'envoi : 1°, de l'opuscule : *Recherches sur les écoles primaires de la ville de Boulogne-sur-mer, avant, pendant, et depuis la Révolution française*, par MM. Eugène Lepetit et Ernest Deseille, premier en date des ouvrages qui ont traité ce sujet ; 2°, d'un catalogue des ouvrages pédagogiques conservés à la Bibliothèque publique.

— Dans le rapport annuel adressé, sur sa demande, à M. le Préfet du Pas-de-Calais, il a été dit que la Société Académique, fondée en 1864, avait, jusqu'à ce jour, publié dix volumes de *Mémoires*, et deux volumes de *Bulletins*, traitant spécialement de sujets historiques concernant l'ancienne province du Boulonnais.

— L'assemblée apprend avec satisfaction les nouvelles distinctions obtenues par plusieurs de ses membres :

M. Gosselet, membre honoraire, vient de recevoir son buste en marbre comme un témoignage de la profonde estime de ses collègues à la Faculté des sciences de Lille.

MM. Ernest Hamy et Alphonse Pinart, membres correspondants, ont obtenu une médaille de vermeil à la suite de l'Exposition universelle de Paris, pour leur concours dans la section de l'enseignement supérieur (Sciences et Lettres).

M. le docteur E. Sauvage a été nommé membre correspondant de la Société Géologique de Londres, dans la séance de juin. Comme cette Société compte très-peu de membres correspondants (sept ou huit en tout) le choix qui a été fait de notre compatriote et collègue, témoigne de l'estime dont il jouit auprès des savants géologues.

Séance du 20 *août* 1879.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

— A l'ouverture de la séance, M. Ern. Deseille, secrétaire, rappelle la perte que viennent de faire les amis des sciences dans la personne de M. Antoine Rigaux, ancien membre administrateur du Musée, décédé le 11 juillet à l'âge de soixante-quinze ans.

C'était un véritable mais très-modeste savant, en une science difficile et attrayante, la *Botanique.* Il la possédait dans ses secrets les mieux cachés comme il l'a prouvé par ses études sur la *Flore du Boulonnais*, publiées dans les *Annales Boulonnaises*, en 1851. Ses *Notes sur la fertilisation des Dunes* lui avaient mérité, le 22 juillet

1843, une médaille d'or de la Société d'Agriculture de Calais et l'impression de ce travail dans les mémoires de cette compagnie. L'année qui précéda sa mort, en 1878, il fit paraître le *Catalogue des Plantes Phanérogames et des Mousses des environs de Boulogne*, œuvre du plus sérieux mérite.

— L'ordre du jour appelle les rapports des jurys du prix d'histoire et de poésie, qui ont eu à examiner les sujets envoyés au concours clos le 31 mai 1879.

Au nom du jury du prix d'histoire, M. Louis Bénard, membre titulaire, a donné lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger, où il propose de décerner le prix à l'auteur du mémoire ayant pour titre : *Essai historique sur l'Instruction publique.*

Les conclusions formulées par le rapporteur ayant été adoptées, l'assemblée procède à l'ouverture du pli renfermant le nom du lauréat : c'est M. Charles Mascot, chef de bureau de l'Instruction publique, à la Mairie.

M. Eugène Martel, président, rapporteur du jury de poésie, donne connaissance des propositions de cette commission, au sujet des douze pièces de vers envoyées pour le concours, et dont trois seulement ont paru meriter d'être distinguées ; elles ont pour titre :

1° *Histoire d'un Crime*, conte en vers, auquel le jury propose de décerner le prix de cent francs ;

2° *Marie Stuart*, scène dramatique, pour laquelle le jury propose une mention très-honorable avec medaille d'argent.

3° *Le Bonheur*, pièce de vers, qui obtiendrait une mention honorable avec médaille de bronze ;

Ces propositions étant adoptées et l'ouverture des plis cachetés ayant eu lieu, M. Alfred Dubout, auteur de l'*Histoire d'un Crime* et de *Marie Stuart*, est proclamé lauréat avec M. Henry d'Arras, auteur de la pièce *le Bonheur*.

Les autres plis cachetés sont incinérés en séance.

L'assemblée arrête ensuite le programme de la distribution des prix accordés, qui se fera dans une séance publique fixée au dimanche 31 août, à 2 heures.

PROGRAMME :

Discours de M. le Maire de Boulogne, président.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Ernest Deseille, secrétaire annuel.

Rapport sur le Concours d'Histoire de l'année 1879, par M. Louis Bénard, membre titulaire.

Rapport sur le Concours de Poésie de l'année 1879, par M. Eugène Martel, président de la Société.

Lecture de la pièce de vers couronnée, intitulée : l'*Histoire d'un Crime*.

Lecture d'un chapitre du Mémoire historique couronné, intitulé : *Etude sur l'Instruction publique à Boulogne*, etc.

Distribution des Médailles aux lauréats du Concours.

Annonce des sujets mis au Concours ouvert pour l'année 1880.

Séance publique du 31 août 1879.

Présidence de M. le docteur Duhamel, Maire de Boulogne-sur-mer, Chevalier de la Légion d'honneur.

Le procès-verbal de cette séance est publié *in extenso* dans le tome XIIe des *Mémoires* de la Sociéte, pages 1 à 48.

A cette réunion fut proclamé tel qu'il suit le programme du concours ouvert pour 1880.

Histoire. — I. MÉDAILLE D'OR DE LA VALEUR DE 400 FR. A DÉCERNER EN 1880,
à l'auteur du meilleur Mémoire historique concernant la province du Boulonnais.

Sciences. — II. MÉDAILLE D'OR DE LA VALEUR DE 400 FR. A DÉCERNER EN 1880,
à l'auteur du meilleur Mémoire concernant la géologie du Boulonnais, l'industrie du pays ou la topographie de la ville et de ses environs.

Poésie. — III. MÉDAILLE D'OR DE LA VALEUR DE 100 FR. A DÉCERNER EN 1880,
à la meilleure Pièce de vers sur un sujet laissé au choix de l'auteur.

CONDITIONS DU CONCOURS :

Les mémoires seront adressés *franco* au secrétaire de la Société Académique, à Boulogne-sur-Mer, 59, rue de l'Amiral-Bruix, au plus tard le 31 août 1880.

Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Ils devront être inédits, n'avoir été présentés à aucun autre concours, et seront gardés dans les archives de la Société.

Les auteurs conserveront pourtant le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits. Des médailles ou des mentions honorables pourront être décernées aux œuvres jugées digne de cette distinction.

***Séance extraordinaire du* 19 *septembre* 1879.**

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. le Président expose l'objet de la réunion. Il rappelle que lors de la séance publique, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, avait manifesté le vœu qu'un *Abrégé de l'Histoire de Boulogne* fut mis entre les mains des élèves de l'enseignement primaire. Or, à l'issue de cette séance, M. Auguste Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, membre titulaire, fit connaître à M. Martel, président, qu'il avait eu ce projet et que déjà il avait fait approuver, par M. l'Inspecteur d'Académie, le programme d'un concours qu'il se proposait d'ouvrir sous les auspices de la Société Académique.

Après cet exposé, M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre en date du 14 septembre 1879, par laquelle M. Auguste Huguet offre une somme de mille francs pour le prix à décerner à l'auteur du meilleur Abrégé d'Histoire de Boulogne destiné aux écoles.

2° D'une lettre de M. Beurier, inspecteur d'Académie, approuvant le programme de M. Huguet.

Ce programme est adopté par la Société Académique, qui de son coté offrira un second prix pour le même concours.

Le concours sera annoncé sous la forme d'une lettre-circulaire, ainsi conçue :

Boulogne-sur-mer, 25 *septembre* 1879.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer que M. Aug. Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, ancien maire de Boulogne, membre titulaire de la Société Académique de notre arrondissement, vient de fonder un prix de MILLE FRANCS qui sera décerné, en 1881, à l'auteur du meilleur Abrégé de l'Histoire de Boulogne, à l'usage des élèves des écoles primaires.

Voici les conditions du concours telles qu'elles ont été établies par M. Auguste Huguet :

L'ouvrage devra être un choix de lectures sur les principaux événements de l'Histoire de Boulogne rattachés entre eux et reliés à l'histoire générale du pays par de courts sommaires.

Il se composera de récits détaillés sur les événements importants dont Boulogne et le Boulonnais ont été le théâtre jusqu'à la fin de la guerre avec l'Allemagne en 1871.

PROGRAMME SOMMAIRE DE L'OUVRAGE :

BOULOGNE ET LE BOULONNAIS.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire.

1° Boulogne et le Boulonnais jusqu'à l'invasion des Francs. — Donner une idée de l'état de la Gaule avant

la conquête romaine. — Les Morins. — *Portus-Itius.* — Gesoriacum et Bononia. — Jules César. — Monuments de l'époque romaine (la tour d'Ordre). — Carausius et Constance. — Donner une idée de l'organisation de la Gaule romaine (Les comtes Romains de Boulogne) ;

2° Prédication du christianisme. — La légende de Notre-Dame de Boulogne ;

3° L'invasion des Francs. — Clovis. — Le royaume de Neustrie. — Charlemagne. — (La France maritime et ses comtes) ;

4° Les invasions normandes. — Prise de Boulogne par les Normands. — Commencements de la société féodale. — Donner une idée de l'état de la France féodale et en particulier du comté de Boulogne vers le milieu du XIe siècle ;

5° Eustache II de Boulogne ; Godefroi de Bouillon et Baudouin. — La première croisade. — Les légendes populaires sur la comtesse Ide. — Le chevalier au Cygne. — Les comtes de Boulogne jusqu'au XIVe siècle ;

6° La commune de Boulogne au moyen âge : maïeurs, échevins élus. — Corporations. — La marine boulonnaise. — Comment vivaient au XIIIe siècle les bourgeois de Boulogne. — Le dialecte particulier du Boulonnais ;

7° Le siège de 1339 (guerre de cent ans). — La maison de Bourgogne : Philippe le Bon et Charles le Téméraire jusqu'à la réunion de Boulogne à la couronne. — Le siège de 1492 ;

8° Le siège de 1544. — Prise de Boulogne par Henri VIII. — La peste. — Retour de Boulogne à la France ;

9° Les guerres de la fin du XVIe siècle. — Episode du Chevalier Noir (Patras de Campaigno) ;

10° Les guerres du XVIIe siècle. — Les Espagnols. —

La Fronde. — Les guerres maritines au XVIIIe siècle. — Rôle de Boulogne ;

11° Boulogne et son gouvernement avant 1789. — Donner une idée de l'organisation financière (impôts), judiciaire, de l'administration municipale. — Condition matérielle, morale, intellectuelle et les usages particuliers du Boulonnais avant la Révolution de 1789, qui a si profondément modifié la société ;

12° L'industrie et le commerce de Boulogne au XVIIe et au XVIIIe siècle.— Description de la ville de Boulogne en 1789 ;

13° La Révolution de 1789 à Boulogne. – Les corsaires boulonnais ;

14° Le camp de Boulogne, 1803-1805 ;

15° Les principaux événements de l'histoire de Boulogne de 1815 à 1871 (fin de la guerre avec l'Allemagne).

DEUXIÈME PARTIE.

Personnages célèbres originaires du Boulonnais.

Courtes biographies. — Résumé chronologique des célébrités boulonnaises groupées par genre suivant qu'elles appartiennent à la politique, aux sciences, aux lettres, aux arts, etc., avec les dates de la naissance et de la mort de chacune d'elles, et l'indication, s'il y a lieu, des œuvres qui les rattachent à la cité.

TROISIÈME PARTIE.

Description de Boulogne (état actuel).

Situation. — Monuments. — Notions de statistique.— Industrie et commerce. — Institutions municipales. — Etablissements de bienfaisance, d'instruction publique.— Musées. — Bibliothèque, etc. — Notions générales sur l'arrondissement de Boulogne.

I.

Ce programme n'est donné qu'à titre d'indication générale et n'est obligatoire pour les concurrents que dans ses trois grandes divisions : *Histoire de Boulogne — Notices sur les personnages célèbres originaires du Boulonnais* ; — *Description de Boulogne* (état actuel).

L'auteur devra se débarrasser des préoccupations du jour, se dépouiller des passions du moment, avant tout rechercher la vérité, premier devoir de tout historien.

Il insistera particulièrement sur tout ce qui peut faire aimer la cité par ses jeunes lecteurs, exciter et dèvelopper en eux l'amour de la ville qui les a vus naître et celui de la Patrie.

Le but de l'ouvrage étant d'instruire, et, en même temps, d'intéresser les enfants, les récits seront colorés, pleins de mouvement et de chaleur pour frapper les imaginations et toucher les cœurs.

Le style se recommandera par la simplicité et la clarté.

Il sera loisible aux concurrents d'intercaler dans l'ouvrage tout ou partie de narrations ou de descriptions supérieurement traitées par d'autres écrivains.

II.

Le format du livre sera un in-12 de 300 pages au plus.

L'auteur disposera le manuscrit pour l'impression en n'écrivant que sur le recto.

Le manuscrit ne portera pas de signature, mais une devise qui sera répétée sous pli cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître d'avance, sous peine d'exclusion.

III.

Une somme de huit cents francs et une médaille en or de deux cents francs seront accordées à l'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur au point de vue de la composition et surtout de la vérité historique, et remplissant toutes les conditions du programme.

Il est entendu que l'ouvrage devra être bien écrit, bien fait, et digne en tous points d'être couronné.

L'ouvrage deviendra la propriété de la ville de Boulogne-sur-mer, qui en disposera comme elle l'entendra, sans que l'auteur ou les auteurs puissent exercer aucune réclamation à cet égard. Toutefois si, au bout de cinq ans, la ville n'avait pas fait usage de son droit de publication, l'auteur ou les auteurs de l'ouvrage couronné auraient la faculté, conjointement avec elle, de publier leur livre.

IV.

Les ouvrages envoyés au concours devront être adressés à M. le Président de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, avant le 1er mai mil huit cent quatre-vingt-un, délai de rigueur.

A cette date, M. le Président de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer fera le dépôt des manuscrits qui lui auront été adressés, au Comité de la Société Académique, lequel les communiquera ensuite à la Commission spéciale ci-après désignée, qui sera chargée de juger les ouvrages présentés.

V.

La Commission spéciale, ou jury d'examen, se composera de :

MM. le Président de la Société Académique de Boulogne-sur-mer ;
l'Inspecteur de l'Académie de Douai ;
l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Boulogne ;
le Principal du Collège de Boulogne ;
le Professeur d'histoire dudit Collège ;
trois membres désignés par le Comité de la Société Académique de Boulogne, et choisis parmi les membres titulaires de ladite Société.

En dehors des membres de la Société Académique, les membres désignés plus haut pour faire parti du jury d'examen qui en seraient empêchés seraient remplacés, en nombre égal, par d'autre membres qui seraient choisis par M. l'Inspecteur de l'Académie de Douai dans le corps enseignant.

Ne pourront pas faire partie du jury d'examen les membres de la Société Académique de Boulogne-sur-mer ou autres personnes qui voudraient concourir.

VI.

L'ouvrage qui aura obtenu les suffrages de la Commission d'examen, pour avoir droit au prix, devra être soumis à l'examen de la Commission des Bibliothèques scolaires, au Ministère de l'Instruction publique, et être approuvé par cette Commission.

Si aucun des ouvrages présentés n'était jugé digne d'être couronné, le concours serait remis au 31 décembre 1882.

La Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, dans la réunion où elle a approuvé ce

programme, a décidé, en raison de l'utilité de l'œuvre, de créer, de son côté, un prix de QUATRE CENTS FRANCS en faveur de l'Abrégé de l'Histoire de Boulogne qui aura obtenu le second rang dans le concours précédent.

Les conditions du concours seront les mêmes.

Veuillez agréer, Monsienr, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Président,

EUGÈNE MARTEL.

57, rue de la Tour-Notre-Dame (Boulogne-sur-Mer).

Le Secrétaire,

ERN. DESEILLE.

Séance du 6 *novembre* 1879.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue le rapport de M. Ernest Hamy sur l'*Anthropologie à l'Exposition internationale des Sciences Géographiques* et une étude sur *Cook et Dalrimphe* à propos du centenaire de Cook, par le même auteur membre correspondant de notre Société.

— Un souvenir est donné à la mémoire de M. Edme Janin, que ses goûts littéraires rattachaient à notre Société, à laquelle il portait la plus vive sympathie.

Né à Belle-Isle-en-mer, le 8 février 1800, de Nicolas Janin, major au 5e léger (décédé en notre ville le 22 septembre 1849), M. Edme Janin a exercé à Boulogne, jusqu'à sa retraite, les fonctions de vérificateur des poids et mesures,

On a dit de lui qu'il était homme de goût en musique comme en littérature, et cette qualité du goût exprime bien le tact délicat, l'aptitude à sentir les beautés des arts qu'il possédait à un très haut degré : il en a donné plus d'une preuve dans les Rapports annuels qu'il rédigea comme secrétaire de la Société Philharmonique, pendant plus de quarante ans. Ces Rapports, dont le retour eut fatigué tant de plumes habiles, ont eu avec lui une variété de ton, une élégance et une clarté qu'on ne saurait trop estimer.

C'était pourtant le moindre des services qu'il rendait à l'association qu'il avait aidé à fonder, qu'il aimait d'une tendresse éclairée. On a pu l'en dire l'âme active et persévérante. Il assumait sur lui toutes les labeurs de l'administration, entretenait une correspondance étendue avec tous les artistes en renom, provoquait leur concours aux magnifiques concerts de chaque saison, et obtenait d'eux des conditions adoucies, tant il savait les séduire par le charme aimable de ses lettres.

Aussi la Société Philharmonique reconnaissante lui a voté dans une assemblée générale, en 1857, un témoignage de sa gratitude.

Pouvait-elle faire moins pour celui qui, jusqu'aux derniers jours de cette Société, regrettablement disparue, fit tant pour elle et pour les fêtes musicales les plus brillantes que nous puissions nous rappeler.

M. Edme Janin s'est fait connaître aussi comme un ami des lettres. Nos journaux et nos revues conservent un grand nombre de ses vers agréablement spirituels.

L'*Almanach de Boulogne* pour 1839 relate un sauvetage accompli par lui : c'est celle de ses œuvres qu'il aimait le mieux qu'on lui rappelât.

Son âge le tenait un peu éloigné de la jeune génération : il aimait pourtant à savoir les noms de ceux qui donnaient

quelques promesses d'avenir et souvent il causait avec nous des membres de notre Société qu'il estimait.

M. Janin est mort le 2 octobre universellement regretté. Il comptait beaucoup d'amis et pas un ennemi.

— Lecture est donné 1° de la suite d'un *Recueil de Chartes concernant l'Histoire ecclésiastique du Boulonnais*, par M. l'abbé D. Haigneré, sécrétaire perpétuel, 2° d'*Une Curiosité bibliographique* du même auteur.

— Il est donné communication d'une *Etude sur la Réorganisation des droits de pâturage dans les forêts du Boulonnais, en 1724*, par M. de Croos, membre correspondant.

Séance du 24 novembre 1879.

Présidence de M. Richard Platrier.

Dans une réunion tenue pour désigner les membres invités à se rendre à la séance de rentrée des facultés, à Lille, après qu'il eut été dit que M. Martel, président de la Société, et M. R. Platrier, principal du Collège, devaient y assister en leur qualité de membres de l'Université, la Société a délégué M. C. Cougnacq pour la représenter à cette solennité.

Séance du 3 décembre 1879.

Présidence de M. Gabriel Allaud, Trésorier

Parmi les ouvrages offerts on distingue : 1° *Notice sur le Refuge de l'abbaye de Ruisseauville*,

à *Aire* (1632-1785), par M. le baron Dard, membre correspondant, étude d'une érudition fort sagace;

2° *Méthode de prononciation*, en caractères ordinaires syllabiques, respectant l'orthographe, et permettant d'apprendre à lire sans épellation, par M. Brouaye, ancien chef de division à la préfecture de la Somme.

— M. C. Cougnacq, membre titulaire, délégué par la Société, donne lecture du rapport suivant sur la rentrée solennelle des Facultés, à Lille, le 26 novembre 1879.

MESSIEURS,

Au moment de vous présenter le compte-rendu de la rentrée solennelle des Facultés, je m'arrête et je me demande s'il n'est pas bien téméraire à moi de porter la parole en cette circonstance, quand nous avons l'honneur de posséder parmi nous deux éminents universitaires; j'ai nommé notre honorable président, M. Eugène Martel et son prédécesseur à ce fauteuil, M. R. Platrier.

Cependant, Messieurs, j'ai cru de mon devoir, pour cette fois du moins, de prendre à moi seul cette tâche difficile, et cela comme un hommage de sympathie pour M. le Recteur qui a bien voulu se souvenir de moi, malgré notre toute récente connaissance, et comme un tribut d'affection et de reconnaissance envers les jeunes professeurs des Facultés et du Lycée de Lille, pour l'accueil véritablement fraternel qu'ils ont fait à leurs collègues du Collège de Boulogne. Je ne suis pas à proprement

parler un universitaire, je n'ai.pas cet honneur, mais je crois pouvoir, sans trop d'orgueil, me considérer un peu comme de l'Université; mes fonctions de bibliothécaire ne sont-elles pas un lien qui m'unit à cette jeune phalange de professeurs dont les talents, les mérites, les connaissances solides, ont su élever notre Collège à un rang des plus enviables parmi les établissements de ce genre?

Permettez-moi, Messieurs, avant que de parler de la cérémonie officielle de vous dire quelques mots sur la touchante fête de famille qui l'a précédée. Un banquet offert par les proviseurs, les principaux de collège, les professeurs de tout rang, à M. le Recteur, avait lieu à onze heures et demie, à l'hôtel de l'Europe. Quatre-vingt-quatre personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs de cette petite fête et, à l'heure dite, présentaient au chef de cette Académie leurs respectueux hommages.

Cette fois encore, notre Collège de Boulogne devait, à cette table de famille, être honoré d'une distinction flatteuse. Aux applaudissements unanimes de tous ses collègues, M. Dusautiez, doyen des professeurs de notre Collège, ancien membre de notre Société Académique s'asseyait, invité d'une façon pressante, par M. le Recteur, à y prendre place à ses côtés.

La plus franche cordialité régnait parmi ces fonctionnaires de tous rangs, de tous grades, venus des cinq départements du ressort académique, et lorsqu'en réponse à quelques paroles de bienvenue, à lui adressées par un professeur de faculté, M. le

Recteur eut répondu en exprimant le bonheur qu'il éprouvait à voir l'union, la concorde et l'affection s'établir sur des bases solides entre tous les membres de l'Université, dans toutes les branches de l'enseignement ; une triple salve d'applaudissements lui prouva combien tous s'associaient à sa pensée et la comprenaient.

A deux heures précises la cérémonie officielle nous réunissaient tous au Grand Théâtre, gracieusement ouvert, pour la circonstance, à l'Université, par l'administration municipale.

Quelques-uns d'entre nous, au moins, sinon tous, connaissent à Paris la salle du Théâtre Lyrique, place du Châtelet ; le Grand Théâtre, à Lille, est aussi vaste et mieux décoré. C'était un spectacle admirable que de voir cette salle, du parterre aux troisièmes galeries, des baignoires aux quatrièmes loges, remplie, bourrée, bondée de spectateurs : il y en avait jusque dans les couloirs.

Sur la scène se groupent les Facultés en grand costume de cérémonie. M. le recteur Foncin préside. Il est entouré de MM. les Inspecteurs du Pas-de-Calais, de la Somme, du Nord, de l'Aisne et des Ardennes et de MM. les doyens et professeurs des Facultés ; puis viennent les proviseurs, les principaux de collèges, les professeurs des lycées et collèges, les inspecteurs primaires, les directeurs des écoles normales, et nombre d'instituteurs primaires.

Au moment de prendre place et au son d'un pas redoublé brillamment exécuté par l'excellente musique des Sapeurs-Pompiers, M. le Recteur et

les fonctionnaires qui l'accompagnent, sont salués par le cri plusieurs fois répété de : Vive l'Université.

Ici, Messieurs, se placent naturellement les discours prononcés ; je ne voudrais pas abuser de votre patience et de votre longanimité en essayant de les analyser tous, mais permettez-moi de mettre sous vos yeux les traits les plus saillants des deux principaux. Je veux parler des discours de M. Foncin notre recteur, et de celui de M. Déjardin, doyen de la Faculté des lettres.

M. Foncin a, en effet, ouvert la séance par un discours rempli du libéralisme le plus pur, auquel se joignait la plus grande impartialité. Dans cet historique de l'Université sous tous les régimes jusqu'à nos jours, traitant chaque époque suivant les progrès réalisés ou les reculades effectuées, il a été juste pour tous, sans fiel, sans amertume, sans dédain.

Dans son exorde il a rappelé ce qu'avait fait, dès le seizième siècle, pour l'instruction publique, les magistrats municipaux de la ville de Lille, et rattachant à une création de la Renaissance « l'école élémentaire obligatoire », les créations de l'époque actuelle, il arrive en se servant d'une comparaison glorieuse pour la ville de Lille, à cette conclusion unanimement applaudie : « En considérant tout « l'ensemble de vos institutions d'enseignement « public, on serait tenter de vous répéter ces paroles « qu'en un moment de crise redoutable, au lende- « main d'un siège héroïquement soutenu, la Con- « vention, vous adressa comme la plus noble des « récompenses : « Lille a bien mérité de la patrie. »

Entrant alors dans le vif de son sujet, M. le Recteur remercie les membres du corps enseignant de leur empressement à se rendre à son invitation, après avoir constaté, « que l'Université nationale (je cite textuellement) ne forme, sous le drapeau de la République, qu'une seule et grande famille, qu'une armée disciplinée et libérale, pacifique et résolue, animée des mêmes sentiments d'honneur, de désintéressement, de dignité, d'application à l'étude, de zèle pour le perfectionnement des méthodes, d'amour pour la patrie. » Il déclare que c'est là le véritable idéal de l'Université et que cet idéal est dans tous les cœurs.

Passant alors sur les époques antérieures à la Révolution, époques auxquelles l'enseignement supérieur était presque nul, il nous montre la Convention créant l'Institut, le Muséum, le bureau des Longitudes, les Ecoles de médecines, à Paris, à Montpellier, à Strasbourg, l'Ecole Polytechnique, cette pépinière d'ingénieurs, l'Ecole Normale où se recrute encore aujourd'hui nos sommités enseignantes, et enfin ces Ecoles centrales des départements, à qui notre ville de Boulogne doit la création de cette riche bibliothèque que j'ai l'honneur de diriger aujourd'hui. Ces Écoles centrales dont l'histoire est encore à faire ont eu cependant une grande influence sur le mouvement intellectuel depuis leur création jusqu'au Consulat, c'est-à-dire jusqu'à leur dissolution.

En effet, M. Foncin nous présente Bonaparte effrayé de ce mouvement intellectuel qui le gène,

le menace même; il ferme ces sanctuaires de l'étude, de la réflexion et du travail; en un mot il veut faire de la grande Université française « *une machine obéissante, propre à asservir les âmes* » qui dressera la jeunesse pour le despotisme.

Toujours impartial, il nous retrace l'évolution favorable de l'Université que l'on vit s'accomplir sous la Monarchie de 1815, évolution favorable surtout aux hautes études. Tout en reconnaissant les encouragements éclairés donnés par la Restauration à certaines branches de l'enseignement supérieur, tout en constatant la rigueur exercée dans la collation des grades au profit du niveau des études, tout en admirant cette création de l'Ecole des Chartes dont les gouvernants présents ou futurs ne sauraient trop prendre soin, il constate à regret les pressions morales exercées sur le corps enseignant, pressions ayant pour but, comme sous l'Empire, de le plier aux exigences de sa politique. Il blâme cette tentative d'asservissement de l'Université au clergé ainsi que la suppression brutale des cours des Villemain, des Guizot, des Cousin, ces gloires de la Sorbonne.

Puis, à l'actif du Gouvernement de Juillet, les créations de chaires de langues orientales, la reprise à l'École Normale, de l'étude de la philosophie et de l'histoire; le principe d'une sage liberté dans l'enseignement affirmé par le ministre lui-même comme une conséquence de l'esprit de la Constitution, voilà ce qu'il nous montre, voilà les bienfaits de la Monarchie de 1830. Est-ce assez, se

demande M. Foncin, le Gouvernement de Juillet se trouve-t-il exempt de reproches ? Ici se présente des interrogations sans nombre, il n'en pose que deux, mais capitales, et dans sa générosité il ajoute : « Mais il est juste de laisser en paix les gouver-« nements de bonne volonté. »

Pendant les courtes années d'existence de la République de 1848, que de belles réformes accomplies, combien plus projetées encore ! Aussi après avoir cité brièvement, d'ailleurs, les magnifiques réformes du ministre Carnot, c'est avec un serrement de cœur indescriptible, c'est avec une amère tristesse dans l'âme qu'il voit trois ans après « nos chaires vides de leurs professeurs éminents qui eux ont pris le chemin de l'exil; l'espionnage, la délation dans les écoles, que dis-je, dans tout le corps enseignant ; plus de liberté de parler ; on redoute ses paroles ; plus de liberté de penser ; on épie les sentiments les plus secrets. On impose une police à l'École Normale !!

Oh ! Messieurs, ne nous arrêtons pas à ces tristes tableaux, nous en avons tous, ici, plus ou moins souffert, tel comme professeur, tel comme élève, et reposons plutôt nos yeux sur les actions du seul ministre libéral de l'Empire sur les tentatives de M. Duruy, qui fonda l'École des Hautes-Études, sur ses louables efforts pour relever le niveau dè l'enseignement secondaire et supérieur.

M. le Recteur analyse ensuite les progrès accomplis depuis et en moins de neuf années. Il nous présente un tabléau prospère de notre Université

nationale. Il énumère les créations de Facultés nouvelles, des Observatoires, des chaires de sciences, d'histoire ; il nous cite l'augmentation du budget de l'instruction supérieure porté de 250,000 à 3,900,000 francs. Voilà, Messieurs, dit-il, ce qu'a déjà fait pour l'enseignement supérieur, la France républicaine, et ce n'est là dans sa pensée qu'un modeste commencement.

Il conclue enfin, par les hautes considérations morales telles qu'on devait l'attendre de l'élévation de ses sentiments et de la parfaite conscience de l'importance de ses devoirs. Il recommande « la « concorde, la communauté de sentiments et d'ef- « forts, oui, ajoute-t-il, toutes ces familles diverses, « facultés, lycées, collèges, écoles se groupant, ne « forment qu'un seul corps animé d'une seule âme, « l'Université. » La séparation absolue des trois « ordres, « primaire, secondaire, supérieur », n'a plus « sa raison d'être. « Comblons ces fossés inutiles, « abattons ces barrières vermoulues, soyons comme « la nation elle-même, qui est une et indivisible. »

Messieurs, il me faudrait tout citer, et j'abuse de votre patience. Mais, n'est-on pas profondément ému lorsqu'on entend sortir de telles paroles de ce jeune Recteur, si savant et si modeste, si vigoureux et si calme. Comme on sent bien qu'il possède en lui ce qu'il veut inculquer à tous, l'amour de l'Université ne faisant qu'un avec l'amour de la patrie. Ah ! Messieurs, une nation qui possède de tels hommes n'est pas prête de périr, car joignant l'exemple à la parole, ils forment des cœurs vaillants et des bras forts pour la soutenir.

Les doyens, MM. de Folleville, au nom de la Faculté de droit, M. Arnault, de la Faculté de médecine, M. Viollette, de la Faculté des sciences, M. A. Déjardin, de la Faculté des lettres ont ensuite rapporté et constaté les progrès faits dans l'année scolaire : ce sont des rapports plutôt que des discours qui ne vous intéresseraient que médiocrement, traitant d'ailleurs de choses spéciales. J'ai dit cependant que je parlerais tout particulièrement du discours de M. le doyen de la Faculté des lettres, mais je m'aperçois que sous d'autres formes, la communauté d'idées est telle entre ce discours et celui de M. le Recteur, que je m'exposerais forcément à des redites par le fait même des exigences de l'analyse. Permettez-moi cependant de vous dire que ce discours a été fréquemment souligné de chaleureux applaudissements et je terminerai cette partie de la solennité en vous retraçant seulement une phrase que, d'ailleurs, la plupart des journaux ont reproduite et qui a clôturé brillamment ce discours.... « Sans vouloir, « dit l'éloquent doyen, sans vouloir contester le « patriotisme des adversaires de l'Université, il est, « à mon avis, deux façons d'aimer sa patrie et tout « le monde croira avec moi que celle de l'Université, « qui lui prépare de dignes enfants, est la bonne ».

Un dernier honneur était réservé à notre ville. M. Jules Tétard, un ancien élève de notre Collège qui a obtenu le prix d'honneur en 1875, a reçu des mains de M. le Recteur, les récompenses suivantes :

1° Une médaille de bronze, droit romain, troi-

sième année ; 2° Une médaille d'argent, droit français, troisième année.

Nous nous associons avec un vif plaisir à ces applaudissements mérités qui rejaillissent sur notre cité.

Le jeune Tétart qui fait actuellement son volontariat dans un régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Lille, a été chaleureusement applaudi par ses condisciples et par le public tout entier.

Le soir, la Municipalité de Lille nous invitait à une représentation donnée, en notre honneur, au Grand Théâtre. On jouait *Par Droit de Conquête*, et le *Barbier de Séville*. Les applaudissements n'ont pas manqué aux interprêtes de la partition, non plus qu'aux traits si fins de Beaumarchais que les exigences du livret n'ont pu émousser tout à fait.

Ainsi s'est terminée cette brillante fête universitaire, elle a laissé dans tous les cœurs un bon souvenir et dans tous les esprits une pensée nouvelle et profonde, l'union dans le travail, qui permettra à notre France de marcher en avant des autres nations pendant de longs siècles encore et de porter d'un bras ferme et vigoureux le flambeau civilisateur de la science, de la littérature et des arts, les seules armes possibles dans la lutte du progrès contre la barbarie séculaire que le dix-neuvième siècle, nous en avons l'espérance, aura la gloire d'avoir à jamais vaincue.

— Communication est faite, au nom de M. Achille Dubarle, vice-président, de la traduction de quelques *Mélodies Irlandaises*, de Thomas Moore.

—M. G. Allaud, trésorier, termine la lecture d'un journal de bord, relatant la dernière campagne maritime du capitaine Thurot, écrit avec des intentions hostiles envers ce brave marin.

— L'assemblée décide d'établir un échange de publication avec la *Société des sciences, lettres et arts de Nice*; à laquelle appartiennent déjà, au titre de correspondants, deux de ses membres titulaires, MM. Achille Dubarle et Louis Bénard.

M. F.-A. Brun, ingénieur-architecte à Nice, secrétaire de cette Société, et honorablement connu par ses nombreuses publications savantes, est, à l'unanimité, nommé membre correspondant de la Société Académique, de Boulogne.

UNE CURIOSITÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Communication faite à la Société Académique, le 6 novembre 1879, par M. l'abbé **D. HAIGNERÉ**, *secrétaire perpétuel.*

Tout le monde connaît les placards, en forme de rouleaux, qu'on avait jadis l'habitude de suspendre dans son cabinet de travail, pour y lire, comme sur une carte de géographie, tout un résumé d'histoire, de philosophie, de classification scientifique, sans avoir l'ennui de feuilleter un livre. De nos jours, il me semble que cette mode se passe, ou du moins qu'elle obtient moins de faveur qu'autrefois ; mais qui sait depuis combien de temps elle dure, quelles formes diverses elle a revêtues, depuis quand, par exemple, elle a exercé le talent des typographes?

Ce sont-là des questions que je n'aborderai point, mais qui se posent tout naturellement en présence de la découverte que j'ai faite d'un des plus anciens spécimens de ce genre de publication.

Le 5 novembre 1541, Monsieur Maistre Anthoine Goddeffroy, doyen et chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame de Thérouenne, possédait, attaché à une muraille, dans une chambre basse de sa maison, « ung grant roolle en pappier, escript en lettre de « moulle, » et intitulé *Cronica Cronicorum*. On y liseait qu « le roy notre sire a donné privilége

« quattre ans à Jehan Petit, libraire juré de l'uni-
« versité de Paris, pour ceste présente carte inti-
« tullée *Cronica Cronicorum* ; et deffend à tous
« aultres imprimeurs et libraires de ce royaulme
« de non imprimer et faire imprimer, vendre ny
« distribuer aultres que ceulx que ledit libraire et
« ses dictz compaignons font imprimer ; deffenses
« tenans, non obstans opposition ou appellation
« quelconques, de ce jourd'hui vingtiesme de
« septembre mil cinq cent-vingt et ung jusques à
« quattre ans finis et accomplis, sur peine de con-
« fiscation desdicts libvres, et d'amende arbitraire.
« Donné à Sanxerre le second jour d'apvril oudict
« an. Par le Roy, ainsy signé, de Lanchenay ; et
« sont intérinées lesdictes lettres par le prévost de
« Paris ; ainsy signé, Ruzé. »

La description de cette pièce nous a été conservée dans le document judiciaire faisant partie du fonds ecclésiastique des archives communales de Boulogne, coté G n° 16, duquel j'ai tiré déjà les deux chartes de Thérouanne précédemment communiquées à la société Académique. Maître Nicolas Hourdel, lieutenant premier de monseigneur le bailly d'Amiens en la ville et prévosté de Montreuil, ayant à se rendre compte de la chronologie des papes, afin de mieux apprécier l'importance des bulles qu'il venait de faire transcrire, ne dédaigna pas de comprendre dans son compulsoire le *Cronica Cronicorum* de Jehan Petit. Dans les procès d'alors, on faisait, à ce qu'il paraît, flêche de tout bois. J'aurais tort de m'en plaindre.

Le « grand roolle, » en forme de carte, dont il est fait extrait dans le document cité, était en deux parties, dont la première était consacrée à l'histoire de l'ancien testament. Quant à la deuxième, voici comment s'exprime le greffier de Nicolas Hourdel: « Ouquel roolle, dit-il, y a plusieurs ciercles et « figures de personnages, et commenche à ces « motz: C'est la seconde partye de *Cronica Cro-* « *nicorum* en laquelle, en continuant l'istore de « viel testament, sera faicte mention de Joseph, « filz de Jacob, et père putatif de Nostre Seigneur « Jésus-Crist, ensemble des enfans de madame « saincte Anne, yssus et prochréés tant de Joachin « son premier espoux que de de Cléophas et Salo- « mas ses deux aultres maris: aussy sera parlé des « Pappes et Empereurs et des Roix quy, depuis « Octavian Auguste, second empereur, et la nati- « vité Nostre Seigneur, ont regné en France, An- « gleterre et Jhérusalem; et semblablement des « ductz de Normandie, etc. »

Voici ce que contenait le *Cronica Cronicorum* touchant les papes Calixte II et Adrien IV.

« Et premièrement, du premier ordre des cercles « estans au hault dudit roolle, quy est l'ordre des « pappes, commenchant à sainct Pierre, du cxviij^e (1) « cercle, et ce quy est escript dedens ainsy que « s'enssuict :

(1) Je copie textuellement le manuscrit, qui se contredit plus loin. Il est probable qu'il faut lire clviij, c'est-à-dire 158. Dans la chronologie des papes, publiée par l'Annuaire pontifical, Calixte II porte le n° 163.

clxviij
Calixte ij de ce
nom lan m^c xix (1).

« Des sixiesme et septiesme lingne estans de-
« soubz le cercle figuré à l'autre lez et aultres cinq
« cercles estant devant et sieuvant icelluy a esté
« extraict ce quy s'enssuict :

« Clxviij. Caliste, natif de Bourgongne, tient le
« siége cinq ans dix mois, du temps de Henry cin-
« quiesme du nom, empereur, et de Loys le gros,
« roy de France.

« Item a esté ancoires extraict le VI^xx et V^e (2)
« cercle d'en hault, et le contenu en icelluy tel
« quy s'enssuyct :

clxv
Adrian iiij
de ce nom
L. m^c liiij (3)

« De la nœufviesme lingne estant dessoubz
« ledict roolle, et aultres troys précédents et ung
« subséquent, a esté extraict ce que s'enssuict :

« Clxxv. Adrian, angloix, tint le siége quatre
« ans dix moys, du temps de Fédéricq barbe Rousse,
« empereur. »

(1) Ces trois lignes ainsi disposées sont inscrites dans un cercle de 45 millimètres de diamètre.

(2) VI^xx et V^e ne font que 125. On lit plus loin 175, qui semble être plus exactement copié. Adrien IV vient le 170e sur la liste de l'Annuaire pontifical.

(3) Comme à la note 2.

On se demande comment ces extraits ont bien pu servir à prouver contre les religieux de Dommartin, la légitimité de la possession de la dîme de Linzeux par le chapitre de Thérouanne : c'est le secret des avocats et des procureurs de cette époque ; mais, ce à quoi n'ont pas songé les scribes de Nicolas Hourdel, c'est qu'il viendrait un temps où il n'y aurait plus ni dîme de Linzeux, ni chanoines, ni doyen, ni église, ni ville de Thérouanne, ni abbaye de Dommartin, ni bailliage d'Amiens, ni prévôté de Montreuil, et que, par conséquent, leurs écritures dormiraient alors sans aucun intérêt d'aucune sorte, si ce n'est de révéler à la France et au monde l'existence d'un *grand roolle en lettres de moule*, contenant le *Cronica Cronicorum*, imprimé par Jehan Petit en 1521 !

RECUEIL DE CHARTES

CONCERNANT L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DU BOULONNAIS

Communication faite à la Société Académique, le 6 novembre 1879, par M. l'abbé **D. HAIGNERÉ**, *secrétaire perpétuel.*

Ainsi que je l'ai fait pressentir dans les précédentes communications que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société Académique, j'ai trouvé le moyen de compléter la composition que j'avais entreprise d'un Cartulaire Boulonnais. Aux documents dont la copie est entre les mains de la Société je puis ajouter aujourd'hui dix-neuf nouvelles chartes de Licques, toutes inédites ; une charte de Longvilliers, deux chartes de Doudeauville, trois chartes du Wast, deux chartes de la Maladrerie de Boulogne et une charte de Ham, relative aux villages de Senlecques, La Calique et Trois-Marquets. Ces pièces ont été transcrites par moi sur les originaux conservés dans le Trésor des chartes d'Artois, ou dans les fonds de la série H, aux archives départementales.

A Paris, dans l'inépuisable collection de Dom Grenier, j'ai recueilli encore douze chartes de l'abbaye de La Capelle, provenant des copies faites ou des originaux conservés dans les archives de Saint-Jean-au-Mont.

J'y joins un diplôme et divers extraits levés dans le cartulaire de Selincourt, concernant les villages de Hames et de Saint-Tricat dans le Calaisis. J'en dois la copie à l'obligeance de M. J. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens.

Outre cette série de chartes, purement d'histoire ecclésiastique, j'en commence une autre du plus haut intérêt pour l'histoire de notre arrondissement, je veux dire celles de la ville de Calais et de l'échevinage de Merc, conservées dans le Trésor des chartes d'Artois, signalées et analysées dans l'Inventaire de Godefroy, mais restées jusqu'ici inédites. Grâce au classement nouveau qu'en a fait avec le plus grand soin M. Jules-Marie Richard, archiviste du Pas-de-Calais, qui en a publié un inventaire-sommaire très-détaillé, les recherches sont devenues faciles dans ce dépôt précédemment inabordable ; et j'ai pu dernièrement y transcrire dix pièces très-intéressantes que j'offre à la Société Académique, en prenant l'engagement d'en continuer la série, à la première occasion qui se présentera.

CHARTES DE LICQUES.

1° Guillaume, châtelain de Saint-Omer, notifie une donation faite à l'abbaye de Licques par Ernoul de Serques, 1170, en latin ;

2° Hugues de Longueville confirme en qualité de suzerain une donation faite à l'abbaye de Licques par Ricuard, son vassal, 1210, en latin ;

3° L'abbé et le couvent de Saint-André-au-Bois, reconnaissent que Alerius de Campagne et ses

ayants-droit ne s'opposent pas à une donation faite à l'abbaye de Licques par Hugues le Bouteillier, 1221, en latin ;

4° Hugues de Longueville donne à l'abbaye de Licques sept mesures et dix verges de terre, moyennant une redevance annuelle de trois poquins et demi d'avoine, à la mesure de Desvres, janvier 1227, en latin ;

5° Baudouin de Longueville reconnaît que Pierre Wasteblei, son vassal, a donné à l'abbaye de Licques un pré et une terre situés à Longueville, moyennant une rente annuelle de sept sous, mars 1231, en latin;

6° Baudouin de Longueville reconnaît avoir donné lui-même à l'abbaye de Licques un pré situé au même lieu, moyennant une redevance annuelle de quatre sous parisis, mai 1240, en latin;

7° L'abbé et le couvent de Licques se mettent sous la protection du comte de Guînes, février 1242, en latin ;

8° Pierre, évêque des Morins, reconnaît que l'abbaye de Licques est en possession de l'église de Moringhem, janvier 1246, en latin;

9° Bauduins de la Mote, seigneur d'Andres, donne à l'abbaye de Licques deux poquins de froment pour faire son anniversaire, mai 1255, en français;

10° L'official de Thérouanne atteste que Baudouin Kauyone, de Difques, a donné, sous certaines réserves, une dîme à l'abbaye de Licques, juillet 1257, en latin ;

11° Arnous de Guînes engage une dîme à l'abbaye de Licques, mai 1259, en français;

12° Enguerran de Lianne atteste que Baudouin de Bokinghem a donné certaines rentes à l'abbaye de Licques, mai 1259, en français;

13° Raoul, évêque de Thérouanne, confirme l'engagement qu'Arnoul, comte de Guînes, a fait de la dîme de Markene à l'abbaye de Licques, mai 1260, en latin ;

14° L'official de Thérouanne donne commission d'informer, touchant l'aliénation de trois mesures de terre que les paroissiens de Hereweghe jugent nécessaire pour subvenir aux frais de la réparation de leur église, septembre 1260, en latin ;

15° L'abbé et le couvent de Licques déclarent se mettre sous la protection de N.-S. Jésus-Christ et de Robert, comte d'Artois, octobre 1270, en latin;

16° Le prévôt de Watten fait un échange de biens avec l'abbaye de Licques, et établit un règlement pour des distributions à faire aux pauvres de cette localité, en exécution du testament de Clarenbaud, chanoine de Furnes, mars 1271, en latin;

17° Guillaume de Fiennes approuve un échange de biens fait par Enguerran de Journy et l'abbaye de Licques, juin 1276, en français ;

18° L'abbé et le couvent de Licques reconnaissent qu'ils se sont mis sous la garde du comte d'Artois, pour obtenir satisfaction des violences et des injures dont le comte de Guînes n'avait pas su les garantir, novembre 1311, en latin.

19° Ansiaus, dit Burniaus, seigneur de Longueville, reconnaît et garantit à l'abbaye de Licques

la possession d'un chemin d'exploitation à travers sès terres, mai 1329, en français.

MALADRERIE DE BOULOGNE.

1° Henri, roi d'Angleterre, confirme la donation faite à cet établissement par Eustache de Boulogne d'une rente de vingt livres sur le manoir de Buxton, sans date, en latin ;

2° Milon, évêque de Thérouanne, confirme un accord passé entre l'abbaye de Saint-Bertin et la maladrerie de Boulogne, concernant une terre à Escalles, sans date, en latin.

CALAISIS.

1° Milon, évêque de Thérouanne, donne à l'abbaye de Selincourt le patronage des cures de Fontaines et de Markenes, 1147, en latin;

2° Extrait de divers actes consignés dans le cartulaire de Selincourt sur le même sujet.

LONGVILLIERS.

Robert, comte d'Artois, confirme les nouveaux acquêts faits par l'abbaye de Longvilliers, octobre 1294, en français.

ABBAYE DE HAM.

Robert, comte de Boulogne, concède à l'abbaye de Ham le droit de moutonnage dont il jouissait à

Senlecque, à La Calique et à Trois Marquets, en échange d'autres biens, septembre 1287, en français.

DOUDEAUVILLE.

1° Mahaud, comtesse de Boulogue, fonde une chapellenie dans l'abbaye de Doudeauville, 29 mars 1255, en latin;

2° Hues, abbé, et le couvent de Doudeauville nomment des procureurs pour les représenter auprès du comte d'Artois, décembre 1293, en français.

LE WAST.

1° Boidin de Saint-Omer-Glise donne au prieuré du Wast cent cinquante rasières d'avoine sur la dîme de Hove (Offekerque), avril 1216, en latin;

2° Philippe Hurepel confirme une donation faite par Eustache d'Oye au prieuré du Wast, octobre 1232, en latin;

3° Jehan de Mitry, prieur du Wast, donne quittance à l'abbaye de Licques, touchant certains arrérages de rentes, 22 mars 1377, en français.

DOUZE CHARTES DE L'ABBAYE DE LA CAPELLE.

En 1869, dans le neuvième volume des *Annales du comité flamand de France*, le regretté M. Desplanque, archiviste du Nord, a publié onze chartes inédites, relatives à l'histoire de l'abbaye de la Capelle.

J'en présente aujourd'hui douze autres à la So-

ciété Académique, transcrites d'après les manusbrits de Dom Grenier. Ce sont :

1° Une donation faite par Eustache d'Oye, de l'an 1117 ;

2° et 3° Deux actes de Manassès, comte de Guînes, de 1130 et 1137 ;

4° et 5° Deux chartes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de 1177 et 1183 ;

6° Une charte d'Eufémie, abbesse de Saint-Léonard de Guînes, de 1194 ;

7° Une charte d'Hugues de Balinghen, de 1192 ;

8° Une charte de Simon de la Chaussée *(de Calceya)*, de 1216 ;

9° Une charte de Guillaume de Renti, de 1229 ;

10° Une reconnaissance relative à des dîmes, avril 1252 ;

11° Fondation d'une chapellenie par la comtesse Mahaud, août 1253 ;

12° Translation de la paroisse hors du monastère, 25 juillet 1277.

Chartes de Calais.

1° Gérard, comte de Boulogne, environ l'an 1180, accorde une loi communale à la ville de Calais, en latin ;

2° Henri le Jeune, duc de Louvain et procureur de Boulogne, donne aux échevins de Calais la permission de faire un port dans leur ville, 1190, en latin ;

3° Renaud de Dammartin, comte de Boulogne et Ide sa femme, forment une guilde à frais communs

en société avec les bourgeois de Calais, 1196, en latin;

4° Renaud de Dammartin, et Ide sa femme séparent les échevins de Calais de ceux de Merc, 1210, en latin;

5° Philippe Hurepel, comte de Boulogne, reconnaît que les bourgeois de Calais lui ont prêté 8,000 livres parisis pour subvenir aux travaux des fortifications de leur ville, mars 1228, ou 1229, en latin;

6° Déclaration des échevins de Calais sur le même sujet, même date, en latin;

7° Accord, en français, entre le comte d'Artois et les bourgeois de Calais, au sujet des satisfactions offertes par ceux-ci à leur seigneur suzerain, en réparation du meurtre de son bailli et de ses soldats; création d'une assise spéciale sur les marchandises, à cette occasion, 14 avril 1298;.

8° Tarif de l'assise en question;

9° Ordonnance de Robert d'Artois, permettant aux bourgeois de Calais de créer un impôt spécial sur le commerce de leur ville, afin de subvenir au paiement des dettes de la communauté, 11 mars 1299, en français.

RÉORGANISATION DES DROITS DE PATURAGE

DANS LES FORÊTS DU BOULONNAIS

(1724)

Communication faite à la Société Académique de Boulogne-sur-mer, le 6 novembre 1879, au nom de **M. P. DE CROOS,** *membre correspondant.*

Les forêts *royales* de BOULOGNE, d'HARDELOT et de DESVRES étaient depuis longtemps l'objet de dégradations journalières de la part des habitants des bourgs et paroisses circonvoisines qui y envoyaient pâturer leurs bestiaux. Pour prévenir la destruction de ces forêts et pour le bien des riverains, par arrêt du Conseil du 4 août 1724, Louis XV permit aux riverains et habitants d'envoyer pâturer leurs bestiaux dans les taillis lorsqu'ils seraient *en défense*, sous certaines conditions, énumérées dans des lettres patentes, données à Fontainebleau le 11 septembre 1724.

Chaque habitant riverain qui voulait envoyer ses bestiaux pâturer devait faire, au greffe de la maîtrise de Boulogne, sa déclaration contenant le nombre de chaque espèce de bêtes, qu'il était tenu de marquer de la première lettre de son nom. Il devait indiquer cette lettre dans sa déclaration et joindre l'empreinte, qui demeurait au greffe, pour

être reconnue (1), soit en pâturage, soit en délit, desquels délits lesdits riverains propriétaires étaient responsables « chacun en droit soi seulement ». Il était payé par chaque tête, savoir : Pour cheval, jument et vache 40 sols ; pour poulain et veau de deux ans, 30 sols, et pour chacun de ceux de la première année 20 sols.

Quant aux porcs, tous les ans, le grand maître fixait le nombre (2) qui pourrait être mis dans ces forêts, ainsi que les redevances qu'il convenait imposer pour le *panage*, dont il ne pouvait être fait adjudication qu'à la charge de souffrir par l'adjudicataire la quantité de porcs qui aurait été réglée. Ces déclarations des riverains étaient reçues par le greffier ordinaire de la maîtrise, sur un registre spécial. Cet officier devait faire un rôle de tous et chacun desdits bestiaux distinctement par espèce, ainsi que des redevances, de six mois en six mois ou d'année en année, selon que le grand maître le jugeait convenable. Il était tenu d'en délivrer une expédition sans frais à chaque garde-général, commis par le grand-maître pour en opérer le recouvrement.

Ces rôles étaient exécutoires comme pour les deniers et affaires du roi, et les sommes en provenant étaient remises au receveur général des domaines et bois de la généralité d'Amiens pour se charger en recette du produit de ces pâturages

(1) Cf. Code Forestier, art. 73, 74.
(2) Cf. Code Forestier, art. 68.

et panages, et en dépenses des gages, appointements et autres charges assignées sur ces usages, dont le paiement était exécuté suivant le fonds qui en était fait dans l'état des bois de la généralité, sur les certificats de service du grand-maître, et quittances des gardes et autres qu'il appartiendra. Ces paiements lui étaient passés et alloués dans la dépense de ses comptes ainsi que les autres deniers de sa recette.

Il était accordé au greffier, pour ces fonctions extraordinaires, 200 livres par an.

Le passage et l'entrée des bestiaux dans ces forêts royales était désigné (1) par les mêmes officiers en présence du garde général de chaque forêt et du garde particulier du triage, où le passage était marqué. Procès-verbal de ces opérations était dressé et déposé au greffe public et affiché à la diligence du procureur du roi de la maîtrise, les jours et aux lieux que besoin était, pour contenir les bestiaux dans les bois défensables, et empêcher les délits qui pourraient se commettre.

L'arrêt du Conseil ordonnait que *six* gardes particuliers et *trois* gardes généraux seraient commis. Ils étaient reçus à la maîtrise sur les commissions du grand-maître.

A ces six gardes particuliers *nouveaux*, et aux dix anciens étaient attribués 200 livres de gages, y compris les 150 livres de gages ordinaires attribués aux anciens.

(1) Cf. Code Forestier, art. 71.

Quant aux gardes généraux nouveaux ils recevaient : ceux des forêts de Boulogne et de Desvres chacun 350 livres, et celui de la forêt d'Hardelot 300 livres, dont l'emploi annuel devait être fait dans l'état des bois de la généralité, sur le produit des patûrages et panages, au chapitre de la dépense employée à ce sujet.

Les gardes généraux devaient faire, chacun, une visite *hebdomadaire* d'une de ces forêts et des bois y joints, de triage en triage et de garde en garde, dresser procès-verbal des délits qui s'y commettraient, qu'ils étaient tenus de déposer au greffe de la maîtrise, pour en être par le procureur du roi pris communication et les diligences par lui faites contre qui il appartiendra. Ils faisaient aussi le recouvrement des droits de pâturages, qu'ils comptaient au grand-maître, séparément des amendes restitutions et confiscations, « chacun en droit soi, » de la forêt pour laquelle ils étaient établis.

A l'égard de ces amendes le compte devait par eux en être rendu selon les formes prescrites par l'édit de mai 1716. A cet effet le Roi *supprimait* l'office du garde général collecteur des amendes, restitutions et confiscations de la maîtrise de Boulogne, en ordonnant toutefois que la finance payée pour l'acquisition de cette office, serait remboursée au titulaire actuel, suivant la liquidation en conseil du roi selon la forme accoutumée.

A l'avenir les trois gardes généraux commis et chargés du recouvrement des amendes, restitu-

tions et confiscations, recevaient 3 sols (au lieu de 5 sols) pour livre de leur recette effective, outre leurs gages pour tous droits et frais, à l'occasion de cette recette.

Ces gardes généraux et particuliers nouveaux jouissaient des privilèges, exemptions et prérogatives accordés par les ordonnances, édits, arrêts et règlements aux gardes des autres maîtrises.

Le maître particulier et le garde-marteau devaient aussi faire chacun une visite mensuelle de ces forêts dont ils dressaient leurs procès-verbaux. Ils les représentaient au grand-maître qui les mentionnait dans l'état des journées et vacations qu'il était tenu d'envoyer chaque année au conseil du roi, avec son appréciation sur ce qu'il jugeait convenable leur être alloué suivant leur travail.

Le grand-maître, — (pour examiner la conduite des officiers et des gardes généraux et particuliers, les déclarations des bestiaux mis en pâture, les rôles de ces bestiaux et des impositions pour leurs pâturages, les procès-verbaux de visite des officiers, arbitrer et taxer leurs journées et frais, faire lui-même les visites de ces forêts de triage en triage et de garde en garde, faire enfin tout ce qui convenait selon les cas prévus et imprévus), — devait séjourner en sa maîtrise tout le temps nécessaire et envoyer au Conseil du roi le procès-verbal qu'il en dressait, avec le projet d'Etat en recette et dépense de ces droits de pâturage et panage. Le trésor pourvoyait au paiement de ces journées et dépenses extraordinaires. En ce qui touchait ce qui n'avait

pas été prévu par l'arrêt de 1724, il était permis au grand-maître de statuer, selon qu'il le jugeait convenable, conformément aux ordonnances, arrêts et règlements rendus sur le fait des eaux et forêts, et ses ordonnances devaient être exécutées nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles il ne pouvait être différé.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant le 1er trimestre 1879.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, tome V; nº 30, 1879, in-8º.

II.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES *(françaises)*.

AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie.* Bulletin, nº 1 à 3, année 1879, et Mémoires, 3e série, tome V.

ANGERS, *Société Industrielle et Agricole.* Bulletin, 1878.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, journal publié par la Société Florimontane, tome XXI, 1879, in-4º ; 7 numéros.

ARRAS, *Académie des sciences, lettres et arts*, 2e série, tome X.

AUTUN, *Société Eduenne.* Mémoire, tome VII.

AUXERRE, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Bulletin, XXXII vol.

BAR-LE-DUC, *Société des lettres, sciences et arts.* Mémoires, tome VIII.

BESANÇON, *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* années 1876-1878.

BÉZIERS, *Société d'étude des sciences naturelles.* Bulletin, 1878.

BREST, *Société Académique.* Bulletin, tomes V et VI.

CAEN, *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* Mémoires, 1879.

CAMBRAI, *Société d'Emulation.* Mémoires, tome XXXV.

CHALONS-SUR-SAONE, *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.* Mémoires, tomes III, in-4º.

Le HAVRE, *Société nationale Havraise d'études diverses.* 43e année.

CHATEAU-THIERRY, *Société d'histoire et d'archéologie*. Mémoires, tome VI.

DIJON, *Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 3e série, tome V.

EPINAL, *Société d'Emulation du département des Vosges*. Annales, 1879.

LILLE, *Société géologique du Nord*. Annales, tome VI.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*, tome XV, 1879, 4e livraison.

NANTES, *Société Académique*. Annales, tomes VIII et IX.

NEVERS, *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*. Bulletin, tome VIII.

ORLÉANS, *Société archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, nos 99 à 101, 3e fasc., 1878, in-8o. Mémoires, tome XVI.

PARIS, *Société géologique de France*. Bulletin, 4e série, tome VII.

POLIGNY, *Société d'agriculture, sciences et arts*. Bulletin, 20e année, nos 2 à 12.

REIMS, *Académie nationale de Reims*. Travaux, 62e vol., 1876-77.

RODEZ, *Société des lettres, sciences et arts, de l'Aveyron*, Procès-verbaux, XI.

ROUEN, *Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*. Bulletin, 1878-1879.

ROUEN, *Commission des Antiquités*. Bulletin, tome IV, 2e et 3e livraison.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, no 110, 1879.

SOISSONS, *Société Archéologique*. Bulletin, tome VIII.

TOULOUSE, *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*. Mémoires, 8e série, tome Ier, 2e fascicule.

— *Société d'histoire naturelle*, Bulletin, 12e année, 3e fascicule.

VALENCIENNES, *Société d'agriculture, sciences et arts*. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, tome XXXII.

VERSAILLES, *Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, tome XI.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

FONDÉE EN 1864

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du Mercredi 14 *janvier* 1880.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

A l'ouverture de la séance, M. le Secrétaire exprime, au nom de la Société Académique, avec quelle douloureuse sympathie, elle s'associe au deuil de l'un de ses membres, si cruellement éprouvé par la mort de M. Eugène-Hubert Bénard.

M. Ernest Deseillle a dit :

Né à Boulogne le 29 avril 1834, M. Eugène Bénard est décédé dans sa quarante-cinquième année, le 21 décembre 1879, enlevé aux beaux-arts qu'il aimait et pratiquait avec un talent remarquable. Ses tableaux, recherchés par les amateurs, ont eu pour objet, en général, la reproduction de nos côtes maritimes et les divers aspects de la mer qui les baigne. Il s'était pénétré du spectacle grandiose des eaux profondes et il aimait à y placer de préférence la barque de nos pêcheurs boulonnais, dont il connaissait jusqu'au moindre gréement. Comme peintre de marine, il fut par là un spécialiste ; nul n'a, mieux que lui, connu et reproduit les détails de la vie du pêcheur boulonnais.

L'une de ses œuvres mérite d'être appelée le *Poème de la mer*. Elle se compose d'une série de dessins au fusain qu'il traça à larges traits, en maître, pour l'Exposition internationale de pêche de Boulogne-sur-mer, en 1866. Ces dessins, au nombre de vingt, représentent l'*existence* d'un bateau de pêche depuis le jour où on le met sur le chantier jusqu'à celui du naufrage. L'œuvre de l'artiste, frappante de vérité, accuse des qualités sérieuses, une sûreté de main et une connaissance du sujet qu'on trouve rarement à ce degré. M. Eugène Bénard a fait reproduire ses dessins par la photographie, et l'album qui les contient restera la plus belle page de l'histoire de notre population maritime.

De nombreuses distinctions honorifiques ont récompensé la laborieuse persévérance de notre concitoyen. Il a laissé, en nombre, des toiles où il aborda tous les genres de la peinture, avec un constant souci du vrai et du mieux.

On l'aimait, car il était bon, simple, sans prétentions, enfermé dans l'art auquel il avait voué son existence. Un jour, jour fatal qui le frappa aux sources vives, on apprit que M. Bénard venait d'être victime d'un odieux guet-apens. Un coup de pistolet chargé de petit plomb l'avait atteint à la face, fermant l'un des yeux du peintre, le menaçant d'une cécité complète et prochaine. L'assassin aurait dû le tuer tout d'une fois, au lieu de vouer le reste de son existence à la souffrance sans trêve, au brisement anticipé d'une carrière d'artiste ! Ce crime fut l'un des mystérieux drames que l'histoire de la peinture a déjà racontés. Du moins, en Italie, le coup de poignard pardonne rarement : c'est la mort soudaine ; ce ne sont pas les angoisses d'une agonie prolongée, le martyre de plusieurs années. Ce qu'il a souffert, le cher défunt, ils le comprendront les artistes arrêtés à l'apogée de leur talent par une fatalité inexorable. Il lui fallut délaisser ses pinceaux, mettre le mot *fin* à son œuvre continuée jusque-là avec tant de courage, dire adieu aux espoirs de succès ! Rien de plus cruel! J'ai connu la profondeur des regrets qu'il laisse à ceux qui pleurent en lui le frère le mieux aimé ; la plaie est vive, toujours sai-

gnante. Puisse notre sympathie et la sympathie publique y apporter le seul soulagement possible !

— L'assemblée procède au renouvellement de son Bureau et désigne pour en faire partie, en 1880, avec M. l'abbé Daniel Haigneré, secrétaire perpétuel.

MM. Eugène MARTEL, *Président*.
Achille DUBARLE, *Vice-Président*.
Ernest DESEILLE, *Secrétaire annuel*.
Gabriel ALLAUD, *Trésorier*.
Alphonse LEFEBVRE, *Bibliothécaire archiviste*.

Sont ensuite nommés pour faire partie du Comité de lecture et de publication :

MM. Louis BÉNARD.
Camille COUGNACQ.
Alphonse LEFEBVRE.
Richard PLATRIER.

— Par suite de la démission de M. Hector de Rosny, M. Eugène Martel, Président, est, au scrutin secret. nommé membre de la Commission des prix de vertu, fondés par M. Boucher de Perthes.

Une lettre sera adressée à M. H. de Rosny, membre titulaire, pour lui exprimer les regrets de la Société Académique de lui voir résigner des fonctions où il la représentait avec tant de dignité et d'expérience. La Société n'oubliera pas la série si remarquable des rapports qui lui ont fait le plus grand honneur et qui resteront comme des modèles accomplis de ce que peut le dévouement de l'homme de cœur, uni à l'art le plus délicat de l'écrivain ; elle n'aurait pas manqué de les faire imprimer dans ses mémoires, si la Ville n'en avait pris l'initiative.

— M. Henri Réveillez, sous-chef de bureau à la Mai-

rie, est nommé membre associé, sur la présentation de MM. L. Bénard et Ern. Deseille.

Séance du Mercredi 11 *février* 1880.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue une étude philologique sur la *Pensée, la Raison et la Vérité relative*, par M. C. Le Tellier, membre correspondant.

— L'assemblée désigne, pour la représenter au concours de la Sorbonne qui se tiendra à Paris du 31 mars au 3 avril, MM. Eugène Martel, président ; l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel ; Ernest Deseille, secrétaire ; Alphonse Lefebvre et C. Cougnacq, membres titulaires.

— Lecture est faite : 1° par M. Ed. de Poilly, membre titulaire, de son étude intitulée : *Note sur les eaux de rivière, au point de vue de leur salubrité ;*

2° Au nom de M. le Dr Emile Sauvage, d'une *Note sur quelques plesiosauria des terrains jurassiques supérieurs de Boulogne-sur-mer.*

— M. G. Allaud, Trésorier de la Société, présente le compte financier pour l'exercice 1879, précédé d'un rapport explicatif.

L'assemblée exprime à M. Allaud sa vive satisfaction et le remercie des soins qu'il donne à la comptabilité de la Société.

NOTE SUR LES EAUX DE RIVIÈRE.

Par M. Edouard de Poilly, membre titulaire.

J'ai reçu dernièrement un rapport sur l'altération, la corruption et l'assainissement des rivières par M. A. Gérardin, docteur ès sciences, agrégé de l'Université (1), dans lequel se trouve la définition suivante (2) :

« Une eau est saine lorsque les animaux et les végé-
« taux doués d'une organisation supérieure peuvent y
« vivre. Au contraire une eau est infectée lorsqu'elle
« fait périr les animaux et les végétaux doués d'une or-
« ganisation supérieure et qu'elle ne peut nourrir que
« des infusoires et des cryptogames. »

Cette définition a de plus été reprise par M. Dumas, de l'Académie des Sciences (séance du 29 novembre 1869) dans les termes suivants :

« Il n'existe pas de meilleur moyen de fixer le carac-
« tère d'une eau que de constater si dans cette eau
« peuvent vivre les poissons et les plantes aquatiques.
« Les poissons y meurent-ils? Les plantes y dépérissent-
« elles? Le caractère est certain : l'eau est infectée et
« ne peut servir aux usages domestiques. Au contraire,
« si les poissons et les plantes aquatiques peuvent y
« vivre, on peut considérer l'eau comme bonne (3). »

(1) Imprimerie Nationale, Paris, 1874.

(2) « Pour esquisser à grands traits la distinction qui sépare nettement les eaux saines des eaux infectées, j'ai proposé en 1868, au conseil municipal de Saint-Denis, la définition suivante : » (Extrait du rapport, page 11).

(3) *Journal Officiel*, 1869, page 1538, col. 2.

Mais, ainsi que le fait justement remarquer M. Gérardin, toutes les herbes vertes ne sont pas également sensibles à l'altération de l'eau. Le savant auteur du rapport classe comme suit les plantes et les mollusques :

1° Les plantes :

Le cresson de fontaine (eaux excellentes).

Epis d'eau et les Véroniques (eaux de bonne qualité).

Roseaux, Patiences, Cigües, Mentes / Salicaires, Scirpes, Joncs, Nénuphars } d° médiocres.

Carex (eaux très-médiocres).

L'Arundo phragmites survit la dernière et continue à croître et à se développer dans les eaux les plus infectes.

2° Les mollusques :

La Physa fontinalis ou Bulla (eaux très-pures).

La Valvata piscinalis (eaux saines).

La Limnea ovata et stagnalis / Le Planorbis Marginatus } eaux ordinaires.

La Cyglas cornea, la Bitania impura et le Planorbis corneus, dans les eaux médiocres.

Aucun mollusque ne vit dans les eaux infectées, ou du moins l'auteur ne les a jamais observés vivants dans les eaux complétement corrompues.

M. Gérardin après avoir fait remarquer que les observations microscopiques exigent une habitude longue à acquérir, se demande s'il n'y aurait pas possibilité de doser l'altération et la corruption des eaux au moyen d'un réactif chimique, tel que le permanganate de potasse.

« Dans la pratique, dit-il, ce réactif m'a présenté « deux inconvénients. D'abord, sa dissolution est rose. « Il est impossible de distinguer la couleur rose dans « les eaux colorées comme celles des rivières que j'ai « étudiées. En second lieu, le permanganate de potasse

« indique le degré d'oxydabilité des matières organiques
« plutôt que l'état de décompositon dans lequel elles se
« trouvent et l'influence qu'elles exercent sur l'eau.

« Cependant l'étude de l'emploi du permanganate de
« potasse m'a conduit à une conclusion importante. Il
« est bien certain que le permanganate de potasse se
« décolore parce qu'il oxyde les matières organiques.
« Ces matières en dissolution ou en suspension dans
« l'eau, sont donc plus ou moins avides d'oxygène ; s'il
« en est ainsi elles doivent absorber facilement l'oxy-
« gène dissous dans l'eau.

« Si une eau renferme sa proportion normale d'oxy-
« gène dissous, cette eau est certainement saine et pro-
« bablement bonne. Elle doit pouvoir entretenir la vie
« des poissons et celle des herbes vertes.

« Quand la quantité d'oxygène dissous diminue, les
« poissons dont la respiration est active ne peuvent plus
« vivre, tandis que ceux dont la respiration est moins
« active peuvent exister. »

De ces considérations M. Gérardin arrive à cette autre conclusion :

« La salubrité, l'altération et la corruption des eaux
« sont intimement liées à la présence ou à l'absence de
« l'oxygène dissous. En dosant la quantité d'oxygène
« dissous dans l'eau mélangée à des eaux industrielles
« ou ménagères, on doit avoir la cote exacte des qualités
« hygiéniques de cette eau et de l'influence bonne ou
« mauvaise qu'elle peut avoir sur les êtres vivants. »

Pour doser l'oxygène, l'auteur du rapport propose l'emploi de l'hydrosulfite de soude, découvert il y a quelques années par M. Schutzenberger, docteur ès sciences, chef du laboratoire de perfectionnement à la Sorbonne.

Une des propriétés les plus intéressantes de l'hydrosulfite de soude est la rapidité avec laquelle il absorbe l'oxygène.

La solution absorbante s'obtient facilement en remplissant de bisulfite de soude, à 20° de l'aéromètre de Baumé, un flacon de 100 grammes, environ, contenant des copeaux de zinc, et en laissant agir à l'abri de l'air, pendant vingt à vingt-cinq minutes.

D'un autre côté il existe des matières colorantes telles que le bleu d'aniline soluble de M. Coupier, qui sont instantanément décolorées par l'hydrosulfite de soude et qui résistent à l'action du bisulfite.

Voici comment M. A. Gérardin propose d'opérer :

« Une demi-heure avant le dosage, on remplit aux « trois quarts, avec de l'eau ordinaire, un flacon de « 60 à 100 grammes contenant une spirale formée avec « une feuille de zinc et quelques morceaux de grenaille « de zinc. On ajoute 10cc d'une solution de bisulfite à « 20° Baumé. On achève de remplir avec de l'eau et « l'on bouche avec un bouchon de caoutchouc ; on agite « plusieurs fois : au bout de vingt à vingt-cinq minutes, « le réactif est prêt.

« D'une part, on verse dans une petite éprouvette à « pied, 20cc d'une solution de cuivre, que l'on recouvre « d'une couche d'huile ; d'autre part, dans un bocal à large « ouverture, on introduit un litre d'eau à essayer, et l'on « couvre également d'une couche d'huile. Après avoir « teinté en bleu très-clair, au moyen de quelques gouttes « de dissolution de bleu Coupier, on puise l'hydrosul- « fite dans une pipette de 50 à 60cc divisée en dixièmes. « On laisse couler peu à peu le réactif dans le sulfate « de cuivre ammoniacal, en agitant légèrement avec une « baguette jusqu'à décoloration ; puis, avec la même

« pipette, on laisse couler l'hydrosulfite dans l'eau à
« essayer jusqu'à décoloration. On a soin de maintenir
« le bout inférieur de la pipette au-dessous de la couche
« d'huile, pendant ces deux opérations.

« Supposons que l'on ait employé, pour décolorer les
« 20^{cc} de sulfate de cuivre ammoniacal, $17^{cc},5$ d'hydro-
« sulfite.

« Nous savons que ces 20^{cc} correspondent à 2^{cc} d'oxy-
« gène : si, d'autre part, le litre d'eau a exigé $36^{cc},4$ on
« posera la proposition :

« $$\frac{17,5}{2} = \frac{36,4}{x} :$$

« $$x = \frac{36,4 \times 2}{17,5} = 4^{cc},16$$ d'oxygène dis-
« sous dans un litre d'eau. »

La méthode de ce dosage de l'oxygène contenu dans l'eau m'a paru si simple que j'ai cru, Messieurs, devoir vous la signaler. Quant au principe même de la relation intime qui existe entre les qualités hygiéniques d'une eau et la quantité d'oxygène dissous, il est conforme au grand principe des transformations et au rôle que la nature a assigné à notre atmosphère.

En effet les matières organiques en voie de décomposition sont essentiellement oxydables. En enlevant l'oxygène dissous dans un cours d'eau, elles y rendent la vie impossible pour les êtres doués d'une organisation supérieure.

Mais comme dans le cours d'eau chaque molécule arrive successivement à s'oxygéner au contact de l'air, il en résulte une décomposition tendant de plus en plus à réduire les matières organiques et finalement à les rendre inoffensives aux êtres doués d'une organisation supérieure, car la décomposition de la matière orga-

nique n'est, en réalité, que la séparation naturelle de leurs principes constituants : ce sont des gaz d'un côté qui s'évaporent et se combinent peu avec les eaux courantes, et de l'autre côté, ce sont des principes fixes, ou non encore atteints par la décomposition, qui tombent au fond de l'eau ou qui, par leur légèreté, y restent suspendus et se bornent à troubler sa transparence.

Un fait assez curieux et qui semble paradoxal c'est le peu d'influence que semble avoir sur les principes constituants de l'eau des fleuves les traverses des grands centres de population. Ainsi, à Paris, l'analyse chimique de l'eau de la Seine, répétée plusieurs fois par les chimistes dont la compétence ne saurait être discutée (1), n'a montré qu'une différence insignifiante dans les principes constituants, à la suite d'expériences rigoureuses faites avec l'eau puisée en amont et en aval, au-dessus de Paris et au-dessous avant l'entrée de la rivière dans la ville et après sa sortie. — On conçoit qu'il n'est question ici que de principes chimiques, de principes combinés, et non pas des matières étrangères que l'eau peut tenir en suspension.

D'un autre côté, si on tient une eau parfaitement salubre, renfermée pendant quelque temps dans un flacon bien bouché, son analyse élémentaire donnera toujours les mêmes résultats, et cependant il est bien certain qu'avec le temps elle a éprouvé des modifications profondes et a perdu sa bonne qualité. Ce fait se vérifie journellement sur les approvisionnements d'eau potable que l'on embarque à bord des navires. « Chaptal, a « dit M. Gérardin, était sans doute bien pénétré de cette « vérité lorsqu'il disait que ceux qui s'occupent de

(1) MM. Vauquelin et Bouchardat.

« l'examen des eaux ne peuvent qu'analyser le ca-
« davre de ces liquides. »

L'analyse chimique ne renseigne donc pas suffisamment sur l'altération des eaux.

On ne peut pas non plus trop se fier à la couleur, pas plus qu'à l'odeur, puisqu'en effet les matières solides, en suspension dans l'eau, peuvent en modifier la couleur sans lui enlever aucune de ses bonnes qualités ; que dans les eaux, prises à la sortie des fabriques de papeterie, de féculerie, de sucrerie et même de boyauderie, ces eaux profondément altérées ne répandent pas d'odeur ; et que, d'un autre côté, si on proscrit l'odeur sulfureuse, il faudrait regarder comme mauvaises les eaux d'Enghien et celles de la plupart des puits artésiens de Gonesse, de Saint-Denis et d'Aubervilliers, dont la salubrité est incontestable.

La distinction entre les eaux saines et les eaux infectées ne pouvant dès lors reposer ni sur la couleur, ni sur l'analyse chimique, on comprend, Messieurs, toute l'importance de l'étude des eaux, examinées au point de vue de la quantité d'oxygène dissous, et, comme conséquence, de l'étude de la flore et du règne animal.

Cette idée de l'oxygénation nécessaire des eaux potables n'est pas nouvelle. M. Grimaud de Caux, dans son ouvrage sur les eaux publiques (1), après avoir défini les propriétés des eaux publiques termine ainsi :

« Or ces qualités se rencontrent le plus généralement
« dans les eaux de pluie et de rivière, et elles y existent
« proportionnellement, en raison directe de la quantité

(1) Paris, Dezobry, Fs Tandon et Cie, lib.-éditeurs, rue des Écoles, 78, 1863, page 57.

« d'air, et inverse des principes fixes que les circons-
« tances y ont introduit.

« Il y a bien quelques eaux de source qui réunissent « la plupart de ces qualités ; ce sont celles qui ont tra- « versé un sol rocailleux ou sablonneux qui n'a pu leur « céder aucun principe soluble. Les autres sources sont « dans les conditions qu'a dites Pline il y a vingt siècles : « *Quippe tales sunt aquæ, qualis terra per quam fluunt* « (G. Pline, liv. XXXI, ch. IV). Mais même dans les con- « ditions les plus favorables, on peut assurer que les « eaux de source contiennent une quantité d'air relati- « vement moindre que l'eau de rivière ou de fleuve, et « par conséquent, que l'eau de pluie. En tout cas donc, « et les choses égales d'ailleurs, ces dernières doivent « obtenir la préférence. »

D'un autre côté, avant l'établissement des chemins de fer, les pêcheurs des Vosges transportaient les truites vivantes par toute la France, en les mettant dans des caisses dont l'eau était sans cesse battue par une roue à palettes, mise en mouvement par une corde qui s'enroulait sur l'axe d'une roue de la voiture. En effet, par l'agitation à l'air, l'eau reprend facilement de l'oxygène, comme le prouvent les expériences ci-dessous faites par M. A. Gérardin.

« Variation de la quantité d'oxygène dissous dans un « litre d'eau avant et après sa chute : »

26 Décembre 1872. — Bois de Boulogne (Paris).

Canal au-dessus de la grande cascade	9cc,66	Dif. 1cc,04
Grande cascade, au rocher sur lequel l'eau se brise . . .	10cc,70	

18 Novembre 1872. — Chantilly.

En amont de déversion du grand lac	8cc,96	Dif. 1cc,24
En aval de déversion . . .	10cc,20	

3 Octobre 1872. — Gonesse.

Puits artésien à la sortie du tube	2cc,40	Dif. 1cc,70
Puits artésien après une chute d'un mètre	4cc,10	

21 Novembre 1872. — Aubervilliers.

Puits foré de M. Maricot à la sortie	3cc,00	Dif. 0cc,25
Puits foré de M. Maricot à la surface du réservoir . . .	3cc,25	

Vous savez, Messieurs, que l'eau sortie pure des nuages, tombe en pluie et qu'en arrosant le sol, une partie y disparaît momentanément, et pénètre à une plus ou moins grande profondeur et revient à sa surface, rapportant avec elle tout ce qu'elle a pu lui emprunter ; cette eau devient une source. Une réunion de sources forme un ruisseau et bientôt une rivière ; aussi pourrait-on, de premier abord croire, qu'une rivière étant donnée, elle est la moyenne, le récipient général des eaux et le dissolvant universel des substances solubles du bassin qu'elle parcourt. — Il n'en est pas ainsi : la solubilité des sels que ces eaux peuvent contenir, et notamment du carbonate de chaux, est toujours le résultat d'un excès d'acide ; si donc cet excès d'acide vient à s'évaporer par une cause quelconque, le sel se précipite et ne reste plus combiné.

Or les eaux constamment en mouvement dans les rivières présentent leurs molécules successivement au contact de la lumière et de l'air, c'est-à-dire deux agents les plus puissants de toute évaporation.

« D'où l'on voit que si c'est un vice dans les eaux de « source de contenir des sels, il est dans la nature des « choses que ce vice-là s'élimine de plus en plus dans « les eaux de rivière au fur et à mesure que leur cours « se prolonge, se grossit et s'étend.

« Quant à l'air atmosphérique perdu par les eaux de « source dans leur trajet à travers le sol, ce gaz leur est « amplement restitué dans les rivières, puisqu'à force « de rouler à l'air libre et au soleil, elles ne peuvent « manquer d'absorber la quantité d'oxygène nécessaire « à leur saturation (1). »

La question des eaux de rivières, traitées au point de vue de l'alimentation publique, soulève celle de leur altération par les eaux de fabrique. — Voici à ce sujet la conclusion de M. A. Gérardin dans son rapport précité :

« On proposait en même temps la décantation, la « filtration, l'épuration chimique et l'utilisation agri- « cole. Dans tous les cas où on l'a essayée, l'utilisa- « tion agricole s'est affermie de plus en plus, tandis « qu'après des expériences dispendieuses les autres « procédés d'épuration ont été reconnus insuffisants.

« Depuis un an ou deux, on admet la nécessité du « drainage pour clarifier les eaux, pour les digérer et « empêcher les infiltrations. A mon avis, le drainage « des terrains arrosés par les eaux d'égout est plus

(1) Eaux publiques. — G. Grimaud de Caux.

« utile au point de vue chimique qu'au point de vue
« mécanique.

« C'est ici le point essentiel et fondamental de mes
« expériences.

« Le drainage étant, d'après ma méthode, un agent
« d'oxydation aussi énergique qu'économique, il est
« facile aujourd'hui d'assainir les eaux industrielles, de
« les rendre inoffensives et de faire ainsi disparaître les
« graves inconvénients qui depuis si longtemps ont
« appelé les recherches des savants. »

NOTE

SUR

Quesques Plesiosauria des terrains jurassiques Supérieurs de Boulogne-sur-mer,

Par M. H. E. SAUVAGE.

Membre honoraire.

---

§. I.

Représentés il y a peu d'années encore, par quelques rares débris dans la partie supérieure des terrains jurassiques, les Plésiosauriens et les Elasmosauriens sont aujourd'hui connus par de nombreuses espèces appartenant aux genres Plésiosaure, Pliosaure, Murœnosaure, Polycotyle, Colymbosaure, de telle sorte que le groupe semble avoir eu son maximum de développement dans les eaux sous lesquelles se sont déposées les assises qui composent le terrain kimméridgien.

De même âge que les couches de Shotover et de Kimméridge, les assises jurassiques supérieures de Boulogne-sur-mer ont vu en partie même faune herpétologique ; c'est ainsi que sur les rivages jurassiques du Boulonnais échouaient les *Pliosaurus grandis, gamma ; Plesiosaurus infraplanus, plicatus, ellipsospondylus ; Murœnosaurus Manselii, brachyspondylus ; Polyptychodon Archiaci*. Par l'étude que nous avons pu faire des types des espèces décrites par MM. Owen, Phillips et

Hulke, types conservés au Musée d'Oxford et au British Museum, il nous a été possible de nous assurer que les espèces nommées plus haut n'étaient pas les seules qui fréquentaient les mers jurassiques du nord de la France ; avec elles vivaient d'autres espèces que nous nous proposons de décrire brièvement dans cette notice.

L'on peut dresser ainsi qu'il suit le catalogue des *Plesiosauria* jusqu'à présent connus dans les terrains jurassiques supérieurs du Boulonnais :

FAMILLE DES PLESIOSAURIDÆ.

Pliosaurus gamma, Ow.
— *grandis*, Ow.
— *suprajurensis*, Sauvg.
Polyptychodon Archiaci, *E. E. Desl.*
Plesiosaurus carinatus, Cuv. (*non* Phillips).
— *Phillipsi*, Sauvag. (*P. carinatus*, Phill., *non* Cuv.)
— *Morinicus*, Sauvg.
— *infraplanus*, Phill.
— *plicatus*, Phill.
— *ellipsospondylus*, Phill.

FAMILLE DES ELASMOSAURIDÆ.

Colymbosaurus Dutertrei, Sauvg.
Murœnosaurus Manselii, Hulke.
— *brahcyspondylus*, Ow.
Polycotylus suprajurensis, Sauvg.

§. II.

Pliosaurus suprajurensis, Sauvg.

Cette espèce, établie sur une vertèbre trouvée dans la partie supérieure du Portlandien, se distingue des

vertèbres similaires du *Pliosaurus brachydeirus* par la longueur plus grande de la face inférieure du centrum. Cette face, fortement arrondie, porte en son milieu une crète large et saillante, de chaque côté de laquelle se voit un foramen. Les faces articulaires sont presque planes et présentent en leur milieu un tubercule peu saillant. La surface costale est formée par deux parties appartenant, l'une au centrum, l'autre à la portion annulaire, la partie qui appartient au centrum est presque circulaire, placée très près du bord postérieur de la vertèbre ; la partie qui appartient à la portion annulaire est beaucoup plus considérable et fortement rugueuse ; elle est dirigée en bas et un peu en arrière ; sa forme est ovalaire. La zygapophyse dépasse un peu le niveau du centrum. Le canal vertébral est grand et arrondi. La longueur du centrum étant supposée égale à 100, sa largeur sera 154, sa hauteur 130.

Longueur 0^{m},050 ; largeur 0,078 ; hauteur 0,065.

Une vertèbre dorsale a comme longueur 100, hauteur 113, largeur 133 (longueur 0,060 ; hauteur 0,068 ; largeur 0,080). Les faces articulaires, de forme ovalaire, sont planes, un peu élevées à la partie centrale ; les foramen veineux de la face inférieure sont grands et limitent une large crète mousse qui règne dans toute la longueur de cette face ; le canal vertébral est fort large, la base de la neurapophyse est en forme de lame large et aplatie.

Plesiosaurus Phillipsi, Sauvg.

Phillips (1) a décrit sous le nom de *Plesiosaurus ca-*

(1) Geology of Oxford and the valley of the Thames.

rinatus, n. sp., une espèce de petite taille trouvée à Quainton, dans le Buckinghampsire et provenant probablement des terrains portlandiens. Les vertèbres cervicales ont les faces articulaires elliptiques, très-peu excavées ; une carène saillante, de chaque côté de laquelle un trou nourricier, se voit à la face inférieure ; la hauteur est sensiblement égale à la longueur ; la largeur de la vertèbre est plus grande que la hauteur ; le diamètre longitudinal étant supposé égal à 100, la hauteur est 98, la largeur 120.

Par l'examen que nous avons pu faire du type de Phillips et de la vertèbre étudiée par Cuvier, nous nous sommes assurés que le *Plesiosaurus carinatus*, Phillips, était d'une autre espèce que le *Plesiosaurus carinautus*, Cuvier. Entre autres caractères distinctifs, les vertèbres cervicales de l'espèce trouvée en Angleterre sont plus longues, le diamètre vertical étant presque égal au diamètre longitudinal ; la forme de la surface articulaire du centrum est différente, la largeur l'emportant toujours sur la hauteur, les relations entre la surface d'attache de la côte et l'extrémité de la suture de la neurapophyse, sont différentes. Il nous a semblé dès lors que l'espèce trouvée à Quainton devait être regardée comme nouvelle. Cette espèce a été également recueillie dans le Boulonnais, dans les sables portlandiens supérieurs de la Poterie.

Plesiosaurus morinicus, Sauvg.

Bien que voisine du *Plesiosaurus carinatus*, Cuv., cette espèce s'en distingue, pour des vertèbres occupant la même place dans la série cervicale, par la forme des faces articulaires, ovalaires et non arrondies, et surtout en ce que la surface d'attache de la côte, au lieu d'oc-

cuper presque toute la longueur de la face latérale de la vertèbre, est, au contraire, peu étendue et n'occupe guère que la moitié de la longueur de la face latérale.

Les vertèbres sont peu longues, la hauteur l'emportant sur la longueur ; le diamètre bi-transversal est de beaucoup le plus grand, de telle sorte que les faces articulaires sont ovalaires ; ces faces, arrondies à leur pourtour, sont fortement excavés à leur centre. La face inférieure, beaucoup plus large que pour les vertèbres similaires du *Pliosaurus carinatus*, porte une carène saillante qui sépare deux foramen destinés aux vaisseaux. La surface d'attache de la côte est réduite et occupe à peine la moitié de la longueur de la face latérale ; cette surface est oblongue, ovalairement allongée dans le sens de la hauteur. La suture qui unit l'arc neural au centrum arrive en pointe jusqu'à la surface d'attache de la côte, de telle sorte que l'arc neural coiffe, pour ainsi dire, la moitié du pourtour de la vertèbre. La portion du centrum qui sert de plancher à la moëlle est étroite, fortement rétrécie dans le milieu de la longueur de la vertèbre. La longueur étant supposée égale à 100, la hauteur sera 112, la largeur 169 (longueur $0^m,047$; hauteur $0^m,054$; largeur $0^m,075$).

Cette espèce a été trouvée dans la partie supérieure de l'étage kimméridgien.

Colymbosaurus Dutertrei, Sauvg.

Le Musée de Boulogne possède une vertèbre cervicale recueillie dans la partie supérieure du terrain kimméridgien de Boulogne, la sixième ou la septième probablement, d'après M. Seeley, vertèbre remarquable par la forme et la grandeur des apophyses articulaires. Le centrum est allongé et ses trois diamètres sont

presque égaux ; longueur 100, largeur 105, hauteur 92; (longueur $0^m,060$; largeur $0^m,062$; hauteur $0^m,055$). La face inférieure, à peine excavée dans le sens de la longueur, est divisée par une carène étroite, bien marquée dans le milieu de la longueur ; les foramen veineux sont petits ; les pleurapophyses, intimement soudées au centrum, se détachent sous forme de lames aplaties, placées à peu près au milieu de la longueur du centrum. Les faces articulaires sont planes, de forme presque circulaire ; le bord antérieur est mince, presque tranchant. Le centrum est à peine excavé dans le sens de la longueur entre les pleurapophyses et la base de la neurapophyse, qui est entièrement soudée au centrum, toute trace de soudure ayant disparu. Les prézygapophyses sont en forme de côtes arrondies ; les postzygapophyses se détachent sous forme de lames ; la neurépine est très comprimée, en forme de lame mince ; le trou de conjugaison antérieur est moins large que le trou postérieur ; le canal pour la moëlle est fort étroit et arrondi.

Séance du Mercredi 10 *mars* 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

A l'ouverture de la séance M. le Président, au nom de la Société Académique, félicite M. Louis Bénard, membre titulaire et secrétaire en chef de la mairie, nommé officier d'Académie par arrêté du 19 février 1880. L'unanimité des organes de l'opinion est un témoignage assuré que cette distinction, si bien méritée

par une longue suite de travaux historiques et administratifs, a été accueillie avec satisfaction par la population boulonnaise.

— L'assemblée est informée que M. P. de Croos, avocat à Béthune, membre correspondant, a été décoré des palmes académiques, par arrêté du 31 janvier dernier.

— M. Louis Bénard donne communication de la copie, faite par M. Ernest Deseille, secrétaire, de la *Déclaration des fiefs de 1553*, document d'une haute importance pour la topographie du pays boulonnais. La Société exprime le vœu que l'un de ses membres trace la carte des fiefs et arrière-fiefs de l'ancienne province boulonnaise.

— M. C. Cougnacq donne lecture d'une étude de M. A. Bernaert sur un tableau précieux au musée de Boulogne, la seule œuvre de Piëter Lastmann, l'un des maîtres de Rembrandt, qui soit en France. Une notice sur ce peintre hollandais est également communiquée au nom de M. Bernaert, qui, sur la présentation de M. Cougnacq, est nommé membre correspondant.

— Communication est faite par MM. l'abbé D. Haigneré et Ern. Deseille, secrétaires, d'un cartulaire de l'hôtel de ville, contenant trente-quatre chartes, de 1203 à 1347, concernant les droits de justice, etc., de l'échevinage boulonnais, octroyés ou contestés par les comtes de Boulogne et les attributions générales de cette magistrature.

— M. Ern. Deseille donne lecture d'une note sur M. Ch.-Cézar Benvignat, architecte, né à Boulogne-sur-mer, dont le nom distingué a été donné à l'une des rues de Lille.

M. Deseille s'exprime ainsi :

Le Bulletin administratif de la ville de Lille, n° VII, 1879, article : *Les rues de Lille, leur origine, etc.*, par M. A. Bertrand, chef du bureau du secrétariat, indique une rue Benvignat avec cette notice succincte :

Benvignat, Ch.-César, architecte, né à Boulogne-sur-mer le 24 décembre 1805 (1), décédé à Lille le 21 mai 1877. M. Benvignat habitait rue des Quinze-Pots, n° 7. Il a rendu les plus grands services à la ville et à la science en sa qualité d'architecte, de professeur aux écoles académiques, de membre et de président de la société des Sciences, de vice-président du Musée Wicar qu'il a réorganisé et dont il a fait comprendre l'importance. M Benvignat a légué à la ville un splendide encensoir roman, connu de tous les archéologues sous le nom d'encensoir de Lille.

Séance du Mercredi 14 avril 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, président.

L'assemblée décide qu'il sera souscrit, au nom de la Société, à deux exemplaires de l'*Histoire de la ville d'Arras*, par M. Lecesne (2 volumes in-12).

(1) Le 3 Nivôse an XIV (24 décembre 1805), naissance de Charles-Cézar Benvignat, fils de Joachin Benvignat, adjudant-capitaine de la place de Boulogne, membre de la Légion d'honneur, quarante-cinq ans, et de Catherine Lherminet, son épouse. Témoins : Jean-Pierre Lelièvre, secrétaire de la Place ; Théodore Lheureux, secrétaire-greffier de la Mairie.

— M. H. Loriquet, archiviste du département, est, sur la présentation de MM. Bénard et Deseille, nommé membre correspondant.

— M. de Pulligni, de Paris, demande l'admission de son ouvrage, dernièrement publié, parmi ceux qui doivent concourir pour le prix d'histoire, en 1880. Il sera répondu que les ouvrages admis doivent être complètement inédits.

— M. L. Bénard fait une intéressante communication au sujet des travaux de la Société des Alpes-Maritimes qui ont valu à cette compagnie savante un prix de 1,000 fr., lors du concours des sociétés savantes, à la Sorbonne. en avril 1880.

— M. Dubarle, vice-président, donne lecture d'une lettre de M. Léandre Sardou, se rapportant à la précédente communication.

— Il est présenté, au nom de M. Camille Enlart, une étude intitulée *Boulogne monumental*, dans laquelle notre jeune concitoyen étudie tous les monuments que nous a légués le passé. L'auteur les a groupés dans un dessin fort bien fait qu'il se propose de faire distribuer en épreuves photographiques lors du congrès archéologique qui se tiendra à Arras au mois de juin.

La Société Académique ne peut qu'encourager ce début remarquable dans la carrière de l'érudition et recommander ce travail à l'attention des membres du congrès archéologique.

Séance du Mercredi 2 juin 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture de la première partie d'une *Histoire littéraire du Boulonnais*, dont il rassemble les matériaux depuis 1866. L'extrait qui fait l'objet de sa communication, embrasse une période qui s'étend depuis le IXe siècle jusqu'au commencement du XIIIe. L'auteur a surtout cherché à rattacher à la province boulonnaise plusieurs trouvères du cycle des Croisades. Il y a eu, sous la domination de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et au siècle précédent, un mouvement littéraire dans notre pays, dont il serait très intéressant de saisir au vif la sérieuse importance. Quelques vieux poëmes et romans contiennent des allusions, des citations de noms de localités et des expressions qui semblent prouver que leurs auteurs connaissaient intimement notre contrée.

Du reste, l'auteur déclare n'avoir voulu que prendre date sur ce sujet Il profite de l'occasion pour entretenir ses collègues des divers travaux qu'il poursuit et qui tous sont relatifs à l'histoire locale.

M. Deseille ajoute qu'il a recueilli un grand nombre des Chartes du XIe au XVe siècle, relatives au comté et à la ville de Boulogne, ainsi que des extraits ou notices de toutes celles dont il n'a pu se procurer le texte original : ces documents forment la matière de trois gros volumes en portefeuilles.

Il a recueilli également, sous le titre de *Recherches sur l'histoire du Pays Boulonnais*, dix volumes de copies d'auteurs contemporains, concernant les faits de nos annales locales. L'ensemble est résumé, année par année, dans un *Recueil chronologique*.

En outre :

Quatre volumes de *notes Biographiques de tous les écrivains Boulonnais ;*

Deux volumes formant *un Dictionnaire historique des personnes distinguées ;*

Un *Dictionnaire géographique* du Pays Boulonnais ;

Un *Dictionnaire des usages et coutumes,* et un *Recueil de notes sur les monuments de Boulogne ;*

doivent composer, s'il peut mettre en œuvre ces nombreux matériaux, un ouvrage d'ensemble dont il a déjà communiqué le texte à la Société.

En faisant connaître l'objet de ses labeurs, l'auteur n'a en vue que d'empêcher le dispersement des matériaux manuscrits : il déclare qu'ils sont destinés à la Bibliothèque publique de Boulogne si la mort vient le surprendre avant l'achèvement de l'ouvrage qu'il médite.

— Lecture est ensuite donnée de l'*Introduction au Cartulaire de l'église abbatiale Notre-Dame de Boulogne,* ordre de Saint-Augustin, 1067-1557, recueilli et commenté par M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel.

— MM. Cougnacq et G. Allaud, présentent à leurs collègues, comme candidat au titre de membre titulaire, M. Alfred Gasc, directeur du Casino.

— M. Victor Filleur fait don à la Société Académique d'un exemplaire du *Journal du siège de la ville d'Armentières* (11 au 30 may 1647) dont il a été l'un des éditeurs.

— M. le Président signale que la *Revue des Sociétés savantes* (7e série, tom Ier, 4e liv., p. 431) contient une analyse de l'*Introduction à l'histoire du pays Boulonnais,* par M. Ernest Deseille, archiviste, étude qui a été lue, au nom de la Société, au concours des sociétés savantes tenue à Paris en 1879.

Session du Congrès Archéologique de France

Tenu à Arras, le 29 juin 1880.

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'Archéologie, a tenu sa quarante-septième session à Arras (Pas-de-Calais), le mardi 29 juin, à deux heures précises, dans l'une des salles du Palais de Saint-Waast.

Les objets traités dans cette réunion sont résumés dans le questionnaire suivant :

QUESTIONNAIRE.

1. — Faire connaître les travaux qui ont été accomplis depuis un demi-siècle, dans les deux départements du Pas-de-Calais et du Nord, pour la conservation des monuments et objets d'art et pour les études archéologiques — Analyser, en particulier, ce qui a été fait par la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais : Bulletin, Statistique monumentale, Dictionnaire historique et archéologique, Epigraphie. — Dire ce qui a été fait, au même point de vue, par l'Académie d'Arras, l'Académie de Boulogne, la Société des Antiquaires de la Morinie, la Commission historique du Nord, les Sociétés de Douai, de Valenciennes, de Cambrai, etc., etc. — Dire ce qui a été fait, dans cet ordre d'idées, par l'initiative individuelle, par les Revues et les Livres. — Donner une ou plusieurs biographies des hommes qui se sont distingués par leur zèle dans cet ordre de services, et qui ont été, à ce point de vue, les bienfaiteurs de la contrée. —Dresser le catalogue de toutes les œuvres archéologiques publiées depuis un demi-siècle dans la contrée : livres, dissertations, articles importants de Recueils de Sociétés ou de Revue. En un mot, donner exactement la bibliographie archéologique du Nord et du Pas-de-Calais - Citer, comme exemple bon à imiter, ce que la Belgique a déjà fait dans ce sens.

2. — Des Monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais : en donner la liste, les décrire.

3. — Des routes gauloises dans le Nord de la France : dresser la carte de celles dont on connaît les traces. Peut-on en induire l'existence et la situation de villes encore connues ? — Donner la carte des découvertes archéologiques de l'époque gauloise, faites dans la contrée, en indiquant la nature des objets trouvés en tels et tels endroits.

4. — Faire connaître la numismatique gauloise de la contrée qui devint plus tard la Flandre, l'Artois et le Hainaut : étudier les signes empreints sur les pièces gauloises qu'on y trouve.

5. — Faire le catalogue des découvertes d'objets gaulois en terre émaillée : dire le caractère de ces objets, en décrire les ornements.

6. — Y a-t-il, dans la contrée, des traces d'oppides antérieurs à l'invasion de César ?

7. — Faire l'histoire, le plus exact possible, des actes de César dans le pays correspondant au département actuel du Pas-de-Calais.

8. — Donner la topographie du Pas-de-Calais et du Nord, au temps de César : forêts et bois, marais, terres en culture, centres principaux d'habitations. — Donner la nomenclature des noms de lieux qui semble remonter à l'occupation romaine.

9. — Rechercher l'origine des Atrébates et des Morins, ainsi que celle des peuples ou fractions de peuples, autres que les Atrébates et les Morins qui occupaient la Picardie actuelle, l'Artois, la Flandre et le Hainaut.

10. — Donner le sens des nombreux noms de lieux saxons qui existent encore ; faire à ce sujet l'historique des invasions saxonnes dans la contrée, avant et après César. — Que doit-on entendre par les *Civitates* et les *Pagi* ? — Ce système de classification, administrative ou géographique, remonte-t-il aux Gaulois, ou doit-il être attribué exclusivement aux Romains ? — Traiter, à ce point de vue, des mots *Gohelle*, *Pévèle*, etc., etc. : en donner l'explication étymologique et l'application topographique.

11. — Dresser la carte des voies romaines de la région après César et durant la période gallo-romaine.

12. — Décrire les habitations gallo-romaines dont on a retrouvé les ruines, notamment celles qui se voient à Arras : donner les plans détaillés de ces maisons, décrire les objets qu'elles renfermaient. — Faire le relevé des inscriptions romaines données dans le pays.

13. — Faire l'historique des premières expéditions des Francs dans le Nord et le Pas-de-Calais : tracer leur itinéraire.

14. — Où est situé le *Vicus Helena* ? — Où était placé *Quentowic* ?

15. — A-t-on trouvé, depuis le Congrès d'Arras, en 1853, des données nouvelles sur les prédications des missionnaires Irlandais dans le Nord de la France ?

16. — Inventorier toutes les découvertes d'objets de l'époque franque et mérovingienne trouvés dans la contrée, en les énumérant par ordre et nature d'objets. — Décrire ceux de ces objets qui sont particulièrement remarquables, comme armes ornées, comme parures, comme vases, comme bijoux (Musées et collections particulières).

17. — Donner la carte des lieux où l'on a trouvé des objets d'art à l'époque gallo-romaine et aux époques franque et mérovingienne.

18. — Possède-t-on, dans la contrée, quelque manuscrit remontant à ces époques ? — N'y a-t-il pas des différences chronologiques dans l'emploi des lettres onciales et des lettres gothiques, entre les contrées du Nord et celles du Centre de la France ? Quelles seraient les règles à suivre, à ce point de vue, dans l'assignation de l'époque d'un monument graphique dont la date est ignorée ?

19. — Décrire la mosaïque de Frumauld qui est au Musée d'Arras. — Existe-t-il des monuments analogues ? Les faire connaître.

20. — Donner, d'après les fouilles et d'après les livres, la description des plus anciennes abbayes de la contrée.

21. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord

et du Pas-de-Calais, les églises romanes, ou parties d'églises, que l'on voit encore ? Décrire ces monuments. — La cathédrale de Tournai a-t-elle eu de l'influence sur les monuments d'architecture romane, encore existants ou connus par la tradition, dans la Flandre et l'Artois ?

22. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les églises, ou parties d'églises, remontant au XIIIe siècle ? Décrire ces monuments. — Y a-t-il dans l'architecture civile ou militaire, quelque monument du XIIIe siècle ?

23. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les églises ou les constructions d'un autre ordre, remontant au XIVe siècle ou au XVe ?

24. — Y a-t-il des vitraux peints anciens dans les deux départements ? Les indiquer, les décrire, les étudier.

25. — Quels sont, dans les deux départements, les édifices construits sous l'influence du style nouveau au XVIe siècle et au XVIIe ? — Ce style doit-il être appelé espagnol ou italien ? Est-il, au contraire, un produit local ? — Décrire, à ce point de vue, les deux places d'Arras ; les étudier dans leurs détails principaux et dans leur ensemble ; donner des dessins à l'appui et comme élucidation de ce travail.

26. — Donner un aperçu de la numismatique de la contrée. — Etudier en particulier, les ateliers monétaires.

27. — Des tapisseries d'Arras : a-t-on fait des découvertes récentes sur ce sujet ? — Des tapisseries de haute-lice dans les divers centres de la contrée : en tracer l'historique et faire, s'il y a lieu, la description des pièces et tentures.

28. — De l'utilité de publier un catalogue raisonné des objets d'art qui existent dans la contrée, avec les développements convenables et les dessins nécessaires.

29. — Etudier les moyens propres à développer le goût et la connaissance de l'archéologie. — De la fondation d'écoles archéologiques dans le genre de celles qui fonctionnent à Gand et à Lille. Instructions détaillées sur ces écoles et leur mode de fonctionnement.

30. — De l'utilité des études iconographiques. — Dans quel sens doivent être conçus les ouvrages qui traitent ces matières ?

31. – De la nécessité de réunir et de codifier les dispositions relatives aux objets mobiliers des églises.

32. — De l'utilité des expositions spéciales, surtout des expositions régionales, plus pratiques et plus instructives que les autres. — Historique et souvenirs des principales expositions du Nord de la France et de la Belgique.

Séance du Lundi 30 *août* 1880.

Présidence de M. Achille DUBARLE, Vice-Président.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

Monsieur le PRÉSIDENT,

La Société Géologique de France se réunira en Congrès à Boulogne-sur-mer du 9 au 18 septembre prochain.

A son arrivée, la municipalité lui offrira le vin d'honneur.

Deux ou trois jours après, probablement le dimanche 12 septembre, dans la soirée, un *tea lunch* sera organisé, au Collège communal par l'Administration avec le concours qu'elle sollicite de la Société Académique dont vous êtes le dévoué Président, de la Société Médicale, des comités du Musée municipal et de la Bibliothèque publique.

Cette réception pourrait être faite sur les bases adoptées et suivies il y a deux ans, lors de l'excursion à Boulogne et dans le Boulonnais, des membres de la société des géologues anglais.

Le *tea lunch* offert en cette occasion aux savants étrangers de passage en notre ville a laissé ici, vous vous le rappelez, Monsieur, les meilleurs souvenirs ; il a créé d'agréables relations qui subsistent toujours, au grand avantage de la science géologique et des études qui s'y rattachent.

Les Sociétés locales qui, avec la municipalité, avaient présidé à cette réunion, pourraient, de nouveau s'entendre pour faire aux savants français qui ont choisi notre contrée pour centre de leurs assemblées et de leurs expériences, les mêmes honneurs qu'aux géologues anglais qui, en 1878, visitaient notre pays et notre ville dans le même but.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien appeler la Société Académique à désigner deux de ses membres pour faire partie de la Commission spéciale, qui, sous ma présidence, aura à examiner et à déterminer, toutes les dispositions à prendre en vue de la réception de la Société Géologique de France à Boulogne.

A raison de l'urgence, la convocation de cette Commission devant être faite à bref délai, je vous serais très-obligé, Monsieur le Président, de la bonté que vous auriez de m'informer le plus tôt possible des noms des deux délégués que la Société Académique aura choisis et de la part qu'elle voudrait bien offrir ou accepter dans l'organisation de cette courtoise et confraternelle réception.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire de Boulogne,
Dr DUHAMEL.

Après cette communication, le secrétaire rappelle ce qui a été décidé et fait par la Société Académique lors de la réception de la *Geologist's Association* en 1878.

L'assemblée décide qu'elle participera aux frais de réception pour une somme de 150 francs et nomme à titre de délégués MM. C. Cougnacq et Edmond Rigaux.

RÉUNIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

DU 9 AU 18 SEPTEMBRE 1880.

PROGRAMME DE LA SESSION DE BOULOGNE.

JEUDI 9 SEPTEMBRE.—Séance d'ouverture à 2 h. 1/2 ; nomination du Bureau. — Visite au Musée.

VENDREDI 10. — Départ à 7 h. 40 en chemin de fer pour Rinxent. Carrières de la gare (couches à *Rhynchonella Hopkinsii*). Déjeuner à Marquise. Carrières Regnier et Bézir (Carbonifère à *Productus Cora*) ; carrières Lunel et Napoléon (faille du terrain houiller) ; Ramonettes (couche à *Productus Cora*) ; carrières de Ferques (Dévonien supérieur ; psammites du Condros) ; dolomie inférieure des Noces ; schistes dévoniens fossilifères de Beaulieu et de la Cédule, grès et poudingues dévoniens de Caffiers. Retour à Boulogne par Caffiers (Silurien).

SAMEDI 11. — Départ à 7 h. 40 en chemin de fer pour Rinxent. Tranchée de Rinxent (coupe du terrain bathonien ; contact du jurassique et du carbonifère). Déjeuner à Marquise. Carrière d'Hydrequent (Fuller's earth et carbonifère supérieur). Vallée Heureuse (Carbonifère à *Productus Cora* et *Productus undatus*. Caverne à ossements). Locquinghen (terrain houiller). Hardinghen (terrain houiller et phosphates). Retour à Boulogne par Rinxent.

DIMANCHE 12. — Séance le matin. Course facultative aux environs de Boulogne.

LUNDI 13.— Départ de Boulogne en voiture à 7 h. 1/2 pour Bellebrune (partie supérieure de l'Oolithe à Nérinées ; grès de Questrecques). Belle (Callovien infé-

rieur. Cornbrash). Les Pichottes (Bathonien supérieur ; Callovien moyen et supérieur). Le Wast (Oxfordien).— Déjeuner au Wast. Houllefort (Oxfordien supérieur). Mont des Boucards (calcaire du Mont des Boucards ; argile à *Ostrea subdeltoïdea* ; couches à Astartes ; Oolithe à Nérinées). Retour par Souverain-Moulin (Portlandien inférieur).

MARDI 14. — Départ à 8 h. 40 en chemin de fer pour Samer. Tranchée de Samer (couches de Bellebrune ; calcaire de Bréquerèque ; Wealdien). Déjeuner à Samer. Questrecques (Grès à Pygyrus). Petit Hourecq (couches à *Cidaris florigemma*). Brucdale (calcaire à polypiers). Ravin d'Hesdin-l'Abbé (Argiles à *Ostrea subdeltoïdea*, calcaire à Astartes ; Oolithe à Nérinées ; Calcaires compactes perforés). Retour à Boulogne en chemin de fer par Hesdigneul pour 6 heures.

MERCREDI 15. — Départ à 7 h. 40 en chemin de fer pour Calais. Visite au Musée de Calais. Déjeuner. Départ en voiture pour Sangatte. Plage quaternaire soulevée. Coupe de la craie depuis Sangatte jusqu'à Wissant, par Blanc-Nez). Retour en voiture de Wissant à Rinxent et retour à Boulogne en chemin de fer.

JEUDI 16. — Séance le matin. Départ en chemin de fer pour Wimereux. Coupe de la falaise par la Crèche. (Wealdien à Cyrènes, Porlantdien et Kimmeridgien).

VENDREDI 17. — Séance le matin. Départ en chemin de fer à 1 heure pour Pont-de-Briques (couches à *Ammonites orthoceras*). De Pont-de-Briques à Echinghen (Coral-rag ; argiles à *Ostrea subdeltoïdea*), en passant par Baincthun (couches à Astartes, Oolithe à Nérinées ; grès de Wirwignes ; couches à *Ammonites orthoceras*). Mont-Lambert (grès à *Ammonites Portlan-*

dicus ; couches à *Ostrea expansa*). Retour à Boulogne pour 6 heures.

SAMEDI 18. — Départ à 9 heures en chemin de fer pour Pont-de-Briques. Déjeuner à Pont-de-Briques. Départ pour Saint-Etienne (Portlandien inférieur et Wealdien). Ecaux (Portlandien ferrugineux et minerais de fer). Alpreck (Portlandien supérieur). Coupe de la Falaise d'Alpreck à Boulogne par le Portel (Portlandien et Kimmeridgien). Séance de clôture à 4 heures (1).

(1) **Liste des principales publications relatives à la région que doit visiter la Société.**

CH. BARROIS. — *Assises crétacées du chemin de fer de Saint-Omer à Boulogne* (*Mém. Soc. des sc. de Lille*, 3e série., t. XI) ; 1873. — *L'étage de la Gaize dans le Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. II, p. 226) ; 1874. — *Sur la dénudation des Wealds et le Pas-de-Calais* (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. III, p. 75) ; 1876. — *Recherches sur le terrain crétacé de l'Angleterre* ; in-4°, Lille, 1876. — *Mémoire sur le terrain crétacé des Ardennes et des régions comprises entre le Morvan et la Manche* (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. V) ; 1878. — *A geological sketch of the Boulonnais* (*Proc. of the geologist's association*, t. VI) ; 1878.

L. BRETON. — *Etude du terrain houiller d'Auchy-au-Bois, et comparaison avec les terrains du Boulonnais* (*Mém. Soc. des sc. de Lille*, t. III, 5e sér.) ; 1877.

CHELLONEIX. — *Note sur le terrain crétacé du cap Blanc-Nez* (*Mém. Soc. des sc. de Lille*, 3e sér., t. X. — *Bull. Soc. géol. Fr.*, t. XXIX) ; 1872. — *Sur la position du Belemnites plenus au Blanc-Nez* (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. IV., p. 205) ; 1877.

CONYBEARE ET PHILLIPS.— *Outlines of the Geology of England.* London ; 1882.

H. DAY. — *On an ancient beach and a submerged forest, near Wissant* (*Geol. Mag.*, t. III, p. 109) ; 1866.

DELANOUE. — *Des terrains paléozoiques du Boulonnais et de leurs rapports avec ceux de la Belgique* (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 2e sér., t. IX, p. 399) ; 1852.

W. H. FITTON. — *General description of the Lower Boulonnais* (*Proc. geol. Soc.*, t. I, p. 6) ; 1826. — *On the strata below the Chalk* (*Trans. geol. Soc.*, sér. 2, t. IV, p. 326) ; 1836. —

Dans une séance ultérieure M. Cougnacq, a rendu compte ainsi qu'il suit, de la réception faite à la Société Géologique.

Jusqu'au dernier moment, j'avais pensé que notre collègue, M. Rigaux, se chargerait de donner à notre Société un compte-rendu détaillé des travaux de la Société Géologique de France, dans le Boulonnais. Il n'en a pas été ainsi ; et comme moi, Messieurs, vous regretterez que notre savant collègue n'ait pas répondu à notre vœu.

Moi-même je n'ai pu suivre qu'à de rares intervalles les travaux de ces savants géologues, et, étant donné le peu de connaissance que je possède de cette science, je ne pourrais

Lettres à Constant Prévost sur la géologie du Boulonnais (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. X, p. 440) ; 1839.

GARNIER. — *Mémoire géologique sur les terrains du Bas-Boulonnais* ; in-4° avec carte ; 1823.

A. GAUDRY. — *Découverte de l'Ostrea Leymeriei à Wissant* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XVII, p. 32) ; 1860.

GODWIN-AUSTEN. — *On the series of Upper palæozoic groupes in the Boulonnais* (*Quart. Journ. geol. Soc.*, t. IX, p. 231) ; 1853. — *On the possible extension of the coal measures beneath the S. E. part of England* (*Quart. Journ. géol. Soc.*, t. XII, p. 38) ; 1856.

J. GOSSELET. — *Mémoire sur les terrains primaires de la Belgique et du Boulonnais ;* Paris, 1860. — *Etudes relatives au bassin houiller du nord de la France* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. I, p. 409. — *Mém. Soc. des sc. de Lille*, 3e sér., t. XI, avec 3 cartes) ; 1872. — *Etude sur le gisement de la houille dans le Nord de la France* (*Bull. Soc. indust. du Nord de la France*, n° 6) ; 1874.

HÉBERT. — *Note sur le terrain jurassique du Boulonnais* *Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIII, p. 216) ; 1865.

W. HOPKINS. — *On the geological structure of the Wealden district and of the Bas-Boulonnais* (*Trans. geol.. Soc.*, sér. 2 ; t. VII, p. 1) ; 1845.

LEJEUNE. — *Foyer et station de l'âge du Renne découvert sur l'une des trois Noires-Mottes de Sangatte* (*Bull. Soc. Acad. Boulogne*) ; 1873. — *Les différents âges préhistoriques dans*

vous offrir qu'un compte-rendu fort sommaire de la session de septembre 1880.

C'est à l'investigation, Messieurs, et grâce aux efforts, empressons-nous de le dire, de notre savant et aimable concitoyen et collègue le Dr Sauvage, que la Société Géologique de France décidait dans les premiers mois de cette année qu'elle tiendrait sa session annuelle, pour 1880, dans la ville de Boulogne. L'administration municipale, toujours prête à aider de tout son pouvoir, tout ce qui peut donner un lustre quelconque à notre chère cité, s'empressa alors de se mettre à la disposition de la Société Géologique et de faire tout ce qui était nécessaire pour recevoir dignement ces savants et nouveaux hôtes. Ainsi qu'il avait été fait, quelques années auparavant, pour une société géologique anglaise, l'adminis-

le département du Pas-de-Calais (*Assoc. fr. Lille*, p. 521) ; 1874.

LEHON. — *Sur les couches néocomiennes et albiennes de Wissant* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXI, p. 24) ; 1863.

MURCHISON. — *Sur les roches dévoniennes du Boulonnais et des pays limitrophes* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. XI, p. 229) ; 1840.

MICHEL MOURLON. — *Sur l'étage dévonien des psammites du Condros dans le bassin septentrional et dans le Boulonnais* (*Bull. Acad. Roy. Belgique*, 2e sér., t. XI, p. 76) ; 1875.

ORTLIEB. — *Sur le diestien du Nord de la France et les alluvions du Rhin* (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. III, p. 94) ; 1876.

ED. PELLAT. — *Sur les assises supérieures du terrain jurassique de Boulogne* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIII, p. 193) ; 1865. — *Sur le terrain jurassique supérieur du Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIV, p. 181) ; 1867. — *Assises des terrains jurassiques supérieurs du Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t XXV, p. 196) ; 1867. — *Notice sur le Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXVII, p. 681) ; 1870. — *Sur la position des calcaires du mont des Boucards* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIX, p. 222) ; 1872. — *Découverte de fossiles d'eau douce dans les minerais de fer wealdiens du Bas-Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. III, p. 642) ; 1875. — *Extension de la limite inférieure de l'étage portlandien du Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. IV, p. 364) ; 1876. — *Le terrain jurrassique supé-*

tration demanda le concours des corps savants, des commissions et des établissements scientifiques de notre ville.

Tous répondirent avec empressement à cet appel et, si je ne craignais de trop faire notre éloge personnel, je dirais que notre compagnie, la première, se fit un devoir de seconder les efforts de l'administration. Le 8 septembre, au soir, tout était prêt et nous étions en mesure de recevoir, comme il convenait, la Société Géologique de France.

Le 9 septembre à deux heures de l'après-midi, un vin d'honneur était offert par la mairie aux membres de la Société Géologique dans le réfectoire du Collège : là, M. le docteur Duhamel, notre sympathique administrateur, souhaita avec ce tact exquis et cette délicatesse que nous lui connaissons, la bienvenue à ces Messieurs. Le président de la Société, M. de Lapparent,

rieur du Boulonnais (*Ann. Soc. géol. du Nord*, t. V) ; 1878.

PELLAT ET DE LORIOL. — *Monographie paléontologique et géologique du terrain jurassique supérieur du Boulonnais* (*Mém. Soc. de physique et d'hist. nat. de Genève*, t. XIX) ; in-4°, 1866. — *Monographie paléontologique et géologique des étages supérieurs de la formation jurrassique des environs de Boulogne-sur-mer* (*Soc. de physique et d'hist. nat. de Genève*, t. XXII, XXIV) ; in-4°, 1875.

W. PHILLIPS. — *On the chalk cliff in the neighbourhood of Dover and the coost of France opposite to Dover* (*Trans. geol. Soc. London*, sér., 1, t. V, p. 17) ; 1818.

POTIER. — *Sur le terrain de transport des vallées de la Canche et de l'Authie* (*Assoc. franç., Lille*, p. 376) ; 1874.

POTTIER ET DE LAPPARENT. — *Rapports sur les sondages exécutés dans le Pas-de-Calais* en 1875-76 ; Paris, 2 vol. 1875-1877.

J. PRESTWICH. — *On the Drif at Sangatte Cliff, near Calais* (*Quart. Journ. géol. Soc.*, t. VII, p. 274) ; 1851. — *On the Flint-implement bearing heds and on the Loess of the E. S. of England and the N. E. of France* (*Phil., Trans.*, p. 247) ; 1864. — *On the raised beach of Sangatte* (*Quart. Journ. geol. Soc.*, t. X) ; 1865. — *On the construction of a tunnel between England and France* (*Inst. of civil Engineers*, t. XXXVII). 1870.

ED. RIGAUX. — *Notice stratigraphique sur le Bas-Boulonnais* (*Bull. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1865. — *Note sur le corallien* (*Bull. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1867. — *Notes pour servir à la*

dans une improvisation fort élégante, remercia alors M. le Maire de son cordial et gracieux accueil. A trois heures commençait la séance d'ouverture et l'on procédait à la nomination du Bureau pour la session. Cette séance eut lieu dans la magnifique salle de lecture de la bibliothèque (la salle Daunou), mise par la Ville à la disposition de la Société et décorée, avec le goût qui le caractérise, par M. l'architecte de la ville, notre estimé collègue, M. Pichon.

Voici la constitution du Bureau :

Président, M. PRESTWICH, géologue anglais.

Vice-Présidents, MM. GOSSELET, PELLAT, Dr SAUVAGE et DOUVILLEZ.

Secrétaire, M. VAN DER BROUK.

Vice-Secrétaire, M. D'AULT-DUMESNIL.

géologie du Boulonnais (*Mém. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1872. — *The fossil Brachiopoda of the Lower Boulonnais* (*Geol. Mag.*) ; 1878.

RIGAUX ET SAUVAGE. — *Description de quelques espèces nouvelles de l'étage bathonien du Bas-Boulonnais* (*Mém. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1867. — *Description d'espèces nouvelles des terrains jurassiques de Boulogne-sur-mer* (*Journ Conch.*) ; 1871 et 1872. — *Note sur quelques échinodermes des étages jurassiques supérieurs de Boulogne-sur-mer* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. I) ; 1873.

E. ROBERT. — *Note sur le Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. IV, p. 112) ; 1834.

ROSE. — *On a recent marine accumulation at Boulogne* (*Proc. geol. Assoc.*, t. I, p. 402); 1864.

ROZET. — *Description géognostique du Bas-Boulonnais* ; 1828. — *Notice géognostique sur les Ardennes et la Belgique* (*Ann. sc. nat.*) ; 1830.

H.-E. SAUVAGE. — *Catalogue des Poissons des formations secondaires du Boulonnais* (*Mém. Soc. Acad., Boulogne*, t. II) ; 1867. — *Sur la position des couches à polypiers dans le Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIX) ; 1872. — *Note sur les Astéries du terrain jurassique supérieur de Boulogne-sur-mer* (*Bull. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1873. — *Notice sur un Spathobate du terrain portlandien de Boulogne-sur-mer* (*Bull. Soc. Acad., Boulogne*) ; 1873. — *Notes sur les reptiles fossiles* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. I. p. 365. — 3e sér.,

Parmi ces noms, Messieurs, quelques-uns ne nous sont pas étrangers : nous connaissons tous, au moins de réputation, les intéressants ouvrages sur la géologie du Boulonnais qui sont sortis de la plume des Gosselet, des Pellat et des Sauvage. Quant à M. Douvillez sa magnifique carte géologique du Pas-de-Calais lui donne tous les droits à notre reconnaissance. Je ne puis vous citer les noms et les mérites de tous leurs collègues mais ceux d'entre nous qui ont eu le plaisir de les approcher pendant leur séjour ici, ont, comme moi, je pense, gardé de nos relations avec ces Messieurs le plus agréable souvenir. A la fin de cette première séance, les membres de la Société et le public descendirent visiter les galeries de notre riche musée dont notre honorable collègue, M. Allaud, fit les honneurs. Là il nous fut donné d'entendre une excellente leçon de M. de Lapparent, de M. Gosselet et de notre excellent collègue

t. IV, p. 435) ; 1873-1876. — *Mémoire sur les Dinosauriens et les Crocodiliens des terrains jurassiques de Boulogne-sur-mer* (*Mém. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. X) ; 1874. — *Mémoire sur les Lepidotus maximus et Lepitodus palliatus* (*Mém. Soc. géol. Fr.*, 3e sér., t. I) ; 1877.

SAUVAGE ET HAMY. — *Etude sur le terrain quaternaire du Boulonnais* ; Paris, 1866 (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e sér., t. XXIII, p. 643) ; 1866.

D. SHARPE. —*Note and list of fossil of Upper palæozoic groups in the Boulonnais* (*Quart. Journ. géol. Soc.*, t. IX, p. 231) ; 1853.

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE. — *Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Boulogne-sur-mer* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. IX, p. 388) ; 1839.

DU SOUICH. — *Note sur les terrains anciens du Bas-Boulonnais* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. X, p. 404) ; 1839.

W. TOPLEY. — *On the Lower Cretaceous Beds of the Boulonnais* (*Quart. Journ. géol. Soc.*, t. XXIV, p. 472) ; 1868. — *Geology of the Weald* (*Mém. géol. Surv. England*) ; 1875.

DE VERDEUIL. — *Note sur les terrains anciens du Bas-Boulonnais* (*Bull Soc. géol. Fr.*, 1re sér., t. IX, p. 388) ; 1838.

CARTES.

DU SOUICH. — *Carte géologique du Pas-de-Calais.*

DOUVILLE. — *Carte géologique du Boulonnais* (n° 3 de la *Carte géol. détaillée de la France*).

M. Rigaux, sur les pierres et les fossiles qui garnissent nos vitrines.

Le vendredi 10, les géologues commençaient leurs excursions, et, ici, je me vois forcé de les abandonner, n'ayant pu participer qu'à une seule de ces expéditions, celle du jeudi 16, ayant pour objet la coupe de la falaise, par la Crèche, et la reconnaissance du Portlandien et du Kimmeridgien. D'ailleurs M. le Dr Sauvage a bien voulu me laisser un exemplaire du programme des excursions de la Société Géologique et je m'empresse de le mettre à votre disposition. J'en fais même très volontiers l'abandon aux archives de notre Société, où il trouvera sa place toute marquée auprès des œuvres intéressantes des géologues dont nous parlions tout à l'heure.

Enfin, et pour terminer ce trop sommaire rapport, j'ajouterai que le samedi, 18 septembre, à quatre heures, avait lieu la séance de clôture à laquelle a bien voulu assister, comme représentant de l'administration municipale, M. Chauveau, adjoint au maire.

Dans une courte allocution, il a remercié la Société de Géologie d'avoir bien voulu choisir, cette année, notre ville, comme centre de ses travaux et de ses opérations. M. Pellat a répondu en remerciant la ville de Boulogne de la bienveillante hospitalité offerte à ses collègues : il a fait remarquer les avantages que les sociétés géologiques de France avaient retirés des savantes publications du Dr Sauvage, promoteur et organisateur de cette session, ainsi que de celles de notre honorable collègue M. Rigaux. Il a rappelé que le Boulonnais était une des contrées les plus intéressantes au point de vue de la géologie ; il a démontré ce que la science géologique avait gagné à l'étude de cette contrée qui, suivant l'expression d'Elie de Beaumont, est le segment d'une « circonférence elliptique « bordée par une ceinture de craie, coupée à une époque « relativement récente par la mer et dont une partie importante appartient à l'Angleterre. »

M. Pellat a conclu en exprimant sa conviction que la session de Boulogne n'aura pas été sans résultat, tant pour les études

géologiques de ses collègues que pour les relations scientifiques qui existent entre la France et l'Angleterre, ces deux pays voisins, dont le Boulonnais forme en quelque sorte le trait d'union.

Ainsi s'est clôturée, Messieurs, cette session et je ne crois pas pouvoir être taxé d'exagération, en disant qu'elle a servi à prouver, une fois de plus, quelles ressources les savants peuvent trouver dans notre pays. Je terminerai par un mot de M. Pellat qui est tout à l'honneur de notre chère cité, et dont nous comprendrons toute la délicatesse :

« Boulogne a-t-il dit n'est pas seulement une station balnéaire justement appréciée, un port plein d'avenir, mais c'est aussi une ville hospitalière pour tout ce qui touche aux sciences, aux lettres, ou aux arts. »

Séance du Mardi 5 octobre 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue :

1° L'*Album Caranda*, avec de nombreuses planches chromo-lithographiques d'antiquités celtiques, reproduites avec le plus grand soin et qui seront consultées avec fruit. C'est un don de notre correspondant, M. Frédéric Moreau ;

2° M. le baron Dard a envoyé une xemplaire de la *Biographie historique de Saint-Omer* qu'il vient de publier.

— Le bureau de la Société a reçu pour le concours de poésie, clos le 21 août dernier, sept pièces dont voici les titres :

1. *Morte et Vivante.*
2. *Les Bijoux de la Morte.*
3. *La Mort d'Hippolyte.*

4. *Le Drapeau de la France.*
5. *L'Instituteur.*
6. *Les Lutins.*
7. *Morvan les Breiz.*

L'assemblée décide de renvoyer ces pièces de poésie à une Commission d'examen qui appréciera, s'il y a lieu, de décerner les prix promis.

Sont nommés, pour faire partie de ce jury avec MM. le Président et le Secrétaire :

MM. L. Bénard,
C. Cougnacq,
G. Delattre,
et R. Platrier.

— Sur la présentation de MM. Cougnacq et Allaud, M. Gasc, membre de plusieurs Sociétés savantes, est, à l'unanimité, nommé membre titulaire de la Société.

Séance du Mercredi 3 *novembre* 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

L'assemblée procède à l'installation de M. Alfred Gasc, nouveau membre titulaire et lui souhaite la bienvenue.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société on distingue :

1° *L'Etat et le Clergé, Pensées et Mélanges*, brochure in-8°, par M. Alf. Gasc, membre de plusieurs Sociétés ;

2° *Philosophie générale des connaissances humaines*, contenant en six tableaux l'exposition raisonnée des notions premières et des principes des choses, par J. Gasc (Paris 1844, in-8°) ;

3° *Considérations sur la peinture et sur les principaux*

peintres français au XVIIIe siècle, par M. Raphaël Pinset, extrait de l'*Investigateur*, journal de la Société des Etudes historiques.

Ce dernier ouvrage a été offert par l'entremise de de M. Louis Bénard, membre titulaire.

— M. Louis Bénard, désireux de signaler tout ce qui peut intéresser les études de la Société Académique, donne communication d'un compte-rendu de l'*Académie des Sciences* (publié dans le *Journal Officiel* sous la date du 11 juin 1880) et concernant l'*Histoire géologique du Canal de la Manche*, par M. Hébert.

Les recherches de M. Hébert donnent une grande force à l'opinion déjà soutenue par de savants écrivains, de l'ancienne jonction du continent avec la Grande-Bretagne.

Une discussion s'engage sur ce point encore si obscur de notre histoire, et sur lequel la Société Académique appelle l'attention des érudits.

— M. C. Cougnacq, membre titulaire, délégué par la Société pour participer aux travaux de la Commission municipale chargée d'organiser la réception à Boulogne de la Société géologique de France, donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur les travaux de la session, tenue en notre ville, du 9 au 18 septembre 1880 et sur les explorations dans nos environs, faites par nos savants visiteurs (voir page 172).

— M. Achille Dubarle, vice-président, lit ensuite quelques pages intéressantes, à propos du *Tercentenaire* de la mort du poëte portugais, Camoëns, si glorifié depuis qu'il n'est plus, si malheureux pendant son existence.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture d'une première partie des *Témoignages contemporains* relatifs

au séjour à Boulogne et à la mort de Pilatre du Rosier, et tirés d'une série de lettres envoyées par un Boulonnais à un compatriote, rédacteur d'un journal du temps, lettres restées inconnues de tous ceux qui ont écrit sur l'infortuné aréonaute. Ces lettres sont l'expression la plus vive et la plus pittoresque de l'impatiente curiosité de nos pères, dans l'attente d'une tentative d'ascension terminée si déplorablement le 15 juin 1785.

— M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, écrit à l'un des membres de la Société :

« La note sur une *Curiosité bibliographique* publiée dans le dernier Bulletin (p. 116), m'a paru fort curieuse. La Bibliothèque nationale possède, en effet, des exemplaires de la chronique à laquelle se rapporte le document signalé. L'un de nos exemplaires, qui porte dans la série des vélins les numéros 15 et 16, forme deux longs rouleaux de parchemin, tandis que les deux autres exemplaires (les numéros 13 et 14 de la même série) se présentent sous l'apparence de deux in-folio reliés comme les livres ordinaires. »

Séance du Mercredi 1er *décembre* 1880.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. le Maire ayant, pour avis, communiqué à la Société Académique, une pétition de M. Ernest Deseille, par laquelle le signataire propose, à l'effet de rattacher plus intimement à la ville de Boulogne le nom du premier aéronaute, de donner le nom de Pilatre du Rosier, à la partie de la voie publique d'où cet infortuné

s'est élevé en ballon le 15 juin 1785. L'assemblée déclare approuver en principe l'initiative de son secrétaire et décide qu'un mémoire à l'appui sera ultérieurement présenté à l'administration.

— M. Camille Enlart, membre de plusieurs Sociétés, informe la Société de la récente découverte, faite dans les dunes d'Etaples, d'une statuette de Morphée, d'un type inconnu jusqu'à ce jour, et que le Musée britannique a acquise pour une somme considérable.

— Le docteur Hamy ayant appris que le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne* allait être publié par la Société Académique, transmet à ladite Société, pour être remis à l'auteur, des extraits de deux manuscrits peu connus, dont il vient d'avoir communication, et tirés d'un cueilloir, ou terrier, de l'église de Sanghen et d'un registre de l'église d'Alembon.

Ces documents, selon le désir du donateur, seront remis à M. l'abbé D. Haigneré, pour servir à la rédaction de son *Dictionnaire topographique* en cours d'impression.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture de la deuxième partie des *Témoignages contemporains du séjour de Pilatre du Rosier à Boulogne et de sa mort,* comprenant la suite des lettres écrites de Boulogne, les épigrammes et chansons parues en notre ville, les inscriptions monumentales, le détail des dépenses, faites pour le service religieux célébré après sa mort, et pour le monument élevé sur l'esplanade, etc.

— M. Alphonse Lefebvre, bibliothécaire archiviste de la Société, donne lecture d'une *Etude historique sur un manuscrit intéressant le Boulonnais,* manuscrit attribué à François-Xavier Bertrand, lequel comprend plusieurs notes curieuses et des poésies de circonstance dont l'en-

semble a permis à notre collègue de retracer, en ses faits principaux, l'existence peu connue de ce poëte, devenu Boulonnais par un long séjonr en notre ville, où sa famille s'est fixée au siècle dernier.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, transmet à l'assemblée une proposition de M. Pierre Sauvage, d'Abbeville, neveu du célèbre inventeur, de venir en une prochaine séance, communiquer à notre compagnie les preuves de la priorité de Frédéric Sauvage à l'invention de l'application de l'hélice pleine à la navigation, preuves que l'on peut avec justice opposer aux prétentions rivales.

— M. Raphaël Pinset, professeur secrétaire de la Société des *Etudes historiques*, à Paris, est nommé membre correspondant de la Société Académique.

— L'assemblée accepte l'échange de publications avec la Société des Etudes historiques de Paris.

Séance du Mercredi 12 *janvier* 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

La séance ouverte, M. Louis Bénard, membre titulaire, fait part à la Société Académique de la distinction dont vient d'être l'objet l'un de nos membres correspondants, M. Auguste Leprince, professeur d'histoire au collège de Meaux : par une décision récente de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Leprince a été nommé Officier d'académie.

Sur la motion de M. Bénard, et à l'unanimité des voix, la Société décide que des félicitations seront,

en son nom, adressées à M. Leprince, pour la flatteuse récompense accordée à ses persévérantes études et à ses travaux remarquables, pour l'enseignement de l'histoire par l'aspect des lieux et la topographie.

— M. Louis Bénard rend ensuite hommage aux longs et dévoués services de M. Adolphe Crouy, ancien premier adjoint au Maire de Boulogne, enlevé à sa famille et à sa ville natale le 5 janvier 1881. Il rappelle successivement les actes de la vie si bien remplie de cet homme de bien qu'un grand nombre de nos concitoyens accompagnait, il y a quatre jours, à sa dernière demeure.

M. Bénard exprime le vœu que, fidèle à ses traditions, la Société Académique voudra bien insérer dans ses *Mémoires* le souvenir qu'il vient de consacrer à M. Ad. Crouy, dont l'histoire locale racontera un jour l'abnégation et le dévouement.

D'une voix unanime, la Société accueille la proposition de M. Bénard et décide que la notice qu'il vient de lui communiquer — et dont elle le remercie — figurera dans ses Mémoires.

— M. le Président ayant ensuite donné la parole à M. Louis Bénard, ce dernier fait connaître à la Société que, depuis quelque temps, des prétentions tout au moins fort tardives se sont produites à l'encontre de la question d'application de l'hélice à la navigation. Une petite-fille de Dallery, l'inventeur picard, a soutenu que la découverte de son aïeul avait précédé celle de Frédéric Sauvage : par suite, elle a formulé des réclamations auprès des autorités locales, voire même auprès de M. le Préfet du Pas-de-Calais ; — de plus, elle a, dans quelques journaux, essayé de justifier ses allégations.

Le comité institué à Boulogne, pour l'érection du

monument voté en l'honneur de Frédéric Sauvage, a écarté les réclamations de mademoiselle Claret et passé à l'ordre du jour sur l'étrange demande qu'elle avait formulé, en vue d'obtenir que le nom de Dallery fut inscrit à côté de celui de Frédéric Sauvage, sur le piédestal de la statue de l'illustre inventeur boulonnais.

M. Pierre Sauvage, officier d'académie, ancien maire d'Abbeville, membre titulaire de ce comité, et le propre neveu paternel de notre célèbre compatriote, aux travaux duquel il a personnellement pris part, a, dans la presse, réfuté les arguments de mademoiselle Claret; mais il a pensé, avec raison, que c'était, non par une polémique plus ou moins vive, mais par des faits et des explications, qu'il y avait lieu de combattre les prétentions de la petite-fille de Dallery.

Ayant appris que la Société Académique avait décidé la publication d'une étude historique sur Frédéric Sauvage et ses inventions, M. Pierre Sauvage a offert à notre compagnie de se rendre à l'une de ses séances et de lui fournir, pièces en mains et après expériences faites sous ses yeux, la preuve des faits qu'il avait avancés.

M. le Président s'est empressé d'accepter ces offres obligeantes, et M. Pierre Sauvage a été, dès-lors, prié de vouloir bien, à cet effet, se rendre à la réunion de ce jour.

M. Pierre Sauvage est aussitôt introduit.

Pour être plus sûr de lui-même et de la précision des communications qu'il désirait faire à notre Societé, M. Pierre Sauvage a résumé ses observations dans une note dont il donne lecture.

Messieurs,

Permettez - moi, d'abord, de vous remercier de l'accueil bienveillant que vous avez bien voulu me faire. J'espère vous convaincre que Frédéric Sauvage est le premier qui ait fait une application pratique de l'hélice à la navigation.

Son point de départ a été la force d'impulsion donnée à une embarcation par la godille et l'étude du poisson et de son mode de propulsion.

La godille posée trop horizontalement, flotte et n'a pas de puissance ; placée presque verticalement, son effet est peu sensible : c'est en se rendant compte de la situation de la godille que Sauvage a été amené à ce fameux angle de 45° qui n'a pas toujours été compris comme il devait l'être. De même, en étudiant le mode de propulsion du poisson, Sauvage observa que le mouvement de torsion imprimé à la queue équivalait à deux coups de godille donnés en même temps l'un à droite, l'autre à gauche.

Du point de départ à l'application, il n'y avait pas loin pour lui : *Renfermer par une paroi hélicoïde l'espace que parcourt une godille qui fonctionne sur un angle de 45°, ce qui forme une hélice d'un diamètre égal à sa longueur,* tel est le principe de son hélice et en faisant fonctionner en même temps deux hélices tournant l'une sur l'autre, c'est-à-dire l'une à droite et l'autre à gauche, on a simultanément le coup de godille à droite et le coup à gauche, ce qui n'est autre que l'effet produit par la queue du poisson, lequel se trouve en avant par le mouvement de torsion qu'il imprime à son propulseur.

Toutes ces observations et tous ces essais avaient lieu en 1831.

Les premières expériences furent faites à Boulogne, ainsi que le constate un rapport de M. Marguet. Sauvage vint immédiatement après à Abbeville et mon père lui fit ses premières hélices. Sauvage prit un brevet et demanda au ministre de la Marine la nomination d'une commission.

La commission assista aux expériences faites sur un canot qui n'était armé que d'une seule hélice. C'est encore le mode employé aujourd'hui pour certains navires. Sauvage n'avait que de petits modèles armés de deux hélices ; quelque temps après, il reçut une lettre du ministre de la marine qui l'informa que la commission était convaincue que l'application en grand de son système ne pouvait être adoptée.

Sauvage partit pour le Havre avec son bateau et monta son système complet, c'est-à-dire deux hélices, sur un vieux bateau de pêche de 20 tonneaux qui servait à transporter du sable. Nous retrouvons dans *l'Estafette* du Havre du 20 mars 1833, la phrase suivante : « Cet ingénieux mécanisme consiste dans deux hélices placées parallèlement à la quille. »

Les hélices étaient mues par le poids de quatre hommes. Mais l'on connut au Havre la décision de la commission du ministère de la marine et Sauvage vit que, repoussé par le ministre de la marine, il n'avait rien à espérer du commerce. Il avait fait construire au Havre, un bateau de 60 tonneaux ; la machine devait être livrée et ne le fût pas : tout lui resta pour compte.

Sans ressources, il inventa en 1834 le physionotype, revint à Paris, vendit son brevet afin d'avoir les ressources nécessaires pour poursuivre son idée favorite : l'application de l'hélice à la navigation. Le physionotype lui manqua tout à coup et, en 1836, il fit le réduc-

teur dont son fils garda le privilège et fut exploité par lui. Les produits furent absorbés par de nouvelles expériences pour l'application des hélices.

En 1836, Sauvage reçut à Paris, la visite d'un mécanicien anglais et, en ma présence, il lui donna tous les renseignements possibles ; il lui rendit compte des expériences qu'il avait faites ; nous allâmes même voir l'embarcation que mon oncle avait installée au pont d'Austerlitz pour la navigation fluviale.

Quelque temps après l'*Archimède* était construit en Angleterre et venait faire ses essais en rade de Boulogne.

L'*Archimède* n'était cependant armé que d'une seule hélice et cette hélice simple était plus longue que celle de Sauvage, par rapport à son diamètre ; malgré cela, on trouve dans l'ouvrage anglais du capitaine Chappell, la dénomination d'un angle de 45°, ce qui est en contradiction avec la construction de l'hélice de l'*Archimède* et, comme tout doit s'expliquer, voici probablement ce qui est arrivé.

L'embarcation du pont d'Austerlitz était installée pour la navigation fluviale et Sauvage, par suite d'essais multipliés, avait trouvé que l'hélice devait être plus ou moins allongée, par rapport à la force du courant. Le mécanicien anglais fit plus attention à l'hélice de l'embarcation qu'aux petits modèles que Sauvage avait installés pour la navigation maritime ; c'est ce qui fait dire, dans son rapport à M. Labrousse, envoyé en Angleterre par le ministre de la marine, pour examiner les bateaux à hélice :

« M. Sauvage annonçait que l'hélice, selon lui la
« plus avantageuse, devait avoir une longueur égale à
« à son diamètre et un angle de 45° ; on conçoit
« que M. Sauvage, qui était préoccupé de l'effet de la

« godille, se soit servi d'une telle expression, mais on « est étonné de la retrouver littéralement chez M. Smith. « Quoiqu'il en soit, il nous a semblé de toute justice de « donner à l'hélice pleine, le nom d'hélice Sauvage. . »

En 1839, Sauvage prit un brevet additionnel et de perfectionnement pour l'application d'hélices agissant sur l'air. Le brevet dit : « Ce système consiste à agir « sur l'air d'après le même principe, au moyen d'hélices « établies, soit en spirale, soit en partie de spirale for- « mant des ailes. »

Je ne saurais trop insister, Messieurs, sur ce brevet de perfectionnement pris par Frédéric Sauvage.

Ce perfectionnement consistait en une hélice à deux, trois ou quatre ailes, exactement comme celles qui sont le plus généralement adoptées comme propulseurs sous-marin.

Sauvage a toujours repoussé énergiquement l'application de ces hélices à ailes à la navigation, parce que l'action des hélices dans l'eau n'est pas la même que celle des hélices dans l'air. L'air déplacé se remplace beaucoup plus vite que l'eau et la vitesse de rotation imprimée à l'hélice sous-marine, détermine, par la force centrifuge, une résistance en chassant l'eau du centre et fait perdre aux hélices en deux, trois ou quatre sections, une partie de leur puissance en raison de leur fonctionnement.

Nous reviendrons, Messieurs, par ordre de date, sur ce fait constaté dans un rapport de l'Académie des Sciences.

En 1841, une convention entre MM. Normand, Barnès et Sauvage, est signée à Abbeville, relative à la construction du *Napoléon*. MM. Normand et Barnès, convaincus de l'avantage du système d'hélices de

M. Sauvage, pour lequel il a été breveté en France le 10 juillet 1832, lui ont proposé, pour propager ce système et donner le moyen de prouver qu'il est préférable aux systèmes employés jusqu'à ce jour sur les bateaux à vapeur, de construire à leurs frais un bateau à vapeur qui aura la forme, les dimensions et *l'installation qu'ils jugeront convenables.*

Les constructeurs armèrent le *Napoléon* d'une seule hélice en trois sections. Quand Sauvage sût celà, il pria l'Académie des Sciences de nommer une commission chargée d'assister aux expériences qu'il avait déjà faites et qu'il se proposait de faire en sa présence à l'effet de convaincre l'Académie des Sciences que plus les hélices étaient divisées, plus elles perdaient de leur puissance : le 16 octobre 1842, M. Seguier, dans son rapport, constatait que les hélices simples faisaient équilibrer à un poids de . . . . 200 gr.
les hélices en deux à . . . . 180 gr.
les hélices en trois à . . . . 140 gr.
et la commission concluait des expériences auxquelles elle avait assisté que les hélices d'une simple révolution sont préférables à des hélices à double ou triple filets.

Sauvage, armé du rapport de l'Académie des Sciences se rendit au Havre ; mais il était trop tard, le *Napoléon* était construit et disposé à recevoir l'hélice en trois sections. Du reste, par le traité, MM. Normand et Barnès s'étaient réservés le droit d'installation qu'ils jugeaient convenable. Les observations de Sauvage furent mal reçues.

Sur ces entrefaites, un créancier obtint un jugement du Tribunal de commerce pour une créance que Sauvage ne pouvait payer et on l'enferma dans la prison pour dettes. C'est alors qu'Alphonse Karr prit sa défense

et fit penser à lui ; ce ne fut ensuite pour Sauvage que des luttes continuelles et des déceptions de toutes sortes, tant pour demander l'application des hélices comme il le comprenait, que pour se défendre contre tous ceux qui voulaient s'approprier le mérite de l'application de l'hélice à la navigation à vapeur.

En 1843, M. Choppin, gendre de Dallery, a publié une brochure cherchant à établir que son beau-père devait avoir la priorité sur Sauvage. M. Choppin saisit l'Académie de la question. L'Académie à qui on demandait de constater que Dallery avait pris un brevet pour une hélice appliquée à la navigation, constata ce qui était vrai ; mais l'Académie n'a nullement été consultée sur le mérite de l'hélice et de son application pratique. Un brevet, un rapport constatant un fait, ne peuvent être refusés, mais avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, sauf à profiter des unes et à se défendre des autres à ses risques et périls et sans aucun recours contre le bureau des brevets ou l'Académie des Sciences; et c'est justement là, Messieurs, ce qui m'amène aujourd'hui devant vous. L'Académie des Sciences a constaté un fait incontestable et incontesté, c'est que Dallery a pris un brevet, en 1803, pour les hélices appliquées à la navigation ; mais dans quelles conditions l'installation avait-elle lieu ? Toute la question est là, et je ne trouve rien de plus concluant que la réponse adressée par Sauvage à M. Choppin, gendre de Dallery, dans le *Courrier du Havre*, le 7 janvier 1846 :

« M. Dallery est mort trois ans après la date de mon
« brevet ; il n'a jamais fait de réclamation, c'est que
« probablement il avait compris l'insuffisance de son
« invention.

« Or, vingt-neuf ans après cette prétendue décou-
« verte, M. Choppin vient déclarer ses prétentions ; il
« ignore sans doute que Franklin fit à Paris des expé-
« riences sur la Seine avec un bateau à hélice...

« En 1727, Duquet avait fait usage de l'hélice pour
« remonter les fleuves : en 1746, Dubout l'avait subs-
« tituée aux roues des moulins. En 1768, Lancton l'avait
« appliquée à la propulsion des navires ; en 1792, le
« général Meunier l'a appliquée aux ballons. »

« Maintenant qu'il est démontré *que M. Dallery n'a*
« *pas inventé l'hélice, ni moi non plus,* comparons les
« moyens que nous avons l'un et l'autre employés pour
« l'utiliser dans les conditions les plus convenables :

« Ma première idée fut de renfermer par une paroi
« héliçoïde l'espace que parcourt une godille qui fonc-
« tionne sur un angle de 45°, ce qui forme l'S, la lettre
« initiale de mon nom et une hélice d'un diamètre égal
« à sa longueur. Ce pas dans l'hélice Dallery est
« d'une longueur près de moitié de la mienne. »
Il est évident que si on suppose une godille dans le milieu d'une telle surface, elle se trouvera dans une position presque perpendiculaire et son action sera peu sensible. Il est parfaitement avéré que Franklin, Duquet, Lancton, Dallery, Delisle, Ericson, Sauvage et tant d'autres ont essayé d'appliquer l'hélice à la propulsion des navires. Quel est celui qui a déterminé l'angle sous lequel elle a le plus de puissance ? Toute la question est là. Pour conclure, Messieurs, il suffit de résumer l'exposé que je viens d'avoir l'honneur de vous faire en peu de mots :

1832.

Frédéric Sauvage prend un brevet pour l'application des hélices à la navigation à la vapeur, hélices qui ont

pour point de départ l'angle de 45°, angle sous lequel fonctionne le plus avantageusement la godille.

1839.

Sauvage prend un brevet de perfectionnement pour les hélices divisés en deux, trois ou quatre sections et devant agir sur l'air.

1842.

Sauvage fait constater, par l'Académie des Sciences, que l'hélice simple fractionnée en deux, trois ou quatre ailes, qui n'est autre que son hélice agissant sur l'air, perd de sa puissance en raison du fractionnement, ainsi que le refus par lui d'accepter cette hélice fractionnée comme propulseur sous-marin.

Telles sont, Messieurs, les preuves que je produis pour démontrer clairement que Sauvage est le véritable promoteur des hélices simples ou fractionnées et que ces dernières ont été employées malgré lui.

Je me suis borné, Messieurs, à vous exposer des faits qui sont oubliés aujourd'hui ; il y a cinquante ans que Frédéric Sauvage a fait ses premiers essais et il est triste de voir un homme lutter toute sa vie pour faire prévaloir une idée qui devait être féconde en heureux résultats, et ne rencontrer partout que des détracteurs qui lui répétaient sans cesse qu'il faisait nuit quand il voyait le jour ; cela est bien fait pour faire perdre la raison et j'ose espérer que vous serez convaincus qu'à lui seul appartient l'honneur et le mérite de l'application de l'hélice à la navigation à vapeur. »

Pour compléter ses explications, M. Pierre Sauvage dispose, dans un canal plein d'eau, un petit bateau de 0,70 cent. de longueur sur 0,17 cent., sa plus grande

largeur, pesant 8 kilogr., et préparé de manière à recevoir toutes sortes d'hélices, mues par le même mécanisme.

Afin de démontrer la puissance de traction de différents propulseurs disposés en hélice, M. Sauvage fait aussitôt, en séance, les expériences suivantes :

1re Expérience.

Cet essai consiste à traîner un petit chariot posé sur une pente de 0,05 cent. par mètre et qui, amarré au bateau, doit être enlevé et doit gravir la pente jusqu'à ce qu'il fasse équilibre à la puissance des hélices. Ce petit chariot est chargé de poids jusqu'à ce qu'il résiste au tirage.

2e Expérience.

Le bateau est accroché à un dynamomètre fait pour la circonstance et consistant en un ressort (renfermé dans un barillet), qui se tend au fur et à mesure que le tirage a lieu. Le ruban enroulé autour du barillet est divisé en centimètres et la longueur du ruban déroulé indique la puissance de l'hélice soumise à la traction.

3e Expérience.

Elle consiste à déterminer, à l'aide du pendule, le temps que met à défiler le ressort du moteur auquel est adapté telle ou telle hélice.

Le bateau est tenu en place dans l'eau, et le temps plus ou moins long que met le ressort à défiler, indique la résistance que l'hélice éprouve à tourner et la force plus grande qu'il faut dépenser pour obtenir le même résultat qu'avec une telle autre hélice, ou bien la trop grande facilité que l'hélice met à tourner sans produire

d'effet, en comparant le résultat obtenu par la traction du chariot ou l'expérience du dynamomètre.

M. Pierre Sauvage observe que ces différents essais ne sont que la reproduction de ceux faits par Frédéric Sauvage lui-même ; — et en rendant compte aujourd'hui, devant la Société Académique, des résultats obtenus, M. Pierre Sauvage déclare qu'il n'est que le fidèle rapporteur de ce qu'il a fait, ou plutôt de ce que son oncle et lui ont fait ensemble, puisqu'il construisait, pour notre illustre concitoyen, ses hélices et les essayait avec lui.

Le tableau comparatif suivant détermine, en chiffres, les résultats des expériences ainsi faites devant la Société Académique de Boulogne, avec le petit modèle de bateau, auquel ont été adaptés les différents types d'hélices qui viennent d'être décrites par M. Pierre Sauvage.

Figures.		Chariot.	Dynamom.	Secondes à défiler.
1, 2.	— 2 hélices F. Sauvage. .	1000 gr.	56 c. ½	33.
3.	— 1 hélice Sauvage. . . .	2000 »	56 c. ½	33.
4.	— 1 hélice Smith en 2 sect.	1400 »	45 c.	52.
5.	— 1 hélice Smith. simple.	1350 »	35 c.	54.
7.	— 1 hélice en 2 sections. .	1600 »	41 c.	44.
8.	— 1 hélice en 3 sections. .	1500 »	35 c.	41.
9.	— 1 hélice en 4 sections. .	1000 »	27 c. ½	44.
10.	— 2 hélices en 3 sections.	1600 »	41 c.	44.
11.	— 1 hélice Dallery	1300 »	31 c.	24.

En ce qui touche les hélices Frédéric Sauvage, M. P. Sauvage dit que l'on pourrait se demander peut-être pourquoi deux hélices ne tirent pas plus fort qu'une seule ?

A cela, M. Pierre Sauvage répond que Frédéric Sauvage avait déterminé le diamètre des hélices, soit pour une soit pour deux. Ainsi, une seule hélice devait

avoir en diamètre le tiers de la plus grande largeur du navire et chacune des deux hélices le quart.

M. Pierre Sauvage a fait l'expérience comparative de l'hélice Dallery et de l'hélice Sauvage avec la plus entière loyauté, laissant de côté l'application défectueuse des hélices Dallery, telle qu'elle est décrite et définie dans les brochures de M. Choppin, c'est-à-dire une hélice placée à l'avant et devant servir de gouvernail et une hélice à l'arrière, servant de propulseur. Mais la puissance des deux hélices Sauvage et Dallery a été essayée successivement, chacune des deux hélices ayant été, l'une après l'autre, placée à l'arrière du navire comme propulseur et dans les conditions les plus avantageuses pour l'hélice Dallery.

Ces expériences faites, ces observations entendues, M. le Président, résumant le tout, dit, en substance, que des explications que vient de donner M. Pierre Sauvage, ainsi que des nombreuses expériences qu'il a realisées sous les yeux de la Société Académique résultent les faits suivants :

A Frédéric Sauvage revient l'honneur d'avoir, le premier, trouvé l'hélice pleine à 45°, c'est-à-dire celle qui donne le *maximum* de force et de l'avoir, le premier aussi, appliquée à la navigation.

Cette conception, dans laquelle réside toute la découverte, il ne la doit à aucun de ses devanciers ; il l'a puisée toute entière dans l'observation des effets de la godille et du mouvement de la queue des poissons.

Le brevet obtenu par M. Dallery, antérieurement aux travaux de Frédéric Sauvage, ne diminue en rien le mérite de notre compatriote. On peut s'en convaincre en lisant la brochure même de M. Choppin, où l'on voit que la forme d'hélice qu'il propose, ne résulte d'au-

cune expérience, ni d'aucune démonstration scientifique et n'a jamais reçu d'application.

M. Pierre Sauvage, qui pouvait s'en tenir au contenu de cette brochure, a voulu pousser, plus loin encore, sa démonstration.

Il a fait construire une hélice mathématiquement conforme au tracé de Dallery, l'a appliquée au même petit bateau d'essai auquel était adaptée l'hélice Frédéric Sauvage, — de manière à pouvoir visser l'une ou l'autre au moteur, à volonté, — et a victorieusement démontré que la vitesse obtenue par l'hélice Sauvage, comparée à celle de l'hélice Dallery est comme 2000 est à 1300.

Il est donc acquis désormais par des chiffres irréfutables, — conclut M. le Président, — que l'invention de Frédéric Sauvage ne peut plus être contestée, à moins qu'on refuse de s'incliner devant l'évidence. (*Approbation.*)

Mademoiselle Claret a paru le comprendre, et, dans une lettre adressée, il y a quelque temps, au Maire de Boulogne, elle a demandé que le nom de son aïeul Dallery fut inscrit au pied de la statue de Frédéric Sauvage. C'est un vœu bien naturel, et, cependant, la Société Académique ne saurait l'appuyer. Cet acte de condescendance pourrait donner à entendre que Dallery est un précurseur de Frédéric Sauvage, et Frédéric Sauvage n'en a pas eu. D'un autre côté, si l'idée de Dallery mérite qu'on en garde la mémoire, ce n'est pas à la ville de Boulogne qu'il appartient de payer les dettes de reconnaissance de la ville d'Amiens, ni de donner indirectement des leçons de générosité.

Telles sont les conclusions auxquelles arrive M. le Président, après avoir entendu M. Pierre Sauvage.

« Si, — dit-il, — les faits que je viens de résumer
« imparfaitement vous sont démontrés, je vous prie de
« vouloir bien donner votre adhésion aux déductions et
« preuves que j'en tire. »

D'une voix unanime, la Société Académique donne sa plus entière adhésion au résumé si fidèle, si exact que vient de faire son Président, et se range absolument et complètement aux conclusions qu'il en tire et qu'il a formulées.

« Nous ne nous séparerons pas, — dit M. le Prési-
« dent, — sans remercier chaleureusement M. Pierre
« Sauvage des renseignements précieux qu'il nous a
« fournis. Grâce à ses recherches, à ses expériences, à
« son dévouement, l'invention de son oncle est enfin
« en pleine lumière. Il importait qu'il en fût ainsi, au
« moment où Frédéric Sauvage va vivre pour la pos-
« térité. »

Cette motion est vivement applaudie et votée à l'unanimité par acclamations.

De son côté, M. Pierre Sauvage remercie de nouveau la Société Académique de son bienveillant et sympathique accueil, il en a été très touché et en emporte le meilleur souvenir.

M. Pierre Sauvage se retire de la salle des séances.

— M. le Président informe l'assemblée du don que fait à la bibliothèque de la Société Académique, M. Gasc, membre titulaire résident, d'un exemplaire de la comédie en 3 actes et en vers, dont il est l'auteur : *Le Démon de l'intrigue* ou *Echec et Mat.*

Des remerciements seront adressés à M. Gasc.

— MM. le docteur Ovion et Louis Bénard présentent, en qualité de membre titulaire résident, M. Nestor Audibert, officier de la Légion d'honneur, professeur

d'hydrographie de la marine en retraite, premier adjoint au maire de Boulogne.

— MM. Eugène Martel et Louis Bénard proposent, comme membre titulaire résident, M. Sagnier-Christol, secrétaire du Comité de Publicité, secrétaire de la Société Artistique de Boulogne.

Il sera statué sur cette double présentation à la prochaine séance mensuelle.

NOTICE

Sur un Tableau de P. LASTMAN

AU MUSÉE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Le Musée de Boulogne-sur-Mer, un des plus riches musées de province par ses collections d'histoire naturelle, d'ethnographie et d'antiquités franco-mérovingiennes, ne possède qu'un nombre restreint de tableaux. Le livret (1879) ne contient que deux cent treize numéros. Mais parmi ces peintures se trouve une œuvre des plus rares et des plus intéressantes pour l'histoire de l'art : C'est un tableau de Pieter Lastman, le maître de Rembrandt, signé et daté de 1622. « Un tableau de Last-« man, a dit M. P. Mantey (1), s'inscrit au premier « rang parmi les curiosités instructives. Tous ceux qui « s'intéressent à Rembrandt doivent s'intéresser à Last-« man qui passe pour avoir été un de ses maîtres. »

Malheureusement, les curieux n'ont point souvent la bonne fortune de rencontrer un tableau de ce peintre. L'artiste a peu produit ; son œuvre complète telle qu'elle a été reconstituée sur d'anciens documents par M. Vos-

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, I, Musée d'Augsbourg, page 128.

maer (1) comporteraient à peine une cinquantaine de peintures dont dix à douze au plus existent encore de nos jours; le reste est détruit ou est devenu introuvable. Les Musées de la Hollande et de l'Allemagne conservent quelques-unes de ces raretés qui ne cessent à bon droit d'attirer l'attention des amateurs. Quant au tableau de Boulogne, il est resté jusqu'ici complètement inconnu de la critique et, cependant par la date qu'il porte, il s'y rattache un intérêt tout particulier.

Ce fut, en effet, pendant l'année 1622 que, suivant les calculs les plus plausibles, Rembrandt, à peine âgé de quinze à seize ans, fréquenta l'atelier de Lastman.

Ce dernier était alors arrivé à la pleine maturité de son talent et jouissait d'une grande célébrité.

Nulle production de son pinceau ne saurait dès lors offrir une plus juste idée de sa valeur et donner mieux la mesure de ce qu'il a pu enseigner à son illustre élève.

Notre tableau est inscrit au livret du Musée sous le n° 146 avec cette mention : « Caravane par Pastman (*sic*) donné en 1843 par M. Félix Morand. »

Il est sur bois et mesure 1m,10 de haut sur 1m,75 de large. Sa conservation est parfaite.

Le sujet indiqué sous la désignation vague d' « une caravane » représente en réalité la rencontre de Laban et de Jacob, ou mieux « Laban et Rachel. » C'est sous ce dernier titre que le tableau est inscrit dans le catalogue dressé par M. Vosmaer, n° 2.

Il figure en outre au catalogue de Hoet, 1er vol.,

(1) Rembrandt, Harmens, van Ryn, ses précurseurs et ses années d'apprentissage. La Haye, 1863, page 177.

page 40, comme ayant été vendu en 1697 à la vente de mademoiselle Henriette Popta, d'Amsterdam (1).

Le sujet du tableau est tiré d'un passage de la Bible (*Genèse*, chap. XXXI, n[os] 17 à 36).

Jacob, dit l'*Ecriture*, s'était enfui de chez son beau-père emmenant ses femmes, ses enfants et tout ce qu'il possédait. A son insu, Rachel, l'une de ses femmes, avait (en outre) emporté les idoles de son père. Laban, s'étant aperçu de la fuite de Jacob, le poursuivit, et l'ayant rejoint vers la montagne de Galaod, il lui redemanda ses idoles.

« Mais Rachel ayant caché promptement les idoles « de son père sous la litière d'un chameau, s'assit « dessus, et alors qu'il cherchait partout dans la tente « sans rien trouver, elle lui dit : Que mon seigneur ne se « fâche point si je ne puis me lever maintenant devant « lui parce que j'ai ce que les femmes ont accoutumé « d'avoir. »

Le sujet prêtait à la mise en scène de riches costumes, d'accessoires pittoresques, aussi le peintre ne s'en est-il point fait faute.

Le personnage le plus en vue est Laban fièrement campé sur le devant du tableau. Il est revêtu d'une tunique en brocart jaune sur laquelle est négligemment jeté un manteau rouge. La tête est coiffée d'un large

(1) Dans le deuxième volume de son ouvrage (Rembrandt, Harmens, van Ryn, sa vie et ses œuvres, La Haye, 1868, p. 381). M. Vosmaer incline à croire que ce tableau pourrait bien être le même que celui désigné ailleurs (vente Oudaon, 1766), sous le titre de Jacob et Rachel près du puits. C'est une supposition que M. Vosmaer n'aurait point émise s'il avait eu l'occasion de voir le tableau de Boulogne.

turban blanc orné d'une aigrette. Des bottes molles, en cuir rouge, complètent le costume.

Que de fois, pendant qu'il fréquentait l'atelier du maître, Rembrandt n'a-t-il point dû rester en contemplation devant cette curieuse figure qui ne manque d'ailleurs ni d'ampleur, ni de distinction.

Et qui sait l'impression qu'a dû produire sur sa jeune imagination et sur son instinct de coloriste, tout cet étalage chatoyant de riches costumes empruntés en partie à l'Orient, mais surtout aux domaines de la fantaisie.

Il semble même que Rembrandt s'en est souvenu dans la suite, et certain Joseph d'Arimathie (l'homme à la canne), qu'on voit au premier plan dans la célèbre Descente de Croix de la pinacothèque de Munich (1) nous paraît avoir quelque lien de parenté avec le Laban de Lastman.

En face de Laban, Rachel, coiffée de l'inévitable turban, est assise ou plutôt accroupie sur la litière du chameau sous laquelle est caché le fruit de son larcin. De la main droite elle soutient sa tête alourdie, et ses yeux langoureux semblent implorer, en grâce, de n'être pas dérangée plus longtemps.

Dans le fond, Jacob, fort de son innocence, étend les deux bras, heureux de se voir justifié du soupçon qui a pesé sur lui.

Il est entouré de femmes, d'enfants, de serviteurs qui fouillent les coffres et en retirent des étoffes précieuses (et ce n'est point là le seul anachronisme), de magnifiques vases du XVIe siècle.

(1) Cabinet XI, n° 257, peint en 1633. Smith, n° 93, gravé par Hess.

Rembrandt en a fait une gravure à l'eau-forte, cette même année, 1633 (Voir Bartich, n° 81).

Derrière Laban, ses frères et ses gens couverts de cuirasses, la lance au poing.

Et pour fond, un coin de paysage montagneux où l'on découvre encore quelques figures d'hommes et d'animaux.

Enfin, à gauche, sous les pattes du chien qui accompagne Laban, on voit la signature parfaitement lisible :

Lastman fecit 1622.

Toute cette composition, d'une ordonnance savante, est disposée en pyramide suivant le précepte de l'école.

La couleur en est claire, lumineuse, mais un peu faible ; les ombres sont artistement dégradées. Le dessin, assez correct en général, manque d'élégance dans certaines parties, surtout dans les extrémités. Quelques types sont vulgaires. C'est cependant en somme une œuvre de mérite, mais devant laquelle l'imagination aurait de la peine à s'exalter au degré d'enthousiasme du poëte Vondel qui nommait Lastman « l'Appelles de son siècle » et le mettait en parallèle avec Rubens, ne sachant lequel des deux méritait d'être appelé le phénix de la peinture (1).

La place de Lastman dans l'histoire de l'art n'est point à une pareille hauteur.

Talent secondaire, mais néanmoins remarquable, il peut être placé au premier rang dans cette pléïade d'artistes hollandais qui illustrèrent la fin du XVIe siècle.

Rompant avec les traditions classiques, ils traitèrent la peinture mythologique et biblique d'une façon nou-

(1) ...... Tom, wie t'oordle strijken kan of Lastman Fenix was, of Rubens, zijn genan.

...... Montre, toi qui sais porter un jugement, si Lastman ou bien Rubens était le phénix (de la peinture).

velle et originale. Au style noble des idéalistes, ils substituèrent une manière familière, quoique parfois triviale, mais aussi plus intime et plus humaine.

Cette innovation dont Elzheimer avait été, à Rome même, le promoteur, fut adoptée avec empressement par Lastman, lequel, à son tour, initia le jeune Rembrandt au système de la nouvelle école.

C'est à ce titre que Lastman mérite d'être étudié, comme ayant précédé et pour ainsi dire préparé l'éclosion du génie de Rembrandt.

Nous avons à l'encontre de la plupart des biographes indiqué comme maître de Lastman, Gerrit Pietersen, et non Corneille Van Harlem.

Le texte de Van Mander, source primitive de ce renseignement, est formel sur ce point ; et il a fallu l'inexactitude habituelle de Houbraken, pour en fausser le sens.

Voici ce que dit Van Mander à l'article Kornelis Korneliszen van Harlem (1), je traduis :

« Lui (Kornelis) a formé quelques bons élèves, entre « autres un du nom de Gerrit Pieterzen... etc. » Puis il donne la biographie de ce dernier, à la fin de laquelle il ajoute : « Lui à son tour a eu quelques bons élèves, « tels qu'un Govert.... aussi un Pierre Lastman qui « donne un bon espoir... etc. »

La phrase, pour tout lecteur attentif, est claire et précise, et s'il y avait quelque équivoque, les indications de la table des matières la feraient disparaître puisqu'on y rencontre cette mention pour Govert comme pour

(1) Édition de 1764, p. 161.

Lastman « leerling van Gerrit Pieterszen » (élève de Gerrit Pieterszen).

A Rome, où, d'après Van Mander, il se trouvait en 1604, Lastman se lia intimement avec Elzheimer et les artistes de son entourage.

Le comte Henri de Goudt, amateur, élève et protecteur d'Elzheimer.

Corneille Pœlemburg, autre élève.

Uitenbroœk, dit le petit Moïse.

Thomas van Hagelstein, qui résida quinze ans en Italie et y travailla avec Lastman, Elzheiner et Pinas.

Ce dernier, Jean Pinas, passa plusieurs années en Italie dans l'intimité de Lastman (1).

David Teniers, le vieux, qui séjourna dix ans à Rome et imita la manière d'Elzheimer, faisait également partie de ce groupe d'artistes auquel, dans les dernières années du séjour de Lastman à Rome, se joignirent Léonard Brumer, Pierre van Laer et autres.

Enfin, il est probable que Pierre Lastman connut à Rome Paul Bril, car il semble avoir subi son influence pour le paysage.

Le séjour de Latsman à Rome dura un certain nombre d'années, sans qu'on puisse préciser au juste.

En 1613, il y était encore, cela nous paraît établi par la curieuse signature itanialisée, apposée au bas du tableau de Brunswich, représentant David dans le temple et signé Pietro Lastman 1613.

Ce Pietro n'a pu être mis là qu'à Rome même Dix

(1) « Jean Pinas, dit Houbraken, a vécu plusieurs années « en Italie, vers 1605, avec P. Lastman, né en 1581. » Houbraken, 1re partie, p. 215.

années de séjour en Italie avaient presque fait de notre artiste un italien.

Car, comme le fait observer M. Ch. Blanc (1) : « Quel « que soit l'originalité du génie, il tient toujours par « des affinités obscures à des aspirations plus anciennes, « il a été précédé par de vagues lueurs, pressenti par « des devanciers, car dans le Corrège il y avait un « germe de Rembrandt et on en pourrait suivre le déve- « loppement sourd en passant par Elzheimer et Last- « man. »

Biographie de Lastman (2).

Dans son ouvrage intitulé « *la Vie des Peintres* » Van Mander, parlant de Gerrit Pieterszen, nous apprend ce qui suit sur notre Lastman : « Lui à son tour « a formé quelques bons élèves.... Aussi un Pierre « Lastman qui donne de grandes espérances et est « actuellement en Italie (3). » Van Mander écrivait ceci en 1604. En admettant avec Houbraken que Lastman, ce jeune homme d'avenir, pouvait être alors âgé

(1) *Histoire des Peintres de toutes les écoles.* — Ecole hollandaise, *Rembrandt.*

(2) Consulter le savant ouvrage de M. Vosmaer : (Rembrandt, Harmens, van Ryn, ses précurseurs et ses années d'apprentissage. La Haye, 1863, IX, p. 105.)

(3) Hes leven der Schilders door K van Mander vermeerderd en vollediger gemuekt door wylen Jacobus de songh, 2e deel, bl. 161.

de vingt-trois ans, il en résulterait qu'il serait né en 1581 (1).

C'est à ce seul renseignement que se réduit le peu que l'on sait sur la naissance de cet artiste.

Quant à sa ville natale, les biographes indiquent, les uns, la ville de Haarlem, les autres celle d'Amsterdam. Mais toutes les recherches faites par M. Vosmaer dans les registres de ces deux villes, n'ont amené aucun résultat.

Cependant, jusqu'à preuve du contraire, nous donnerions la préférence à Amsterdam.

C'est là que le jeune Lastman fréquenta l'atelier de Pieterszen, lequel était originaire de cette ville.

C'est là aussi, qu'à son retour d'Italie, il vint se fixer et eut comme élèves Rembrandt et Lievens. Enfin nous savons qu'en 1631 il y acheta une maison dans la Breedstraat. La façade portait pour emblème une chaire à prêcher qu'on y voit encore (2).

Tout donc porte à croire qu'il était originaire de cette ville, dans laquelle il passa la majeure partie de sa vie.

A son retour de Rome, Lastman se maria, et eut un fils nommé Nicolas, né en 1619. Ce fils devint graveur et fut connu sous le non de Nicolas Petri.

(1) C'est à tort que M. Vosmaer, p. 106, affirme que Houbraken fixe cette naissance à 1562. Voici au contraire le calcul que fait cet auteur : « Si j'admets maintenant qu'il était alors âgé de vingt-trois ans, car, qu'il eut fait plus tôt le voyage de Rome n'est point admissible, et si je soustrais ces vingt-trois ans de 1604, j'obtiens 1581. » (De groote Schouburgh der nederlansche Konstschilders en Schilderessen door Arn. Houbraken, 1er deel, l'Amsterdam 1718, bl. 97.) Houbraken a assez d'erreurs sur la conscience pour qu'on ne lui impute pas des fautes qu'il n'a pas commises.

(2) Scheltema, *Rembrandt*, édit. de 1866, p. 53.

Ce fut vers cette époque 1619-1620 que, suivant quelques auteurs, notre artiste fut appelé à peindre un tableau pour une église de Copenhague (1).

C'est Wagler qui le premier a fait connaître ce voyage, mais sans indiquer la source où il a puisé le renseignement. Les écrivains hollandais n'en font point mention.

Quoiqu'il en soit, Lastman était déjà revenu à Amsterdam vers 1620 et s'y était installé. C'est à cette époque qu'il prit comme élève Jean Lievens. Deux années plus tard, Rembrandt vint se mettre sous sa direction, mais il n'y resta que six mois. Lievens au contraire demeura deux ans dans l'atelier du maître (2).

Vers l'année 1630, deux autres élèves vinrent les remplacer, ce fut d'abord Jean-Albert Roodtsens (dont le vrai nom, d'après Kram, serait Rotius), il devint célèbre dans le portrait, et par son travail opiniâtre acquit une grande fortune. Puis vint Pieter Nedek, qui traita de préférence le paysage, mais dont le nom est aujourd'hui presque tombé dans l'oubli.

Pendant toute sa vie, Lastman jouit d'une grande réputation et ses œuvres étaient recherchées des meilleurs connaisseurs.

La collection de Rembrandt renfermait deux tableaux de lui, l'un représentant un Tobie, l'autre un

(1) Ne serait-ce point le tableau « Chemin de la Croix » qui se trouvait au château de Frederiksborg à Copenhague et qui fut brûlé en 1859.

(2) Descamps, t. II, p. 85 et 116 (*Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*).

bœuf; plus deux livres d'esquisses, un à la plume, l'autre à la sanguine (1).

Jean Six, le mécène hollandais, possédait de lui un « Paul et Barnabé à Lystres » œuvre chantée par Vondel dans sa pièce intitulée : « *Latsmans offerstraetsi te Lesteren aen den Heere Joan Six.* » (Le sacrifice de Lystres par Lastman appartenant à M. Jean Six).

Puis un autre tableau « Oreste et Pylade » qui figura à sa vente en 1704.

Plus tard, on trouve également des tableaux de Lastman chez les neveux de Jean Six, Pieter et Willem.

Enfin, dans la préface de sa tragédie « *Joseph in Dotham,* » Vondel nous apprend que le docteur Robert van der Hoeven, à Leyden, possédait plusieurs œuvres de notre peintre (3).

On ignore jusqu'à quelle époque se prolongea l'existence de Lastman : le dernier tableau daté est une Résurrection de Lazare de 1632, qui faisait autrefois partie de la collection de M. Kram et qui est entrée au musée de La Haye en 1875.

Il y a bien, il est vrai, une eau-forte (4) datée de 1654

(1) Extrait des registres de la Chambre des Insolvables d'Amsterdam. Inventaire des tableaux, etc., laissés par Rembrandt van Ryn. (*Œuvre de Rembrandt,* par Ch. Blanc.)

(2) Houbraken, t. I, p. 97 et suivantes.

(3) « Joseph vendu par ses frères (dit Vondel) nous vint « à l'esprit à la vue du tableau de J. Pinas, suspendu « à côté de plusieurs œuvres remarquables de Lastman, dans « la maison du docteur Robert van der Hoeven. » Houbraken, 1re partie, p. 215.

(4) Femme assise devant une arcade et couverte d'un voile. Huber, t. V. p. 300, nº 2. — Bartsch, nº 52.

et classée par Huber dans l'œuvre de Lastman, mais Bartsch la range parmi les pièces douteuses; on ne pouvait dès-lors en tirer grand argument pour établir qu'à cette date le maître était encore vivant.

Aussi l'opinion la plus généralement admise place le décès de Lastman à l'année 1649.

Elle se fonde sur la date probable des fameux vers que Vondel écrivit pour être placés au bas du portrait de Lastman.

Cette inscription, dont tous les verbes sont au passé, ne peut dit-on avoir été faite qu'à l'occasion de la mort du peintre, et M. Van Lennep, l'annotateur de Vondel (1) classe ces vers à l'année 1649 (2) et ajoute que Lastman était décédé cette même année à Harlem.

(1) *Œuvres de Vondel*, éditées par M. Van Lennep. Amsterdam, chez Binger, tome III.

(2) Voici cette pièce de vers :.

Op Peter Lastman
Den Appeles onzer œuw

De geest van Peter voer in l'ordomeeren speelen,
En volyde vrouw Natuur op doeken en paneelen,
Zyn kunstgetuigen. Tom, wie l'oordeel strycken kan,
Of Lastman Fenix was, of Rubens zyn genan.
De Keyzer heefs hem dus den onmetrek gegeven,
Maer anders teekenz hy zich in zyn kunst naer't leven.

Traduction :

Sur Pierre Lastman — l'Appelles de notre siècle.
Le génie de Pierre se fesait un jeu de l'ordonnance,
Et suivait dame Nature sur toile et sur panneaux,
Les témoins de son talent. — Montre, toi qui sais former un jugement,
Si Lastman ou bien Rubens était le Phénix de la peinture
De Keyzer nous a donc donné son portrait
Mais lui-même ne se peint-il pas au vif dans son œuvre.

Mais les recherches faites par M. Vosmaer dans les registres mortuaires aux années 1640-50, tant à Harlem qu'à Amsterdam, n'ont abouti à aucun résultat.

Cette date de 1649 n'est donc point encore complètement justifiée.

Quant au portrait de Lastman par un de Keyzer et que Houbraken déclare être l'œuvre de Thomas de Keyzer, mais qu'il dit n'avoir pas vu, on ignore ce qu'il est devenu. Peut-être a-t-il a été gravé; des recherches ultérieures éclairciront probablement un jour ce point intéressant.

ŒUVRES DE LASTMAN

DANS LES MUSÉES.

Le *Louvre* ne possède qu'un dessin de Lastman, non exposé; voir Inventaire général par Reiset, p. LXXXVIII.

Au musée de *Boulogne-sur-mer*, Laban et Rachel, signé P. Lastman, fecit 1622.

Le musée de *Berlin* a deux tableaux du maître :

Un repos de la Sainte Famille, signé P. L.

Et le Baptême de l'eunuque, signé P. L., 1608.

Au musée de *Mannheim*, répétition du même sujet : Baptême de l'eunuque.

Le musée de *Brunswich* compte trois œuvres de Lastman :

David dans le temple, signé Pietro Lastman, 1613.

Massacre des Innocents.

Ulysse et Nausicaa, signé du monogramme et daté de 1609.

A *Augsbourg*, répétition de ce dernier sujet : Ulysse et Nausicaa, signé du monogramme, mais avec la date de 1619.

Au musée de *Rotterdam*, la Fuite en Egypte, signé P. L. et la date de 1608.

Au musée de *La Haye*, la Résurrection de Lazare, signé P. Lastman, fecit 1632.

A *Harlem*, la Nuit de Noël, P. Lastm., fec. 1629.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES :

Collection Burger. — Sacrifice d'Abraham.

Collection de Moltke, à Copenhague. — Tobie, signé et daté 1618.

Chez un amateur à La Haye. — Christ en croix, 1625.

Il n'est pas certain que Lastman ait gravé, quoiqu'on lui attribue les trois eaux-fortes suivantes :

1° Juda et Thamar, dans un paysage signé P. L., Bartsch 74 ;

2° Femme assise à une fenêtre, daté de 1654 à rebours, Bartsch 52 ;

3° Bourguemestre faisant l'aumône à un jeune garçon, signé M. S. (M. Sorg).

Peu d'ouvrages de P. Lastman ont été gravés. Nous trouvons cependant :

1° Abraham et l'Ange, gravé en mezzo tinto par Ivan Somer ;

2° Le jeune Tobie (paysage), gravé par S. Frisius ;

3° Le Christ au Jardin des Olives, gravé par Nicolas Lastman en 1648, in-folio ;

4° Ruines du temple de Tivoli (paysage), P. Lastman inv. J.-V. Noordt, fecit 1645 (Les épreuves postérieures retouchées par F. de Wit portent son adresse) ;

5° Le prophète Jonas, gravé en manière noire par W. Vaillant (P. Lastman) ;

6° Ulysse et Nausicaa, du musée d'Augsbourg, gravé à l'eau forte par M. Gilbert (dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, I., p. 131).

Séance du Mercredi 2 février 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Eugène Martel rappelle la mort récente de notre éminent compatriote, Mariette pacha, et pour honorer sa mémoire, fait comprendre la haute portée historique de l'œuvre du continuateur des Champollion et des Nestor Lhote. L'archéologie égyptienne a fait un grand pas avec le célèbre Boulonnais. Il laisse des ouvrages remarquables qu'il serait fort intéressant de réunir tous à la bibliothèque publique.

Des funérailles magnifiques lui ont été faites en Egypte. Sa ville natale ne sera pas au-dessous de son pays d'adoption, dans les honneurs à rendre à son mérite.

— L'assemblée procède au renouvellement de son bureau et désigne pour en faire partie avec M. l'abbé D. Haigneré, *secrétaire perpétuel* :

MM. Eugène Martel, *président* ;
Achille Dubarle, *vice-président* ;
Ernest Deseille, *secrétaire* ;
Gabriel Allaud, *trésorier* ;
Henri Réveillez, *bibliothécaire-archiviste.*

On élit ensuite les membres du comité de lecture et de publication.

MM. Louis Bénard, Camille Cougnacq, Alfred Gasc et Richard Platrier, sont choisis à l'unanimité.

— M. Ern. Deseille, secrétaire, donne lecture d'une notice intime sur les *Débuts de Mariette pacha,* dans laquelle il suit pas à pas la première étape de l'énergique pionnier de la science, jusqu'à l'époque de son départ

pour l'Egypte, le 4 septembre 1850. C'est toute l'histoire de sa laborieuse jeunesse, de ses multiples essais dans tous les genres d'écrire ; c'est l'éclosion de sa vocation ; c'est en un mot Auguste Mariette avant qu'il échappe à sa ville natale pour appartenir au monde savant.

M. Eugène Martel, président, ajoute quelques mots sur les causes déterminantes de la vocation de Mariette pacha. Il dit ensuite combien est difficile l'histoire, puisque sur un contemporain comme l'illustre défunt, il s'est déjà propagé tant d'erreurs dans les notices qu'on a faites. Il appartenait à notre Société de rétablir la réalité des faits.

— Le secrétaire communique une note concernant la publication d'une histoire de Frédéric Sauvage, et dit :

« En 1872, vous nous avez chargés, M. Louis Bénard et moi, de préparer les éléments d'une *Histoire de Frédéric Sauvage*. Depuis cette époque, d'actives recherches nous ont permis de réunir le dossier que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et qui comprend trois parties.

1° Notes biographiques et autobiographiques, quatre-vingt-quatre pièces ;

2° Correspondance de Frédéric Sauvage, cent vingt-quatre pièces ;

3° Documents concernant les inventions de notre illustre compatriote, cinquante-neuf pièces.

« Nous y joindrons encore les dessins de toutes ses inventions, des procès-verbaux intéressants et d'autres pièces justificatives qui complèteront l'ensemble de ces documents.

« Nous possédons actuellement tout ce qui est connu, tout ce qui a été dit et publié sur Frédéric Sauvage et nous pouvons nous mettre à l'œuvre. Il en est temps,

afin d'être prêts pour le jour prochain de l'inauguration de la statue du grand Boulonnais.

« Nous venons donc vous proposer la publication du travail dont vous nous avez chargés.

« Cette publication comprendra :

1° Une notice ou introduction historique sur la vie et les œuvres de Frédéric Sauvage, par M. Louis Bénard;

2° L'édition de sa correspondance annotée par M. Ern. Deseille;

3° Un appendice groupant autour de chacune des inventions de l'homme de génie que nous voulons glorifier, tous les documents qui s'y rapportent.

« Voici, sauf quelques modifications de détail, le plan général de cette publication que nous vous proposons d'approuver. »

L'assemblée adopte en principe les conclusions du rapport, mais, en raison de la médiocrité des ressources en caisse, décide qu'une démarche sera tentée auprès de l'administration afin de participer, dans une certaine mesure, au crédit que le conseil municipal sera appelé à voter, lors des fêtes d'inauguration de la statue du propagateur des hélices (1).

— M. G. Allaud, trésorier, présente le compte financier de la Société, pour l'année 1880.

Il résulte de ce compte que la Société Académique pourra disposer de 1,799 fr. 98 c. en 1881, sur lesquels il y a lieu de réserver 400 fr. pour le 2e prix à décerner, en 1881, au concours de l'histoire de Boulogne, destinée aux écoles primaires (fondation Auguste Huguet).

(1) Il n'a pas été donné suite à cette publication ; les auteurs du travail en projet, ayant appris que M. Paillart-Sauvage, petit-neveu par alliance de Frédéric Sauvage, avait commencé l'impression d'une étude complète sur la vie, et les travaux de l'illustre inventeur.

L'assemblée approuve le compte de son trésorier et le félicite de la bonne tenue de ses écritures et du zèle qu'il apporte dans ses fonctions.

— L'assemblée procède à l'élection de M. N. Audibert, officier de la Légion d'honneur, premier adjoint au maire de Boulogne, professeur d'hydrographie en retraite et de M. Sagnier-Christol, membre de plusieurs sociétés, présentés tous deux à titre de membres titulaires, lors de la réunion de janvier 1881.

A l'unanimité, MM. Audibert et Sagnier sont élus membres titulaires résidents.

M. Pierre Sauvage, ancien maire d'Abbeville, officier d'académie, neveu de l'inventeur de l'application des hélices à la navigation est, sur la présentation de MM. L. Bénard et Ern. Deseille, nommé membre correspondant ; M. Camille Enlard, membre de la Société française d'archéologie, et correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, est également nommé membre correspondant.

Séance du Mercredi 2 *mars* 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, président.

La Société Académique a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique une invitation pour prendre part à la dix-neuvième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, du 20 au 23 avril prochain.

L'assemblée délègue, pour la représenter à cette solennité : MM. Eugène Martel, président ; l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel ; Ernest Deseille, secré-

taire annuel ; C. Cougnacq, Alphonse Lefebvre et Ernest Lejeune, membres titulaires.

M. le Ministre a également invité notre Compagnie à l'Exposition internationale d'électricité.

— M. le Président donne lecture de : *Une source inexplorée de l'histoire du Calaisis, introduction aux chartes de Licques*, par M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel.

Cette étude, proposée à la Société Académique pour être lue, en son nom, à la prochaine réunion de la Sorbonne, a été adoptée à l'unanimité et sera transmise, à cet effet, au bureau des Sociétés savantes.

— L'assemblée décide qu'il n'y a lieu à décerner le prix de poésie à aucune des pièces envoyées au dernier concours.

— La Société, heureuse d'adresser ses félicitations à ceux de ses membres qui obtiennent des distinctions honorifiques, enregistre avec satisfaction la nomination de M. le Dr Emile Sauvage au titre d'officier d'Académie, et celle de M. le Dr E. Hamy comme membre de la Commission des voyages et excursions scientifiques et littéraires, formée sous le patronage du gouvernement.

Séance du Mercredi 6 *avril* 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue l'*Hommage rendu à la mémoire de Mariette pacha*, discours prononcé par M. Alphonse Lefebvre dans

la séance du 8 mars 1881 du Comité d'administration des musées communaux.

— L'assemblée est heureuse d'enregistrer le nouveau succès d'un de ses membres honoraires, M. Gosselet, qui a remporté le grand prix Bordin pour son travail sur la géologie des Ardennes. Le premier numéro de la *Revue des Travaux scientifiques* (janvier 1881), p. 5e, renferme une belle analyse de cette étude.

— M. Eugène Martel, président, au nom de M. P. Sauvage, membre correspondant, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Lorsque j'eus l'honneur de faire devant vous quelques expériences pour vous prouver que l'hélice de Frédéric Sauvage était celle qui avait le plus de puissance, les hélices qui s'adaptent à mon petit bateau étaient mues par un mouvement d'horlogerie, pourvu d'un ressort très-raide, imprimant aux hélices un mouvement de rotation très-rapide, leur donnant une vitesse plus grande que celle que l'on peut obtenir avec une machine à vapeur, à moins que l'on se serve d'engrenages, ce qui sera toujours une installation défectueuse.

Pour arriver à faire une contre-épreuve des résultats que vous avez constatés, j'ai modifié mon moteur en ajoutant un volant, ce qui réduit de moitié la puissance du ressort, et me permet de marcher 65 secondes au lieu de 32. J'ai dû construire un dynamomètre beaucoup plus sensible que celui dont je me servais lors de mes premières expériences, la puissance du moteur étant réduite de moitié.

Voici les résultats que j'ai obtenu :

L'hélice Sauvage fait équilibre au dynamomètre à 100 grammes, et le ressort défile en 62 secondes ;

L'hélice Smith à 85 grammes, et le ressort défile en 62 secondes ;

L'hélice Dallery à 35 grammes et le ressort défile en 49 secondes.

J'ai fait une autre expérience pour constater le temps mis par ces hélices à parcourir une distance donnée.

L'hélice Sauvage a parcouru 15 mètres en 50 secondes ;

L'hélice Smith a parcouru 15 mètres en 58 secondes ;

L'hélice Dallery a parcouru 7 mètres en 50 secondes.

Quelque soit le genre d'expériences auquel je me suis livré, on trouve toujours en première ligne l'hélice Sauvage, et quand je vous ai dit que l'essai de l'hélice Dallery avait été fait dans les conditions les plus avantageuses pour elle, je ne m'étais pas trompé, puisque le résultat du premier essai est supérieur au résultat du dernier ; ce n'est que la vitesse extrême imprimée à cette hélice qui peut lui donner une puissance relative.

Je joins à ces quelques explications un dessin de trois hélices, Sauvage, Smith et Dallery.

L'hélice Sauvage, nous la connaissons, le diamètre et l'axe sont de même longueur, ce qui donne l'angle de 45 degrés. L'hélice Smith essayée sur l'*Archimède*, avait 2 mètres 45 de longueur sur 2 mètres 14 de diamètre, ce qui donne un angle de 50 degrés ; j'en ai les dimensions exactes dans le rapport du capitaine Chappell.

L'hélice Dallery décrite par M. Chopin et dessinée fonctionnant sous un angle de 25 degrés.

J'ai donc essayé une hélice plus longue (celle de Smith) que celle de Sauvage, et une hélice plus courte (celle de Dallery), et toutes deux m'ayant donné un moins bon résultat, il est facile de conclure que celle de Sauvage est préférable. J'ai négligé cette fois les expériences avec les hélices en deux, trois ou quatre sections, pour ne m'occuper que de la question de principe, et je ne puis mieux déterminer l'angle sous lequel l'hélice a plus de puissance et terminer cet exposé qu'en copiant textuellement un extrait du rapport du capitaine Chappell du 2 mai 1840, traduit par M. de Gérin Pioze, ancien officier de marine.

« La forme des hélices expérimentées par M. Smith, avant « qu'il adoptât celle dont se sert aujourd'hui l'*Archimède*, va-

« riait depuis trois tours jusqu'à un seul ; il a également « essayé de diviser l'hélice unique en deux, quatre, six et huit « parties ou segments.

« Néanmoins M. Smith affirme aujourd'hui que selon lui, « une hélice entière ne formant qu'une seule spire dont *la « longueur et le diamètre seraient égaux*, serait la forme la plus « convenable à adopter pour le propulseur. » Et c'est l'hélice de Sauvage.

Abbeville, 14 *mars* 1881.

Pierre Sauvage.

M. H. Réveillez, membre associé, communique à la Société une *Étude sur les progrès de l'art musical à Boulogne.*

LA MUSIQUE A BOULOGNE-SUR-MER

I.

Autant l'étude des beaux-arts en général, de la musique en particulier, présente de facilités dans les grandes villes artistiques, dont Paris est la plus complète expression, autant elle est peu aisée en province. En effet, sauf quelques cités privilégiées, qui ne doivent leur existence qu'aux plaisirs mondains, et où les arts sont forcément cultivés, les villes de province sont généralement, sous ce rapport, dans une situation négligée, apathique même et ne présentent à l'amateur, à l'artiste, aucun de ces stimulants qui le poussent toujours vers la perfection, c'est-à-dire le succès, — et souvent, hélas ! les bénéfices qu'il peut tirer de son talent.

Chose remarquable, les provinces frontières s'adonnent davantage à la musique que celles du centre. Le voisinage de l'étranger active l'émulation. D'ailleurs la raison en est explicable : les commodités de l'existence

sont telles en France, que de nombreux visiteurs, souvent renouvelés, parfois résidents, y viennent des pays limitrophes. Ils y entretiennent une activité artistique qui n'a parfois, nous le répétons, qu'un but de lucre.

Le nord de la France offre à cet égard un spectacle tout particulier : dans certaines villes, l'art musical est cultivé simplement pour le plaisir qu'il procure et aussi par une sorte de *gloriole,* louable d'ailleurs, en raison des résultats qu'elle produit. Les succès obtenus dans les concours par les musiques d'harmonie et les orphéons sont le *criterium* de ces efforts artistiques. Mais, ce n'est point là l'expression véritable du but que doivent se proposer les musiciens sérieux, qui désirent non-seulement connaître et faire connaître les œuvres courantes, pour ainsi dire, du répertoire moderne, mais aussi les chefs-d'œuvre classiques, ces grands ouvrages symphoniques dont certains de nos maîtres actuels ont retrouvé le secret. Cela est tellement vrai que, sur cent auditions musicales auxquelles nous avons assisté dans les villes du Nord, c'est à peine si on en trouvait dix où fussent exécutées, soit des symphonies, soit des oratorios ou des scènes lyriques. Le programme se bornait généralement à des ouvertures, des fantaisies sur des opéras connus, à quelques chœurs, entremêlés de morceaux détachés de chant d'instruments.

Il est évident que ces séances banales ne peuvent donner qu'une idée fort affaiblie des ressources infinies que présente l'art musical. Il n'est pas — comme le dit le proverbe — donné à tout le monde d'aller à Corinthe et ce n'est qu'à Paris et dans les grands centres que l'on entend ces scènes lyriques qui ont fait la fortune des concerts Colonne et Pasdeloup Donc, disons-le, la province n'a souvent qu'un aperçu très-

imparfait de l'effet que produisent, dirigées par une main habile, de grandes masses orchestrales et chorales.

Il arrive, cependant, que des efforts sont quelquefois tentés pour sortir de cette banalité, de ce marasme, dans lequel gémit l'art lyrique musical, et que l'on organise des auditions d'œuvres importantes ; mais combien ne fait-on pas de chutes avant d'arriver à un résultat ! Encore ne l'obtient-on pas toujours ! Ces ouvrages sont, la plupart du temps, très difficiles à monter, les frais sont lourds, on se heurte à de mauvaises volontés, à des exigences inacceptables. Le peuple musical n'est pas le moins incommode à gouverner : certains sujets sont d'une susceptilité poussée jusqu'à l'exagération ; certains autres, musiciens de profession, ne trouvent jamais les émoluments assez élevés.. Bref, le nombre est bien rare de ceux qui, se désintéressant de toute question de vanité ou de gain, font de l'art pour l'art et ne se contentent que de cette satisfaction morale d'avoir aidé à la production d'une belle œuvre, interprétée selon sa valeur.

II.

Nous parlions plus haut des villes privilégiées où l'étude de la musique est presque obligatoire, en raison des nombreux visiteurs étrangers qui les fréquentent : Boulogne-sur-mer est une de ces villes. Ses bains de mer y attirent une affluence considérable, non-seulement de Français et d'Anglais, mais encore d'étrangers de nationalités diverses ; l'été, près de quinze mille visiteurs y encouragent un mouvement artistisque qui produit une émulation des plus fécondes.

Le Casino, inauguré en 1863, a vu se succéder dans

ses concerts les artistes les plus remarquables de l'Europe. Chaque saison d'été y est l'occasion de succès importants pour les sommités du monde musical.

Notre théâtre, où le grand opéra est donné, pendant la saison d'été, et les autres genres (opéra-comique, opérette, vaudeville, drame) l'hiver, peut être considéré comme l'un des meilleurs de province.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'administration de la ville apporte tous ses soins à ce que ces deux établissements soient tenus, au possible, de la manière la plus convenable.

Des œuvres de tous genres ont été exécutées, soit au Casino, soit au Théâtre, parfois même d'une façon très-remarquable.

Les orchestres sont alimentés par l'Académie communale de musique, dont nous allons parler, et de laquelle sont sortis des sujets distingués ; certains sont déjà considérés comme des maîtres : l'un d'eux, M. Alexandre Guilmant, est, comme l'a dit si exactement un juge compétent, M. Arthur Pougin : « Un « des plus grands artistes de ce temps, un de ceux qui « font le plus d'honneur à la France et dont l'admirable « talent contribue à sa gloire ! »

Malgré les ressources musicales dont dispose Boulogne-sur-mer, on n'avait pu, jusqu'à une époque récente, y organiser des auditions sérieuses de musique classique ou de scènes lyriques ; nous dirons, plus loin, les efforts tentés et les résultats obtenus.

III.

En 1826, se forma à Boulogne-sur-mer une association d'artistes et d'amateurs qui prit le titre de « *Société*

Philharmonique.» Cette association dont Godefroid, père du célèbre harpiste, fut l'âme, fit entendre en cette ville des œuvres qu'on n'y connaissait pas encore ou qui, du moins, n'y avaient été exécutées que fort rarement. Les artistes les plus célèbres de l'Europe, notamment Thalberg, qui fut un véritable ami de l'association, et madame Sontag, contribuèrent puissamment à faire apprécier cette institution.

Un érudit boulonnais, M. F. Morand, a dit dans son *Année historique*, en parlant de la Philharmonique « le « grand harpiste, Félix Godefroid, a été élevé dans « son sein, et Jules Godefroid, son frère, auteur du « *Diadesté* et de *la Chasse Royale*, mort si prématuré- « ment pour sa renommée, y a ouvert aussi les ailes. »

La Société Philharmonique dura jusqu'en 1869. A la suite de difficultés de diverses natures, survenues vers cette époque, elle fut obligée de se dissoudre, laissant le souvenir des efforts généreux tentés par ses membres pour relever, à Boulogne, le goût des fortes études musicales, et pour faire luire, aux yeux de tous, la lumière, aujourd'hui un peu pâlie, mais toujours vivifiante, qui rayonne autour des grands noms de Beethoven, de Mozart, d'Haydn et de Meyerbeer.

C'est sous l'inspiration de cette utile association que s'ouvrit à Boulogne, en 1829, l'Ecole Communale de musique. Le premier, l'unique professeur qui y fut attaché, était ce même Godefroid père qui y enseigna officiellement le solfège, et, dont le frère Alphonse Godefroid donna en outre, à titre gratuit et avec un désintéressement qu'on ne rencontrerait plus de nos jours, des leçons de divers instruments.

Peu après, un cours d'instruments à vent fut professé par M. Chardard, élève de Tulou, dont le remar-

quable talent a formé des élèves aujourd'hui connus et honorablement appréciés.

Rappelons, en passant, que M. Ch. Vervoitte, actuellement inspecteur général de la musique religieuse, qui fut maître de chapelle à Boulogne, a été pendant quelque temps, attaché aussi à l'école de musique.

Peu à peu, grâce à la bienveillance des administrations qui se succédèrent à la Mairie, l'institution prit une extension soutenue, qu'activa encore la nomination, en 1853, de M. Chardard, en qualité de directeur.

Comme nous l'avons dit, beaucoup d'artistes de valeur sont sortis de cette école. Quelques-uns d'entre eux, ayant suivi la carrière artistique, s'y sont fait un nom et il nous serait facile d'en citer un nombre relativement considérable ; nous nous bornerons à indiquer, sans reparler d'Alexandre Guilmant, organiste de la Trinité : Léon Magnier, ancien chef de musique de la Garde ; Léon Routier, l'un des meilleurs cornettistes de Paris ; Marlois fils, qu'un mal cruel a terrassé à la fleur de l'âge et que son père vient de suivre dans la tombe ; Léon Caron, dont les succès à Melbourne et dans toute l'Amérique, honorent la France et la ville qui l'a vu naître ; Malo aîné, chef d'orchestre à l'Eldorado ; Vivien fils, violoniste ; Alfred Sergent, organiste à Arras ; et tant d'autres, disparus dans la foule, mais qui ont toujours tenu haut et ferme le drapeau de l'art, qu'ils avaient appris à aimer dans notre vieille école !

IV.

Jusqu'en 1875, l'Ecole de musique, qui, en 1868, avait, en raison de son extension, été dénommée *Académie*, — resta, quoique comprenant un assez grand nombre

de cours, — organisée comme à sa fondation. On y enseignait le solfège, les principes d'harmonie et la plupart des instruments. Mais ces cours n'étaient destinés qu'aux garçons ; les filles en étaient exclues.

A ce moment, une pénurie d'artistes sérieux se fit sentir à Boulogne et démontra à la municipalité la nécessité de reconstituer, sur de nouvelles bases, une institution quelque peu surannée, ne répondant plus, en un mot, et quelque fût le dévouement des professeurs, aux besoins du moment

Un projet fut donc élaboré avec soin, mais aussi avec rapidité, et l'Académie, désormais installée presque à l'égal d'une succursale du Conservatoire, comprit des cours de solfège pour les garçons et les filles, des classe où sont enseignés tous les instruments ainsi que le piano, une classe chorale et une classe d'ensemble.

L'impulsion donnée à l'institution ainsi transformée a produit d'heureux résultats : trois élèves de l'Académie ont déjà été admis au Conservatoire national de musique; certains autres figurent assez avantageusement dans des orchestres locaux. Enfin, quelques petits concerts, organisés par la Commission de surveillance de l'institution, et dont les seuls éléments étaient de jeunes élèves, ont permis d'apprécier les progrès faits et ont démontré que les sacrifices que s'est imposés la ville n'ont pas été sans fruit.

Une bibliothèque musicale, composée en majeure partie de partitions provenant de l'ancienne Société Philharmonique, est annexée à l'Académie communale de musique. A cette collection viennent s'ajouter, chaque année, le tiers du nombre total des partitions (piano et chant) des opéras représentés sur le théâtre de Boulogne. Elles sont remises par le Directeur en vertu

d'une obligation qui figure au cahier des charges de l'entreprise.

V.

Depuis la dissolution de la *Société Philharmonique*, des tentatives isolées avaient été faites pour organiser, à Boulogne, des auditions musicales d'une certaine importance. Quelques-unes d'entre elles réussirent. Nous les citerons un peu plus loin.

Donnons tout d'abord un aperçu des associations artistiques existant à Boulogne depuis quelques années.

La *Société Musicale*, orchestre d'harmonie militaire, a été fondée en 1848 par M. Adolphe Lefebvre, musicien d'une valeur indiscutable, qui la dirige encore. Sous la conduite de cet habile chef de musique, cette association a obtenu de multiples succès. Elle compte actuellement environ soixante-dix membres, dont quelques-uns, professeurs de mérite, sont des solistes fort capables. La *Société Musicale* a, depuis trente ans, organisé un grand nombre de concerts. Elle a exécuté en notre ville, la plupart des morceaux du répertoire ancien et moderne, entre autres des symphonies de grands maîtres, orchestrées par son chef pour musique militaire, et qui ont produit un assez heureux effet.

L'*Orphéon* de Boulogne, fondé en 1861 par M. Alexandre Guilmant, fut, pendant dix ans, dirigé par cet éminent artiste. De considérables succès ont marqué cette période de l'existence de l'association. Tant vaut le chef, tant vaut l'orchestre : depuis le départ de M. Guilmant, l'*Orphéon* n'a pu retrouver sa valeur d'autrefois ; il n'en rend pas moins de sérieux services à l'art musical. Cette société comprend environ soixante membres.

Une nouvelle association « *La Chorale* » vient de se former : elle paraît vouloir suivre une bonne marche. Cette société est trop nouvelle pour qu'une appréciation puisse être émise à son sujet.

L'*Harmonie boulonnaise*, fondée en 1865, a duré jusqu'en 1878. Cette musique, successivement dirigée par MM. Panis, Léon Routier et Bouvier, a été diversement appréciée. Les efforts faits par ses membres n'ont pu empêcher sa chute. La plupart des artistes qui la composaient font actuellement partie de la *Société Musicale*.

VI.

A diverses reprises, de grands concerts ont été organisés à Boulogne, dans lesquels ont été interprétées des œuvres symphoniques et lyriques. Ces auditions ayant eu lieu à de longs intervalles, nous les rappellerons avant d'arriver à la fondation de la nouvelle Société Philharmonique et à notre conclusion.

Le 6 mars 1868, M Alexandre Reichardt, ancien premier ténor de l'Opéra de Vienne, organisa, avec le concours d'artistes de la Ville et de membres du *Cercle Beethoven* (1), un concert à l'Etablissement des Bains. Outre deux fragments de Beethoven et Mozart, *La Charité*, chœur de Rossini et *La Prière de Moïse*, du même auteur, y furent exécutés, avec accompagnement d'orchestre.

En 1869, M. Félix Godefroid organisa au théâtre, pour une œuvre de charité, un grand concert dans

(1) Ce cercle, composé d'amateurs distingués, a cessé d'exister.

lequel un chœur à orchestre de sa composition intitulé : « *Les Bardes* » fut exécuté.

Trois grands concerts furent donnés par M. Reichardt, à l'Etablissement des bains, en 1869, 1875 et 1879, au profit d'institutions charitables. Ces soirées, dans lesquelles on entendit des artistes de haute valeur, tels que M. Alexandre Guilmant, Mmes Carlotta Patti, Duranti, etc., pour n'en citer que quelques-uns, permirent de faire connaître et apprécier des œuvres importantes, comme la Lamentation « *Gallia* » de Gounod, dont deux exécutions ne satisfirent pas complètement le public enthousiasmé.

Ces tentatives, couronnées d'un succès qui engageait à faire mieux encore, suggérèrent à M. Reichardt la pensée de reconstituer, à Boulogne la *Société Philharmonique*, disparue depuis douze ans. Il s'adressa à des amateurs de musique, qui regrettaient qu'il ne fut plus fait d'auditions musicales telles que celles données comme nous venons de le dire, et qui éprouvaient le désir de voir refleurir, dans toute sa splendeur, l'art lyrique à Boulogne-sur-mer.

Le 24 novembre 1880, eut lieu une réunion préparatoire à laquelle assistèrent de nombreux adhérents, parmi lesquels le Maire de la ville et quelques autres notabilités.

Il fut décidé immédiatement que la Société était fondée. Un projet de règlement fut aussitôt adopté et, bientôt, pourvue de l'autorisation préfectorale, la nouvelle association entra de plain-pied dans le monde artistique, par un concert organisé le 15 décembre suivant au Casino.

Cette brillante soirée, dans laquelle fut interprétée l'œuvre de notre compatriote Guilmant intitulée « *Bal-*

thazar » permit de faire entendre deux artistes parisiens, un tén r et un harpiste. Les chœurs, appuyés d'un orchestre de cinquante musiciens, choisis dans ce que Boulogne compte d'artistes capables, se composaient d'un peu plus de cent personnes, hommes et femmes.

Le 14 février, un deuxième concert fit connaître au public boulonnais la scène lyrique « *Eve* » de Massenet ; elle fut exécutée avec les mêmes artistes qui assistaient à la séance du 15 décembre. Les solos furent chantés par Mmes Brunet-Lafleur et M. Giraud, qu'applaudit encore la capitale.

Outre ces grands morceaux, divers chœurs d'hommes et de femmes furent chantés. Leur interprétation, de même que celle des morceaux d'orchestre, ne laissa rien à désirer, en tenant compte naturellement, de la valeur des artistes que composaient l'orchestre et des entraves qu'avaient subies les répétitions, au début d'une organisation aussi importante.

Ces grandes exécutions n'ont pas empêché l'organisation de petites soirées intimes, données à l'intention des membres de l'association. Les œuvres produites dans ces séances, sans avoir la même importance que celles des concerts, sont toujours choisies avec soin et interprétées de même.

Enfin, la ville de Boulogne, pour encourager la société naissante, n'a pas hésité à lui allouer une subvention de 1,500 fr. et à mettre à sa disposition un local destiné aux réunions et répétitions.

La cité boulonnaise est donc, dès à présent, dotée d'une institution qui s'efforcera d'y développer de plus en plus le goût de l'art musical. Pour atteindre ce but, elle accueille à bras ouverts les hommes de bonne volonté qui s'offrent et va même, au besoin, chercher

ceux dont la modestie se dérobe ou ceux qui, pour des motifs divers, voudraient refuser leurs concours.

VII.

Pour conclure, nous insisterons encore sur les efforts tentés depuis de longues années en vue de raviver à Boulogne le goût des beaux-arts, surtout de la musique. Tous se sont mis à l'œuvre, administrateurs, amateurs, artistes même, quoique chez certains de ces derniers le bon vouloir n'avait pas toujours répondu à ce qu'on en attendait.

Cependant les résultats obtenus nous autorisent à dire qu'en province, il est possible de bien faire, au point de vue de l'art musical, à la condition toutefois de s'adjoindre, selon les circonstances, quelques éminents artistes qu'il est impossible de suppléer. Quant aux masses, aux ensembles, on peut arriver à les composer avec une homogénéité suffisante pour interpréter n'importe quelle œuvre.

D'un autre côté, nous possédons à Boulogne, deux salles disposées de la meilleure façon pour des séances de musique : nous avons désigné le théâtre et le grand salon des fêtes du Casino. Il nous faudrait encore, pour organiser de véritables concerts populaires, un cirque, disposé de manière à pouvoir y donner ce genre d'audition, et au besoin, des conférences, etc. Un projet est à l'étude depuis quelques années, mais n'a pu aboutir jusqu'à présent, faute d'un emplacement convenable.

Nous ne saurions trop, en terminant, féliciter ceux qui n'ont jamais désespéré de mener à bien l'œuvre qu'ils avaient si généreusement entreprise. Une démons-

tration précieuse a été faite. Puisse l'art musical profiter de l'expérience ainsi acquise et produire les fruits auxquels donnent droit une culture suivie, une persévérance qui ne se dément jamais !

Le cadre restreint de cette courte étude ne nous permet pas de fournir de plus amples détails, ni de tirer des déductions plus développées de faits désormais acquis. Un travail complet, que nous commencerons prochainement et qui comprendra non-seulement Boulogne, mais s'étendra sinon à toute la région du Nord, du moins au département du Pas-de-Calais, nous facilitera la comparaison des travaux entrepris et des résultats qui les auront couronnés.

— M. Lipsin émet le vœu de la prochaine restauration du Beffroi. M. L. Bénard appuie cette motion et l'assemblée s'y joint.

Séance du Mercredi 4 mai 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. le Président donne lecture d'une lettre de mademoiselle Claret, petite-fille de Dallery, contenant une protestation contre les expériences faites par M. Pierre Sauvage, au sujet de la comparaison entre les hélices des divers inventeurs français.

Mademoiselle Claret déclare ne pouvoir admettre des épreuves non contradictoires. M. le Président a répondu à cette prétention une lettre dont le texte est approuvé par l'assemblée.

— L'objet de la réunion est de désigner trois membres

titulaires pour faire partie de la commission, ou jury du prix d'histoire de Boulogne fondé par M. Auguste Huguet : Sont nommés MM. Louis Bénard, Cougnacq et Ernest Deseille.

Séance du Mercredi 19 *octobre* 1881.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. Louis Bénard, rapporteur de la commission spéciale chargée de décerner le prix fondé par M. Auguste Huguet, sénateur, en faveur du meilleur *abrégé de l'histoire de Boulogne*, à l'usage des écoles primaires, donne lecture de son rapport, lequel est ainsi conçu :

Messieurs et chers Collègues,

Le 14 septembre 1879, notre honorable et très estimé collègue, M. le sénateur *Auguste Huguet*, avec cette largeur de vues et cette intelligente libéralité qui le distinguent, surtout en ce qui concerne les matières si variées de l'enseignement dont il poursuit avec tant de persévérance la diffusion à tous ses degrés, offrait à notre compagnie un prix de fr. 1,000 à décerner à l'auteur du meilleur *Abrégé de l'Histoire de Boulogne* destiné aux Ecoles primaires.

La Société Académique s'empressait d'accepter cette offre généreuse, et, dès le 25 septembre, elle publiait le programme du concours ouvert sur les bases mêmes que le fondateur du prix avait indiquées.

« *L'ouvrage*, — disait ce programme, — *devra être un choix de lectures sur les principaux évènements de*

« *l'histoire de Boulogne, rattachés entre eux et reliés à*
« *l'histoire générale du pays par de courts sommaires.*

« *Il se composera de récits détaillés sur les évène-*
« *ments importants dont Boulogne et le Boulonnais ont*
« *été le théâtre jusqu'à la fin de la guerre avec l'Alle-*
« *magne, en 1871.*

« L'auteur, — était-il encore dit, — devra se débar-
« rasser des préoccupations du jour, se dépouiller des
« passions du moment; avant tout, rechercher la vérité,
« premier devoir de tout historien.

« Il insistera particulièrement sur tout ce qui peut
« faire aimer la cité par ses jeunes lecteurs, exciter et
« développer en eux l'amour de la ville qui les a vus
« naître et celui de la patrie.

« Le but de l'ouvrage étant d'instruire, et, en même
« temps, d'intéresser les enfants, les récits seront
« colorés, pleins de mouvement et de chaleur, pour
« frapper les imaginations et les cœurs.

« Le style se recommandera par la simplicité et la
« clarté. »

Ce programme si net, si précis, se complétait par l'énonciation sommaire, le résumé de chaque époque et des évènements principaux qu'elle présente immédiatement à l'historien comme sujet d'étude ou but de ses recherches.

Répandu à un grand nombre d'exemplaires, le programme a été connu ou du moins porté ainsi à la connaissance des écrivains que l'annonce du concours pouvait tenter.

A l'époque fixée pour la remise des ouvrages (1er mai 1881), deux manuscrits nous avaient été adressés dans les formes prescrites.

La commission spéciale convoquée par notre affectionné président s'est aussitôt réunie pour en recevoir une première communication, entendre la lecture de quelques pages, apprécier, dans leur ensemble, les travaux respectifs des concurrents.

Pour permettre aux membres de la commission de porter ensuite sur les œuvres soumises à notre examen un jugement motivé, de nature à déterminer le vôtre, Messieurs, en éclairant votre religion à cet égard, les deux manuscrits nous ont été successivement envoyés : nous avons pu, de la sorte, dans une lecture intime, nous rendre compte de leurs mérites et de leurs défauts, et, cette instruction achevée, nous recueillir avant de vous proposer une décision.

La confiance de mes honorables collègues m'a imposé la délicate mission du rapporteur.

J'en ai été vivement touché, et, sur leur bienveillante insistance, je n'ai accepté cette lourde tâche, venant inopinément s'ajouter aux autres labeurs de ma vie si occupée, qu'afin de répondre à ce témoignage particulier de haute sympathie.

« *C'est un droit et un devoir pour tout Français de* « *savoir l'histoire de sa patrie,* » a dit, avec toute l'autorité de son nom et de sa science, l'illustre historien national que Boulogne a eu, dans ces derniers temps, le privilège de compter parmi ses hôtes fidèles, *M. Henri Martin.*

Ces paroles du grand écrivain qui est et sera l'une des gloires les plus pures de notre siècle, ces paroles, Messieurs, permettez-moi de les appliquer à nos concitoyens.

Oui, c'est un *droit*, et avec Henri Martin j'ajou-

terai c'est un *devoir* pour tout Boulonnais de savoir l'histoire de notre vieille et patriotique cité.

Et, comme tous ne peuvent l'étudier à ses sources mêmes et s'en faire les pionniers, l'histoire de Boulogne doit être mise à la portée de chacun : et M. le sénateur *Huguet* a bien fait, il a obéi à une pensée véritablement libérale quand il a voulu que l'enfant de nos écoles primaires fut initié à ces annales où il puisera, avec la connaissance des événements d'un passé souvent glorieux et toujours honorable, les convictions fortes qui font les bons citoyens.

Dans ces récits simples, modestes, mais vrais, dépouillés des artifices parfois séduisants de notre belle langue française, l'enfant apprendra à aimer sa patrie ; — comme nos pères, il sera toujours prêt à la défendre ; — il aura constamment leurs exemples dans la mémoire et leur souvenir dans le cœur ; — il saura ce qu'a coûté de luttes et d'efforts la conquête de la liberté et il ne fera jamais rien qui lui soit contraire ; — il respectera et aimera toujours ce foyer domestique, — l'asile le plus sûr, car il abrita sa mère, — que nos ancêtres surent noblement protéger aux mauvais jours de l'invasion ennemie ou de la conquête brutale.

L'histoire est une école.

Elle enseigne aux générations ce que furent celles qui les précédèrent : et, par les exemples qu'elle leur fournit, elle les met constamment en garde contre le retour des faiblesses ou des lâchetés qui ont hélas ! souillé parfois la vie des peuples.

Aussi, avons-nous applaudi à la fondation du prix *Huguet* : nous lui devrons un jour ce complément si désirable de l'enseignement public communal : la connaissance de l'histoire locale.

Les deux manuscrits qui nous été adressés portent pour épigraphes :

— Le premier, cette très-heureuse citation d'Ovide :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos,
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

(OVIDE.—*Tristes*).

— Le second, sur une banderole tricolore passée autour du cou d'un cygne, ces mots : *Amour, honneur, puissance et gloire à ma patrie !* et, sur une guirlande de lierre, cette phrase symbolique : *Je meurs où je m'attache !*

Le manuscrit n° 1 comprend deux cent cinquante-trois pages d'une écriture fine, serrée, dont l'impression dépasserait certainement la limite des trois cents pages assignées au volume in-12 réclamé par le programme.

Mais ce n'est là qu'un mince détail.

Le travail annonce, de la part de l'auteur, de nombreuses recherches, — cependant trop restreintes encore en ce qui touche les origines et les sources de notre histoire, dont il aurait pu, selon nous, poursuivre l'étude avec quelque succès s'il avait voulu quitter les sentiers battus par les écrivains qui ont déjà entrepris la même tâche.

La rédaction aurait pu être plus châtiée.

A côté de certaines pages dont le style a réellement quelque mérite, nous aurons à signaler des défectuosités sérieuses.

L'auteur connaît infiniment de choses ; il a consulté beaucoup, cité souvent, emprunté peut-être un peu trop.

En effet, toute la première partie de son œuvre est une véritable compilation, assez habile, de faits puisés çà et là, dans des écrits connus et présentés sous une

forme assez savante qui ne nous semble pas de nature à offrir cet attrait irrésistible d'un récit destiné à des enfants.

Au début de l'examen critique que nous a confié la Commission, nous devons faire à l'auteur le reproche d'avoir presque toujours perdu de vue qu'il s'adressait aux élèves de nos classes primaires. Il ne s'est pas du tout attaché à graver dans leurs jeunes mémoires les faits saillants de notre histoire : nous citerons, en passant, les pages qu'il a consacrées aux temps préhistoriques, au *Portus Itius*, à la Tour Caligula ; il y a là de véritables hors-d'œuvres, où la narration a même de la peine à se débrouiller.

Pour l'éternelle question du *Portus Itius*, par exemple, l'auteur après avoir affirmé, page 8, que le problème est *résolu*, — ce qui est trop dire, — émet, à la page suivante, un doute en ces termes : « Le rivage du « *Portus Itius*... devait se trouver au pied de Bréque- « recque, *peut-être* plus haut »... — Donc, en ne considérant que cette version, le problème n'est pas résolu !

L'auteur eût mieux fait, selon nous, de s'en tenir aux *probabilités*, qui font de Boulogne le théâtre des événements racontés par César. De précieux témoignages sont acquis à cette opinion. La conviction tend à s'établir en faveur de notre ville et à repousser les hypothèses plus ou moins hasardées qui ont placé *Itius* jusque dans les Flandres !

Une question aussi complexe ne devait pas être discutée dans l'abrégé historique demandé par le programme.

Un des défauts principaux de l'œuvre que nous examinons est d'être hérissée de détails secondaires, de citations parfois assez longues, de dates et de noms

propres qui rendent difficile aux enfants l'intelligence du récit.

Tel chapitre offre, en outre, d'inutiles digressions, de longues périphrases, trop de rhétorique et pas assez d'histoire.

La pensée n'y a point la concision qui frappe et inscrit de suite un souvenir.

Pour vous en donner une idée, Messieurs, permettez-moi de vons citer seulement ces quelques lignes, empruntées au chapitre III : « Il est nécessaire de se bien « rendre compte de ce phénomène historique qui se « produisit dans toute son intensité au ve siècle, et « qui est connu sous le nom d'*invasion des Barbares*, « parce que c'est lui qui a renouvelé l'Europe, fait « disparaître l'Empire romain et, avec lui, pour long« temps, au moins, son organisation et la civilisa« tion et parce qu'enfin il apporta dans le monde, « déjà profondément modifié par la propagation du « Christianisme, *un élément nouveau dont la combi« naison avec ceux qui préexistaient*, a donné nais« sance aux peuples, aux sociétés, à la civilisation « modernes. »

Voilà une phrase de quatre-vingt-douze mots !

Peut-on dire qu'elle soit nette et claire ?

Et puis, qu'est-ce qu'un *élément nouveau se combinant avec ceux qui préexistaient ?*

L'auteur paraît se complaire dans ces images d'un purisme fort douteux, car je lis successivement ces expressions sinon hardies, au moins bizarres : *tenter d'individualiser sa personnalité ;... un pays s'était réfléchi sur les hommes ;...—imagination incessamment tournée vers les spéculations nuageuses et les mélancoliques rêveries, etc., etc.*

Le chapitre IV est écrit dans un style un peu déclamatoire ; le discours y remplace presqu'entièrement le récit. Il est peu soigné.

Ainsi, à quelques lignes, et même à quelques mots de distance, on lit :

« Quand ils avaient choisi le pays qu'ils voulaient « *piller*, ils s'établissaient... sur un point favorable à « *servir* de station à leurs navires et de camp retranché « où ils pussent *emmagasiner les dépouilles* du pays... « De là, ils remontaient... *pillant* et dévastant sur leur « passage la contrée avoisinante... C'étaient des expé- « ditions en règle... *combinées à l'avance* (Comment peut-on, si ce n'est *à l'avance*, combiner une expédition ? Ce n'est, certes, point après l'expédition qu'on la combine !) ; — « *à l'avance*, — continue l'auteur, — « ils avaient éclairé la contrée... Maîtres du pays... « ils le *pillaient* tout à leur aise, chargeaient leurs « navires de *dépouilles* et les venaient *emmagasiner* « dans leurs comptoirs... Tels sont les procédés auxquels « *n'échapp*A PAS notre pays... »

Est-ce ainsi que l'on enseigne l'histoire ?

Le premier devoir de l'écrivain n'est-il pas de respecter la langue qu'il emprunte pour exprimer sa pensée ?

Est-ce donc là du style ?

Nous vous en faisons juges, Messieurs.

D'autre part, dans ce même chapitre, nous relevons ce passage : « Un mot touchant peint l'horreur de ces « misères. *Chaque jour, chaque habitant* répétait dans « ses prières cette invocation désespérée : « Seigneur, « délivrez-nous de la fureur des Normands : *A furore* « *Normanorum, libera nos, Domine !* »

Ce n'est point là de l'histoire, mais du discours !

Comment, en effet, l'auteur peut-il affirmer, histori-

quement, que cette prière, cette invocation, était faite *chaque jour*, par CHAQUE HABITANT ?

Et puis, la prière, qui est, par essence, un acte de confiance et d'espoir, ne saurait jamais être une *invocation désespérée!* Bien au contraire, quand on invoque, on espère !

Dans ce chapitre, où l'auteur traite des incursions normandes dans notre contrée, il fait une véritable *réclame* en faveur d'un écrivain moderne qu'il qualifie de *savant possédant le mieux, peut-être, les annales boulonnaises.*

Nous n'avons pas à apprécier les mérites de l'écrivain ainsi désigné par l'auteur et dont l'opinion nouvelle, longuement citée, étend considérablement le chapitre IV.

Outre la *réclame,* qui ne devrait jamais se glisser dans un travail *historique,* nous pensons qu'en agissant ainsi, l'auteur s'est lancé dans une dissertation inutile et qui n'a vraiment pas sa place dans un livre devant uniquement se composer *d'un choix de lectures* à faire à des enfants de douze à treize ans.

L'auteur perd souvent de vue cette base principale du programme.

Il reconnaît lui-même (p. 54) que ce n'est pas ici le lieu d'essayer de résoudre le problème soulevé par l'écrivain qu'il cite.

Alors pourquoi en parler si longuement ?

L'auteur ajoute : « Je me permettrai seulement une « remarque qui n'est même pas une objection, etc., etc. »

Cela devient de la discussion.

A son tour, l'auteur pose des questions.

Qui peut les résoudre ?

Sont-ce ses jeunes auditeurs ?

Il leur doit un récit : que ne le leur donne-t-il, tout simplement ?

Quand l'histoire ne sait pas, — quand elle ne peut encore affirmer, — elle se tait, car elle n'a point pour mission de perpétuer des opinions individuelles.

Autrement, elle n'est plus l'histoire, et le travail qui en emprunte les dehors est, tout au plus, une dissertation sur un sujet historique.

Or, ce n'est pas là ce que le programme a voulu.

Nous ferons remarquer de même que l'auteur emprunte à l'histoire générale une foule de détails concernant non-seulement les excursions des Normands, mais aussi la féodalité et que son chapitre se termine par une longue liste de noms des *fieffés* du Boulonnais, avec accompagnement de dates, — ce qui en rend fatigante la lecture aux enfants, auxquels toutes ces indications importent peu. Un tel travail n'est point là, évidemment, à sa place.

Le chapitre v est consacré à l'histoire des comtes Eustache, de Godefroi de Bouillon, du chevalier au Cygne, des comtes de Boulogne jusqu'au XIVe siècle, ainsi que le demande le programme.

La narration est bonne, mais elle manque de divisions claires.

Le chapitre VI renferme quelques pages intéressantes sur la vie communale au XIIIe siècle. Mais il présente trop de digressions et de réflexions personnelles à l'auteur.

C'est de la critique et non du récit.

Il est même à noter que ces discussions ne sont pas en harmonie avec le sujet historique qui en est le prétexte.

Bien des pages sont surchargées de dates, de chiffres, de noms propres, de vieilles expressions dès longtemps disparues et de détails techniques que l'auteur n'a pas su débrouiller. Il y a là un encombrement indigeste de faits dont la lecture fatigue. On y rencontre, encore et toujours, de longues citations prises dans une publication faite, il y a quelques années, par l'un de nos collègues.

Et malgré toute la peine qu'il s'est donnée à réunir ainsi tous les renseignements recueillis dans les historiens qu'il a consultés, l'auteur manque de méthode et de clarté.

Le chapitre VIII devait avoir, d'après le programme, une toute particulière importance, puisqu'il concernait : — *Le Camp du Drap d'Or*, — *le Siège de 1544*, — *Boulogne sous la domination Anglaise*, — *la Peste*, — *le retour de Boulogne à la France*.

Ce chapitre, pour la rédaction duquel les documents ne lui manquaient pas, est l'une des parties de son œuvre que l'auteur a traitée avec le plus de négligence.

Le siège de 1544 y occupe quelques lignes à peine !

Cette longue et pénible, mais glorieuse lutte de nos pères contre l'ennemi puissant qui attaquait la vaillante cité boulonnaise est passée sous silence !

C'était là, cependant, une belle page à écrire !

L'auteur pouvait y rendre un touchant hommage à ces nobles et fiers bourgeois qui, sous la conduite de leur mayeur, l'énergique *Anthoine Eurvin*, défendirent pied à pied l'honneur du drapeau, combattirent aux remparts avec un courage que le danger, chaque jour plus sérieux, semblait activer encore, sans qu'aucun d'eux parlât jamais de se rendre.

Et ces brèches faites par le canon anglais et que les Boulonnais ainsi que leurs femmes parvinrent, à maintes reprises, à faire disparaître avec leurs meubles, avec des fumiers et même les débris de leurs maisons volontairement détruites par eux pour ce patriotique usage !

L'auteur n'en dit rien !

Lui qui s'est étendu si complaisamment, — avec prolixité et sans besoin, — sur les abbayes du Boulonnais, — sur le culte de Notre-Dame, — sur les Normands, — sur les fiefs du Comté, etc. — il n'a pas cru devoir consacrer quelques feuillets de son livre à cet épisode qui domine l'histoire entière de notre ville !

Cela est fâcheux.

Nous en faisons un sévère reproche à l'auteur, qui a perdu de vue, absolument oublié cette recommandation essentielle du programme « d'insister particulièrement sur tout ce qui peut faire aimer la cité par « ses jeunes lecteurs, exciter et développer en eux « l'amour de la ville qui les a vus naître et celui de la « patrie ! »

De plus, il passe sous silence encore, le départ des Boulonnais fidèles pour ce long exil de six ans, où les contraignait de se rendre la trahison de Coucy de Vervins.

Et s'il parle de ce lâche gouverneur, c'est pour en essayer la réhabilitation historique !

Triste tâche, assurément, en présence du jugement porté contre lui par la postérité et que n'ont pu infirmer les complaisantes Lettres-patentes obtenues en 1577 par le fils de Coucy, uniquement afin de recouvrer les droits et privilèges que lui avait fait perdre la condamnation légitimement prononcée contre son père.

De même, l'auteur ne raconte pas la *Camisade*

tentée pour reconquérir Boulogne : cet épisode en valait la peine, cependant !

Tout au plus consacre-t-il quelques lignes très-sèches, très-brèves, à l'occupation de notre ville par l'ennemi : il eût été intéressant, pour les élèves de nos écoles, de connaître à ce sujet quelques détails qui leur eussent appris combien fût agitée cette possession brutale de la Cité défendue si vaillamment par les Boulonnais de 1544.

Quant au retour des exilés dans leurs foyers, l'auteur se borne simplement à dire : — « Le 25 avril 1550, les « Français rentrèrent dans Boulogne !!! »

Et c'est tout !

Le chapitre IX est relatif aux guerres religieuses, à la Ligue, notamment.

L'auteur n'y est pas mieux inspiré qu'au chapitre précédent.

La guerre de la Ligue est mal racontée.

L'histoire locale y est entièrement absorbée et disparaît même dans l'histoire générale.

A peine les assemblées des Etats de 1560 et 1587 y sont-elles citées : et cependant, Boulogne et le Boulonnais y jouèrent un certain rôle !

Le programme du concours ne demandait pas à l'auteur d'exprimer son opinion sur la Ligue et sur la Réforme : il lui réclamait un récit sommaire de l'attitude et des actes de ces deux partis dans notre pays.

Il ne l'a pas fait.

Au lieu de ce récit historique, c'est encore un discours qu'il donne !

En peu de lignes, — dans son chapitre X, — l'auteur

traverse tout un siècle ! Pour cette période, l'histoire, pour lui, n'existe pas : il n'y en a point...

Et cependant, dans ce siècle qui suivit le retour de Boulogne à elle-même, que d'événements importants pour notre chère cité ! Sa reconstitution, — la rédaction de ses Coutumes, — son développement sous tous les rapports — les luttes de *de Bernet* contre les Ligueurs, — le siège de Boulogne par le *duc d'Aumale*, — la peste de 1596, — les courses des Espagnols dans le Haut-Boulonnais et la part active prise par les troupes boulonnaises aux attaques dont ils furent l'objet, — le complot du sieur *de Mun* contre l'autorité royale à Boulogne, — la prise d'armes organisée par l'échevinage pour déjouer la conspiration, — les troubles dits du *quartier d'hiver*, etc., etc.

Tout cela ne pouvait-il pas être, pour l'auteur, l'objet de quelques courts mais substantiels récits, rentrant logiquement dans le cadre de son programme ?

Il ne l'a pas fait.

Et quant à cette révolte, connue dans notre histoire sous le nom bizarre de *Guerre de Lustucru*, l'auteur n'en parle que pour citer, une fois encore, un écrivain qu'il semble affectionner beaucoup, puisque c'est pour ainsi dire couvert de son manteau qu'il traverse certaines époques critiques.

« On a peu de détails, — dit-il, — sur cette révolte, « qui méritait d'être mieux étudiée par les historiens « locaux, car elle a plus d'importance qu'on n'a semblé « croire. »

Mais il nous paraît que l'auteur, lui aussi, devait être un historien *local*, et puisqu'il se plaint d'un défaut d'études à cet égard, que n'y a-t-il donc pourvu ?

Que n'a-t-il effectué lui-même ces études ?

Elles lui incombaient, comme l'on dit au Palais. Les documents officiels publiés sur cet évènement lui fournissaient déjà de précieux renseignements, que ses recherches personnelles eussent pu compléter peut-être.

Pour conclure, l'auteur a recours à une citation, qu'il aurait pu ne pas tronquer et qu'il a volontairement tronquée, puisqu'il en a effacé quelques mots qui caractérisaient la résolution que durent prendre forcément les proscrits boulonnais de 1662.

Ce n'est pas ainsi qu'on traite l'histoire et qu'on l'écrit !

Le chapitre X se termine par une véritable biographie de *Thurot* (ce n'est pas là sa place !), puis, sous forme d'éphémérides, par quelques faits saillants de notre histoire qui valaient plus qu'une simple citation.

Dans le chapitre XI devaient, d'après le programme, se trouver groupées les diverses institutions judiciaires, religieuses et administratives du Boulonnais, un aperçu de leur fonctionnement, et, dès lors, du gouvernement du pays.

Nous aurions désiré que l'auteur soignât un peu plus cette partie de son travail.

En moins d'une page et demie, il énumère à peu près l'organisation judiciaire.

Il consacre quatorze lignes au diocèse, une demi-page aux finances et aux impôts ; il s'étend un peu plus, mais d'une façon trop administrative, si je puis m'exprimer ainsi, sur l'échevinage et arrive enfin à l'administration provinciale, avec une citation de son guide habituel, dont il a pris à tâche, en vérité, de suivre les études pour énoncer les siennes. S'il accorde ainsi un souvenir à cette laborieuse et intelligente administration provinciale, l'auteur néglige de rappeler les créations dont

Boulogne lui est redevable : ce détail n'eût pas été ici inutile.

La partie de ce chapitre où l'auteur relate ce qu'il sait de l'instruction publique et de ses développements successifs à Boulogne, présente bien des lacunes. Sans doute, ce n'était point l'objet principal de son livre, mais, avec quelques recherches, il lui eût été facile, cependant, de condenser, d'une manière plus complète et plus exacte, les faits qui se rapportent à l'enseignement et à sa diffusion dans les diverses classes sociales. Quant à l'affirmation de l'auteur qu'*il y a* TOUJOURS *eu des écoles dans le Boulonnais*, elle est trop absolue pour qu'elle nous inspire confiance.

Un parallèle des droits sous l'ancien régime et dans notre société moderne suit immédiatement les passages consacrés à l'instruction publique.

Ce parallèle est excellent, mais c'est encore une citation, — ce qui nous dispense de nous y arrêter.

Quant aux faits judiciaires qui fournissent à l'auteur une occasion de comparer la répression légale aux siècles passés avec celle que nos codes ont édictée, ils sont connus et ont fait l'objet de notices et de monographies qui ont été ici largement mises à profit.

En terminant l'examen de ce chapitre, nous relèverons une inexactitude, très-secondaire, sans doute, mais qui ne doit pas se trouver dans une œuvre *historique*. « On « rétabli depuis plusieurs années à Boulogne un tir à « l'arc. » L'auteur se trompe : la société de tir à l'arc n'existe plus, dans notre ville, depuis déjà longtemps.

Le chapitre XII est bien traité. L'auteur y a groupé, avec discernement, de nombreux renseignements sur l'agriculture, l'industrie et le commerce à Boulogne, aux

XVIIe et XVIIIe siècles, et réuni quelques détails curieux sur les conditions matérielles de l'existence dans le Boulonnais à ces deux époques.

La description sommaire de Boulogne en 1789, par laquelle s'achève ce chapitre, est exacte.

Le programme demandait pour le chapitre XIII un récit de la *Révolution de 1789 à Boulogne.*

L'auteur, étendant son sujet, lui donne pour titre : *la Révolution dans le Boulonnais* ;— et, au lieu du récit attendu et réclamé, il fait un discours où il explique ses vues sur la Révolution, ses causes et ses effets. Cette partie de l'œuvre est assez pâle, elle n'offre aucun aspect nouveau, ne présente même rien de bien saillant, soit comme pensée, soit comme style. La phrase suivante, que nous prenons, au hasard, le démontre surabondamment : « *Quand un vase est plein, bord à bord,* « *la couche d'eau y est plus haute que les bords le long* « *desquels elle est légèrement bombée : en cet état, il* « *suffit d'une goutte de plus pour qu'elle s'épanche.* »

La Société Académique me dispensera, j'aime à le croire, d'une plus ample citation.

Après s'être égaré dans des réflexions fort peu historiques ou philosophiques, l'auteur, qui devait tracer un tableau de notre ville à l'époque de la Révolution de 1789, s'abstient de tout récit. Il ne nous dit rien de l'état des esprits à Boulogne à la réception de la grande nouvelle, — rien non plus du mouvement politique qui s'y produisit, — ni des séances fameuses, où le vieil ordre social s'effondra ici, comme il devait s'effondrer quelques jours plus tard, dans la salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, pendant la nuit mémorable du 4 août.

Les réunions des trois ordres obtiennent tout au plus

quelques lignes de miséricorde, qui ne font nullement connaître la situation vraie des partis en présence, les prétentions de chacun et les graves résolutions prises par l'assemblée.

Sans s'arrêter aux années anxieuses qui suivirent la Révolution, — à la levée en masse des citoyens valides pour former les armées destinées à repousser l'invasion du territoire,— aux inquiétudes mortelles des habitants de Boulogne, constamment exposés aux coups d'un séculaire ennemi dont le voisinage ne laissait pas d'entretenir l'agitation et la terreur, — en un mot, après avoir comme sauté par-dessus toute une période, cependant, très-mouvementée, l'auteur raconte brièvement quelques traits de courage de corsaires connus tels que *Fourmentin Bucaille, Broquant, Duchenne*, et arrive ainsi, sans coup férir, à l'an X, avec quelques chiffres puisés dans la statistique officielle du port.

Nous regrettons de voir aussi légèrement comprise cette époque, d'où Boulogne doit cependant dater sa transformation.

Le chapitre XIV, consacré au camp de Boulogne, est emprunté, l'auteur le déclare sincèrement, à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers.

C'est plus simple...

Nous ferons remarquer que si le programme autorise les concurrents à « intercaler dans l'ouvrage tout ou « partie de narrations ou de descriptions supérieurement « traitées par d'autres écrivains, » c'est à la condition sous-entendue et fort logique de ne point abuser de cette faculté, de ne point se substituer un auteur connu et de s'approprier, bien qu'en le nommant, son œuvre propre et sa chose.

Mais l'illustre historien auquel l'auteur du manuscrit n° 1 fait, dans son chapitre XIV, de si larges emprunts, n'a pas tout su, n'a pu connaître bien des détails locaux, qu'il eût été bon de ne point négliger ici. M. Thiers faisait de l'histoire générale et n'avait pas à s'arrêter, dès-lors, à ces détails qu'une histoire locale ne doit pas dédaigner.

Quant au chapitre XV et dernier, il devait, d'après le programme, être consacré au récit des *principaux évènements de l'histoire de Boulogne, de 1814 à 1871.*

L'auteur a perdu de vue cet objectif.

Et il s'est borné à faire une sorte de *table d'éphémérides*, classées par année, avec quelques menus détails qu'il lui eût été facile, moyennant quelques recherches, de rendre plus intéressants et même instructifs.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette revue fort incomplète des faits historiques accomplis à Boulogne pendant les cinquante-sept années comprises entre 1814 et 1871. Nous signalerons seulement, à l'article *Musée*, une lacune regrettable, c'est l'absence de toute citation du nom de ce savant modeste, DEMARLE, auquel notre ville doit la possession et le développement de cet établissement important, l'une des richesses de Boulogne.

De même, nous ferons encore une rectification, à l'éphéméride relative au choléra de 1832, que l'auteur fait durer cinquante jours, à partir du 18 avril, et qui, dit-il, enleva cent soixante-neuf victimes.

Dans l'intérêt de l'exactitude, nous dirons que le fléau sévit à Boulogne du 28 avril au 16 septembre 1832, — soit pendant cent quarante-deux jours, — et qu'il y fit deux cent quarante-six victimes.

Plus loin, l'auteur, en mentionnant l'extension de

l'éclairage au gaz, s'arrête à l'année 1864 ; puisque le chapitre se poursuit jusqu'à 1871, pourquoi n'a-t-il pas poussé ses investigations sous ce rapport et cherché quelle était, à cette date, l'importance de l'éclairage public à Boulogne ?

Petit détail, dira-t-on ! C'est possible ! Mais puisque l'auteur s'y arrête, pourquoi n'est-il pas tout à fait exact ? Rien n'est superflu en histoire locale.

Le programme demandait que le récit allât jusqu'à la fin de la guerre avec l'Allemagne en 1871 : l'auteur n'a point tenu compte de ce désir.

Il a omis toute la période de la guerre et n'a réservé aucune mention à cette laborieuse et patriotique municipalité, présidée par l'homme de cœur doublé du bon citoyen, — M. *Henry*, — dont on devrait toujours saluer avec déférence le nom honorable et respecté. Et cependant, cette administration improvisée au lendemain de la chute de l'Empire, eût à organiser à Boulogne la défense nationale, à pourvoir aux besoins des campements et des casernements des troupes, à la création des ambulances, au soulagement des misères locales résultant de la guerre et d'un hiver exceptionnellement rigoureux. Tout cela devait être dit, c'est de l'histoire, et la jeunesse de nos écoles doit le savoir.

C'est donc, là encore, une lacune regrettable.

La deuxième partie de l'ouvrage mis au concours comprenait de *courtes biographies de personnages célèbres originaires du Boulonnais.*

Le programme demandait un résumé chronologique.

L'auteur a groupé, en les classant dans l'ordre proposé, cent quinze noms, parmi lesquels un certain nombre pourrait, sans regret, disparaître de la liste.

Nous y avons remarqué, notamment, la série des évêques de Boulogne. Or, nous savons tous que peu de ces prélats se sont distingués par des services publics sérieux : cependant, l'auteur n'a voulu nous faire grâce d'aucun d'eux, pas même de *Jean Dolce*, dont il dit : *4e évêque de Boulogne, 1633-1642* — ou bien encore : *Henriau (Jean-Marie), 9e évêque de Boulogne, 1724-1738, etc.*

Dans la biographie, on remarque des noms de personnes encore existantes, — ce qui est contraire à tous les usages.

La notice réservée à la famille *de Campaigno* est d'un laconisme fâcheux : il y avait mieux à faire.

Parmi les omis, — dont les noms nous reviennent. nous citerons *Jean de Poucques*, *Rebinghes*, les ducs d'*Aumont*, *Scotté de Velinghen*, *Ducrocq de Grandsart*, *Pilatre de Rozier*, *Jacques Grandsire*, *Delporte*, *Jules Lecomte*, etc., etc.

Cette partie nous a paru fort négligée.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage devait consister dans une *description de Boulogne à l'époque actuelle.*

Au point de vue géographique et statistique, ce chapitre présente quelque intérêt. Dans son ensemble, il est assez exact, mais il offre encore certaines erreurs et des omissions qu'un peu de patience et quelques recherches eussent fait disparaître.

En terminant, comme en commençant et en poursuivant son œuvre, l'auteur n'a pu se défendre du désir de se mettre en scène et de développer des opinions absolument personnelles sur les faits ou les événements qu'il avait à raconter.

Sans doute, une réflexion nette et concise peut servir de transition entre deux récits parfois dissemblables et qu'exigent, cependant, les lois de la chronologie.

Mais il y a loin de cette simple réflexion, de cette phrase modeste, que conseille même la clarté de la narration, à des discours comme ceux dont l'auteur n'a que trop parsemé son livre.

Ces discours, lus à des enfants, qui n'en saisiront guère le sens et la portée, ne peuvent que nuire au bon enseignement de l'histoire locale, que le fondateur du prix a eu en vue d'assurer par l'*Abrégé* mis au concours.

Comme le voit la Société Académique par l'exposé un peu long, peut-être, mais consciencieux, que je viens de lui faire, au nom de la Commission, l'ouvrage présenté sous le n° 1, s'il offre quelque mérite dans certaines de ses parties, est loin de remplir les vues du programme.

Ce n'est pas avec ce travail que les élèves de nos écoles communales pourraient être facilement mis au courant de l'histoire de Boulogne.

L'auteur a constamment oublié que, pour atteindre le but proposé, il lui fallait écrire, comme le recommandait expressément le programme, un choix de *lectures*, de *récits détaillés* sur les évènements importants de notre histoire.

Il a tenté plus.

Il a voulu faire une *Histoire de Boulogne* : mais ce dessein, il a essayé de le réaliser rien qu'en furetant dans les travaux déjà publiés sur le même objet et sans apporter de nouvelles pierres à l'édifice, c'est-à-dire sans chercher des éléments inédits sur les faits encore peu connus de cette histoire.

D'autre part, et au point de vue littéraire, l'ouvrage présente bien des *desiderata*, accuse bien des faiblesses, offre, en trop d'endroits, des négligences qui devraient être absentes d'un travail de ce genre.

La Commission est d'avis, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix *Huguet* à l'auteur du manuscrit portant le n° 1.

Les défectuosités nombreuses de cette œuvre nous portent également à conclure à ce qu'il ne lui soit point non plus décerné le prix que nous avions voté pour l'ouvrage qui eût obtenu le second rang au concours.

Le manuscrit n° 2 envoyé au concours nous paraît être l'œuvre d'un homme de bonne volonté. Elle a le caractère *pratique*, qui répond à la principale condition du programme.

Malheureusement, l'auteur manque de connaissances générales autant que de style. Il lui a été impossible, faute d'érudition, de rattacher les faits particuliers aux faits généraux, de choisir judicieusement entre les faits et de les traiter selon leur importance relative.

Abstraction faite de la rédaction qui est la même partout et semble sortir comme d'un cliché, si nous examinons comment il envisage la légende de Notre-Dame de Boulogne, nous lisons, à la page 12 de son livre : « Sans nous livrer aux conjectures plus ou moins « avérées des écrivains et chroniqueurs qui ont parlé « de cette apparition, il est cependant permis de croire

« à ce qui paraît le plus vraisemblable. Un cardinal-
« auteur, Baronius, nous dit que vers cette époque (633),
« les Sarrasins avaient mis à sac les villes d'Antioche
« et de Jérusalem. Ne se pourrait-il point qu'on eut
« mis ces statues dans une barque pour les soustraire
« au pillage et qu'on les eût ainsi lancées sur la vaste
« immensité de l'Océan ?

« Il est étrange, néanmoins, — se répond immé-
« diatement l'auteur, — que cette embarcation n'ait
« point été submergée dans un si long trajet.

« Vient-elle d'une contrée plus rapprochée !

« On ne peut tirer de ce fait aucune conclusion
« irrévocable. »

Plus loin (p. 16), nous lisons : « Combien nos
« malheureux ancêtres — (il s'agit des contemporains
« de Frédégonde et de Brunehaut !) — n'eurent-ils
« point à souffrir de ces combats acharnés se prolon-
« geant au désavantage des deux partis. S'il est permis
« de déplorer un des plus grands fléaux qui affligent
« l'humanité, c'est assurément l'apparition du spectre
« horrible qu'on appelle la haine, levant l'étendard de
« nos discordes civiles. »

A la page 22 viennent ces lignes : « Ce fléau (la peste)
« si commun au moyen âge, fut suivi d'une famine
« presque générale ; le peu de terres cultivées était
« loin de suffire à la consommation journalière des
« habitants ; joignez à cela un découragement profond,
« suite des ravages occasionnés par la peste, et vous
« pourrez vous représenter combien nos ancêtres durent
« être éprouvés !

« Bénissons aujourd'hui notre société qui permet

« par la facilité des relations commerciales, par le « défaut d'entraves apportées autrefois à chaque genre « de débouchés, de vaincre le fléau terrible de la famine, « faisant jadis cruellement souffrir nos villes et nos « campagnes. Si les épidémies apparaissent encore de « temps en temps, nous pouvons, sinon les faire radica- « lement disparaître, du moins les combattre efficace- « ment par la multiplicité de nos moyens sanitaires. »

Page 24, l'auteur raconte que, « aimant et recher- « chant les aventures et les combats, les Normands *se* « *montrèrent* dans presque toute l'Europe. »

Votre conviction sera bien vite arrêtée, Messieurs, après les quatre dernières citations que nous allons vous donner :

Page 34 : « On a voulu ravir à la ville de Boulogne « l'honneur d'avoir vu naître le héros de la première croi- « sade : disons immédiatement qu'il est invraisemblable « de croire le contraire, puisque les parents de Godefroi, « Eustache et Ide, résidaient en Boulonnais. D'après « l'opinion la plus accréditée, Godefroi naquit en l'an « 1058. Son enfance ne contient point de ces circons- « tances merveilleuses dont on entoure le berceau des « hommes illustres. Elevé par une mère vertueuse qui « lui inspira les principes de la piété la plus vive, Gode- « froi s'appliqua à mettre en pratique les conseils de sa « mère. Ses deux frères, Eustache et Baudouin, parti- « cipèrent également aux bonnes leçons données presque « journellement, les trois frères n'ayant point été mis « en nourrice. »

. . . .

Page 47 : « Les enquesteurs royaux vinrent en Bou-
« lonnais, ils étaient chargés d'examiner si l'on y rendait
« la justice en bonne forme. Donnant lui-même l'exemple
« de la sollicitude pour le bien de son peuple, on se com-
« plait à voir Louis IX assis sous le chêne de Vincennes,
« écoutant les humbles vilains ou les orgueilleux
« barons, accordant sa protection aux premiers lors-
« qu'ils étaient innocents, réprimandant, gourmandant
« les autres quand ils voulaient faire primer les vains
« préjugés de la naissance sur ceux du droit. Pendant
« le règne de ce roi, le Boulonnais jouit d'un calme
« réel ; comme la magistrature était dans l'enfance, le
« sénéchal en remplissait les offices. A Boulogne, à
« Marck, à Etaples, à Guînes, les échevins secondaient
« le sénéchal, à Calais les jurats le remplaçaient. »

. . . .

Page 48 : « Nous, qui habitons le Boulonnais ou les con-
« fins de cette vieille province, nous avons presque tous
« vu Boulogne, — du moins, je le suppose ; nous avons
« dû remarquer l'animation, le mouvement et l'agitation
« du port : ici, un vaisseau arrive ; là, de gais et coura-
« geux ouvriers vont, viennent, chargent, déchargent,
« etc. ; dans un autre endroit, les hardis matelots font
« leurs préparatifs de départ. Quel encombrement !
« Que de bras en activité ! tout cela est encore fade, me
« direz-vous, en présence de la réalité : c'est vrai.
« Représentons-nous ces rivages de la Manche, il y a
« six cents ans ; quel contraste ! et cependant, la
« marine boulonnaise avait déjà acquis du renom dans
« ces temps reculés ; la pêche du hareng et du maque-
« reau rapportait quelque bénéfice et faisait vivre,
« médiocrement peut-être, une bonne partie de la ville.

« L'industrie peu répandue et le transit de toute « espèce de marchandises, très restreint, n'étaient point « une source de prospérités commerciales ; les écrivains « qui nous rappellent *ce bon vieux temps*, disent être « seulement heureux lorsque la guerre ne menace point « la contrée, ou que la peste et la famine n'y font pas « trop de victimes. Appréciez-vous cet *heureux temps*, « mes amis ?

« Presque toujours renfermés, les bourgeois de Bou- « logne s'occupaient peu de ce qui se passait dans la « ville, si l'on jouissait de la paix. Si la guerre éclatait, « rangés sous la bannière de leur maître et seigneur, « ils savaient combattre courageusement ; d'ailleurs, « nous retrouvons aujourd'hui cet héroïsme, non plus « dans les luttes particulières et renaissantes, mais « dans les glorieuses défenses du territoire national. « Lorsque le mot de *Commune* vola de bouche en « bouche, les habitants s'empressèrent d'adhérer au « nouveau système d'administration ; à cette époque, « les relations s'étendirent, on sut apprécier les services « rendus et la vie de communauté s'introduisit peu à « peu. La cloche du Beffroi annonçant une réjouissance « ou un danger, seconda merveilleusement la formation « de cet esprit de corps, d'une nécessité absolue en « toutes circonstances. »

. . . .

Page 80 : « Henri II vint visiter Calais, la même « année ; il repassa par Boulogne, sans y avoir rien « accompli qui soit digne d'être signalé.

« A cette époque, on porta des plaintes nombreuses « sur la manière dont se comportait le clergé en Bou- « lonnais. Le scandale était surtout causé par les curés ;

« ils s'arrogeaient une multitude de droits arbitraires,
« sinon tyranniques ; encore, ne se serait-on point
« permis la dénonciation pour flétrir ces abus de pouvoir
« assez communs dans *le bon vieux temps*, si une con-
« duite modérée, en rapport avec la sainteté de la mo-
« rale chrétienne, eût été régulièrement adoptée et
« suivie ; mais, la dépravation ne connaît point de
« bornes : les ecclésiastiques fréquentant les maisons de
« jeu, les tripots ne s'arrêtaient point là, bientôt on les
« vit mener une existence dévergondée, nullement en
« rapport avec la pureté de la doctrine de Jésus-Christ.
« Heureusement, un évêché fut créé à Boulogne (1569).
« Le premier titulaire fut Claude-André Dormy. Ce
« prélat, par son zèle intempestif pour la cause de la
« Ligue, fut jugé sévèrement par ses contemporains,
« mais il mérite cependant un éloge, celui d'avoir fait
« diminuer le scandale produit par les curés de cam-
« pagne.

« Une réforme, sous de nombreux rapports, était, au
« XVIe siècle, nécessaire dans le clergé, pour ramener,
« non point l'austérité des premiers âges du christia-
« nisme, mais les saines traditions de la religion. Luther,
« promoteur de cette réforme, se lança dans une lutte
« trop passionnée ; son imitateur, Calvin, comprit peut-
« être mieux son rôle, mais il fut aussi ardent que son
« prédécesseur, ces deux personnages eurent de nom-
« breux prosélytes ; ils reçurent diverses dénominations :
« luthériens, huguenots, protestants, calvinistes ; nous
« allons les voir apparaître sur la scène, se livrant
« envers les catholiques à des actes d'intolérance ; ces
« actes leur étaient comptés et rendus par le souffle
« empoisonné de la discorde ! »

. . . .

Evidemment, l'auteur de cette œuvre a beaucoup à apprendre encore avant de se hasarder dans un concours académique.

Nous ne pouvons, certainement, refuser de reconnaître qu'il a, au moins, quant à sa première forme, compris la pensée du rédacteur du programme, en ce qui touche la division du travail en lectures destinées à des enfants.

Mais, vous le voyez, Messieurs, l'œuvre est plus qu'imparfaite.

Elle est le produit d'une simple compilation, entremêlée de réflexions plus ou moins heureuses, plus ou moins appropriées au sujet, et presque toujours exprimées dans un langage plus que fantaisiste.

L'ouvrage inscrit sous le n° 2 n'est, à aucun titre, un travail historique.

Je n'entrerai guère dans l'examen des annexes obligées de l'*Abrégé de l'Histoire de Boulogne*, — c'est-à-dire de la partie biographique et de la partie descriptive.

Dans la première de ces deux parties, il est à remarquer que les biographies sont toutes égales en longueur, qu'il s'agisse d'un personnage obscur ou de *Daunou*, d'*Ernest Serret*, de *Sainte-Beuve*, de *Godefroi de Bouillon* ou de *Gaspard Moras*, du *Chevalier Noir* ou de *Pierre Dezoteux*, etc.

Quant au style, il trahit, là encore, l'inexpérience la plus complète.

Aussi, page 137, en parlant de *Daunou*, l'auteur dit

que notre célèbre concitoyen *fut nommé président du Conseil des Cinq-Cents, violentés et chassés de la salle de leurs séances au 18 Brumaire.*

— Page 139, il constate que *Grandsire acquit la présidence du tribunal.....*

Page 142, l'auteur nous raconte que *Matheolus* fut d'abord clerc.... mais *qu'une vie d'oisiveté* étant peu en harmonie avec ses goûts, *il la quitta pour se marier......*

Plus loin, à propos de *Jacques de Senlecques*, il nous apprend que ce personnage comprit que, *stationnant en Boulonnais, il ne pouvait guère se former une carrière.*

Page 144, l'auteur nous dit, à l'égard de *Jean Molinet*, que *rien n'annonça dans son enfance qu'il dût un jour faire quelques ouvrages en prose ou en vers; que n'ayant pas de vocation arrêtée, il se maria; que, devenu veuf de bonne heure, il entra dans les ordres et fut pourvu d'un canonicat.*

Page 146, il s'occupe de *Pierre Dezoteux*, qui *mania à la fois,* — dit-il, — *la plume et les outils du cordonnier. Une imagination vive fut la cause directe du mélange de deux professions si peu en harmonie. Le jeune cordonnier apprit seul, à force de persévérance et de bonne volonté, à saisir quelques éléments de la langue française; dès-lors, il s'adonna à la versification... Pour allier dignement l'art de versifier à une profession que lui-même n'aimait pas trop, Dezoteux choisit un point intermédiaire : il se fit maître d'école...*

Page 151, parlant de *Bertin Lecomte*, l'auteur nous affirme *qu'il se montra le digne successeur de son illustre ami et que s'il ne posséda pas à un égal degré sa profondeur d'esprit, il put néanmoins soutenir l'honneur du poste honorable qui lui avait été confié.*

Page 166, il loue la municipalité de Boulogne d'avoir donné le nom de *Frédéric Sauvage à l'espace restreint se trouvant sur le bord de la Liane, la statue de Sauvage*, ajoute-t-il, *doit être prochainement élevée sur ce tertre.*

Dans la partie consacrée à la description de Boulogne, l'auteur débute sur ce ton : « Il est actuellement beau-
« coup d'enfants du Boulonnais qui ont vu Boulogne-
« sur-mer. Tous, nous avons à cœur de bien connaître
« une ville aussi intéressante en souvenirs historiques
« et en curiosités de toute espèce : Avons-nous quelque-
« fois songé à nous rendre compte de ce que nous
« avons vu... »

Puis il continue : « Voyez-vous d'ici le beau pano-
« rama ! Que de constructions ! Que d'habitations mon-
« trent leurs lignes de faîte, les unes au-dessus des
« autres... »

L'auteur conduit ainsi ses lecteurs à travers nos rues et nos monuments. Contemplant l'église Notre-Dame, il fait observer que *cette masse est un peu lourde. Plus de légèreté dans les proportions,* — dit-il, — *eût plu davantage.* Il décrit les chapelles de cette église et sa crypte. « *Comme vous voyez, mes amis,* — conclut-il, —
« *nous peignons à grands traits ; les petits détails sont*
« *mis hors cadre.* »

De là, il se rend avec ses auditeurs, au Château, *où, pendant des siècles,* — dit-il, — *les gouverneurs de Boulogne ont séjourné entre ses épaisses murailles.*

Puis, il entre à l'Hôtel-de-Ville, au Palais-de-Justice, d'où, apercevant le Beffroi, il s'écrie : « *Et toi, vieille* « *tour où la cloche communale annonça aux paysans,* « *aux villageois, que la Liberté, pour la première fois,* « *se dépouillait de son enveloppe, ne dis-tu rien à nos* « *cœurs ? C'est bien là ce Beffroi construit pour sau-* « *vegarder les intérêts de tous. Un guetteur,* — nous « apprend l'auteur, — *veille constamment dans la* « *campagne du haut du Beffroi.* »

La Sous-Préfecture, — dit-il plus loin, — *offre peu de curiosités. Les environs sont néanmoins assez jolis.*

Après avoir signalé les diverses églises et chapelles existant à Boulogne, l'auteur termine sa description en disant : « *Il ne convient pas de vous entretenir immé-* « *diatement du Musée et de l'Établissement des Bains* « *de mer : ces deux monuments occupent trop d'éten-* « *due, de développement pour les placer dans ce cadre.* »

Puis viennent des *notions statistiques*, où la fantaisie le dispute à la naïveté, — une dissertation sur les établissements de bienfaisance et d'instruction publique ; — quelques pages sur les institutions municipales, au premier rang desquelles l'auteur place l'Établissement des Bains, où « d'habiles musiciens donnent, *aux* « *alentours du kiosque*, les plus beaux morceaux de « leur répertoire. »

« *Une création* — dit l'auteur, — (p. 188) *attire*

« *aussi constamment de nombreux visiteurs. C'est du*
« *Musée dont je désire vous faire voir les merveilles*
« *qu'il s'agit.* »

Pour clore l'article *musées*, l'auteur dit que « *grâce* « *au zèle* éclairé de la municipalité, on voit encore à « Boulogne une salle de concerts, un magasin des « pompes à incendie... un abattoir, des casernes, une « maison d'arrêt et des marchés ! ! »

A l'article *bibliothèque*, qui suit immédiatement celui relatif aux *musées*, l'auteur, s'adressant à ses jeunes auditeurs, leur dit : « *N'oubliez pas, mes amis,* « *que dans cette bibliothèque existent des livres con-* « *tenant des faits importants...* »

Pouvait-on jamais s'en douter ?

Et ailleurs, — « *la lecture des bons ouvrages ne nuit* « *à personne...*

« *Nous savons que les œuvres de mérite ne font pas* « *défaut à Boulogne ; nous avons à étendre la main* « *pour posséder un instant les écrits de nos érudits.* « *Profitons de cette libéralité, et avec le plaisir, nous* « *retirerons science et bonheur.* »

Je ne poursuis pas plus loin mon examen de ce travail : aussi bien me reprocheriez-vous, avec raison, de perdre mon temps et de vous faire inutilement dépenser le vôtre à m'entendre.

Le reste de l'ouvrage est écrit sur ce ton.

Non, je le répète, ce n'est point là une étude histo-

rique, une œuvre digne d'un concours académique ; et je ne me suis ainsi étendu que pour vous la faire bien connaître et ne laisser aucun doute à vos résolutions.

Nous n'accorderons donc point, non plus, au manuscrit nº 2, l'un ou l'autre des prix du concours.

En conséquence, Messieurs, aucun des ouvrages présentés n'étant jugé digne d'être couronné, la Commission a l'honneur de vous proposer, selon les prévisions du programme, de remettre le concours au 31 décembre 1882.

Avant de terminer ce rapport, je dois vous dire, Messieurs et chers Collègues, que si, dans le cours des observations que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission, j'ai parfois été sévère, c'est qu'en effet, il s'agit ici de l'histoire et qu'il ne faut jamais badiner avec elle. De sa nature, elle est sérieuse, et c'est toujours très sérieusement qu'il faut la traiter.

L'histoire ne se paie pas de vains mots, de subtilités de langage ou d'à-peu-près, elle veut des certitudes. Ses constatations sont des arrêts qu'il n'est au pouvoir de personne d'infirmer ou de modifier. Avant donc de se prononcer, avant d'être l'interprête de ce juge devant lequel s'incline la postérité, il faut être en possession de la vérité ; il faut que, témoin en quelque sorte de ce

qu'il écrit, l'historien ne puisse jamais être soupçonné de parjure, c'est-à-dire de partialité. Lorsqu'il ne sait rien, il se tait ; mais quand il sait, il parle. Et alors, il n'a pas le droit de déguiser sa pensée sous des périphrases ou d'en affaiblir la portée par des réminiscences classiques ou littéraires.

L'Histoire, — répétons-le avec un grand écrivain du XVIIIe siècle, — est un témoin, et non un flatteur !

La Société Académique, adoptant les conclusions du rapport, décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de donner le prix cette année.

En conséquence, et en conformité de l'article VI du programme, ainsi conçu : *Si aucun des ouvrages présentés n'était jugé digne d'être couronné, le concours serait remis au 31 décembre 1882*, le concours pour le prix Huguet reste ouvert jusqu'à la fin de l'année prochaine.

La Société décide ensuite que l'excellent rapport de M. Louis Bénard, qui contient les indications les plus utiles pour les futurs concurrents, sera immédiatement publié et remis à toute personne qui en fera la demande.

La Société ne croit pas devoir s'arrêter à la proposition que lui transmet un anonyme, à propos des ouvrages envoyés au concours. Aucune des deux œuvres ne remplit l'objet que le fondateur du prix s'est proposé.

— M. le Président fait connaître que le Ministre de l'Instruction publique a réclamé l'historique de la Société Académique. L'assemblée demande au secrétaire de se charger de ce travail.

— M. L. Bénard propose de décerner le titre de membre honoraire à M. Henri Martin, notre illustre historien national, qui se propose de séjourner chaque année à Boulogne. M. Ern. Deseille se joint à M. L. Bénard dans cette motion.

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide que M. Henri Martin sera prié de vouloir bien accepter le titre de membre honoraire de la Société Académique de Boulogne.

Séance du Mercredi 30 *novembre* 1881.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

A l'ouverture de la séance, l'assemblée s'unit à M. Louis Bénard, pour féliciter M. C. Cougnacq, membre titulaire, de sa récente nomination au titre d'officier d'Académie.

— Lecture est donnée de la lettre suivante par laquelle M. Henri Martin accepte le titre de membre honoraire de la Société Académique.

Monsieur le Président,

Veuillez agréer et faire agréer à MM. les membres de la Société Académique tous mes remerciements du titre de membre honoraire qu'ils ont bien voulu me conférer. Je suis heureux de ce nouveau lien avec la ville de Boulogne ; mais je ne puis que joindre mes regrets aux vôtres, quant à la grande perte que vous avez faite et la France avec vous. Personne ne peut remplacer Mariette !

Veuillez agréer, etc.

H. MARTIN.

— Le prochain concours des sociétés savantes sera particulièrement intéressant par les questions qui doivent être traitées et que la Société Académique porte à la connaissance de ceux de ses membres qui voudraient répondre à l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture d'un nouveau chapitre de l'*Histoire littéraire du pays boulonnais* dont il poursuit l'élaboration. Il y traite des écrivains qu'un séjour prolongé a rendus nos concitoyens pendant une certaine période, et donne quelques pages de la biographie curieuse de M. Masclet, premier sous-préfet de Boulogne.

— Deux problèmes historiques, sont soumis par M. E. Dramard, membre correspondant, à propos des rôles de revues et montres des hommes d'armes en 1514, 1520 et 1526 : ils sont renvoyés au secrétaire qui répondra dans une prochaine réunion.

M. Eugène Dramard, communique un reçu de Danton, concernant la communauté de Balinghen, et relative à une affaire de concession faite, au détriment de ce village, à un sieur Petit.

Je soussigné reconnois avoir reçu des deniers de la communauté de Balinghem, par les mains de M. Paretet (1) la somme de quatre-vingt seize livres à valoir sur l'affaire dont je suis

(1) Ce nom est ainsi figuré Paretet. Ne faut-il pas lire Parent, le père sans doute de Parent-Réal, né à Ardres, ou Parent-Réal lui même qui, alors âgé de dix-neuf ans, faisait ses études de droit à Paris, et fût reçu avocat au Parlement le 6 février 1790. Sans doute il était à cette époque secrétaire de Danton, ce qui expliquerait comment celui-ci fut chargé de défendre les intérêts d'une commune de l'Ardrésis dans un procès dont il serait facile de retrouver les traces.

chargé pour ladite communauté relativement à la concession faite à son détriment à un sieur Petit.

A Paris, ce 31 janvier 1788.

D'ANTON (1)
Avocat es-Conseils.

— M. Frédéric Harrewyn, adjoint au maire, est, sur la présentation de MM. Eugène Martel et Ern. Deseille, nommé membre titulaire de la société Académique.

Séance du Mercredi 8 *février* 1882.

Présidence de M. Eugène MARTEL, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue : *la Chartreuse de Notre-Dame des Prés*, par M. l'abbé F. Lefebvre, curé d'Alinghen, membre associé.

— L'Assemblée procède au renouvellement du Bureau pour l'année 1882 et désigne pour en faire partie avec M. l'abbé D. Haignéré, secrétaire perpétuel :

MM. Eugène Martel, président.
Dubarle, vice-président.
Ern. Deseille, secrétaire.
Allaud, trésorier.
et H. Réveillez, archiviste-bibliothécaire.

(1) Danton à cette époque intercalait une apostrophe entre le D et l'A de son nom; c'était un travers dans lequel donnait beaucoup de gens avant la Révolution où tous ceux qui pouvaient défigurer leur nom par quelques signe soi-disant nobiliaire ne s'en faisaient pas faute. C'était un signe du temps, on peut le remarquer également de nos jours, depuis quelques années surtout.

Le reçu ci-dessus transcrit est en original dans la riche collection de documents révolutionnaires qu'a laissée M. Benjamin Fillon.

E. DRAMARD.

On procède ensuite à l'élection des membres du comité de lecture et de publication. Sont nommés :

MM. Louis Bénard.
C. Cougnacq.
Audibert.
et Platrier.

— M. G. Allaud, trésorier, donne lecture du compte-rendu de sa gestion financière pendant l'exercice 1881.

Des remerciements sont votés à M. Allaud pour la parfaite tenue de son compte et pour les soins qu'il apporte dans la gestion des deniers de notre Société.

— M. Allaud, donne ensuite lecture de la première partie d'une notice historique sur le Musée de Boulogne. Le premier chapitre comprend, les origines et l'administration de cet établissement communal.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture des recherches historiques qu'il a faites au sujet d'un gouverneur du nom de *Comte de Dommartin*, que M. Dramard voudrait placer entre MM. de Lafayette et Oudart du Riez ; il n'a été qu'un capitaine de troupes ayant séjourné dans le pays.

A ce propos, M. Louis Bénard, rappelle ses recherches au *British Museum* concernant Jacques Coucy de Vervins, lesquelles lui ont fait connaître les honteux préliminaires de la capitulation de Boulogne, en 1544 due à ce gouverneur pusillanime et traître au pays. Il espère fournir un jour ce témoignage accablant. Son travail aura pour titre : *Coucy devant l'Histoire.*

— L'assemblée délibèrant ensuite sur le bruit qui court de la vente prochaine de la bibliothèque de M. de Bazinghen, émet le vœu que la ville de Boulogne soit priée d'acquérir les documents manuscrits concernant

notre histoire locale, si nombreux dans cette riche collection.»

M. Roger, chef d'institution ne pouvant en raison de son départ de Boulogne, conserver le titre de membre titulaire, est, à l'unanimité des voix, nommé membre correspondant.

Séance du Mercredi 1er mars 1882.

Présidence de M. Eugène MARTEL, président.

M. le comte de Limburg-Sturm, au nom du Comité du *Messager des Sciences historiques*, demande à faire échange de publications avec la Société : cette proposition est acceptée.

— M. le Président donne lecture de la brochure de M. Normand, fils du constructeur du *Napoléon*, navire sur lequel l'hélice Sauvage a été appliquée en 1843. Cette brochure est une réponse à la lettre de M. Charles Monselet, publiée dans l'*Evènement*. C'est une pièce du procès, dit M. Martel, et notre impartialité nous fait un devoir d'en prendre connaissance.

— Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, on distingue le *Journal des Savants* (année 1881 et mois de janvier 1882), envoyé par le ministère de l'Instruction publique.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, communique une publication intitulée : « El Dia a D. Pedro « Calderon de la Barca, gloria de Espana, principe de « nuestros dramaticos singular y eterno en la fama, « dedica este numero el 25 de mayo de 1881, segundo

« centenario de su muerle. Imprimiose en Madrid a costa « del periodico *El Dia.* » Dans cette réimpression d'un numéro de journal du XVIIe siècle se trouve une lettre, datée de Bruxelles le 25 avril 1641, et signée ESTEBANILLO GONZALEZ, résumant les nouvelles courantes de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie, à cette époque, et offrant par là un certain intérêt historique pour nos contrées.

— M. Lefebvre donne ensuite le texte et la traduction de deux hymnes en l'honneur de Bénoît-Joseph Labre, l'une composée vers 1785, par Xavier Bertrand, professeur de l'Oratoire, l'autre par Santo, serpentiste de la paroisse Saint-Joseph.

— M. Allaud, trésorier, conservateur du Musée, donne lecture de la seconde partie de sa *Notice sur le musée d'histoire naturelle*, comprenant une étude sur la destination du bâtiment qui renferme les collections ; sur les statues du square et les antiquités du vestibule.

Séance du Mercredi 15 *mars* 1882.

Présidence de M. Eugène MARTEL, président.

A l'ouverture de la séance M. le Président souhaite la bienvenue à notre sympathique et nouveau collègue, M. Frédéric Harrewyn, adjoint au maire de Boulogne

— L'objet de la réunion est de désigner les délégués qui doivent représenter la Société au concours des Sociétés savantes à Paris.

Sont nommés : MM. Eugène Martel, Cougnacq, Allaud, Deseille et Alphonse Lefebvre.

Séance du Mercredi 3 mai 1882.

Présidence de M. Eugène MARTEL, président.

L'objet de la réunion est une communication de la Mairie au sujet de la fête d'inauguration de la statue d'Auguste Mariette

Sous la date du 26 avril dernier, M. le Maire écrivait au président de la Société :

A Monsieur Eugène MARTEL, Président de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Ville de Boulogne-sur-Mer, à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'illustre égyptologue, Auguste Mariette, organise pour les 16 et 17 juillet 1882, un concert de musiques d'harmonie, de fanfares et d'orphéons.

A ce concours sont conviés de nombreuses sociétés musicales françaises et étrangères.

Pour donner à cette solennité un éclat vraiment digne du savant français dont les travaux et les découvertes honorent notre patrie, la ville de Boulogne s'impose des charges d'une réelle importance.

Elle serait heureuse que les sociétés locales voulussent bien s'entendre pour offrir en prix à ce concours un ou plusieurs objets d'art.

Ce don contribuerait au succès de ce véritable tournoi artistique, dont les résultats seraient tout à l'avantage des études musicales, stimulées ainsi par les encouragements dus à la sympathie des diverses institutions boulonnaises.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, avec la plus entière confiance, ce respectueux appel au nom de mes concitoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire de Boulogne,
Sénateur du Pas-de-Calais
AUG. HUGUET.

Après quelques observations de détail, l'assemblée vote une somme de 50 francs destinée à l'acquisition d'une médaille en vermeil, grand module, qui sera décernée lors du concours au nom de notre Société.

Séance du Mercredi 8 novembre 1882.

Présidence de M. Eugène Martel, président.

M. le Président dépouille la correspondanre reçue et fait connaître :

1° La société des architectes propose la reproduction photographique des œuvres d'architecture et des Salons annuels : la Société émet un vœu favorable à cet égard et regrette que ses ressources ne lui permettent pas de le réaliser pour Boulogne ;

2° M. le Maire a adressé à M. le Président une médaille commémorative des fêtes d'inauguration du monument d'Auguste Mariette ;

3° A propos de l'emplacement où naquit Mariette deux opinions avaient été émises, l'une par M. Lefebvre, chef du bureau des contributions, l'autre par M. Ernest Deseille, archiviste de la ville. Notre collègue ayant pu établir par les registres déposés aux Archives, qu'au début de l'année 1821, M. Mariette père était locataire de la maison appartenant à M. Deseille-Dusommerard, rue de la Balance, il n'y avait plus qu'à constater où se trouvait cette maison. D'après les informations prises auprès du fils de ce propriétaire, il a été reconnu que cette maison occupait le terrain sur lequel M. Serry-Renaux a élevé une construction nouvelle. M. Eugène Martel, président, ayant été invité par M. le

Maire à contrôler ces assertions, s'est livré à des recherches approfondies qui l'ont amené à se ranger à l'opinion de M. Deseille.

— La Société des Sciences naturelles de Nismes demande à entrer en correspondance avec notre Compagnie et à faire un échange de publications. Cette demande est favorablement accueillie et la Société de Nismes sera inscrite parmi celles auxquelles il est fait envoi de nos Bulletins et Mémoires.

— M. le Président donne lecture d'une communication curieuse de M. Chatel, agronome, relativement à un canard sauveteur, fait dont il se dit témoin oculaire.

— Suivant un usage de la Société, dont la tradition a toujours été observée lorsqu'un collègue a obtenu une distinction honorifique, M. Louis Bénard, au nom de la compagnie, félicite M. Ernest Deseille, secrétaire, des palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été décernées, lors de l'inauguration du monument d'Auguste Mariette, par le délégué du Ministre de l'Instruction publique.

L'assemblée ratifie les félicitations adressées en son nom par M. Louis Bénard.

— M. Louis Bénard rappelle qu'il a été le rapporteur du jury chargé d'examiner les manuscrits envoyés au concours du prix d'histoire de Boulogne fondé par M. Auguste Huguet, Sénateur, Maire de Boulogne.

Le jury a été unanime à proroger le concours et, selon les conditions du programme, les manuscrits sont restés en la possession de la Société Or l'un des auteurs, sans doute, fait réclamer un manuscrit, en motivant sa demande sur ce qu'il n'a pas une copie complète du travail. M. Bénard croit qu'il n'y a pas lieu d'accéder à

ce désir : c'est une pièce justificative qui peut s'égarer ou être modifiée.

L'assemblée adopte cette opinion et décide que l'auteur sera autorisé à copier ou faire copier le manuscrit: sans déplacement, au secrétariat de la Société.

— M. Ernest Deseille communique un manuscrit qui semble être un plumitif des séances de la Société littéraire qui existait à Boulogne à la fin du siècle dernier. Les notes comprennent les séances du 13 octobre 1780 au 5 mai 1781. Ces séances avaient lieu quatre fois par mois. Elles consistaient surtout en lectures d'œuvres poétiques et en dissertations philosophiques. Il n'y a que de très rares mentions locales intéressant nos annales. Toutefois ce document a une importance relative en ce qu'il constate l'existence d'une Société devancière de la nôtre, sur laquelle on n'avait que de très vagues données, appuyées seulement sur deux citations de M. François-Xavier Bertrand, l'un de ses membres.

M. Deseille donne lecture de quelques extraits, et promet d'étudier de près ce manuscrit qui est d'une lecture très difficile, et d'en faire l'analyse.

— Sur la présentation de MM. Eugène Martel et Ernest Deseille, M. Ferdinand Farjon, président de la Société de Géographie, est, à l'unanimité, nommé membre titulaire de la Société.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture d'un *Essai sur la phonétique et la grammaire du dialecte Boullenois*, introduction au VOCABULAIRE BOULLENOIS, comprenant : 1° l'histoire des mots, par leur orthographe depuis le XIIe siècle, d'après les chartes, comptes et actes publics du pays ; 2° la comparaison avec tous les patois en deçà de la Loire, de façon à connaître les

mots spéciaux au pays et les modifications que les autres ont subis en s'y implantant. L'étymologie des vocables s'établit presque généralement par suite de ce travail minutieux.

L'œuvre est terminée et l'auteur prend date pour sa communication à la Société ; mais il désire retarder la publication de son *Vocabulaire*, afin de le soumettre à la plus stricte révision.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, demande s'il a été question du filage de l'huile dans nos procès-verbaux ou dans nos publications. Il est répondu négativement. Mention sera faite au procès-verbal qu'il est notoire et à la connaissance de l'assemblée, que M. Lefebvre a écrit, en 1868, un *Mémoire sur le filage de l'huile* et que l'un de nos collègues en a rendu compte dans le journal *la Saison* (11 septembre 1869).

Séance du Mercredi 6 décembre 1882.

Présidence de M. Eugène Martel, président.

M. le Président donne lecture de la lettre dans laquelle M. Farjon remercie la Société de sa nomination au titre de membre titulaire. M. Martel souhaite ensuite la bienvenue à M. Farjon et se félicite à nouveau de compter parmi ses collègues un membre si hautement estimé par son mérite personnel.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, donne lecture d'un résumé de son travail sur le filage de l'huile, question remise en actualité par un écrivain qui ignorait sans doute que notre collègue avait devancé son initiative.

ACTION DE L'HUILE

POUR

CALMER LES VAGUES DE LA MER ET DÉRIDER LA SURFACE DES EAUX.

Cette question si intéressante du *filage de l'huile* (1), vient de reparaître à l'horizon, à la suite de nouveaux essais tentés par M. John Shields, de Perth (Ecosse). Dans notre siècle investigateur, comme l'huile elle-même, elle devait revenir à la surface et surnager. Mais l'affaire avait été étudiée en France et par moi, pour la première fois et d'une façon fort étendue, en 1868, pour l'Exposition maritime internationale du Havre (2). C'est donc au gouvernement français qu'il appartient de s'en saisir, pour s'en réserver la priorité et mener à bonne fin la solution officielle depuis si longtemps attendue. Chacun doit apporter son dire à l'enquête. Il est de mon devoir d'aider, par tous les moyens possibles, au sauvetage de l'idée, en la propageant parmi les intéressés de toutes les nations. Je commencerai aujourd'hui en attendant la publication de l'ouvrage, par en donner un simple aperçu.

Comme la plupart des grandes découvertes, l'action bienfaisante de l'huile sur la mer est due au hasard.

(1) C'est l'expression technique de nos marins.

(2) L'ouvrage manuscrit a été récompensé d'une médaille d'or à cette exposition.

Les circonstances qui pouvaient en démontrer l'efficacité étant de tous les instants et se produisant en tous les pays, on comprend que les observations, comme la pratique, en remontent à la plus haute antiquité. Ces causes sont ou naturelles ou accidentelles.

Parmi les premières, on peut citer le voisinage des lieux de gisement des asphaltes ou bitumes, des sources de naphte ou d'huile de pétrole, que l'on peut reconnaître rien qu'au calme permanent des lacs, golfes et côtes qui en sont baignés, ce à quoi on n'a sans doute pas songé dans les premières recherches. Puis la présence des bancs de harengs, qui sont le plus souvent en masses serrées et qui, secrétant une matière graisseuse, amènent toujours le calme au-dessus de l'endroit où elles séjournent ou du sillage qu'elles parcourent. Nos pêcheurs se servent toujours de cette indication infaillible.

Dans les causes accidentelles se rangent : les effets produits sur les eaux où se jettent les détritus de nos pêcheries, ou le sillage graisseux de nos bâtiments revenant de la pêche de la baleine ; le calme observé dans les attérages, par suite du jet des eaux de cuisine, point de départ des recherches de Benjamin Franklin ; les naufrages de navires chargés d'huile, dont les tonnes brisées à la côte ont amené des facilités extraordinaires de renflouement ou de sauvetage des marchandises, remarque observée par moi ; aussi le déversement fortuit de restes d'huile sur des nappes liquides (1).

De ces observations à des applications plus ou moins raisonnées, il n'y avait qu'un pas. Les peuples marins n'ont pas manqué d'en faire leur profit. On a reven-

(1) C'est le cas de M. Shields.

diqué avec juste raison pour les anciens l'origine de bien des découvertes, que les modernes se sont appropriés. L'usage de l'huile pour calmer les tempêtes est de ce nombre. On n'a qu'à lire certains passages de la Bible, à rechercher dans les ouvrages d'Aristote, d'Héraclide, de Pline, de Plutarque et autres auteurs des premiers siècles, pour acquérir la certitude que non-seulement ce phénomène était connu de leur temps, mais qu'on le mettait quelquefois en usage. On en retrouve également trace dans les pratiques superstitieuses du moyen âge. De leur côté, jusqu'au XVI[e] siècle, des théologiens en parlent à propos de certains miracles.

Là s'arrêtent les anciens renseignements recueillis, mais la tradition a dû en conserver la mémoire, puisqu'on la retrouve encore vivace, parmi nos populations maritimes les plus illettrées et jusqu'aux rivages les plus lointains.

C'est à Benjamin Franklin, dont la science et l'esprit inventif sont connus, qu'il appartenait de reprendre la filière des pratiques anciennes, de renouer la chaîne interrompue. Ce profond observateur découvrit donc à nouveau les singulières propriétés de l'huile répandue sur la mer. C'est en 1757, dans un de ses voyages en France, qu'il en fit la première remarque. D'où, l'enquête poursuivie par lui et les quelques expériences, toutes concluantes, dont il nous a laissé la description dans un travail fort intéressant, déposé sur le bureau de la Société Royale de Londres le 2 juin 1774. Ce travail, imprimé dans les *Philosophical transactions* de cette époque, a été reproduit dans la grande édition de ses œuvres complètes éditée à Boston en 1840.

Les recherches de Franklin eurent un certain reten-

tissement dans le cercle restreint des savants, en France, comme en Angleterre ; mais, de solutions pratiques, on n'essaya même pas d'en obtenir. C'est dans les contrées du Nord, en Belgique, en Hollande surtout, que l'attention fut plus particulièrement éveillée sur les résultats déjà obtenu par Franklin. C'est là seulement qu'on songea à les continuer.

En 1775, M. van Lelyveld, de Leide, offre un prix de 30 ducats à celui qui présenterait le meilleur travail pour constater la certitude et détailler les meilleures pratiques du filage de l'huile à la mer. Cet appel ne paraît pas avoir été entendu, puisque lui-même publie aussitôt une brochure sur cet important sujet. Ce nouveau travail avait eu pour résultat d'engager la Compagnie des Indes d'ordonner à ses capitaines de faire des expériences en mer, avec l'huile qu'elle fournissait, à cette fin, à chacun de ses vaisseaux. Tout fait supposer que l'affaire n'a pas été poursuivie et qu'on en est resté à la théorie, se bornant à des vœux stériles.

De son côté, l'année suivante, l'abbé Mann poursuit une idée identique et présente le 21 mai 1776, à l'Académie de Bruxelles, un mémoire, où il examine les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux tant tranquilles qu'en mouvement. Quant aux accalmies produites par l'huile, il en admet, pour conclure, trois applications : Adoucir les efforts d'une tempête en pleine mer, aider l'abordage ou l'échouage sur les côtes et permettre l'entrée des ports.

Malgré ces études et ces expériences répétées, ce phénomène reste confiné dans le domaine abstrait de la science. Les applications n'en sont pas rendues populaires et aucune règlementation officielle n'en signale l'utilité et les conditions.

La France intelligente n'était pas cependant restée tout-à-fait indifférente aux écrits de Franklin et ce savant américain, nommé associé étranger à notre Académie des sciences, avait été fort à la mode pendant les quelques séjours qu'il fit à Paris. Plusieurs de ses ouvrages avaient été reproduits en français, et ils avaient même une très grande vogue pendant la dernière partie du siècle dernier. Ses *Œuvres de physique* traduite en 1773, le *Voyageur naturaliste* qui date de 1775, des extraits de sa *Correspondance*, en sont la preuve. Quelques années après, l'*Encyclopédie méthodique*, cette revue si intéressante et si complète, retrace l'historique des recherches de Franklin, dans un article paru en 1789, parmi les procédés d'industrie, de chimie et de secrets utiles et sous ce titre : « Moyen de calmer les vagues de l'eau avec de l'huile. » Plus tard encore, les éphémerides géographiques se sont occupées de la même question dans les années 1798-1799.

Malgré cette publicité, bien des années se passent ensuite sans qu'on paraisse s'être préocupé du filage de l'huile. On ne rencontre, en effet, dans la première moitié du XIXe siècle, que deux auteurs, — encore deux hollandais, — traitant la question, MM. De Leeuw, en 1828, et Van Beek en 1842 : tous deux sont favorables. Une sorte d'impulsion lui fut encore imprimée en 1865, par M. le capitaine Conseil, de Dunkerque, lorsqu'il publia son *Guide pratique de Sauvetage*, où l'huile joue un certain rôle. C'est au même moment que j'entreprenais mon grand travail sur cette question humanitaire et je réclamais alors, le premier, une réglementation officielle. Quelques journaux, des revues, les vulgarisateurs de la science en firent, vers cette

époque, le thème de leurs articles et l'affaire..... fut enterrée à nouveau (1).

Après ce qui vient d'être dit sur l'usage continu et la pratique universelle du filage de l'huile, la question qui se pose d'elle-même est celle-ci : Pourquoi le vulgaire ignore-t-il cette méthode ? Pourquoi les marins la cachent-ils avec tant de précautions et d'ensemble ? Ces raisons sont de deux genres : l'une est religieuse, l'autre morale.

La Religion a toujours traité le filage de l'huile de fable et de superstition, parce qu'il retirerait la foi aux miracles. En lisant les ouvrages théologiques du moyen âge, il ne saurait y avoir doute à cet égard. La tradition a perpétué cette croyance dans nos populations maritimes, restées si religieuses en tous les pays.

L'autre raison est plus réelle. A la suite de l'accalmie produite par l'huile, il s'opère une réaction, fort naturelle du reste, qui peut faire tort aux autres navires qui suivraient immédiatement la même route ou tenteraient d'aborder ensemble le même port. Il est bien possible que certaines lois anciennes — en Hollande, dit-on, — défendaient le filage, toujours à cause de cette réaction que semblent ignorer ou dont n'ont pas cru devoir faire cas les savants qui se sont occupés de la question (2).

(1) Les nouvelles expériences de M. Shields ont donné un regain d'actualité aux phénomènes si souvent décrits de l'huile sur la mer. La presse enregistre chaque jour de nouveaux dires qui les corroborent. Il faut espérer que cette fois le ministère français prendra fait et cause pour les marins et qu'une solution pratique sera enfin donnée au filage, par une sage réglementation qui s'étendra à toutes les nations.

(2) Voir le parti qu'a tiré de mes observations à ce sujet, M. Virlet d'Aoust, dans sa communication à la Société de Géographie de Paris. (Séance du 17 novembre 1882.)

Un mot maintenant sur les causes physiques du phénomène. Tout repose sur les degrés différents d'attraction ou de répulsion moléculaire qui existent entre les trois corps en présence : l'air, l'eau et l'huile et sur la propriété d'expansion de ce dernier liquide. Sans entrer ici dans tous les détails que comporte ce double problème, un simple extrait de mon manuscrit le fera suffisamment comprendre et permettra de le résoudre.

Il existe entre l'air et l'eau une très grande affinité. On pourrait en donner mille preuves. Il y a de l'air dans l'eau. L'évaporation de l'eau forme les vapeurs aqueuses retenues en suspension dans l'atmosphère, lesquelles vapeurs retournent à leur état primitif, soit en brouillards, soit par la rosée et le serein, soit en pluies, soit à l'état solide, en neige, en grésil, en grêle ; elles produisent aussi les trombes, phénomènes où le vent joue aussi un rôle important. Le vent, qui n'est que le mouvement plus ou moins rapide, le déplacement plus ou moins brusque d'une masse d'air, doit donc avoir, par suite de l'affinité dont il vient d'être parlé, une action directe et considérable sur ces immenses nappes d'eau, non abritées, qu'on appelle la mer. Cette action, pour ainsi dire constante et toujours renouvelée, engendre sur ces nappes liquides, suivant l'intensité ou la durée avec laquelle elle s'exerce, de petites rides, des lames d'un certain relief, des flots onduleux, des vagues à la crête écumeuse, de forts brisants et même de véritables tempêtes, si terribles par leur force destructive.

Pour adoucir, atténuer, annihiler même, d'une façon plus ou moins complète, les effets souvent désastreux du vent sur la mer, ne doit-il pas suffire de diminuer ou d'empêcher cette affinité réciproque de l'air avec l'eau, en plaçant entre eux un troisième corps qui ait

peu ou pas d'affinité ni avec l'un ni avec l'autre. Telle est la propriété de l'huile. En effet, il y a entre l'huile et l'eau une visible répulsion moléculaire qui empêche leur mélange et, l'huile étant plus légère, c'est elle qui surnage. De plus, par suite de l'onctuosité bien connue de cette dernière matière, le vent n'a pas de prise sur elle et il ne fait que glisser dessus sans pouvoir l'entamer. Ajoutez à cela sa facilité d'expansion, encore activée par le mouvement de l'eau et la force du vent, et vous aurez une superficie assez étendue — suivant la quantité d'huile employée — dont le calme relatif sera suffisant pour abriter le navire, et lui permettre de poursuivre sa route, d'aborder une côte ou un port, sans accidents sérieux.

Quant à la réaction, elle est également fort simple à concevoir. La surface lubrifiée empêche non-seulement l'air d'avoir aucune prise sur elle, mais elle a aussi pour effet de s'opposer, dans une certaine mesure, à la propagation des lames déjà formées et poussées par le vent, en dehors de ses limites. Ces vagues sont pour ainsi dire refoulées, comme par une espèce de barrière, qui s'avance de plus en plus et qui leur sert d'arrêt. Ce n'est donc pas sans quelque commotion que l'opération s'effectue. Mais quand l'action du filage est à son déclin, quand elle se trouve naturellement annulée, la force des flots reconquiert son empire et, ne rencontrant plus d'obstacles, les lames reprennent leur cours avec d'autant plus de vigueur qu'elles se sont trouvées plus longtemps ou plus fortement comprimées. Voilà tout le secret.

On croit généralement que cette réaction est beaucoup plus terrible que la tempête elle-même. Il est facile de comprendre que, lorsqu'à un calme plat

succède instantanément des flots tumultueux, l'esprit en soit frappé. Les marins expérimentés, qui ont vu la chose de près, estiment qu'on en exagère beaucoup les fâcheux résultats. En tous les cas, la réaction, — comme le filage -- n'est et ne peut être que momentanée, plus courte même que l'action, et il suffirait d'un signal connu pour empêcher les désastres que l'on semble tant redouter.

Les applications à déduire de l'existence du phénomène qui vient d'être décrit sont tellement simples qu'elles ont été mises en pratique, uniformément et sans entente, par tous les marins (1).

Le filage de l'huile à la mer ne peut se faire utilement qu'à bord du bâtiment en danger et sous les ordres de son capitaine, qui peut seul juger, — de la terre, c'est tout à fait impossible (2) — des conditions et du moment précis le plus favorable pour procéder à l'opération. Il faut aussi lui en laisser la responsabilité morale, toujours à cause de la réaction, devant ses confrères et devant l'opinion publique et le tribunal maritime. D'ailleurs, l'entrée des ports n'est qu'un des cas où le filage peut être utilisé. L'enquête officielle,

(1) Il existe des applications de détail qu'il n'est pas possible d'énumérer ici, car elles doivent donner lieu à des prises de brevets.

(2) Les méthodes peuvent être utilement perfectionnées, mais ce n'est certes pas comme l'entend M. Shields. Les installations coûteuses que cet industriel a fait faire à l'entrée des ports de Peterhead et d'Aberdeen, en Ecosse, ne sauraient résister à l'action de la mer, au déplacement de la barre, au roulement des galets, aux mouvements imprévus du sol sous-marin : les accidents successifs et de nature différente que ses appareils ont eu à subir en sont la preuve la plus convaincante. Mais, admettant même la possibilité d'une installation stable et bien comprise, le système Shiels ne saurait rendre de véritables services.

les essais par la marine militaire, les observations des ingénieurs hydrographes, la réglementation internationale, n'en resteraient pas moins indispensables

De ce que l'huile produit un calme sur les eaux, on peut en déduire un autre phénomène, qui est la conséquence du premier. En applanissant la surface, on permet à la lumière de se faire jour à travers l'élément liquide. C'est pourquoi les plongeurs de l'antiquité remplissaient leur bouche d'huile et la rejetaient, arrivés au fond de la mer, afin d'obtenir au-dessus de leur tête un déridement de l'eau, qui permit aux rayons solaires de les éclairer pendant leur besogne, d'une durée assez courte du reste. Les pêcheurs de tous les pays se servent toujours du même système.

Qui n'a pas remarqué que les ondes détruisent la réfraction de la lumière. Voyez ces enfants jouant sur le bord d'un ruisseau, ils se mirent dans l'eau, ils examinent avec curiosité la végétation du fond, les poissons qui prennent leurs ébats, les objets avoisinant la rive qui s'y réflètent renversés. Mais qu'un jet de pierre, une bouffée de vent, leur soufle même viennent rider la surface de l'eau, ils ne voient plus rien et ils sont obligés d'attendre que le calme se soit rétabli pour revoir les choses qu'ils admiraient un instant auparavant. Le même résultat se produit avec les verres à vitres, qu'on fabrique ondulés pour en empêcher la transparence

Dans la mer, même effet. S'il s'y forment des rides, des vagues, les rayons lumineux se trouvent brisés, la réfraction est annulée. Avec le calme artificiel provenant du filage, cette réfraction renaît, soit qu'on jette l'huile à la surface, soit que par sa légèreté elle remonte du fond.

Aujourd'hui que nous possédons les scaphandres et les lampes sous-marines, la situation est bien changée. Le fait physique n'en est pas moins bon à signaler, et les travaux publics, aussi bien que l'industrie, pourront encore, dans bien des cas, en faire une utile application.

L'assemblée écoute avec intérêt cette communication. M. Martel, toutefois ne s'explique pas l'effet que peut produire l'huile pour arrêter la tempête.

M. Allaud sait qu'en Provence on pratique ce système.

M. Martel demande comment le bateau qui file de l'huile peut profiter de cette mesure N'abandonne-t-il pas bien vite l'huile qui le protégeait contre les flots.

M. Lefebvre répond que le filage se fait par l'avant du navire et que le bateau n'abandonne pas si vite la nappe d'huile produite par le filage.

Cette étude est très-intéressante, reprend M. Martel, mais, à première vue et il pense n'être pas le seul de cet avis, il n'entrevoit pas suffisamment l'efficacité du filage.

Il faut néanmoins se rendre à l'évidence devant les preuves que M. Lefebvre a accumulées à l'appui de son travail.

M. Lefebvre entre dans quelques détails sur les divers services que rend le filage, tant au point de vue de la pêche qu'à celui de la protection des navires contre la mer en furie. C'est surtout à l'entrée d'un port, d'un fleuve, que les marins ont recours au filage.

M. Martel s'informe quelle est l'huile préférable au filage?

Il est répondu que c'est l'huile de lin ou de colza.

M. Martel regrette que la communication de M. Lefebvre ait été faite en présence de si peu de membres. Il engage l'auteur à donner, dans la prochaine réunion,

lecture des citations les plus intéressantes de son travail.

M. Lefebvre dit que son but, en cette circonstance, a été de faire établir par la Société que depuis longtemps il a étudié la question du filage, puisque son ouvrage, comme on le sait à Boulogne, remonte à 1868, et, par ce moyen, de préparer les esprits à la publication qu'il projette.

MM. Eugène Martel et Ernest Deseille présentent M. Mory à leurs collègues comme candidat membre titulaire : selon les statuts, l'élection aura lieu à la prochaine assemblée.

Séance du Mercredi 17 *janvier* 1883.

Présidence de M. Eugène Martel, Président.

M. Alphonse Lefebvre fait connaître que M. Ernest Lejeune, administrateur du Musée de Calais, membre correspondant, vient d'être nommé officier d'académie. L'assemblée, heureuse de la distinction qui récompense le mérite de son collègue, s'associe aux félicitations exprimées par M. Lefebvre.

— M. Jules Blancard a adressé à la Société une pièce de poésie intitulée : *Au héros de Caprera* sur son lit de parade.

— M. Henri Réveillez, bibliothécaire-archiviste, donne lecture d'un rapport sur la tenue du service de la bibliothèque qui lui a été confiée.

— La Société, procèdant ensuite au renouvellement de son Bureau, élit, à la majorité des suffrages, pour en faire partie, en 1883, avec M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel.

Président : M. Ferdinand Farjon.
Vice-président : M. Achille Dubarle.
Secrétaire : M. Ernest Deseille.
Trésorier : M. Gabriel. Allaud.
Bibliothécaire archiviste : M. Henri Réveillez.

L'assemblée désigne également pour faire partie du *Comité de lecture et de publication*,

MM. Audibert,
Louis Bénard,
Camille Cougnacq,
et Eugène Martel.

A l'expiration de ses pouvoirs de président qu'il remplit depuis quatre années, limites fixées par les statuts, M. Eugène Martel invite M. Farjon à prendre le fauteuil de la présidence et se félicite du successeur que la Société vient de lui désigner.

M. Farjon prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Entré le dernier dans votre honorable compagnie et siègeant aujourd'hui presque pour la première fois parmi vous, j'étais fort éloigné de m'attendre à l'honneur que vous venez de me faire en m'appelant à présider la Société Académique. Je sais qu'il y a des grâces particulières pour les ouvriers de la dernière heure ; mais je dois cependant vous avouer que je suis fort peu au courant de vos traditions et que vos travaux me trouveront sans grande compétence. Je devrai donc souvent recourir à l'expérience de mon excellent et sympathique prédécesseur, M. Martel, auquel je succède, sans le remplacer, et je suis assuré que ses bons avis ne me feront jamais défaut.

Je ne puis vous promettre, Messieurs, que mon bon vouloir à servir les intérêts de notre Société ; il vous est acquis sans réserve et je vous remercie d'en avoir escompté la promesse.

— Le Secrétaire donne lecture d'un extrait du compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres,

publié dans le *Journal Officiel* du 15 janvier, relatif au don, fait à ce corps savant, du *Compte de 1415-1416*, édité dans nos *Mémoires* (tome VII) par M. Edmond Dupont, notre compatriote, chef de section aux Archives nationales.

« M. Alf. Maury offre, au nom de M. Dupont-Chatelain, chef de section aux Archives nationales, un volume intitulé : *Registre des recettes et dépenses de la ville de Boulogne-sur-mer* (1415-1416).

« Ce registre nous fait connaître quel était, à Boulogne, dans les premières années du XVe siècle le produit de la taille, des amendes, celui des droits acquittés pour obtenir la bourgeoisie, des rentes et loyers touchés par la ville, de ce que nous appelons aujourd'hui les contributions indirectes, des droits payés par les bâtiments affectés à la pêche du hareng.

« Le prix des harengs était alors à Boulogne de 10 francs le millier, soit un centime pièce.

« Ce prix a, pour le moins, décuplé aujourd'hui. Le commerce des vins, à la même époque, était relativement considérable, à en juger par le chiffre élevé des impôts dont il était frappé.

« Le chapitre des dépenses n'est pas moins curieux. Une grosse part est affectée aux *courtoisies* faites pour héberger, régaler et recevoir les personnages qui se rendaient dans la ville. La comptabilité était régulièrement tenue, le budget établi avec soin ; on distinguait les dépenses et les recettes en extraordinaires et ordinaires.

« La publication de M. E. Dupont-Chatelain fournira, pour l'appréciation de l'état économique du nord de la France, il y a bientôt cinq siècles, de précieuses données. »

— M. Eugène Martel donne également connaissance d'un compte-rendu de : *Une source inexplorée de l'histoire du Calaisis*, par M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, tome VI, page 349.

— Dépôt est fait de deux manuscrits envoyés pour le concours du prix d'histoire de Boulogne, (fondation, Auguste Huguet.)

— M. Ernest Deseille, secrétaire, présente ensuite une note sur le mot *wissan*, haut-allemand, devenu *wisen*, conduire, montrer, en moyen haut-allemand.

« Ces jours derniers, dit-il, en cherchant la racine d'un mot boullenois, j'ai eu occasion de rencontrer un mot de l'ancien haut-allemand, *wissan*, regere docere ; *wisôn*, visiter. J'en ai suivi la filiation et le moyen haut-allemand m'a donné *wisen*, conduire, montrer.

« Or le mot cherché commençait par un G, et je compris comment *wissan* avait pu devenir le *guisan* des chroniques du xe siècle.

« Je n'ose pas le proposer pour l'étymologie de Wissant ; mais il y a peut-être à tenir compte de cette forme *wissan* si voisine de *huis, huissant* ou *issant*, porte, sortie, sortant, si convenable à un port. »

Séance du Mercredi 7 *mars* 1883.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

M. Camille Le Roy offre à la Société un exemplaire de choix de l'*Essai historique de l'arrondissement de*

Boulogne, par J.-F. Henry, édité par M. Le Roy-Berger.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue : 1° *Les abbés et l'abbaye de Saint-Sylvain d'Auchy - lès - Moines*, par M. l'abbé Fromentin ; 2° *Mémoires* (Tomes IV, 1882), *de la Société de St-Quentin*, dans lesquels se trouve une *Etude sur le Cimetière mérovingien de Sérancourt le Grand*, par M. Jules Pilloy, à l'occasion de laquelle les travaux de M. l'abbé Haigneré sur les Cimetières Mérovingiens du Boulonnais sont cités avec éloge ; 3° *Mémoires de l'Académie d'Arras* contenant une *Etude sur l'Enseignement primaire dans le Pas-de-Calais avant* 1789, par M. de Hautelocque, rappelant le travail du même genre, spécial à la ville de Boulogne, fait en 1872, par MM. Eugène Le Petit et Ernest Deseille, etc. ; 4° *Action de l'huile pour calmer les vagues de la mer et dérider la surface des eaux*, par M. Alphonse Lefebvre et l'opinion de M. l'amiral Bourgois, consignée dans le n° 143 du bulletin de l'*Association scientifique de France* sur *l effet de l'huile pour l'agitation de la mer*.

— M. G. Allaud demande la parole et dit :

« Pendant une excursion faite le 6 février, j'ai pu « constater à Gazemetz l'existence de deux tombeaux « Mérovingiens dont l'un, intact, se composait de quatre « dalles non soudées. Ce tombeau était presqu'à la « superficie du sol. A côté, et provenant probablement « de celui qui a été brisé par la mine, se trouvaient « quelques fragments de scramasaxe, des débris de « pointes de lance et quelques vases en terre noire, « dont un très beau avec ornements imprimés à la « roulette ; c'est ce vase que j'ai pu obtenir pour notre

« Musée, avec une mâchoire humaine d'une assez belle « conservation ; quant aux fragments d'armes, ils « avaient été vendus, la veille de mon passage, à un « étranger.

« Les tombeaux dont il vient d'être question, ont été « découverts par des ouvriers extracteurs de pierres. »

— M. G. Allaud, trésorier, dépose sur le bureau le compte financier pour l'exercice 1882 et un rapport explicatif de la situation actuelle de la Société.

L'assemblée approuve le compte et remercie son dévoué trésorier pour les soins qu'il apporte à remplir ses fonctions avec zèle et exactitude.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, communique la transcription du « *Livre Verd* » des archives. Ce recueil des délibérations et actes de l'Échevinage boulonnais de 1550 à 1615, commenté et annoté, est mis à la disposition de la Société Académique.

Le Secrétaire fait connaître en outre qu'il a reçu de Lisbonne copie authentique des *testaments* de Mahaud, comtesse de Boulogne et du roi Alphonse de Portugal, son époux, accompagnés de deux bulles pontificales relatives à la bigamie de ce souverain et à l'excommunication dont il a été frappé.

— Par les démarches de M. Sagnier-Christol, membre titulaire, la Sociétévient de recevoir des petites-filles de J.-F. Henry, l'autorisation légale, indispensable pour la restauration du monument funéraire élevé à la mémoire de cet historien boulonnais.

— La Societé délègue pour la représenter au prochain concours des Sociétés savantes, à Paris, MM. Farjon, président, l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel, Eugène Martel, C. Cougnacq, Alphonse Lefebvre et Ernest Deseille.

— M. Dubarle, vice-président, exprime sa vive sympathie pour l'*Association littéraire et artistique de la Jeunesse*. Cette Société publie un très intéressant bulletin. La poésie y est dans toute sa fleur et dans sa prime verdeur. On est heureux d'applaudir aux efforts laborieux des jeunes émules qui composent l'association.

Commission du Monument de Jacques-François HENRY, historien boulonnais.

Réunion du 13 *mars* 1883.

Il est communiqué la lettre suivante :

Boulogne-sur-mer, 10 mars 1883.

A Messieurs les Président et Membres de la Société Académique de Boulogne-sur-mer.

MESSIEURS,

Dans votre réunion du 2 février 1876, M. le Président de votre honorable Compagnie donna lecture d'une lettre qui lui fût adressée le 17 janvier de la même année par M. F. Morand par laquelle il signalait à votre attention l'état d'affaissement de la tombe de notre historien boulonnais M. Jacques-François *Henry*, décédé le 14 août 1819.

Depuis lors, rien n'a été changé à l'état de chose qui vous était signalé, faute, nous dit-on, d'une autorisation légale, émanant des parents les plus proches de l'auteur de l'*Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne, etc.*

Nous soussignés :

1° Madame veuve Roubaud, née Rose-Hélène Henry ;

2° Madame Guillaume Duckett, née Louise-Ernestine Henry, demeurant à Paris, 96, avenue de Clichy, Batignolles, petites-filles et seules descendantes directes de l'historien Henry.

Avons l'honneur de vous informer, Mesieurs, que, en considération des motifs invoqués par votre honorable Société nous consentons à ce que le monument élevé et inauguré le 25 avril 1822 par la Société du Commerce et des Arts de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer soit restauré sur place ou bien, qu'il soit transporté avec les restes mortels de notre aïeul Henry, dans tel endroit du cimetière de l'Est que vous apprécierez convenable dans l'intérêt du souvenir que vous attachez au nom de l'historien boulonnais.

Veuillez agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations.

(Signé) : R.-H. Roubaud, née Henry.
L.-E. Henry.

Cette autorisation permet enfin de réaliser les vœux exprimés pour la restauration du monument et il est décidé d'adresser à l'administration municipale la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Sous la date du 5 juillet 1876, la Société Académique a pris en considération la proposition qui lui fut faite de restaurer la tombe de l'historien Henry, élevée, le 25 avril 1822, par la Société d'Agriculture, du Commerce des Lettres et des Arts, sur un terrain du cimetière concédé gratuitement depuis par le Conseil municipal (délibération du 9 février 1839) « dans « le but d'honorer la mémoire d'un de ses meilleurs citoyens... « dont toutes les pensées ont été dirigées vers le bien de son « pays. »

Notre Compagnie, sur les conclusions du rapport présenté par M. Alphonse Lefebvre, au nom de la commission spéciale, vota le crédit nécessaire pour le relèvement, le déplacement et la restauration du monument. En outre, elle a émis le vœu de solliciter de l'Administration municipale l'autorisation

de clore le terrain, depuis le chemin, faisant face au monument de M. l'abbé Dufour, jusqu'à l'emplacement actuellement occupé par le tombeau de M. Henry.

Ce tombeau serait avancé d'un mètre environ. Comme il se trouve en dehors du chemin de ronde, et qu'il est placé dans une zône où les concessions paraissent arrêtées, la Société Académique a l'espoir que sa demande sera favorablement accueillie. Comme en 1839, la Ville voudra bien s'associer à la Société désireuse d'assurer la conservation du monument élevé à la mémoire de l'écrivain boulonnais qui, le premier en notre siècle, a donné l'impulsion la plus sérieuse aux études historiques locales.

Les vœux de la Société Académique n'ont pu se réaliser à l'époque rappelée ci-dessus : au moment d'en assurer les voies et moyens, notre Compagnie a été arrêtée faute d'une autorisation nécessaire de la famille Henry, sans laquelle il lui était interdit de se mettre en son lieu et place.

Grâces aux démarches de M. Sagnier-Christol, membre titulaire, l'autorisation nécessaire vient de nous être adressée par Mesdames veuve Roubaud-Henry et Duckett-Henry, petites-filles, seules descendantes de l'historien boulonnais.

Rien ne s'oppose donc plus à la réalisation du projet de restauration. En conséquence, je viens, avec confiance, M. le Maire, vous prier d'obtenir du Conseil municipal et d'accorder :

1° L'autorisation de déplacer le monument de M. Henry pour sa restauration ;

2° La concession gratuite de la partie de terrain inoccupé en avant de ce tombeau jusqu'à la route, conformément au plan ci-annexé, en échange d'une bande du terrain de la concession primitive ;

3° L'autorisation de planter une haie vive, autour du terrain concédé, fermée par une chaîne liée à deux bornes.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,

F. Farjon.

Séance du Mercredi 11 *avril* 1883.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société on distingue *Une ville artésienne avant la Révolution*, par M. P. Decroos, membre correspondant.

— L'assemblée se préoccupe d'un emplacement pour la collection des livres de la Société, déjà si riche en ouvrages de haute valeur.

— M. Farjon, président, présente à la Société, au nom de M. Ernest Deseille, absent, le *Vocabulaire Boullenois*, conçu selon les principes du dictionnaire de Littré. L'auteur hésite encore à s'en séparer : il trouve constamment des améliorations à y apporter et une riche moisson de mots et de développements.

L'assemblée adopte en principe cet ouvrage qui est mis à sa disposition.

— M. Farjon revient sur la publication du *Livre Verd* des Archives communales, recueil des délibérations de la loy depuis 1550 jusqu'à 1618, transcrit par M. Ernest Deseille, secrétaire. M. le Président tiendrait beaucoup à voir nos *Mémoires* s'enrichir de ce document annoté.

M. Louis Bénard, membre titulaire, appuie cette proposition. Il n'apprendra rien à ses collègues en leur parlant du vif intérêt historique de ce document important, ouvert en 1550, lors de la rentrée des Boulonnais dans leur ville, après six années d'occupation par les Anglais. On y voit la réorganisation de tous les services et de toutes les institutions de la cité. Il est plein d'enseignements et de renseignements sur le patriotisme local et sur les événements durant la dernière moitié du

XVI[e] siècle si troublée par les guerres de Religion et de la Ligue. Il est d'autant plus intéressant de publier ce recueil que son état de vétusté est plus grand. En 1872, la Société a voté en principe l'édition des documents authentiques concernant le pays boulonnais.

L'assemblée, se rangeant à l'avis émis par MM. Farjon et Louis Bénard, décide l'impression du *Livre Verd.*

Sur la proposition de M. Farjon, M. Deseille sera prié de faire une introduction résumant l'histoire de Boulogne au XVI[e] siècle.

Séance du Mercredi 13 juin 1883.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société on remarque le *Répertoire des Travaux historiques* pour l'année 1883, publié par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, avec des notices sur les dernières publications de MM. François Morand, l'abbé D. Haigneré, Ernest Deseille et Camille Enlart.

On y trouve également des notes sur l'*histoire d'un petit village*, par M. Landrin et sur l'esquisse biographique d'Auguste Mariette par M. A. Rhoné.

— En déposant sur le bureau l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, M. Farjon signale que, dans la liste des collectionneurs, français on n'a point cité pour le Pas-de-Calais, M. Lebeau aîné, dont les dons ont enrichi les collections de médailles de notre Musée communal. M. Lebeau était un numismate de grand mérite, trop modeste et qui s'est laissé oublier.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire contenant des propositions relatives à la restauration du monument élevé au cimetière de l'Est à la mémoire de l'historien boulonnais J.-F. Henry. L'emplacement actuel, à l'extrémité d'un terrain délaissé, ne semble plus digne de la mémoire de l'écrivain de talent qui, le premier, a mis en lumière notre histoire locale. La Ville de Boulogne ayant réservé un carré central pour tous les hommes distingués et de dévouement dont elle veut honorer le souvenir, la place de l'historien Henry s'y trouve marquée au premier rang. L'administration municipale consent à accorder le terrain nécessaire pour y transférer les restes mortels et le monument de cet érudit. La Société Académique, heureuse de cette décision favorable, accepte la proposition qui lui est faite à cet égard. Elle exprime en outre le vœu que l'inauguration du monument restauré et replacé soit faite avec la solennité due à la mémoire de J.-F. Henry.

— M. Farjon annonce que, pour donner suite à la proposition qu'il a faite et que la Société a accueillie dans sa précédente réunion, il a sollicité l'intervention de M. Auguste Huguet, sénateur, en vue d'obtenir du ministère de l'Instruction publique, une subvention qui permette la publication du *Livre Verd.*

— Comme suite à ses diverses comunications sur le dialecte *boullenois*, M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture d'un *Essai sur le patois de la population maritime* et d'une traduction, en ce patois, de la parabole de l'*Enfant Prodigue*, comparée avec les traductions qui ont été faites en divers patois du Nord de cette page de littérature religieuse.

— M. Jules Huret, chef du bureau de l'Instruction primaire à la mairie, président de l'Association litté-

raire et artistique de la Jeunesse, est élu, à l'unanimité, membre associé de la Société Académique.

Séance du Mercredi 1er *août* 1883.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

M. Allaud rappelle que, lors de la dernière réunion, l'honorable président de la Société, — M. Farjon, — en déposant sur le bureau l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* (année 1867), a signalé l'ommission, dans la liste des collectionneurs français, du nom de M. Lebeau aîné, qui a enrichi de ses dons les collections de numismatique de notre Musée communal.

A l'issue de cette communication, M. Allaud a fait une recherche pour retrouver la trace des dons de M. Lebeau aîné. Il place sous les yeux de l'assemblée un extrait du procès-verbal de la séance tenue, le 13 septembre 1839, par la Commission du Musée :

EXTRAIT *d'une délibération de la Commission du Musée, séance du 13 septembre 1839.*

Démission de M. Lebeau, *adjoint, et restitution de ses médailles.*

« M. Lebeau ayant fait connaître qu'il quittait Bou-
« logne pour aller habiter Paris, il est decidé que les
« médailles qu'il a déposées au Muséum lui seront ren-
« dues.

« (*Signé :*) DEMARLE, MARGUET,
« DUTERTRE-YVART et HOREAU. »

— M. Jules Huret, membre associé, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'accueillant dans son sein et des termes flatteurs dans lesquels M. le Président lui a fait part de cette nomination. Il fera son possible pour prendre une part active aux travaux de l'Association et justifier ainsi la marque de sympathie dont il a été l'objet.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, rend ensuite hommage, dans les termes suivants, à la mémoire de M. Pierre Sauvage, membre honoraire de la Société Académique, décédé à Vichy, le 20 juin dernier :

« Messieurs,

« Le 18 janvier 1881, M. Pierre Sauvage, officier d'Académie, ancien maire d'Abbeville, neveu de l'illustre inventeur boulonnais, faisait, devant notre Compagnie, la démonstration la plus complète des titres et des droits de Frédéric Sauvage aux hommages de la postérité.

« Ceux d'entre nous qui eurent la bonne fortune d'assister à cette séance, l'une des plus importantes de la Société Académique, se rappellent avec quelle conviction profonde, quelle netteté d'exposition, quelle entière loyauté, M. Pierre Sauvage osa exposer les divers systèmes d'hélices dont les auteurs se disputaient la gloire de l'invention.

« Cette enquête et les justifications nouvelles qu'il apporta aux preuves déjà accumulées par l'histoire fut des plus concluantes.

« On a voulu faire d'un autre chercheur l'un des précurseurs de Frédéric Sauvage, — et Frédéric Sauvage n'en a pas eu !

« Telle a été, vous en souvenez-vous, Messieurs, le

jugement porté par la Société Académique, sur le débat imprudemment soulevé au moment même où la Ville de Boulogne se disposait à rendre les suprêmes honneurs à notre célèbre compatriote.

« Et ce jugement de notre association, l'opinion publique, d'accord avec les faits, l'a pleinement ratifié, car il était l'expression de la vérité historique.

« Peu de jours après, nous nous faisions une joie de recevoir, comme membre honoraire, M. Pierre Sauvage et d'établir ainsi, entre lui et nous, les relations les plus confraternelles.

« Les liens de sympathie qui nous unissaient déjà à cet homme d'étude se resserèrent encore davantage.

« Et c'est dans toute l'effusion de son cœur qu'il nous remercia de ce titre par lequel nous avons voulu reconnaître ses persévérants labeurs.

« C'est qu'en effet, Messieurs, chacun de nous le sait; M. Pierre Sauvage avait été le courageux collaborateur du célèbre inventeur de l'application de l'hélice pleine à la navigation : il était entré dans l'intimité même des luttes de Frédéric Sauvage avec l'envie qui épiait ses moindres actes, avec la jalousie qui s'efforçait de les dénaturer, avec l'adversité qui avait frappé cet homme de génie, en lui réservant pour prix de ses veilles et de sa ruine, le cachot d'une prison pour dettes !

« Nul, plus que M. Pierre Sauvage, n'avait été initié à toutes les péripéties de l'existence de ce cœur si généreux, de cette âme ardente au travail, si passionnée pour la science et pour la gloire de son pays.

« Aussi, avec quel sentiment profondément ému et vrai, il rappelait, sur la tombe où la ville de Boulogne-sur-mer venait de ramener et de déposer pieusement les restes mortels de Frédéric Sauvage qu'une lutte

acharnée contre l'envie, un combat de tous les jours contre l'intrigue et l'ignorance, avaient fait succomber, avant l'heure, cette belle intelligence que les fatigues du travail n'avaient pas atteinte, et qu'une pauvreté volontaire n'avait pas même effleurée.

« Je me souviens encore, Messieurs, de l'accent avec lequel dans cette solennité du 20 septembre 1872, M. Pierre Sauvage disait à l'assistance nombreuse réunie au cimetière de l'Est : « Quand Dieu marque un « homme du sceau du génie, il semble le désigner en « même temps aux soucis de chaque jour et aux amer- « tumes de la vie. »

« Et il avait bien raison !

« Frédéric Sauvage connut tous les déboires et souffrit toutes les déceptions.

« Mais jamais son caractère ne faiblit !

« Plein de cet enthousiasme qui soutient les martyrs de la foi religieuse ou politique aussi bien que les martyrs de la science, Frédéric Sauvage ne recula devant aucun obstacle.

« Les difficultés surgissaient de toutes parts, accumulées par la jalousie autant que par l'indifférence qui, trop souvent, dans les hautes régions officielles ou sociales, accueille les idées nouvelles.

« Les difficultés mêmes enhardissaient ses efforts ; la conscience du service que son invention était un jour appelée à rendre à la navigation le soutenait dans une lutte parfois bien amère, toujours inégale.

« M. Pierre Sauvage nous a conservé le récit touchant des infortunes de l'illustre inventeur.

« Le 19 juin 1881, il me confirmait dans une lettre, où débordait tout son cœur, l'intention qu'il avait eue,

dès longtemps, de réunir tous les documents qu'il possédait sur son oncle et d'en faire un ouvrage.

« Après l'avoir défendu, — m'écrivait-il, — il me « reste un devoir à remplir, et comme j'ai sonné la « charge, j'espère sonner la victoire! — A côté du mo- « nument élevé par la Ville de Boulogne à la gloire de « Frédéric Sauvage, la famille de l'inventeur désire « ajouter le monument de sa tendresse filiale. »

« Cet ouvrage, nous le possédons tous, et nous le considérons, à juste raison, comme le résumé le plus net, le plus complet de la vie et des inventions de notre célèbre compatriote.

« Il fait honneur à son éditeur, M. Paillard-Sauvage, gendre de notre estimé et regretté collègue, chargé par lui de le préparer, sur ses indications et d'après les nombreux documents qu'il avait conservés.

« M. Pierre Sauvage n'était pas seulement en collaboration avec M. Paillard, l'historiographe le plus autorisé de Frédéric Sauvage, mais la dextérité qu'il avait acquise dans ses études de sculpture et de gravure le porta à confectionner les modèles réduits et très exacts des principales inventions de son oncle. C'est ainsi qu'il fit, de ses propres mains, un modérateur de moulin, une machine à scier le marbre, un physionomètre, des bateaux à hélice, etc., etc.

« Tous ces modèles qui attestent, avec le génie inventif de Frédéric Sauvage, l'habileté et la patience de M. Pierre Sauvage, ont été donnés par notre collègue à la ville de Boulogne qui les a déposés dans son Musée industriel.

« Voici enfin le grand jour de la réparation :

« Le 13 septembre 1881, lorsque aux acclamations de la foule immense qui s'était amassée autour du monu-

ment, M. le sénateur Huguet, maire de Boulogne, fit tomber le voile qui couvrait la statue de Frédéric Sauvage. — Un homme était à la gauche du piédestal, grave, mais profondément ému, considérant dans la foi de son âme, l'acte solennel qui s'accomplissait sous ses yeux, comme la consécration d'une grande et pure gloire française.

« Cet homme, c'était M. Pierre Sauvage.

— « Mon œuvre est accomplie! me disait-il peu d'ins-
« tant après. — Grâce à la ville de Boulogne, Frédéric
« Sauvage est honoré au milieu de ses compatriotes!
« Ma tâche est terminée! »

C'était le *nunc dimittis* de cet homme de bien.

« Comme Frédéric Sauvage, il avait lutté pour le triomphe d'une idée utile.

« Et il lui était donné d'assister, entouré des siens, à la glorification de la mémoire de celui qu'il avait tant de fois défendu et dont il avait si puissamment et personnellement contribué à démontrer le génie et à le populariser

« De temps à autre, M. Pierre Sauvage revenait à Boulogne : et, en passant devant ce monument, — c'est lui-même qui nous le disait récemmment encore, — il lui semblait que l'illustre inventeur le chargeait, de nouveau, d'exprimer à sa ville natale ses sentiments de reconnaissance.

« M. Pierre Sauvage avait un noble cœur.

« Il savait se souvenir!

« Il l'a prouvé!

« Ses derniers jours ont été consacrés à répandre parmi ses amis, — et vous savez, Messieurs, qu'il en comptait beaucoup à Boulogne, — les meilleurs et les

plus expressifs témoignages de profonde gratitude pour tout ce que notre cité a fait en l'honneur de Frédéric Sauvage.

« Sa mort inopinée survenue à Vichy, le 20 juin 1883, a vivement affligé tous ceux qui ont connu cet excellent homme.

« Abbeville lui a rendu les derniers devoirs avec une spontanéité touchante.

« Il en était digne !

« La Société Académique perd en lui un de ses membres les plus honorables, les plus distingués, les plus aimés.

« Aussi conserve-t-elle de lui le plus pathétique souvenir.

« Permettez à l'un de ses collègues, son ami de longue date, de se faire ici l'organe de tous et de prier notre cher président de transmettre à la famille si cruellement éprouvée de M. Pierre Sauvage, l'expression bien cordiale de nos regrets et de la part que nous prenons à son deuil. »

L'assemblée félicite et remercie M. Bénard de la bonne pensée qu'il a eue de rappeler, en ces douloureuses circonstances, les principaux traits du caractère de M. Pierre Sauvage, ses éminentes qualités, et l'énergie avec laquelle cet honorable citoyen a travaillé en vue de laisser à son oncle illustre, — Frédéric Sauvage, — tout l'honneur de l'invention de l'application de l'hélice à la navigation, que tant d'autres cherchaient à s'attribuer.

Puis, elle décide de faire figurer dans le *Bulletin de la Société*, l'intéressante lecture qui vient de lui être faite et de transmettre un extrait du procès-verbal de la réunion à la famille du regretté défunt.

Séance du Mercredi 12 *septembre* 1883.

Présidence de M. Farjon, Président.

Au sujet des dons faits au Musée municipal par M. Lebeau aîné, M. Farjon, président, dit qu'il ne s'étonne pas que leur origine n'ait point été officiellement constatée. C'est par l'intermédiaire de M. Charles Marmin que les médailles de M. Lebeau ont été offertes au Musée : il est plus que probable qu'elles figurent dans les collections provenant de ce numismate boulonnais. M. Farjon ajoute que, d'ailleurs, les dons en question datent d'une époque *postérieure* à la délibération de la commission du Musée, communiquée à la dernière réunion par M. Allaud, laquelle constate une restitution de médailles faite à M. Lebeau en 1839.

— Des remerciements sont votés à la Chambre de Commerce pour le don gracieux qu'elle a fait à la Société ainsi qu'à son Président, de l'étude publiée par cette institution sur les projets de canaux proposés pour relier notre port en eau profonde, d'un côté à Paris et aux régions du Nord-Est, de l'autre à la région du Nord.

— Par lettre du 29 août, M. le Maire de Boulogne informe la Société que l'administration municipale met à sa disposition le terrain affecté désormais à la sépulture de l'historien Henry.

L'assemblée émet, à l'unanimité, le vœu que les travaux devant précéder l'exhumation et l'inhumation des restes mortels de cet écrivain boulonnais, soient immédiatement entrepris, afin que le transfert de la sépulture puisse avoir lieu, autant que possible, vers la fin du mois.

Elle sollicite, à cet effet, le dévoué concours de

M. Pichon, architecte en chef de la Ville et membre de la Societé.

— M. Ernest Deseille communique le catalogue des plans et documents extraits de la Bibliothèque publique en vue de l'exposition géographique, ouverte dans une des salles de l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, rue des Pipots.

Ce catalogue a été publié dans les numéros du journal *la Saison* portant les dates des 8, 13, 15 et 18 septembre 1883.

— La Société entend ensuite une lecture de M. Alph. Lefebvre intitulée : *Excursion dans la Mythologie pour rechercher l'origine et l'ancienneté de l'huile calmant les vagues de la mer.*

M. le Président remercie M. Lefebvre de sa communication.

— Puis, sur la proposition de M. le Président et par acclamation, l'assemblée élit M. Charles Varey, directeur de la *Correspondance scientifique*, en qualité de membre correspondant.

— M. Alph. Lefebvre annonce qu'il a eu la bonne fortune de rencontrer un magnifique portrait de Jules Lecomte, le célèbre littérateur boulonnais. Ce portrait est dû au pinceau d'une artiste de grand talent, Madame O'Connell ; l'acquisition en est proposée à l'administration municipale.

M. Lefebvre dit encore que, dans des fouilles qui s'exécutent actuellement au cimetière de l'Est, il a découvert plusieurs fragments d'une pierre tombale très singulière. Cette pierre, d'une hauteur d'environ 1 m. 50, présente l'aspect d'un galet de mer. On y lit un commencement d'inscription.

L'honorable membre espère, lors de nouvelles fouilles

au même endroit, trouver d'autres fragments avec lesquels on pourra reconstituer entièrement l'inscription du mausolée et en établir l'origine.

Séance du Mercredi 3 *octobre* 1883.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

M. Allaud informe la Société que l'exposition de géographie organisée par la ville de Boulogne a reçu mille quatre cents visiteurs du 1er au 30 septembre.

— M. Ern. Deseille cite, parmi les objets composant cette exposition, deux plans manuscrits de M. Lipsin. membre de la Société : la carte de l'ancienne province et diocèse de Cambrai et celle du diocèse de Térouanne.

— Au nombre des ouvrages offerts à l'association, on remarque les mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras (tome XIV, 2e série). Ce volume contient une étude sur l'Enseignement secondaire dans le Pas-de-Calais avant 1789, par M. G. de Hauteclocque ; l'auteur s'y occupe des divers établissements d'enseignement que la ville de Boulogne possédait sous l'ancien régime.

— A propos du concours ouvert pour le prix d'histoire de Boulogne, fondé par M. Aug. Huguet, maire de la ville, sénateur du Pas-de-Calais, le Secrétaire fait connaître que deux manuscrits ont été adressés à la Société, et que l'un deux, envoyé sous une simple enveloppe, n'était point accompagné du pli réglementaire destiné à faire connaître, en temps opportun, le nom de son auteur.

La Société, considérant que ce pli ayant pu s'égarer, il serait, dès-lors, fâcheux d'écarter l'ouvrage dont il s'agit, décide de faire annoncer, par la voie de la presse boulonnaise, qu'un délai, jusqu'au 1er décembre prochain, sera accordé en vue de combler cette lacune.

Les manuscrits présentés sont ensuite renvoyés à l'examen de la commission qui en est spécialement chargée.

— M. Pichon informe la Société que les travaux de construction du caveau destiné à recevoir les restes de l'historien Henry sont terminés.

Dès à présent, la Société Académique peut donc fixer le jour de l'exhumation et de la réinhumation.

Adoptant la proposition qui lui est faite, à cet égard par M. le Président, la Société émet le vœu que la cérémonie ait lieu, si la famille du défunt n'y voit pas d'inconvénient, mercredi prochain, 10 octobre, à deux heures. Elle prie M. Pichon de vouloir bien, d'ici là, faire enlever le monument et la maçonnerie recouvrant la sépulture actuelle et confectionner une bière avec les nom et prénoms, les dates de la naissance et du décès du célèbre historien, gravés sur une plaque en cuivre.

L'inauguration officielle du nouveau monument aura lieu ultérieusement.

— L'assemblée passe à l'examen d'un projet de programme de concours 1884.

Trois prix seront prévus, comme par le passé, pour l'année :

Un prix d'histoire de 400 francs.

Un prix de sciences de 400 francs.

Le prix de poésie sera, pour cette fois, porté de 100 à 200 francs.

L'assemblée adopte en ces termes la rédaction du programme.

CONCOURS DE 1884

HISTOIRE

Une *Médaille d'or de 400 francs* à l'auteur du meilleur travail historique qui sera présenté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civil ou militaire, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile du Boulonnais.

La Société recommande spécialement les questions suivantes :

1° Origines de la commune de Boulogne ;

2° Valeur historique de la généalogie des comtes de Boulogne antérieurement au XIe siècle.

POÉSIE

Une *Médaille d'or de 200 francs* à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents. A mérite égal, la Société donnerait la préférence aux sujets se rattachant aux traditions ou aux légendes du pays boulonnais. — (La pièce de vers devra avoir au *minimum* 50 vers.)

La Société se réserve la faculté de partager le prix.

SCIENCES

Une *Médaille d'or de 400 francs* à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur un sujet scientifique. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites du département. Elle appelle cependant leur attention sur les questions suivantes :

1° *Géologie agricole de l'arrondissement de Boulogne.*

— Nature des sols et des sous-sols ; leur perméabilité ; leur puissance productive et aquifère. — Richesse agricole. — Marnes et phosphates ; extration économique des phosphates ; essai pratique de leur pouvoir fertilisant;

2° *Influence des inventions modernes sur l'industrie de la pêche.* — Bateaux de construction : gréement, application de la vapeur. — Filets, engins perfectionnés, etc.

3° *Etude de la topographie médicale de la ville de Boulogne et de ses environs.* — Atmosphère. — Alimentation. — Etat et mouvement de la population. — Epidémies : maladies régnantes. — Régime sanitaire. — Bains de mer. — Eaux minérales.

N. B. — L'étude pourra ne porter que sur une ou plusieurs des subdivisions de chaque question.

CONDITIONS DU CONCOURS

Les envois devront être adressés franco à M. le Secrétaire, avant le 31 mai 1884.

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés. L'auteur devra en faire la déclaration par écrit : cette déclaration sera jointe au billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Indépendamment des prix désignés ci-contre, la Société se réserve de décerner, en seconds prix, des mentions honorables aux œuvres qui lui paraîtraient dignes de cette distinction.

Séance du Mercredi 14 *novembre* 1883.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

M. Ernest Deseille, secrétaire, chargé de présenter le rapport sur l'exhumation et le transfert des restes mortels de l'historien Jacques-François Henry, a dit :

MESSIEURS,

A la date du 10 octobre dernier, la Société Académique a fait procéder à l'exhumation et au transfert des restes mortels de l'historien Henry.

Cet écrivain distingué reposait, depuis 1819, dans un terrain situé à l'extrémité gauche de la grande allée du cimetière, faisant face au calvaire élevé à la mémoire de M. l'abbé Dufour.

Le 25 avril 1822, la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-mer, inaugura solennellement le monument encore existant.

A la date du 9 février 1839, le Conseil Municipal de la Ville, sur la proposition de l'un de ses membres, concéda le terrain mortuaire « comme un témoignage de vénération pour un homme dont toutes les pensées avaient été dirigées vers le bien de son pays. »

Le temps avait fait son œuvre lorsque le 17 janvier 1876, M. François Morand, qui considérait notre Compagnie comme l'héritière de l'ancienne Société d'Agriculture, au point de vue du goût des lettres et des études historiques, nous signala l'état d'affaissement et d'abandon du monument érigé.

Aussitôt vous avez nommé une commission qui s'occupa des voies et moyens de relever et de restaurer le tombeau : le 5 juillet suivant, sur la proposition de

M. Alphonse Lefebvre, rapporteur, vous avez décidé le redressement et l'appropriation de la pierre funéraire.

Depuis cette époque, désirant répondre à des vœux exprimés, il vous parut nécessaire de déplacer ou d'avancer le tombeau. Il fallait l'autorisation de la famille : vous l'avez obtenue seulement cette année par l'entremise bienveillante de notre collègue M. Sagnier-Christol. Vos dernières délibérations constatent l'empressement que vous avez mis depuis à réaliser le pieux projet, trop longtemps retardé, et mené à bonne fin grâce à l'obligeant concours de notre excellent collègue, M. N. Pichon, architecte de la Ville.

Vous savez que, lors du descellement du tombeau, il a été trouvé une boîte en plomb placée par les soins de la Société d'Agriculture, dans un enfoncement du bloc principal formant le corps du monument. Cette boîte ayant été écrasée l'humidité a pu y pénétrer. Au milieu d'une boue noirâtre, restes du volume : l'*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, on a recueilli trois feuilles de parchemin dont fort heureusement, le texte m'était connu ; sans cela la lecture en eut été fort difficile, sinon impossible. Je crois devoir reproduire ces documents :

Extrait du procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, tenue le 21 juillet 1881.

M. Hédouin lit la notice suivante sur M. Henry, officier du génie, l'un des fondateurs de la Société et son secrétaire :

« *Sit illi terra levis!* »

« Ce n'est point par des éloges fastueux qu'il convient d'honorer la mémoire de l'homme simple et modeste

dont l'existence toute entière fut consacrée aux travaux silencieux du cabinet et à la pratique des vertus : c'est donc bien moins un panégyrique qu'un récit sans art de ce qu'a été l'estimable collègue dont nous déplorons la perte, que j'offrirai dans cette séance à ses émules, à ses amis :

« Jacques-François Henry naquit à Boulogne-sur-mer le 22 mai 1755 (1).

« Sa famille était honnête, mais sans fortune : il fut mis à l'Oratoire, mais il ne put y terminer son éducation : la mort de son père lui en ayant enlevé les moyens.

« Il conserva cependant des rapports intimes avec les professeurs qui avaient apprécié son caractère et son intelligence : leur amitié le guida dans ses loisirs, qu'il donnait tous au travail et à l'étude des langues et des mathématiques.

« Bien jeune encore, l'ennui du monde et de ses vains plaisirs le tint dans la retraite : on ne peut douter que ce ne soit à cette disposition particulière de son âme qu'il dût les connaissances profondes qu'il a acquises depuis.

« Quelques amis de sa famille pensèrent que l'étude des lois pouvait lui convenir, et l'engagèrent à travailler dans le cabinet d'hommes d'affaires : ces amis se trom-

(1) Erreur. Voici le texte de l'acte : (Reg. de St-Joseph. 1755). Cejourd'huy vingt-deux may a été baptisé Jacques-François, né d'hier sur les onze heures du matin du légitime mariage de Nicolas Henry, boucher de profession et de Marie-Anne-François Peincedé : le parein Charles Watel, cuisinier de M. le commandant lieutenant de Roy de cette ville, la mareine Marie-Anne Henry, soussignés avec nous curé et vicaire : Dieuset et Dubois.

paient, son esprit eut conçu la théorie de notre législation, son cœur eut parfaitement fait la part du juste et de l'injuste, mais sa timidité, l'éloignement qu'il a toujours ressenti pour toutes les discussions d'intérêt, l'eussent empêché d'obtenir des succès au barreau.

« Il sentit qu'il n'y réussirait pas, et entra dans les bureaux de l'Administration du Boulonnais.

« Le subdélégué qui existait alors à Boulogne et qui n'y a laissé que d'honorables souvenirs, lui accorda son amitié, et lui fit obtenir la place de contrôleur-géographe des ponts et chaussées.

« Cette place convenait à ses goûts, à ses talents ; elle le mettait à même de connaître parfaitement la topographie d'un pays à l'histoire duquel il devait consacrer un jour ses veilles et ses soins.

« Une révolution, dont les biens et les maux ne peuvent encore être appréciés, se déclara. M. Henry fut nommé administrateur du District de Boulogne, et chargé, dans le temps de la disette, de la partie la plus importante et la plus délicate de l'administration, celle des subsistances. Il eut pu, dans un moment où le désordre envahissait tout, où l'égoïsme se montrait à découvert, faire une fortune rapide.... Son intégrité lui rendit les fonctions qu'il exerçait plus onéreuses que profitables ; mais il eut le bonheur de sauver ses concitoyens des horreurs de la famine et de trouver dans l'accomplissement de ses devoirs une récompense digne de son cœur.

« La guerre que soutenait la France exigeant l'accroissement de ses armées, il quitta les ponts et chaussées pour entrer dans le corps des ingénieurs militaires en qualité d'adjudant aux capitaines du génie, place qu'il occupa jusqu'à sa mort.

« Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne en l'an 1797. Cette Société lui doit une foule de travaux qui n'ont pas peu contribué à la soutenir et à la faire estimer.

« Il avait mis plusieurs années à rassembler les matériaux de son histoire du Boulonnais qu'il fit paraître sous le titre modeste d'*Essais historiques sur l'arrondissement de Boulogne*. Des recherches savantes et curieuses, des tableaux synoptiques très bien faits, un style simple et rapide, distinguent cet ouvrage, qui valut à l'auteur les éloges de beaucoup d'hommes de mérite, parmi lesquels nous citerons de Lalande, et qui lui ouvrit les portes de l'Académie des Antiquaires de France.

« Dans les dernières années de sa vie, toutes ses pensées et tous ses travaux s'étaient tournés vers l'étude de la météorologie. Il avait entrepris sur une partie de l'astronomie un traité qui est fort avancé, et qui annonce dans son auteur une activité, une constance peu communes.

« Il est à désirer que le fruit de tant de soins et de travail ne soit pas perdu pour les sciences.

« M. Henry n'était pas de son siècle; il ne connaissait, dans les affaires de la vie, et lorsqu'il s'agissait de l'honneur, que le *oui* ou le *non*. Hors de là, rien à lui dire, rien à obtenir de lui. Sa simplicité, sa bonne foi étaient celles de l'âge d'or. Les larmes que verse encore sur sa perte une famille chérie, les regrets dont il est tous les jours l'objet de la part de tous ceux qui l'ont connu, disent assez qu'il fut bon époux, excellent père et loyal ami.

« Il n'était point éloquent ; mais dans l'intimité, sa

conversation, nourrie d'une foule de souvenirs historiques et de pensées fortes et naïves avait, pour nous servir des expressions de Montaigne, un certain caractère d'étrangeté qui n'était pas sans charmes.

« En le voyant pour la première fois, on ne l'eut point point deviné : ses talens étaient cachés sous une écorce que n'avaient façonnée ni les manières du temps ni les habitudes de la Société.

« Une attaque, à laquelle on était loin de s'attendre, a terminé ses jours le 24 août 1819.

« Chargé, de concert avec M. Al. Marmin, de présenter à la Société une notice sur M. Henry, nous avons raconté d'autant plus volontiers tout le bien que nous savions de lui, qu'il nous honora de son amitié et qu'elle nous fut souvent utile et toujours chère. »

Le second document portait :

Extrait du procès-verbal de la séance de la Société d'Agriculture tenue le 3 août 1821.

« M. Marmin, organe de la Commission chargée de présenter des inscriptions pour le monument de M. Henry, donne lecture du résultat de son travail.

« La Société, après avoir entendu et discuté, prend l'arrêté suivant :

ARTICLE 1er.

« La notice de M. Henry faite par M. Hédouin et lue à la séance publique de 1820 sera écrite sur parchemin et placée dans un coffre de plomb avec des pièces de monnaie au millésime de 1821, pour être scellée dans les fondations.

ARTICLE 2.

« Les inscriptions ci-dessous seront gravées sur les quatre faces du monument :

Face de devant.

ICI REPOSE
JACQUES-FRANÇOIS HENRY
ADJUDANT DU GÉNIE
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU COMMERCE ET DES ARTS
DE BOULOGNE-SUR-MER
NÉ LE 22 MAI 1755 (1)
MORT LE 24 AOUT 1819
LA SCIENCE LE REGRETTE, L'AMITIÉ LE PLEURE
ET SA FAMILLE NE VEUT PAS ÊTRE CONSOLÉE

Face de droite.

IL NE CONNUT DE PASSIONS
QUE CELLES DU BIEN ET DE L'ÉTUDE.

Face de gauche.

L'HONNEUR ET LA PROSPÉRITÉ DE SON PAYS
ONT ÉTÉ LE CONSTANT OBJET DE SES TRAVAUX.

Face de derrière.

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
DONT IL FUT L'UN DES FONDATEURS
LUI ONT FAIT ÉLEVER
CE SIMPLE MONUMENT.

ARTICLE 3.

« M. le Trésorier est chargé de remettre à la Commission la somme nécessaire pour l'exécution du présent arrêté. »

(1) C'est le 21 qu'il faut lire : Voir l'acte en note page 310.

Le troisième document comprenait la liste des membres de la Societé d'Agriculture.

On a trouvé en outre, en monnaie d'argent :

Une pièce	de 5	francs	millésime de 1821.
—	2	—	—
—	1	—	—
—	0	50 c.	—
—	0	25 c.	millésime de 1818.

Ces monnaies et les trois feuilles de parchemin ont été déposées dans la boîte de plomb restaurée, le samedi 20 octobre 1883, en présence de MM. Sagnier-Christol, Auguste Delpierre, Leblanc et moi-même, chez M. Chélu, ferblantier, rue Saint-Louis, avec l'exemplaire de l'*Essai historique sur l'arrondissement* offert à la Société Académique par M. Camille Le Roy, plus un « double schelling » et un « three pence », au millésime de 1883, et le texte du procès-verbal officiel de l'exhumation.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-trois et le dix octobre, à deux heures du soir, la Société Académique de l'arrondissement a procédé à l'exhumation, au transfert et à la réinhumation des restes mortels de l'historien Jacques-François Henry.

« Étaient présents :

« Madame Roubaud, née Henry, petite-fille de M. Henry ;

« M. Auguste Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, maire de la ville de Boulogne ;

« M. Ferdinand Farjon, président de la Société Académique ;

« M. Achille Dubarle, vice-président ;

« MM. Louis Bénard, Alphonse Lefebvre, N. Pichon, Sagnier-Christol, membres titulaires ; H. Réveillez et

Jules Huret, membres associés, et Ernest Deseille, secrétaire.

« M. F. Morand, s'est excusé par écrit.

« L'exhumation a été faite en présence des membres désignés ci-dessus ; on a placé les débris du squelette dans un nouveau cercueil en chêne.

« Le transfert et la réinhumation ont eu lieu immédiatement après, et, à l'issue de la cérémonie, M. Farjon a dit :

« MESSIEURS,

« La Société Académique de Boulogne vient de remplir un devoir qu'elle avait à cœur depuis longtemps. Grâce au généreux concours de l'Administration municipale, et avec l'approbation de la famille de l'éminent défunt, les restes du premier historien de Boulogne reposeront désormais parmi ceux des enfants de notre cité qui ont honoré notre ville et bien mérité de leurs concitoyens.

« Nous avons recueilli religieusement les documents sur parchemin et les pièces au millésime de 1821 qui se trouvaient dans le tombeau de M. Henry. Quant à l'exemplaire de son ouvrage qui y avait été également déposé, il n'en n'est pas resté trace. Un nouvel exemplaire sera placé dans la boîte en plomb qui contenait l'ancien, avec les objets conservés ; nous y joindrons le procès-verbal de la présente cérémonie et des monnaies à la date de 1883, de façon à commémorarer les deux événements séparés par un intervalle de soixante-deux années, et la boîte sera, comme précédemment, scellée dans la pierre tombale.

« Il me reste, Messieurs, à vous remercier de nous avoir assisté dans cette pieuse cérémonie d'un caractère tout intime. Le monument élevé à M. Henry par la Société d'Agriculture doit être entouré par les soins de la Société Académique sur son nouvel emplacement ; l'inauguration en aura lieu ultérieurement avec toute la solennité possible. »

« Il a décidé ensuite que, lors de la restauration du monument, il sera placé, dans la boîte en plomb qui avait contenu les documents relatant l'érection du tomber, en 1821, par la Société d'Agriculture :

« 1° Le procès-verbal ci-dessus;

« 2° Monnaies au millésime de 1883 :

« Une pièce de 2 francs,

« Une — 1 —

« Une — 0,50 centimes (1)

et un exemplaire de l'*Essai historique* de M. J.-F. Henry;

« 3° Les documents émanant de la Société d'Agriculture, comprenant :

« I. Le procès-verbal de la séance du 3 août 1821;

« II. Une notice de M. Henry, dont la reproduction figure dans le bulletin imprimé de la Société d'Agriculture pour 1823;

« III. Une liste des membres de cette Société à la date de 1822;

« IV. Cinq pièces de monnaie en argent au millésime de 1821, sauf une, datée de 1818.

« Fait à Boulogne-sur-mer les jour, mois et an que dessus. »

(Suivent les signatures des témoins désignés, p. 315.)

La boîte de plomb a été scellée sous le monument le lundi 29 octobre 1883, en présence de MM. H. Réveillez, A. Delpierre et moi-même. C'est le jour où le tombeau a été de nouveau réédifié sur le terrain concédé par la ville, en remplacement du terrain primitif.

(1) Ces pièces n'ayant pas été frappées en 1883, n'ont pu être placées dans la boîte; elles ont été remplacées par deux pièces de monnaie anglaise : une de deux schellings et une de *three pence*, au millésime de 1883.

— L'assemblée décide qu'il sera ajouté les mots suivants aux inscriptions existantes sur le monument de M. Henry :

RESTAURÉ
PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
1883.

Il est arrêté ensuite que l'inauguration solennelle du tombeau aura lieu le 21 mai 1884, jour anniversaire de la naissance de Jacques-François Henry.

— Il est donné lecture d'une étude intéressante ayant pour titre : *Topographie du langage de la Beurière*, par M. le docteur Dutertre. L'auteur, que ses relations journalières ont mis à même de bien connaître les limites qu'il détermine avec beaucoup de sagacité et d'esprit, constate l'invasion de l'élément bourgeois dans le quartier marin, en toutes les rues avoisinant les quais ou les Tintelleries. Il ne reste plus que le cœur même de la *Beurière* où le vieux langage se soit conservé dans son zézaiement typique.

Voici du reste les conclusions de M. le docteur Dutertre :

Il faut remarquer qu'au point de vue de la linguistique et de l'ethnologie, d'un côté les rues de la Redoute, Saint-Pol, d'Arras, Béthune, et Bomarsund n'appartiennent pas à la Beurière. Les tonneliers, cordonniers, déchargeurs du port, etc., qui l'habitent, ne présentent ni le costume, ni le langage, ni la conformation physique du marin. — Le langage se rapproche plutôt du patois boulonnais — c'est le même langage que l'on parle dans « la Boulonnaise » de Capécure ; la population de la rue de Bomarsund et surtout de l'impasse Bomarsund est d'ailleurs la même que celle de « la Boulonnaise. » Il y a aussi une grande ressemblance entre la maison Leroux (*Bal de la Carotte*) et les maisons Mionnet (rue de Bréquerecque). La rue de Bomarsund renferme un grand nombre de petites

cours dont les habitants sont en général assez misérables. On y trouve peu de marins, peu de vrais marins. Il n'en est pas de même de la rue du Vivier où l'élément marin domine encore. — De l'autre côté, la rue du Havre compte peu de marins, de même que la rue de Boston, il n'y en a presque pas dans le boulevard Sainte-Beuve, de même que dans le haut de la rue du Camp-de-Droite. Les autres rues, surtout les étroites, ont mieux conservé leur caractère particulier ; seule la rue de la Tour-d'Odre renferme relativement moins de marins.

Les matelots en contact avec l'élément bourgeois perdent peu à peu leur *zurement*, surtout ceux qui sont élevés dans ce contact. Ils cherchent à parler « comme tout le monde ». Le vieux marin seul s'y refuse. Aussi pour retrouver le type du langage de la Beurière faut-il aller soit dans les rues à escaliers; *rue de Machicoulis, de la Falaise, du Fort-en-Bois, des* 108, et surtout dans les culs-de-sacs à escaliers, *cours Broquand, Cavillier*, etc., soit dans les rues montueuses, *rues de Folkestone, du Calvaire, Jean-Bart*, etc., c'est-à-dire là où l'élément étranger, ne peut s'implanter faute d'une demeure convenable. — Mais c'est surtout dans certaines cours où le marin voit le moins d'étrangers que le langage est le plus typique. Citons les *cours Broutin, René, Ansel, de l'Amirauté, Altazin*, la grande et la petite *cours de Lattaignant*, l'impasse *du Calvaire*, les cours de la *rue Jacques-Dumont*, comme les endroits les plus propices à l'étude du langage de la Beurière.

Séance du Mercredi 12 décembre 1883.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

M. Ernest Deseille annonce qu'il a reçu un portrait de Jacques-François Henry, offert à la Société Académique par madame Guillaume Duckett, petite-fille de l'historien boulonnais.

Le tableau est mis sous les yeux des assistants.

J.-F. Henry y est représenté dans son costume d'adjudant du génie. Sa physionomie très fine respire une bonté sympathique.

La peinture, qui a du être faite dans les dernières années de son existence, est l'œuvre d'un artiste de talent.

C'est un très précieux souvenir de notre premier historien.

Des remerciements unanimes sont votés à madame Duckett pour le don si gracieux fait à la Société.

— M. Alphonse Lefebvre annonce aussi que madame veuve Roubaud doit également faire don à la Société d'un portrait-miniature de M. J.-F. Henry, son aïeul.

— La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1884.

Sont élus :

Président : M. F. Farjon.
Vice-Président : M. Achille Dubarle.
Secrétaire : M. Ernest Deseille.
Trésorier : M. Gabriel Allaud.
Bibliothécaire-archiviste : M. Henri Réveillez.
Membres de la commission de lecture et de publication :
MM. Louis Bénard ; Eugène Martel ; Nestor Audibert ; Alphonse Lefebvre.

— La Société a reçu deux plis cachetés contenant les noms des auteurs des mémoires présentés au concours pour le prix d'Histoire de Boulogne, fondé par M. Aug. Huguet.

Cette lacune ainsi comblée, les ouvrages dont il s'agit sont admis au concours.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR-MER
FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du Mercredi 6 février 1884.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

M. le président communique à l'asssemblée une lettre circulaire de la commission du *Répertoire des travaux historiques :* on demande aux sociétés savantes des départements d'indiquer les ouvrages parus chaque année dans leur circonscription, afin d'arriver à établir une bibliographie française complète.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, offre à la Société qui l'en remercie, trois ouvrages qu'il vient de publier.

1° LES MAGRITELLES HORS SAISON, recueil de vers tiré à cent exemplaires numérotés et dédiés, non mis dans le commerce. Grand in-8° de 172 pages. Typog. Simonnaire et Cie, 1884 ;

2° GLOSSAIRE DU PATOIS DES MATELOTS DU PAYS BOULONNAIS, précédé d'une étude sur l'*Équipage du bateau n° 101* et suivi d'une liste des noms de guerre des matelots de la Burière. Un volume in-8°, 136 pp., Paris ; Alphonse Picard, libraire, 1884 ;

3° Curiosités de l'histoire du Pays boul
Mœurs et usages, traditions, superstitions,
volume in-8° de 228 pages, avec vignettes et
Boulogne en 1840 ; Paris, Alphonse Picard,
1884 (1).

— La Société vote des remerciements à M. C
Letellier, membre correspondant, pour le don
ouvrage curieux : La Théorie des langues
nelles et du langage international, grand
Caen, 1883.

Le secrétaire communique en même temps l
duction de cet ouvrage, tirée à part, et qui a été
d'une conférence instructive.

— M. le président analyse ensuite divers ou
provenant des Sociétés correspondantes et signa
mémoires qui offrent un intérêt spécial pour les é
de ses collègues.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, rend hom

(1) L'indice méthodique de ce volume est reproduit
afin de faciliter les recherches ; il renvoie aux articles tr
dans cet ouvrage.

Le Pays boulonnais. — *Voir* Pays, Topographie, Division, Litt
Comté, Chemin, Défense et *Muches*.

La Ville. — *Voir* Topographie, Entrée, *Li bourse*, Plan, Médaille et, (
l'article Visiteurs) : *Boulogne il y a trente ans*.

Traditions. — *Voir* *Keuches*, Tour-d'Ordre, Saint-Wlmer, No
Dame, Saint-Patrice, Sceau, Haie-Regnier, Sainte-Godeleine,
geurs, et Égarés.

Histoire. — *Voir* Alliance, Antiquité, Descente, Fédération, Flot
Ligue, Lustucru, Monnaie, Procès, Sœurs, Troupes.

Habitants. — *Voir* Caractère, Courage, Habitude du danger, Ja
Bonne-Chère, Embonpoint, Jeunesse et Enfants, Femmes, F
sages, Fillettes, Couturières, Élégantes, *Filoirs*, Fidélité, Célébr
Centenaires.

Visiteurs. — *Voir* Anglais, Acadiens, Châtillon, Maison, Étrang
Visiteurs illustres, Charles Dickens à Boulogne, etc.

à la mémoire de l'historien national, Henri Martin, que notre Société était fière de compter parmi ses membres honoraires.

Il parle ensuite, en termes émus, de la mort déplorée de M. Félix Cousin, notre compatriote, ingénieur en chef, enlevé aux travaux qui devaient illustrer son nom.

M. Louis Bénard, au nom de la Société qui l'en a prié, rappelle la mort récente de M. Boyer de Sainte-Suzanne, ancien sous-préfet de Boulogne, fondateur de notre association.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. Bénard et décide à l'unanimité, l'impression des trois notices qui seront adressées aux familles en deuil des regrettés défunts.

M. F. Farjon, président, ajoute quelques mots pour constater diverses inventions peu connues de M. Cousin, travailleur hors de ligne, que la mort a frappé au moment où il allait recueillir les fruits d'une vie sans repos.

Frappée de cette information si honorable pour la

Choses négligées de l'histoire, etc. — *Voir* Armateurs, Armes, Clef, Cœur, Cri de bataille, Croix, Dais, Déni, Drapeaux, Éclairage, Élection, État-Civil, Franchises, Garde-Nationale, Lettre, *Patrona*, Recrues, Vaccine, Horlogers, Huîtres, Journal, Médecins.

Administration locale et police. — *Voir* Échevinage, Maïeurs, Maires, Surveillance, Costume, Chaîne, Gants, Officiers municipaux, Élus, Garde-Champêtre, Préséances, Place au chœur, Messes, Bancloque, Carcan, Collier, Comptabilité, Contribution, Droits, Épices, Exemptions, Fermes, Gratifications, Emprunts, Enlèvement, Octroi.

Cahiers de 1789. — *Voir* Chemin, Cherté, Chiens, Chirurgiens, Communaux, Contrebande, Curés, Doléances, Églises, Francs-Hommes, Garennes, Grades, Liberté, Luxe, Mendicité, Moines.

Justice. — *Voir* Tribunaux, Mœurs, Devineresse, Duels, Femmes, Fustigations.

Coutumes féodales. — *Voir* Aînesse, Aliénations, Ban, Banalité, Bâtard, Catholique, Communaux, Coutumes, Cru et Concru, Franc-Marché, Héritages, Lapins, Lépreux, Monastères, Redevances, Salaison, Vaine pâture.

Monuments. — *Voir* Flèche du Beffroi, Écho, Église, Colonne, égion d'honneur et Maison.

mémoire de notre compatriote, l'assistance prie M. Farjon de vouloir bien rédiger une notice supplémentaire sur les inventions qu'il révèle, et de la joindre à son remarquable discours, prononcé sur la tombe de M. F. Cousin.

— Lecture est faite par M. Ernest Deseille, secrétaire, de la première partie d'une *Etude sur la vie et les œuvres de M. François Morand*, décédé le 28 janvier 1884, considéré comme homme de lettres et de pénétrante et sagace érudition.

— M. Gabriel Allaud présente le compte financier de l'exercice 1883 dont l'approbation est votée. Des remerciements sont adressés à l'honorable trésorier et l'assemblée le félicite de la bonne tenue de ses comptes.

— Sur une observation de M. L. Bénard, il est rappelé que les auteurs des études, dont le Comité de publication a décidé l'impression dans les *Bulletin et Mémoires*, ne doivent pas en disposer pour les feuilles périodiques sans l'autorisation de la Société.

Institutions locales. — *Voir* Établissement des bains, Muséum, Courses, Chambre de lecture, Maladrerie, Garde-malades, Télégraphe.

Instruction publique. — *Voir* Clerc, *Crojette*, Échange, Enfants de chœur, Écoles, Livres, Natation, Oratoire, *Plamette*.

Patois boulonnais et littérature populaire. — *Voir* Patois, *Débatije*, *Décanaplé*, *Dégaverlé*, *Délazuré*, *Déplujer*, Enfant prodigue, *Espérer*, Verre sifflé, *Viawes*, Blasons, Chansons, Dictons : Avril, Brouillard, Chiens, Jupons, *Pentecoute ;* Farces ; Gaîtés ; Pronostics : Chandelier, Jours, Orages, Pluies, Saint, Vent ; Préséances, Rebus, Saint-Hareng.

Jeux et divertissements. — *Voir* Cholle, Court bâton, Danses, Jeux de hasard, Quintaine, Théâtre.

Fêtes. — *Voir* Assemblées, Décadi, Écrevisses, Évêque, Fêtes républicaines, Fête de Saint-Marc, Fête de Sainte-Catherine, Fêtes de métier (voir *Commerce et Industrie*), Gouverneurs, Pèlerinages (voir aux *Usages*).

Commerce et Industrie. — *Voir* Port, Industrie, Commerce, Pêches, Harengs, *Buquet* (voir aussi articles *Port et Industrie*).

Arts et Métiers, Brasseurs, Chaudronniers, Corps de métier, Danser (maître à), Garçons, Musiciens.

— **MM. Farjon, président, et Eugène Martel, ancien président, présentent au titre de canditat membre titulaire non résident, M. Albert Lavocat, fabricant de ciments à Neufchâtel, ancien élève de l'École polytechnique.**

Séance du Mercredi 5 *mars* 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

La vingt-deuxième réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne étant fixée pour les 15-19 avril prochain, et la compagnie de Boulogne étant invitée à y envoyer des délégués, l'assemblée nomme pour l'y représenter :

MM. Farjon, président ;
L'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel ;
Ernest Deseille, secrétaire ;
Eugène Martel, ancien président ;
C. Cougnacq, membre titulaire ;
Alphonse Lefebvre, d°.

— **Industrie** : Faïencerie, Grès, Chaux, Contrebande, Marbres, Mines.
— **Commerce** : Beurre, Boutiques, *Cache-Manée*, Cerise, Étoffes, Mesures, Ratafia, Réclame, Viande.
— **Agriculture** : *Chochon* (faire), Culture, Ferme, Fruits, Glanage, Métayage, Moutons, Pâturage, Vaine pâture.
Usages *ayant rapport à la manière de se nourrir :* Aliments, Banquet, Boissons, *Caudiawe*, Caudière, *Chuchette*, *Coillots*, Consommation, Craquelins, *Cremboulie*, Crêpes, Déjeûner, Échaudés, *Etrennettes*, Gâteau des Rois, Gauffres, Glacière, Lait à pommes cuites, Œufs à l'oseille, Pain, Pâté de veille, Repas.
— *Concernant le Costume :* Costumes, Élégantes, Coupe de cheveux, Couturières, *Cuverché*.
— *Concernant l'Ameublement :* Ameublement, *Dresche*.
— *Concernant les Réjouissances populaires* : Fêtes, Amusements, Assemblées, Aubades, *Au Guénel!* Bals, Banquets, Bœuf, *Boudinée*, *Bougourdi*, *Bruissoire*, Carnaval, Clercs, Crémaillère, Ducasse, *Ecot*, Feux, Mai, *Magritelles*, Nouvel An, *Parsoye*, Parties, *Pipossa*.
Usages. — *Habitudes religieuses et charitables*, etc. : Accouchement, Ambassadeur, Annuel, Arbres bénits, Bancs, Bénédiction des cloches, de femmes, du lit, des maisons, de la mer ; Beurre, *Blanc Diu*, Chanteau, Cierges,

— M. le Maire de Boulogne informe la Société que, sur sa proposition, le Conseil municipal a voté le maintien au budget de 1884 de la subvention de 500 francs allouée à notre Association.

— Madame veuve Roubaud, par lettre du 2 janvier 1884, ayant invité M. Alphonse Lefebvre à remettre en son nom, à la Société, la miniature portrait de l'historien Henry, son aïeul, sous la condition d'en obtenir une reproduction, l'assemblée vote des remerciements à la donatrice et décide qu'une reproduction photographique en sera faite afin de répondre au désir de madame Roubaud.

L'assemblée remercie également M. Alphonse Lefebvre, aux démarches de qui est due la possession de ce portrait.

— Il est décidé qu'on priera M. N. Pichon, architecte de la ville, d'activer les travaux du monument de l'historien Henry, afin d'en permettre l'inauguration officielle le 21 mai.

Confréries, Corbillard, Croix, *Cuverché*, Deniers, Enfants bénits, Enterrement, Fiançailles, *Guerbée*, Jour des pauvres, Mariage, Messe pour le gain d'un procès, Messe des Trépassés, Pain des Trépassés, Parrains et Marraines, Part de Dieu, Partie-Mahaut, *Paucage*, Pestiféré, Relevailles, Religieux, Repas, Rosières, *Ruinages*, Servantes.
— *Singularités : Aller en journée, Aller avec*, Ambassadeur, Arbres, Commis, Aubette, Bedeau, Bourgeoisie, Cari, *Carivari*, *Chèze*, Cloches, Corbillard, Corner, Couler, Courtoisie, Couvrefeu, Déclaration de paternité, Ecclésiastique, Électeurs payés, Épizooties, Fesseur, Frapper, Garantie, Garnisaire, *Moudrie*, *Sérée*, Tailles.
Superstitions *concernant les Animaux :* Abeilles, Animaux, *Arignée*, *Cate-Souris*, *Catoire*, Chanter le coq, Chat, Cheval, Chien, Coq, Corbeau, Coucou, *Ecramer*, Exorcisme, Dîners, Fer dans les nids, *Freumions*, Grillon, *Hulotte*, Madeleine, Minuit à Noël, Nids, Œufs, Personnes qui soignent à vers, Vendredi-Saint, Vers.
— *Concernant les Personnes :* Alliance, Berceaux vides, Boire après, Bon numéro, Bouquet, Coiffé, Compère loriot, Corde, Coup de Sorcier, Devineresse, Drap mortuaire, Eau pour les morts, Enfants monstrueux, Enragé, Époux, Éternuements, Jarretière, Loucher, Mari, Marraine, Mourir la bouche ouverte, Ongles, Passez la porte, Prêtre

— M. l'abbé Lefebvre, membre titulaire non résident, offre à la bibliothèque de la Société le magnifique ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : SAINT BRUNO ET L'ORDRE DES CHARTREUX. L'assemblée remercie l'auteur et prie M. Eugène Martel de lui consacrer quelques pages d'appréciation que son voyage à la Grande Chartreuse rendront d'autant plus instructives qu'il pourra y joindre des souvenirs personnels.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, annonce qu'il prépare une étude sur Jules Lecomte, notre compatriote, intitulée : *Auto-biographie d'un auteur boulonnais, Jules Lecomte révélé par ses écrits.*

A cette occasion, et pour faire suite à la communication de M. Lefebvre, M. Louis Bénard mettra sous les yeux de l'assemblée une lettre fort curieuse de Jules Lecomte qui lui a été adressée.

— M. Albert Lavocat, ancien élève de l'École polytechnique, est, à l'unanimité des voix, élu membre titulaire non résident.

coupant l'incendie, Prêtre et Sorcier, Procession des morts, Rêves, Souliers.

— *Ayant rapport aux Végétaux* : Bois, Carottes, *Ginofrées*, Groseilles, Herbes, Influence du vent, Oignons.

— *Touchant les Minéraux* : Pierrettes, Roches.

— *Les Choses du Ciel* : Arc-en-ciel, Étoiles filantes.

— *Objets religieux* : Arbres bénits, Buis bénit, Bûche de Noël, Cierges, Cloches, Croix, Eau bénite, Exorcisme, Lit mortuaire, Prêtre, Procession, Sort des Saints.

— *Objets divers* : Achat, Cadeaux, Café, Chaînes, Collier, Coup, Cuisine, Étincelle, Fer à cheval, Feux en mer, Feux follets, Incendie, Lessive, Lit, Meubles, Miroir, Sort jeté, Sou, Souhaits, Vendredi.

— *Médicales* : Apoplexie, Blessures, Bouquet, Brûlures, *Buque* dans l'œil, Clef de Saint-Hubert, Colique rouge, Compère loriot, Corne de cerf, Coton, Coupures, Crampes, Dégraissage intérieur, Dragon, Entorse, Fièvre d'accès, Grain de blé, Graisse humaine, Grande éclair, Guérit-tout, Hémorroïdes, Herbes à tache, Humeurs, Jaunisse, Lait maternel, Lait répandu, Oraison, Pommes de terre, Prière, Rhumatismes, Verrues. — (Voir l'article *Superstitions* où nombre d'autres sont groupées.)

HOMMAGE A LA MÉMOIRE

DE

MM. Henri MARTIN, de BOYER de Ste-SUZANNE et Félix COUSIN

Prononcé à la séance du 6 février 1884.

Par M. Louis Bénard, membre titulaire.

Messieurs et chers Collègues,

Il est de tradition parmi nous de rendre hommage, au nom de la Société Académique, à la mémoire des collègues que la mort ravit à notre estime et à notre affection.

Leurs exemples restent pieusement gravés dans notre Association: et ils y sont toujours rappelés avec honneur.

Pourquoi faut-il que nos regrets viennent si tôt s'adresser à l'illustre historien auquel, d'une voix unanime, nous avions, il y a deux ans à peine, conféré le titre de *membre d'honneur de la Société Académique de Boulogne-sur-mer?*

M. *Henri* Martin, récemment devenu, par une alliance de famille, presque notre concitoyen, portait à nos institutions locales un vif intérêt.

Rien de ce qui touchait à Boulogne ne lui était étranger.

Je conserve parmi mes meilleurs souvenirs les entrevues que j'ai eu l'honneur d'avoir avec ce grand citoyen, cet écrivain éminent dont on peut dire, avec vérité, ce que Lamartine disait de M. Thiers : « Qu'il ressuscitait pour l'éternité ce qu'il racontait. »

Le grand historien que pleure la France était, vous le savez, Messieurs, doublé d'un grand patriote, et c'est, je vous l'avoue, sous l'impression d'une vive et profonde

émotion que je l'entretins, à plusieurs reprises, des obscurités qui nous cachent malheureusement encore les véritables origines de l'histoire de Boulogne, et surtout l'époque de la constitution communale de notre antique cité.

M. Henri Martin écoutait avec une bienveillance marquée mes communications. Il daigna même, avec moi, s'arrêter sur les diverses phases encore inconnues de nos annales boulonnaises ; avec sa haute science, sa merveilleuse intuition des choses, et, s'il m'est permis d'employer ici cette expression, avec ce *flair* particulier aux hommes d'étude qui interrogent patiemment et journellement le passé, M. Henri Martin avait, de suite, saisi et compris les *desiderata* de notre histoire locale.

A ma grande joie, il avait bien voulu me promettre de prêter attention aux points que j'avais pris la confiance de signaler à sa haute sollicitude.

Le 3 septembre dernier, il voulait bien m'en entretenir encore et me renouveler sa promesse.

M. Henri Martin aimait beaucoup Boulogne et son histoire.

Si vous l'aviez vu, Messieurs, s'animer et, je dirai plus, s'émouvoir, au récit, bien faiblement accentué, cependant, que je lui fis un jour, — à l'Hôtel-de-ville, devant ce magnifique tableau de *Jacquand* que vous connaissez tous, — de l'héroïsme du mayeur *Anthoine* EURVIN, lors du siège de 1544 !

Le grand citoyen dont la Patrie a fait elle-même, il y a peu de temps, les glorieuses funérailles, se révélait alors dans toute sa vérité, c'est-à-dire dans toute sa modestie, écoutant, d'une oreille attentive, les détails que lui donnait simplement un humble provincial désireux de s'instruire près de lui, heureux d'intéresser

un peu Henri Martin à l'histoire de notre vieille cité natale.

Je devais ces communications à la Société Académique.

En même temps qu'elles lui font connaître en quelle haute estime M. Henri Martin tenait tout ce qui concernait notre ville et son histoire, elles me fournissent l'occasion de payer un juste tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de l'illustre écrivain qui nous avait fait l'honneur d'accepter le titre de membre de notre Association et causait de ses travaux avec une si parfaite courtoisie.

Une telle perte est irréparable !

« Personne que Dieu n'a fait l'âme de la France ! » disait-il éloquemment, le 29 juin 1880, à la tribune du Sénat.

Nul plus que notre grand historien national n'a édifié à la Patrie qu'il a tant aimée et qu'il a si noblement personnifiée dans ses œuvres, un monument plus solide et plus durable !

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs et chers collègues, de vouloir bien transmettre à la famille si cruellement éprouvée de M. *Henri Martin*, l'expression des sentiments et des regrets de la Société Académique, avec l'assurance du bon et sympathique souvenir qu'elle gardera de l'illustre défunt auquel l'unissaient les liens étroits de la plus profonde estime et de la plus haute considération.

J'ai désiré, mes chers collègues, consacrer également, dans cette séance, quelques mots de souvenir à un compatriote dont nous suivions naguère tristement le convoi au Cimetière de l'Est.

Je veux parler de l'ingénieur *Félix* Cousin.

Nous nous sommes, vous le savez, fait une habitude, selon moi excellente, de citer dans notre *Bulletin*, les Boulonnais qui, à un titre quelconque, se distinguent et font honneur à la cité natale.

Félix Cousin était de ce nombre.

Notre cher et honorable Président a retracé éloquemment, sur la tombe du jeune ingénieur, soudainement enlevé par la mort, la vie laborieuse, l'activité énergique de *Félix Cousin*, ses titres aux regrets et à la sympathie de tous.

Je ne saurais ni si bien dire, ni si bien faire.

Je me borne à vous prier, Messieurs et chers collègues, de vouloir bien enregistrer ici ce souvenir que je donne à la mémoire d'un savant compatriote, — et pour rendre plus complet ce témoignage de notre cordiale estime et de nos sentiments envers le défunt, — je vous propose de décider que le discours de notre digne Président sera inséré *in extenso* dans les fascicules de nos séances.

Je vous demande pardon, Messieurs et chers collègues, de prendre la parole une troisième fois dans cette réunion.

Mon excuse est dans le désir que j'éprouve de rendre ici un particulier hommage à la mémoire du fondateur de notre Association, — M. de Boyer de Sainte-Suzanne, récemment décédé à Monaco, dont il était devenu le gouverneur.

Je ne veux point faire la biographie du regretté défunt.

Je ne retracerai point davantage les circonstances particulières de la création de la Société Académique.

Un de nos collègues, — l'ordre du jour de cette séance me l'apprend, — s'est donné cette tâche : il s'en acquittera, j'en suis certain, parfaitement.

L'un des membres fondateurs de cette Association, j'ai pu en suivre, avec le plus vif intérêt, les moindres détails et m'initier, dès le premier jour, aux vues larges et élevées de M. de Sainte-Suzanne.

Tous ceux qui l'ont approché pendant la période d'enfantement de la Société nouvelle, se souviennent encore du soin extrême qu'il mettait à en bien établir les règles et les bases fondamentales. C'est que M. de Sainte-Suzanne, en même temps qu'il était un érudit et un savant, était un bon administrateur, ne se payant point de théories et de paroles, mais envisageant par-dessus tout le côté pratique des choses.

Grâce aux éléments d'organisation recueillis et mis en œuvre par les soins personnels du créateur véritable de la Société Académique, nos statuts, après avoir subi avec succès les épreuves d'une discussion sérieuse, régissent toujours notre compagnie : avec eux, nous allons accomplir bientôt notre vingtième année !

Au moment où disparaît de ce monde, où il a beaucoup étudié, beaucoup travaillé, et aussi, hélas ! beaucoup souffert, l'écrivain de mérite, à l'initiative duquel nous devons notre existence académique, j'ai pensé qu'il était convenable, Messieurs, de rappeler ici le nom de M. *de Boyer de Sainte-Suzanne* et de consigner au procès-verbal de la séance les regrets que sa mort prématurée nous inspire.

Monsieur Félix-Victor-Louis COUSIN

Ingénieur des Constructions Navales

Aux obsèques de M. Cousin qui ont eu lieu le 19 janvier 1884, M. F. Farjon, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Celui auquel sa famille et ses amis sont venus ici rendre un dernier hommage et dire un suprême adieu, fut un travailleur opiniâtre, une intelligence d'élite, un noble cœur, un serviteur dévoué de l'Etat, en un mot, un de ces hommes de science et de devoir, dont l'existence est toujours trop courte, au gré de ceux qui les aiment et du pays dont ils sont l'honneur.

Félix Cousin, ingénieur des constructions navales, était un enfant de Boulogne, il portait un nom demeuré populaire parmi nos concitoyens, surtout parmi les malheureux. Son père, en effet, le docteur Victor Cousin, chirurgien en chef de notre hôpital, fut toujours plus soucieux d'accomplir avec abnégation ses devoirs professionnels que d'édifier sa propre fortune ; la grande préoccupation de sa vie avait été de faire de ses fils des hommes distingués ; il y avait admirablement réussi.

Mais aujourd'hui, quel changement ! Il y a peu d'années, nous déplorions la fin prématurée du plus jeune, Adolphe Cousin, médecin, lui aussi, et appelé à l'avenir le plus brillant, et maintenant c'est l'ingénieur que nous pleurons, unissant notre douleur à celle des frères et des sœurs qui restent, foudroyés par ces coups répétés d'un sort implacable.

Félix Cousin est né à Boulogne le 27 juillet 1840. Après de fortes études au lycée de Saint-Omer, puis à celui de Douai, il entra en 1859 à l'Ecole polytechnique d'où il sortit, deux ans après, élève-ingénieur des constructions navales. Nulle carrière ne lui pouvait mieux convenir : la science du génie maritime, sous l'impulsion d'un de nos anciens, M. Dupuy de Lôme, venait d'entrer dans cette ère de transformation pro-

digieuse d'où sont successivement sortis les types de plus en plus formidables de notre flotte cuirassée. Pour formuler et appliquer les règles nouvelles qui, tout en même temps, exigeaient l'emploi des plus hautes spéculations mathématiques, sans exclure les plus audacieuses conceptions de l'esprit d'invention, il fallait des hommes d'une valeur exceptionnelle et Cousin fut un des premiers parmi ceux-là.

Aussi, dès son entrée au service, à l'arsenal de Brest, se faisait-il remarquer par son ardeur au travail, la sûreté de son jugement, l'étendue de son savoir, et était-il, à son début, classé parmi ceux auxquels les rangs les plus élevés semblent promis. Dans les divers postes qu'il occupa à Brest et plus tard à Toulon, dans les eaux de la Grèce comme dans les mers de Chine, toujours égal à lui-même, toujours modeste aussi, et mis en évidence en quelque sorte malgré lui, il s'attirait la vive sympathie de ses chefs et gagnait rapidement ses premiers galons.

Mais une œuvre magnifique domine et illumine toute sa carrière : le sauvetage du cuirassé *le Richelieu*. Ce bâtiment de premier ordre, d'une valeur colossale, était la proie de l'incendie dans le port de Toulon ; pour sauver l'arsenal, on se résigne à sa perte et il est coulé bas. L'incendie éteint, Cousin conçoit le projet de le renflouer ; cela paraît presque une folie : peu lui importe, son siège est fait et, durant plusieurs semaines, debout nuit et jour, il dirige cette opération sans précédent (et dont les procédés resteront désormais classiques), en proie à la fièvre, car c'est son avenir qui est en jeu. Enfin, tout est prêt, les signaux sont donnés, et devant la garnison tout entière du port de Toulon qui bat des mains, devant le ministre de la marine accouru de Paris, qui va lui attacher sur la poitrine la croix d'officier de la Légion d'honneur, Cousin voit son entreprise couronnée du succès le plus éclatant. Le *Richelieu* se relève, il flotte et, en ce moment même, il porte fièrement vers les mers de l'Extrême-Orient notre pavillon amiral.

Ce sont là, Messieurs, de ces bonheurs qui n'arrivent qu'à

ceux qui savent les mériter. Mais souvent à quel prix ! Et comment ne pas douter que l'excès de labeur et de veille auquel il se livra ne réagit pas sur la santé de notre pauvre camarade et ne fit point naître en lui le germe de la terrible maladie qui est venue soudainement le frapper il y a quelques jours, en pleine force, à l'âge de quarante-trois ans, au moment où, par un avancement hors ligne, il allait être nommé ingénieur de première classe, grade équivalent à celui de capitaine de vaisseau, et où la confiance du gouvernement hellénique venait de l'appeler à diriger la création de l'arsenal maritime de Salamine, aux plans duquel il travaillait depuis longtemps, utilisant ainsi ses heures de loisir !

Telle fut cette noble vie, consacrée tout entière au service de la France, car c'eut été servir encore la France que de porter chez un petit peuple ami les traditions de sa science et de son désintéressement. Félix Cousin a été un ingénieur éminent ; il était appelé à devenir l'un des doyens du corps savant auquel il appartenait. Aussi notre administration municipale, toujours empressée à reconnaître les titres de ceux de ses fils dont la cité a le droit de s'enorgueillir, lui a-t-elle, à notre grande joie, concédé, dans ce champ de repos, une place d'honneur, à côté de l'illustre inventeur de l'application de l'hélice à la navigation, dont Cousin a si souvent mis en œuvre la mémorable découverte.

Adieu Cousin, adieu, cher ami ! Si ta journée a été brève, elle a été bien remplie, et tu as, pour ta bonne part, été fidèle à la devise inscrite au fronton de notre vieille école par ses immortels fondateurs : *Pour la Patrie, pour les sciences et pour la gloire* ! Puisse le concert des sympathies profondes et des regrets qui ont entouré ton cercueil à Toulon, comme à Boulogne, atténuer et adoucir, s'il est possible, l'amère douleur de ceux à qui tu étais cher et à qui tu avais voué ta vie ; ton souvenir vivra parmi nous et restera, pour ceux qui nous suivent et surtout pour ces jeunes orphelins auxquels tu servais de père, comme un enseignement et un exemple.

Repose en paix !

Notice Complémentaire sur les travaux de M. Félix COUSIN.

C'est dans la nuit du 27 au 28 décembre 1880, qu'un violent incendie s'étant déclaré à bord du *Richelieu*, cuirassé d'escadre, dans le port de Toulon, ordre fut donné de le couler bas ; le navire chavira en se couchant sur le côté de tribord, par une profondeur d'eau variant de 10 à 11 mètres.

M. l'ingénieur Cousin, qui avait l'année précédente renfloué avec succès la canonnière l'*Arrogante*, fut chargé de diriger le relèvement du *Richelieu*. C'était une entreprise difficile, le bâtiment pesait plus de 7,000 tonnes et contenait plus de 9,000 mètres cubes d'eau.

Quatre mois furent consacrés à étudier théoriquement le problème et à en préparer pratiquement la solution. En principe, il s'agissait d'obstruer toutes les ouvertures de l'épave, puis de la vider par des pompes d'épuisement, en aidant et régularisant le mouvement par des cables et un lestage méthodiquement disposés. Rien ne fut abandonné au hasard, toutes les hypothèses possibles furent prévues, soumises à de minutieux calculs, et l'on ne saurait trop admirer la puissance et la précision d'une science qui permit de déterminer ainsi à l'avance toutes les circonstances d'une opération aussi gigantesque.

Le travail du sauvetage commença le 30 mars 1881 et fut terminé le lendemain, à deux heures trois quarts de l'après-midi. Tout se passa conformément à ce qu'avait annoncé l'ingénieur : pas une faute n'avait été commise,

ni dans l'agencement des moyens d'action, ni dans les longs calculs auxquels il avait dû se livrer !

Il y eut cependant un moment d'anxiété ! Vers la fin de l'opération, le navire, relevé à plus des trois quarts, commença à s'incliner lentement en sens inverse. Il se passait quelque chose d'incompréhensible. C'est alors que M. Cousin, soupçonnant les plongeurs qui avaient dû ouvrir certaines vannes de l'avoir trompé, revêtit un scaphandre et vérifia par lui-même que ces vannes étaient effectivement restées fermées. On les ouvrit et le relèvement s'acheva sans encombre, aux applaudissements d'une foule immense, témoin de ce magnifique succès.

La famille de M. F. Cousin a fait don à la bibliothèque publique de Boulogne des précieux documents laissés par l'éminent ingénieur touchant le sauvetage du *Richelieu*. Le dossier comprend : une notice manuscrite, neuf feuilles de dessin, deux lithographies et cinq vues photographiques. On ne saurait trop féliciter les héritiers de notre regretté compatriote de la pieuse pensée à laquelle ils ont obéi dans cette circonstance.

Toute la vie de M. Cousin a été consacrée au travail; sincèrement épris de son art, c'est au génie maritime que se rapportent toutes ses recherches. A diverses reprises il reçut de ses chefs et du ministre de la marine lui-même, de vives félicitations pour les résultats obtenus par lui. Nous signalerons notamment un règlement de mâture, qu'il fut chargé de rédiger et qui fut officiellement approuvé en 1879, et un projet détaillé de bélier cuirassé à grande vitesse, présenté en 1882.

Il s'était appliqué, dans ses derniers temps, à perfectionner et à répandre un système de bouilleurs de son invention, destinés à distiller l'eau de mer, dont nous ne

possédons pas malheureusement la description. Nous savons seulement que son procédé, appliqué avec succès sur la *Vipère*, a été concédé à un industriel et adopté par un certain nombre de paquebots du commerce.

L'importance et l'originalité des travaux de M. Cousin lui avaient valu une situation distinguée dans le corps du génie maritime. Mais, modeste et ennemi du bruit par caractère, il n'était guère connu et apprécié comme il le méritait, que de ses collègues et de ses amis. Ceux-ci sont encore nombreux à Boulogne et savent à quel point sa ville natale a le droit d'être fière de lui.

F. Farjon.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

PARIS, Ministère de l'Instruction publique. Bulletin du *Comité des Travaux historique et scientifiques*, année 1883.

Bulletin du *Comité des Travaux historique et scientifiques*, année 1883, n° 2.

Répertoire des Travaux historiques, tome II, n° 2 et 3.

Revue des Travaux scientifiques, tome III, n°s 8 et 9.

Comité des Travaux historiques et scientifiques, section *d'histoire* et de *philologie*. Bulletin 1883, n° 1.

Association Scientifique de France. Bulletin, juillet 1883, n° 172, janvier 1884, n° 197.

Société Géologique de France. Bulletin, 3e série, tome XII, décembre 1883, janvier 1884, février 1884.

Journal des Savants, décembre 1883, janvier 1884.

Le Brésil, journal 3e année, n° 56, 4e année, n°s 57, 58, 59, 60 et 61.

Société Française de Numismatique et d'archéologie. Bulletin, 2e série, tome 1er, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e part., 1882, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

Société des Etudes historiques. Revue, 4e série, tome 1er.

ANGOULÈME, *Société Archéologique et Historique de la Charente*. 5e série, tome V, année 1882.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, 1883, n° 11.

CAEN, *Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres*. Mémoires, 1883.

CHALONS-SUR-SAONE, *Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*. Bulletin, 1882, tome II, 2e fasc.

LILLE, *Société des Architectes du département du Nord*. Bulletin, n° 14, 1881-1882.

ORLÉANS, *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*. Bulletin, tome VIII, n° 117.

POLIGNY, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*. Bulletin, 1883, n°s 8 et 9.

REIMS, *Académie nationale*. Travaux, 72e vol.

ROUEN, *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Bulletin, tome V, 3e liv., tome VI, 1re liv.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, 32e année, 128e liv.

TOULOUSE, *Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.* Mémoires, tome V, 1er et 2e trimestre 1883, 8e série.

VALENCIENNES *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.* Revue, tome XXXVI, nos 10 et 11.

WASHINGTON, *Smithsonian Institution annual report of the Board of Regents* 1881.

DIVERS, M. Ern. Deseille, *Curiosités de l'histoire du Pays Boulonnais, Mœurs et Usages, Traditions, Superstitions.* un vol. in-8°.

Glossaire du Patois des Matelots Boulonnais, un vol. in-8°.

Les Magritelles hors saison, un vol. in-8°.

M. C. L. A. Letellier, *La Théorie des langues maternelles et du langage international*, grand in-8°.

M. l'abbé Lefebvre, *Saint-Bruno et l'Ordre des Chartreux*, 2 volumes.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

Fondée en 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

***Séance du Mercredi* 2 *avril* 1884.**

Présidence de M. F. Farjon, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire, dit quelques mots à la mémoire de M. Alfred Dubout, membre titulaire, ancien adjoint au maire de Boulogne, décédé le 7 mars 1884, dans sa cinquante-sixième année.

Le regretté défunt, si hautement estimé par les qualités de son cœur et de son esprit, laissera le souvenir d'un délicat amateur des beaux vers qu'il savait dire avec le plus rare talent. L'éloquence était naturelle en lui, et ce charme de la parole a brillé d'un vif éclat chaque fois que, dans ses fonctions administratives, il a été appelé à prononcer un discours dont tous les mots sortaient de ses lèvres avec une douceur sympathique.

— Il est dit que les travaux décidés pour la restauration complète du monument de l'historien Henry sont en voie d'exécution et que tout sera prêt pour l'inauguration officielle fixée au mois de mai prochain.

— Il est rappelé que le dépôt des manuscrits, en-

voyés pour le concours d'histoire, de poésie et de sciences ouvert en 1884, devra être effectué avant le 31 mai.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, dépose sur le bureau le manuscrit de son *Vocabulaire boullenois*, entièrement achevé ; il fait lecture de plusieurs parties de cet ouvrage conçu sur un plan nouveau. L'auteur appuie l'orthographe et la définition de chaque mot par des exemples, puisés dans les documents manuscrits depuis le XIIIe siècle et groupés chronologiquement. Il termine par la liste des congénères ou similaires rencontrés dans les glossaires des divers patois de la France. Ce vocabulaire, œuvre de plusieurs années de recherches laborieuses, est adopté par la Société Académique.

Séance du Mercredi 7 mai 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue une *Etude historique sur Hesdinfort* (1), par M. J. Lion, officier d'académie, inspecteur des promenades à Paris, membre correspondant.

C'est une œuvre importante et remarquable, vraiment digne du laborieux auteur à qui l'histoire du pays boulonnais doit l'étude sur le *Diocèse de Boulogne*.

(1) Un volume grand in-8°, 394 p. avec une planche, Amiens, Typographie de Delattre-Lenoël, 32, rue de la République, 1884.

M. Jules Lion, on le comprend, a surtout consacré son érudition au passé de sa ville natale. Il nous a dit déjà ce qu'était le *Vieil Hesdin :* aujourd'hui il parle du nouvel Hesdin, ou Hesdinfort, de son fondateur, de ses gouverneurs, de ses maïeurs, de ses baillis et des événements funestes ou glorieux que les vicissitudes du temps ont, tour à tour, fait succéder dans les annales de cette ville.

M. Jules Lion a puisé ses informations aux sources : il a écrit, sur des documents authentiques, l'histoire de cette ville née au XVI[e] siècle et à laquelle les guerres du grand siècle ont donné tant de pages émouvantes.

Nous félicitons notre collègue sur son ouvrage, car il nous a intéressé et instruit.

— La Société souscrit à une notice intitulée : *Henri Martin, sa vie, ses œuvres, son rôle,* par MM. Louis Mainard et Paul Buquet.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, donne lecture de la première partie d'une étude autobiographique ayant pour titre : *Jules Lecomte révélé par ses écrits,* dans laquelle il fait raconter, par notre compatriote, les années de sa jeunesse et ses premiers voyages maritimes.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, lit ensuite une étude sur les *Magisters et clercs lais dans l'ancien diocèse de Boulogne.*

— On fixera ultérieurement la date retardée de l'inauguration du monument restauré élevé à la mémoire de l'historien J.-F. Henry.

Séance du Mercredi 11 *juin* 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue l'*Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Boulogne-sur-mer*, *antérieures à 1790* (1), vaste recueil contenant l'analyse et des extraits de tous les documents légués par l'échevinage boulonnais : délibérations, comptes des deniers patrimoniaux, registres aux causes, affaires criminelles et de police, privilèges, instruction publique, affaires militaires, registres de catholicité, etc., etc., ouvrage commencé par M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, achevé par M. Ernest Deseille, son successeur.

Des tables des noms de personnes, des lieux et des matières et une table chronologique facilitent les recherches.

— Dépôt est fait des ouvrages parvenus pour le concours de 1884, clos le 31 mai.

La Société a reçu, pour le prix d'histoire : *Un épisode de l'histoire de Boulogne ; la révolte de 1662, dite Guerre de Lustucru* ; — pour le prix de poésie : *Boulogne ; Vates ! ; La Forêt au printemps ; La Nuit de Pâques ; La Tripée ; Les Hirondelles ; Les Northmans à Boulogne-sur-mer ; L'Homme qui travaille aux champs et l'homme qui fait des statues.*

— L'inauguration du monument de l'historien J.-F. Henry est fixée au 15 juillet prochain.

(1) In-4°, 538 pages, en vente chez Battut, libraire, rue des Vieillards, au prix de 20 francs.

— M Alph. Lefebvre donne la suite de son étude : *Jules Lecomte révélé par ses écrits.*

— En signalant à la Société la publication faite, par M. A. Braquehay, d'un opuscule sur le culte de saint Gengoult à Montreuil-sur-mer, M. Ernest Deseille lit quelques notes sur l'origine des pèlerinages de Saint-Gandouffe, à Wierre-aux-bois, et donne la liste de trente-quatre pèlerinages populaires anciens dans le Boulonnais.

LES MAGISTERS OU CLERCS-LAIS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE BOULOGNE.

Lecture faite par M. Ernest Deseille, secrétaire
dans la séance du 7 mai 1884

I.

On sait que Charlemagne ordonna l'établissement, dans chaque monastère et évêché de l'empire, d'une école où les enfants des libres et des serfs devaient être libéralement instruits en la grammaire, la musique et l'arithmétique (1).

Ses ordres paraissent avoir reçu leur exécution en nos contrées ; du moins, voyons-nous, en 952, une école d'enfants établie dans l'abbaye de Saint-Bertin (2).

Le plus ancien terrier de l'abbaye de Saint-Wulmer mentionne une chapelle Saint-Jehan « *que l'on dit lescolle* » laquelle pourrait bien être celle que la tradition met sous la garde des chanoines de Saint-Jean l'Evangéliste, chapelains des comtes de Boulogne, et par conséquent la première instituée en notre ville, selon l'usage, partout où il y avait une collègiale, à défaut de cathédrale.

(1) Capit. Carol. mag. I, c. 61.
(2) Suscepit etiam prædictus abbas [Hildebrandus] in monasterio quemdam canonicum Saxonici generis, nomine Odoldum, ad monasticum confugientem habitum : cui ad imbuendam puerorum scholam commisit; erat enim litteratoriâ arte peritissimus ; et decaniæ curam commisit, quam usque hodiè, Deo miserante, regit. — Chron. Folc., t. VIII, du *Rec. des hist. des Gaules*, chart. Sith., p. 147.

Le chapitre de Notre-Dame, établi à Boulogne après la destruction de Thérouanne, comptait, parmi ses dignitaires un écolâtre pourvu de la prébende préceptoriale qui l'obligeait, lorsqu'il n'enseignait pas lui-même, à se faire remplacer par un précepteur (1).

Dans ses savantes recherches sur l'histoire de Boulogne et de son arrondissement (2), l'abbé D. Haigneré a donné la preuve que cette dignité d'écolâtre existait en notre ville dès le XIII[e] siècle et, sans doute, depuis l'origine de l'abbaye de Notre-Dame : « *A Boulogne,* dit-il, *maître Thomas, que nous voyons parmi les signataires de l'accord conclu entre la ville et l'abbaye de Notre-Dame, au sujet de l'hôpital de Sainte-Catherine, en 1207, est une dénomination qui me semble équivalente à celle de* Thomas magister *et qui me paraît désigner l'écolâtre de la collégiale* (3). »

S'il est possible de trouver qu'en la ville de Boulogne, il y a eu une ou plusieurs écoles depuis le moyen âge, en fut-il de même dans les villages ?

Une bulle du pape Lucius III (11 août 1282) ayant accordé à l'abbaye de Saint-Bertin le privilège d'établir, dans toutes les paroisses de sa dépendance, des « clercs » à qui serait donné le gouvernement des écoles, M. Haigneré (ouvrage précité) conclut : « pour que le clergé régulier fît intervenir le Saint-Siège en cette matière, il fallait que le clergé séculier prétendît retenir pour lui seul le droit de fonder des écoles et d'y établir des clercs. » Il y avait donc des « clercs » en diverses pa-

(1) Voir *Curiosités de l'Hist. du Boul.*, p. 81.

(2) *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais, arr. de Boul.*, 3 vol., 1880-1882.

(3) La rue « Maistre-Thomas-au-pied » n'a-t-elle pas dû son nom à ce magister dont elle ferait aussi connaître la résidence ?

roisses. A l'appui de cette induction, on rencontre, en effet, les noms de plusieurs clercs d'école au bas de diplômes laïques du XIIe siècle qu'il est facile (ajoute l'abbé Haigneré), « de reconnaître en leur qualité par l'indication de leur résidence, comme aussi par la présence de leur nom à côté de celui de leur curé, à qui ils servaient probablement d'auxiliaires à l'église. Tels sont, par exemple, en 1117, *Willelmus clericus*, près du doyen Norman, de Guînes; en 1196, *Hugo clericus*, en compagnie de Simon d'Alembon, etc. Parmi ceux qui portent le surnom de leur résidence, laquelle n'est pas toujours le chef-lieu d'une paroisse, on voit Gui, clerc de Balinghem, en 1136; Baudoin, clerc de Milham, en 1137; Ernulfe, clerc de la Montoire, en 1173. » — *Dict. cité*, t. II, art. *Escalles*, p. 220.

Les registres de catholicité, depuis le XVIe siècle permettront de donner la suite des « magisters », en chaque paroisse où une école a été établie. En attendant ce travail, recommandé à tous les instituteurs actuellement en exercice, nous montrerons, avec l'abbé Haigneré, qu'au moment de la Révolution, il y avait peu de localités du Boulonnais qui n'eussent une école.

En 1550, le clerc de Bainethun se nommait Centurio **Morand.**

La paroisse de Questrecque, annexée à la paroisse de Wirwignes, avait un vicaire à poste fixe qui la desservait sous l'autorité du curé et faisait l'école aux enfants.

En 1656, Jean d'Upen, clerc de l'école de Courset, intervint dans un arrangement de famille « relatif à des enfants mineurs confiés à la garde de leur mère et de leur beau-père, sous la condition qu'ils seraient nourris,

vêtus et entretenus à l'*escolle*, aux dépens de la communauté (1). »

Alembon, en 1725, avait une école mixte approuvée.

Bainctkun, 1756 : le clerc percevait un traitement de 120 livres payées par les paroissiens et ceux de *Questinghen*, secours.

Bainghen, 1725 : le maître donnait l'instruction dans des conditions tout à fait primitives, sans approbation préalable, « faisant ce qu'il pouvoit », selon le rapport du curé, pour les 36 livres, argent, et six quartiers de blé qu'on lui allouait.

Belle, 1725 : Jean Watel, clerc, aux appointements de 45 livres, argent, plus deux septiers et demi de blé.

Bellebrune, 1756 : Jacques Duchâteau, clerc.

Bouquehaut, 1725 : école sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique.

Bournonville, 1725 : Pierre Maquinghen, clerc.

Brunembert, 1725 : Nicolas Oguier, payé par les paroissiens.

Carly, 1725 : école mixte, tenue par Pierre Lannoy « veuf, vieil et fort âgé ».

Colembert, 1725 : François Hibon instruisait les enfants de deux paroisses, sous l'autorité de l'évêque de Boulogne.

Condette, 1735 et *Hesdigneul* : Robert Berthebois, 60 livres par an.

Conteville, 1725 : François Ternisien, clerc.

(1) *Dict. cit.*, t. II, p. 341. Pour les renseignements sur les localités citées ci-après, voir le même ouvrage, au nom desdites localités.

Coulogne, 1725 : Adrien Marmain, 75 livres à raison des soixante-quinze feux de la paroisse.

Courset, 1725 : Robert Noiret, 36 livres et trois septiers et demi de blé.

Dannes, 1725 : François Masset, école mixte approuvée. En 1789 : Nicolas-Joseph Mauchart, maître d'école.

Desvres, 1608 : les Dominicaines soignaient les malades et instruisaient les petites filles.

Fréthun, 1725 ; Jean Pecqueux, 40 livres environ et la jouissance de « quatre mesures de prés. »

Guînes, 1725 : le clerc faisait la classe aux garçons et sa femme tenait celle des filles. Les sœurs de la Providence, rappelées en 1726, furent chargées de cette dernière classe.

Hesdin-l'abbé, 1712 à 1725 : Jean Haigneré.

Houllefort, 1725 : Marc Duplessis, 20 livres et trois septiers de blé.

Isques, 1725 : Jacques Marc, « sorti du clergé de Saint-Léonard. »

Lacres, 1725 : Denis Poular « ne tenoit point d'école faute d'écoliers. »

Licques, 1725 : un clerc, à raison de 8 sous par feu, plus « *ses écolages* » consistant en une rétribution scolaire de 4 sous par mois pour les enfants qui n'apprenaient qu'à lire, de 5 sous pour ceux qui apprenaient à écrire, et de 7 sous pour ceux qui apprenaient l'arithmétique.

Longueville, 1735 : Antoine Cazin, 50 livres et deux septiers de blé, école mixte.

Macquinghen, 1715 : Le chapelain tenait école pour les enfants du voisinage.

Marck comptait trois écoles en 1757, une dans la paroisse, une autre aux *Attaques*, et la troisième à *Waldan*, outre une maîtrise où l'on enseignait les principes du latin aux enfants de chœur.

Menneville, en 1710, avait un clerc d'école.

Nesles et *Neufchâtel*, 1725 : François Parasolle.

Offrethun, quoique ne comptant que dix-sept feux, possédait une école, comme les autres paroisses du Boulonnais, pour les garçons et les filles : cette école était tenue, en 1725, par Louis Laurette, sous l'approbation des vicaires généraux.

Outreau avait anciennement le vicaire de paroisse pour maître d'école. Cette fonction, donnée à un laïque au commencement du XVIIIe siècle, avait François Guerlain pour titulaire, en 1725.

Pernes, 1725 : clerc payé par les paroissiens, d'après un rôle de contributions vérifié par l'intendant de Picardie.

Peuplingues, 1725 : Adrien Marmin, 100 livres d'appointements.

Le Portel, école obtenue vers 1786.

Quesques, 1725 : Antoine Marque.

Questrecques (voir ci-dessus).

Saint-Etienne, 1725 : Jean Séguin. Son traitement consistait en trois septiers de blé et 1 livre par feu.

Saint-Léonard : les registres de catholicité prouvent qu'il y existait une école. M. Louis Siame, instituteur actuel, auteur d'une *Notice sur Saint-Léonard*, rédigée

pour l'exposition scolaire ouverte à Saint-Omer en juin 1884, a donné une liste des maîtres d'école de Saint-Léonard depuis 1699. Guiran est « cler » en 1699 ; en 1707, Louis-François Leurette ; en 1719, Jean-Claude Poultier ; en 1725, Jean Lorge ; en 1732, François Ouda ; en 1746, Charles Houzel ; en 1748, Marc Merlot ; en 1751, Pierre Duhen ; en 1759, Adrien Pinset ; en 1768, Jean-Louis Hénault ; en 1776, Jean-Jacques Condette, lequel est qualifié *instituteur* en 1793. Le travail estimable de M. Louis Siame, montre combien de choses intéressantes ses collègues pourraient trouver dans les registres de catholicité de leurs paroisses s'ils se livraient aux recherches qui ont permis à l'auteur de la notice sur Saint-Léonard de reconstituer la liste des maîtres d'école de ce village.

Saint-Martin-Choquel : le vicaire tenait l'école.

Saint-Tricat : Charles Pouilly, autorisé le 25 septembre 1701, avait pour émoluments trois septiers demi de blé ; en outre, chaque ferme payait 2 sous par boisseau de blé, les autres maisons 12 sous par an, et les écoliers « un écolage. »

Samer, 1715 : Sébastien Compiègne n'enseignait que les garçons. En 1725, Pierre Bouchel tenait l'école, moyennant un traitement fixe de 191 livres, plus la rétribution scolaire et le « casuel » de l'église, à titre de clerc de paroisse ; mais il n'était pas logé. Samer comptait, en outre, une école de filles établie en 1710, tenue par une sœur payée 50 écus, plus le chauffage et le logement. En 1737, trois sœurs de charité tiennent cette école.

Sangatte avait une école établie dans un bâtiment communal. Le clerc, Marc Duplessis, recevait 110 livres payées par les paroissiens sur un rôle de répartition

dressé par le curé et les notables ; mais les habitants refusaient d'y envoyer leurs enfants, en sorte que sur une population de six à sept cents âmes, le maître n'avait que sept à huit filles de neuf à dix ans, avec autant de garçons du même âge sur les bancs de sa classe.

Selles, 1725 : Antoine Franqueville, maître d'école.

Verlincthun, 1725 : Charles Longbois, payé par les habitants en blé et argent « à proportion de ce qu'ils ont » recevait la valeur de 60 livres, d'après la supputation du curé.

Vieil-Moutier, 1705 : Antoine Lescaillier.

Le Wast, école fondée, en 1753, avec un legs.

Wierre-au-bois : Louis Grandsire, clerc approuvé, vers 1710, tenait l'école de huit heures du matin à onze, et de deux à cinq heures. Plus tard, le curé disait de son successeur : *On est content de lui. Il se sert du catéchisme pour y faire apprendre à lire aux enfants ; il fait à son école la prière du matin et du soir.*

Wimille, 1725 : le clerc touchait comme rétribution 24 livres en argent et trois septiers de blé.

Wirwignes n'a eu de maître laïque qu'en 1756.

A ces renseignements sommaires (1) puisés dans le savant ouvrage de l'abbé Haigneré, ajoutons les indications fournies par les dossiers de l'Intendance (2) relatifs aux reconstructions ou réparations d'églises, presbytères, écoles, etc.

(1) Les statuts synodaux de Mgr de Pressy font connaître que dans un grand nombre de paroisses du diocèse « au lieu de clercs, il y a des vicaires ou chapelains chargés de cet emploi. »

(2) Arch. départ. d'Arras.

Alinctun, 1784 : presbytère et école.
Attin, 1784 : école.
Audembert, 1784 : église, presbytère et école.
Audresselles, 1772, 1776 et 1783 : église, presbytère et école.
Echinghen, 1773, 1777, etc. : église, presbytère, école.
Hardinghen, 1773 : école.
Questrecque, 1781 : école.
Sempy, 1789, école.
Tardinghen et *Inghen*, presbytère et école.
Thiembronne, 1781 : maison vicariale et école.
Etc., etc.

On trouverait beaucoup de noms à ajouter en étendant les recherches ; mais notre but n'est pas de dresser une liste complète des écoles du Boulonnais sous l'ancien régime. Il nous suffit de prouver que les villages possédaient des écoles depuis très longtemps. La nomenclature de leurs « magisters » ne pourra être établie, dans sa suite chronologique, que par les instituteurs, au moyen d'un dépouillement exact des registres de catholicité.

II.

Quelle instruction donnait-t-on dans ces écoles ?

Quelle était la situation des magisters ?

A ces deux questions nous laisserons répondre les actes du pouvoir.

Une déclaration royale du 14 mai 1724 porte : « Voulons qu'il soit établi, autant qu'il sera possible, des « maîtres et maîtresses d'école, dans toutes les paroisses « où il n'y en a point, pour instruire tous les enfans « de l'un et de l'autre sexe des principaux mystères et

« devoirs de la religion catholique, apostolique et « romaine, les conduire à la messe tous les jours ou- « vriers, autant qu'il sera possible, leur donner les ins- « tructions dont ils ont besoin sur ce sujet, et avoir soin « qu'ils assistent au service divin les dimanches et les « fêtes; *comme aussi pour y apprendre à lire* et *même* « *à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin.* »

Le texte est formel : le principal objet est l'instruction chrétienne ; la lecture et l'écriture sont les accessoires.

Les édits royaux précisent d'ailleurs l'ingérence du clergé : « le tout ainsi qu'il sera ordonné par les arche- « vêques et évêques, en conformité de l'article 25 de « l'édit de 1695. »

Les évêques déléguaient leurs pouvoirs en partie aux curés qui, dans leurs villages, restaient les maîtres absolus des écoles et fournissaient aux clercs les certificats sans lesquels ils n'auraient pas été maintenus dans leurs emplois. Les magisters, en effet, devaient obtenir l'approbation ou visa de l'évêque (arrêt du 5 juillet 1718) ; cette approbation devait se donner gratuitement et ne pouvait être refusée sans cause juste et raisonnable (Règlement du 25 février 1763, art. 62). Toutefois les maîtres et maîtresses d'école des villages pouvaient être destitués par leurs évêques, ou par leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites (Edit. de 1695, art. 25).

C'était aux habitants qu'incombait la charge de fournir le logement (Arrêt du 30 juin 1567) ; et, lorsqu'il n'y avait pas de fondation spéciale, ils étaient imposés jusqu'à concurrence de 150 livres pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses (Déclaration du 14 mai 1724), payables en quatre termes égaux (Règle-

ment de 1763); mais on pouvait appliquer à ce paiement l'excédant du revenu des Fabriques (*Ibidem*).

Telles étaient les prescriptious en vigueur au dernier siècle.

III.

Les évêques y ajoutaient des règlements spéciaux pour leurs diocèses.

Dans les statuts publiés à la suite du synode général du diocèse de Boulogne, en 1700, le titre V, consacré aux maîtres d'écoles et clercs de paroisses, contient une suite d'articles dans lesquels on remarque avec quelle méticuleuse sollicitude le clergé règlait la condition des magisters. Nous croyons devoir les résumer :

L'école n'était confiée qu'à des personnes « de la capacité et de la probité desquelles on soit assuré. » Aucun maître n'était reçu qu'après *examen* et « sur le certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le curé (1). »

Comme « il est dangereux que les enfants des différents sexes soient enseignés dans une même école, » l'évêque exhortait les curés, les seigneurs et les magistrats à procurer, par tous les moyens que la charité leur inspirera, deux écoles par paroisse, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons.

Pierre de Langle, alors évêque de Boulogne, tenait essentiellement à cette séparation des classes et « nous

(1) Les statuts de 1770, portent en outre : « Tous ceux qui se présenteront sçauront leur chant et les principales rubriques et cérémonies de l'église ; ils seront capables d'apprendre aux enfans à lire et à écrire, et de leur enseigner les élémens de la doctrine chrétienne par les catéchismes familiers et de leur montrer même le chant et les premières règles d'arithmétique. »

entendons, ajoute-t-il, que ce règlement soit de fait et incessamment exécuté dans toutes les villes et principaux bourgs.... »

Quant aux autres localités, il recommandait fortement, « pour empêcher qu'il n'arrive aucun inconvénient », de faire en sorte que garçons et filles fussent enseignés à des heures différentes. Défense aux maîtres « de retenir une fille seule pour l'enseigner en particulier ; » même défense aux maîtresses, à l'égard des garçons.

Le catéchisme était obligatoire deux fois par semaine.

Les curés, invités à exercer une exacte surveillance sur les magisters, devaient en rendre compte aux dignitaires ecclésiastiques, lors de leurs visites.

Ce n'était pas tout pour les « clercs » de vivre dans la piété : il leur fallait encore « édifier le prochain » par un extérieur modeste, honnête, séant à leur état. Pas de fréquentation des cabarets surtout, ni de danses ou divertissements publics « où les bonnes mœurs seroient en danger de se corrompre. » On leur défendait aussi, et cela se conçoit, de tenir cabaret ou de faire quelque autre trafic, « peu convenable. »

Il semblait juste de distinguer « par quelque prérogative » ces laïques destinés au service de l'église ; aussi avaient-ils le droit et le devoir de porter surplis, lors des offices, et d'obtenir les « honneurs de l'Eglise » préférablement à tous autres laïques, « même seigneurs et dames de paroisse. »

Les statuts synodaux de 1770 ajoutent : les clercs devront « s'approcher souvent des sacrements. » Ceux qui seront en même temps maîtres d'école et clercs de paroisse, auront un soin particulier de la propreté de l'église, la balayant au moins tous les quinze jours, et,

de plus, la veille des grandes fêtes. Ils tiendront la sacristie en ordre, ainsi que les ornements (1)

Si la correction manuelle était autorisée « dans le besoin », elle devait être infligée avec modération et sans emportement. A l'égard des filles, les maîtres « éviteront toute correction qui blesseroit tant soit peu la pudeur. »

Le catéchisme est le premier livre de lecture à mettre entre les mains des enfants qui ont quitté l'alphabet et,

« (1) Toutes ces obligations matérielles se trouvent dans l'acte suivant :... « François Coppinot s'engage d'assister à tous les offices... y chanter, aider dans l'administration des sacrements, tenir les écoles pendant toute l'année, y faire chaque semaine les instructions familières du catéchisme du diocèse, apprendre à prier, lire, écrire, l'arithmétique aux enfants, faire tous les jours la prière du soir à l'église, plus solennellement les dimanches et fêtes, chanter les complies les samedis et veilles des fêtes les plus solennelles, *sonner pour les commencements d'orages*, sonner ou faire sonner les *angelus* et grand midi les veilles de fêtes et dimanches, porter ou faire porter l'eau bénite tous les dimanches dans chaque maison de la paroisse, *balayer l'église une fois par semaine*, *sans gages*.

« De plus, ledit acceptant promet d'écrire les actes et autres pièces qui sont du ressort du syndic, et de n'accepter, ni recevoir, sous peine d'être privé de son emploi de maitrise, aucune charge ni emploi, ni du Bureau des Aides, ni du Contrôle, etc.

« Au moyen de quoi et de toutes les fonctions et charges mentionnées, les habitants et le sieur Prieur, soussignés, s'obligent par le présent acte : de la part des habitants, de payer six sols par an par chaque ménage plein, et trois sols par demi-ménage ; trois sols par mois par chaque petit écolier, quatre sols pour ceux qui commencent à écrire ; et pour ceux qui écrivent et lisent les écritures et qui apprennent l'arithmétique, cinq sols, etc ; Et de la part de Prieur, qui constituera ledit F. Coppinot, son clerc pour les sacrements, lui cède en conséquence son droit d'eau bénite ; lui accorde la quête du vin sur tous les particuliers de ladite communauté, laquelle quête sera et demeurera à la bonne volonté des habitants, pour reconnaître, tant les services dudit maître en général, qu'en particulier ceux de conduire l'horloge et de sonner pour les orages. (*Curios. de l'hist. du Pays Boul.*, p. 40.) »

pour les autres écoliers plus avancés, le maître ne devai permettre l'usage que des livres approuvés par le curé « supposé qu'il n'y en ait point d'imprimés pour le diocèse à cet usage, auquel cas, les enfans ne pourront se servir que de ces derniers (1). »

Il y aurait encore bien de menus détails à ajouter ; mais le principal est consigné dans un placard destiné à être affiché, très curieux, que je crois unique, et qui date des premières années du XVIII[e] siècle.

Le voici :

RÈGLEMENT

pour les clercs-lais ou magisters du diocèse de Boulogne.

I. — Tous ceux qui se présenteront pour cet employ, apporteront un témoignage avantageux de leur conduite, signé du curé dans la paroisse duquel ils auront servi, certifié par le doyen de chrétienté.

II. — Ils sauront leur chant, les principales rubriques et cérémonies de l'Eglise.

III. — Ils seront capables d'enseigner la jeunesse à lire et à écrire et de leur apprendre les éléments de la Doctrine chrétienne par des catéchismes familiers.

IV. — Ils porteront les cheveux plus courts que le commun des laïques.

(1) Charles Battut, imprimeur de Mgr l'évêque, annonçait ainsi les divers ouvrages d'instruction primaire.
On trouve chez le même libraire :
LES RÈGLES DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNE, et la manière de bien dresser des lettres, billets et quittances.
LE LIVRE D'ARITHMÉTIQUE, avec un traité d'orthographe contenant la manière d'écrire correctement, etc.
CATÉCHISME DU DIOCÈSE, par Mgr l'évêque de Boulogne, pour être enseigné dans son diocèse.
PETIT CATÉCHISME du diocèse, etc.
Nous avons sous les yeux l'un des rares exemplaires du *livre d'arithmétique*, échappés aux mains destructives des enfants.

V. — Il leur est défendu de boire ny manger dans les cabarets au lieu de leur résidence ; de jouer en public du violon ; d'aller aux danses publiques, aux veilles ou *sérées*, sous peine de révocation de leurs pouvoirs.

VI. — Les pouvoirs qui leur seront donnez par écrit d'exercer leurs fonctions, ne dureront que jusqu'au synode suivant.

VII. — Ils remettront chaque année leurs pouvoirs, avec des certificats de leurs curez, entre les mains des doyens faisant la visite dans leurs paroisses, qui les apporteront au Synode, pour estre continuez, si le cas y échet..

Lorsque le « magister » remplissait les conditions énumérées dans les articles I à III, l'évêque, ou l'un de ses vicaires, remettait au postulant une autorisation d'enseigner libellée comme il suit :

Nous avons reçu et approuvé... pour servir de clerclay dans la paroisse de... jusqu'au Synode prochain, à la charge d'exécuter par luy les règlements cy-dessus marquez.

Donné à.... le.... jour de l'an mil sept cent....

IV.

Nous avons signalé à diverses reprises la visite de dignitaires ecclésiastiques : de l'évêque, de l'archidiacre et du doyen du district, inspections inquisitoriales qui étaient annoncées au prône. Le magister était alors obligé de présenter ses pouvoirs qui pouvaient lui être retirés. Le visiteur le connaissait à fond, lorsqu'il l'interrogeait ; car il avait entre les mains les réponses que le curé avait faites au questionnaire suivant :

Le magister tient-il école? S'il ne la tient pas, il faudra dire pourquoy?

La tient-il bien?

Combien y a-t-il d'écoliers dans le fort de l'école?

Fait-il le catéchisme dans l'école?

Le fait-il bien?

Combien de fois le fait-il par semaine?

Assiste-t-il aux catéchismes qui se font à l'église les fêtes et dimanches?

Fait-il faire aux écoliers la prière du soir et du matin?

Va-t-il le soir à l'église faire le Salut avec ses écoliers dans le temps et aux jours qu'on le fait?

Fait-il apprendre à lire aux enfants dans les livres imprimés pour le diocèse?

Quels autres livres fait-il lire?

Ne fréquente-t-il pas de mauvaises compagnies?

Un autre questionnaire ajoutait cette demande majeure :

S'approche-t-il des Sacremens au moins aux principales fêtes de l'année?

Suivant les réponses faites par le curé sur tous ces points plus ou moins délicats, le magister était continué dans ses fonctions ou révoqué.

V.

Quels avantages obtenaient les maîtres d'école en compensation de leurs multiples obligations?

Laissons répondre le clergé lui-même, dans son Cahier de doléances fait en 1789 :

« La modicité de leurs places empêche le choix des « sujets. Ces places ont été fixées à 150 livres par les « déclarations de 1698 et de 1735. Mais on sent que

« cette somme n'est plus actuellement ce qu'elle était à « ces époques. »

Comme pour mieux faire ressortir cette modicité d'émoluments, le clergé demandait « qu'au moins dans les grandes paroisses » ces honoraires fussent portés au double, c'est-à-dire à 300 livres.

Or, nous avons vu, dans la liste des paroisses ayant une école, que peu de magisters touchaient 150 livres, que plusieurs ne percevaient que 36 livres, 60 livres, 75 livres avec trois septiers et demi de blé, ou la jouissance d'un pré. Il était donc indispensable qu'ils joignissent à ce maigre appoint le « casuel » de clerc de paroisse, qui leur valait, entre autres bénéfices, les restes du « pain bénit » chaque dimanche ; le « pourboire du bedeau » lors des baptêmes et des mariages, et quelques menus droits précaires.

Nous avons vu, il est vrai, que la majorité percevait aussi des « écolages », rétribution mensuelle variant de village à village. En somme, on est de l'avis du clergé : le tout était bien modique.

Aussi devaient-ils, ces pauvres clercs, s'ingénier à se forger des ressources, s'abaisser devant tous les habitants pour profiter de leur bon vouloir et obtenir, par-ci par-là, les bonnes aubaines des repas de fêtes ou une quête abondante à Pâques et à la Toussaint.

Le samedi-saint on les voyait parcourir le village, aller de maison en maison, réclamer leur « paûcage » est-à-dire deux ou trois œufs par ménage, dont la vente leur valait quelques sous. Quelques jours auparavant, le jeudi-saint en certaines localités, le vendredi-saint en d'autres, c'était la quête du *Blanc-Dieu*, consistant en un verre de blé donné dans chaque maison (ce

qui témoigne que *Blanc-Diu* est une corruption poétique de *bladium*).

Quelques-uns demandaient des poires « pour les âmes du Purgatoire » le jour de la fête des morts.

D'autres, aux dépens de leur bien-être et de celui des enfants, benéficiaient sur le bois donné pour le chauffage. Il était d'usage, chaque hiver, qu'à partir de novembre, chaque élève apportât le matin une bûche pour le foyer, plus ou moins grosse selon la fortune des parents. Aucun élève n'était exempté de cette charge ; car les plus pauvres avaient la ressource d'en aller solliciter auprès des fermiers riches ou des bûcherons. A l'arrivée, chacun portait son morceau sur le tas de réserve, et ce tas ne diminuait pas toujours pour le chauffage de l'école. Plusieurs magisters économisaient prudemment et faisaient un petit magasin « mûché », destiné à « faire bouillir la soupe » le reste de l'année.

Dans le Boulonnais, à la Saint-Jean d'été, on fleurissait leurs « chaires » ou « l' cayelle dé che maite » avec des guirlandes de « magritelles », pauvres dons de pauvres gens. La véritable fête, c'était l'invitation à un « ruinage », à une « boudinée », à un baptême, à une noce, voire à un repas d'enterrement. Le magister bien-venu était le convié-né de toutes les réjouissances de famille : du moins ces jours-là, il pouvait manger mieux que la maigre pitance à laquelle le condamnait la modicité de sa place.

VI.

L'auteur n'a pas la prétention d'avoir tout dit sur ce sujet. On aura remarqué qu'il a laissé de côté la ville de Boulogne ; car il a parlé ailleurs de ses maîtres d'école,

alors que c'était un thème tout neuf. En effet, il y a peu d'années on ignorait tout du passé de l'instruction primaire : c'est à la fin de 1872 que l'Université à provoqué les recherches. Répondant le premier à ces vœux, le 8 janvier 1873, l'auteur, en collaboration avec M. Eugène Le Petit, directeur de l'école d'enseignement mutuel, publia ses *Recherches historiques sur les écoles primaires de Boulogne* (1). Il y renvoie ceux qui voudraient s'enquérir sur les instituteurs des jeunes Boulonnais d'avant la Révolution.

Depuis, en 1879, la Société Académique a couronné l'*Histoire de l'Instruction Publique à Boulogne-sur-mer*, par M. Charles Mascot, développement des recherches précitées.

M. l'abbé D. Haigneré a ajouté des renseignements excellents dans son histoire de l'arrondissement (2) et M. de Hautecloque, a consacré à nos écoles un chapitre de son étude sur l'*Enseignement primaire dans le Pas-de-Calais* (3).

Comme son rôle s'est borné à laisser parler les textes et à résumer les traditions, l'auteur terminera cette étude par un extrait du *Cahier* de Réty, dressé en 1789, dans lequel les rédacteurs semblent avoir pressenti les améliorations indispensables apportées, depuis la Révolution, à la situation des instituteurs comme aux bâtiments d'école :

« On demande d'assimiler le maître d'école au curé « et de lui assurer une subsistance honnête, selon le

(1) Broch. in-8°, 40 p., 1873. Voir aussi *Mémoire de la Société Académique*, t. V, p. 1.

(2) 3 vol. du *Dic. Hist. du Pas-de-Calais*. Arras, Sueur-Charuey, 1880-1882.

(3) Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XIII, 2 série.

« vœu général, si les curés rentraient dans la pos-
« session des dîmes. La modique rétribution que le
« maître d'école, perçoit est insuffisante. Il serait à dési-
« rer que l'école des fillles fût séparée et tenue par une
« femme. Qu'il soit ordonné de tenir l'école dans un
« lieu spacieux et aéré. A Réty, l'école donne des
« alarmes pour la santé des enfants entassés dans ce
« lieu serré (1). »

(1) Il aurait peut-être été curieux d'ajouter les réclamations générales des paroisses relativement à l'entretien et à la construction des bâtiments d'école. On voulait en laisser la charge au clergé, qui s'en défendait bien, sous prétexte que les fondations religieuses avaient eu pour objet le bien des pauvres, etc. Le clergé répondit : C'est blesser la propriété d'une manière sensible que d'imposer à un corps des charges qu'il n'a jamais supportées. Il (le clergé) a vu, avec le même étonnement, la noblesse ajouter à cette première demande, celle de faire payer par les décimateurs les honoraires des maîtres et maîtresses d'école, comme si le bien du clergé était une usine inépuisable, et un fonds sur lequel on peut mettre toutes les charges qu'on voudra ; et, comme si, d'ailleurs, les pères n'avaient aucun intérêt à l'éducation de leurs enfants.

APPENDICE

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A BOULOGNE-S/MER EN 1789.

Écoles des Frères de la Doctrine chrétienne. — Les Frères, au nombre de dix, tenoient neuf classes pour l'instruction des garçons;

Ils apprenoient à lire, écrire, l'arithmétique, l'algèbre et la tenue des livres;

Ils avoient, comme revenu fixe, tant de différents legs particuliers que de diverses sommes allouées par la Ville, environ 1,500 francs;

Ils étoient logés par la Ville;

Les particuliers de toutes les classes se faisoient un plaisir de les aider.

Il y avoit encore quelques maîtres particuliers tenant de petites écoles de quartier.

Écoles de filles. — Ces écoles étoient tenues par les Sœurs de la Charité, employées à l'hospice, et par les religieuses Ursulines.

Les Sœurs de la Charité étoient au nombre de douze, et trois d'entre elles tenoient chacune une école; elles étoient payées par l'administration de l'Hôpital.

Il en étoit de même pour les Ursulines, qui tenoient deux autres classes.

Il y avoit dans chaque classe de soixante à soixante-dix élèves.

On comptoit encore quelques institutrices faisant la classe aux petits enfants.

Instruction secondaire. — Il y avoit un collège tenu par les Pères de l'Oratoire ;

Un Séminaire tenu par les Lazaristes ;

Et une école d'hydrographie établie vers 1788.

Le collège comptoit sept professeurs, sept classes et environ vingt élèves par classe : on y enseignoit le latin, la rhétorique et la philosophie. Il étoit doté d'environ six mille livres de revenu.

L'école d'hydrographie étoit suivie par douze élèves qui apprenoient la navigation sous un professeur payé par le Gouvernement.

(*D'après les réponses faites au Questionnaire de l'autorité supérieure, conservé aux Archives communales de Boulogne : R I.*)

LES PÈLERINAGES POPULAIRES DU PAYS BOULONNAIS

Lecture faite par M. Ernest Deseille, secrétaire, dans la séance du 11 juin 1884.

Si l'on voulait éclaircir les origines de la dévotion qui a consacré telle ou telle localité à la guérison miraculeuse des maladies, il faudrait remonter jusqu'aux cultes antiques des divinités des eaux et des bois, remplacées dans la vénération publique par un saint que le clergé catholique a substitué prudemment, afin de rendre orthodoxe une pratique païenne.

Dans l'opuscule que M. A. Braquehay, fils, vient de publier sous le titre de : *Le culte de saint Gengoult à Montreuil-sur-mer* (1), il est dit qu'on ne saurait préciser l'époque de l introduction de ce culte en Flandre, en Artois et dans le Boulonnais ; que, de toutes les conjectures auxquelles, à défaut de documents, il est permis de se livrer, la plus vraisemblable est celle qui la fait remonter au temps de la domination de la Maison de Bourgogne dans ces contrées. « En effet, originaire de Bourgogne, Gengoult, Gendulphe ou Gandouffe était pour ses compatriotes l'objet d'une grande vénération au moyen âge : il n'y aurait donc rien de surprenant qu'ils aient importé son culte chez nous. »

(1) Broch. grand in-8°, 25 pages. – Amiens, typ. Delattre-Lenoel, 32, rue de la République, 1884.

Je souscrirais volontiers à cette conclusion plausible si le culte de saint Gandouffe n'était attaché à une fontaine miraculeuse laquelle existait sans doute bien longtemps avant que ce saint fut connétable de France, sous le roi Pepin, et eût acheté la « fontaine qui se mit à voyager : »

« Or, vn jour qu'il s'en retournoit en son pays et passoit parmy la campagne, auquel chemin estant en vn lieu champestre, il lui print volonté de desieuner, et d'abbreuuer ses chevaux : et comme il se retira vn peu arrière du chemin, il rencontra vne fort belle fontaine entourée et enuironnée d'vn plaisant et aggreable pasturage. Estant ainsi assis auprès de ceste fontaine avec ses gês, celuy à qui elle appartenoit arriva-là, lequel fut receu humainement de Sainct-Gengoul, qui le pria de boire et manger avec luy. Et comme ils banquetoient ensemble, sainct Gengoul luy demanda s'il vouloit vendre sa fontaine. De quoy le laboureur se rioit, estimant, le pauure fol, que sainct Gengoul lui parloit en telle sorte, comme homme mal aduisé : et n'entendoit pas le dire de Nostre Seigneur qui est, que si nous auons la foy, et nous ne doutions point de sa puissance, nous pourrons dire à vne montagne, oste toy de ton lieu et te precipite en la mer, et ainsi aduiendra (*Matth.*, *19*). Par quoy le laboureur pensant auoir et son argent et sa fontaine, ne luy faict difficulté de luy vendre la somme de cent solz. Mais tout à coup il perdit sa fontaine, qui miraculeusement se transporta de *lieu en autre* »....

Une fontaine joue encore un rôle dans la vie de Gandouffe, lorsque ayant appris les déportements de sa

femme, ce saint homme « déliberoit de la faire mourir, toutefois il aduisa qu'il seroit plus raisonnable de remettre tout à la diuine justice. »

Étant près d'une fontaine, un jour il dit à sa femme :

« Que si ainsi estoit qu'elle ne fust telle qu'on la renommoit, qu'il la prioit de retrousser son bras, et à main nuë prendre vne pierre qui estoit au bas de la fontaine : et que si elle la prenoit sans douleur qu'il ne l'estimeroit autre que femme de bien. Et comme la paillarde ne craignoit point le iugement de Dieu, elle mist incontinent sa main en la fontaine : mais elle eut tout le bras bruslé par vne juste vengeance de Dieu. Alors sainct Gengoul la laissa là, et encore par humainté lui donna quelque quantité de son bien pour elle viure le reste de sa vie..... (1) »

Ce qui précède peut faire comprendre comment le nom du saint a été attaché aux fontaines : mais le culte, rendu aux fontaines dès la plus haute antiquité, était encore si bien enraciné au VIᵉ siècle que le second

(1) Les *Flevrs des vies des Saincts*, par Ribadeneira, revves, corrigées et remises en estat de perfection par René Gavltier, avec additions par André du Val, Héribert Rosweide, etc., t. I. — Douay, de l'imprimerie Baltazar, Bellere, au compas d'or M. D C. XXX, p. 596. La légende de saint Gengoul, y est sublime de naïveté. Un irrespectueux écrivain du commencement du siècle, Cuvelier de Trie, a redit à peu près les mêmes choses, sur un ton léger, en traitant son récit de *conte bleu* (*), mais combien il est laissé à distance pour le charme et pour la *franchise* du langage par le vieil auteur.

(*) *La fontaine miraculeuse* ou *messire Jvan d'Ulphe*, historiette ou conte bleu, p. 17, t. II, des Nouvelles, Contes, Historiettes, Anecdotes et Mélanges, par J.-G.-A. Cuvelier, auteur de romans et pantomimes.... Seconde édition, revue et corrigée, à Paris, 1808.

concile de Tours (année 567) dut enjoindre aux pasteurs de chasser de l'église quiconque irait leur porter ses vœux. Un siècle après, saint Eloi prêchait dans nos contrées contre cette pratique superstitieuse : ses exhortations ne produisirent sans doute pas plus d'effet que les inhibitions du concile.

Les qualités des eaux martiales de la fontaine de Wierre-au-Bois ont maintenu la confiance du peuple ; il est arrivé alors ce qui arriva partout en pareil cas, un pasteur zélé plaça une relique ou l'image du saint dans le voisinage de la fontaine ; il sanctifia ainsi la croyance antique en la mettant sous le patronage d'un habitant du ciel catholique. La légende ensuite a cherché à justifier ce patronage : c'est histoire de tous les lieux consacrés par la dévotion populaire.

Il serait curieux de connaître les réelles origines des pèlerinages ; les origines de notre histoire s'en éclairciraient singulièrement, mais ce sujet ne sera possible qu'après une longue enquête des traditions.

Il y a tout d'abord un travail préparatoire : La nomenclature des pèlerinages populaires n'est pas aussi facile à dresser qu'on le pourrait croire. Beaucoup d'entre eux ont été abandonnés. D'autres ont eu peu de retentissement et ne sont connus que par les voisins de la localité. Comme il faut commencer par ce que l'on sait, voici une liste à laquelle M. l'abbé D. Haigneré a ajouté quelques noms et nous prions tous ceux qui pourront l'augmenter de collaborer à cette œuvre.

Vienne ensuite un *résurrectionniste,* de ceux qui font revivre le passé et qui sait ? en interrogeant les localités, l'objet du culte, la maladie pour laquelle les miracles ont été demandés, les croyances antiques des premiers habitants de la contrée apparaîtront à ses

yeux... ce qu'elles sont peut-être restées, à la différence près du nom. La superstition est ancienne comme le monde et elle est ce qui change le moins.

Liste des Pèlerinages du Boulonnais.

A Notre-Dame de Boulogne. Voir l'histoire de Notre-Dame, par M. l'abbé Antoine Le Roy et par M. l'abbé D. Haigneré, etc.

A *Notre-Dame du Saint-Sang*, à Bréquerecque, le plus ancien sanctuaire de la contrée. Voir la notice par M. l'abbé Haigneré, dont une seconde édition vient d'être publiée, à Paris. chez Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

De *sainte Vilgeforte* (*vulgo* saint Milfort), pour les enfants rachitiques « à la vie ou à la mort » c'est-à-dire pour qu'ils obtiennent force et santé ou bien qu'ils meurent. Honorée à Camiers, Rinxent, Wissant et Leubringhen.

De *la sainte Chandelle de Desvres*, formée des égouttins de la sainte Chandelle d'Arras (Voir *Notice sur Desvres*, par M. Duwicquet d'Ordre). Tombé en désuétude.

De *saint Gandouffe*, fontaine à Wierre-au-Bois, pour les rhumatismes et les maux de reins. Le lundi de la Pentecôte de nombreux pèlerins y vont faire leurs dévotions, boire de l'eau de la fontaine ou y tremper « les membres des pauvres petits qui ne peuvent pas mar-

cher. » J.-G.-A. Cuvelier ajoute qu'au siècle dernier les femmes mariées, sans progéniture, y allaient en pèlerinage faire, loin de leurs maris, une neuvaine... « Pour dire la vérité, on remarque que depuis la suppression du couvent des Bénédictins, le miracle de la fontaine se renouvelle moins souvent. » (Op. cit., p. 23.) On lui laisse la responsabilité de cette assertion.

De *saint Wlmer*, à Samer-aux-Bois. Le chanoine Antoine Le Roy, dans ses Notes pour son *Histoire de Notre-Dame*, écrites avant 1681, donne le renseignement suivant :

« Il y a dans l'église (de l'abbaye de Samer) une fontaine digne de remarque et dont on debvroit tenir grand compte : elle est sous une arcade, où l'on descend quatre ou cinq degrez, qu'on estimoit fort ancienne, ainsi qu'il le paroist assez par les peintures qui sont à la muraille comme on y descend, où l'on y voit les figures de plusieurs malades et estropiez qui y cherchoient la santé. Je ne sçais si les cerfs (de la légende de Samer) ne venoient pas boire à cette fontaine. Il est certain qu'elle a en soy quelque vertu miraculeuse, en faveur de saint Wlmer et de sainte Eremberte, sa nièce. On est bien venu depuis peu en boire afin de guérir d'une maladie qui est une soif qu'on ne peut étancher. »

De ***saint Adrien***, à Bainςthun, au mois de septembre pour.... cueillir des noix. On ne lui connaît pas d'autre objet.

De ***saint Ursmer*** ou Ursmar, à Quesques, pour les maux de dents.

De ***saint Hubert***, à Saint-Martin-Choquel, afin d'être préservé de la rage : fort fréquenté.

Il y a aussi un saint Hubert pour Bournonville, Conteville et Halinghen.

De *sainte Ide*, au Wast, pour les fièvres : peu fréquenté. La mère de Godefroi de Bouillon y avait sa sépulture, mais le 28 septembre 1669, le corps fut retiré de la petite chapelle, érigée derrière le chœur de l'église, pour être confié à la vénération des religieuses bénédictines du Saint-Sacrement, à Paris. Il est maintenant à Bayeux. — Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, « qui se croyait parente de la sainte comtesse et qui fut l'instigatrice de ce rapt, avait fait détacher quelques parties de ces précieuses reliques pour les expédier à Nancy. Elle eut la charité d'en faire extraire, en outre, une côte qu'elle envoya au Wast dans une chasse d'ébène... » On la vénère, chaque année, dans une fête qui attire un certain nombre de pèlerins et qui se célèbre en l'un des dimanches qui suivent le 14 avril. (L'abbé D. Haigneré, *Dict hist. du Pas-de-Calais*, art. *le Wast*.)

De *sainte Isbergue*, à Menneville. (Voir la notice dans le *légendaire de la Morinie*). Tombé en désuétude.

De *sainte Hélène*, à Senlecques, pour les enfants qui ne marchent pas : très fréquenté.

De *saint Leu*, à Bellebrune et à Vieil-Moutiers, contre les loups : abandonné.

De *saint Sylvestre*, à Longueville, pour les vaches : très fréquenté.

De *saint Barthélémy*, à la Capelette de Liane : peu fréquenté.

De *sainte Marguerite*, à Nabringhen, pour la bonne délivrance des femmes enceintes : peu fréquenté.

De *saint Folquin*, à Henneveux : peu fréquenté.

De *saint Pierre*, à Longfossé : peu fréquenté.

De *sainte Philomène*, aux Courtaux : fréquentation personnelle intermittente.

De *saint Erasme*, à Herbinghen, pour les accidents et les douleurs d'entrailles : fréquenté.

De *saint Maur*, à Lottinghen, pour les rhumatismes : à peu près tombé.

De *la Vierge Marie-des-Camps*, dans la forêt de Desvres, près du hameau d'Eclogne, sur Wirwignes : fréquenté.

De *saint Jean-Baptiste*, dans la forêt de Desvres : tombé en désuétude. « Nous apprenons, lisons-nous dans le manuscrit de Dom Ducrocq, de quelques anciens monuments du Boulonnois et d'un manuscrit que l'on attribue à la célèbre abbaye de Saint-Guilain, que les prêtres d'Apollon ont autrefois fait l'office de devins dans la forêt de Desvres contigüe à celle de Boulogne, et qu'ils y avoient un temple qui fut converti en chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. »

De *Notre-Dame de Crémarest*, pour les enfants morts sans baptême. L'antiquité de ce pèlerinage, lisons-nous dans le manuscrit d'Antoine Le Roy (Bibliothèque publique de Boulogne, mss, p. 148, etc.), « est colligé des archives de ceste église qui sont dans un ancien livre rempli de rentes, terres et legs pieux, laissez à ceste église par plusieurs fidèles et seigneurs de qualité, qui y sont couchez au long, les uns en date de l'an 1352, 1383 et 1391, les uns au nombre de quatorze ou quinze qui ont esté faits dans le siècle 1400, auquel temps ce livre appelé *Cartulaire* fust escrit, dessus les propres tiltres et originaux de ces donations qui consistent la pluspart en fond de terre. L'autre pièce dont

j'ay tiré les merveilles de N.-D. de Cremarest (page 43, *Hist. de N.-D. de Boulogne*), est un ancien registre de la mesme église qui commence en l'an 1499 jusqu'à l'année 1540, qui est environ le temps que les Anglois commencèrent d'investir le Boulenois, où sont tous les comptes rendus par les marguilliers de l'église, d'où il paroist que ce pèlerinage a commencé longtemps devant tous ces legs pieux, etc.

« Ceste image de la Ste-Vierge est toute semblable à celle de Boulogne : elle tient son petit enfant sur le bras gauche et est de la mesme proportion et grandeur ; où il semble que Dieu ait eu quelque égard particulier, car elle n'a pas évité la rage des Anglois et calvinistes qui luy ont coupé la teste et le bras droit et abbatu la teste et les bras de son petit enfant, comme nous voyons qu'ils ont fait à l'image miraculeuse de Boulogne. Il y avois anciennement deux anges aux deux costez de l'image de Cremarest avec deux cierges allumez qu'ils tenoient et qu'on fit refaire de nouveau en l'an 1530.

« La chapelle mesme de Cremarest qui est fort grande, belle et spatieuse, semble avoir esté faite sur le modèle de celle de Boulogne-sur-mer. Outre une lampe ardante qui estoit devant l'image, il y avoit un candelabre ou bassin contenant six gros cierges, et l'autel estoit orné de colonnes, le tout estant fait de cuivre d'airin avec le benistier. Et la porte par où on y entre est encore à présent distincte de celle de l'église où ceste chapelle est enclose ; car au dehors on y voit son clocher et sa clochette à part où il y avoit anciennement dedans une image de la Vierge faite de plomb longue de deux pieds. On voit encore en ceste chapelle au-dessus du portail une image de la Vierge faite de plomb à l'exemple de celle qui est au-dessus de la porte de l'église de

N.-D. de Boulogne-sur-Seine et de la mesme grandeur.

« On y voioit anciennement es festes aborder les nautonniers de tous costez et ils avoient chacun leur équipage qui estoit un gros cierge que chaque maistre de navire et ses officiers entretenoient avec certains droits qu'ils payoient à la confrairie, pour se guarantir des escueilz de la mer, et afin d'éviter le naufrage. Ils faisoient célébrer des messes et services devant la Sainte Image pour leurs compagnons décédez et tous les soirs on y disoit un salut où le curé, le chapelain et le clercq assistoient avec le peuple pour prier pour les confrères qui estoient alors sur la mer ; outre la messe qu'on disoit à ce dessein tous les samedis. N'est-ce pas là tout ce qui se voit et pratique encore aujourd'huy dans la chapelle de Boulogne.

« Ce qui est digne de remarque, c'est que plusieurs enfans mort-nez y ont recouvert la vie et reçeu le baptesme devant la sainte Image dont il est fait mention chacun an parmy les comptes des marguilliers, à qui les parents donnoient cinq solz pour reconnaissance, si bien que presque tous les ans il s'y en trouve deux ou trois enfans et jusques à cinq en l'an 1504 et quatre en l'an 1510 qui ont esté apportés et *graciés*. C'est ainsi que parle ce registre.

« Outre ceci, il se faisoit divers présents devant l'image comme de beurre, fromage, pigeons, poulets, jambons, selon la coustume de ce temps qu'ils vendoient pour orner l'église dont on avoit un grand soin ; et es-festes de la Ste-Vierge où les pèlerins arrivoient en foule, on faisoit venir des chantres exprès pour entretenir le peuple en une plus grande dévotion. »

De *la chapelle de Reclinghen.* De Cremarest, les pèlerins se rendaient avec la même dévotion, à Reclin-

ghen qui n'en est pas fort éloigné, car Antoine Le Roy cite plusieurs donations pieuses à cette chapelle dès l'an 1430.

De *Jésus-Flagellé*, à Terlincthun : fort fréquenté par les matelots qui s'y rendent avant de s'embarquer pour la pêche et à leur retour de la mer. La chapelle a été construite, « il y a un siècle ou deux, pour servir d'asile à une statuette qu'un laboureur a trouvée, dit-on, dans les champs circonvoisins ». Mgr Pierre de Langle interdit d'abord cette dévotion ; un autre évêque de Boulogne, Mgr Asseline, « a permis d'y dire la messe par ordonnance du 9 octobre 1790. » (L'abbé D. Haigneré, *Dict. hist. du Pas-de-Calais*, arrond. de Boulogne, t. II, p. 42.) Jacques Cavillier parle de ce pèlerinage dans son *Livret*. (Voir *Bulletin de la Soc. Acad.*, t. I, p. 421.) La chapelle Saint-Pierre, édifiée en haut de la rue Farinette et qui subsistait en 1630, attirait sans doute auparavant nos matelots.

De *saint Nicolas*, à Wissant. L'an 1273, ceux de Wissant voulurent que la chapelle de Saint-Nicolas eut deux chapelains dont l'un dirait la messe pour « les gens de mestier » les matelots sans doute. La tradition rapporte que cette chapelle a été longtemps en grand honneur parmi les gens de mer.

De *sainte Apolline*, à Isques, pour les maux de dents : peu connu (1).

(1) Voici un dicton populaire qui concerne la sainte :

Sainte Apolène, j'ai ma aux deins,
J' peux pont mengé d' pain.

Sainte Apolène a répondu :

Si té n' peux pont mengé d' pain
Menge du b.....

De *Notre-Dame des Fous*, à Escœuilles (1), pour les fous : tombé en désuétude.

De *saint Antoine*, à Belle, pour les cochons : tombé en oubli.

De *saint Maur*, à Wimille. Tombé.

De *sainte Godeleine*, à Wierre-Effroy, pour les *fièvres* et toutes les maladies désespérées. « A l'extrémité du bois dit de Sainte-Godeleine, dans la propriété de Londefort, se trouve une fontaine célèbre et vénérée depuis près de huit siècles..... Une tradition populaire..... rapporte que Godeleine, quittant en cet endroit la propriété de son père, avant de monter en voiture avec son époux, qui l'emmenait à Ghistelles, y planta la quenouille dont elle se servait pour filer au fuseau. Il en jaillit une source claire et abondante qui acquit par la suite une grande renommée, à cause des opérations merveilleuses qu'elle opérait chez les malades qui en buvaient avec confiance, etc., etc. » (*Vie de sainte Godeleine*, par l'abbé Blaquart, curé de Wierre-Effroy, p. 184.)

(1) Dans la lettre de consultation à Messieurs les docteurs de la Sorbonne de Paris, — déposition d'Antoine Guillot, sur l'authenticité de l'image de Notre-Dame de Boulogne recouvrée en 1610 — il est parlé du chanoine Menneville « quasi toujours fol — qui tombé en une étrange maladie eu 1618, étant devenu forcené et aliéné d'esprit, on a esté constraint de lui lier le corps et l'emmener en pèlerinage à Notre-Dame d'Écœuilles. »

Les habitants d'Écœuilles ont eu longtemps une physionomie très pittoresqne. Il y a cinquante ans tous ceux qui venaient apporter des *tieulets* à Boulogne, ou y vendre des cerises pour *du fer* ou *des loques*, vêtaient une roulière bleue, garnie d'un collet tombant sur les épaules. Ceux d'Alquines avaient même toilette, mais, plus casaniers, il était fréquent à cette époque que des jeunes gens de quinze ans n'eussent pas encore vu la grande route.

De *Landrethun le Nort*, encore subsistant, mais peu suivi. Il est remarquable de rencontrer un pèlerinage en cette localité où une tradition persistante a placé les pierres de la *danse des Neuches*, sur l'origine desquelles les savants sont en désaccord. Le peuple continue à y voir le signe évident d'une vengeance céleste.

Il y a encore d'autres lieux de dévotion dans le Boulonnais : l'auteur les ignore et il fait appel aux collaborateurs bienveillants.

Outre ces pèlerinages du pays, non assez nombreux pour leur zèle, les Boulonnais vont chaque année

A *Saint-Josse*, le dimanche de la Trinité, pour les *fièvres*. La foule y est immense, plus nombreuses qu'aux processions de Notre-Dame à Boulogne.

A *Saint-Liévin*. Les matelots y ont grande confiance.

A *Amettes*, honorer le dernier saint, Benoît-Joseph Labre.

A *Saint-Omer*, prier devant Notre-Dame des miracles.

Et voici que, pour remplacer *saint Jacques de Compostelle*, en Galice, où nos ancêtres se rendaient dans les grandes occasions, *Notre-Dame de Lourdes* est en grande faveur.

D'autres pèlerinages surgiront encore. L'homme ne cessera pas de croire qu'il y a des puissances invisibles qui protègent ceux qui ont la foi et l'espérance.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du Mercredi 2 *juillet* 1884.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

M. Ern. Deseille, secrétaire, témoigne, au nom de la Société Académique à M. Louis Bénard, toute la part sympathique que ses collègues prennent à son deuil récent : il dit quelques mots sur M. Alfred Bénard, avoué, décédé le 22 juin 1884, à l'âge de quarante-deux ans et demi.

Naguères, on voyait marcher vers le succès, en pleine force de santé, trois frères dont l'exemple peut être offert à tous les jeunes esprits intelligents, désireux de parvenir à une place honorable dans la société par le travail et la persévérance. Ils se créèrent chacun leur position : l'avenir leur promettait la fortune due aux efforts incessants, quand la mort vint briser leur union.

L'un, d'un ferme pinceau guidé par le talent, retraçait sur la toile les grands aspects de nos côtes. Son nom était cité avec éloges parmi nos peintres dis-

tingués, lorsqu'il fut arrêté dans sa carrière, comme le furent tout les peintres d'Italie, par une basse et jalouse vengeance.

L'autre, celui que la mort vient de ravir à trois enfants qui ignorent toute leur perte, avait atteint la fonction enviée de l'homme de loi estimé et qui a obtenu la confiance de ses nombreux clients. Et il la méritait par le labeur persévérant qu'il s'imposait pour sauvegarder les intérêts confiés à son entente des affaires. Pour s'y consacrer plus complètement, il avait dit adieu aux goûts artistiques dont il était doué comme ses frères. On a dit sur sa tombe tout ce qu'il y avait de réelle et d'affectueuse bonté en lui et combien il a mérité les unanimes regrets de ceux qui l'ont connu.

Des trois frères, un seul est resté, pleurant les compagnons de ses premières années, ceux qui lui rappelaient d'autres êtres enlevés à son cœur si douloureusement éprouvé. C'est à lui que doivent s'adresser nos sympathiques regrets.

— M. Deseille donne ensuite lecture d'une notice sur M. Anatole Boucher de Crévecœur, né à Boulogne-sur-mer le 11 mai 1828, mort le 1er juillet 1884 : il fait ressortir toutes les qualités d'esprit et de cœur de cet homme intègre si digne d'estime, doué des multiples facultés du poète, de l'artiste et du savant.

— La Société confirme la date du 15 juillet pour l'inauguration du monument de l'historien Henry, au cimetière de l'Est. Cette cérémonie aura lieu à trois heures de l'après-midi.

— A l'occasion de la communication faite, à la dernière séance, par M. Ern. Deseille, au sujet des pèlerinages de saint Gandoufle, à Wierre-au-Bois,

M. Louis Bénard donne quelques détails sur l'origine et le caractère des anciens pèlerinages du Boulonnais. Dans la conversation qui s'engage à cet égard entre MM. L. Bénard, Ern. Deseille et Lipsin, divers renseignements historiques sont fournis sur les lieux de ces pèlerinages et le but de leur institution.

— M. Alph. Lefebvre lit une note sur J.-F. Henry, météorologue ; il fait connaître les aptitudes particulières de l'historien boulonnais dans la science météorologique et raconte la polémique qu'il engagea en juillet 1816, dans la *Feuille d'Annonces de Boulogne-sur-mer*, contre M. le baron de Courset, au sujet d'un article publié par ce dernier et intitulé : *Réflexions sur les Températures*.

Réunion du 15 *juillet* 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président

La Société Académique, avec l'élite de la population conviée à cette cérémonie, se rend au cimetière de l'Est pour l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire de l'historien Henry. Devant ce tombeau, restauré et transféré en la partie du cimetière consacrée aux Boulonnais qui se sont distingués par leur mérite ou les services rendus à la ville de Boulogne, M. F. Farjon, président, prononce un discours où il dit pourquoi la Société Académique a rempli ce pieux devoir.

M. Ern. Deseille, secrétaire, lit ensuite une notice sur la vie et les travaux de Jacques-François Henry (1).

Séance du Mercredi 6 août 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on remarque une notice de M. le Dr Ern. Hamy sur les *Recherches ethnographiques de M. Guesde dans les petites Antilles*, publiées dans le bulletin de la *Société d'anthropologie.*

— A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire, rappelle que M. l'abbé Haigneré vient de mériter le prix *La Fons Mélicoq*, décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'*Histoire de l'arrondissement de Boulogne*, publiée dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais.* La Société enregistre avec plaisir cette haute distinction qui a couronné l'excellent travail de son secrétaire perpétuel.

— M. Pagart d'Hermansart, petit-fils du dernier président-lieutenant-général de la sénéchaussée de Boulogne, adresse à notre compagnie une *Note sur la valeur pécuniaire de la charge exercée par son aïeul jusqu'à la Révolution et sur la pénurie des juges à Bou-*

(1) Le procès-verbal de la séance et les discours prononcés seront publiés dans un volume des *Mémoires,* avec la bibliographie complète des œuvres de J.-F. Henry, suivie d'une analyse et d'extraits de ses *Recherches historiques,* manuscrit conservé à la bibliothèque publique de Boulogne-sur-mer.

logne, à cette époque, par suite du peu d'affaires judiciaires.

A Monsieur le Président de la Société Académique.

Monsieur le Président,

La Société Académique de Boulogne-sur-mer s'est préoccupée en 1876 de faire revenir d'Arras les archives de l'ancienne sénéchaussée (1), et a prouvé ainsi l'intérêt qu'elle attachait à tout ce qui touche l'histoire de cette antique juridiction. Peut-être accueillera-t-elle, pour son Bulletin, ce renseignement que je viens de trouver à la fin d'un livre de comptes, en examinant divers papiers de famille. C'est l'indication du revenu de la charge du Président-Lieutenant-Général depuis 1777 :

Année	1777	2002	livres	4	sous	3	d.
—	1778	1515	—	6	—	»	—
—	1779	1717	—	17	—	3	—
—	1780	2362	—	19	—	3	—
—	1781	1045	—	7	—	6	—
—	1782	1719	—	19	—	»	—
—	1783	2149	—	12	—	9	—
—	1784	2110	—	»	—	»	—
—	1785	2437	—	9	—	6	—
—	1786	1870	—	6	—	6	—
—	1787	1235	—	6	—	»	—
—	1788	1609	—	»	—	6	—
—	1789	2133	—	13	—	6	—
—	1790	2138	—	»	—	»	—

(1) Bulletin, p.-v., 12 janvier 1876, t. II, 3e fac., p. 210.

On le voit, la charge était plutôt honorifique que lucrative.

Le cahier du Tiers-Etat de la Sénéchaussée, en 1789, en demandant la suppression de la vénalité des charges de judicature explique qu'à Boulogne, le Président-Lieutenant-Général était alors le seul juge en exercice.

« Il est vrai, porte le cahier (art. 27), qu'il manque « de sujets pour remplir les offices de judicature vacans, « et l'on ne doit pas espérer qu'il s'en présente, tant « que les charges de judicature seront vénales, et ne « rapporteront ni honneur ni profit pour les titulaires.

« Un seul moyen se présente pour remédier à cet « inconvénient, c'est d'autoriser la Province à rem- « bourser les finances desdits offices, et à choisir elle- « même ses juges, en leur assignant des appointements « suffisants pour que la justice se rende gratuitement.

« De cette manière, des jurisconsultes, qui se seraient « distingués par leurs talents et leur probité, trouve- « raient une retraite honorable dans les places aux- « quelles ils seraient appelés par les suffrages de leurs « concitoyens, et ceux-ci, à leur tour, seraient assurés « d'avoir toujours des juges intègres et éclairés.

« D'ailleurs, une louable émulation s'emparerait des « jeunes gens, l'amour de l'étude succéderait à l'esprit « de frivolité, les mœurs publiques y gagneraient, et « la noblesse elle-même, qui fournissait anciennement « des magistrats à la Sénéchaussée, ne rougirait pas « d'entrer dans une carrière qui la conduirait à des « places d'honneur.

« Ainsi, les députés supplieront Sa Majesté de se « prêter au vœu du Tiers-Etat, en lui représentant « que *le Président-Lieutenant-Général de la Séné- « chaussée du Boulonnais est le seul juge en exercice*

« le lieutenant particulier étant hors de service par ses « infirmités, un conseiller ayant quitté le siége à cause « de son grand âge, et tous les autres offices étant « restés vacans après la mort des titulaires (1). »

La loi du 7-12 septembre 1790 supprima les sénéchaussées et bailliages, et ordonna la liquidation et le remboursement du prix des offices de judicature.

En février 1792, l'office de Président-Lieutenant-Général fut liquidé à 40,000 livres, qui furent payées en assignats au dernier titulaire : François-Joseph Pagart d'Hermansart.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PAGART D'HERMANSART,

Secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant des Sociétés des Antiquaires de France, des Etudes Historiques, etc.

A propos de cette communication intéressante, M. le Dr Ernest Hamy propose l'impression des *Cahiers de doléances des trois Etats et des communautés de la province boulonnaise en 1789 ;* il exprime le désir que M. Farjon, président, veuille bien en écrire l'introduction.

M. Ernest Deseille, secrétaire, qui a fait une copie de ces cahiers, la met à la disposition de la compagnie. L'assemblée le charge, ainsi que M. Louis Bénard, d'en diriger l'impression.

(1) Archives parlementaires de 1787-1860, 1re série, t. II. Etats généraux, cahiers des Sénéchaussées et Bailliage, Paris, 1868, in-4o, bibl. nat., LI C 57.

Sur la présentation faite par MM. Louis Bénard et Ernest Deseille, M. Pagart-d'Hermansart est à l'unanimité nommé membre correspondant de la Société Académique.

— Le Secrétaire dépose sur le bureau trois opuscules intitulés : Règlement du XIIIe siècle sur la *Madeleine* de Saint-Omer ; la place Saint-Vaast et la *Croix dite de Saint-Bernard* et Note sur les *tentures de haute lisse* possédées par l'abbaye de Saint-Vaast, offerts par l'auteur, M. Henri Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais, membre de plusieurs sociétés savantes : il en fait ressortir dans un compte-rendu succinct, les mérites d'érudition et de style.

Aucun document n'apporte une plus vive lumière sur la vie intérieure des hôpitaux au XIIIe siècle que le curieux *règlement* que M. Loriquet vient de publier. On peut suivre jour à jour les habitudes de la maison, les usages observés dans la réception des malades, dans les soins qu'on leur donne, etc.

Chaque ville a des points obscurs dans son histoire qui tour à tour tentent la sagacité des érudits jusqu'au jour où l'un d'eux, mieux armé de preuves, donne enfin la solution vainement cherchée. C'est ce que M. Loriquet vient de faire à l'égard de la *Croix dite de Saint-Bernard*, qu'il rend à son véritable fondateur, l'abbé Du Clercq, qui l'avait érigée pour affirmer sa juridiction sur la place de St-Vaast.

Dans la *Note sur les tentures de haute lisse* possédées par l'abbaye de Saint-Vaast, l'auteur cherche l'origine de ces tapisseries et les noms des artistes qui les ont tissées ; il a cru les retrouver en plusieurs documents de l'époque ; toutefois, il nous avertit lui-même d'attendre une publication de M. Guesnon, qui doit trancher définitivement la question des hautes lisses d'Arras du XVIe siècle.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, dépose sur le bureau une reproduction du portrait miniature de l'historien J.-F. Henry destinée à madame veuve

Roubaud, petite-fille de notre éminent compatriote et donatrice du portrait original, œuvre d'art remarquable que la Société décide de placer en dépôt à la Bibliothèque publique.

Des remerciements sont votés à M. Lefebvre, aux démarches duquel est due la possession, par la Société, d'un portrait d'une aussi haute valeur.

— L'assemblée décide également le dépôt au musée d'un portrait à l'huile de J.-F. Henry, offert à la Société par madame Duckett, petite-fille de l'écrivain boulonnais, lequel a été donné sur la demande de M. Ernest Deseille, secrétaire.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture de notes prises sur un livre d'heures daté de 1401, qui a servi depuis 1491 à une famille du Boulonnais à l'inscription de souvenirs intimes et des actes de naissances, mariages et sépultures de ses membres.

C'est l'unique *livre de famille* qu'on ait pu signaler jusqu'ici dans notre région et il est d'autant plus intéressant pour nous qu'on y trouve, parmi les parrains cités, plusieurs magistrats et personnages importants aux XVIe et XVIIe siècles, entre lesquels nous remarquons trois maires de Boulogne dont les noms avaient jusqu'ici échappé à toutes les recherches : ce sont Thomas Caullier, en charge en 1506; Eustache Leest, en 1509 et Jehan Roussel, sieur du Manoir, en 1516.

Le nom de Jacques du Poul, maïeur en 1507, donne un nouveau témoignage que les élections des maires étaient annuelles au XVIe siècle.

— M. Ernest Deseille dépose en outre sur le bureau quelques *Notes historiques sur le Tribunal de Commerce et ses présidents depuis 1790.*

— M. le docteur Ernest Hamy, membre honoraire,

appelle l'attention des membres de la Société sur deux statues de l'époque gallo-romaine, trouvées en 1826, à une profondeur de 25 pieds dans la cour de M. d'Herlen, englobée aujourd'hui dans l'hôtel Dervaux, Grande-Rue. Ces statues déposées au musée de Boulogne n'ont jamais été l'objet d'une étude sérieuse. Elles offrent cependant le plus grand intérêt tant au point de vue de l'histoire générale que de l'histoire locale. M. Hamy démontre en effet qu'elles ne représentent rien moins que les deux génies porte-flambeaux d'un sanctuaire ou antre de Mithra. Il expose rapidement l'histoire du culte de cette divinité solaire empruntée à la Perse, introduite à Rome après la guerre des pirates et propagée par les légionnaires, surtout par ceux qui avaient fait les guerres d'Orient jusqu'aux extrémités de l'empire.

La religion de Mithra a laissé de nombreuses traces en Transylvanie, en Allemagne et en Gaule, où Lectoure paraît en avoir été le foyer principal. Rien d'étonnant que l'on ait trouvé un centre de ce culte à Boulogne-sur-mer, poste important où mouillait la flotte britannique.

— Le même membre dit ensuite quelques mots sur une récente découverte archéologique faite dans les environs de Marquise. L'assemblée le prie de rédiger une note sur ce sujet intéressant.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, informe ses collègues que le conseil municipal du Havre vient de donner le nom de Frédéric Sauvage à l'une des rues de cette ville.

Séance du Mercredi 10 *septembre* 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société on remarque : 1° *Notice sur Notre-Dame de Saint-Sang*, par M. l'abbé D. Haigneré, seconde édition : 2° *Decades Americanæ*, mémoires d'archéologie et d'ethnographie américaines, par le Dr E.-T. Hamy, conservateur du musée d'ethnographie du Trocadero, membre honoraire de la Société ; les *Mutilations dentaires au Mexique et dans le Yucatan et Quelques observations sur la distribution géographique des Opatas, des Tarahumars et des Pimas*, etc. par le même auteur ; 3° *La Ghisle ou la Coutume de Merville* en 1451 ; l'*Ancienne chapelle de Saint-Omer ;* l'*Artois réservé*, et *Convocation du Tiers-Etat de Saint-Omer aux Etats généraux*, ouvrages de M. Pagart d'Hermansart, membre correspondant de la Société.

— A propos du cippe trouvé à Marquise et devenu la propriété de M. Camille Le Roy, il est donné diverses communications de MM. V.-J. Vaillant, Ern. Hamy, Héron de Villefosse et D. Haigneré.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, propose de compléter la publication des *Cahiers des Etats généraux de* 1789, par le procès-verbal de la réunion des trois ordres de la province boulonnaise ; cette motion est adoptée.

— M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel, communique à la Société la copie de six chartes concernant l'abbaye de Samer, dont le texte est conservé à Paris, dans la collection Moreau. Ces chartes sont relatives au prieuré de Barlet, en Artois, et à la dime d'Inxent

en Boulonnais, et vont de l'an 1207 à l'an 1323. Dans l'une d'elles, datée de 1243, il est parlé du seigneur de Wierre-au-Bois, de Trois-Marquets; et, chose éminemment curieuse, on y trouve la mention d'un Guillaume, dit *le Moine,* seigneur de Course, qui doit être le fils du célèbre archi-pirate boulonnais, sur l'histoire de qui ce fait apporte une nouvelle lumière.

— M. Hamy lit un court extrait du voyage de l'abbé Rudemare, de Paris, à Calais et à Boulogne en 1792 : ce curieux récit est emprunté à une récente publication de M. Ch. d'Héricault, membre correspondant de la Société.

Cette lecture donne lieu à quelques explications complémentaires de M. Lipsin, membre honoraire.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture d'un *Accord entre Marguerite d'Evreux, comtesse de Boulogne et d'Auvergne et l'abbaye de Samer*, grande charte en français, datée du 14 mai 1338, dont il a acquis l'original à la vente Voisin, à Paris, en 1882.

— La Société entend ensuite diverses communications de MM. Deseille, Réveillez et Hamy, sur quelques découvertes archéologiques faites récemment dans l'enceinte de la ville.

— M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel, présente le dessin de la stèle funéraire dont la Société s'est déjà occupée dans une précédente séance, et qui a été trouvée à l'extrémité sud-ouest du grand cimetière de la ville. Sa forme en pointe rappelle des monuments analogues qui ont été signalés en Alsace. L'inscription, dans son état actuel ne comporte que les deux lignes IATOR et H. S. E., première et dernière de l'épitaphe. La lecture n'en saurait être douteuse : c'est VIATOR HIC SITVS EST. Le reste manque; mais, M. Robert Mowat,

dont l'autorité est irrécusable en cette matière, est d'avis que la partie brisée et non retrouvée devait indiquer, soit la profession du décédé, soit les nom et prénom de son père, avec l'indication de son âge, quelque chose comme :

VIATOR
..... FILIVS.
VIXIT ANNIS...
H. S. E.

La rouelle à six lobes, encadrée dans un cercle, et accostée de deux palmettes, qui est inscrite dans la partie supérieure, est un ornement dont il y a de fréquents exemples. Quant au dessin qui est au-dessous de la dernière ligne, et qui ressemble à un pont à trois arches, avec ses deux culées, M. Mowat n'en sait que dire. Si c'est bien un pont que l'artiste a voulu représenter, ce genre d'ornement serait unique.

Dans tous les cas, le monument est fort curieux et vient augmenter singulièrement les richesses archéologique de notre musée. M. l'abbé Haigneré l'a signalé, le 10 janvier dernier, à la commission des Antiquités départementales (voir le *Bulletin* de cette commission, t. V, n° 6, p. 416).

— M. Ern. Deseille communique une note relative à la charte de Baudouin, marquis de Flandres, donnée au monastère de Saint-Bertin en 1056, dans laquelle il est parlé du château de Lens, conquis dans un combat singulier par Eustache II comte de Boulogne (1).

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I.

On lit dans les *Mémoires sur l'Histoire de Boulogne*, que Luto a copiés :

« **La mort de Lambert de Boulogne, frère d'Eustache, qui avait eu Lens pour son appanage, donna lieu à un différend entre l'Empereur et Baudoin de l'Ille, l'un et l'autre en prétendant la souveraineté : ce qui fut cause qu'Eustache, qui s'en était mis en possession, se joignit au comte de Flandre. Il offrit, dit-on, de wider la querelle par un combat singulier contre quiconque eut voulu soutenir la cause de l'Empereur, et Baudoin, charmé du courage et de la générosité d'Eustache, le gratifia de plus de la vicomté de Bergues, comme on le voit par un titre de l'an 1056, qui se trouve à Paris au Trésor des Chartes. Il y ajouta en titre de comté la terre de Scarbie, voisine de celle de Lens, qui depuis longtemps était du domaine de nos comtes....** »

Ce passage témoigne une fois de plus que pour les rudes seigneurs du moyen âge la force était l'*ultima ratio;* on y voit encore le comte de Boulogne et le marquis de Flandre dans leurs relations de vassal à suzerain et c'est un point à retenir par ceux qui reconnaissent dans le comté de Boulogne un démembrement du vaste domaine, donné en dot à Judith, la fille de Charles le Chauve, et arraché au tronc puissant durant la minorité d'un arrière petit-fils de Baudouin Bras de fer, en 964.

J'ai ma conviction faite sur ce point et je crois avoir réuni assez de preuves pour l'étayer ; mais aujourd'hui je me bornerai à signaler l'existence de la charte de 1056, invoquée dans le passage précité.

Ce document est le plus ancien où soit rappelée une action personnelle de l'un de nos comtes ; à ce titre, il m'a paru intéressant de l'indiquer aux amis des choses de l'histoire locale; car malgré sa publication par

M. Teulet, il n'avait pas frappé l'attention de nos travailleurs.

On pourrait croire que l'auteur boulonnais qui en a parlé le premier ne l'avait pas sous les yeux : du moins dans l'acte dont je possède une copie, il n'est pas question de la vicomté de Bergues, mais du village de Harnes, situé dans le comté de *Scirbiu.*

Il est dit que Baudouin, marquis de Flandre, confirme à l'abbaye de Blandin ou de Saint-Pierre de Gand, la possession du village de Harnes et déclare qu'Eustache, comte du Boulonnais, a cédé à cette abbaye ses droits à la juridiction sur ce village, dont il avait obtenu la suzeraineté dans un combat singulier pour le chateau de Lens.

« Et quia fidelis noster quidam Eustachius comes Bononiensis, obtinuit comitatum de eadem villa in beneficio a nobis tempore quo duellum facere debuit pro castello Lensis, ipse, devotus et libens pro amore sancti Petri, memorato abbati omnes consuetudines de comitatu ejusdem ville, nobis annuente et concedente, donavit et indulsit.

En 1070, Eustache apparaît comme l'avoué de Harnes et il est dit que Folcard, abbé de Blandin, après l'avoir indemnisé de ses prétentions, régla les droits qu'il devait y posséder dorénavant. Le comte de Boulogne avait probablement cédé les revenus de l'église, car le 6 avril 1110, l'évêque d'Arras intervint pour confirmer à l'abbaye de Saint-Pierre la possession de l'autel de Harnes et régler le mode de nomination des prêtres de cette paroisse.

Quant à la vicomté de Bergues dont il a été parlé plus haut, on pourrait croire que l'allégation repose sur la vérité — quoique la preuve nous manque —

puisqu'en 1606, le comte Eustache a été appelé à souscrire un acte de pacification entre l'abbé et les religieux de Bergues, lors d'une cour solennelle tenue en cette ville par le comte Baudouin, en présence de Drogon, évêque des Morins, et de Roger, comte de Saint-Pol.

M. Anatole BOUCHER DE CRÉVECŒUR

Notice lue à la séance de la Société Académique le 2 juillet 1884,
par M. Ern. Deseille, secrétaire.

Le 1er juillet 1884, a succombé au mal dont il souffrait depuis longtemps, M. Anatole Boucher de Crévecœur, né à Boulogne le 11 mai 1828, poète, musicien, peintre, astronome et géologue.

Il fut surtout un poète, plus encore dans son existence à part, et dans ses goûts d'artiste, que dans ses œuvres mêmes. La foule qui croit juger a dit : c'est un excentrique, un original ; quelques-uns ont reconnu en lui l'étincelle sacrée du génie.

Le mot n'est pas trop gros.

Le diamant avant que le travail du lapidaire en ait fait jaillir tous les feux n'en est pas moins le diamant. Qu'a-t-il manqué à M. Boucher pour faire éclater cette lumière ? Faut-il faire ressortir qu'il n'a pas eu besoin de travailler la pierre précieuse ? Faut-il croire que les loisirs de sa vie, sans les soucis du lendemain, ont donné accès chez lui à de trop multiples facultés ? Il fut un curieux de tout. La fortune reçue au berceau satisfaisant ses ambitions modestes, il savoura les joies de l'intelligence ouverte à toutes les compréhensions. Peu de cerveaux ont donné entrée à des passions d'études plus diverses, depuis la science géologique jusqu'à la recherche des secrets du ciel étoilé, en passant par la

26

chimie et la médecine. Il fit encore la part de l'artiste et sous les formes de la peinture, de la musique, des vers et de la prose, il donna l'essor au besoin d'expansion de ses idées ; et cela, sans compter les épanchements de l'intimité avec les amis charmés de sa parole animée, ailée, comme disaient les Grecs.

Que n'a-t-il pas voulu ! Que n'a-t-il pas essayé !

Il n'avait que vingt-cinq ans lorsque M. Boucher de Perthes traçait son portrait : « Mon neveu ayant quelque fortune, de l'esprit, une jolie figure, avait trouvé moyen de rendre tout cela inutile en vivant comme un hibou, voulant d'abord être prêtre, puis trappiste, puis rien du tout. Enfin, il s'est décidé à être comme un autre et à voir le monde, et grâce à une belle voix, un talent assez grand sur le piano, beaucoup d'instruction et une facilité admirable d'élocution, il y a eu du succès. Il s'est mis à faire des vers et l'autre jour (mars 1853) il a paru dans l'*Impartial* de Boulogne un beau morceau composé par lui. En fera-t-il un autre? Je n'en sais rien, car la persévérance n'est pas son fort.... (1). »

L'oncle met ainsi le doigt sur le défaut. L'oiseau va naturellement de branche en branche, lançant sa note à tous les échos, vagabondant dans l'azur jusqu'au moment du nid.

L'amour fit le miracle. M. Boucher allait se marier : il trouva, pour chanter celle qui devait devenir sa femme (2), les accents d'un vrai poète. Ce fut une révélation.

Depuis lors et à maintes reprises il a dit dans ses vers les joies de son foyer, les douleurs d'un père pleurant une

(1) *Sous dix Rois*, t. VI, p. 523.
(2) Mademoiselle Noverre de Séricourt, petite nièce de Mgr Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen.

enfant, la première aimée ; il a dit encore bien des choses dans lesquelles il revit pour ceux qui l'ont connu. De l'ensemble, comme un bouquet de *Nénuphars*, il a formé deux volumes où il y a d'excellentes, de très excellentes choses.

Sa fantaisie ailée, aux bonds impétueux,
S'élève au firmament d'un vol majestueux ;
Un caprice l'arrête, un caprice la chasse
Du brin d'herbe au soleil, de Saturne à l'espace,
Ou fait sortir, ainsi qu'une perle des fleurs,
De son âme chrétienne un vers mouillé de pleurs.

Lors de l'apparition du dernier volume, les *Autres Nénuphars*, j'en ai dit tout le bien que j'en pensais (1); j'ai parlé aussi de ses autres œuvres : *Les Récits nocturnes*, et *les Brigands de Sainte-Irène*, qu'Hoffmann n'eut pas désavouées ; mais ce que je ne pouvais pas dire alors c'était le réel étonnement que j'éprouvais à le partiquer : il réalisait pour moi l'idée que l'on se forme des absorbés, des consacrés de la muse, de ceux qui vivent en dehors des conventions sociales ; qui, les ayant en dédain, marchent dans un rêve continuel, comme s'ils entendaient toujours des voix.

Pour le comprendre, il fallait le voir chez lui dans le milieu qu'il s'était créé; vrai *pandemonium*, tel que l'imagination n'en saurait créer de plus fantastique : on y arrivait par un escalier bordé de têtes de mort, au-dessus desquelles de magnifiques tableaux tapissaient les murs. Laboratoire de chimiste d'un côté, salle de concert, bibliothèque, musée d'ethnographie, friperie et splendeurs : tout était là, image de son vaste cerveau où s'entassaient tant de connaissances.

(1) *Revue littéraire* de Boulogne-sur-mer, t. II, p. 213.

Le malheur est qu'on ne saurait juger M. Boucher sur les œuvres qu'il a laissées : il n'y est pas tout entier. La meilleure, celle qu'il pouvait faire, ne s'y trouve pas. Il a été découragé vers la fin de sa vie par une déception cruelle. Depuis lors, il n'a plus été l'heureux et insouciant poète ouvrant ses aîles à toutes les espérances. Mais il resta toujours le même par le cœur, par l'intégrité du caractère loyal et foncièrement honnête : il resta l'homme qui n'a jamais dit un mensonge.

Il fut un fervent catholique et il est mort plein de foi dans la miséricorde divine, en donnant le fortifiant exemple du ferme croyant qui ne redoute pas l'heure du trépas. Ses œuvres, du reste, disent bien haut quelles étaient ses espérances élevées ; car il a été, dans toute la force de l'expression, un poète chrétien.

Je l'ai bien aimé, je l'ai hautement estimé et admiré souvent. Ses facultés en faisaient comme un instrument aux multiples cordes toujours prêtes à résonner sous la moindre impulsion ; ceux qui l'ont fréquenté, ses amis, diront longtemps de quelle essence supérieure était son intelligence ; mais ils regretteront surtout les trésors cachés du cœur qui a cessé de battre.

J.-F. HENRY, Météorologue

Note lue en séance le 2 juillet 1884, par M. Alphonse Lefebvre membre titulaire.

Dans mon rapport (juin 1876) sur la restauration de tombe de l'historien boulonnais, J.-F. Henry, je disais, en passant en revue les ouvrages qu'il nous a laissés, et en citant M. Pierre Hédouin :

« On assure aussi que dans ses dernières années, les études d'Henry se portèrent de préférence sur la météorologie, et qu'il entreprit un traité sur cette partie intéressante de l'astronomie. Qu'est devenu ce manuscrit, qui était fort avancé, dit-on ? (1) »

Dans l'attente des recherches à faire dans ce but, j'ai cru devoir recueillir quelques notes sur cet intéressant sujet, qui montrera notre historien à un point de vue nouveau et pourra peut-être aider à la publication de la biographie que devra un jour entreprendre la Société Académique.

Je ne rappellerai que pour mémoire les renseignements que nous pourrons retrouver à cet égard dans son *Essai historique et topographique sur l'arrondissement communal de Boulogne* et dans *l'Abrégé chronologique* qui complète cet ouvrage. Tous, nous les connaissons.

(1) Notice de M. Pierre Hédouin, publiée dans le *Procès-verbal* de la séance tenue le 17 juillet 1820 par la Société d'Agriculture de Boulogne.

En passant, je ne ferai que citer son « *Précis du calendrier et des articles principaux qui le concernent*, placé en tête *Calendrier historique et topographique du district de Boulogne*, pour l'année 1791. Ce travail prouve que depuis longtemps déjà ses études s'étaient portées sur cet aride sujet.

Je ne m'arrêterai aujourd'hui que sur une polémique qui, à propos de météorologie, s'éleva en 1816, trois ans avant la mort d'Henry dans une petite feuille locale.

Dans la *Feuille d'annonces de Boulogne-sur-mer*, n° 78, 31 juillet 1816, M. B. D. C. (sans aucun doute le baron de Courset), avait publié un article intitulé : *Réflexions sur les températures.*

Dans cette étude, l'auteur avançait que l'hiver de 1740 n'avait constitué une époque que parce qu'il était fort rare alors qu'on éprouvât en France un froid de 30 degrés et demi. Entre autre choses, il émettait aussi l'avis que le tremblement de terre de la Calabre en 1783 avait pu avoir une influence sur la température de la France, et il donnait comme preuve la façon fort légère dont nos pères se vêtissaient auparavant.

En s'appesantissant sur les modifications survenues dans la constitution atmosphérique de notre pays dans les vingt années qui ont suivi, il énumérait quelques-uns des changements que les saisons avaient éprouvés selon lui pendant cette période néfaste. Il ajoutait cette malheureuse boutade : « En admettant l'influence des causes physiques sur les morales, on pourrait joindre à ces phénomènes atmosphériques l'espèce de désorganisation qui a bouleversé toutes les têtes depuis 1790 jusqu'à nos jours. » Il terminait en combattant certaines vérités admises par les astronomes de l'époque.

Notre historien J.-F. Henry, très ferré sur ces sortes

de questions, y répondit dans le numéro suivant du journal. Il le fit d'une façon victorieuse et, s'appuyant sur La Hire, il put conclure que ce n'est que par la comparaison d'un grand nombre d'années que l'on peut réellement tirer des conséquences utiles pour l'avenir. Il prévoyait donc les admirables travaux faits depuis pour la connaissance de la prévision du temps.

C'est ce tournoi, entre deux savants recommandables, tout les deux boulonnais de naissance et de cœur, que que j'ai cru devoir rappeler, avec la conviction qu'il est inconnu de la plupart d'entre nous.

Voici les documents que je dépose sur le bureau :

1° Réflexions sur les Températures.

L'hiver de 1740, dont on a tant parlé, n'a constitué une époque que parce qu'il était fort rare alors qu'on éprouvât en France un froid de dix degrés et demi, thermomètre de Réaumur.

A la réserve du tremblement de terre de Lisbonne, en 1756, les saisons des années suivantes, jusqu'en 1777, n'ont offert aucune observation remarquable. Leur constitution était relative au climat et à la latitude, et la manière dont on s'habillait alors prouve évidemment que la température était bien différente de celle que l'on éprouve aujourd'hui. Pendant le printemps, les hommes portaient des habits de petit velours ou du drap de Silésie, jusqu'à la Pentecôte, qu'ils prenaient l'habit de lustrine ou de camelot, avec une veste de basin, et malgré la légèreté de ces vêtements on avait encore trop chaud.

Le tremblement de terre de Lisbonne ne parait pas

avoir eu d'influence sur la température de la France, mais on est, ce me semble, assez fondé à croire que celui de la Calabre, en 1783, a pu apporter du changement dans sa constitution atmosphérique. Depuis cette époque mémorable et les années qui l'ont précédée, les saisons ont éprouvé un changement notable, reconnu par les cultivateurs, et surtout par ceux des plantes étrangères qui ne peuvent plus obtenir d'elles, malgré leurs soins, les fleurs dont ils jouissaient il y a vingt ans. Dans le nombre des excès de froid qui ont eu lieu pendant ces vingt années, on remarque particulièrement l'hiver de 1788, où le mercure est descendu à 17 degrés au-dessous du point de congélation, plusieurs autres gelées de 10 à 12 degrés sous zéro, qui deviennent à présent aussi communes qu'elles étaient autrefois rares, puisqu'une pareille avait fait époque, et l'été actuel, signalé par des pluies continuelles. En admettant l'influence des causes physiques sur les morales, on pourrait joindre à ces phénomènes atmosphériques l'espèce de désorganisation qui a bouleversé toutes les têtes depuis 1790 jusqu'à nos jours. C'est, je crois, à tort que l'on attribue aux taches du soleil les inondations actuelles et la froide température qui en résulte. Ces taches ont été aperçues par Galilée, en 1611. Les observations qu'on a faites sur l'apparition et la disparition de ces taches ont servi à prouver que le soleil tourne sur son axe en vingt-cinq jours quatorze heures, au lieu d'être immobile, comme on le croyait, au centre de notre univers. Cette espèce de déluge qui serait suivi des effets les plus désastreux pour le royaume, s'il continuait encore, est peut-être plutôt dû au défaut d'une quantité nécessaire de matière électrique pour soutenir les vapeurs. En effet, le tonnerre, à l'exception d'un jour, les exhalaisons, et

presque tous les météores ignés et aériens, n'ont pas encore eu lieu cette année.

B. D. C.

Juillet 1816.

2° Météorologie.

Il y a déjà plus d'un siècle que l'astronome de La Hire disait « qu'il ne pensoit pas à détromper ceux qui « s'imaginent qu'il y a des dérangements dans les « saisons, ayant perdu la mémoire du temps passé, et « ne faisant attention qu'à ce qui les frappe dans le « temps présent ».

Puisque dans l'article des « températures » du numéro précédent, on nous parle d'hivers, au milieu de l'été, sans doute que celui de 1709 n'avait « constitué « une époque que par ce qu'il était fort rare qu'on « éprouvât alors un froid vigoureux prolongé jusqu'au « 13 mars, surtout lorsque cette température était sur- « venue par un très faible vent du sud, et que le froid « vint à diminuer d'intensité lorsque le vent augmen- « tait et tournait vers le nord. »

A propos de tremblement de terre, celui du 12 mai 1682, qui se fit sentir à Orléans, Troyes, Sens, Châlons, etc., ne paraît pas avoir eu d'influence sur la température de la France, « et les saisons des années « suivantes n'ont offert rien de remarquable ; leur « constitution était aussi relative au climat et à la « latitude, et la manière dont on s'habillait alors prouve « évidemment que la température » de ce temps-là était bien analogue à celle que l'on éprouve aujourd'hui. Dans toutes les saisons, les hommes portaient un habit

ou pourpoint garni de basques grandes et volumineuses qui pendaient devant et derrière ; les manches fort grandes, avaient des paremens très large : la veste à manche, avait aussi des basques qui descendaient jusqu'aux genoux : les chausses et les houzettes étaient fort amples, et le manteau qui recouvrait cet accoutrement était de trois à quatre pouces plus long que l'habit. Avec huit aunes d'excellent drap on parvenait à compléter cet habillement : dans les temps les plus rigoureux on y ajoutait un gilet, aussi à longues manches.

Les femmes, enveloppées dans un voile nommée *Affulette*, ou dans une mantille qu'on appelait *Çapot*, bravaient avec courage la rigueur des frimats, les vents et la pluie.

Les enfants même ne sortaient dans la rué que bien enveloppés dans leur camisolle de laine. Si M. B. D. C. est originaire de Boulogne, il est certain que dans son jeune âge il n'a pas été exposé à l'intempérie des saisons sans avoir été bien vêtu, bien fourré.

On n'a pas remarqué que le tremblement de terre du 6 avril 1580, qui s'est fait ressentir à Rouen, Beauvais, Gisors, La Fère, Soissons, Laon et surtout à Boulogne et à Calais, où plusieurs personnes furent tuées et ensevelies sous les ruines des bâtiments qui tombèrent par les violentes secousses de ce mouvement (1), ait apporté des changemens dans la constitution atmosphérique de ce climat.

On ne s'est pas aperçu non plus que le tremblement de terre qui, le 26 mars 1721, a bouleversé la ville de Tauris, capitale de l'Adherbijan, et enseveli quatre-vingt

(1) *Journal des Sçavans*, du lundi 1er juin 1682.

mille personnes sous les ruines de cette cité, ait apporté quelque changement dans la constitution des années postérieures à cette funeste catastrophe ; cependant l'histoire nous apprend que pendant l'été de cette même année 1721, on vit à Paris un phénomène semblable à celui de l'été de 1783. A travers les brouillards secs dont l'atmosphère était couvert, le soleil paraissait d'un rouge obscur que l'on prenait pour la couleur du sang. Ce phénomène s'étendit bien loin, puisqu'il fut en Italie, en France, etc. La même secousse eut lieu aux Açores, où elle forma dans la mer deux nouveaux écueils.

« Dans le nombre des excès de froid » qui ont été remarqués antérieurement à 1709, on aperçoit celui de l'année 1608 qui a fait donner le nom d'année du grand hiver à celle-ci.

Martin Dubellay signale de la manière suivante l'an 1544 : « Encores que l'hyver estoit le plus extrême « qu'il fust vingt ans au précédant.... les gelées furent « si fortes qu'on départoit le vin de munition à coups « de congnies et se débitoit au poix; puis les soldats le « portoient dedans des panniers.»

Les hivers de 1525, de 1512, furent encore rigoureux ; mais celui de 1144 a été noté comme extrêmement froid, accompagné de vents furieux qui détruisirent les édifices déracinèrent les arbres, notamment le 19 janvier ; la moisson fut tardive. En 1134 et 1133, les hivers furent encore désastreux.

Ce n'est donc pas depuis quelques temps seulement qu'il y a des saisons rigoureuses et extraordinaires, et le prétendu dérangement que l'on y suppose ne provient que de la détermination que l'on assigne aux saisons de chaque année, comme lorsque l'on dit : « Pendant le printemps les hommes portaient des habits de petit

velours ou de drap de Silésie jusqu'à la Pentecôte ; comme si la Pentecôte était le terme fixé de la fin du printemps. Cette fête se célèbre quelquefois le 10 mai, ce qui aura lieu en 1818 ; d'autres fois elle arrive le 16 juin, comme en 1734 ; ce qui arrivera encore en 1886. Or, il y aura trente-sept jours de différence entre ces deux termes ; aussi le printemps de 1734 et celui de 1886 seraient plus longs de trente-sept jours que celui de 1818. Il n'est donc pas étonnant de trouver des différences notables entre des saisons aussi différemment coordonnées.

D'ailleurs, il faut une révolution de cinq cent trente-deux ans pour ramener le cours des fêtes mobiles dans leur ordre primitif ; il en faut une de cinq cent vingt-un ans pour ramener les éclipses dans le même ordre : pourquoi le cours des saisons ne marcherait-il pas aussi régulièrement ?

Passons au déluge : la température humide, ou, si l'on veut, l'espèce de déluge que nous éprouvons maintenant, n'a rien de plus étonnant que l'extrême aridité de 1803, 1800, de 1794, 1503, etc. Ces années de sécheresse ont leurs périodes de retour comme les années diluviennes.

L'année 1692 fut remarquable par la continuité de mauvais temps qui eut lieu dans les mois de mai, juin et juillet : le 24 mai, veille de la Pentecôte, on ordonna des prières qui durèrent pendant huit jours, et on les réitéra le 21 juillet.

En 1797 (an V), à l'époque du 8 juillet, on n'avait encore éprouvé que du temps froid et de la pluie fréquemment. Après huit jours de temps passable, il se remit au froid et à la pluie. Or, les saisons de 1797, comme celles de 1816, sont coordonnées de la même manière : la

preuve en est évidente, car le 10 juin et le 4 décembre de l'une et de l'autre année, on trouve une éclipse de lune. En 1692, la fête de Pentecôte était le 25 mai ; en 1797, le 4 juin et en 1816, le 2 juin. Le hasard ne produit point des coïncidences de cette espèce, et comme le dit de La Hire : « C'est par la comparaison d'un grand « nombre d'années de suite, sans intermission, que l'on « pourra tirer des conséquences utiles pour l'avenir. »

HENRY.

UN LIVRE DE FAMILLE

Lecture faite en séance le 6 août 1884 par M. Ern. Deseille, secrétaire.

La Bibliothèque publique de Boulogne-sur-mer possède de précieux *livres d'heures* qui se recommandent par leur beauté artistique ; aucun d'eux toutefois n'offre un intérêt particulier pour l'histoire du pays.

On vient de m'en communiquer un, daté de 1401, petit volume de format carré, à peu près de la taille de l'ancien *Almanach de Boulogne* avec reliure en bois de hêtre recouvert d'un cuir gauffré. Ce manuscrit de 324 pages, en parchemin, d'une belle et bonne écriture gothique, avec lettres ornées, et vingt-huit miniatures encadrées dans des dessins fleuragés fort délicats, est rempli, à toutes les pages blanches, de notes intimes sur ses possesseurs.

Ce *livre d'heures*, resté dans la même famille boulonnaise depuis le XV[e] siècle, y a servi de memento pour les naissances, mariages et décès, ce qui le rend fort curieux à consulter.

Commençons par en parcourir le texte primitif : Il s'ouvre avec une prière à *Sancta Ytisberga :* le choix de cette patronne des pays du Nord, comme les noms des saints (*saint Bertin*, *saint Omer*, etc.) désignés dans le calendrier, permettent d'avancer que le manuscrit est l'œuvre d'un scribe de notre région.

Avant d'écrire ce calendrier, l'artiste répondait sans

doute aux désirs du client, en remplissant plusieurs pages de tableaux et de notes relatives à l'astrologie médicale : c'est d'abord la désignation des jours favorables ou défavorables « pour seignier » selon qu'ils sont sous tel ou tel signe du zodiaque : *bons*, sous les signes du bélier, de la balance, du sagittaire et du verseau ; *moyens*, sous les signes du cancer, du scorpion et des poissons ; *mauvais*, sous les signes du taureau, des gémeaux, du lion, de la vierge et du capricorne.

Un second tableau montre les influences de chaque jour : dimanche, *Sol regarde l'estomac* ; lundi, *Luna regarde le chief* ; mardi, *Mars regarde le fie* (foie) ; mercredi, *Mercure regarde le rongnon ;* jeudi, *Jupiter regarde le fie ;* vendredi, *Vénus regarde le rongnon ;* samedi, *Saturne regarde la rate.*

Tout ceci précède le cycle d'une période lunaire, figuré en cercle de roue, avec rayons convergents, entre lesquels sont placés les chiffres j à xix et au-dessus † m. iiiic. j. : ceci donne la date du manuscrit. Un compost lunaire, se rapportant aux années 1401 à 1419, est expliqué par la note finale ainsi conçue :

Quant vous volez savoir la revolucion de la lune Est assavoir quel jour du mois et quelle héure elle est nouvelle Mech en ta memoire le compost devant dit, Referans ledit compost as mois as jours et as heures devant dis en regardant laditte ordre et quier en quel mois tu serges et quel nombre du nombre doré et du mois où tu seras : Regarde tout droit le nombre des jours Et des heures vers le nombre du mois où tu seras et en tel manière tu séras quel jour et quelle heure la lune sera nouvelle Et dois savoir que le nombre de la lune qui est appellé nombre dore monte jusqves à xix ans Et dois savoir que le jour contient xxiiij heures Et dois savoir quen cest nombre le jour commenche au vespre aprez soleil esconsant.

La page suivante est disposée en pentalpha, également daté de 1401 ; la partie médiane reproduit les lettres dominicales dans un ordre renversé : g, f, e, d c, b, a. Les cercles supérieurs et inférieurs portent des mots commençant par la même lettre. Ainsi : *Gens*, *G. Genus*, *Genitrix ; F. fervor, fons, flores*, etc.

Ce pentalpha mériterait peut-être d'être étudié par quelque connaisseur en *Kabbale*.

Le calendrier comprend quatre colonnes, dont les deux premières portent en lettres dorées : K et L, c'est-à-dire kalendes et lettres dominicales.

La troisième colonne comprend le martyrologe et la dernière, l'alphabet de A à Z sans J, sans W ; mais ayant à la suite du Z, quatre signes dont le premier ressemble à un Z, le second ayant la tête du Z terminée en zig-zag, le troisième, semblable au chiffre arabe 1 et le quatrième, formant un 9 en chiffre arabe.

Viennent ensuite les *Heures*, aux prières desquelles se rapportent les vingt-huit miniatures dont il a été parlé. Elles n'ont rien de particulier à signaler ici, sauf la dernière placée devant l'office des morts : celle-ci montre que le cercueil ou cénotophe se mettait vis-à-vis l'autel, avec quatre cierges aux coins, comme cela se pratique encore de nos jours.

Les *Heures* se terminent par des prières en français dont voici le commencement :

MEMOIRE A SON PROPRE ANGELE. Angele de Dieu citoien de la cour céleste qui, à la garde de ma povre et fraile vie, estes deputez, Je vous reng graces de vostre feable garde, etc...

BIAULS SIRE DIEUX aussi vraiement que je vous ay au jour duy veu en ceste présente messe entre les mains du prestre en char et en sang autant comme il en nasqui des flans de la Vierge

Marie, comme il en pendi en la croix au jour du bon Vened quant les Juis vous traveillerent pour nous racheter des painesi d'enfer, etc.....

GLORIEUSE VIERGE MARIE, mère de Dieu le tout puissant, Je vous recommande et mech du tout en garde mon âme mon corps mon honneur et tout ce que vo benoit chier fil m'a presté en ce monde... Je vous requiers, dame très piteuse, que me veullies jamais oublier. Et quant ce venra au derrain de mes jours je vous prie, Mère de Dieu, que je puisse morir vray confes et puisse recepvoir mon Dieu et mon benoit createur en estat de grace. Amen.

Une autre main a ajouté :

Le xve de juing A° iiij^xx et iij (avec paraphe).

A la suite est écrit en encre rouge :

On list que le benoit saint Thomas martir, evesque de Cantorbie servoit en grant devocion chascun jour la benoite Vierge Marie des joies quelle avoit eu ceste presente vie. Advint que vng jour qui le servoit devotement en son oratoire et estoit demouré seul la benoite Vierge Marie s'apparut à lui, etc., etc.

Le livre se termine par une dernière prière à la *Souveraine des haultains biens celestes, conseillere et chancelliere de la court de lassus*, etc.

Si nous avions eu dessein d'étudier le manuscrit en lui-même, nous aurions pu multiplier les observations : nous les réservons, nous bornant ici à ce que nous appelons le *Livre de Famille*, avec ses notes utiles pour l'histoire locale.

Sur la première feuille de garde on lit :

Le vij^e jour de novebre lxiiij
le xxij^e jour d'octobre lxxj

le iiij^c jour de juing lxxvij
Madame de Sanse 21e d'aust lxj
Magrite fleurenghe
Madame de rabodenghes le xvij de mars lxxiiij

Sur la dernière on trouve ce fragment :

Le bat.... le vii.... iiij^c et....

Si j'ose lire : *le baptesme de.... a eu lieu le vii...: de l'an iiij^c et....* je puis avancer que, dès le xve siècle, ce livre servit aux notes de la famille et que les dates qui précèdent sont des dates d'état-civil.

Le volume a-t-il été le confident d'une douleur conjugale? J'y trouve ce quatrain :

Bien doict avoir le cœur marri
Femme qui de mauvais mari
Est par fortune rencontrée
Hellas est dure destinée !

Les propriétaires de ce manuscrit ont tenus tous à indiquer l'origine de leur possession :

Ces heures sont venues à moy Guy Blondin (1) **natif de Hesdin qui vint en ceste ville de Boullongne demourer l'an mil iiij^c iiij^xx et xj, ung an avant le siège des Angloix et y a tousjours demouré.**

(1) Guis Blondin, auditeur du roi en la sénéchaussée de Boulenois en 1510, est qualifié notaire royal dans des lettres de 1520. Parmi les victimes du siège de Boulogne en 1544, on cite Gui Blondin, notaire royal, qui périt les armes à la main. Dans un acte du 2 mai 1544, conservé aux archives de Boulogne, G. Blondin signe d'une main affaiblie. L'écriture est semblable à celle des notes ci-dessus, un peu vieillie et plus tremblée.

Et [se] maria, à Samer, à Jehenne Plachuz (1), fille Robert Plachuz le jour st-Martin xj[e] jour de novembre mil v[c] et quattre ; duquel mariage yssut Mariette Blondin, qui fut né le dernier jour d'octobre v[c] et cincq, nuyct de Toussains : ses parrins et marines (2) : Marcq Roussel et Franchois de Bergues ; marines : Mariette du Hil, femme du sieur d'Atinguehen et Katherine Roche, femme Walleran Vairon, mon oncle.

Jacquet fut né ix jour d'apvril v[c] et vj, le jour du grant verdi (3) à matines ; et ses parrins, maistre Jacques du Tertre, licentié-es-loix, lieutenant du sénéchal de Boullenois, Pierre Guillebault, seigneur de Tornes (4) ; et ses marrines, damoiselle Ysabeau Le Grant, femme monsieur Jehan Doultremepuis, advocat, et Phlippotte de Licques, femme Thomas Caullier, à son tour maïeur de Boullongne (5).

Ledit Blondin père alla à Saint-Jacques en Galice, et partit le xviij[e] jour d'apvril v[c] vij, et en revint le xxvij[e] jour de jullet dudit an v[c] vij, combien qu'il allast par mer.

Ysabeau fut née le nuict devant S. Katerine xxiiij[e] no-

(1) L'écriture est fort effacée : on croit avoir bien lu.

(2) Les enfants avaient alors deux parrains et deux marraines et cet usage se conserva jusqu'au xvii[e] siècle.

(3) Vendredi-Saint. Il doit y avoir erreur de date, voir l'acte précédent. Celui qui écrivait ces notes marquait-il les noms de ses neveux ?

(4) Fils de Guy Guilbaut, écuyer, seigneur de Tournes, mari de Léonor d'Isque. On a sa signature et son sceau dans un acte conservé aux archives de Boulogne.

(5) Thomas Caullier est un nom nouveau à ajouter à la liste des maires de Boulogne. Il n'était connu jusqu'ici que comme gardien de la *Maladrerie* et tenant du fief d'Enquin. Le *Terrier de Saint Wlmer* de 1505 fait connaître qu'il demeurait à l'*hostel de la Boutelle, rue du Compenaige.*

vembre v^e vij : et furent ses parrins, Nicollas Catore s^r de Guypetun (1) et Mahieu le Mangnier (2), procureur à Boullogne ; et ses marrines : Ysabeau de Hafrenghes, femme Jacques du Poul, à son tour maïeur de Boullongne, et Anthoinette Sauvaige, femme Jacques Le Brun, procureur à Boullongne.

Judicq fut née le dimence xij^e jour de Mars v^c et viij (3) ; et furent ses parrins et marones (*sic*) : Augustin de Crepioeul, advocat et procureur audit Boullongne (4), Mahieu Lagnel, greffier des maïeur et eschevins de Boullongne (5) ; Jehenne Le Myre, femme Jehan de le Potrie, sieur de St Morisse (6) et damoiselle Jehenne de le Warenne, femme M. de Guemy.

Depuis ladicte Judicq a esté religieuse es sœurs à Hesdin.

Jacqueline fut née le nuyt de St Nicollas le viij^e jour de May v^c et ix ; et furent ses parrins : Jehan Desprelecque, bailly de Boullongne (7), et Thomas de le Wespierre,

(1) Nicolas Cathore, fils de Jacques, avait une maison dans la basse ville de Boulogne et des terres à Outreau, Portel, Cappescure, à Wimille, et tenait les fiefs de Guypetun et de Fouquehove.

(2) Dans des lettres de 1520, Mahieu Le Mangnier est dit notaire royal.

(3) L'annotateur a dû se tromper dans la date, puisque l'enfant précédent était né le 24 novembre 1507, c'est-à-dire quatre mois auparavant. Même remarque a pu se faire plus haut.

(4) Augustin de Crépieul, mari de damoiselle Jacqueline de Couppes tenait, de sa femme, la moitié d'une maison et une couresche, rue des Lombards, en la basse ville.

(5) Il demeurait dans son hôtel des Quevalles, rue des Lormiers

(6) Des lettres de saisie du 6 juin 1499 sont au nom de Anthoine de la Potterie escuier, sieur de Saint-Morisse, lieutenant de M. le Séneschal Gouverneur du Boullenois, pour le Roy.

(7) Jehan d'Esperlecque, mari d'Anthoinette de Couppes, citée ci-après, avait une maison à la haute ville.

procureur du Roy (1) et ses marines damoiselle Jacqueline Thizon, femme Extasse Lest, à son tour maïeur de Boullongne (2) et Toinette Legaigneur (3), vesve de Pierre Clement, recepveur du Roy nostre sire.

Franchoix fut né le jour du sacrement v° et x; et furent ses parrins : Franchoix de Crequy, chevalier, sieur de Dourier, Nexliers et Caians (*sic*), conseiller et chambellan du roy nostre sire, sénéchal et gouverneur de Boullenois, et maistre Loys Blondel, second advocat du roy nostre dit sire; et ses marines : damoiselle Bacquel, femme Claude de Licques, trésorier du Boullenois et Mariette Lest (4), femme Nicolas Chinot, procureur à Boullongne.

Depuis fut [religieux] Augustin au convent d'Amiens.

Valleran (5) fut né le xvj[e] de jenvier v° et xiij; et furent ses parrins et marines : Jehan Disaque, cappitaine de Hucqliers et Walleran Vairon, le joesne, procureur;

(1) Thomas de Le Wespierre sieur de Liembronne avait des censives à Saint-Etienne en 1505.

(2) Nouveau maire à ajouter à la liste. Eustache Leest était un frère de l'abbé de Saint-Wlmer, il avait une maison rue des Lormiers nommée l'*hostel du Cerf*.

(3) Peut-être la fille de Robert Le Gaigneur « *à présent maieur de la ville de Boullongne.* » (*Lettres de vente* du 23 juillet 1472, encore inédites.) Robert Le Gaigneur est encore un maire à ajouter à la liste connue jusqu'ici. Il a été plusieurs fois échevin et maire.

(4) Mariette Leest était une sœur de l'abbé de Saint-Wlmer. Un Nicolas Chinot était échevin de Boulogne le 3 octobre 1487. (*Lettres de vente inédites.*)

(5) Le 26 janvier 1553, par sentence de justice, Wallerand Blondin était maintenu dans le gouvernement de la Magdelaine de Boullongne, à charge d'en rendre compte chaque année aux maïeur et échevins. L'échevinage de Boulogne appela de cette sentence. L'affaire occupe plusieurs délibérations du *Livre Verd*, etc.

ses marines : [N] Sueur, femme Jehan Widecocq et Bertes, femme Huchon Le Febvre (1).

Jehan fut né le jour St Betermieu (Barthélemy) 24e jour d'aoust lan mil vc et xvj ; et furent ses parrins et marines : Jehan Roussel, sieur du Manoir, à son tour maïeur de Boullongne et thrésorier du Boullenois (2) Lambert du Tertre, sieur de Boussin ; et marines : Jehenneton du Tertre, fille maistre Jacques du Tertre, sieur d'Esclemy, licentié es-loix, lieutenant du seneschal de Boullenois et [Anthoinette de Couppes], femme Jehan Desprelecques, bailly.

Walleran fut né le jour S. Denis ixe jour d'octobre l'an mil vc xviij. Furent ses parrins : maistre Walleran de Licques, advocat, et Jehan de Crepioeul, procurueur (3), et ses marines : Appoline Machacle, femme Jacques du Rieu, greffier de la seneschaucée de Boullenois et damoiselle Jehenne Mansel, femme Anthoine Wiart.

Jehan fut né le nuit St Betermieu 23e jour d'aoust

(1) L'écriture de ces notes est tellement effacée que plusieurs passages sont tout à fait indéchiffrables. Huchon Le Febvre est dit « *couvreur de tieulle* » dans le *Terrier de Saint-Wlmer* pour 1505.

(2) Jehan Roussel est le troisième maire, non connu jusqu'à ce jour, que nous revèlent les notes du *Livre de famille.* Il avait épousé Jeanne de Licques, laquelle étant veuve, en 1541, vendit le tènement de *Lawe* rue du Compenage à Antoine Dauvergne, procureur.

(3) Dans le manuscrit d'Anthoine Le Roy : Extraits et notes pour son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, on lit page 59 : « Mahieu le Mangnier et Jehan de Crepioeul, lieu-« tenants de M. le Seneschal Gouverneur de Boullongne pour « le Roy, nostre sire, le 15 avril après Pasques 1532. Il y a « aussi un Jacques de Crepioeul, baillif en 1560. »

mil v^c et xix : furent ses parrins : Jehan de La Faiette filz monsieur de La Faiette, cappitaine et seneschal et gouverneur de Boullenois, et sire Jehan Lest, abbé de Saint Willemer en Boullogne, et ses marines : damoiselle Philippotte Le Grant (1), femme monsieur de Saint Aubin et damoiselle Jehenne Dodre, femme M. Dodre.

On peut supposer qu'une alliance porta le livre d'*Heures* dans la famille Hennuyer : cette famille, comme la famille Blondin, était de robe longue. Pierre Hennuyer était auditeur à Boulogne le 5 février 1497, et Jean, auditeur aussi en 1497 et 1506.

Quoiqu'il en soit, on apprend, par la note suivante la transmission du livre en 1587 :

Ces presentes heures ont esté léguées par deffuncte Jehenne Hennuier, vivant femme en seconde nopces d'elle à Me Jacques Duhamel, nottaire royal et lieutenant general au bailliage de Samer ou Bois, à Gabrielle Bernard, sa filloeulle. Laquelle Hennuier decedda le xxij^e aoust aprez midi, 1587.

Priez Dieu pour son âme.

Un peu plus loin on lit :

L'an 1587, le xxij^e jour d'aoust aprez midi, feue de bonne mémoire Jehanne Hennuier, femme de Me Jacques

(1) Fille de Me Jehan Le Grant, escuyer, sieur de Trie et de Raventhun, lieutenant général de M. le seneschal de Boullenois en 1472, titre qu'il portait encore en 1494.

Il avait été député aux Etats generaux de Tours en 1484, puis maïeur de Boulogne.

Damoiselle Philippotte en héritant des biens de son père était devenue l'une des plus riches héritières du pays. Le détail de ses biens est immense. Elle épousa Loys de Lys, sieur de Saint-Aubin.

Duhamel, mes père et mère, decedda de ce monde : Dieu ayt son âme !

L'an 1588, le premier jour d'aoust, moy Phlippes Duhamel espousai Gabrielle Bernard, fille et héritière unicque de deffunctz Daniel Bernard et Catherinne Flahaut, ses père et mère.

Duquel mariage, au mois de may le v[e] jour 3 heures aprèz midi, veille de l'Ascension 1590, naquit Roger, et fut baptisé en l'église Nostre-Dame de Boullogne. Ses parrins furent Loys, filz aisné de monsieur du Bernet, gouverneur de Boullongne et pays de Boullegnois, messire Claude de Louvigni, chevalier sieur d'Estréelles et Wierre ou Bois ; ses marinnes, la dame du Roncoy, quy depuis a espouzé le s[r] de Belleval, et madamoiselle femme du cappitaine Busca.

Martin fut né [à Samer] le jour Saint Martin d'hiver : ses parrins furent Damp Martin de la Poterye, prieur et religieux de l'abbaye de Samer aux Bois et Elloy Darsy.

Le dernier de ce mariage fut Pierre, natif dudit Samer, le penultiesme jour d'aoust 1594. Ses parrins : Guillaume Le Bon, mon nepveu, François Sarre. Marrines, Marye Robert, femme du receveur de Samer, M[e] Pierre Gensson, et Anne, fille de mon frère Jehan Duhamel.

Au-dessus de la note concernant le don des *Heures* à Gabrielle Bernard, mère des enfants précités, on lit :

La dicte Gabrielle est morte le 8 novembre 1595.

Il n'est point mort qui vit au ciel.

Cyl quy a escrit le dessus desire destre avec celle que jamais aimera le myeux.

Par tesmoignage : Du Hamel.

Requiescat in pace. Amen.

Et plus loin :

Gabrielle Bernard, ma femme, est décedée et inhumée en l'esglise de Samer près son père et autres ses parens ce 8e novembre 1595,

Dieu est miséricordieux.

(Signé) Du Hamel

Phls Duhamel bayly de Samer, le xxiij febvrier 1596.
Je, soussigné, certiffie à tous que, en l'an de grace mil vc lxv, le xxij novembre, nasquis en ce monde, suivant l'attestation probable de mes parrins.

(Signé) Duhamel.

Au mois de mars le (en blanc) jour, mondit feu père décedda en la ville de Boullongue, en son logis. Sa sépulture avec son épitaphe sont en l'église et la nef de Nostre Dame.

Il y a interruption dans les annotations ; le *Livre d'Heures* avait été perdu comme nous l'apprenons par la note suivante :

Le douzieme jour de frévier myl sys cent et dis-cept, Roger Duhamel a recouvert cest heure à lui apartnant entre les mains de Marie Robert, femme de Pierre Gensson, receveu de la baie de Samer.

Et pour affirmer sa propriété, le recouvreur a écrit ensuite avec son orthographe fantaisiste :

Cest heures appartient à Roger Duhamel, filz et heritiers de feu Philippe et Gabriel Bernard, à Samer. Celuy ou celle quy le trouvera — bon vin luy donnera. Roger Duhamel.

Le même Roger nous renseigne aussi sur sa postérité :

Le premier jour de décembre 1618, Roger Duhamel espousay, [à Samer], Lovise Testart, fille d'Anthoine Testart et Susaine Maugis, duquel mariage est nay : *Phles*, le xxiij[e] jour d'octobre dudit an 1619 : ses parrins, mon frère Martin du Hamel et Charles Testart, aussy frère de laditte Louise. Ses marines : Gabrielle Guillain, femme en second nopces de M[e]. Pierre Duhamel, mon cousin germain, et Françoise Descau.

Le iii novembre 1624. — Pierre... Parrains : Pierre Potterye et Bertin Testart ; marraines : Anthoinette Maugis et Jehenne Trollé.

Le 16[e] novembre 1621. — Marye... Parrains : Charles Macquau (1) et Charles de Villers. Marraines : Jehenne Carré et Marye Trollé.

Le 8[e] juin 1627. — Gabrielle. Parrains : Oudart Duhamel et Français Testard ; marraines : Marie Robers et Thoinette Flahault.

Le 26 mars 1630.— Jacqueline. Parrain : Antoine de la Potterie. Marraine : Jacqueline Maressal.

Le 18 avril 1633. — Jacques.... Parrains, Pierre

(1) Au 19 janvier 1728, Antoine Joseph Macau était bailli de Samer et receveur général de Mgr l'évêque de Boulogne.

Duhamel et Anthoine Duriez. Marraine, Françoise Montewis.

Le 5 may 1635. — Jacques. Parrains : Pierre Lamirand et Jacques Branli. Marraines : Anthoinette Le Roy et Noelle Calicque.

Le 4 janvier 1640. — Adrien et Gabrielle. L'un des parrains est Adrien Prevost pour « lors curé de Cormont. »

Le dernier jour de décembre 1664 est décédé Roger Duhamel, mon père, à une heure après midi, lequel m'a laissé ces présentes heures en sa mémoire à moy Phles Duhamel son fils.

Mon dit père est enterré en l'église paroissial de Samer, proche le siège de Vérité comme etant la place de leurs anciens prédécesseurs.

La fin du livre est consacré à la descendance de l'aîné de la famille qui annonce ainsi son mariage :

Philippe Duhamel et Jeanne Duhan nous avons espousé le mardy, xviij[e] jour d'avril mil six cens cinquante et un.

Balthazar Duhamel a venu au monde le cinquiesme jour de mars mil sis cens cinquant deux : parin, monsieur de Grimar et la femme de Sainct Amand.

Le mardy xj[esme] jour de novembre 1653, Jacques Duhamel a venu au monde qui estoit le jour de saint Martin : parin, Paliar et mademoiselle de Voille.

Le vendredy à mynuict, Louisse Duhamel est venü au monde le xxvj[esme] jour de janvier 1657 : parin, mon frère et la fille de Mad[lle] de Voille.

Le lundy xviiij^esme^ jour de janvier 1660, Léonard Duhamel a vesnu au monde : parin, Leonard Geneaux et marine, ma sœur Nicolle Manier, la femme de mon frère Jean Duhen.

Le premier jour d'auvril 1661 Francoisse du Hamel a vesnu au monde : Robert Noel parin, fils de Robert Noel et marine Francoisse Palliard, fille de Jean Palliard receveur de l'abbaye de Samer.

Le 30e d'avril 1669 est venu au monde Philippe Duhamel : pour parin, Pierre Magnier fils de Pierre Magnier ; et marine, Anniese Magnier fille de Gaspare Magnier.

Le lundy, 17e decemb 1675, est deceddé Jeanne Duhen, vivante fême de Phles Duhamel, laquelle a été ensepelturé dans l'église de Carly.

Louise Duhamel, femme de [N] Trollé, ayant porté ce livre dans la famille Trollé, de Longuerecque, hameau de Samer, le nouveau posseseur s'empressa de constater ses droits :

Ce livre appartient à Gaspard Trollé demeurant à Longrêque, paroisse de Samer 1714.

L'an mil six cent quatre vint onze le 19e jour de mars est nay Gaspard Trollé et fut baptizé en l'église de Samer. Son parain fut Gaspard Trollé et sa maraine Marie Candal, fille de Bertrand Candal.

Le trente et uniesme jour d'aoust mil sept cent dix neuf, sur les neuf heures du soir, est décédé Louise Duhamel, ma mère, laquelle m'a laissé ces present

Heure en sa mémoire, à moy Gaspard Trollé, son fils, dont ma dite feu mère et entéré au cimetiere de Samer.

Gaspard, marié à Marie-Anthoinette Grare, décédé le 8 mars 1777, légua ces *Heures* à son fils Jean Trollé, qui mourut le 1er septembre 1806. Pierre-Antoine Trollé, fils de ce dernier, marié le 30 août 1797, a eu cinq filles, dont l'une, Virginie, née le 17 juin 1802, a, par son mariage avec Louis-Marie Duhamel, fait rentrer le *Livre d'Heures* dans la famille qui l'avait possédé si longtemps.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire les actes d'état-civil à partir du XVIIIe siècle, car ils n'offraient plus l'intérêt historique qui seul peut justifier la publication de notes aussi intimes.

Ce livre est actuellement en la possession de M. Duhamel-Fontaine, jardinier à Saint-Léonard, qui a bien voulu me confier ce précieux dépôt des souvenirs de ses ancêtres, consigné dans un manuscrit fort intéressant par lui-même et qui a le rare mérite d'avoir une date d'origine.

RAPPORT VERBAL

Sur une Communication adressée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par **M. Héron de VILLEFOSSE,** *et relative à un autel aux Junons Sulèves découvert à* **MARQUISE,** *présenté à la Société Académique par* **M. E.-T. HAMY.**

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société Académique le résumé, emprunté au *Journal officiel*, d'une communication lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Héron de Villefosse, le 18 juillet dernier et relative à un autel dédié aux Junons Sulèves, *Sulevis Junonibus*. Ce monument que M. Randon-Caulier a découvert, il y a quelque temps déjà, dans sa carrière des Warennes, au S.-E. de Marquise, a été sauvé de la destruction par M. Hautin, conducteur des ponts et chaussées et offert par lui à M. C. Le Roy, membre de notre Société. Je n'en donnerai pas ici la description détaillée, dont il convient de laisser la primeur à notre collègue. Je me bornerai à transcrire la lecture partielle et provisoire, qu'a faite M. Héron de Villefosse de l'inscription gravée sur la face antérieure de l'autel, d'après un estampage qu'il déclare lui-même « détestable. » J'ajouterai seulement au résumé de la note de ce savant épigraphiste quelques lignes de commentaires.

M. de Villefosse a lu, sur l'estampage très défectueux adressé à M. Léon Renier par M. l'abbé Haigneré.

SVLEVIS IVNO
NIBVS . SACR
L . CAS... (1)

puis avec doute CT qu'il a proposé de compléter ainsi (vi)(CT)(or). La ligne suivante débuterait, peut-être par un M, dont il fait, avec réserve, l'initiale de *Miles* ; il ne se prononce pas sur l'S qui commence la 5e ligne.

« Les Sulevœ Junones, dit à la suite du texte ainsi restitué, M. Ferdinand Delaunay, qui rend compte de la séance de l'Académie dans le *Journal officiel* d'avant-hier (2). « Les Sulevœ Junones, auxquelles cette inscription est consacrée, sont les divinités protectrices des eaux thermales d'*Aquæ Sulis* (aujourd'hui Bath), en Grande-Bretagne. On a trouvé dans cette localité des inscriptions en leur honneur. On en a également découvert à Andernach, sur les bords du Rhin et à Rouen. La plupart de ces inscriptions proviennent de soldats. Il est probable que le dédicant du monument de Marquise appartenait aussi à l'armée. La présence d'un soldat de l'armée de la Grande-Bretagne s'explique parfaitement par le voisinage de Boulogne-sur-mer qui était dans l'antiquité la station principale de la *Classis Britannica* (flotte de Bretagne) et par où devaient passer les troupes qui allaient dans l'isle ou en revenaient. »

La lecture de M. Héron de Villefosse est, je le répète, toute provisoire et quand il aura sous les yeux le moulage que je vais faire exécuter, avec l'assentiment de

(1) Cette inscription présente une ligature à chacune des trois premières lignes. NO, NIB, NI.

(2) *Journal officiel*, 4 août 1884, p. 4163.

notre collègue M. Le Roy, pour le musée de Saint-Germain, il rectifiera certainement la troisième ligne de son texte où se voit après le point qui suit CAS, une lettre double NI, un G, un R et un grand I qui déborde considérablement les autres lettres, soit NIGRI. Le commencement de la quatrième ligne est un N début de la syllabe NVS qui complète le *cognomen* NIGRINUS (1) ; en tête de la cinquième après l'S est une lettre demi-fracturée où M. Le Roy croit voir un B.

J'ai rapproché l'inscription de Marquise des principaux monuments similaires. J'ai conclu provisoirement de cette étude rapide que les Sulèves, dont le culte se révèle ainsi à nous, dans notre arrondissement, ont quelque chose de général et d'archaïque, qui me les fait considérer comme appartenant à une de ces vieilles triades d'origine orientale, sur lesquelles l'attention des archéologues se porte curieusement depuis quelques années. L'inscription de Marquise en accolant leur nom à celui des *Junons*, les habille en quelque sorte à la Romaine. On sait que les Junons étaient pour les Romains des sortes de fées ou d'esprits gardiens de femmes. Chaque femme avait sa Junon, qui

(1) La lecture NIGRINUS, où la deuxième syllabe est longue, tient compte de l'I double qui précède l'N. Dans NIGRINIANUS au contraire que l'on a proposé de lire, la syllabe GRI est brève, comme dans *nigricans*, *nigritudo*, *nigritia*, etc. NIGRINUS est d'ailleurs bien plus usité comme cognomen que NIGRINIANUS. Je citerai C. Pontius Nigrinus, qui était consul l'année de la mort de Tibère (Sueton. *Tib.*, 73) : Avidius Nigrinus, consul pour la deuxième fois en 113 et qui conspire contre Hadrien au début de son règne, ou encore ce C. Cecilius Nigrinus dont le nom revient trois fois dans les inscriptions de Lambèse (L. Renier, *Inscript. de l'Alg.*, nos 447, 448, 557).

naissait avec elle, l'accompagnait partout, veillait sur elle pendant sa vie et expirait avec elle à sa mort (1).

Les Sulèves ainsi assimilées aux Junons sur le cippe de Marquise, n'étaient point, jusqu'à présent, considérées comme identiques à ces esprits gardiens des femmes. On les considérait plutôt comme analogues aux Déesses mères, *mairæ*, *matres*, etcc. qui ont un caractère particulièrement rustique.

Quoiqu'il en soit, j'estime qu'on ne saurait séparer l'étude de l'incription des Warennes de Marquise de celle d'un monument trouvé en décembre 1862, à très peu de distance de la carrière Randon, sous le pavé de l'église de Rinxent (2) et qui représente trois déesses assises, véritables *Sulevæ*, dont la plus grande qui occupe le milieu du bas-relief tient les deux autres embrassées.

Les trois personnages, vêtus de longues robes, semblent avoir porté sur leurs genoux les corbeilles de fruits, qu'on voit habituellement représentées dans les monuments consacrés aux vieilles triades féminines.

Je reviendrai une autre fois plus longuement à cette interprétation du monument de Rinxent, sur la signification duquel la découverte des Warennes ne me paraît guère laisser de doutes.

(1) Cf. A. Rich. *Dict.*, v° *Junones.*
(2) Ce monument est au Musée de Boulogne.

L'Autel aux Junons Sulèves de Marquise

Lettre de M. V.-J. VAILLANT

12, *Rue Tour-Notre-Dame*
BOULOGNE-SUR-MER
1er septembre 1884.

Monsieur le Président,

M. le Dr E. Hamy a entretenu la Société Académique, dans sa séance du 6 août dernier, d'un petit cippe en pierre avec inscription latine, trouvé aux Warennes de Marquise par M. Randon-Caulier et appartenant à M. C. Le Roy, de notre ville. Il lui a lu et commenté un extrait du *Journal Officiel* (4 août 1884, p. 4163) qui résume les observations présentées le 18 juillet précédent à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Héron de Villefosse sur sa lecture et son interprétation de cette inscription.

C'est ainsi qu'a été soumis à la Société Académique le texte reproduit par le Compte-rendu rédigé par M. Ferdinand Delaunay pour le *Journal Officiel*,

SVLEVIS IVNO
NIBVS.SACR
L.CAS... CT...
M............
S.............

que M. Héron de Villefosse interprète? « *Sulevis Junonibus sacrum. Lucius Cassius Victor, miles......* »

Cette lecture, bien qu'elle se soit produite sous la

haute autorité de cet éminent épigraphiste, n'est pas la seule qui aurait pu, qui aurait peut-être dû être soumise à l'appréciation de la Société Académique. M. le Dr E. Hamy en connaissait en effet une autre, antérieure de plusieurs mois à la séance de l'Institut et approuvée, il le savait, par une autorité non moins considérée, celle de M. Robert Mowat, le savant Directeur du *Bulletin épigraphique*.

Dès le mois de mars 1884, cette autre lecture avait été adressée par moi à la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais ; et ma communication, avec planche figurée, fait partie du 6e fascicule du tome V de son *Bulletin*, p. 418-422.

M. R. Mowat, dans la lettre qu'il écrivait le 17 juillet à M. le Secrétaire perpétuel de la Société Académique par les mains obligeantes de qui l'envoi des pièces à l'Institut avait eu lieu, lisait, ainsi que j'avais lu quatre mois auparavant, en suppléant « *les lettres cassées, mais facilement reconnaissables.* »

SVLEVIS.IVNO
NIBVS . SACR
L . CAS . NIGRI
NIANVS PRO
S.E. S.V.S.L. M.

C'est à dire :

Sulevis Junonibus sacr[*um*] *L*[*ucius*] *Cas*[*sius*] *Nigrinianus pro* s[*e*] e[*t*] s[*uis*] *v*[*otum*] s[*olvit*] *l*[*ibens*] *m*[*erito*], dont il rétablit le formule dédicatoire.

L'estampage annexé à cette lettre, tout imparfait qu'il est, aidera la Société Académique à se former une opinion sur les divers points litigieux que me paraît pré-

senter la lecture de M. Héron de Villefosse ; elle sera en mesure de juger si les éléments épigraphiques conservés sur la pierre et leur réintégration permettent de reconstituer la légende conformément à la version qui a été soumise à la Société Académique.

Quant à l'étymologie du nom des divinités invoquées à Marquise, les *Sulevæ* ou *Suleviæ*, M. Héron de Villefosse la découvre dans le nom romain de la ville de Bath qu'il déclare être *Aquæ Sulis*. Le malheur veut que la station romaine aux sources thermales de laquelle il a envoyé son *Victor Miles*, n'ait jamais porté le nom d'*Aquæ Sulis*, mais bien toujours et seulement celui d' *Aquæ Solis*. L'histoire, l'archéologie et la géographie ne connaissent que *Aquæ Solis*. Entre autres exemples, je signalerai l'histoire de Bath du temps des Romains que son auteur, le révérend chanoine Scarth a intitulée *Aquæ Solis or Roman Bath*. La Société Académique estimera donc ce qu'elle doit retenir ou rejeter du petit roman sentimental qui repose sur l'étymologie fantaisiste dont l'Institut a reçu la révélation le 18 juillet dernier.

Il me semble qu'il aurait été plus sage de s'en tenir à l'étymologie généralement acceptée qui fait dériver *Sulevæ de* ὕλη, *sylva* et qui donne la désignation de Sylphe et de Sylvain attribuée aux divinités secondaires des bois et des forêts.

Ce qui recommande particulièrement cet autel votif à l'intérêt des antiquaires de notre pays, c'est que c'est le seul monument où les deux désignations, *Sulevæ et Junones*, se soient rencontrées réunies, et puissent servir à établir, ainsi que le constate M. R. Mowat, l'assimilation des Sulèves et des Junons.

Enfin M. le Dr E. Hamy rattache le monument de

Rinxent au culte des Sulèves. Comme lui, j'ai eu un moment cette pensée. Mais une étude attentive de ce relief et sa comparaison avec les représentations figurées de la Triade des *Mairæ*, *Matres*, *Heræ*, *Matronæ*, etc., m'ont fait hésiter à adopter définitivement cette opinion fort controversable. Pour des raisons qui allongeraient démesurément cette lettre déjà bien longue, j'incline vers la négative jusqu'à plus ample informé.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

V.-J. VAILLANT.

Quelques Observations à propos de l'Inscription de Marquise.

Par M. E. T. Hamy.

En présentant à notre dernière séance, un court rapport sur la note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Héron de Villefosse, et relative au monuments des Sulèves de Marquise, je n'avais d'autre but que de saisir la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne, d'une découverte importante effectuée dans son ressort et à laquelle cette compagnie était fâcheusement demeurée étrangère.

Je n'ignorais point que l'inscription mutilée dont je vous entretenais avait été complétée et interprétée de plusieurs manières, mais l'examen que j'avais fait du monument grâce à la complaisance de notre collègue M. C. Le Roy, ne m'avait point permis d'arriver à une solution entièrement satisfaisante. Je me bornai donc à compléter la lecture de la troisième ligne et je déposai sur votre bureau, à titre de document, la seule note imprimée qui me fût parvenue sur la découverte de Marquise, me réservant de présenter et de discuter plus tard, s'il y avait lieu, les autres écrits qui pourraient se produire sur la matière.

M. Vaillant dans la note qu'on vient de lire me reproche de n'avoir point juxtaposé à la lecture de

M. Héron de Villefosse, celle qu'il avait proposée, dès le mois de mars dernier, à la Commission des Monuments Historiques du Département, siégeant à Arras.

Cette lecture, que M. C. Le Roy et M. l'abbé Haigneré m'avait fait successivement connaître, ne me satisfaisait pas complètement, et j'ai cru devoir m'abstenir de la discuter avant d'avoir eu sous les yeux le mémoire de M. Vaillant, qui n'a paru (M. Haigneré m'en est garant) que le 29 du mois dernier et dont je n'ai point encore le texte aujourd'hui 9 septembre.

Telle est l'explication du silence que j'ai gardé sur l'interprétation donnée par M. Vaillant à l'inscription de Marquise.

Quant au rapprochement que je proposais, en terminant mon commentaire, entre cette inscription aux Junons Sulèves et le monument de Rinxent qui les représente, à mon sens, on verra, par la lettre qui suit, que M. Héron de Villefosse veut bien l'appuyer de son autorité. Je reviendrai, dans une étude spéciale, sur cette sculpture, et je laisse la parole au savant Conservateur du Musée du Louvre, auquel j'ai transmis une copie de la lettre adressée par M. Vaillant à notre Président et qui répond en ces termes :

(Voir la lettre ci-après.)

L'Inscription de Marquise

Lettre de M. Héron de VILLEFOSSE, _Conservateur au Musée du Louvre, à_ M. E.-T. HAMY.

Paris, musée du Louvre, 9 septembre 1884.

Mon cher ami,

Je réponds immédiatement à votre lettre, que je viens de recevoir et dans laquelle vous voulez bien me communiquer la note adressée par M. Vaillant au Président de votre Société.

Les griefs de M. Vaillant sont les suivants :

1° *Je n'ai pas connu une communication faite au mois de mars 1884 à la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, par M. Vaillant.*

Cela est vrai, je ne l'ai pas connue. Du reste, ma communication à l'Institut a été faite le 18 juillet et le fascicule du Pas-de-Calais a paru le 29 août. Je suis donc excusable. Mon ami, M. R. Mowat, que l'on fait intervenir dans cette affaire a causé avec moi à diverses reprises de l'inscription de Marquise, avant et après ma lecture, et il ne m'a jamais soufflé un seul mot de la lecture de M. Vaillant, approuvée par lui. Il m'était donc impossible d'en parler.

2° *Ma lecture est mauvaise.*

Ceci est très possible et d'après la conversation que nous avons eue ensemble l'autre jour, je crois que le

cognomen doit être lu NIGRIN(VS); mais là s'arrêtent mes concessions. Ma restitution de ce qui manque me paraît tout aussi bonne que celle de M. Vaillant et rien absolument ne prouve que l'une soit meilleure que l'autre.

Du reste, vous savez dans quelles circonstances j'ai été amené à m'occuper de cette inscription et quels documents j'ai reçus. Ces documents sont : 1° Une lettre de rappel de M. l'abbé Haigneré adressée à M. Léon Renier et que vous avez entre les mains; 2° un estampage très mauvais et déchiré que je vous envoie. En l'examinant, il n'y a pas une personne de bonne foi qui ne reconnaisse qu'il était impossible de voir autre chose à la troisième ligne que la boucle d'un C et la haste I d'une lettre indéterminée à la suite (1). J'ai proposé, sous toutes réserves, de lire *vi*CT*or ??* avec deux points d'interrogation. C'est là mon crime.

J'ajoute que je n'ai point demandé à faire cette communication, cause de la grande colère de M. Vaillant. C'est M. Desjardins qui m'en a prié, étant lui-même très occupé par les examens de l'École Normale et M. Renier étant souffrant. Quelques jours après l'avoir faite, j'ai écrit à M. l'abbé Haigneré pour le prévenir que son envoi n'était pas perdu. Il m'a répondu le 24 juillet et m'a dit : « Que le monument avait été « mis au jour par M. V.-J. Vaillant, de Boulogne-sur-« mer. Ma correspondance avec l'Académie, ajoutait-il, « doit mentionner cette particularité importante. » M. Haigneré faisait sans doute allusion à une lettre antérieure qui ne m'a pas été remise, car vous pouvez

(1) C'est le G et le commencement de l'R du moulage.

voir par celle qui est entre vos mains que j'ignorais absolument le nom de l'inventeur. J'ai de suite fait droit à la juste réclamation de M. Haigneré; je me suis rendu au Secrétariat de l'Académie et j'ai ajouté une noté déclarant que l'honneur de la découverte revenait à M. Vaillant.

3° *Quant à l'étymologie du nom des divinités invoquées à Marquise, les Sulevæ, M. Héron de Villefosse la découvre dans le nom romain de la ville de Bath qu'il déclare être AQUÆ SULIS. Le malheur veut que la station romaine aux sources thermales de laquelle il a envoyé son VICTOR MILES n'ait jamais porté le nom d'AQUÆ SULIS, mais bien toujours et seulement celui d'AQUÆ SOLIS....*, etc.

Je n'ai donné aucune étymologie. J'ai sous les yeux la copie de mon manuscrit et j'affirme qu'il ne contient rien de sèmblable. J'ignore ce qu'a écrit le rédacteur du *Journal Officiel*; s'il m'a fait dire ce qu'on me reproche, il s'est trompé. J'ai simplement rapproché l'inscription de Marquise des inscriptions consacrées aux *Sulevæ* qui ont été trouvées à Bath, du nom de la *Minerva Sulis*, divinité principale de ces eaux et du nom même de la localité *Aquæ Sulis*. M. Vaillant n'est pas au courant des travaux récents (je ne lui en fais pas le moindre reproche), sans cela il ne soutiendrait pas que le nom de Bath est *Aquæ Solis*. Qu'il se donne la peine d'ouvrir le *Corpus* (T. VII, p. 26), il y verra un travail très intéressant de M. Hübner sur *Aquæ Sulis*, aujourd'hui *Bath*. M, Hübner y prouve que dans l'Itinéraire d'Antonin (n° 486) il faut lire *Aquæ Sulis* et non pas *Solis* comme l'ont donné jusqu'ici toutes les éditions. Il prouve aussi que le texte de Solin (c. 21, p. 115) parlant des eaux thermales de Bath et ainsi conçu « *quibus*

fontibus præsul est Minervæ numen » doit être ainsi corrigé « *quibus fontibus præest Su(lis) Minervæ numen.* » Et les inscriptions lui donnent absolument raison. On trouve à Bath :

SVLEVIS SVLINVS (*Corpus* VII, nº 37)
DEÆ SVLI MINERVÆ (nºs 39, 42, 43)
DEÆ SVLI (nºs 40, 41, 44)
DEÆ SULIS (nº 53)

Je suis très heureux de pouvoir signaler à M. Vaillant ces documents qu'il paraît complètement ignorer. Sans cela il ne traiterait pas ma note de « petit roman « sentimental reposant sur l'étymologie fantaisiste dont « l'Institut a reçu la révélation le 18 juillet. »

Ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas l'habitude d'écrire des romans ni de faire du sentiment en épigraphie latine, et mon ami R. Mowat, dont on invoque l'autorité en cette affaire, sera le premier à l'attester.

J'ajoute qu'à mon sens les *Sulevæ* ne sont pas des divinités des bois et des forêts. Ce sont des fées, des génies féminins, comme l'indique le terme *Junones*, qui présidaient aux eaux thermales et qui étaient invoquées par les malades.

Voilà beaucoup de papier noirci pour peu de chose, mon cher ami. Je vous écris au galop, n'étant venu à mon bureau qu'un peu tard ; excusez, je vous prie, les incorrections de ma lettre. J'étais loin de m'attendre à la sortie de M. Vaillant que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui me paraît un peu vif dans son attaque... Le texte du *Journal Officiel* n'est pas le

texte de ma note et lorsque cette dernière paraîtra, je serai heureux de l'offrir à M. Vaillant.

M. Vaillant parle de ma *haute autorité* et me traite d'*éminent épigraphiste* ; je suis confus de pareils éloges que je ne mérite pas.

Mais si je suis si éminent, pourquoi me qualifier quelques lignes plus loin de *romancier sentimental* et de *fantaisiste*. Je ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Je me réserve, du reste, de répondre à M. Vaillant dans le *Bulletin épigraphique*, dirigé par M. R. Mowat, dont l'autorité en épigraphie est, comme le dit si bien M. Vaillant, non moins considérable que la mienne...

Votre bas-relief peut très bien représenter des Sulevæ ; les Sulèves de Rome sont semblables aux vôtres.....

A. Héron de Villefosse.

CALAIS ET BOULOGNE

EN MARS 1792

Impression de voyage de l'abbé **RUDEMARE**, *de Paris*

Note présentée par M. Hamy.

En réponse à la demande de renseignements sur l'ancienne cathédrale qui nous a été adressée par M. Enlart en juillet dernier, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société un court extrait d'un journal de voyage récemment publié par M. Ch. d'Héricault, notre collègue (1) et qui renferme quelques notes sur le monument détruit dont M. Enlart poursuit si patiemment la restitution.

Le journal, auquel sont empruntés les passages qui suivent, a pour auteur l'abbé Rudemare, mort pendant la Restauration curé de la paroisse des Blancs-Manteaux à Paris.

Cet ecclésiastique avait quitté la capitale pour éviter de prêter serment à la Constitution civile du clergé : il était attaché à la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Parti pour la Flandre le 7 février 1791, Rudemare séjourne plus d'un an en Belgique et visite nos contrées en mars 1792.

J'emprunte ce qui suit aux notes qu'il a d'ailleurs consacrées à Calais et Boulogne, en lui laissant toute la

(1) *Rév. de la Révolution*, t. II, Juill., 1883, *Doc. Inéd.*, p. 11

responsabilité de ses appréciations parfois bien inattendues.

Le 15 de ce mois il a quitté Dunkerque à huit heures du matin, dans « une voiture de renvoi » qui le conduit à Calais où il arrive à trois heures et demie. Il descend au *Grand-Cerf*, et visite la ville qu'il décrit en ces termes :

« Cette petite ville est fortifiée de bastions bien revêtus, couverts de demi-lunes, et de larges fossés qu'on peut remplir à volonté d'eau douce et d'eau de mer.

« En dedans des fortifications est une promenade abritée de la mer par le rempart et bien plantée. J'en ai fait le tour en une demi-heure.

« La citadelle est grande, sa situation est si heureuse qu'elle commande non-seulement la ville et le port, mais encore tous les environs.

« Au milieu de la cour un buste en bronze de Richelieu.

« Il n'y a dans le port que de petits bâtiments. La jetée, en maçonnerie et charpente, a près d'un quart de lieue.

« Vers le bout de la jetée sur la gauche, un fort en charpente.

« Cette ville a une jolie place, la tour de l'Hôtel-de-Ville, gothiquement décorée, est surmontée d'un dôme en forme de lanterne et d'une couronne, le tout en pierres blanches.

« L'église, dédiée à Notre-Dame, est assez claire, pleine de tableaux qui ne valent rien.

« Eau de pluie pour boisson ; promenade sur la jetée et sur le bord de la mer ; vu venir le paquebot.

« La marée était trop basse, il n'a pu entrer. On lui a député deux bateaux pour en recueillir les passagers;

tandis que vingt à trente hommes se déchaussaient sur le bord de l'eau pour aller au devant d'eux. Un moment après, ils nous ont offert le spectacle le plus original, on peut même dire le plus grotesque ; vous eussiez vu nos matelots demi-nus revenir deux à deux à travers les flots, chargés les uns d'un homme, les autres d'une femme, dont ils tenaient une cuisse dans leurs bras, tandis que les portés saisissaient les porteurs au collet ou à la crinière. L'équipage a ainsi débarqué en détail, et pendant ce temps-là notre dîner refroidissait. »

Je passe aux notes relatives à Boulogne :

« Partis de Calais le 16, à trois heures du matin, dit notre voyageur, par la diligence de Boulogne, nous y sommes descendus à sept heures au *Mortier-d'Or*, bonne auberge.

« Cette ville est partagée en haute et basse. La première, bien peuplée, bien bâtie, est fortifiée par fort autant que par la nature, et sert de citadelle à la basse-ville qu'elle domine. Les remparts qui la ceignent sont plantés d'arbres et forment une magnifique promenade, à laquelle une grande étendue de mer et les côtes d'Angleterre servent de point de vue. J'y ai vu le coucher du soleil.

« La Cathédrale la plus laide que j'aie encore vue. Les tableaux méritent d'y être vus, un saint Pierre, de Jouvenet, un saint François, une sainte Thérèse, une sainte Godelenne donnant du pain aux pauvres. Cette église m'intéressait vivement à cause du pasteur qui la gouvernait, M. Asseline. Je ne savais pas qu'elle dût m'intéresser sous un autre rapport : rencontre en ville de l'abbé Rattier, qui m'a appris que Tribou en était chanoine.

« Visite à Tribou, dans la sacristie ; sa manière de

me regarder, sa surprise. C'était autrefois un aimable original, les affaires actuelles lui ont un peu fait perdre sa gaieté, mais rien de son amabilité. Passé presque tout notre temps à nous rappeler notre séminaire. Promenade avec lui dans la basse-ville, sur le port, et au bord de la mer, qui a roulé à mes pieds, avec un de ses flots, un rouget gros comme une moyenne carpe.

« Visite à Braure, dans l'église des Annonciades, sous l'autel, un squelette vêtu d'une robe d'or.

« Cette basse-ville est très peuplée. Il parait, par de gros anneaux trouvés dans la cave du grande séminaire, située à la moitié de la côte rapide que forme cette basse-ville, que la mer s'en est bien éloigné. Le port n'offre rien de remarquable : son entrée et sa sortie sont difficiles.

« Cette année-ci a été funeste aux navires, il en a péri aux ports de France plus de deux cents en deux mois.

« Etablissement des bains de mer.

« Le 18 mars 1792 à onze heures du matin parti de Boulogne, pour retourner à Calais. A deux lieues de Boulogne, cimetière du village de Wimille, sur le mur duquel tombeau de MM. Pilâtre des Roziers et de Pierre-Aug. Romain qui sont tombés près de là, de 4,000 pieds de haut.

« Sur leurs tombes ces trois incriptions :

I

« Ardent ami des arts et de la vérité,
« Au printemps de ses jours, par un noble courage
« Le premier, dans les airs, il s'ouvrit un passage,
« Et périt au chemin de l'immortalité.

II

« Le matin, dans les airs, comblés de gloire,
« Le soir, ne reste d'eux que la mémoire ;
« Montrant de l'homme au même instant
« Et la grandeur et le néant.

III

L'estime, la douleur et l'amitié leur ont élevé ce monument en 1786.

« Trois lieues plus loin, la montagne la plus élevée la province, d'où on découvre quatre Etats ; la France, l'Angleterre, l'Empire et la Hollande. Un peu plus loin nous avons, découvert les côtes d'Angleterre et le château de Douvres. Rentré à Calais, à trois heures ; et le lendemain, 19, six heures du matin, parti pour Saint-Omer. »

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

PARIS. Ministère de l'Instruction publique. Bulletin du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1883.
Section d'Histoire et de Philologie, 1883, n° 2 ; 1884, n° 1.
Section d'Archéologie, 1884, n°s 2 et 3.
Répertoire des Travaux historiques, tome II, n° 4 ; tome III, n° 1.
Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, tome IX, X, XI, XIII.
Association Scientifique de France. Bulletin hebdomadaire, 2e série, tome V, n° 148 : tome VIII, n° 182 ; tome VIII, n°s 192 et 206 : tome IX, n° 224.
Société d'Anthropologie. Bulletins, 8e série, tome VI, 4e fascicule ; 3e série, t. VII, 1er et 2e fascicules.
Société des Antiquaires de France. Mémoires, t. XLIII.
Société Géologique de France. Bulletin. 3e série, tome IX, feuilles 37 à 46 ; tome X, feuilles 33 à 44 ; tome XI, feuilles 40 à 48 ; tome XII, feuilles 14, 17 18, 21 à 32.
Journal des Savants, février à août 1884.
Journal, *Le Brésil*, année 1884, n°s 62 à 69, 72 et 73.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie. *Annuaire* 1883, 5e fascicule.
Société de l'Histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, 1883, tome XX.
Romania. N° 49, janvier 1883.
ABBEVILLE, *Société d'Emulation*. Mémoires, 3e série, 3e volume.
AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie*. Bulletin, 1883, n° 4 ; 1884, n°s 1 et 2.
ANGERS, *Société d'Etudes scientifiques*. Bulletin, 1882-1883.
Société Industrielle et Agricole. Bulletin, 3e série, tome XXIV.
ANNECY, *Société Florimontane* (*Revue Savoisienne*), 1884, n°s 1 à 7.
AUTUN *Société Eduenne*. Mémoires, Nouvelle série, tome XII.
AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Bulletin, tome XXXVIII.
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres, Sciences et Arts*. Mémoires, 2e série, tome III.
BESANÇON, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*. Année 1882.
BLOIS *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*. Mémoires, tome X.
AEN, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*. Table des Mémoires, 1754-1883.
CAMBRAI, *Société d'Emulation*. Mémoires, tome XXXIX.

CHALONS-SUR-SAONE, *Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*. Mémoires, tome V, 3e fascicule; Bulletin, tome II, 3e fasc.
CHATEAU-THIERRY, *Société Historique et Archéologique*. Annales, 1882.
DOUAI, *Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts*. Mémoires, 2e série, tome XV.
LE HAVRE, *Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles*. Bulletin, 1er et 2e trimestres 1882.
LILLE, *Société des Architectes du département du Nord*. Bulletin, no 15, 1882-1883.
LIMOGES, *Société Archéologique et Historique du Limousin*. Bulletin, tome XXXI, 1re et 2e livraisons.
LYON, *Musée Guimet*. Annales, tome VII.
Revue de l'Histoire des Religions, tome VII, nos 2 à 5; tome IX, nos 1 à 3.
MARSEILLE, *Société Médicale des Bouches-du-Rhône*. Recueil des actes, tome XXII, 2e fascicule.
MONTBÉLIARD, *Société d'Emulation*. Mémoires, tomes XIV et XV.
NANTES, *Société Académique*. Annales, 6e série, tome IV.
NEVERS, *Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*. Bulletin, 3e série, tome II, 1er fascicule.
NIMES, *Académie du Gard*. Mémoires, 7e série, tome V.
ORLÉANS, *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*. Mémoires, tome XVIII; Atlas, 13 planches; Bulletin, tome VIII, nos 118 à 120.
POLIGNY, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*. Bulletin, 1881, nos 1 à 6.
PRIVAS, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres de l'Ardèche*. Bulletin, tome II, 2e semestre, 1883.
REIMS, *Académie nationale*. Travaux, tome LXXIII.
SAINT-ÉTIENNE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire*. Annales, 2e série, tome III.
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, 32e année, nouvelle série, 129 et 130e livraisons.
TOULON, *Académie du Var*, nouvelle série, tome XI, 2e fascicule.
TOULOUSE, *Société Archéologique du Midi de la France*. Mémoires, tome XIII, 2e livraison; Bulletin, séances du 3 avril au 24 juillet 1883, du 27 novembre 1883 au 25 mars 1883.
Société d'Histoire naturelle. Bulletin 1883; 1884, 1er et 2e trimestres.
VALENCIENNES, *Société d'agriculture, Sciences et Arts*. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, tome XXXVII, nos 1 à 5.
VERDUN, *Société Philomathique*. Mémoires, tome IX.
VERSAILLES, *Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts*. Mémoires, tomes XII et XIII.
BOULOGNE-SUR-MER (VILLE DE), *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*.
Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, tome XXXV.

Recueil des Actes de la Mairie, tome XII.

DIVERS, E.-C. Hamy. *Les Mutilations dentaires au Mexique et dans le Yucatan.*

Quelques observations sur la distribution géographique des Opatas, des Tarahumars et des Pimas, suivies d'une Note sur la *Toponymie tarasque*

Decades americanæ : Méthode d'archéologie et d'ethnographie américaines, 1re livraison.

Jules Lion, *Hesdinfort*.

Henri Loriquet, Règlement du XIIIe siècle sur la « Madeleine » de Saint-Omer.

Note sur les Tentures de haute-lisse, possédées par l'abbaye de Saint-Waast.

La place de Saint-Waast et la Croix dite de Saint-Bernard.

F. Moreau, père, *Album Caranda*.

Les Fouilles de Chouy (Aisne), 1883.

Pagart d'Hermansart, *La Ghisle ou la Coutume de Merville*, 1541.

Convocation du Tiers-Etat de Saint-Omer aux États généraux de France ou des Pays-Bas en 1308, 1346, 1420, 1427, 1555 et 1789.

L'Artois réservé : Son Conseil, ses États, son Élection à Saint-Omer de 1640 à 1677.

L'ancienne Chapelle de Saint-Omer dans l'Église N.-D. de Saint-Omer et le chanoine Guilluy.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER
FONDÉE EN 1864.

BULLETIN

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du Mercredi 8 *octobre* 1884.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

M. Louis Bénard, membre titulaire, rappelle que, d'après l'article premier de ses statuts, la Société Académique a pour objet l'étude et l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, et il voit, avec regret, que la section des lettres semble négligée : il exprime le vœu que, dorénavant, nos publications soient ouvertes aux œuvres littéraires jugées dignes d'y être admises.

MM. Farjon, Alph. Lefebvre et Henri Réveillez appuient cette proposition qui reçoit l'assentiment général.

M. Ernest Deseille, secrétaire, pour étendre encore l'idée émise par M. Louis Bénard, ajoute qu'il y aurait lieu de rendre mensuel le *Bulletin* de la Société, de lui donner la taille et les allures d'une Revue historique et littéraire et de provoquer des abonnements spéciaux pour ce recueil dans lequel, prendraient rang une chronique des faits, une appréciation des ouvrages publiés et quelques notices sur les sources de l'histoire du Pays boulonnais. *Utilité et variété* serait la devise de sa direc-

tion. Avec ce recueil mensuel, la Société se tiendrait au courant de toutes les informations et naîtrait, pour ainsi dire, à une vie plus active et plus répandue.

Il est observé que pour effectuer cette transformation du *Bulletin*, il faudrait modifier l'article règlementaire qui a fixé sa périodicité ; il faudrait également compter sur le concours actif de plusieurs collaborateurs. L'obtiendrait-on ? Le plus sage est de s'en tenir à la publication trimestrielle strictement régulière.

D'autres objections soulevées décident l'assemblée à renvoyer la question au Comité de lecture et de publication.

— M. Hamy, membre honoraire, annonce à la Société qu'il a découvert, ces jours derniers, un fragment d'inscription tumulaire romaine dans le pavé de la cour située derrière la maison de M. Sailly-Noël. La pierre, qui est une oolithe de Marquise, provient de l'enceinte extérieure de la ville détruite en 1689 et dont de notables portions se voient encore, quelques mètres plus loin, dans la même cour. On y lit :

.... OLVSIVM
SATVRNINVM :
H. S. E.

(V)olusium Saturninum. H(ic) s(itus) e(st).

Le nom du défunt manque aussi bien que celui de l'héritier qui a édifié le tombeau. Il reste seulement le *nomen* et le *cognomen* de l'ami par l'entremise duquel les derniers honneurs ont été rendus au mort.... *posuit* ou *posuerunt per Volusium Saturnium.*

La famille *Volusia* était une puissante famille de Rome. L. Volusius Saturninus, proconsul d'Afrique,

légat d'Augustè en Syrie, mort en 773 de Rome, avait accumulé, nous dit Tacite (*Ann.* III, 30), les immenses richesses qui ont donné tant d'éclat à sa maison ; son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils furent consuls en 756, 809 et 845.

C'était sans doute un affranchi de quelqu'un de ces éminents personnages qui, résidant à Gesoriacum, avait été chargé d'élever le monument dont M. Hamy vient de retrouver un morceau.

M. Sailly-Noël a généreusement offert au Musée de la ville l'inscription dont il vient d'être parlé.

— A propos de cette communication, M. Ernest Deseille, secrétaire, rend compte de la promenade archéologique qu'il a faite dernièrement avec M. le docteur Ernest Hamy, membre honoraire, MM. Louis Bénard, membre titulaire, et Henri Réveillez, membre associé ; il dit :

Messieurs,

Notre collègue, M. le Dr Ernest Hamy, ayant passé ses vacances à Boulogne-sur-mer, a consacré tous ses loisirs à des recherches intéressant le lointain passé de notre ville. L'observation qui l'a conduit à déterminer que les deux statuettes de l'époque gallo-romaine recueillies, en 1826, dans la cour de M. d'Herlen, vers la rue des Vieillards, étaient deux génies porte-flambeaux d'un antre de Mithra, a été le point de départ d'une série d'études sur les monuments anciens du pays. Son activité communicative a stimulé l'émulation. M. Hamy désirerait que la Société étendît son action : Ce n'est pas tout de lire ce qui est écrit sur les parchemins, il voulait voir les témoins d'autrefois.

J'attirai l'attention de notre collègue sur les têtes de moines sculptées au sommet des murs de recouvrement de l'arsenal, rue d'Aumont, dont l'origine est peu connue. Qui sait si l'intérieur ne dira pas le secret de cette origine ? Ayant

obtenu l'autorisation nécessaire, nous avons parcouru les divers étages du bâtiment : chacun d'eux forme une immense place divisée dans la longueur par des murs en arcades supportant le plancher supérieur. Des restes de croisées, style du XIVe siècle, se découvrent çà et là dans la maçonnerie. La cave, voûtée en double plein cintre, avec mur séparatif au milieu, montre un foyer de cuisine à l'une de ses extrémités ; cette partie est de tous points semblable au sous-sol de l'ancien hôtel-Dieu de Paris (1).

Cette circonstance pourrait confirmer l'induction de Michel Lequien : « Messieurs de Sainte-Marthe, dit-il (2), nous apprennent dans la seconde édition de leur *Histoire généalogique* « *de la Maison de France*, qu'elle (Jeanne de Boulogne, reine « de France), fonda le grand hôtel-Dieu de la ville de « Boulogne-sur-mer. Je ne sais quel peut avoir été cet « hôtel-Dieu. Je n'en ai rien trouvé jusqu'ici : je crois, « comme il en est assez probable, que c'est ce grand corps de « logis, dans la haute ville, à côté de la place, vis-à-vis de « l'église des Pères de l'Oratoire et qui sert aujourd'hui de « magasin. Il paroît, par la disposition de ce lieu, dont tous « les étages sont de plein-pied dans toute leur longueur, et le « bas divisé en plusieurs arcades de maçonneries, que c'étoit « dans ce lieu qu'étoit le grand hôtel-Dieu. On y reconnoît « en différents endroits des figures de moines avec de grands « capuchons, et des fenêtres à peu près semblables à celles « des églises. »

Dans sa *Description de l'état présent de la ville et du pays*, mise en tête de ses mémoires manuscrits, Philippe Luto pense que ce monument « aura été bâti pour des religieux. Il en juge « ainsi par les figures qu'on y voit au dehors. C'étoit en effet « un lieu de la dépendance de l'abbaye voisine, à laquelle il

(1) Les marches de l'escalier des étages sont numérotées en chiffres romains.

(2) *Mém. sur l'histoire du Boulonnois* attribués au Père Michel Lequien, folios 192-193, Mss de la Bibl. publique de Boulogne, n° 167.

« est encore redevable de quelques censives (1). Les figures « qu'on y voit, ressemblant plus à des moines bénédictins « qu'à des chanoines réguliers, pourroient faire croire ce bâti- « ment très ancien et édifié longtemps avant qu'on eut donné « l'église de Saint-Vulmer aux chanoines réguliers d'Aroaise, « si sa structure ne paroissoit véritablement toute gothique. « Il est certain, au reste, que cette église de Saint-Vulmer et « le monastère a été un refuge d'un autre monastère situé à « Wabinghen ou Outreau... dans lequel ont reposé quelque « temps les corps de saint Wandrille, abbé de Fontenelle, « de saint Ansbert, archevêque de Rouen, de saint Vulfran, « archevêque de Sens, et de plusieurs autres saints qui y « avoient été apportés de Fontenelle, d'où ils ont été trans- « portés dans Boulogne comme dans un lieu de seureté au tems « des courses des Normands et mis dans l'église de Saint- « Vulmer avec le corps de ce saint et celui de saint Bertoul, « de Renti. L'on sçait que dans les villes de Flandres et

(1) Les cueilloirs et terriers de Saint-Wlmer font en effet connaître que la ville de Boulogne payait 3 livres de redevance annuelle à l'abbaye de Saint-Wlmer « à cause du grand hostel » dont la ville était en possession avant que l'État s'en fut emparé. On trouve aussi des redevances dues à cause du jardin et des dépendances de ce grand hôtel.

Le 6 août 1555, Messieurs de la loy ordonnaient d'y faire des réparations (*Livre verd*, f° 34). 3 mai 1574, prêt de 200 livres au gouverneur pour la réparation des piliers de maçonnerie du *magasin du roi* (d°, f° 123). En 1593-94, rente de 7 sols 6 deniers payée aux relligieulx, abbé et convent de Saint-Villemer pour partie du grand hostel, suivant quittance du prieur, frère Jehan de Francbos (f° 17 du compte). En 1605-1606, rente de 2 sols 6 deniers dûe par Péronne de Lespault « pour ung advantage de la *maison Blanche* sur le grand hostel (f° 3). » En 1680-1681, recette pour le louage des deux caves. En 1748-1751, 185 livres, produit de la location des caves du *magasin du roy*. En 1752-1755, néant sur la recette des caves du grand Hostel de la ville, attendu qu'elles sont depuis longtemps en la possession du roy. Je crois que ce qui est indiqué comme *magasin du roi* doit s'entendre du sous-sol de la sénéchaussée; mais comme il y a incertitude à cet égard, j'ai relevé aussi les notes qui concernent ce magasin, afin d'appeler l'attention des chercheurs.

« d'Artois l'on avoit des maisons de refuge pour les monas-
« tères de la campagne qu'on appelle *grands hostels*, et l'on en
« voit encore (1) ».

Comme on le constate ici, les idées émises sur l'origine de ce bâtiment sont bien contradictoires et offrent de quoi tenter la sagacité d'un érudit.

Il était naturel, après l'exploration d'une dépendance de l'abbaye de Saint-Wulmer, de désirer connaître si les vestiges de cet ancien monastère et les constructions, élevées sur l'emplacement de l'Oratoire, n'auraient pas quelque nouvelle révélation à faire.

Notre jeune collègue, M. Camille Enlart, le premier, a parlé avec science de l'église dont les ruines, cachées et conservées dans des maisons particulières, restaient inconnues des Boulonnais (2). La partie inférieure du chœur subsiste, avec sa voûte soutenue par d'élégantes colonnettes et des culots à feuillages sculptés, ainsi que l'abside à pans coupés. On voit encore dans le mur du fond le retrait disposé pour abriter les reliques du saint fondateur. La crédence subsiste encore et trois fenêtres absidales, ornées à leurs angles de jolies colonnettes à chapiteaux variés et sous abaques, peintes à l'ocre rouge.

Mais l'antique monastère lui-même, avec son cloître et ses bâtiments spéciaux, on sait qu il était en ruine à la fin du XVI[e] siècle et rien, dans le corps du logis devenu la propriété de M. Émile Carmier, ne parle d'une époque éloignée.

Toutefois, à en juger par l'âge des arbres, la cour semble être restée ce qu'elle était quand le monastère existait encore : son sol non remué doit être d'une antiquité très respectable.

En 1881, lors des fouilles faites dans la rue de Lille pour

(1) Mémoires sur la ville et le Comté de Boulogne, attribués à P. Luto, p. 8. Mss. de là Biblioth. publique.

(2) BOULOGNE MONUMENTAL, in-8°, extrait du volume publié par le *Congrès archéologique de France*, à la suite des séances tenues à Arras et Tournai en 1880, XLVII[e] session, p. 291, etc.

la construction de l'aqueduc, les travaux ont mis à jour, au milieu de la voie, et $1^m,50$ de profondeur, deux bases de piliers romains en pierre de Marquise et d'un beau style, que j'ai obtenus à cette époque pour le Musée de la ville. Ces soubassements marquaient parfaitement l'entrée d'un grand monument public. Partant de ce principe reconnu que les édifices civils et religieux ont presque toujours remplacé des édifices publics romains, on peut inférer que le terrain accordé aux religieux de Saint-Wulmer faisait originairement partie du domaine des comtes de Boulogne aux droits des anciens suzerains du pays. Si la cour (ou jardin) du couvent de l'Oratoire, auparavant monastère de Saint-Wulmer, est restée telle, comme on peut le préjuger par sa disposition, depuis la fondation de l'abbaye, qui sait ce que des fouilles bien faites, pourraient mettre à jour ?

Nous cherchions alors si les murs de cette cour ne recélaient pas les débris de l'inscription signalée par Luto, et qu'il disait marquer la date d'une expédition de Septime-Sévère. Elle avait été trouvée lorsqu'on démolit la grosse tour de Saint-Wulmer, en 1708. Luto qui l'avait vue dans sa jeunesse, assurait que des maçons l'employèrent, après l'avoir rompue, pour les murailles d'un bâtiment édifié dans le jardin (1).

(1) Voici le texte de Luto :
Sévére envoya en Bretagne Heraclitus et ensuite Virius Lupus pour gouverneurs. Une révolte qui arriva dans le nord de cette isle l'obligea d'en entreprendre le voyage et d'y aller lui-même pour réduire les rebelles; ce fut sur la fin de sa vie, l'an 211 de J.-C. qu'il fit ce long voyage, tout vieux et tout gouteux qu'il étoit. Ce fut encore à Boulogne qu'il se rendit avec Antonin, surnommé Caracalla, et Geta ses fils, et où il arriva en litière à cause de sa vieillesse; ce fut luy, dit-on, qui le premier les mit en usage et se servit de ces sortes de voitures ; ce fut donc au port de cette ville, où ses vaisseaux étoient disposés, qu'il vint débarquer. Nous saurions aujourdhuy le tems précis auquel il fit le trajet au port de Boulogne. si on nous y avoit conservé une inscription qui le marquoit au juste. Elle avoit été trouvée gravée sur une belle pierre dans la démolition de la Grosse Tour de l'église de Saint-Vulmer, dont les prêtres de l'Oratoire sont en possession depuis qu'on leur a donné le col-

Vaines recherches ! Le lierre couvre les murs.

M. Hamy tenait d'autant plus à découvrir un reste de l'inscription signalée qu'il la croit être une borne milliaire placée à l'extrémité de la voie romaine, à son entrée dans le vieux castrum boulonnais. Et, pour nous pénétrer de sa conviction, il nous fit gravir le Beffroi, et, du haut de la tourelle, il indiqua la direction probable de cette route. Franchement sa chaude parole évoquait le passé : on croyait voir. Il ne nous appartient pas de développer ses vues à cet égard.

Du Beffroi que nous visitâmes alors ainsi que le Château, nous n'avons rien à dire après les excellentes descriptions qui en ont été faites.

Toutefois nous remarquâmes qu'on n'a pas songé jusqu'ici à signaler les inscriptions tracées par les prisonniers des cachots de ces deux monuments. Il en existe un certain nombre que nous avons vues à la lueur des bougies et nous appelons sur elles l'attention des patients chercheurs d'énigmes.

L'excellent concierge du château parle avec tant de conviction de la salle qu'habitait *Monsieur Godefroi de Bouillon*,

lège de la ville : cette pierre qui avoit deux pieds et demi de longueur sur deux pieds de largeur et dix-huit pouces d'épaisseur avoit été portée dans leur salle, où je l'ay vu dans ma jeunesse et où plusieurs amis du Père Le Quien l'ont vüe, examinée et lüe l'inscription qu'elle portoit, jusqu'à ce que des massons l'ont rompue et employée dans les murailles d'un bâtiment qu'ils édifioient dans le jardin. Plusieurs de ceux qui ont vu ce précieux monument l'ont assuré que l'année de l'empire et de la puissance tribunitienne et le consulat de Sévère y étoient marqué, avec le nom de l'impératrice, son épouse, Julia Domna. Il n'y a aucun lieu de douter que cette inscription n'ait été gravée et posée à Boulogne au temps même que cet empereur y vint pour passer dans la Bretagne. Il est fâcheux que ceux qui trouvent de semblables monuments, dans un pays autant fréquenté par les Romains que l'a été le Boulonnois, aient été si peu soigneux que l'ont été les Boullonnois pour l'histoire de leur patrie.

(*Mémoires sur la ville et le comté de Boulogne, Mss de la Bibl. publ., p. 92*.

qu'on voudrait l'en croire sur parole : le monument y gagnerait près d'un siècle et demi de vieillesse. Lorsqu'il fut édifié par Philippe le Hurepel, son entrée devait être moins surbaissée afin de donner passage aux chevaliers armés de toutes pièces ; et cela fait songer aux différences de niveau amenées par le temps. A l'origine (1) la Barbière, pouvait être à peu près de plain-pied : les souterrains étaient sans doute les galeries y convergeant. Cette Barbière, salle d'armes ou salle de réception principale, est, à bien l'examiner, au niveau actuel de la rue du Château, et l'exhaussement successif de la rue de Bernet et du sol des remparts fut l'œuvre des années ou a été nécessitée par la défense du château. Les tours primitives, dont l'extérieur n'en montre plus que quatre, sont encore visibles intérieurement et forment des salles en rotonde.

Si l'on déblayait les souterrains peut-être en aurait-on le secret, car le Château a un secret à revéler. On n'a jamais su ce qui existait à cet endroit avant sa construction et pourtant, comme l'a reconnu M. Hamy, il y a des matériaux romains dans les murs.

Il y a bien d'autres choses qu'on n'a pas su voir encore.

A-t-on consulté les poutres des vieilles maisons ? Souvent elles portent incrustées dans leurs fibres une date, un nom, un souvenir (2). Il faut interroger toutes les curiosités des façades

(1) Une peinture très exacte de la *Barbière* a été faite, sur les lieux mêmes par M. Eugène Bénard, élève de Claudius Jacquand. Cet excellent travail est le premier tableau historique de ce jeune artiste boulonnais, qui y a rappelé les derniers instants d'un héros du siége de 1544, Antoine Costard, Sgr de Ferques. Le tableau a figuré en 1854 à l'Exposition des Amis des Arts d'Arras, il est aujourd'hui la propriété du frère aîné de l'artiste, notre collègue, M. Louis Bénard.

On trouve aussi un beau dessin de la Barbière dans le magistral tableau peint par M. Jacquand en 1855, pour la décoration de l'Hôtel-de-Ville de Boulogne et qui représente le refus du mayeur Eurvin de signer la capitulation de 1544.

(2) Ainsi nous avons recueilli cette note sur une pièce du poutrage de la maison n° 34 rue de Lille :

MLLE DE BAILLON A FAIT FAIRE CE BATIMENT EN L'AN 1812.

dans les rues des vieilles villes. Nous avons, pour notre part, noté les ancres historiées et les chiffres mémoratifs de la construction. Après avoir relevé tout ce qui peut intéresser le passé historique et topographique de Boulogne, nous avons suivi les traces des voies aboutissant à ses portes.

L'ancienne route romaine devait passer vers la troisième imposte des bouveries de l'abattoir donnant sur le marché aux bestiaux : en continuant dans cette direction on arrivait devant la Madeleine, asile de malades assis au bord du chemin. Mais ensuite, comment conserver la rigueur de la ligne droite affectionnée par les Romains ? Il faut fouiller la terre pour trouver les fondations de la *via* principale. On sait qu'au siècle dernier, on a donné une direction nouvelle à la grande route de Paris qui passait auparavant par Neufchâtel. Avec le tracé ancien de cette route qu'il faut reconstituer, peut-être trouvera-t-on la trace de la *via* primitive longeant la Liane et sans les inégalités montueuses de la voie actuelle.

C'est sur le versant du coteau d'Ostrohove ; c'est aux environs de l'abattoir qu'on a fait les plus précieuses découvertes d'antiquités romaines. A quel point s'arrêtait la partie habitée par les Romains ou par leurs colons ? Voilà ce qu'il faudrait trouver pour fixer les limites topographiques de la ville ou du campement primitif.

Tout en discourant et en cherchant, sur les lieux mêmes, la réponse non faite encore à cette question, nous avancions vers Saint-Léonard, attirés par sa tour antique : elle ressemble, par sa construction, au rez-de-chaussée du Beffroi de Boulogne et elle semble dire : je suis du même siècle. L'église voisine accuse un âge moins avancé ; elle est ravissante.

Qu'est-ce que ce chemin vert aboutissant à l'ancien fief d'Hocquinghen ? Il y a de ce côté une propriété qui a reçu le nom de *Vieux Château* ou château de *Mont C.*. On serait tenté d'y voir un contemporain d'Henri IV.

Mais nous passons à la hâte, posant des points d'interro-

gation, l'attention éveillée, pressentant que notre promenade refaite avec méthode, éclaircie par les textes des terriers de nos abbayes, mais surtout par les trouvailles des fouilles dont il faudrait une carte bien exacte, mettrait sur la voie de la vérité du passé romain dans nos environs.

Je le répète : cette excursion a été une simple promenade sans but arrêté. Comme le voisinage nous y invitait, nous l'avons terminée au château du comte de Clocheville, où l'archéologie n'a rien à voir ; mais où l'historien a quelque droit, puisque cet édifice appartenait à la fin du XVIIIe siècle au dernier sénéchal du Boulonnais, François-Marie-Omer Patras de Campaigno et que, de plus, l'empereur Napoléon Ier y établit son quartier-général à l'époque de l'existence des camps de Boulogne.

La visite n'a pas été sans résultat : nous y avons vu un lit garni d'étoffe et des chaises d'un travail assez délicat et d'un bon style quoique délabrées : quelques travaux de réparation permettraient de les offrir aux regards comme des spécimens de l'art du mobilier dans le pays au XVIIIe siècle.

Dans la bibliothèque, il y a plus de douze cents beaux et grands ouvrages d'une conservation parfaite, et quelques-uns ont une haute valeur. — Ah ! dîmes-nous, si l'on pouvait les obtenir pour la ville de Boulogne !

La Société Académique les réclamera ; elle priera M. le maire d'être l'intermédiaire de son vœu : n'êtes-vous pas de cet avis, Messieurs ?

— Après avoir écouté ce résumé et, sur les conclusions de son secrétaire, l'assemblée, à l'unanimité des voix, formule le vœu qu'une démarche soit faite auprès de M. le vicomte Pailhou, héritier de madame la vicomtesse de Clocheville, afin d'obtenir pour la ville de Boulogne les objets, manuscrits et livres signalés par M. Ernest Deseille.

M. le maire de la ville de Boulogne sera prié de vou-

loir bien exprimer à M. le vicomte Pailhou le vœu de notre compagnie (1).

— M. Ernest Deseille, secrétaire, communique une suite nouvelle aux documents inédits qu'il a présentés à diverses époques à la Société Académique. Elle comprend une série de chirographes de 1259 à 1370, et un grand nombre d'actes judiciaires donnant de curieuses formules de transactions entre particuliers avant la réduction du Boulonnais sous la domination royale.

A ce sujet, M. Deseille a dit :

Grâces aux incessantes recherches des érudits et à d'heureuses découvertes de documents, on a pu jeter quelque

(1) La Société a obtenu le succès le plus complet. Le 24 octobre 1884, M. le Maire écrivait à M. Farjon, président de la Société, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Selon le vœu exprimé, à sa dernière réunion, par la Société Académique de Boulogne et que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre le 10 de ce mois, je me suis empressé de solliciter de M. le vicomte Pailhou, héritier de madame de Clocheville, le don pour notre Musée communal et notre Bibliothèque publique, des divers objets et livres existant au château de Pont-de-Briques et que vous m'avez signalés comme offrant un réel intérêt pour notre histoire locale.

« Dès qu'une réponse à cette demande me sera parvenue, j'aurai l'honneur de vous la faire connaitre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Maire de Boulogne*,

« J. Baudelocque. »

Et le 2 décembre 1884 :

« Monsieur le Président,

« Comme suite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 24 octobre dernier, je me fais un véritable plaisir de vous annoncer que les démarches que j'ai faites, sur l'initiative de la Société Académique, auprès de M. le vicomte

lumière sur le moyen âge de notre histoire. La partie moderne a été fouillée jusque dans ses intimités. Il restait une période allant de la réduction du Boulonnais sous la domination royale jusqu'au siège de 1544, sur laquelle on possédait peu de détails particuliers.

Je viens aujourd'hui, au moyen de quelques actes judiciaires, dire un mot sur cette période.

En 1472, le 23 juillet. — Jehan Legrant est lieutenant général, non de la sénéchaussée, mais de M. le Sénéchal et il préside la cour assisté de Denis de Lespault, desservant pour la baronnie d'Engoudessent et de Jacques Lest, homme de fief, jugeant en ladite cour.

Pailhou, exécuteur testamentaire de M. de Clocheville et héritier de madame de Clocheville, ont pleinement réussi.

« M. le vicomte Pailhou fait don au Musée et à la Bibliothèque publique de la ville de Boulogne, des quelques meubles anciens et ouvrages qui se trouvent actuellement au château de Pont-de-Briques.

« Dans sa dernière lettre, M. Pailhou me dit que c'est à M. Sergent, avoué honoraire à Boulogne et son co-exécuteur, qu'il faudra s'adresser pour tout ce qui concerne les objets qu'il donne soit au Musée, soit à la Bibliothèque de la ville.

« Je viens d'en écrire à M. Sergent, en le prévenant que je vous prierais de vouloir bien, à cet effet, vous entendre avec lui.

« Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir pu ainsi déférer aux désirs de la Société Académique, que je me suis fait un véritable plaisir et un devoir d'appuyer auprès de M. le vicomte Pailhou.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Maire de Boulogne*,

« J. Baudelocque. »

A la suite de cette lettre, MM. Farjon, Louis Bénard et Ernest Deseille ont été chargés de prendre possession des objets et livres si libéralement donnés par M. le vicomte Pailhou et de les remettre à MM. Martel, bibliothécaire de la ville, et Dr Émile Sauvage, directeur des musées communaux.

C'est devant eux que Jean Le Gressier, demeurant à Lannoy, reconnait que, pour son profit mieux faire et par nécessité témoignée selon la coutume du pays, il rend à Robert Le Gaigneur, à présent maïeur de la ville (1) une rente de 60 sols

Le 22 avril suivant. — Denis de Lespault est desservant pour mademoiselle de Dours ; et Robert Ferebrach, desservant pour Robinet Angevin.

En janvier 1475, Denis de Lespault dessert la baronnie de Bainethun pour M. de Contay et Robert de Berguettes pour Glaude de Lespault.

Le 30 décembre 1476, Denis de Lespault dessert pour M. d'Odre, et Christofle de Bernes pour Jacque de Berquen.

Ces formules sont bonnes à retenir, car elles vont disparaitre : elles sont le dernier écho de la féodalité : je trouverais encore en 1479 (2 avril) qu'*es plaids tenus en présence des barons, pers et hommes jugans, etc.*, la trace finale de la cour de justice telle que le Roman de Witasses le Moigne l'a fait connaître, formée des seigneurs et hommes de fiefs, remplacés il est vrai par des desservants ; mais au moins nominalement présents : l'institution de la sénéchaussée royale va faire naître d'autres formules.

Denis, de Lespault et Guillaume de Wimille appelés audicteurs en la sénéchaussée de Boulogne le 3 mars 1478, deviennent auditeurs royaux le 16 juillet 1479 et ces titres « d'auditeurs établis par le roi notre sire pour audience oyr », se maintiennent jusqu'en 1550.

Toutefois, Guillaume le Marchand, bailli de la terre, chastellenie et seigneurie de Fiennes, pour haut et puissant seigneur, monseigneur Jacques de Luxembourg, est encore assisté le 18 octobe 1516 de Nicollas de la Motte sieur de Roquethun, Robinet le Cœulleur, hommes liges, sire Jehan le Moisne, prêtre, desservant le fief de Roquethun, Pierrequin Franchois, desservant Guillaume des Marquis, écuier, et

(1) Encore un maire à ajouter à la liste connue jusqu'ici.

Pierre Cawe, desservant pour Me Pierre Catoire, prêtre, tous hommes liges et desservans jugeant en la cour dudit lieu.

Le régime des pairs se maintenait donc dans les bailliages comme il se maintenait devant la justice des abbayes, ainsi qu'en témoignent des lettres du 13 avril 1482, données par Jaques Marchant escuier, bailli de vénérables et discrètes personnes, MM. les religieux, abbé et couvent de l'église Notre-Dame en Boulogne, portant qu'en présence de Tassart Fourcroy, homme lige, Denis de Lespault, desservant pour Andrieu Girault, Jacot Sauvage, desservant pour Jehan Legaigneur, Robert de Berguettes, desservant notre fief, et Loys du Bucq, desservant pour Jehan Lesseline, homme jugeans en la cour dudit bailliage, « Jehan Pérard a recongnut avoir vendu deux « journeux de terre à Questinghen dont il s'est desaisi, devestu « et déshérité par le signe et tradition d'un bâton remis à « Huchon, acheteur. »

Encore une tradition féodale qui allait disparaître et dont on ne trouve plus trace au XVIe siècle.

L'affranchissement ou la vente d'une terre s'opérait autrefois par le don d'un *rain* ou d'un *baston* coupé sur la terre affranchie ou cédée. Il fut même d'usage de mettre, dans la cire du cachet, un brin d'herbe de la dite terre et c'était le signe visible de l'abandon que l'ancien propriétaire en faisait.

Voici au 13 d'avril 1482 le premier acte sous seing privé que je connaisse : « Jean Pérard reconnoit devant deux témoins, « Baudin Sauvage et Jehan Monnache le josne, que, pour « son profit cler et évident et pour éviter pire marché et en « même temps se libérer envers ses créanciers, il a, moyen« nant 10 francs, monnoie courante en Artois et Boullenois, « dit *Waris*, reçus de Hugues Raingot, vendu loyalement, « sans fraude, corruption, cavilation ou mal engin, quatre « journaulx de terre nommées les *Longues bournes* et il a pro« mis par sa foy et serment, sous l'obligation de tous ses « biens, d'en garantir la possession de tous troubles et « d'empêcher tout ce qui pourroit nuire et grever son ache« teur. »

L'acte n'est signé que de Pérard et de ses témoins, sans assistance d'officier public.

M. Deseille a ensuite, au moyen des actes communiqués à la Société, montré les formalités, usuelles alors, de la transmission de propriété ; la main-mise du roi pour sûreté des obligations contractées ; l'avertissement donné aux seigneurs fonciers afin qu'ils pussent réclamer leurs droits.

Le premier acte qu'il ait rencontré avec la mention : *par devant notaires royaux*, est de 1527. Les notaires sont Mahieu Le Mangnier et Guis Blondin, auparavant désignés comme auditeurs du roi.

On remarque, à maintes reprises, que les maïeurs et échevins faisaient office de notaires publics. Plusieurs transactions sont passées devant eux.

Parmi les actes signalés, il en est un qui offre quelque intérêt historique. Le 5 janvier 1551, alors qu'Oudart du Biez était emprisonné sous l'accusation de félonie, c'est encore en son nom : « Oudart, sieur « du Biés, chevalier de l'ordre du roi, maréchal de « France, sénéchal du Boulonnois pour le roy nostre « sire » que sont données des lettres d'ordonnances de main-mise.

Il resta donc gouverneur et sénéchal en titre jusqu'au 3 août 1551, date de sa condamnation.

En effet, ce n'est que le 10 août de cette année que Jehan d'Estrées fut nommé aux mêmes titres (1).

(1) Le nom de Oudart de Biés, a dit M. Deseille, me rappelle un fait qu'on vient de découvrir et qui semblerait justifier tout ce qu'on a dit de la fatalité de l'hérédité.

1347.— « Le chastel de Boomont (1), emprès Marle, lequel

(1) Bosmont, Aisne, arrond. de Laon, canton de Marle.

C'est à cette époque qu'on voit disparaître l'appellation de lieutenant général de M. le sénéchal : Anthoine du Bois se dit *lieutenant général en la sénéchaussée* le 26 janvier 1554, comme le feront ses successeurs.

« estoit à messire Jehan de Vrevin, chevalier, fut assiégé par « le conte de Roucy, envoyé de par le roy. Quar ledit chevalier, « après ce qu'il fut vaincus en champ par messire Henri du « Bos, chevalier, à Paris, en la présence du roy et que le « roy lui ot pardonné la vie, il se désespéra et s'en ala au « siège de Calaiz, et là se alia au roy d'Angleterre et luy « rendi son dit chastel de Boomont et y mist des Angloiz et « les ennemis du roy de France. Et pour ceste cause fut pris « ledit chastel par ledit conte et ses gens et les gens du pais « environ, sauve la vie de ceulx qui estoient dedens, et puis « fut destruit et dedens ledit chastel fut levé ung gibet en la « place mesmes où ledit chastel estoit et ledit chevalier morut « tout foursenez et esragiés en l'ost du roy d'Angleterre. » (Chron. de Jean de Noyal, p. 253. Ann. Bull. de la Soc. de l'histoire de France, année 1883).

Voilà qui embarrasserait singulièrement ceux — s'il en est encore — qui avancent qu'un Coucy, n'a pu être traître à son pays.

Et quelle coïncidence quand on refléchit qu'un autre seigneur de Vervins, Jacques de Coucy, a livré Boulogne aux Anglais, comme Jehan de Vervin, en 1347, leur avait livré son château ?

Le fait se trouve daus la chronique de Jehan de Noyal, abbé de Saint-Venant de Laon, — un témoin et un voisin — et si l'on voulait nier son dire, on le trouverait ce qu'on peut appeler constaté officiellement, puisque dans la grande chronique de Saint-Denis, rédigée sous les yeux des rois, il est dit pour l'année 1347 : « Le vendredi de la semaine après « l'Ascension, le chastel de Baumout dans lequel estoit messire Jehan de Vervins, chevalier, fu pris et destruit ; et des « pierres dudit chastel fu levé un gibet en la place même « où ledit chastel estoit. »

La Chronique normande dit la même chose, pp. 86-87 et 278-279 ; cependant, la version de Jean de Noyal est la plus détaillée et la plus admissible.

— Sur la proposition de MM. Hamy, Louis Bénard et Ernest Deseille, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, l'un des maîtres en la science de l'épigraphie, est, à l'unanimité, nommé membre honoraire de la Société Académique.

Séance du Mercredi 12 *novembre* 1884.

Présidence de M. F. FARJON, Président.

— On remarque parmi les ouvrages envoyés en hommage à la Société Académique, les *Contre-Blasphêmes*, recueil de sonnets, suivi des *Péchés de Jeunesse* poésies par M. Alfred Dubout. Une lettre de remerciements sera adressée à l'auteur de ces vers qui excitent en ce moment la vive attention des délicats amis des choses littéraires. Le volume est remis à M. Jules Huret, membre associé, chargé d'en rendre compte.

— M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel, a publié dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (3e trimestre de 1884) deux actes inédits de l'officialité de Thérouanne.

— La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a publié dans son Bulletin (tome XXXVIIIe) *les Cahiers des paroisses d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789*. Cette reproduction, remarque M. le Président, fait apprécier l'utilité de la publication des *Cahiers de doléances de la province boulonnaise*, décidée par la Société dans sa réunion du 6 août dernier.

— L'Assemblée accueille la demande d'échange de publications avec l'*Academia Nacional de Ciencias*, de la République Argentine.

— M. Héron de Villéfosse remercie la Société Académique qui lui a conféré le titre de membre honoraire.

— M. le maire de la ville de Boulogne fait connaître qu'il a déféré au vœu de la Société relativement aux meubles et livres existant au château de Pont-de-Briques et qu'il en a fait la demande, au nom de la ville, à M. le vicomte Pailhou, héritier de madame la comtesse de Clocheville.

— La Société Académique, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destinée à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— M. Camille Enlart, membre correspondant, adresse le programme suivant de l'étude archéologique qu'il poursuit et qui doit porter le titre de *Boulogne Monumental.*

« Paris, lundi, 10 novembre 1884.

« Messieurs et chers Collègues,

« J'ai vu avec plaisir, par le compte-rendu de votre dernière séance, l'intérêt que vous portez à nos vieux monuments, et surtout aux ruines de St-Wlmer, sur lesquelles j'ai eu la bonne fortune d'appeler, le premier, l'attention dans mon *Mémoire au Congrès d'Arras*, en 1880.

« Aussi, je pense vous faire plaisir en vous rendant compte

du travail complet que je fais sur nos monuments, et que je veux soumettre à votre avis.

« Ce travail, vous le savez, a été annoncé il y a quatre ans dans mon Mémoire, qui n'en était qu'un précis ou plutôt un sommaire encore un peu vague et incomplet. — Depuis lors, grâce à de nouvelles démarches et surtout à une étude plus scrupuleuse et plus éclairée, j'ai rectifié quelques points et j'ai terminé quatre chapitres de mon livre en même temps que je rassemblais les matériaux de tout le reste. Maintenant donc que l'œuvre existe, et ne me paraît plus devoir subir que des modifications de détail, je crois le moment venu de soumettre mon travail à vos conseils éclairés. — Je me permets de faire appel à votre bonne confraternité, sachant que nous ne pouvons avoir vous et moi qu'un même désir : faire en sorte que nous ayons une histoire monumentale aussi complète et aussi parfaite qu'il se pourra : vous comprendrez qu'en présence de ce but, je me défie de mes forces. Je sollicite donc aujourd'hui de vous la critique de mon plan et de mon sommaire.

« Voici ce que j'ai fait : En principe, j'ai autant que possible restreint ma matière et élargi mon idée : sous le titre général *Boulogne monumental* (qui permettrait de faire plus tard une seconde partie) j'ai ajouté aujourd'hui : *Étude sur l'Architecture française à Boulogne.* — C'est dire que je ne m'occupe pas de l'histoire des personnes et des institutions : elle a déjà été magistralement faite ; je ne m'occupe que du décor de la scène de notre histoire. — C'est dire en second lieu que je ne m'occupe guère de l'art romain, que je connais mal, et encore moins de l'art néo-romain, que je ne comprends pas et que je n'aime pas : je n'analyse dans nos constructions gallo-romaines que les tendances originales ou plutôt extra-classiques. — A l'époque romane, pour mieux comprendre les édifices de la ville, j'étudie l'architecture de tout le Boulonnais en général, et je signale les caractères très frappants du style roman de notre pays. Puis, je recherche comment l'art ogival a pénétré et s'est implanté dans notre ville : je suis ses

tâtonnements, ses progrès, sa décadence et son agonie vivace et prolongée, au milieu des formes parasites de l'art classique. Là aussi je spécialise. (Cette persistance de l'art ogival dans notre contrée a fait l'objet d'une lettre que j'ai adressée cette année au Congrès de Pamiers où elle a été appréciée avec bienveillance.)

« Telle est mon idée générale. — Le détail comprend la description de tous nos monuments français existants ou disparus : (puisque je me borne à une idée et non à une époque.) Je fais l'anatomie de chaque construction, ou du moins de tout ce que j'en puis retrouver. Je rends compte de l'état actuel, puis je restitue d'après des documents que je cite. — Pour chaque édifice, je fais au moins une vue d'ensemble, et pour chaque détail, pour chaque moulure, une figure.

« Voici maintenant mon sommaire, établi d'après les matériaux que j'ai réunis :

I. — Aperçu des constructions romaines.

II. — Des caractères du style roman en Boulonnais.

Constructions romanes : la *Cathédrale* primitive. — Sa reconstruction. — Remaniement total et successif du XIVe siècle. — Modifications jusqu'au XVIe siècle inclusivement.

Saint-Wlmer : Description de l'état actuel. — Construction de sainte Ide. — Grands remaniements du XIIIe siècle ; aspect général.

Décorations intérieures. — Histoire de la destruction continue de 1544 jusqu'à ce jour.

III. — Du développement du style ogival à Boulogne.

Constructions ogivales : Étude sur *Saint-Nicolas :* construction du XIIe siècle ; importants remaniements du XIIIe siècle. Reprises des XVe et XVIe siècles. — Restitution de la nef. — Note sur la flèche et la coupole.

Analyse du *Château.* Histoire de la construction d'après les voûtes. Restitution de l'ensemble et

des parties dans l'état primitif. Histoire des remaniements et dégradations. — *Enceinte* de la Haute-Ville. — Description des *Portes* et de leurs remaniements.

Description critique du *Beffroi :* Son histoire d'après l'appareil. Restitution exacte de la flèche. — Histoire des mutilations de l'édifice.

Description et restitution de l'*Hôpital*. Notes sur les anciennes constructions de la Maladrerie et de l'Hôtellerie Sainte-Catherine.

Description de divers restes du couvent des *Cordeliers*. Restitution de la chapelle.

IV. — Anciennes *Maisons* et débris divers. Description de plusieurs maisons du XVIe siècle et de *débris de sculptures disséminés* et antérieurs au XVIIe siècle.

Appendice : Note sur les églises disparues : *Saint-Jean*, *Saint-Martin* et *Saint-Pierre*.

V. — De la survivance du style ogival dans le Boulonnais : Généralités à ce sujet. — Description de l'église du *Séminaire* et des *Minimes*.

VI. — Indication et critique des sources : (Textes et vues peintes ou gravées, au nombre de dix, consultés à Paris et à Boulogne.)

« Agréez, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mon profond respect et de mon sincère dévouement.

« ENLART. »

— M. V.-J. Vaillant, membre de plusieurs Sociétés Savantes, adresse une nouvelle lettre au sujet du cippe romain découvert dans les Warennes de Marquise, dans laquelle il conteste l'opinion de M. Héron de Villefosse sur la véritable orthographe du nom latin de la ville de Bath. Malgré l'intérêt scientifique de cette question philologique, l'assemblée, fidèle à ses précédents,

ne peut donner place en ses publications à une discussion polémique envahissante.

— Sur le rapport présenté par M. Louis Bénard, au nom du jury du concours d'histoire ouvert en 1884, la Société décerne une mention honorable à M. Raphaël Pinset, instituteur à Paris, auteur du mémoire intitulé : *Un épisode de l'histoire de Boulogne. — La Révolte de 1662, dite* Guerre de Lustucru et décide la publication de cette étude, après révision par l'auteur.

— M. Ernest Deseille, au nom du jury de poésie, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

On pourrait croire que les poètes conviés à nos concours ont renouvelé l'épreuve que la capricieuse Marianne, d'Alfred de Musset, faisait subir à Octavio, attablé sous une tonnelle, lorsqu'elle lui demandait :

— Dites-moi, cousin, est-ce du vin à quinze sous la bouteille que vous buvez ?

— N'en riez pas, ce sont les larmes du Christ en personne.

— Cela m'étonne que vous ne buviez pas du vin à quinze sous ; buvez-en, je vous en supplie.

— Pourquoi en boirais-je, s'il vous plaît ?

— Goûtez-en ; je suis sûre qu'il n'y a aucune différence avec celui-là.

— Il y en a une aussi grande qu'entre le soleil et une lanterne.

— Non, vous dis-je, c'est la même chose.

Prenez ! nous ont dit les poètes ; nos vers ont le mètre, la césure, la rime ; ils sont alignés en nombre voulu, comme les passe-volants des anciennes revues d'hommes d'armes : c'est la même chose que les excellents.

Il est vrai, ce sont des vers ; mais c'est le cas de rappeler

qu'il en est des vers comme du vin, et si votre Commission n'a pas l'irrévérence de déclarer que les vers qu'elle a sous les yeux sont à quinze sous la bouteille, il lui est impossible de les comparer, non-seulement au *Lacryma-Christi* des maîtres, mais encore au vin du crû, mûri ou mordu par le chaud soleil poétique.

Il leur manque cette inexprimable chose qu'on sent, qu'on ne peut définir, ni analyser, qui s'impose ou charme. Qu'est-ce donc ? On est remué, on admire. La pensée humaine nous apparaît sous un aspect nouveau, imprévu, grandiose ou délicieux. Mais pourquoi ? Ah ! ceci est au-dessus de ma compétence. Vous sauriez plutôt pourquoi le cœur aime.

Rien, en effet, n'est difficile à marquer comme les nuances dans le goût, ni de plus ardu à faire comprendre à ceux qui ne les apprécient pas.

Le *Lacryma-Christi* ne plaît pas non plus à tous les gosiers ; ni les perfections de Racine à tous les esprits. Il y a des délicatesses qui échappent à certains palais. On assure qu'il en est de même des yeux, et que si la Vénus de Milo s'animait tout à coup dans sa splendeur première, elle aurait moins d'enthousiastes qu'une pimpante beauté à la mode.

Le goût s'exerce, se forme, se développe, devient meilleur par une certaine éducation, et surtout par la privation absolue de ce qui le pourrait corrompre. Certaines saveurs trop vives l'égarent : de bons juges prétendent que nous sommes à une période où le piment trop âcre des assaisonnements a fait dévoyer quelque peu l'exquisité des sensations pures.

Mais nous n'avons pas à faire ici le procès de l'époque ; au contraire, et si l'on nous pressait sur ce sujet, nous dirions que notre siècle — pour rester dans le ton — a mis sur la table des gourmets des plats nouveaux qui ont leur charme.

Le goût s'exerce par l'éducation, avons-nous dit. On a cru, on croit encore qu'on aide à cette éducation au moyen des encouragements académiques. Hélas ! l'expérience est là pour montrer l'erreur. On peut compter les œuvres poétiques excellentes sorties de ces épreuves publiques.

Le contraire seul serait étonnant.

En effet, la poésie, expansion de l'âme, sort presque involontairement de ce qu'il y a de plus intime en nous. On ne peut la commander. Les anciens exprimaient cela en parlant d'inspiration, d'un dieu caché. Ce dieu ne se manifeste pas à tout appel. Si un rien lui donne l'impulsion, il arrive aussi qu'il reste rebelle à toutes les objurgations : or il n'est pas prudent de faire des vers en dépit d'Apollon.

Qu'arrive-t-il lorsqu'on ouvre un concours ?

La valeur de la récompense, j'en conviens, est pour moins qu'on ne pense dans l'empressement des concurrents : ils désirent avant tout l'honneur d'emporter le prix. Si je pouvais être couronné, cela ferait ressortir mon mérite ? Voilà le poète sous une influence que je me permets de ne pas croire inspiratrice ; car au lieu de le laisser maître de lui-même, elle lui inspire la méfiance, une certaine fièvre d'anxiété qui n'est pas favorable.

On demande cent, deux cents vers.

La pensée se trouve sur un lit de Procuste.

Le sujet est-il fixé, limité ? Comment le faire concorder avec l'inspiration nécessaire !

Le sujet est-il laissé au choix ? Que choisir. Voyons. Le concours a lieu à Boulogne. N'y a-t-il pas dans l'histoire de cette ville une légende, un récit qui séduira les juges par le sujet même.

On ouvre les pages de nos annales. On croit avoir bien saisi l'âme d'un événement qu'on a lu résumé en quelques lignes. Les premiers vers coulent ; mais bientôt sans l'inspiration, sans la foi, sans l'amour du sujet, on reste froid. Il n'y a plus que l'habileté de l'ouvrier qui agisse. Les vers arrivent au nombre voulu, qu'y a-t-il au fond ? Rien, que des vers laborieusement trouvés, s'alignant avec une désespérante médiocrité. Il leur manque le souffle, l'ampleur, l'envolée.

Un autre profite de la liberté laissée dans le choix du sujet ; mais son inspiration ne comporterait qu'un petit cadre, et il veut l'agrandir pour répondre au programme. Voilà soixante

vers bien venus, il m'en faut cent cinquante. Intercalons quelques strophes. Malheureux ce sont ces ajoutages qui gâtent tout.

Ce dernier n'éprouve pas cette gêne : avec le dictionnaire des rimes il va impertubablement son chemin, certain qu'il est de s'arrêter au chiffre de vers voulu. On peut lui donner à rimer un article de journal, il fera consciencieusement la besogne jusqu'au bout ; ses vers, comme des bœufs patients iront deux à deux à travers les sillons tracés, traînant la charrue d'une pensée absente.

Est-ce là de la poésie ? Est-ce ce que vous demandez ? Voilà pourtant ce qu'on vous offre.

Et néanmoins il y a des poètes parmi les concurrents, de vrais amis de la muse, abandonnés par elle ce jour-là, justement parce qu'elle est rebelle à une œuvre voulue ou de commande. Elle a des ailes, cette muse, elle veut voler où il lui plaît et comme il lui plaît.

Mon Dieu, nos concours me font toujours songer au poème de Schiller : Pégase attelé. C'est le plus mauvais cheval de labour qu'il soit possible. Il brise toutes les entraves. Vous le verrez tout à l'heure s'enlever vers les cieux, mais par grâce ne lui mettez ni harnais, ni licol. Liberté ! En haut ! En haut !

L'examen des pièces présentées au jury ne nous attardera pas longtemps, car nous ne voulons pas faire un cours de critique littéraire lorsque la chose en vaut si peu la peine. Il y a eu ceci de particulier. Nous avons soumis ces pièces à l'un de nos jeunes collègues, afin de connaître le jugement porté par la jeunesse, dont les impressions sont souvent excellentes. Il est arrivé que ces impressions ont été, de tous points, les mêmes que celles des membres du jury, et pour la singularité de la rencontre, nous avons cru devoir vous le soumettre.

Vates ! La meilleure pièce présentée. – Génuflexions hugotiques. — Sujet déjà usé ! — Du souffle, de l'envolée. — Langue vigoureuse, claire. — Rien d'assez personnel pourtant et quelques faiblesses d'inspiration.

En somme la pièce est digne d'attention.

Le Pantin (*Conte de Noël*). Mérite aussi l'attention : — Quelques faiblesses qui sautent aux yeux — mais il y a de l'originalité et un fonds poétique. — Quelques aperçus neufs et personnels.

Mais ce quatrain est d'un effet désastreux :

Comment en serait-il autrement ? La mansarde
Que dans le noir faubourg habitent ses parents,
N'a pas la cheminée où JÉSUS SE HASARDE
CHEZ D'AUTRES A DESCENDRE avec mille présents.

Lisez cela sans trépigner ! Heureusement, les autres font oublier celui-là.

En somme, aptitudes artistiques.

L'Homme *qui travaille aux champs et l'homme qui fait des statues.* — Titre un peu long ! — Fonds louable. Son épigraphe : « *Tous à l'œuvre* ! » part d'un tempérament courageux.

Il est à regretter seulement que l'auteur ait adressé son discours sur le statuaire à un brave villageois dont les moments sont comptés, et qui a dû regretter son temps, — le premier enthousiasme passé.

La Forêt au printemps. — Beaucoup de poésie ; mais l'auteur en est encore à la forme classique, avec les vieux galons romantiques.

Exemple :

— .... rosée en larmes,
— .... folles alarmes
— .... hommage
— .... tendre langage.
— Est convaincu que les bergères rêvent encore.
— Rimes soignées.
— Deux derniers vers fort bons.
— Courage !

Les Hirondelles. — Poème virgilien à chanter dans un bocage. L'auteur a senti le besoin de commenter son œuvre, d'une façon naïve et charmante du reste.

La Nuit de Pâques (*Conte fantastique*). — Assez diabolique et breton.

— École avancée quant à la forme, au procédé ; mais Satan et saint Michel, les cornes, les fourches, les ailes et le sabre d'archange semblent avoir fini leur temps.

— D'ailleurs, on y trouve cette image :

.... les portes de l'enfer
S'entrouvent en poussant des clameurs de bataille.

La Tripée (*Mœurs picardes – Fantaisie en vers*). — Ce n'est pas du Voisenon, ni du Parny, ni du Piron, ces Messieurs ayant écrit en vers, en français, et avec esprit.

Les Northmans à Boulogne-sur-mer (882). — Il y a mille deux ans, l'effet de cette pièce eût été presque certain. Les Northmans et les Boulonnais eussent pu se l'arracher : elle ne fait de mal à personne.

Toutefois, expérience du vers et quelques fort bons effets :

Et le vent souffle fort, venant des Scandinaves...

Boulogne. - C'est un *poème, en vers;* mais ne serait-il pas destiné au concours d'histoire ou au tournoi scientifique ?

On y trouve de la *Fraternité* transportée en *barriques, sur les quais des Amériques.*

Elles sont, comme nous l'avons dit, les impressions de votre Commission, laquelle, à l'unanimité, est d'avis de ne pas décerner le prix de poésie cette année.

Permettez au rapporteur de terminer en vous exposant une

opinion particulière. Il croit qu'il y a lieu, en présence de l'insuccès de nos concours ordinaires, de les modifier un peu. Abandonnons l'idée des concours à jour fixe. Ouvrons un concours permanent. Que tous les poètes, lorsque l'heure de l'inspiration sonnera, nous envoient leurs pièces signées. Si elles sont jugées dignes d'encouragement, elles seront publiées ; si elles sont supérieures, elles seront récompensées par une médaille d'honneur dont la valeur sera proportionnée au mérite qu'on lui reconnaîtra.

Nous croyons qu'ainsi on obtiendra des résultats meilleurs. La Muse sera libre.

Adoptant les conclusions de son rapporteur, la Société décide que le prix de poésie ne sera pas décerné cette année. En conséquence les plis cachetés contenant les noms des auteurs sont incinérés en séance après constatation de leur intégrité.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne ensuite lecture du rapport suivant, rédigé au nom du comité de lecture et de publication.

Messieurs,

Dans votre dernière réunion vous avez renvoyé au Comité de lecture et de publication la proposition qui vous avait été faite de transformer le bulletin trimestriel en une publication mensuelle, avec le format et un peu les allures d'une Revue.

Le Comité s'est réuni sous la présidence de M. Farjon et a entendu le développement de cette proposition.

Le promoteur avait en vue de préparer un terrain propice pour les littérateurs que vous avez décidé d'encourager, ou plutôt, — car on n'a pas à nous reprocher de n'avoir pas stimulé les amis des belles-lettres, — d'exciter à prendre une part plus large à nos travaux, en conformité de l'article Ier des statuts, rappelé par notre collègue, M. Louis Bénard.

La Société Académique avait à leurs yeux la solennelle res-

pectabilité d'une douairière faisant fi de tout ce qui ne revêtait pas le grave caractère des études historiques ou des recherches archéologiques.

Ils se trompaient. Nos portes sont restées grandes ouvertes à toutes les bonnes volontés et à toutes les aptitudes. Vous demandez du travail sérieux, c'est vrai, ou pour mieux dire, sérieusement fait.

Vous ne transformerez pas nos publications en petit journal où croissent les fleurettes de bel esprit, où volent les bulles de savon lancées d'un jet d'humour. Nous n'aurons pas le chagrin d'avoir à refuser de telles productions, car nos collègues n'oublieront jamais la dignité de la Société Académique dont ils font partie.

Une belle pièce de vers sera accueillie avec plaisir, aussi bien qu'une page de critique littéraire ou artistique conçue dans un esprit élevé. Vous aimerez également une étude de sentiment ou de caractère, lorsque le souci de la forme s'ajoutera à la bonne conception de l'œuvre.

Le promoteur croyait aussi imprimer une impulsion de vitalité plus active à la Société elle-même, en l'obligeant, par un fascicule mensuel, à produire davantage. L'engagement aurait été pris. Un engagement, c'est sacré, et l'on fait des efforts.

Mais votre comité a trouvé cet engagement bien lourd et peut être téméraire. Rien jusqu'ici, en effet, ne semble justifier cette détermination. Les bulletins trimestriels sont souvent semestriels, annuels, bisannuels. Commençons donc par revenir au vieil et bon usage ; assurons sa périodicité de trois mois.

L'imprimeur de la Société devra prendre l'engagement de livrer les fascicules à date fixe : par exemple au 1er février pour le dernier trimestre de cette année qu'il composera en janvier, puis au 1er mai, au 1er août et au 1er novembre ; (ces dates seront mises en tête de la couverture) de façon qu'il ait toujours le mois qui suivra un trimestre pour l'impression de la livraison.

Votre comité prenant en considération l'une des idées émises par le promoteur, a accueilli le projet d'une chronique et d'une suite d'éphémérides pour chaque trimestre qui seront annexées aux travaux publiés.

La chronique préparera l'histoire future en notant en quelques lignes les faits dignes de souvenir, et les éphémérides continueront l'œuvre excellente de M. François Morand.

L'auteur de la proposition, s'est offert pour la première année qui sera celle de 1885. Il préparera également la chronique, mais pour ce dernier travail l'appel le plus instant est fait à tous les membres. Que chacun prenne note des événements afin de signaler ceux qui pourraient échapper ; et lors des séances mensuelles, on décidera de ce qui sera jugé digne d'entrer dans la chronique.

En résumé, votre comité vous propose :

1° De ne pas accueillir la proposition de transformer le bulletin trimestriel en revue mensuelle ;

2° De donner au bulletin une périodicité fixe avec la date du second mois qui suivra chaque trimestre ;

3° D'annexer à ce bulletin une chronique et un recueil d'éphémérides historiques, choisies dans l'histoire du pays boulonnais.

Votre comité de lecture et de publication vous propose en outre la publication du procès-verbal et des discours prononcés lors de l'inauguration du monument restauré de l'historien J.-F. Henry, suivi de la blibiographie des œuvres imprimées et manuscrites de ce célèbre Boulonnais.

Ces documents formeront la première partie du tome VIIIe qui manque à notre série.

La deuxième partie comprendrait, sous le titre d'*Archives historiques du pays Boulonnais* avant le siège de Boulogne, les notices indicatives des sources et quelques extraits des titres et documents manuscrits que votre secrétaire vous a communiqués à diverses reprises, depuis 1873.

Sous la forme chronologique qui lui sera donnée, ce travail aura un but de haute utilité et permettra aux travailleurs de

trouver facilement les pièces signalées, dans les dépôts de la localité ou du dehors où ils sont conservés.

L'assemblée adopte les conclusions de ce rapport et décide que l'on reviendra strictement à la périodicité trimestrielle du Bulletin agrandi et augmenté, en 1885, de l'*Année Boulonnaise*, recueil de faits historiques sous la forme d'éphémérides, rédigé par M. Ernest Deseille, archiviste, secrétaire de la Société.

— Le secrétaire fait connaître que M. Edmond Dupont, membre correspondant, chef de section aux archives nationales, vient de publier *Trois chartes à vignettes* concernant notre contrée, qui offrent le plus vif intérêt à tous les points de vue, soit par leur exécution artistique, soit par leur texte même.

1377. — Autorisation donnée par l'abbé de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer, d'établir une horloge sur l'une des tours de l'église de l'abbaye.

1389. — Contrat de mariage entre Jean de Berry et Jeanne de Boulogne.

1402. — Charte d'association de Jean, duc de Berry, aux prières des religieux de Saint-Barthélémy de Bruges.

Dans les vignettes se trouvent les portraits du duc de Berry et de la comtesse de Boulogne.

M. Edmond Dupont a étudié à cette occasion les chartes à vignettes qui sont parvenues jusqu'à nous et a dressé leur liste ; mais nous devons lui savoir grand gré d'avoir choisi, pour les reproduire in-extenso avec *fac-simile* des vignettes, celles qui se rattachent à notre histoire.

« Elles sont extraites, dit M. Dupont, d'un choix de « documents originaux dont nous avons préparé les

« transcriptions sur une région du Nord de la France « qui nous intéresse particulièrement. »

Faisons attention à ces mots et hâtons-nous de prier l'auteur de vouloir bien gratifier sa ville natale de ces précieux monuments dont l'édition, faite par ses soins, sera un nouveau titre à notre gratitude et un nouveau témoignage de son affection pour le pays d'origine.

Séance du Mercredi 3 *décembre* 1884.

Présidence de M. F. Farjon, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Louis Bénard donne un souvenir à la mémoire de M. B. Gosselin, ancien maire de Boulogne, et lit une notice sur l'existence laborieuse de ce magistrat distingué.

— L'assemblée apprend avec satisfaction le succès obtenu par l'un des membres de la Société, M. l'abbé Lefebvre, qui a mérité, pour son *histoire de la Chartreuse de Saint-Honoré, à Thuyson, près Abbeville*, le prix d'histoire *Le Prince*, au concours organisé par la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. Ernest Deseille fait ensuite connaître que la séance annuelle et publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tenue le 14 novembre dernier, au Palais de l'Institut, a été pour M. l'abbé D. Haigneré la consécration officielle de l'éclatant succès que ce savant écrivain remportait, il y a quelques mois. M. Georges Perrot, président, assisté de M. Ernest Desjardins et de M. Wallon, secrétaire perpétuel, lui a remis le prix triennal de 1,800 francs, destiné par son

fondateur, M. La Fons-Mélicocq, à récompenser l'auteur du meilleur ouvrage publié, pendant les trois dernières années, sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et dé l'Ile-de-France, Paris non compris.

L'œuvre couronnée est *le Dictionnaire historique et archéologique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer* : ces trois volumes sont devenus et resteront le manuel de tous ceux qui s'occupent du passé religieux, politique, administratif et archéologique de notre région.

Quant aux termes exacts dans lesquels M. le président de l'Institut, avec la haute autorité que lui donnent sa science et son titre, en a apprécié la valeur et a formulé le jugement de l'aréopage académique sur l'historien et sur son livre, nous ne les avons pas encore : il faudra, pour les connaître sûrement, attendre la publication du compte-rendu officiel de la séance du 14 novembre 1884.

— M. Ernest Deseille, au nom de ses collègues, exprime les profonds regrets d'être séparé par la mort d'un estimable collègue, M. J. Bertin, auteur de l'*Etude sur les Forestiers de Flandres*, etc.

— M. Ernest Deseille lit ensuite une étude sur M. l'abbé Emile Louchet, récemment décédé

— M. Ernest Hamy adresse à la Société quelques mots sur un américaniste inconnu jusqu'ici, le frère *Michel*, de Boulogne, religieux franciscain, qui s'est distingué lors de la première tentative des Frères prêcheurs pour évangéliser l'intérieur du Mexique dans le premier tiers du XVI[e] siècle.

— M. Ernest Deseille donne ensuite *Quelques Pages de notre histoire* durant les années 1814 et 1815.

— M. Jules Huret lit une étude critique sur les *Contre-Blasphèmes* de M. Alfred Dubout.

Réunion de la Commission du Jury d'Histoire 8 décembre 1884.

Le Jury, composé de MM. Farjon, président ; Ridoux, inspecteur d'académie, Fontaine, inspecteur de l'enseignement primaire, Platrier, Rompteaux, Louis Bénard et Ernest Deseille, a décidé, à l'unanimité, qu'aucun des manuscrits envoyés au concours pour le prix d'histoire fondé par M. Auguste Huguet, sénateur, ne méritait le prix de 1,000 francs, offert par le fondateur, ni celui de 400 francs créé par la Société Académique et a prorogé le concours jusqu'au 31 décembre 1886.

M. B. GOSSELIN

Hommage à la mémoire de M. B. Gosselin, ancien Maire de Boulogne, prononcé à la séance de la Société Académique le 3 décembre 1884, par M. Louis BÉNARD, membre titulaire résidant.

Messieurs et chers collègues,

Le 19 novembre 1884, un homme dont le passage à Boulogne laissera de longs souvenirs, terminait, après une douloureuse maladie, une carrière des plus actives et des mieux remplies.

Je veux parler de M. Gosselin, que tous, Messieurs, vous avez connu et apprécié.

Certes, mon intention n'est point de vous retracer ici, avec tous les développements qu'elle comporterait, la biographie de l'honorable défunt : un volume y suffirait à peine, tant fut grande la somme de valeur de notre regretté concitoyen.

Mais, au moment où disparaît de ce monde un homme de la valeur de M. Gosselin, il m'a paru qu'un souvenir spécial devait lui être consacré au milieu de notre compagnie, — dont il estimait hautement les travaux, — et que ce souvenir, se rattachant à l'histoire courante de notre cité, avait sa place marquée dans les Mémoires de la Société Académique.

Oui, Messieurs, le défunt appartient à l'histoire de Boulogne, car son action personnelle sur les destinées de la ville a été, à un jour donné, décisive.

Après de sérieuses études du droit, M. *Bertulphe-Augustin-François* Gosselin, reçu avocat, puis docteur, et fortifié par la pratique journalière du Palais, à Paris même, revint dans notre région, exercer quelque temps son ministère près le Tribunal civil de Saint-Omer puis vint se fixer à Boulogne-sur-mer, où il s'était allié à une famille hautement posée dans le commerce local

Il ne tarda point à devenir l'un des suppléants de la justice de paix du canton ; comme tel, il eut, parfois, à présider à des enquêtes administratives dont il élucida toujours, par de sages avis, les points même les plus délicats.

Nommé, en mai 1861, maire de la ville de Boulogne, après la retraite d'un magistrat qui avait tenu, à deux reprises, pendant vingt-quatre ans, les rênes municipales, M. B. Gosselin assumait patriotiquement le lourd, très lourd fardeau des affaires publiques communales.

Il n'entre point dans le cadre de nos études, Messieurs, d'examiner, fût-ce même à un point de vue historique, les conditions d'existence et les forces des partis politiques et autres qui peuvent diviser entre eux nos concitoyens.

Quand le calme, — que le temps seul peut produire, — se sera fait, ici comme ailleurs, et que l'impartialité ne pourra plus être suspectée de personne, il se trouvera, espérons-le, un écrivain qui fera la juste part des événements et des hommes, — qui mettra en relief ces caractères, parfois rudes, que l'on n'apprécie bien qu'à distance, — et dont l'influence n'a point laissé de s'affirmer autrement que par des paroles.

Qu'il me suffise de rappeler seulement, — aussi bien, n'est-ce pas, Messieurs, est-ce de l'histoire d'hier? — que, dès son arrivée à la mairie, M. Gosselin eut à faire

face à des difficultés sérieuses, à une situation extrêmement tendue.

Son énergie triompha des obstacles semés sur sa route !

Il était né pour la lutte !

Il sut lutter, et, sa persévérance aidant, il vainquit en bien des circonstances où il semblait que dussent s'effondrer, avec ses efforts, ses projets les mieux combinés, les plus savamment conçus.

C'est ainsi que, le jour même où il revêtait les insignes municipaux, M. B. Gosselin dut aviser, d'urgence, et toutes choses cessantes, à conjurer les conséquences, désastreuses pour la ville de Boulogne, d'un raccordement direct, hors de notre territoire, de la ligne de fer à créer sur Calais.

Le nouveau Maire déploya, en ces circonstances, une activité remarquable : il alla en Cour revendiquer les droits et défendre les intérêts boulonnais menacés. Il réussit, autant qu'on le pût alors espérer, — et, par des combinaisons financières que je n'ai point à raconter ici, le danger entrevu fut momentanément écarté ..... L'avenir nous dira ce que valent les paroles d'un puissant disparu de la scène publique, car ce danger, conjuré en 1861, par les démarches du Maire de Boulogne et les sacrifices pécuniaires alors imposés à nos concitoyens, a reparu de nos jours et laisse toujours planer sur la Ville un *alea* peut-être redoutable.

En même temps, M. Gosselin avait à mener de front deux questions importantes laissées sans solution définitive par l'administration précédente.

La création de la Halle au poisson et la reconstruction de l'Établissement des bains auraient suffi, à elles seules, à remplir la tâche du nouveau Maire.

Il répondit aux exigences de la situation, sous ce rapport, et ne négligea point, pour cela, les nombreuses affaires ressortissant de ses fonctions municipales.

L'Établissement des bains, — malgré bien des appréhensions et des prévisions contraires, — fut inauguré au jour dit, — le 29 juin 1863.

Les incidents aussi variés que longs auxquels le projet de création d'une halle donna naissance ou dont il fut le prétexte, furent successivement aplanis ou résolus, et M. Gosselin put, en janvier 1864, laisser à son successeur la question nettement tranchée, parvenue même à l'heure de l'exécution.

Je rappellerai, entr'autres œuvres dues à l'activité de M. Gosselin, la construction du groupe scolaire de la place Saint-Pierre, qui contribua si puissamment alors à la diffusion des premiers éléments d'instruction dans ce quartier qui en avait tant besoin!

Dans l'ordre purement intellectuel, cette activité de M. Gosselin ne fut pas moins grande et son action personnelle moins dévouée.

Le Musée, la Bibliothèque publique lui ont dû des accroissements sérieux : rien de ce qui se rattachait à la science ou à l'histoire ne lui était indifférent. Heureux était-il lorsqu'il pouvait obtenir d'un savant éminent ou d'un écrivain illustre le don d'un ouvrage pour nos collections ou la promesse d'un concours en faveur de nos institutions locales !

D'autre part, comme il aimait l'histoire, il voulut, en 1862, en rappeler quelques pages en donnant à un grand nombre de nos voies publiques les noms de Boulonnais célèbres ou d'institutions disparues, dont nos Annales avaient recueilli pieusement les actes héroïques ou constaté les services rendus. Et c'est ainsi que repa-

rurent aux souvenirs reconnaissants de la population les noms illustres et respectés des Godefroid de Bouillon, des de Pressy, des de Campaigno, des de Perrochel, des Mutinot, des Étienne de Blois, des Frédéric Sauvage, etc.

Et à propos de ce dernier nom, n'oublions point que c'est à M. Gosselin que remonte la pensée de rendre à sa ville natale la dépouille mortelle du célèbre inventeur de l'application de l'hélice pleine à la navigation et d'ériger, sur le théâtre même de ses essais ingénieux, un monument en l'honneur de Frédéric Sauvage !

J'ai dit que M. Gosselin aimait l'histoire et les lettres : non-seulement, il s'était, de bonne heure, fait admettre dans la Société des Antiquaires de la Morinie (1), — cette grande sœur aînée dont nous sommes fiers de posséder les sympathies, — mais encore il était heureux de se rencontrer souvent en la compagnie d'hommes d'étude. Les jeunes gens laborieux, que ne rebutaient point les recherches patientes et arides dans les travées poudreuses des vieilles archives, recevaient toujours de lui, avec de bons conseils, de précieux encouragements.

A la Chambre de Commerce, où il continua de siéger après son départ de l'Hôtel-de-Ville, M. Gosselin fut, comme partout, l'homme du travail, l'homme du dévouement. Là encore, son labeur fut immense. Que de questions, souvent complexes, ont dû à son intervention personnelle une solution satisfaisante ! Que de sages et judicieux avis ont été émis par lui sur les affaires soumises à l'utile institution boulonnaise dont il devint et resta longtemps le Président distingué !

(1) En 1856, M. Gosselin publia dans le *Bulletin* de cette Société, d'après un manuscrit conservé par la famille Hibon de la Fresnoye, quelques pages sur l'émeute boulonnaise de 1656.

Parlerai-je du passage de M. Gosselin au Tribunal de Commerce, dont il dirigea, à plusieurs reprises, comme Président, les délibérations et prépara les sentences ? Là, personne ne l'ignore, l'expérience de l'homme d'affaires était doublée de la science du jurisconsulte. Aussi laisse-t-il au Palais de Justice de non moins durables souvenirs qu'à la Chambre de Commerce et à l'Hôtel-de-Ville !

Je ne puis, vous le comprendrez aisément, Messieurs, entrer ici dans le détail de toutes les questions commerciales, industrielles et autres auxquelles se trouve uni le nom de M. B. Gosselin.

Son activité était sans bornes, comme son dévouement était sans limites !

N'était-il pas, en effet, membre du Conseil général du Pas-de-Calais et n'avait-il pas fait en quelque sorte violence à son état de santé pour assister encore, lors de la dernière session d'août, aux séances de l'assemblée départementale ?

Miné par une maladie qui ne pardonne pas, M. Gosselin n'en a pas moins conservé jusqu'à son dernier jour, la sérénité de l'homme juste qui voit arriver sans crainte le moment solennel de la séparation de ce monde où il a vécu et souffert !

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un grand concours de nos concitoyens, désireux de témoigner leurs sentiments à l'homme dévoué qui, pendant plus d'un quart de siècle, avait rendu à sa cité d'adoption de multiples services et qu'une mort prématurée venait ainsi d'enlever à la ville de Boulogne, à sa famille et à ses amis.

Fidèles à nos traditions, j'ai cru devoir, Messieurs et chers Collègues, dans le court exposé que je viens d'avoir

l'honneur de vous faire, rappeler, pour l'histoire future de notre ville, les principaux actes de la vie de M. Gosselin, et, en même temps, rendre ici un dernier hommage public à sa mémoire.

Quelques mots sur un Américaniste inconnu le Frère MICHEL de Boulogne.

Communication de M. le D[r] Ernest HAMY, membre honoraire, faite à la séance du 3 décembre 1884.

Je rédige en ce moment l'introduction qui doit précéder le premier volume *des Recherches Historiques et Archéologiques de la Commission Scientifique du Mexique*, et j'ai dû passer en revue, dans l'intérêt de ce travail, la plupart des anciens auteurs qui se sont occupés de ce grand pays depuis Cortès. J'ai trouvé, chemin faisant, quelques lignes qui ne manqueront point de vous intéresser, dans une certaine mesure, et que je vous adresse avec un très court commentaire. L'histoire des premières tentatives des franciscains pour évangéliser l'intérieur du Mexique dans le premier tiers du XVI[e] siècle, nous a conservé le nom d'un Boulonnais qui jouissait d'une grande réputation comme linguiste parmi les missionnaires de son temps.

Comme tous les frères prêcheurs d'alors, il portait seulement un prénom et le nom de son lieu de naissance. C'est le frère Michel de Boulogne, *Fray Miguel de Bononia* ou *Bolonia*. Comme pour mieux affirmer son origine, et distinguer plus nettement le Boulogne de son frère Michel de toute autre ville du même nom, Mendicta ajoute qu'il était *Flamenco*, Flamand. Boulogne-sur-mer dépendait en effet de la *province* de

Flandres, au sens franciscain du mot, et faisait d'ailleurs partie à cette époque de l'ensemble des provinces flamandes possédées par la maison de Bourgogne. *Fray Miguel de Bononia, Flamenco*, est donc, à n'en pouvoir douter en aucune façon, natif de notre ville de Boulogne-sur-mer.

Or, ce Michel de Boulogne était un linguiste fort savant, un *américaniste*, comme l'on dirait aujourd'hui.

Il pratiquait jusqu'à cinq langues indiennes. « Florecio Fr. Miguel de Bononia, Flamenco, que supo cinco lenguas diferentes de indios y en ellas predicò y convertiò à muchos (1). »

Michel de Boulogne avait suivi vers 1527, en compagnie de Jean Badian ou Vadian, religieux du même ordre, de la province d'Aquitaine, le frère Martin de Jésus, de la Corogne, dans le royaume de Michoacan et contribué à la fondation de l'importante maison de Tzintzontzon sur la lagune de Patzcuaro, point de départ de la brillante fortune de l'ordre de Saint-François ; dans toutes ces provinces de l'ouest. Michel travaillait en Michoacan, à côté de deux autres Français encore, Jean de la Croix qui est allé mourir chez les Pueblos, au moment de l'expédition de Vasquez Coronado et Mathurin Gilberti, qui a laissé de nombreux et importants écrits sur la langue tarasque, imprimés à Mexico, de 1558 à 1575.

(1) Fray Geronimo de Mendicta *Historia Eclesiastica Indiana* Ed. Icazbalceta Mèxico 1870, p. 378. — Torquemada a reproduit textuellement le passage de Mendicta alors inédit. *Tercera parte de los veinte i un libros rituales i monarchia Indiana* Madrid, 1723, in-f°, libr. XIX, c. XII, p. 334.

LES CONTRE-BLASPHÈMES

Étude critique présentée à la Société Académique, le 3 décembre 1884, par M. Jules HURET, membre associé.

La Société Académique de Boulogne ne pouvait — sans ingratitude — laisser passer en silence l'œuvre d'un auteur boulonnais qui, entr'autres titres, a celui d'avoir été mêlé à l'histoire de ses concours. Mais, en chargeant le plus jeune de ses membres de la délicate besogne du compte-rendu, elle a, d'abord, montré beaucoup de confiance ; aussi, il lui reste maintenant, pour être complètement vertueuse, à prouver beaucoup d'indulgence. D'ailleurs, l'état-major ne doit pas demander au vélite d'aller rompre des lignes de cuirassiers.... du reste, si brave fût-il, en invoquant la légèreté de ses armes, l'innocuité de ses flèches, sa modestie serait comprise.

Le livre publié par M. Alfred Dubout sous le titre : *Les Contre-Blasphèmes*, se divise en deux parties bien distinctes : d'une part, les *Contre-Blasphèmes* eux-mêmes ; de l'autre, les productions anciennes de l'auteur, réunies sous le titre : *Péchés de Jeunesse*. Nous nous occuperons seulement aujourd'hui de l'œuvre d'actualité.

Elle se compose de *quarante-huit sonnets*. Chose bizarre, *aucun* de ces soi-disants sonnets n'a été fait dans les règles du genre. Pourquoi? M. Dubout doit

savoir pourtant que toute la beauté du sonnet réside dans l'entrecroisement de ses rimes, et que ce qu'il gagne en liberté, il le perd en harmonie et en mouvement. Les prosodistes modernes et Boileau avec eux sont d'accord là-dessus. Le *Prologue* même de l'ouvrage est un modèle d'anarchie prosodique. On se demande comment il se fait qu'un écrivain qui montre tant de souci de sa langue, tant de délicatesse d'expression, tant d'élégance de mot et de pensée, qui a enfin beaucoup des qualités de l'artiste, a négligé cette ressource précieuse, cette forme « magnifique, prodigieusement belle » du sonnet-type ; les sonnets de Richepin sont, au contraire, irréprochables. Serait-ce pour faire antithèse qu'en rappelant Richepin à la règle, M. Dubout a donné l'exemple du dérèglement ?

Certes, on voit chez des poètes très libres des sonnets irréguliers, mais la liberté a des limites, et les écrivains dont nous parlons montrent un certain ordre dans leur désordre ; M. Dubout, lui, semble vouloir se servir du sonnet comme brandon de révolution.

On le sait, il est d'usage, — et cet usage est le seul absolument bon, — de faire des sonnets en vers alexandrins ; toutefois, il en est, — mais ce ne sont pas les meilleurs, — en vers de dix et même de huit pieds. Mais il est bien convenu qu'une fois un mètre adopté, il est défendu d'en sortir. Eh bien ! on voit dans l'ouvrage de M. Dubout un sonnet : *les Girondins*, — toujours irrégulier d'ailleurs, — conçu en alexandrins jusqu'au treizième vers inclusivement, se terminer par un vers de huit pieds !

Si l'on a rangé le sonnet dans la catégorie des poèmes à forme fixe, c'est évidemment pour que son ordre, qui est un chef-d'œuvre d'arrangement et d'harmonie ne

puisse pas être bouleversé au gré de la fantaisie. Je voue M. Alfred Dubout à toutes les foudres du Parnasse!

Cette critique faite, passons à l'examen d'ensemble des *Contre-Blasphèmes.*

Ce titre seul fait qu'on ouvre le livre avec curiosité. Vous sortez, bouillant encore, de la lecture des pages géniales du chantre des Gueux et du Grand-Prêtre du Hasard ; tout votre être a vibré à l'aspect de grandeur, de force, de majesté, de beauté inouïe de ces pages d'absolue négation; vous avez suivi le poète dans ses courses furieuses à travers les éthers dévoilés et fouillés de ses mains hardies; vous êtes à peine revenu du vertige où cette envolée vous a laissé. Vous vous demandez comment va procéder le poète, vous louez intérieurement et quelquefois malgré vous le courage de l'écrivain qui a osé! Vous lisez, — pas la Préface, — — elle vous désenchanterait trop tôt, — mais le *Prologue.* Vous êtes attiré ; le vers est ferme, plein, harmonieux; puis, cette « *Cigale* » vous est sympathique! Il y a bien là une « *hyène aux chacals disputant son* « *butin* » qui pourrait sans inconvénient faire autre chose ou ne rien faire du tout et éviter ainsi une cheville au poëte; mais vous ne vous attardez pas à ce détail; vous continuez, lanciné par cette inquiétude de voir les deux antagonistes aux prises.

Le sonnet II est un hommage mitigé rendu au génie du Blasphémateur; il n'attaque pas encore, ce n'est qu'une escarmouche. Attendons. Le sonnet III repète le titre d'un sonnet de Richepin : *Amours fous.* Ce doit être une réponse. Pas du tout. Vous feuilletez alors le recueil de sonnets jusqu'au quarante-huitième, vous trouvez des épigraphes, des titres de pièces tirés des *Blasphèmes;* il est donc tout naturel, ce semble, d'at-

tendre une réfutation des paroles citées, des idées qu'on paraît vouloir attaquer. Cela va de soi. Mais non. Vous ne voyez rien que de petites pièces, — charmantes d'ailleurs pour la plupart, — où le poëte laisse parler sa Muse, adorable jeune fille qui :

.... Ne cherche pas le fracas des tempêtes,
Ni la mêlée hurlant au milieu des combats (1),
. . . .
Mais les ruisseaux, les fleurs, les bois aux frais ombrages,
Les grottes s'entr'ouvrant sur le flanc des coteaux,
Aux ramages des eaux.
Elle aime à s'entourer de tendres tourterelles,
Elle aime à s'enivrer des parfums des zéphyrs.

C'est la sœur de l'Aube blanche !

C'est une Muse douce, tendre, enjouée, avec une pointe de malice, mais ayant toujours sur les lèvres le sourire qui fait tout pardonner. C'est la Muse des Amours ! nous dit le poète lui-même. Alors, que vient-elle faire, au milieu des hourvaris blasphématoires ? Et si elle a seulement eu l'intention d'opposer les contrastes de sa voix d'or aux éclats cuivrés de l'organe diabolique, de mettre les lueurs d'étoile et de crépuscule, qu'elle aime, auprès des incendies de phosphore et de soufre, pourquoi ne pas avoir poursuivi cette idée jusqu'au bout, et surtout, pourquoi avoir choisi ce titre ambitieux, qui promet ce qu'il ne donne pas, les *Contre-Blasphèmes !*

D'ailleurs, on ne peut pas répondre aux *Blasphèmes*. C'est une œuvre philosophique avec ses systèmes et ses

(1) En passant, vers faux, l'*h* de *hurlant* étant aspiré.

théories ; c'est une opinion logique avec ses prémisses hardies et ses conclusions implacables. Tout se tient dans l'œuvre de Richepin. C'est une croyance, une croyance au *Néant* c'est vrai, mais ce n'en est pas moins une foi où les causes sont remplacées par les hasards et les lois par des habitudes. On peut différer de croyance avec Richepin, mais on ne peut pas le réfuter. Si l'on devait chercher une réponse, on la trouverait entière dans toute l'œuvre spiritualiste de Victor Hugo. Mais ce ne sont que des points de vue différents et des divergences dans la signification des mots abstraits. C'est pourquoi le titre des *Contre-Blasphèmes* est mal venu ; car, après tout, les critiques ont le droit d'être aussi sévères pour les *Contre-Blasphèmes* que pour les *Blasphèmes* eux-mêmes. Plus encore ! Et l'on avait, je le répète, devant un titre pareil, le droit de s'attendre à une philosophie plus élevée, à une métaphysique plus raisonneuse, et surtout à un souffle plus vigoureux et plus véhément. Mais la *Cigale* n'a pas tout cela, elle ne peut lutter contre le Lion du Désert ; elle l'avoue. Elle n'existe que par contraste. Eh bien ! des contrastes ce ne sont pas des *Contre-Blasphèmes !*

Dans ces contrastes, et lorsqu'il s'y borne, le poète est parfait. *Amours fous*, par exemple, dont nous parlions tout-à-l'heure, est un morceau ravissant de poésie et de sentiment.

Dis-nous, ô Roméo, dis-nous, ombre plaintive,
Dis-nous, la plume au vent qui te faisait courir,
Bravant poison et dague, en la nuit attentive,
Vers les jeunes baisers dont tu devais mourir ?

Voyez comme ce dernier vers arrive et coule naturellement.

La Charge, qui termine par cette pensée d'une originalité et d'une douceur exquises :

O Mères !

. . . .

Regardez ! et le soir dans le camp des Etoiles,
Vous les verrez passer les petits chasseurs bleus !

L'Aube, le Soir, la Nuit surtout, *Près d'un Berceau, les Enfants dans le Bois, Regrets, l'Epave,* sont de purs joyaux ; c'est d'une délicatesse et d'un fini achevés. Cela sonne clair à l'oreille et va droit au cœur. Il y a du Musset là-dedans.

D'autres sonnets comme *la Mer, A la Vierge, Credo,* sont des morceaux d'artiste, fouillés au burin, ciselés comme des buires florentines.

Malheureusement, à côté de ceux-là, il y a les pires :

— *Scrutin.* L'auteur montre dans ce sonnet le souci de l'homme de finance.

« Dieu ferait-il des vers ? Et combien *pour trois francs.* »

C'est d'une finesse et d'un goût douteux.

Le Choléra. Le Chasseur Choléra, tel surtout que le dépeint le poète, n'aura l'air d'un *berger* que lorsqu'il en aura revêtu les habits et l'auteur ne le dit pas.

— Le *Bon temps*, III. Voici une grosse erreur :

Sous les ormes, caché dans un *lit de roseau*
Où le brochet sommeille, où *le papillon vole*
Mon esquif nous attend.

Jamais papillon ne voltigera où brochet sommeillera..., — surtout dans un *lit* de roseau.

Ecce Deus. Ce sonnet offre, dans ses deux premiers vers l'exemple d'inversions hardies, tellement hardies, que les amphibologies qu'elles créent touchent au comique :

> Sous les *pieds* du Très-Haut, *perles étincelantes*,
> *Flocons d'or* suspendus dans les espaces bleus,
> Les astres vont menant...... etc.

Le premier quatrain du sonnet *Amours purs* est assez embrouillé.

Dans le *Vieux Curé*, on lit :

> Il marchait, *récitant*, *à pas lents*, son bréviaire,

Le sens proteste aussi à ce vers du sonnet *les Larmes* :

> .... larmes, perles folles,
> Qui fondent *aux* vapeurs *de* l'alambic tortu ?

Il faudrait :

> Qui fondent *en* vapeurs *dans* l alambic tortu ?

Pour éviter un hiatus, — désagréable, je le veux bien, — l'auteur a écrit : *Vas où tu veux*, dans l'*Étoile et le Poète*.

Une autre fois, c'est la langue qui crie :

Le sonnet *Jeanne d'Arc* (*Délivrance d'Orléans*) commence ainsi :

> Quant il sut que c'était ni Dunois ni La Hire...

Il manque une négation.

Un vers peu réussi, c'est le dernier du sonnet *Satan renié* :

> Pourquoi donc, ô Maudit, te *traite-t-on en* Dieu ?

Un peu dur.

Dans l'*Escarpe*, le parricide, après avoir raconté les détails de son attentat, dit :

> Et voilà ! — Le respect ? — Préjugé que j'ignore.

Cette idée de respect qui lui pousse quand il a dit :

> Je plongeai dans son cœur mon couteau jusqu'au fond,
> Puis, je fus étrangler la vieille sur sa couche,...

pèche contre la gradation et amoindrit considérablement l'effet.

Maintenant, il y a un morceau que je ne puis m'empêcher de relever, parce qu'il porte absolument à faux ; c'est la *Prière de l'Athée*. M. Dubout y met en épigraphe ces deux vers de la pièce du même nom :

> Pour transformer en foi le doute qui m'accable,
> Tu n'as qu'à mettre un oui dans tes yeux épiés.

C'est donc à ces vers et à l'ensemble de la pièce qui les contient que le poëte veut répondre. Et voici comment il le fait :

> « Eh bien, viens donc à moi, toi que l'on dit si belle,
> « O Foi, bien que penchant déjà vers ton déclin !
> « Viens dans mes yeux éteints allumer l'étincelle,
> « Et faire de l'Athée un apôtre divin.

« Morbleu, je te paierai ce que tu veux, la belle !
« Oui, je gonflerai d'or ta tunique de lin,
« Si tu peux flageller mes doutes d'un coup d'aile,
« Et paraître en ma nuit — ton soleil à la main ! ..»

Ainsi priait l'Athée — et là-haut, sous sa tente
Aux longs replis d'azur, la Foi resplendissante,
Hautaine — restait sourde à cette voix d'en bas.

Et l'autre lui faisait sonner son escarcelle !
— Il ne connaissait point cette vierge rebelle,
Dont le baiser se donne et ne s'achète pas !

Nous ne voulons pas, qu'on le sache bien, chercher qui a raison de l'Athée ou du Déiste, nous voulons simplement établir que l'auteur des *Contre-Blasphèmes* a, cette fois, été injuste envers Richepin. D'abord, M. Dubout n'interprète-t-il pas mal l'objet de l'invocation de l'athée ?

La *Prière* de Richepin commence ainsi :

J'ai voulu m'envoler là-haut, au ciel immense,
Pour comprendre.

Il ne s'agit donc pas encore de Foi. Chercher à *comprendre* et *croire* sont deux besoins différents.

Plus loin :

Eh bien ! non, *j'ai besoin de voir le fond des choses*

Et puis :

Mais comme eux tous, je sens une implacable envie
De connaître le mot inconnu de la vie.

Jusqu'ici Richepin reste dans l'abstraction pure au milieu de ses recherches ; maintenant il essaie de *concréter*, pour ainsi dire, l'idée qui le tenaille. C'est là :

> Et je saurai. Cette *prunelle*
> De l'infini sombre et béant,
> Je verrai ce qui luit en elle,
> Et si c'est l'être ou le néant.

Et ici :

> Et si je peux la trouver, Celle
> Que l'on n'a pu trouver, voici :
>
> Je planterai mon regard fixe
> Comme un couteau d'acier pointu
> Dans le regard de cette *Nixe*,
> Et je crierai : — Qui donc es tu ?

Et enfin dans les vers justement cités, on lit :

> Pour *transformer en foi* le doute qui m'accable.

Ce ne peut donc pas être à la Foi qu'il s'adresse !

Et puis *Celle* qu'on n'a pu trouver, cette *Nixe* ne peut être la Foi non plus.

La Foi, n'est pas le besoin de *connaître le mot inconnu de la vie,* la Foi n'est pas une *prunelle*. Donc, ce que Richepin cherche, ce ne peut être que la *Vérité*.

M. Dubout se trompe par conséquent en mettant dans la bouche de l'Athée le premier quatrain du sonnet XXV.

Mais il se trompe aussi dans tout le reste du morceau ! Richepin n'offre pas à la *belle* tout ce qu'elle voudra,

ni or, ni le reste ; il ne fait pas sonner son escarcelle, il ne veut pas l'acheter ! Il dit, à cette *Vérité* :

O mystère orgueilleux de tes voiles funèbres,
Quand on se dit un père, il faut l'être, en effet.
Comment peux-tu me voir saigner dans les ténèbres
Si c'est toi qui m'as fait ?

Comment peux-tu me voir à genoux sur la pierre
Les bras tendus vers toi, de sanglots étouffant,
Sans qu'il vienne une larme au pli de ta paupière,
Si je suis ton enfant ?

Mais il supplie, au contraire, il gémit, il l'adjure de se montrer, dans une invocation de toute beauté qui arracherait des larmes ; il ne lui offre rien, puisqu'il s'écrie :

L'aumône par pitié ! Ma misère est si grande.
Je ne suis pas méchant. Sois bon. Regarde-moi,
Mon pauvre cœur est plein d'amour et ne demande
Qu'à s'exhaler vers toi.

Il implore, il demande l'aumône, il réclame la pitié ; et M. Dubout lui fait dire, avec un son de sacoche pleine et de l'air délibéré d'un Turcaret à breloques massives :

Morbleu, je te paierai ce que tu veux, la belle,
Oui, je gonflerai d'or ta tunique de lin.

C'est le seul endroit où, par mégarde sans doute, M. Dubout n'ait pas été loyal envers Richepin, — au point de vue des idées s'entend — car les paroles des *Contre-Blasphèmes* sont, d'un bout à l'autre du volume,

de la plus grande courtoisie, et n'approchent jamais des termes de la polémique.

En résumé, les *Contre-Blasphèmes* ne peuvent donc être considérés, à notre avis, que comme un recueil de poésies fraîches, jeunes, souvent fines et spirituelles ; quelquefois au contraire mêlées des blocs d'un esprit un peu lourd ou trop recherché.

L'auteur, de plus, prodigue à trop grandes brassées, dans cette œuvre qui demanderait, nous l'avons déjà dit, à être plus virile, les étoiles, les azurs, les zéphyrs, les ondes, les aubes fleuries, les soupirs, les firmaments bleus, les rosées et les petits oiseaux ; car ce qu'on peut excuser chez un débutant, ne devrait pas subsister en 1884, chez un écrivain dont les premières armes remontent à l'année 1869. Non pas que nous voulions prétendre que les zéphyrs et leur cortège d'azurs, de chauds rayons et de sources pures, doivent être interdits aux œuvres poétiques. Loin de là, il faut au vers le vent qui le porte de son souffle, l'eau qui le rafraîchit et le soleil qui le réchauffe. Mais, depuis si longtemps qu'on en parle, après avoir été tournées et retournées de tant de façons, ces expressions deviennent de véritables lieux communs, si l'on ne sait leur donner un relief nouveau par une tournure vigoureuse ou un coloris énergique. Il faut passer par ce chemin-là ; il ne faut pas y rester. M. Dubout essaye d'en sortir et réussit presque toujours. Dans quelques pas, il n'y entrera plus. Alors, il lui faudra complètement se dépouiller de son titre d'amateur qui semble l'autoriser, tout en ornant l'intérieur de ses vers de beaucoup d'or et de monceaux de pierreries, à laisser ses pauvres rimes périr de misère, et ses sonnets boîteux ne savoir sur quel pied... marcher !

Donc, après l'essai louable qu'il vient de tenter, et si M. Alf. Dubout le voulait bien, il pourrait peut-être avoir, ainsi qu'on nous le disait il y a peu de temps encore, une place entre Albert Glatigny, l'auteur des *Flèches d'Or* et Achille Millien, l'écrivain des *Voix des Ruines*, deux auteurs que Boulogne a vu passer : mais attendons.

*
* *

Maintenant, nous avons terminé. M. Alf. Dubout s'était plaint, par l'organe de la presse, du trop petit nombre de critiques dont son livre avait été l'objet.

Nous espérons que les nôtres ne diminueront pas beaucoup ses regrets et qu'il excusera leur franchise.

Si nous nous sommes étendu ainsi dans cette analyse, c'est que l'apparition à Boulogne, d'un livre *littéraire*, est un évènement vraiment rare. On dirait que le mouvement des affaires de la ville commerçante, les plaisirs de la ville de bains, et le calme de la ville tranquille, s'opposent à la naissance de la cité littéraire. Et si nous n'avions eu, dans ces derniers temps, l'*Ignis* de M. le comte de Chouzy, les *Magritelles* de M. Ern. Deseille, les quatre années d'essais de l'*Association de la Jeunesse* qui, hélas !... — mais les regrets sont superflus — et enfin les *Contre-Blasphèmes* de M. Alf. Dubout, on aurait pu croire que la ligue des trois villes avait abouti au refoulement définitif.... Heureusement le complot a avorté. Et puis, Messieurs, la Société Académique n'est-elle pas toujours là, qui, en élargissant son cadre, va réagir contre les tentatives d'étouffement, et donner ainsi un peu d'air et d'espace aux Muses boulonnaises, menacées d'asphyxie !

M. l'Abbé Emile LOUCHET

Lecture faite en la séance du 3 décembre 1884, par M. Ernest DESEILLE, secrétaire.

Il est des êtres à part dont la nature semble composée de douceur, de grâce et de charme, à défaut de force, qui font songer aux objets exquis qu'une enveloppe ouatée préserve heureusement des chocs. Ils ne font pas grand bruit ; car il craignent ce bruit comme ils craignent la lutte. Ils passent inaperçus, glissant plutôt que marchant dans les sentiers isolés, se dérobant volontiers aux regards, vivant dans le bleu d'un rêve, choyant une passion ou une manie — ce qui est tout un souvent — et, dans leur existence qui s'écoule goutte à goutte, conservent la jeunesse du cœur et l'enthousiasme du beau.

L'abbé Emile Louchet (1) qui vient de mourir annonçait dès sa première enfance qu'il devait être ce qu'on pourrait appeler une *violette* humaine ; aimant,

(1) Il était né à Boulogne-sur-mer le 11 février 1835. Le père était horloger, rue Neuve-Chaussée : c'était bien l'homme de ce métier de patience et d'art. Il me reste, de leur maison que j'ai fréquentée beaucoup, l'idée d'une bonbonnière tenue avec les soins les plus méticuleux et dans une propreté exquise; maison de grand calme, où les voix restaient dans la demi-teinte, sans éclats.

comme la fleur qui abrite ses parfums sous l'herbe la plus vulgaire, à cacher son existence et ses qualités.

Il fut pour moi un ami de la première heure. C'est sur les bancs de l'école primaire que commença notre affection. Chaque jour je le prenais chez lui, en passant, pour faire la route jusqu'à la classe; et, notre intimité grandissant avec les années, lorsque la direction différente donnée à nos études vint nous séparer, une correspondance affectueuse continua nos relations.

A cet époque, je venais de lire les confessions de J.-J. Rousseau, et, de suite, désir m'était venu d'écrire aussi ma vie en toute vérité. Il me semblait que j'avais tant de choses à révéler au monde.

Dans cette confession naïve, oh! bien naïve, que je viens de feuilleter, non sans émotion, le nom fréquemment retrouvé de mon ami m'a reporté à ces heures où nous bâtissions notre avenir côte à côte, comme si nous devions parcourir la vie la main dans la main.

En auteur qui croit fixer des traits pour la postérité, j'avais tracé un portrait d'Emile Louchet : avec le pressentiment que le contraste est nécessaire dans toute œuvre d'art, à côté du franc espiègle que j'étais, je plaçais ce garçon élancé, un peu maigre, aux manières de fille, avec une voix d'une onctuosité pénétrante. Il me dominait par cette douceur même qui était irrésistible. Ses parents le choyaient beaucoup, et selon l'expression populaire, le gâtaient ; mais moins que moi qui cédais à tous ses désirs. A l'âge de douze ans, une grave maladie mit ses jours en danger. Il me souvient encore de ma vive douleur, de mes inquiétudes grandissantes, de mes alarmes. Je l'ai pleuré tout un jour comme perdu. Aussi quelle explosion de joie à sa guérison, pendant sa convalescence où je lui tins compagnie!

En interrogeant mes souvenirs, et en songeant à ce qu'il était lors de nos dernières rencontres, je le vois constamment le même, ayant la même douceur de voix, mais. une douceur chauffée au cœur, avec de beaux yeux qu'illuminait un rayon lorsqu'il parlait de ce qu'il aimait, la musique, la peinture ; sans un mot méchant pour personne, excepté pour sa santé qu'il croyait toujours menacée. Son estomac était déplorable à l'en croire ; il interrogeait volontiers pour connaître si l'on avait un remède à lui enseigner. J'esquivais ces conversations qui étaient sa faiblesse, en le mettant sur le chapitre de l'image de Notre-Dame, que, dans sa foi ardente, il croyait n'avoir pu être détruite lors du brûlement ordonné en décembre 1793, par André Dumont. Il voyait, comme s'il y assistait, à l'entrée de la nuit, un dévot fervent se risquer à approcher du brasier, enlever la statue incandescente, la porter dans une cave, l'enfouir, la préserver de toute recherche. A défaut de ce zélé, un ange avait dû intervenir ; car il lui semblait impossible que le pallium de la ville fût anéanti.

Que de fouilles n'a-t-il pas entreprises pour retrouver l'antique image? N'a-t-il pas creusé sous le beffroi, guidé par un rêve sans doute, qu'il prit pour une révélation?

Je la trouverai, me disait-il. Elle existe. Dieu nous la rendra. Jamais sa foi n'a été ébranlée, et j'avoue pour ma part que j'aurais cru commettre une mauvaise action en cherchant à lui montrer combien sa recherche était vaine.

— O mon ami ! j'ai découvert une vieille vue de Boulogne peinte sur bois, avec tous nos monuments rapprochés comme s'ils étaient sur la même ligne ; mais quel charme de coloris et de naïveté !

Il était bien heureux ce jour-là ; il eut souvent de ces bonheurs, car il était patient et il allait là où les brocanteurs ne sont pas appelés. Dans les greniers des couvents, il rencontrait parfois des épaves du passé qu'il collectionnait avec amour.

Ses goûts modestes et la passion de l'indépendance réelle, l'empêchèrent d'ambitionner des postes ecclésiastiques où il n'aurait pu vivre à sa guise, comme il l'aimait, un peu en dehors du mouvement. Il se borna presque constamment à être ce qu'on appelle le prêtre habitué d'une paroisse, aussi occupé qu'un vicaire, mais sans l'obligation de l'être.

La grande débâcle de bourse qu'on a appelé le *Krach* lui enleva une trentaine de mille francs, toute sa fortune, celle avec laquelle il avait pu rester libre, tout en ayant encore quelques monnaie pour ses achats de tableaux. Ce coup le frappa au vif. Pour y parer, il dut se restreindre, vivre en ermite, en anachorète (1). Il faisait son manger lui-même sur un petit réchaud qui a causé sa mort. En effet, un lundi matin 24 novembre 1884 (2), personne ne l'ayant vu arriver pour célébrer une messe commandée à la cathédrale, on s'inquiéta ; un bedeau alla chez lui et le trouva étendu dans la direction d'une croisée qu'il avait cherché à ouvrir sans doute. L'asphyxie l'avait foudroyé en route, et il était là, près d'un fourneau éteint, sur lequel se trouvait son pot-au-feu.

Pauvre cher ami ! victime de cet isolement qu'il avait

(1) Il n'avait littéralement pour vivre que le produit de ses messes et on voit à quelle pénurie il était réduit : aussi allait-il chercher des chaussures à trois francs chez un revendeur auquel il disait : je ne suis pas riche.

(2) Il était dans sa cinquantième année.

tant aimé, quand il annonçait avec une résignation douloureuse qu'il n'irait pas loin, qu'il mourrait bientôt, il ne prévoyait pas que ce ne serait point de cette maladie intérieure, introuvable pour les médecins, et qu'il disait creuser sa fosse.

Et lui qui, en conformité de son existence paisible, aurait dû s'éteindre comme une lampe arrivée à sa fin, il a terminé par le trépas qui fait du bruit, parce qu'il est un accident : ç'a été le seul événement de sa vie.

P. S. — Depuis cette lecture, j'ai assisté, les 7 et 8 décembre 1884, le cœur navré, à la vente du mobilier de mon pauvre ami. Oh ! quelle impression ressentie en voyant dans le premier désordre et le pêle-mêle des arrivages à la salle du commissaire-priseur, tout ce qui avait fait les joies de la vie d'Emile Louchet. Ses tableaux, ses chers livres tenus en si bon ordre, si soignés et jusqu'au lot, mis comme un rebut dans des caisses, et comprenant les volumes de choix qu'il avait dereliés pour en laver les pages. Oh ! quelle débâcle ! Personne n'avait pris la peine de disposer ces épaves pour les mettre en valeur. On ne savait où étaient les miniatures sur parchemin que je découvris sous un amas de paperasses et un peu partout dans les livres. On avait mis sur la table jusqu'à son diplôme d'organiste de Sainte-Cécile à Rome. Heureusement que la propreté des livres a fait croire à leur importance ! Tout l'homme était là, dans cette propreté de ce qu'il aimait tant, — la seule qu'il

eût conservée, — car son logis à lui était plus négligé. Il l'étendait jusqu'à ses tableaux, brossés, peignés, vernis, trop vernis, trop retouchés, et, en somme, pour la plupart n'ayant pas le mérite qu'il leur attribuait (1) J'ai revu cette *Samaritaine* avec son fond de ville dans lequel il avait voulu reconnaître l'ancien Boulogne, douce illusion qu'un seul regard détruisait. Il y avait un portrait de Mgr Asseline qui a échappé à la Commission du Musée. Pour ma part je désirais une seule chose, obtenue à bon prix : c'était le volume des *Actes de sainte Godelièvе*, par le Père du Sollier, hagiographe belge, qui a tant contribué à la perfection des *Acta Sanctorum*. C'est un bon souvenir.

(1) Il estimait sa galerie de tableaux de 20 à 30,000 francs : elle a été vendue 5,000 francs environ, y compris les curiosités.

Quelques Pages d'Histoire Contemporaine

Lecture faite en la séance du 3 décembre 1884, par **M. Ernest DESEILLE**, archiviste, secrétaire de la Société.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais !

Les années 1814 et 1815 ont fourni aux politiques l'occasion de n'être pas absurdes au sens du poète ; et, comme s'il eut suffi d'un coup de crayon pour donner à l'aigle éployée la forme d'un lis héraldique — et *vice-versa* — il y eut à cette époque de tels changements à vue que notre drapeau varia comme la fidélité tricolore des gens.

Le 9 février 1814, MM. les officiers des gardes nationales urbaines de Boulogne, juraient à Napoléon « par les mânes de leurs pères morts au champ d'hon- « neur, de s'élever comme un rempart autour du « trône. Entre la honte ou la mort, la mort avait fixé « leur choix... (1) »

(1) L'adresse est signée : Duwicquet-d'Ordre, *chef de cohorte;* Guéroult, *major;* du Blaisel, *chef de légion*, J. de Trévet, *chef de cohorte*, de Lattaignant de Lédinghen, *capitaine de grenadiers;* de Rosny, du Sommerard-Cary, Pâques, *capitaines;* P. Bertrand, Deslandes, H. Barbe, Evrard, Charles Hédouin, Caux, *lieutenants;* J. Dupont, Roussel, Mora, Ed. Prenel, Roussel, Sire, Ach. Adam, J. Foissey, Ledez, L. Midon, Roger-Cary, Deseille, Dechâteaurenault, Griset, Lancien.

Sire, comptez sur eux !

Le 12 mars suivant, quelques Bordelais ayant ouvert les portes de leur ville au duc de Wellington, le duc d'Angoulême y entra à la remorque : voici que presqu'aussitôt, deux anonymes, comme le sont souvent ceux qui impriment la première impulsion aux grands mouvements, se firent les députés de la France aspirant au repos. Ils partirent pour Hartwell où ils arrivèrent le 25 mars — jour de l'Annonciation — et les deux anges d'occasion, dont la mission eut été ridicule sans la ratification des événements, se trouvèrent avoir devancé, dans l'offre de notre pays à Louis XVIII, même ceux qui se hâtent le plus, les agents d'un gouvernement qui tombe.

Un mois après, le dimanche 24 avril, vers une heure de l'après-midi, les échos de Boulogne résonnaient des salves d'artillerie qui annonçaient qu'un fils de France montait à bord d'un navire anglais — le *Royal Souverain* — pour rentrer dans son royaume. Sans prévoir que cette rentrée sous pavillon britannique serait un éternel reproche à sa dynastie, S. M. daignait dire à sir James Beresford, capitaine du *Royal Souverain*, que « le frère de celui qui avait conduit à Bordeaux le duc d'Angoulême lui servant de guide, il était impossible, sous de pareils auspices, de ne pas se promettre un passage heureux. »

Il fut heureux, en effet, ce passage qui ne dura que deux heures et quart, ainsi que le clamèrent *urbi et orbi* les Calaisiens joyeux de s'en faire une réclame; *le vent était français*, comme Louis XVIII le remarqua plus tard avec esprit; et l'enthousiasme à l'arrivée fut bien français aussi.

On a noté que la musique de la garde nationale salua le monarque de l'air favori :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille !

Seulement Louis XVIII était encore à bord du navire anglais.

Les relations du temps ne tarissent pas sur la joie de la foule.

Je n'en fais nul doute ; car je l'ai vue se reproduire avec la même intensité à tout changement de gouvernement : or celui d'avril 1814 avait été chauffé graduellement durant la période d'incubation de la Restauration.

Pour Boulogne, cette période commence le 7 avril, lorsque fut donné l'ordre de faire disparaître les emblêmes de l'empire : c'est le premier acte de la comédie. Le 9, les autorités arboraient la cocarde blanche ; le lendemain, fête de Pâques, comme l'a écrit M. Pierre Hédouin, « la solennité présenta aux esprits le rapproche- « ment du salut du monde par le sacrifice de l'Homme « Dieu, et de celui de la France, par le retour d'un « descendant de saint Louis et d'Henri IV. » Retour moral en attendant l'autre ; car c'est ce jour-là que les Boulonnais signèrent l'adhésion à l'acte constitutionnel du sénat régénérateur qui rendait les Bourbons « à nos vœux, à notre amour, à nos hommages. » C'est en ces termes que parlait aux magistrats et fonctionnaires réunis à l'Hôtel-de-Ville, M. André de Biaudos, comte de Castéja, auditeur du Conseil d'Etat, placé par Napoléon à la tête de l'arrondissement de Boulogne. Son nouveau dévouement s'élevait jusqu'au lyrisme, en parlant de « l'oubli du passé » ; il effaçait de sa mémoire « vingt années de malheurs » qui n'avaient fait de lui-même qu'un simple sous-préfet ; il disait, avec conviction sans doute : « Libres enfin de suivre l'impulsion de nos cœurs, nous saluerons le descendant de

saint Louis, le fils de Henri IV... et nos liens ne seront plus des chaînes!... »

Car il portait une chaîne, dorée c'est vrai; elle lui durait depuis tant d'années de fonctions grassement rétribuées, qu'il avait eu le temps d'en sentir la lourdeur.

« Louis XVIII, ô mon roi! exclama-t-il encore, que n'êtes-vous témoin de notre ivresse! que n'entendez vous nos serments. Ami d'un pouvoir balancé (*et il n'avait pas l'esprit à la malice en parlant ainsi*), toujours arriveront à vos oreilles les prières du peuple... Et vous, fille des rois et du malheur, nous allons donc reposer sur vous nos yeux attendris et satisfaits. Adorable princesse, belle comme votre mère, pure comme les lys de vos pères, vous vous montrez à nous comme les plus belles fleurs aux premiers jours du printemps. Bourbon, Condé, vos noms augustes retentissent de toute part. A l'exemple du noble chef de votre maison, vous vous avancez le pardon à la bouche, la générosité dans le cœur! Race illustre, vous êtes belle comme la clémence! »

Entraînés par cette éloquence sortie d'un cœur si fidèle, les représentants de Boulogne se hâtèrent de signer une adhésion que la foule ratifia par ses vivats réitérés et qui fut « arrosée » dans un banquet, préparé « comme par enchantement. »

Chateaubriand, à l'occasion de cet enthousiasme boulonnais, écrivait le 7 mai à M. P. Hédouin :

« J'ai lu avec un extrême plaisir votre récit des fêtes à
« Boulogne : vous étiez dignes de voir le Roi avant nous;
« maintenant nous sommes tous heureux et ce que nous
« avons de mieux à faire, c'est de crier de tout notre cœur :
« *Vive le Roi!* »

Chateaubriand disait vrai : on était heureux, car on

était délivré de la plus lourde compression. Les foyers vides attendaient la rentrée des enfants enlevés par la conscription insatiable et les larmes des mères, qui avaient commencé la réaction contre l'empire, se tarissaient. On respirait, on espérait ; ce fut alors comme un immense soulagement.

A la vérité, on avait quelque peu oublié les Bourbons en France ; ce n'est donc qu'en raison des sentiments de lassitude et d'effroi qu'inspirait le régime impérial que Louis XVIII devint le *désiré*, et surtout le *bien venu.*

Où débarquera-t-il ?

Le 11 avril, au matin, John Ross, capitaine de vaisseau, et commandant la station anglaise du Pas-de-Calais, se présenta en rade sur un bâtiment parlementaire et annonça officiellement que S. M. arriverait le lendemain et que, selon la direction des vents, elle aborderait à Boulogne ou à Calais.

Or l'administration boulonnaise était dans un grand embarras. Elle ne trouvait pas d'étamine blanche pour confectionner le drapeau immaculé. En vain s'adressa-t-elle au commissaire de la marine : il n'en avait plus. Elle dut frapper à bien des portes avant de rencontrer cet article qui n'était plus dans le commerce : la première consommation avait absorbé les réserves. Enfin, un marchand de l'ouest put en livrer suffisamment : comme on l'en remercia !

Il n'en est pas moins vrai que si Louis XVIII s'était hâté et s'il avait débarqué le 12, l'absence du drapeau blanc aurait pu calomnier l'amour de ses fidèles sujets.

Mais il laissa du temps à toutes les bonnes volontés.

Le 13 avril, le Conseil municipal arrêtait le programme de la réception et dès le lendemain on affichait la proclamation suivante :

« Habitants de Boulogne! Le roi est attendu à tous moments. Faites vos dispositions pour lui témoigner à son arrivée ou à son passage, les sentiments de respect et d'amour dont vous êtes pénétrés pour sa personne sacrée. Que tout porte le signe de la joie et de l'allégresse ? Que le pavillon blanc flotte à vos croisées et que dans l'effusion de vos cœurs l'on entende sans cesse répéter ces mots chéris : Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! »

Il n'était pas besoin de recommander d'acclamer un prince qui avait eu la louable pensée, avant de quitter l'Angleterre, de demander et d'obtenir la liberté de tous les marins détenus sur les pontons. Boulogne avait tant de fils dans ces prisons flottantes et terribles, qu'à cette nouvelle la joie se répandit partout.

Ce jour-là une garde d'honneur fut organisée sur le champ et les préparatifs furent activés.

Cependant depuis le 12, de grand matin, M. le comte de Castéja était en Angleterre, accompagné de M. le baron d'Ordre, chef de la première cohorte urbaine et signataire de l'adresse à Napoléon le 11 février. Ils portaient à S. M., avec leurs hommages, le vœu et l'expression des sentiments d'amour, de respect et de fidélité des Boulonnais.

Comme le roi se trouvait encore à sa campagne de Hartwell, à quarante milles de Londres, tous deux furent témoins sur la route « de l'enthousiasme qu'excitait la vue de la cocarde blanche et du vif désir qu'une réconciliation sincère et une union durable s'établît désormais entre les deux nations trop longtemps rivales. » M. de Castéja et M. d'Ordre se vantèrent d'avoir été les premiers Français reçus par le Roi et les Princes depuis les grands événements de Paris : leur vue causa, paraît-il, une vive émotion à la famille royale.

De retour à Boulogne le 16 avril, M. le Sous-Préfet convoqua le Conseil municipal :

« Messieurs, dit-il en ouvrant la séance, je vous apporte l'oubli de vos longues fatigues et la consolation comme la récompense de vos peines et de vos travaux. Le Roi, *instruit* de votre esprit de justice et de dévouement à tout ce qui est beau et bon, et de l'attachement que vous lui avez *montré* aussitôt que vous avez pu donner un libre essor à vos sentiments, m'a chargé de vous témoigner sa haute satisfaction. *Il* sait que vous avez maintenu l'ordre, en comprimant toute effervescence, même celle produite par la joie des *derniers* événements : il vous en remercie ; et je m'applaudis d'apporter à des collaborateurs, dans lesquels j'ai trouvé *des* amis, les témoignages touchants des sentiments d'un Souverain qui préfère au titre de Roi, celui de Père de ses sujets (1).

Tout cela était prononcé pour être répété ; mais c'était opportun et bien dit. M. le Sous-Préfet fut donc

(1) M. le comte de Castéja appuya sur les sentiments paternels du Roi, parla de la simplicité touchante de Madame la duchesse d'Angoulême et de l'admiration des princes de Condé et de Bourbon, pour nos armées. Il raconta qu'ayant eu l'occasion de dire à S. M. que les approvisionnements de siège des places fortes seraient une ressource pour le Trésor, le Roi lui répondit : « *Ces approvisionnements ne sont-ils pas le fruit des privations et des larmes du peuple des campagnes ? Monsieur, avant d'être Roi, je suis Père.* »

Louis XVIII avait ajouté : « *Le Roi qui cesse d'être Père devrait cesser d'être Roi. Je veux qu'on ne parle jamais du passé. Je ne veux voir dans les Français que mes enfants quelles qu'aient été leurs opinions.* »

Il adoptait l'armée : « *La gloire de l'armée appartient à la Nation. J'ai applaudi à ses succès ; j'acquitterai envers elle la dette de la Patrie.* »

Il promettait merveilles au commerce : « *J'accorderai aux négociants toute liberté, persuadé que leur intérêt leur apprendra plus que les règlements d'un ministre.* »

pour Boulogne, la colombe de retour à l'arche avec le rameau d'espérance.

Ah! pourquoi la fatalité s'acharna-t-elle à faire coïncider ces promesses de bonheur avec la réalité de l'arrivée des troupes alliées! Anglais et Prussiens entraient à Boulogne en même temps que ces bonnes paroles et les patriotes réfléchissaient.

Cependant, notre ville voyait chaque jour de très hauts personnages qui, dès qu'ils avaient pu faire retourner leurs habits de cour, se hâtaient de s'embarquer pour aller saluer le futur maître. Comme ils étaient impatients lorsque le vent les retardait; comme ils consultaient la girouette!

Le plus impatient des Boulonnais, sans contredit, fut alors M. de Menneville, maire de Boulogne, si l'on en juge par sa correspondance et par ses actes. Pour la réception il avait offert son habitation, nommée « palais impérial » depuis que Napoléon s'y était abrité. Désirant l'approprier à sa nouvelle destination, il quêtait partout des meubles et du linge; il priait M. Thiesset de prêter un lavabo en sa possession (quelque belle pièce sans doute); demandait à M. Adam, négociant, et à M. Dumetz-Adam, quatre paires de draps et deux serviettes de table et des literies blanches; à M. Caillette-Duchesne, marchand orfèvre : « *la couchette en acajou, les rideaux de lit et tous ceux de fenêtres, le sopha, les fauteuils et chaises de velours d'Utrecht qui se trouvent chez M. Raphaël-Dujat, pour la faillite duquel vous êtes nommé commissaire syndic* (1). »

Louis XVIII devait donc coucher dans le lit d'un failli à sa rentrée en France! sa bonne étoile l'en pré-

(1) Lettre du 22 avril 1824.

serva. Ce que c'est qu'un zèle trop ardent et irréfléchi !

Toutes ces demandes se faisaient le 22 et le 23 : elles recevaient l'accueil le plus empressé.

Le vent soufflait alors à l'ouest, grand frais, et décida le passage par Calais : on fut informé le 23 que le Roi y débarquerait le lendemain.

Aussitôt le Conseil municipal est assemblé ; on concerte les dernières dispositions du programme. On décide que les conseillers revêtiront pour aller au-devant du roi, l'habit noir, gilet, culotte et bas idem, chapeau à la française, gants de peau blanche, boucles d'argent et or, et une suédoise à frange d'argent faux.

Lorsqu'une vive canonnade dans la direction de Douvres annonça que le Roi y arrivait, les Boulonnais se portèrent vers la côte et cherchèrent de leurs regards ardents à percer la distance pour apercevoir le prince « appelé par leurs cœurs. »

Habitants de Boulogne, proclama aussitôt le maire, le Roi arrivera demain. Tous nos maux vont être réparés. Livrez-vous à la joie, et, dans l'effusion de vos cœurs, que l'air ne cesse de retentir de ces acclamations chéries : Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons !

On était prêt. Cent sept voitures d'immondices avaient été enlevées des rues. MM. les officiers prussiens avaient été délogés provisoirement pour céder leurs maisons aux officiers du roi et diverses rues étaient débaptisées. Tout était mis en blanc, jusqu'à la ceinture du commissaire de police que, par un sentiment quelconque, on passa au bleu le 9 août suivant.

Le lendemain, les yeux et les cœurs volaient vers Calais. Favorisée par le vent régnant, cette ville lui

dut le choix de son port pour le débarquement royal. Les gens d'esprit eurent ce jour-là une nouvelle occasion d'admirer l'éloquence officielle et d'entendre M. le général baron de la Chaise, nommé par l'Empereur préfet du Pas-de-Calais, dire à S. M. Désirée :

« Sire, en revoyant Louis-Stanislas-Xavier sur le trône de « saint Louis, de Louis XII et de Henri IV, il n'est pas un « seul habitant du Pas-de-Calais, je dirai mieux, pas un seul « Français qui ne soit riche d'assez de bonheur pour le reste « de sa vie. »

M. le préfet était coutumier de ces phrases à effet : n'avait-il pas un jour lancé à la face de l'Empereur ces mots célèbres :

Dieu fit Napoléon, puis il se reposa !

auxquels un plaisant ajouta pour finale :

Et pour qu'il fut à l'aise
Dieu lui donna la Chaise.

M. de Castéja avait dû se borner à présenter les membres du Corps municipal en disant : « *Sire, voilà les magistrats fidèles d'une des villes les plus fidèles du royaume.* »

Et pour prouver cette fidélité, M. Michaud, maire de Calais, assurait que les cœurs des Calaisiens défendaient l'auguste dynastie, alors même qu'ils n'était plus permis aux bouches d'exprimer leurs vœux.

M. C. Tribou, curé-doyen, affirma à son tour que l'explosion de ces sentiments était d'autant plus forte qu'ils

avaient été plus longtemps et plus servilement comprimés :

« O notre Père ! vous que le Dieu des miséricordes rend à vos enfants, nous vous recevons comme un ange de paix qui la donne à la France, qui l'assure à l'Europe, et nous l'annonce avec le Ciel. »

Ce à quoi S. M. répondit avec émotion :

« Après vingt ans d'absence, le Ciel me rend mes enfants, le Ciel me rend à mes enfants ; allons, sans plus tarder remercier Dieu dans son temple (1). »

Le départ du Roi avait été fixé au lendemain midi ; mais S. M. touchée des marques d'affection que lui donnaient les habitants de Calais daigna prolonger le bonheur dont ils jouissaient et annonça qu'elle voulait passer toute la journée en cette ville et n'en partir que le mardi à midi ; ce qui fit manquer à Boulogne la grande commémoration du 25 avril, jour de saint Marc, jour où la ville fut rendue à la France, en 1550.

(1) J'ai, comme guide, la très rare brochure intitulée : *Détails relatifs à l'arrivée à Calais de Sa Majesté Louis XVIII*, in-8° de 16 pages, publiée au lendemain de cet événement.

Mon exemplaire est annoté par un mécontent qui ajouta au titre : « Louis XVIII le désiré, le bon roi qui nous amena les braves Russes, les bons Autrichiens et autres sangsues de même espèce, qui pendant trois années ont ruiné et déshonoré notre France. Que Dieu nous préserve de revoir jamais notre patrie sous le joug de pareil despote ! »

Le texte est également commenté. O notre Roi, notre bon Roi ! lit-on ; et en marge, « *qui nous fit payer le milliard.* »

Pure flaterie, langue de cour, ajoute le commentateur aux discours du Roi.

Vive le Roi ! *et les Cosaques,* ajoute-t-il encore.

Le mardi matin, 26 avril, après la messe, le Roi donna une dernière audience aux diverses autorités qu'il accueillit avec la même bienveillance et une effusion qui semblait y donner un nouveau charme ;

« Je suis sensible, dit-il à Monsieur le Maire, à tout ce que vous venez de m'exprimer de nouveau, au nom de vos habitants ; je n'oublierai jamais que c'est à Calais que j'ai répandu les premières larmes de joie, en rentrant dans mon royaume : je suis satisfait de tout ce que vous avez fait, et j'accorde ma protection à ma ville de Calais. »

Enfin, vers midi, Louis XVIII monta dans sa voiture avec Madame, Madame la duchesse de Serrent et M. le duc d'Havré, pour se rendre à Boulogne où l'on avait cherché à se consoler du retard de la réception « en faisant de nouveaux préparatifs pour donner de nouvelles preuves d'amour à notre Souverain. »

La relation officielle, consignée dans le registre aux délibérations, précise qu'à quatre heures des cris de joie prolongés dans le lointain annoncèrent l'arrivée du Roi. Bientôt les équipages parurent sur la sommité des Moulins et lorsque la voiture s'arrêta devant les vastes tentes construites à l'extrémité de l'avenue de la Porte-Neuve, M. de Castéja, sous-préfet, ouvrit le feu du lyrisme par son compliment de bienvenue : « Ce jour fut et sera pour nous à jamais mémorable par le souvenir qu'il laissera et qu'il rappelle.... »

Ah ! Monsieur le sous-préfet, vous avez prononcé un discours préparé pour la veille. C'était le 25 et non le 26 qu'il fallait dire qu'à pareil jour, « émigrés fidèles, vos Boulonnais, après six ans d'exil, rentrèrent dans leur ville... »

M. de Castéja partait de ce rapprochement pour assurer « qu'avant de connaître le Roi on l'aimait pour ses ancêtres : que l'ayant vu et entendu, on l'adorait pour lui. » S'adressant à S. A. R. la duchesse d'Angoulême : « Nous n'avons à vous présenter que des fleurs et des vœux ; mais ce sont des fleurs et des vœux qu'on offre à la divinité ; c'est ce qu'on devait à son image ! »

Le Roi répondit au sous préfet que : « Si cette époque était à jamais mémorable pour les habitants de sa bonne ville, elle ne serait pas moins chère et moins douce à son souvenir. » Puis, s'adressant au maire qui lui présentait les clefs de la ville : « Ces clefs sont vierges ; vous les présentez au Souverain qui, seul, ait le droit de les recevoir, je les accepte. »

Paroles un peu sèches : Peut-être Louis XVIII se souvenait-il que M. de Menneville avait dû les offrir aussi à Napoléon.

Sa Majesté était déjà fatiguée sans doute : Elle *fut* néanmoins moins froide, un peu plus tard, lorsque ayant témoigné au Conseil municipal sa satisfaction sur le bon esprit qui l'animait, un membre s'écria : « Sire, nous n'avons tous qu'un cœur pour vous aimer et vous révérer ! » Elle répondit : « Ce que je viens de voir aujourd'hui me le prouve, c'est pourquoi je vous porte dans mon cœur (1). »

(1) Lors de la présentation de M. le maréchal Moncey, le roi dit en apercevant la cocarde blanche que ce soldat portait au chapeau : *M. le maréchal, cette cocarde met le comble à vos lauriers !* M. Joseph Prudhomme pourrait réclamer cette phrase ; mais le roi, et c'était un roi spirituel que Louis XVIII, sut corriger cette phrase triviale en disant au maréchal qui se penchait pour baiser sa main : « C'est dans mes bras que je veux vous recevoir M. le maréchal, embrassez-moi. »

A part cette scène, rien de saillant. La princesse d'Angoulême seule fut vraiment aimable. Il lui était échu de loger au Palais impérial, S. M. ayant préféré l'hôtel de la préfecture maritime. Avant de se coucher, S. A. remercia la garde d'honneur de son service pour la nuit, en disant avec l'accent du sentiment : « *Je suis au milieu des bons Boulonnais ; leur amour est ma meilleure garde.* » Le lendemain au matin, Madame la duchesse alla dans l'appartement de madame de Menneville, s'entretint longtemps avec elle et fort aimablement s'excusa de lui avoir donné bien de l'embarras : « Nous avons fait un peu de bruit ce matin, je crains d'avoir troublé votre sommeil. »

Mais ce n'était plus l'effusion de la veille : les fêtes de Boulogne arrivaient trop tardivement et, quoiqu'en dise la relation officielle, on sent que c'était le second acte sans intérêt d'une pièce politique à grand orchestre (1).

Le Roi partit à dix heures, le 27, pour aller coucher à Abbeville. La garde d'honneur à cheval accompagna la voiture jusqu'à Montreuil. Le roi la congédia dans cette ville : il la remercia de son zèle et des preuves d'attachement qu'elle venait de lui donner et que lui donnèrent toutes les villes jusqu'à Paris ; car ce fut une vraie marche triomphale que fit ce prince qui triomphait par les événements. En effet, il régnait parce qu'il était le frère du dernier roi de France, et peut-être parce que, plus que tout autre, il avait préparé la Révolution française, lorsque comte de Provence et ennemi de Marie-Antoinette, il fit sombrer le trône sous

(1) Voir pour les détails notre brochure : *Les grands jours de Boulogne*. Passage de Louis XVIII en 1814. — In-8°, 24 pages, Boulogne-sur-mer, 1875. »

la désaffection générale propagée par ses pamphlets répandus à profusion.

Il voulait alors éloigner l'Autrichienne et il mit Louis XVI sur la route de l'échafaud.

Son habileté aurait assuré la stabilité de sa restauration si elle avait été possible ; mais elle portait la tache originelle : le retour escorté des alliés ; sans compter les ultras menaçants qui rêvaient de faire revenir la France à l'absolutisme de Louis XIV.

Quatre mois s'écoulaient à peine, qu'on parlait déjà à Boulogne de mauvaises têtes, de brigands, d'anarchistes tenant de mauvais propos dans les cabarets et autres lieux publics. C'était le moment où l'héritier du trône attendu, le maire reprenait la plume lyrique du mois d'avril et disait aux habitants que le 16 août ils jouiraient d'un nouveau bonheur, qu'ils posséderaient le duc de Berry. Or Boulogne était en effervescence depuis le 12 août à propos d'un embarquement de grains pour l'Angleterre, émeute qui a été illustrée par un poème héroï-comique de Germain Tamelier : La BEAUMONTÉÏDE (1).

Le duc de Berry, volontiers cassant, fut blessé outre mesure de ce que son passage à Boulogne coïncidait avec une émotion populaire. La tradition assure qu'il menaça les Boulonnais de raser leur ville (2). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un acte officiel signé par le maire le 17 août, porte ces mots : « J'ai reçu de Mgr le duc de Berry l'ordre formel de faire sortir demain les grains à l'embarquement desquels on s'est opposé la semaine dernière. »

(1) Voir l'*Appendice*.
(2) On l'appela depuis le *Barbier de Boulogne*.

Les mécontents allaient avoir bientôt une occasion.

Si le débarquement de Fréjus les satisfaisait, il mettait d'autres personnes à rude épreuve. Tout d'abord on traita l'entreprise d'insensée. Le 11 mars 1815, le Conseil municipal de Boulogne votait une adresse dans laquelle on disait au roi :

A la nouvelle d'une invasion aussi subite qu'imprévue et qui menace la France de nouvelles divisions, tous les membres de ce corps tournaient leurs regards, leurs pensées et leurs affections vers le Trône. Fidélité et dévouement au Trône et à la Charte, amour inaltérable pour votre Majesté, reconnaissance et respect inviolable pour votre personne sacrée tels sont, Sire, les sentiments qui animent les habitants de Boulogne... (1).

Dans la lettre d'envoi de cette adresse, le Maire appuyait sur ceci : que les sentiments consignés en cet acte ne sont pas personnels au Conseil, mais partagés de toute la ville. « Je me rends, comme son premier magistrat, garant de sa fidélité et de son dévouement. Le Roi, le Trône et la Charte ! voilà le triple rempart autour duquel le gouvernement trouvera toujours les Boulonnais réunis. »

Et afin de donner un témoignage moins platonique le Maire projetait la proclamation suivante, le 14 mars :

« Brave jeunesse, le Roi et la Patrie vous appellent à la « défense du trône, à la défense des droits de la nation, de

(1) Signé : Caron de Fromentel ; de Guéroult ; Grandsire ; Dewisme ; J.-J. Coilliot ; Merlin-Dubreuil ; Pamart ; Galmoy ; Gros ; Grandsire-Belvalle ; Al. Adam ; de Maintenay ; Dupont-Delporte ; Julbin ; P. Cary ; F. Delporte ; Audibert, aîné ; Cousin ; L. Fontaine ; Viéville ; Eudel ; Moleux-Crouy ; de Menneville ; Wissocq, maire.

« la liberté publique et de tout ce qui est cher à des cœurs
« bien nés. Le Roi, la patrie et l'honneur vous crient : Jeunes
« gens ! levez-vous, allez vous faire inscrire sur le livre des
« braves. Résisterez-vous à cet appel ! La honte serait le
« partage de l'hésitation ou de l'indifférence. Vous êtes
« Français, la honte ne saurait vous atteindre. »

Une note prudente, inscrite en marge du registre, porte ces mots : Plus tard ! ce qui veut dire : Attendons les évènements ; car la proclamation ne fut pas proclamée.

Et le maire s'applaudit de sa prudence (1), quand le 25 mars il dut convoquer les conseillers municipaux et leur dire que l'ordre, la tranquillité publique, ainsi que des communications de la plus haute importance exigeaient leur présence.

La réunion avait pour objet d'entendre lecture des proclamations de... l'empereur et de l'armée, d'un décret abolissant la cocarde blanche, la décoration du lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Michel et qui ordonnait d'arborer la cocarde nationale et le drapeau tricolore.

Certes, on doit encore savoir gré aux conseillers de n'avoir pas voté une adresse ce jour-là et d'avoir attendu au moins jusqu'au 5 avril.

Mais le 5 avril il était temps ; il le fallait, et les mêmes membres (2) qui avaient juré de défendre

(1) Il se contenta, le 19 mars, de faire tirer à 2,000 exemplaires le discours prononcé par le Roi dans la séance de la Chambre des Députés du 16 mars 1815, à la suite duquel les députés avaient juré sur l'honneur, de vivre et de mourir fidèles « *à notre Roi et à la charte constitutionnelle, qui assure le bonheur des Français !* »

(2) Moins MM. Grandsire-Belvalle, Cousin et Julbin.

S. M. Louis XVIII, le trône et la charte, disaient à Napoléon :

Sire, la ville de Boulogne dépose au pied du trône de Votre Majesté l'hommage de son respect, de sa fidélité et de son dévouement. Sire, le bonheur de la France datera désormais de l'époque de votre glorieux retour.

Signé J.-J. Coilliot, Guéroult, Dupont-Delporte, Dewisme, Viéville, Al. Adam, Pamart, L. Fontaine, F. Delporte, Audibert aîné, Moleux-Crouy, Merlin-Dubrœuil, Maintenay, Grandsire, Galmoy, J.-J. Eudel, Gros, P. Cary, Berquier-Neuville, Caron de Fromentel et Wissocq

Toutefois il n'y a plus l'allégresse des mots. Avec une certaine dignité, on rappelle à l'Empereur ses promesses de révision des constitutions de l'Empire. On lui dit que, comme militaire, il n'a rien à envier aux plus grands capitaines des divers âges, qu'il lui reste à effacer la gloire des législateurs les plus renommés.

Bref, si la fatalité n'avait donné aux mêmes personnes à signer deux actes si discordants, il n'y aurait rien à dire.

Attendons. Waterloo est à l'horizon.

Lors du plébiscite sur l'acte constitutionnel soumis à l'acceptation du peuple français, la ville de Boulogne donna deux cent quatre vingt-treize oui et pas un non (1).

(1) Le baron de Roujoux, préfet du Pas-de-Calais, disait, en l'adressant aux électeurs : Le grand acte de la Révolution française se dénoue et se termine par ce complément à la charte constitutionnelle. Ouvrez vos cahiers de 1789, que demandait, que voulait la Nation ? L'égalité devant la loi, la liberté sans licence... Après bien des tempêtes nous arrivons au port sous les auspices de l'Empereur... (Circulaire du 27 avril 1815.)

Au 6 juin le Conseil municipal votait un drapeau d'honneur au bataillon de la garde nationale de l'arrondissement.

Le 4 juillet, le Maire de Boulogne, sur la demande de plusieurs citoyens, expédiait à Paris un courrier chargé de pénétrer jusqu'à cette capitale, si c'était possible, et d'arriver dans tous les cas jusqu'au point où les communications pouvaient se trouver interrompues.

Trois jours après, le baron d'Ordre informait notre premier magistrat qu'il était provisoirement chargé au nom du roi .. du commandement supérieur de l'arrondissement. Paris avait reconnu l'autorité du roi : il s'agissait de la faire reconnaître à Boulogne. « Le « moment est venu de prouver à Sa Majesté qu'elle a en « nous des sujets dévoués. »

M. Cazin d'Honincthun, commissaire provisoire dans les arrondissements de Boulogne et Saint-Omer, datait d'Hardinghen, le 9 juillet, une circulaire aux maires, portant obligation :

1° De faire arborer le drapeau blanc ;

2° De faire monter la garde dans chaque ville et village et d'arrêter tout voyageur non muni de passeport délivré au nom du Roi ;

3° De cesser toute communication avec les places dont les commandants n'auraient pas reconnu l'autorité du Roi ;

4° De faire sonner le tocsin contre les rebelles.

Le 10 juillet, à la nouvelle certaine que Louis XVIII nous était rendu, M. Durand, colonel commandant d'armes, jugeait à propos « d'en marquer l'allégresse que nous devons tous en ressentir. La première marque que j'ai conçue devoir en donner est de faire descendre

des tours où flotte le drapeau tricolore et le faire remplacer par le blanc. Je viens d'ordonner qu'en signe de réjouissance il soit tiré vingt-un coups de canon. »

Le 11 juillet on annonçait l'entrée de Louis XVIII à Paris. C'était le cas de se hâter aussi et d'envoyer une nouvelle adresse. Elle est courte et bonne.

Sire,

Le Conseil municipal rentré dans ses fonctions, en vertu de l'ordonnance de Votre Majesté, s'empresse de vous offrir l'hommage de son ancienne et constante fidélité.

Sire, votre retour au milieu de votre peuple, de vos enfants chéris, est un nouveau bienfait de la Providence qui console le monde et confond les méchants.

Daignez, Sire, agréer les expressions de nos cœurs ; nous nous prosternons devant toutes vos vertus.

Signé, *le* 12 *juillet* 1825, Maintenay, Grandsire, Caron de Fromentel, Cousin, Pamart, Dewisme, J.-J. Coilliot, Al. Adam, Galmoy, P. Cary, Julbin, Audibert aîné.

Mais dès le 16, il se répandait des nouvelles inquiétantes. Des cris séditieux s'étaient fait entendre : un arrêté vint interdire tout rassemblement.

Le 17, on se préoccupait de la réception à faire à la duchesse d'Angoulème qui trompa l'amour des Boulonnais en passant par Bordeaux.

A des idées nouvelles il faut des hommes nouveaux : le 18 juillet, M. Cazin d'Honincthun présentait et installait les autorités nommées au nom de Sa Majesté, et le 24, M. le Maire proposait au Conseil municipal, confirmé par arrêté de M. le comte de Bourmont, gouverneur de la seizième division militaire, de faire au roi une seconde adresse contenant « l'expression « des sentimens d'amour, de fidélité et de dévouement

« dont les autorités et les habitans de Boulogne sont « pénétrés pour Sa Majesté. » Cette adresse devait être portée aux pieds du trône par une députation prise dans le sein du Conseil.

Le Conseil accueillit cette proposition à l'unanimité et avec enthousiasme. Présents, MM. Grandsire père, Delporte, Caron de Fromentel, Julbin, Vasseur, de Galmoy, Gros, Audibert aîné, Eudel, Cousin, Maintenay et Lefebvre-Ducrocq.

Mais il y avait des malveillants, paraît-il. Nous l'apprenons par une proclamation du 24 juillet :

« Des malveillans sèment parmi vous des bruits absurdes. Ils cherchent à comprimer le bon esprit qui vous anime, à troubler la tranquillité publique : ces malveillans sont connus ; l'autorité les surveille et se verra obligée, s'ils continuent, à déployer contre eux des mesures à la fois rigoureuses et justes.

« Que les bons citoyens se rassurent ; qu'ils ne prêtent point l'oreille à des propos aussi vils que mensongers. Le trône du souverain légitime est à jamais inébranlable : des forces imposantes et l'amour de tous les cœurs véritablement français le défendent contre les factions qui cherchent encore à secouer dans l'ombre le flambeau des discordes civiles.

« Citoyens, restez unis, n'écoutez pas les malveillans ; défendez le trône et épargnez-moi la douleur de vous atteindre par des mesures de sévérité qui vont être employées contre les coupables ! »

Ces malveillants et les ultras du parti plus royaliste que le roi devaient être la plaie de la seconde restauration (1).

(1) Fait peu connu, il y eut dans le Nord une insurrection dans un village au sujet des biens nationaux. En septembre 1815, les habitants de Saudemont « pensant que les ventes

On sait le reste (1). Les germes de désaffection poussèrent de profondes racines et 1830 vint de nouveau mettre le conseil municipal dans l'obligation d'exprimer ses sentiments de fidélité et de dévouement.... à un autre souverain.

La moralité, je la trouve dans un exemple frappant.

M. W......, procureur de la commune disait le 6 décembre 1792, que quatorze siècles d'une habitude enracinée semblait avoir fait de la Royauté un besoin pour les Français. Plus ils en avaient souffert, plus ils paraissaient la chérir. Mais peut-on être libre sous un roi. Le moment lui semblait venu de porter le flambeau de la Philosophie et de livrer aux flammes expiatoires les préjugés et de secouer le joug.

Le même M. W...... chanta Napoléon et sa gloire.

Il devint maire sous la restauration, resta à son poste jusqu'en 1815 et il a eu l'honneur, le 18 août 1830, de porter aux pieds du trône de Louis-Philippe la nouvelle assurance de ses sentiments d'éternelle fidélité au pouvoir... quelqu'il fût.

de ces biens se trouvaient anéanties en même temps que Buonaparte » avaient voulu rentrer de force dans la possession des marais qui fournissaient l'été le fourrage nécessaire à leurs bestiaux. Ils avaient résisté à la gendarmerie envoyée contre eux et il en était résulté des arrestations qui plongeaient cette commune dans la douleur, les habitants demandaient grâce.

Mais comment grâcier d'un côté, alors qu'il fallait sévir inexorablement de l'autre.

(1) On pourrait consulter la *Feuille d'Annonces* pour 1815 où d'un numéro à l'autre s'accusent si vivement les changements politiques de cette époque variable.

APPENDICE

LA BEAUMONTÉIDE

POÈME EN DEUX CHANTS

Par Germain TAMELIER

L'émeute de 1814 dont nous avons parlé (page 256) a inspiré la verve d'un poète. L'auteur, Charles-Antoine-Germain Tamelier, fils de Germain, domestique, et de Florentine Brebion, était né le 24 septembre 1792 (1). Il avait donc vingt-deux ans lorsqu'il fut témoin de la perturbation populaire qu'il devait illustrer en des vers qui ont mérité d'être conservés. Germain Tamelier n'est pas un mauvais élève du chantre du *Lutrin*.

Son œuvre, inédite jusqu'ici, est un document historique

(1) Germain Tamelier n'a plus retrouvé l'inspiration qui le servit si bien dans son poème satirique. Je ne connais de ses œuvres que la VALLÉE DU DENACRE *ou la promenade boulonnaise*, vaudeville en un acte. Boulogne-sur-mer, Le Roy-Berger, in-8°, vendu 1 franc. — Cette pièce fut représentée au théâtre au retour du roi, en 1815. Sur les affiches du spectacle on la qualifiait d'opéra-vaudeville et sur la liste de souscription ouverte par l'imprimeur on la désignait comme comédie-vaudeville. Elle se lit facilement et repose sur une intrigue de la plus grande simplicité.

Germain Tamelier est décédé à Boulogne le 5 août 1846 ; il était sellier de profession et ne fut poète et vaudevilliste qu'accidentellement.

qui sera consulté par tous ceux qui aiment à pénétrer dans le vif des événements locaux. L'auteur fait revivre un monde presque disparu, car nos rouleurs de rues n'ont plus la physionomie des anciens *Coin-Bavier*, dont Callot se serait amusé encore à dessiner la silhouette typique. Ils étalaient fièrement leurs guenilles et leur insolence, exercés qu'ils étaient et de longue date au tumulte et aux coups, dans les mauvais jours de la Révolution et durant les années agitées des camps de Boulogne.

C'est là le cachet et c'est là principalement le mérite du poème de Tamelier. On sent aussi en le lisant, comme l'a fait remarquer M. Ant. Obert, « ce je ne sais quoi « qui décèle un auteur certain de lui-même et de l'im- « pression qu'il va produire.... Au milieu de l'action la « plus vive, le poète ne manque pas de donner cours à « sa malice. Son trait est fin, original et spirituel.... A « défaut de vers élégants et de *rimes riches*, il y a dans « tout ce poème un entrain, un brio, une verve, une « allure de la nature la plus vive et la plus pétu- « lante.... »

Nous avons établi le texte avec scrupule sur deux manuscrits ; l'un, conservé à la Bibliothèque publique, l'autre qui nous a été communiqué par M. Sagnier-Christol. L'œuvre se sent un peu des lieux qu'ont fréquentés les héros. Il ne nous appartenait pas de la modifier.

25 janvier 1885.

CHANT PREMIER.

Je chante ce combat où, par son grand courage,
Tortu-Beaumont, dans l'ombre, excitait le tapage ;
Où sa voix enrouée et son œil en fureur
Chez les marchands de grains répandaient la terreur
Et ralliaient au loin ses commères bavardes :
Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des poissardes !

Muse qui, du grenier du carrossier voisin (1),
De la maison Pacquet vis le triste destin,
Seconde mes efforts pour peindre une bataille,
Où le vainqueur, poudreux à force de mitraille,
Enfonçant sous ses coups, portes, vitres, volets,
Termina par l'assaut son éclatant succès.

(1) L'auteur travaillait en effet chez un carrossier voisin ; la maison de Jean Huret-Noulard, dit Pacquet, capitaine de navire, était rue de l'Écu. Ce dernier, comme le poète l'indique assez vivement, n'avait pas l'affection du peuple boulonnais. Il devait être un homme fort entendu en affaires, car à peine l'émeute fut-elle calmée, qu'il rendit la ville responsable des dégâts. Du 16 août 1814 au 25 mars 1815, il ne cessa de porter et d'élever ses réclamations. Le dommage fut évalué par experts à 1,751 livres. On était loin du compte. Les vitres brisées, les croisées, les portes, les couvertures, les glaces, les armoires, les boiseries, les planchers et plafond, le blé perdu, montaient, d'après l'estimation du propriétaire, au double de la somme. Sa perte en habillements et linges et autres effets, batterie de cuisine, gréement et vin atteignait, disait-il, 2,498 livres. Enfin un arrangement à l'amiable intervint au moment où l'affaire allait s'engager devant les tribunaux.

De son char triomphant le dieu de la lumière
Avait déjà cessé d'éclairer l'atmosphère ;
Et, dans le sein des flots éteignant ses rayons,
Avait fait un désert de la halle aux poissons.

Cette fois, par hasard, sans se chercher querelle,
Rentraient paisiblement Mari-Barbe et Zabelle,
Et, d'un joyeux accord regagnant leur maison,
Fredonnaient en duo le refrain de l'*Ognon*.

Déjà, sous leurs jupons, Suzanne et Madeleine,
D'un couvet bienfaisant sentaient la douce haleine ;
Tandis qu'au coin du feu, Jacqueline et Suzon,
Aveç leurs amoureux jouaient au corbillon ;
Avec sécurité, Pacquet et compagnie
Usaient impunément d'une fraude ennemie,
Et du grain dont son or privait les malheureux,
Faisait avec l'Anglais un commerce honteux (1).

(1) Une ordonnance royale du 26 juillet 1814 avait autorisé l'exportation des grains et cette mesure était vue d'un mauvais œil. Le 8 août, le Maire écrivait au Préfet une lettre pressante et alarmante sur ce sujet. Copie en avait été envoyée au Ministre ; mais le Préfet ne cachait pas qu'il redoutait qu'il en résultât une impression défavorable en haut lieu, contre l'esprit public de la ville de Boulogne, qui se prononçait ainsi tout d'abord contre une mesure que le gouvernement avait pesée dans sa sagesse, et dont les résultats paraissaient évidemment avantageux à la France.

L'émeute du 13 août prouva combien le Maire de Boulogne avait eu raison de s'alarmer. Aussi à la date du 14, le Préfet se montrait-il désolé. « Au moment où on attend le duc de Berry ! » écrit-il avec angoisse. « Il faut que ce soit les brigands qui aient saisi ce prétexte. Il faut les poursuivre. » Tout à l'heure on prouvera, en effet, que ce sont ces brigands. (*Voir la note suivante.*)

Des Boulonnais encor la valeur endormie
N'osait se soulever contre cette œuvre impie ;
La gent poissarde même, en ce repos fatal,
Semblait avoir perdu l'ardeur du bacchanal.

De ce calme profond la Discorde alarmée,
De ses plus chers enfants se crut abandonnée,
Et, de ses noirs serpents se hérissant le front,
En pompeux appareil descendit chez Beaumont.

En entrant elle voit cette fière héroïne
Armant d'un verre plein Magdelon sa voisine,
Et la potée en main, excitant son ardeur,
D'un brûlant brandevin savourer la liqueur...
La déesse aussitôt d'une voix de tonnerre,
En ces mots harangua la fougueuse commère :
« Des rois, depuis longtemps, j'habite les palais,
« Mais je viens en ces lieux pour en chasser la paix.
« O toi, qu'on vit toujours ma sujette fidèle,
« Dans l'art de s'engueuler être un parfait modèle ;
« Qui souvent aux combats, soufflant partout mes feux,
« Excitas les partis à se prendre aux cheveux ;
« Depuis plus de huit jours, ta bouche presque oisive,
« N'a desserré les dents pour aucune invective,
« Et les honnêtes gens, à l'abri du danger,
« Semblent ne craindre plus de s'entendre insulter !
« Depuis quand peux-tu voir, sans allumer la guerre,
« Que ces climats, de grains, fournissent l'Angleterre ;
« Que, dans le Boulonnais, quelques individus,
« En ruinant leur pays, deviennent des Crésus ?
« Hé quoi ! pour signaler ton âme tapageuse,
« Jamais occasion fut-elle plus heureuse ?
« Va donc par tes clameurs rallier mes sujets !

« Moi, la flamme à la main, préparant ton succès,
« Pour grossir les partis autour de ma bannière,
« Je vole de ce pas chez la gent légumière.

La déesse, à ces mots, disparaissant soudain,
Laissa Tortu-Beaumont qui, le verre à la main,
De ce noble discours admirant l'énergie,
Par un coup de « rogum » préparait sa sortie.

« Sans plus délibérer, dit-elle à Magdelon,
« Commençons de concert cette expédition :
« Unissons nos efforts, et par ce dernier verre
« Ranimons dans nos cœurs notre audace guerrière.
« Prouvons, dis-je, en volant exciter le courroux,
« Que la Discorde au moins pouvait compter sur nous. »

Elle quitte soudain sa maison souterraine,
Les bras nus, l'œil en feu, la démarche incertaine ;
Magdelon qui la suit, bronchant à tout propos,
Mesure la largeur de la rue des Pipots ;
Et souvent toutes deux retournant en arrière,
Vont au ruisseau voisin se baigner le derrière.
Mais, ô divin effet des bachiques rapports,
La brave Distingo partageant leurs transports,
Montait en même temps cette rue impudique
Où Delattre jadis tint son sérail lubrique.
Bientôt elle s'arrête aux cris tumultueux
D'une voix dont les sons s'élevaient jusqu'aux cieux,
Et la reconnaissant pour celle d'une amie :

« Bravo ! ferme ! Beaumont, je suis de la partie ;
« Du vacarme et du bruit ! la déesse en fureur
« Vient de souffler en moi je ne sais quelle ardeur,

« Et ce soir, en sortant de vider ma cannette,
« J'entendis ses serpents qui sifflaient sur ma tête,
« Et sa voix, de son char que j'aperçus soudain,
« Fit entendre ces mots : On embarque du grain ! (1)
« Peux-tu souffrir encore cette fraude abhorrée !
« Va te joindre à Beaumont dont la voix redoutée
« Contre cet attentat exerçant sa valeur,
« Appelle aux Boulonnais pour en punir l'auteur ;
« En me quittant alors, la bruyante déesse,
« Fit briller à mes yeux sa flamme vengeresse,
« Et dirigeant mes pas, m'a conduite en ces lieux,
« Où, brûlant d'assouvir mes désirs furieux,
« Je viens te joindre, armée d'une pleine bouteille,
« Qui jamais ne me quitte en bagarre pareille. »
Tels on voit les Anglais s'avancer aux combats,
Et pleins d'un zèle ardent y signaler leurs bras,

(1) « Ce n'est pas l'embarquement des grains qui a motivé l'émeute... La partie du peuple la moins éclairée avait conçu des inquiétudes sur les subsistances ; mais nul propos séditieux, nulle réunion n'avait eu lieu, et la conduite du peuple ne pouvait inspirer la moindre inquiétude.... Le jour était tout à fait tombé lorsque des voitures de grains destinés à être transportés le lendemain à Calais sortirent d'un magasin à côté du sieur Huret, dit Paquette. Elles furent aperçues, sans doute, par des mauvais sujets qui sont venus demeurer à Boulogne du temps de l'armée et dont le Maire avait demandé l'expulsion. Ces misérables ont aussitôt répandu l'alarme en disant qu'on allait embarquer ces grains et la population se trouva réunie en peu d'instants. Quelques-uns des auteurs du rassemblement conduisirent une partie de ces voitures au poste de la place d'Alton à qui ils les confièrent, et l'autre dans la cour de l'hôpital Pendant ce temps, la populace croyant que ces voitures sortaient du magasin du sieur Huret s'y porta et de suite se livra à des excès... »

(*Lettre du Maire au comte de Castéja*, 13 septembre 1814.)

Quand un verre de rhum leur exalte la tête,
Et qu'ils ont pour doubler, une gourde encor prête ;
Tel on vit s'avancer le féminin trio,
De ses cris belliqueux faisant gémir l'écho.
Bientôt leurs rangs, grossis par un parti femelle,
Virent sous leurs drapeaux la bouillante Zabelle,
Lolotte l'impudique aux propos insolents,
Suzanne-la-Colère aux cris longs et perçants,
Et tant d'autres enfin, de qui les grands courages
Des femmes de leur rang sont les vives images,
Vinrent, avec l'ardeur d'un sang si glorieux,
Aux bras de leurs consœurs joindre leurs bras fameux(1).

FIN DU PREMIER CHANT.

(1) Voici le rapport du commissaire de police écrit au lendemain des événements :

13 *août* 1814. — Hier soir l'émeute populaire que je craignais a éclaté, à la basse ville, toujours sous le prétexte de l'embarquement des grains. Elle a eu pour principe le chargement de quelques voitures de bled à la maison du sieur Huré pour être transportées à Calais : malheureusement l'obscurité, le trouble qui existait, n'ont pas permis d'en reconnaître les auteurs. Un officier du 86e régiment a arrêté un séditieux, le sieur Picard, dit Bertoux, conduit à la maison d'arrêt. Des précautions sont à prendre. Le marché a été tranquille. Prix du blé : 14 à 16 fr. 50 c.

CHANT SECOND.

Cependant de Plutus la puissance outragée,
A venger ses enfants se crut intéressée ;
Et, bientôt, sur un char et d'or et de rubis,
Fendant l'air, il se rend au palais de Thémis.
« Déesse, lui dit-il, dont la juste balance
« Pése les droits des gens et ceux de la Finance,
« Vois, si des malheureux sans argent, sans crédit,
« Et vivant chaque jour du plus mince profit,
« Sous le prétexte vain d'une prompte famine,
« Ont le droit de combattre une honnête rapine.
« Pour un peuple nombreux que menace la faim,
« Doit-on, dis-je, écoutant une plainte importune,
« Empêcher les Mondors d'accroître leur fortune ?
« Depuis longtemps le pauvre a perdu tous ses droits,
« Et devant mes écus je fais taire les Loix.
« Laissant les Boulonnais gémir de leur misère,
« Volons donc au secours de ce riche corsaire,
« Qui déjà, sous leurs coups, tout prêt à succomber,
« Sans l'aide de tes gens va se voir accabler. »
Ayant ainsi parlé, le dieu de la Richesse,
Fit briller l'or aux yeux de la faible déesse.
Ce métal si fertile en miracles fameux,
De la justice, hélas ! sait éblouir les yeux ;
Son éclat, de Thémis séduisant la prudence,
Du côté de Plutus fit pencher la balance,
Et soudain ses agents avertis du danger,
Volent où s'engageait le combat meurtrier.

Déjà. faisant pleuvoir une grêle de pierres
Sur la maison Pacquet, Beaumont et ses commères,
Voyaient voler au loin les éclats dispersés
De cent carreaux tranchants avec fracas brisés.
Mais, le dirai-je ? O ciel ! ce corsaire intrépide,
Que Neptune toujours couvrit de son égide,
Ce Pacquet, en un mot, qui, fatal aux Anglais,
Etonna les Tritons de ses nombreux succès,
Cédant à la frayeur dont son âme est atteinte,
Va cacher, en fuyant, et sa honte et sa crainte (1).
O Muse ! embouche ici le clairon des combats,
Ranime tes accents pour peindre le fracas....
Dans ce désordre affreux la police accourue
A calmer son effroi vainement s'évertue ;
A l'aspect imposant de ce fier bataillon,
Elle sent redoubler son indécision ;
Mais bientôt, à la voix de son chef respectable,
Des règlements publics commissaire équitable,
Honteux d'avoir pâli devant Tortu-Beaumont,
Chaque sergent s'apprête à venger cet affront.
« Est-ce ainsi, mes amis, leur dit le commissaire,
« Que la police exerce un pouvoir salutaire ?
« Audacieux Barbier, redoutable Tafin,
« Et vous tous qui jadis domptiez les plus mutins,
« Ternissant aujourd'hui l'éclat de votre gloire,
« Vous n'osez approcher du champ de la victoire !
« Attaquez de concert ce rebelle troupeau,

(1) 14 *août*. — **Rapport de M Le Lièvre, commissaire de police : « Hier les pauvres se sont réunis dans la rue de l'Écu devant la maison Huré, trompés par les bruits qu'on allait leur distribuer le bled. Vers huit heures il y avait beaucoup de monde. La police était sur ses gardes. Le bruit courait que les charpentiers avaient fait une potence pour pendre Huré. »**

« Et comptez sur le fruit d'un dévouement si beau. »
A ces mots les sergents enflammés de colère,
Levant d'un bras nerveux la canne téméraire,
Et tombant sur l'essaim des bourgeois révoltés,
Etonnent les plus fiers par leurs coups redoublés.
Déjà, sifflant dans l'air, une brutale canne,
A, sur son gros derrière, apostrophé Suzanne ;
Et déjà les exploits de Denis, de Tafin,
Ont mis hors de combat plus d'un bras féminin.
Lolotte, tout à coup, en s'armant d'une pierre,
Aperçoit de Barbier la canne meurtrière :
« Je cherchais un rival digne de ma valeur,
« Et ton aspect, dit-elle, a satisfait mon cœur.
« Toi qui, plus d'une fois, de la prison civile,
« Sans écouter mes pleurs m'as fait un domicile,
« Viens recevoir le prix d'une telle noirceur. »
Elle l'ajuste alors de son caillou vengeur,
Qui siffle dans l'espace et vient raser la tête
Du sergent, que jamais un seul caillou n'arrête ;
Furieux, il s'élance et sa nerveuse main,
Par le toupet bientôt a saisi la catin.
Il arrache, il déchire et l'ardente Lolotte
Ne sauve en ce combat aucune papillotte :
« O désespoir, dit-elle, ô toi, mon cher Mercier !
« Ta main sur mes cheveux signala ton métier,
« Et je pourrais souffrir qu'une main ennemie !....
Elle manque de voix.... L'excès de sa furie
D'une nouvelle force animant sa vigueur,
Elle saisit encor un caillou destructeur
Qui, d'un rapide essor lancé droit au visage,
S'en va casser le nez du sergent plein de rage.
Ses compagnons ailleurs ayant le même sort,
Se soutiennent en vain par un dernier effort.

Distingo, Madelon, animant leurs commères,
Accablent l'assaillant sous un millier de pierres,
Et ce dernier, forcé de céder le terrain,
Met son dernier espoir dans un secours prochain.
Les hommes, cependant, instruits de cette alarme,
Se portent sur les lieux où se fait le vacarme,
Chaque femme bientôt, de son œil réjoui,
Aperçoit dans la foule, un amant, un mari,
Le brusque Moléon, Jean-Louis le terrible (1),
Sont, contre tout danger, un rempart invincible.
Mais, ô tendres rapports de deux cœurs assortis,
Mercier, dans cet endroit attiré par les cris,
Voit en débris épars les nœuds d'une coiffure :
De sa Lolotte, hélas ! c'était la chevelure !
« O précieux lambeaux, dit-il en les voyant,
« Quel mortel téméraire, ainsi vous arrachant,
« A pu détruire, ô ciel, sans que sa main frémisse,
« Sur un objet charmant un si bel édifice. »
Il cherche vainement et ne peut la trouver :
« Volons, dit-il, sans doute elle va se coucher,
« Volons, et partageant son lit et sa tendresse,
« Faisons lui de ce jour oublier la rudesse ;
« Volons, dis-je, tarir le torrent de ses pleurs ;
« Et toi qui l'outrageas, crains mes rasoirs vengeurs ! »
L'indomptable Beaumont, par sa mâle éloquence,
Dans tous les cœurs craintifs raffermit la vaillance ;
Pendant le choc fougueux des agents de Thémis,

(1) Jean Louis le Terrible ou *Jean Lui l'Viauwe* comme on l'appela depuis, a eu une triste fin et mourut littéralement lapidé par des petits matelots sur la falaise. Ce colosse avait longtemps abusé de sa force. Après avoir effrayé les gamins il leur servit de jouet dans sa vieillesse : le dernier jeu fut cruel.

Elle affrontait partout des dangers inouis.
En habile vainqueur, profitant de leur fuite,
Elle ordonne l'assaut qu'on prépare de suite :
« Courage, Boulonnais ! leur dit-elle, — Bientôt,
« Encore une décharge et nous donnons l'assaut. »
Soudain, sur la maison mille pierres lancées,
Font voler en éclats le reste des croisées
Qui, présentant partout le plus facile accès,
A nos fiers cembattants répondent du succès.
Cependant la Police ayant fait sa retraite,
Avise les moyens de venger sa défaite ;
Et, des enfants de Mars appelant le secours,
Sous vingt bras vigoureux fait tonner les tambours.
Au son retentissant de la caisse roulante
Chaque soldat armé dans son rang se présente ;
Et, l'essaim martial en ordre s'avançant,
Vient déployer son front près du *Lion d'argent*.
Beaumont accélérait les manœuvres hardies
D'un assaut qu'éclairait le flambeau des furies ;
Et déjà, sous les coups des haches, des marteaux,
La porte avait cédé et volait en morceaux.
Pour entrer aussitôt on se pousse, on se presse ;
Chacun pour pénétrer redouble de vitesse ;
De culbute en culbute on monte au magasin,
Dont le plancher poudreux s'affaissait sous le grain.
Cet aspect dans les cœurs redoublant la colère,
On blasphème, on maudit l'infortuné corsaire ;
Et, de blé chaque femme emplissant son giron,
Dit : c'est pour l'hôpital, et pense à sa maison (1)
Tout à coup Moléon, commandant la cohorte,

(1) Ce trait est charmant. Le commissaire de police avait conseillé le transport des blés à l'hôpital, afin qu'il n'y eut plus de prétexte aux rassemblements.

Qui de ce magasin doit défendre la porte,
Aperçoit les guerriers dans l'ombre s'avançant ;
Mais peu déconcerté par leur front imposant,
Chez le seillier Couvreur ordonnant l'embuscade,
Il assigne son poste à chaque camarade ;
Et bientôt la Police accourant à grands pas,
Pour commencer le feu devance les soldats.
Dans la troupe, aussitôt, que Moléon préside,
L'un s'arme d'une selle et l'autre d'une bride ;
Et, sur les assaillants, déchargeant ces objets,
Font ployer les plus fiers sous les coups des harnais :
Denis, sur Moléon faisant jouer sa canne,
Du brave camionneur chatouillait la basane ;
Celui-ci, d'une bride ajustant le sergent,
La lance, et dans les cuirs la tête s'engageant,
Denis, qui pour l'ôter, vainement se travaille,
Avec la bride au cou fuit le champ de bataille ;
Jean-Louis, d'une selle affuble aussi Barbier ;
Tafin même est couvert d'un harnais tout entier ;
Et la troupe au combat se présente, étonnée
De trouver la Police et sellée et bridée.

Cependant, des bourgeois, l'essaim victorieux
S'était fait de harnais un rempart glorieux ;
Mais, forcés de céder aux enfants de Bellone,
Sur la maison Pacquet leur retraite s'ordonne :
Dans cet endroit fatal, en désordre arrivés,
Les vainqueurs, les vaincus, tout entre à flots pressés :
Les ténèbres alors couvrant chaque adversaire,
Chacun, sans se connaître et se pousse et se serre ;
Tous enfin, sous leurs pieds font fléchir l'escalier,
On se porte, on se presse, on arrive au premier.
Beaumont, voyant paraître une troupe nouvelle

Donne soudain l'alarme et souffle la chandelle :
Sans chandelle ! grands dieux ! des femmes ! des soldats !
Les débats amoureux succèdent aux combats.
Voulant user des droits que leur donne la guerre,
Sans-Quartier, Sans-Chagrin, la Tulipe, Sans-Terre,
Chacun, dans le troupeau, saisit une brebis,
La jette sur le grain, insensible à ses cris,
Et grave, en insultant aux nœuds du mariage,
Sur le front des maris le plus sanglant outrage.
Plusieurs femmes dans l'ombre évitaient cet affront,
Et de ce nombre heureux était Tortu-Beaumont.
Elle se dérobait par une adroite fuite,
Aux bras d'un grenadier ardent à sa poursuite...
Cependant elle arrive au bord de l'escalier ;
Mais, soudain l'attrapant, l'acharné grenadier,
Sans voir le lieu fatal qui l'expose à sa chute,
L'abat dans l'escalier, sur elle se culbute :
Ils voyagent ainsi, l'un sur l'autre roulant,
Jusqu'au dernier degré que gardait un sergent :
« Arrête, grenadier, dit-il, cette commère
« Qui causa le tumulte est notre prisonnière. »
Et Beaumont, sans gémir d'un si fatal destin,
Se laissa dignement conduire chez Tafin.

Ainsi se termina la célèbre soirée (1)

(1) Dès le 14 août l'émeute était calmée. Un arrêté municipal de ce jour édictait que, conformément aux lois, tout attroupement serait dissipé par la force armée.

Cet arrêté servit de prétexte aux malintentionnés pour vociférer contre le pouvoir. Qu'on juge de l'embarras de l'autorité municipale qui attendait le duc de Berry déjà indisposé contre notre ville. Ce prince prescrivit des mesures rigoureuses, ordonna formellement l'embarquement des grains et partit de Boulogne avec la persuasion que c'était une ville rebelle.

Qui vit Tortu-Beaumont, de rogomme énivrée,
Poussant au loin dans l'air ses cris séditienx
Armer contre Pacquet, mille bras valeureux.
De prison, il est vrai, sa fureur fut punie,
Mais sur le magasin elle était assouvie ;
Mais longtemps elle obtint le plus brillant succès.
En apprenant son sort, les héros Boulonnais
Qui naguères bravaient les plus vives alarmes,
Devant Mars et Thémis déposèrent leurs armes.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie*. Bulletin, 1884, n° 3.

ANGOULÊME. *Société archéologique et historique de la Charente*. Bulletin, 5e série, tome VI, 1883.

ANNECY, *Société Florimontane. Revue Savoisienne*, 1884, nos 8, 9 et 10.

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Bulletin, 38e volume, 1884.

BOULOGNE-SUR-MER (VILLE DE), *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal*, tome XXXVI.

CAEN, *Société des Antiquaires de Normandie*. Bulletin, tomes XI et XII.

CHAUNY, *Société Académique*. Bulletin mensuel 1884, nos 1, 2, 3, et 4.

CORDOBA, *Academia Nacional de Ciencias*. Bulletin, tome VI, n° 1.

ÉPINAL, *Société d'Émulation du département des Vosges*. Annales 1884.

LYON, *Musée Guimet*. Annales, tome VII.

MARSEILLE, *Comité Médical*. Recueil des actes, tome XXII, 3e fascicule, et tome XXIII, 1er fascicule.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*. Bulletin, tome XVII, 2e livraison.

ORLÉANS, *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*. Bulletin, tome VIII, n° 121, 2e trimestre 1884.

PARIS, Ministère de l'Instruction publique. *Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Revue des travaux scientifiques, tome IV, nos 6, 7 et 8.

Association Scientifique de France. Bulletin hebdomadaire, tome IX, n° 210, avril 1884, et n° 226, juillet 1884.

Société d'Anthropologie. Bulletin, tome VII, 3e série, 3e fascicule.

Société Géologique de France. Bulletin, 3e série, tome XII, feuilles 33 à 49.

Société de Secours des Amis des Sciences. Compte-rendu des 23 et 24mes exercices.

Société Philotechnique. Annuaire, tome XLIII, 1883.

Romania, tome XIII.

Journal des Savants. Septembre et octobre 1884.

Journal le Brésil. 4e année, 1884, nos 76 et 78.

POLIGNY, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.* Bulletin, 1884, nos 7, 8 et 9.

ROUEN, *Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.* Bulletin, exercice 1883-1884.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, juillet, septembre 1884.

SAINT-QUENTIN, *Société Académique.* Mémoires, 4e serie, tome V.

VALENCIENNES, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Revue*, juin à octobre 1884.

VERVINS, *Société Archéologique La Thiérache.* Bulletin, tomes VIII et IX.

WASHINGTON, *Smithsonian report.* — 1882.

DIVERS, Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuses des diocèses de Valence, Dieppe, Gap, Grenoble et Viviers. 4e année, 1884, nos 3 et 4.

TABLE

Des Etudes historiques contenues dans le Volume

BOULOGNE. — IMPRIMERIE VEUVE CH. AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE T. III

(1879-1884).

ANTIQUITÉS ROMAINES :

Biographie :

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE :

HISTOIRE DE BOULOGNE ET DU BOULONNAIS :

Subventions :

Table des noms de Personnes ayant pris part aux travaux de la Société Académique (1).

(1) Les noms marqués d'une astérique sont ceux des personnages qui ont fait hommage de leurs publications à la Société.

Table des noms de personnes, pour les recherches historiques (1).

(1) Le nom de famille, ou de fief, quand il ne se refère point à une indication de topographie est considéré comme un nom de personne proprement dite.

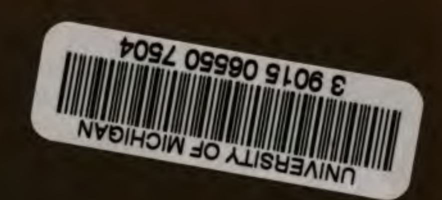
Table des noms de lieux, pour les recherches historiques et géologiques.

FIN DES TABLES.

BOULOGNE-SUR-MER. — IMPRIMERIE VEUVE CH. AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.






3 9015 06550 7504
UNIVERSITY OF MICHIGAN

